

LF
R8645
In

JEAN-FÉLIX NOURRISSON

MEMBRE DE L'INSTITUT

J.-J. ROUSSEAU

ET

LE ROUSSEAUISME

PUBLIÉ PAR

PAUL NOURRISSON



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome,
du Collège de France et de l'École Normale Supérieure.

1, RUE LE GOFF, 1

1903

189821
16.624

DU MÊME AUTEUR

- Philosophies de la nature.** Bacon, Boyle, Taland, Buffon. 1 vol. in-12. Paris, 1887.
- Tableau des progrès de la pensée humaine, depuis Thalès jusqu'à Hégel.** 6^e éd., 1 vol. in-12. Paris, Perrin, 1886.
- La philosophie de saint Augustin** (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques), 2^e éd. 2 vol. in-12. Paris, Didier, 1866.
- La philosophie de Leibniz** (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques), 1 vol. in-8°. Paris, Hachette, 1860. Épuisé.
- Une visite à Hanovre.** Septembre 1860 (*Mémoire sur les manuscrits de Leibniz*). Broch. in-8°. Durand, 1860.
- La nature humaine. Essais de psychologie appliquée** (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques), 1 vol. in-8°. Paris, Didier, 1865. Épuisé.
- Essai sur Alexandre d'Aphrodisias, suivi du Traité du Destin et du Libre pouvoir aux empereurs, traduit en français pour la première fois.** 1 vol. in-8°. Paris, Didier, 1870.
- Exposition de la théorie platonicienne des idées,** 1 vol. in-8°. Paris, Lagrange, 1869. Épuisé.
- Essai sur la philosophie de Bossuet, avec des fragments inédits.** Nouvelle éd. 1 vol. in-8°. Paris, Lagrange, 1862.
- Spinoza et le naturalisme contemporain.** 1 vol. in-12. Paris, Didier, 1866.
- Portraits et études, avec des fragments inédits.** Nouvelle éd. 1 vol. in-12. Paris, Didier, 1863.
- Les Pères de l'Église latine.** 2 vol. in-12. Paris, Hachette, 1856.
- Le cardinal P. de Bérulle.** 1 vol. in-12. Paris, Didier, 1856. Épuisé.)
- La politique de Bossuet.** 1 vol. in-12. Paris, Didier, 1867.
- L'ancienne France et la Révolution, avec une introduction sur la souveraineté nationale.** 1 vol. in-12. Paris, Didier, 1873.
- Trois révolutionnaires : Turgot, Necker, Bailly.** 1 vol. in-8°. Perrin, 1885.
- Machiavel.** Nouvelle éd. augmentée d'un appendice sur Machiavel et les classiques anciens. 1 vol. in-12. Paris, Perrin, 1883.
- Pascal physicien et philosophe.** 1 vol. in-12. Paris, Perrin, 1885.
- Défense de Pascal.** 1 vol. in-12. Paris, Perrin, 1888.
- Le christianisme et la liberté.** Broch. in-8°. Paris, Didier, 1867.
- De Pentendement et des idées, Discours d'ouverture du Collège de Franc.** Broch. in-8°. Paris, Didier, 1873.
- Voltaire et le voltairianisme.** 1 vol. in-8°. Paris, LeHtielleux, 1896.
-

À LA MÊME LIBRAIRIE

- II. Thedenat *Une Carrière universitaire : Jean-Félix Nourrisson.*
1901

AVANT-PROPOS

Ce n'est pas seulement pour répondre à un désir dont la réalisation était pour nous le plus impérieux comme le plus cher des devoirs que nous publions aujourd'hui le dernier ouvrage de M. Nourrisson. Cette étude se rattache trop étroitement à ses travaux antérieurs, elle procède trop directement de sa préoccupation constante de la recherche et de la défense de la vérité, pour ne pas mériter de prendre place dans l'œuvre qui a été le fruit de son infatigable labeur.

J.-J. Rousseau, ses doctrines, l'influence qu'elles ont exercée, influence à certains égards si considérable encore de nos jours, ont attiré de bonne heure l'attention de M. Nourrisson. On trouve la trace de cette préoccupation dans les lettres qu'il échangeait avec M. de Barante, et que M. l'abbé Thédénat reproduites dans la vivante biographie où l'affection des siens et l'estime de tous ceux qui l'ont connu l'ont retrouvé tout entier¹.

Professeur au lycée Napoléon, il publie, à propos d'une visite aux Charmettes, une étude sur Rousseau².

1. Henry Thédénat, *Une Carrière universitaire, Jean-Félix Nourrisson*, 1901.

2. *Portraits et études*, 1863. J.-J. Rousseau. *Les Charmettes* (1859).

Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, il consacre trois importants rapports à l'analyse des *Mémoires* de M. Vuÿ sur Rousseau qu'il présente à l'Académie¹. En 1883, il écrit sur la même question deux articles dans *le Correspondant*². Professeur au collège de France, il touche à ce sujet dans plusieurs de ses cours et il l'aborde directement dans ces leçons du second semestre de 1899 qu'il continua jusqu'au jour où ses forces trahirent son énergie. Les dernières leçons professées au Collège de France ne sont autre chose en effet que les premiers chapitres de l'ouvrage qu'il venait de terminer sur Jean-Jacques Rousseau et qui dans sa pensée était en quelque sorte le pendant et le complément de son ouvrage sur *Voltaire* paru en 1896³.

Pour l'un comme pour l'autre de ces deux hommes, c'est un jugement sévère que M. Nourrisson a porté et sur les personnes et sur l'œuvre. Déjà, dans ses premières études et dans sa correspondance il s'exprimait sur Rousseau en des termes dont M. de Barante paraissait ne pas accepter entièrement la sévérité⁴.

1. *Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales et politiques*, Décembre 1878 (p. 904 à 909) ; — mai 1882 (p. 776-778) ; — juillet 1883 (p. 438, 439, 765). — Voir surtout le rapport lu dans la séance du 7 juillet 1883.

2. *La Politique de Rousseau* (*Le Correspondant* des 25 août et 10 septembre 1883).

3. *Voltaire et le voltairianisme*.

4. « Quand on étudie le contexte des ouvrages de Rousseau, quelque effort d'impartialité qu'on s'impose, on arrive nécessairement, ce semble, à des conclusions assez sévères. Son caractère, par l'original, aboutit à la folie ; son style est une musique composée sur un mode voluptueux ; ses théories, comme vous l'avez excellemment remarqué, ne sont que des considérations géométriques. Votre jugement sur Rousseau, celui de M. Joubert, me rassurent sur l'opinion assez triste que m'a suggérée cette nouvelle lecture de ses écrits. » Lettre du 4 novembre 1839 à M. de Barante. M. de Barante, tout en trouvant son correspondant

Il ne semble pas que l'examen approfondi des écrits de J.-J. Rousseau et la maturité des années aient modifié l'appréciation qu'avait porté tout d'abord sur son œuvre et son caractère M. Nourrisson.

Peut-être lui reprochera-t-on cette sévérité; peut-être trouvera-t-on, comme on l'a dit pour certains de ses travaux historiques, cette étude empreinte « d'une antipathie non dissimulée? » Ce reproche, si c'en est un, ne nous attriste point pour sa mémoire. Le rôle de l'historien, tel qu'il l'a compris, ne se borne pas à exposer exactement les doctrines et les événements. Des hommes tels que Voltaire et Rousseau, en raison de leurs ouvrages, en raison même de l'influence sur les idées qui en a été la conséquence, appartiennent tout entiers au public, et l'écrivain sincère et impartial a le droit de les juger dans leur existence et dans leurs œuvres en toute indépendance, alors même que, dans son appréciation, la part de blâme, et de blâme sévère, dépasserait la part de louanges.

En ce qui touche aux personnes elles-mêmes, l'impartialité de la critique n'oblige pas à jeter un voile sur les faiblesses des hommes qui ont eu la prétention d'exercer une action sur leur temps et leur pays et qui l'ont exercée en effet. Leur vie explique leurs ouvrages; de leur vie il est nécessaire d'avoir une connaissance complète pour apprécier leurs doctrines. La seule chose qu'on puisse réclamer c'est

« sévère, mais non injuste », constatait que l'influence de Rousseau avait été « immense et funeste ». (*Une carrière universitaire*, p. 223, 225, 237.)

que l'écrivain respecte ses lecteurs en leur épargnant certains détails ; les notes que nous allons reproduire sous le titre d'introduction, et l'ouvrage lui-même tout entier, montreront jusqu'à quel point M. Nourrisson poussait ce respect.

En ce qui concerne les œuvres, l'impartialité de la critique oblige encore moins à détourner en quelque sorte les yeux de la fausseté des doctrines et de leurs conséquences malfaisantes sous prétexte que ces doctrines sont en quelque sorte enveloppées par la magie du style et que leur influence pernicieuse disparaît sous le prestige de la renommée littéraire. On peut rendre hommage au génie de l'auteur sans perdre le droit de discuter et de blâmer les doctrines funestes dont ce génie lui-même a assuré la diffusion. Ici encore, la seule chose qu'on puisse exiger de la conscience de l'écrivain c'est le scrupuleux examen des sources, des documents, sur lesquels il fonde son jugement. Or chez M. Nourrisson, cet examen a toujours été reconnu « irréprochable ».

Nous souhaiterions que cet hommage d'exactitude parfaite pût être donné à l'ouvrage que nous publions comme à tous ceux qui l'ont précédé. L'ouvrage avait été laissé complet, au moins dans son ensemble par M. Nourrisson, qui y travaillait encore, certaines notes et certaines dates en font foi, quelques semaines, on pourrait dire quelques jours, avant d'être obligé de déposer la plume. La préface seule, dont les matériaux étaient préparés, n'avait pas été

1. *Notice sur la vie et les travaux de M. Nourrisson*, par M. Th. Ribot, lue à l'Académie des Sciences morales, le 6 juillet 1901.

rédigée. Nous n'avons pas voulu nous reconnaître le droit d'écrire ces pages. Nous avons simplement reproduit sous le titre d'*Introduction* le résumé des notes qui ont servi pour le préambule de la première leçon sur Rousseau professée au Collège de France, préambule dont le développement devait constituer la préface de l'ouvrage. Nous avons donné aussi intégralement que possible le reste du manuscrit.

Nous avons essayé surtout, et c'est à quoi s'est borné notre rôle, de préciser aussi exactement que possible les renvois aux sources, de vérifier les textes, de contrôler les citations, en nous reportant aux documents mêmes qu'avait consultés l'auteur¹. Si quelques incorrections ou quelques lacunes pouvaient encore être relevées, c'est à celui qui a entrepris la tâche de la publication de cet ouvrage qu'il faudrait imputer des imperfections qui n'auraient point subsisté assurément sous la plume scrupuleuse et dans la rédaction définitive de l'auteur.

Paul NOURRISSON.

1. Nous donnons à la suite de l'*Introduction*, la *Bibliographie* qui devait accompagner la *Préface*.

INTRODUCTION

Pour bien comprendre la vie et les écrits philosophiques de Rousseau, il faut le replacer dans le milieu social où s'est développé et exercé son génie.

La société en France au XVIII^e siècle est, en général, une société où, dirigés par des femmes beaux esprits, les salons exercent une grande influence; de là un mélange d'élégance et de frivolité. A cette frivolité s'ajoute le goût du plaisir dont la recherche constitue la morale secrète du plus grand nombre et surtout des esprits les plus cultivés.

Grand surtout est l'empire de l'opinion. Ses bruyants interprètes, les encyclopédistes, les holbaehiens, les philosophes, sont pris d'une fièvre universelle de rénovation et de réformes, s'attaquent aux institutions établies, se liguent violemment contre le christianisme, et par logique politique se déclarent athées et matérialistes. Tout est ramené à la matière et à la nature. Sauf d'illustres exceptions la société, les écrivains sont athées et matérialistes.

Malgré ses fréquentations étroites avec les représentants les plus en vue de l'opinion dominante, Rousseau s'en est séparé avec éclat, il les a combattus, opposant aux matérialistes et aux athées l'instinct

moral, la conscience, le sentiment, l'ordre de l'univers.

Ce n'est pas qu'il ne soit profondément pénétré de l'esprit de ses contemporains car : il est non moins révolutionnaire qu'aucun d'eux ; malgré son admiration pour l'Évangile, il est non moins hostile et plus dangereusement hostile que tout autre au christianisme ; ses idées de Dieu et de l'âme finissent par être illusoires, Dieu devenant nature et l'âme s'absorbant en Dieu. Mais enfin, à l'encontre des philosophes, il soutient l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu.

Il y a peu de philosophes dont la vie et les écrits soient plus inséparables et qui ait été plus étudié. Des publications relativement récentes ont complété heureusement les textes de ses écrits, ont éclairé d'un jour nouveau l'histoire de sa vie. D'autre part, dans des études presque innombrables, toutes ses idées semblent avoir été controversées et comme passées minutieusement au crible. De là toute une bibliographie qu'il importe de connaître¹.

1. Musset-Pathay, *Vie et ouvrages de J.-J. Rousseau*. 1821, 2 vol. in-8°. *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*. 1823-1826, 23 vol. in-8°, avec table.

Œuvres inédites de J.-J. Rousseau. 1825, 2 vol. in-8°.

Œuvres complètes de J.-J. Rousseau avec notes historiques, par G. Pelilain. Paris, 1839, 8 vol. in-8°*.

Œuvres et Correspondance inédites, publiées par M. G. Streckeisen-Moullou. Paris, 1861, in-8°.

J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis. Correspondance publiée par M. Streckeisen-Moullou. Paris, 1867, 2 vol. in-8° (Collection de lettres léguées par du Peyrou à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rousseau s'en est servi pour ses *Confessions*, dont elles sont ainsi un complément).

Pensées d'un esprit droit et sentiments d'un cœur vertueux (inédit). 1826, in-8°.

* A moins d'indication contraire c'est à cette édition que nous renverrons dans les notes.

Nous n'avons cessé, dans cette étude, de nous reporter aux textes mêmes de Rousseau et notamment à sa correspondance jusqu'ici trop négligée à notre avis.

Nous ne suivrons pas l'exemple de Rousseau dé-

Félix Bovet, bibliothécaire de Neuchâtel : 1° *Avant-propos, préface ou introduction des « Confessions »*; 2° *Lettre ou discours sur les richesses (Revue suisse, 1850, 1853, 1861)*.

Lettres inédites de J.-J. Rousseau, Correspondance avec M^{me} Boy de la Tour, publiées par Henri de Rothschild. Paris, 1892, in-8°.

Confessions de J.-J. Rousseau. — Morceaux inédits, ou différences qui se trouvent entre le manuscrit offert à la Convention, par Thérèse Le Vasseur et les éditions de Rousseau. Paris, 1796, in-18.

Corancez, *De J.-J. Rousseau*. Extrait du *Journal de Paris*, an VI.

Dusaulx, *De mes Rapports avec J.-J. Rousseau*. 1798, in-8°.

Bernardin de Saint-Pierre, t. XII des *Œuvres complètes : Essai sur J.-J. Rousseau*.

Lettres sur les « Confessions » de J.-J. Rousseau, par M. Guinguené. Paris, 1791, in-8°.

Quesné, *Supplément indispensable aux éditions des œuvres de J.-J. Rousseau*. Paris, 1843, in-8°.

Avocat général Servan, *Réflexions sur les « Confessions » de Rousseau*. 1783.

Les Plagiats de M. J.-J. Rousseau de Genève sur l'éducation. D. J. C. B. La Haye et Paris, 1766, in-8°.

Lettres sur les ouvrages et le caractère de Rousseau, par M^{me} de Staël. 1789, in-8°.

Mercier, *J.-J. Rousseau considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution*. Paris, 1791, 2 vol. in-8°.

Recueil des pièces relatives à la motion faite à l'Assemblée nationale au sujet de J.-J. Rousseau et de sa veuve. Paris, 1791.

Rousseau ou Recueil d'anecdotes, par Cousin d'Avalon. Paris, 1810, in-12.

Stanislas de Girardin, *Lettre à M. Musset-Pathay sur la mort de J.-J. Rousseau*. 1824, suivie de la réponse de M. Musset-Pathay.

Voyage à Ermenonville, par Thiébaut de Berneaud. Paris, 1819, in-12.

Lemarié, *Ermenonville ancien et moderne*, 1897, in-18.

D^r Chafelain, *la Folie de J.-J. Rousseau*. Paris, 1890, in-12.

Hamel, *la Statue de Rousseau*. Paris, 1868, in-12.

Castellani, *J.-J. Rousseau, hommage national*. Paris, 1887, in-12.

Victor Ceresole, consul de Suisse à Venise, *J.-J. Rousseau à Venise (1743-1744). Notes et documents*. Genève, 1885, in-8°.

Fritz Bertoud, *J.-J. Rousseau au val de Travers*, en six parties. Bibliothèque universelle, XXXIV.

Berloud, *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin*. Fleurier, 1884.

Auguste Ducoin, *Trois mois de la vie de J.-J. Rousseau* (juillet, septembre 1768). Paris, 1852, in-8°.

clarant, avant ses lectures des *Confessions* que « c'est au cœur à purifier les oreilles ». (Moulton, *Œuvres inédites*, p. 329.) Nous tenons à rester dans les termes de la plus stricte décence. C'est pourquoi, nous avons omis, non seulement les expressions,

Albert Jansen, *Documents sur J.-J. Rousseau de 1762 à 1765*. Genève, lib. Jullien, 1865.

Alfred Metzger, *la Conversion de M^{me} de Warens*. Paris, in-12.

Albert de Montel, *M^{me} de Warens et le pays de l'aud*. Lausanne, lib. Bridel, 1891. in-8°.

François Mugnier, *M^{me} de Warens et J.-J. Rousseau*. 1891. in-8°.

Mémoires de M^{me} de Warens, suivis de ceux de Claude Anel, publiés par Doppet (apocryphe pour servir d'apologie aux « Confessions » de J.-J. Rousseau, 1786.

Mugnier, *les Évêques de Genève. — Annecy depuis la Réforme*. Paris, 1888. in-8°.

Notice sur les Charmettes. Chambéry, 1838.

Eugène Ritter, *la Famille et la Jeunesse de J.-J. Rousseau*. Paris, 1896. in-12.

Louis Dufour Vernes, *Recherches sur Rousseau et sa parenté*. Genève, 1878. — *Les ascendants de Rousseau*. Genève, 1890.

A. de Montel, *Magny et le piétisme roman*. Lausanne, lib. Bridel, 1891.

Saint-Marc Girardin, *J.-J. Rousseau. Sa vie et ses ouvrages*. Paris, 1875, 2 vol. in-12.

De Lamartine, *J.-J. Rousseau. Son faux contrat social et le vrai contrat social*. Paris, 1866, in-12.

Gabriel, *Calvin et Rousseau*. Genève, 1878, in-12.

Lettres françaises de Jean Calvin. Paris, 1854, 2 vol. in-8°.

Jules Vuÿ, *Origine des idées politiques de Rousseau*. Genève, 1889, in-12.

Morcan, *J.-J. Rousseau et le siècle philosophe*. Paris, 1870, in-8°.

J.-J. Rousseau et ses œuvres. Biographie et fragments publiés par le Comité du Centenaire (1878). Genève, 1878, in-12.

J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui. Conférences faites à Genève. 1879, in-12.

J.-J. Rousseau, sa vie, ses idées religieuses. Deux conférences par le pasteur Doret. Genève, 1878, in-12.

John Grand-Carteret, *J.-J. Rousseau jugé par les Français d'aujourd'hui*. Paris, 1890, in-12.

Texte, *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*. Paris, 1895, in-12.

Hipp. Bullenoir, *J.-J. Rousseau et les femmes*. Paris, 1891, in-8°.

Léo Claretie, *J.-J. Rousseau et ses amis*. Paris, 1896, in-12.

Paul Boiteau, *Mémoires de M^{me} d'Épinay*. Paris, 1863, 2 vol. in-8°.

Œuvres de M^{me} d'Épinay avec une introduction, par Challemel-Lacour. Paris, 1869, 2 vol. in-8°.

Lucien Percy et Georges Maugras, *la Jeunesse de M^{me} d'Épinay*. Paris, 1882, 4 vol. in-8°.

mais encore les détails, les épisodes cyniques, pour instructifs qu'ils puissent être. Les esprits qui en seront curieux n'auront qu'à se reporter aux *Confessions*. Qu'il suffise que rien, au fond, ne soit altéré dans l'étude de la vie et des écrits philosophiques de Rousseau.

Avril 1899.

Les mêmes. *Dernières années de M^{me} d'Épinay*. Paris, 1883, 1 vol. in-8°.

Léon Fallue, *la Marquise d'Épinay et ses relations dans la vallée de Montmorency*. Paris, 1866.

G. Maugras, *Voltaire et J.-J. Rousseau*. Paris, 1886. 4 vol. in-8°.

Lord Brougham, *Voltaire et Rousseau*. Paris, 1843, in-8°.

Arthur Chuquet, *J.-J. Rousseau*. Paris, 1893, in-12.

Diderot, *Œuvres complètes*, 1876.

Voltaire, *Œuvres complètes*, éd. Beuchot.

Grimm, *Correspondance*.

Sayous, *le XVIII^e siècle à l'Etranger*. Paris, 1861. 2 vol. in-8°.



JEAN-JACQUES ROUSSEAU

ET

LE ROUSSEAUISME

CHAPITRE I

GENÈVE

« On vient tous les jours me faire compliment sur des comédies et d'autres pièces de vers que je n'ai point faites, écrivait en 1750 (25 juillet) Rousseau à l'abbé Raynal. C'est l'identité du nom de l'auteur et du mien qui m'attire cet honneur. J'en serais flatté sans doute si je pouvais l'être des éloges qu'on dérobe à autrui; mais louer un homme de choses qui sont au-dessus de ses forces, c'est le faire songer à sa faiblesse. » Et plus tard (20 janvier 1768) avec moins de modestie peut-être, mais tristement à M^{me} Latour de Franqueville : « La destinée du grand Rousseau, avec lequel j'ai tant de choses communes, sera la même jusqu'au bout. Il n'a point eu le bonheur de se voir justifié de son vivant, mais il l'a été par un de ses plus cruels ennemis après la mort de l'un et de l'autre. »

Jean-Jacques Rousseau que sa célébrité, quoique tardive, fit, en effet, plus d'une fois confondre avec son homonyme, l'infortuné poète Jean-Baptiste Rousseau, naquit à Genève, le 28 juin 1712, dans cette ville industrielle et si merveilleusement située que le fanatisme de Calvin avait convertie en une espèce de géole et que la liberté, quoique paralysée aujourd'hui encore par l'esprit sec-

taire, a transformée en une des cités les plus opulentes et les plus riantes du monde. Il était né dans la Grand'Rue parmi ceux qu'on appelait « les gens du bas » et pour lesquels les habitants de la Treille et des quartiers avoisinant qu'on nommait « les gens du haut » ne laissaient pas que de témoigner un aristocratique dédain. Baptisé peu de jours après sa naissance, ce fut de son parrain, le marchand drapier Valençon, qu'il reçut les prénoms de Jean-Jacques. Il eut pour père Isaac Rousseau, citoyen, et pour mère Suzanne Bernard, citoyenne. Aussi, en dépit de son éloge de la France, qu'il proclamait « la nation la plus célèbre de l'univers et la patrie commune du genre humain », Rousseau ne cessa-t-il de revendiquer sa qualité d'étranger et de républicain, de citoyen genevois. Et certes, si un poète a eu raison de dire :

Le moi du Genevois ne sommeille jamais,

nul ne devait, par une préoccupation constante du moi, se montrer plus genevois que Jean-Jacques. Il n'en était pas moins Français d'origine. Établis depuis cinq générations à Genève, ses ancêtres, petits marchands et modestes industriels, tout en ayant obtenu le titre de bourgeois, n'étaient pourtant jamais parvenus aux premiers rangs de la bourgeoisie. On les classait d'ailleurs dans l'opposition et ils appartenaient à ce qu'on nomma *le refuge*¹.

Ce fut en effet dans les premières années du règne de Henri II, qu'effrayé des sévices d'un prince violemment hostile à l'hérésie, Didier Rousseau, né à Monthléry, d'Antoine Rousseau, libraire à Paris, vint chercher à Genève, un asile². Le 15 octobre 1549, il était reçu habitant de

1. Louis Dufour-Vernes : *Recherches sur Rousseau et sa parenté* (Genève, 1878, 56 p.) ; — *les Ascendants de Rousseau* (1890, 30 p.) ; — Ritter, *la Famille et la Jeunesse de J.-J. Rousseau* (1896).

2. En 1529, Charles-Quint tenait à Spire une diète dans laquelle il proscrivait les adhérents de Luther. L'électeur de Brandebourg et plusieurs autres princes protestèrent contre ce décret : démarche qui leur fit donner le nom de protestants, qu'on donna par la suite à tous les réformés.

Genève et, en 1555, obtenait le droit de bourgeoisie. Après s'être établi libraire, il jugea plus lucratif d'ouvrir une boutique de vendeur de vins en même temps que, pour accroître ses ressources, il devenait collecteur d'impôts. De là toute une nombreuse lignée : Jean Rousseau, tanneur ; Jean II, horloger ; et David, horloger, qui eut quatorze enfants, parmi lesquels trois fils aussi horlogers : David II, André et Isaac, le père même de Jean-Jacques. Bien que Rousseau eût certainement connu ce grand-père, qui mourut presque centenaire en 1738, il est à noter qu'il n'en a jamais rien dit, tandis qu'il s'est complu, au contraire, à parler de sa mère, mais, comme très fréquemment il lui arrive, en embellissant ou en dénaturant la réalité.

D'humeur vive et enjouée, d'agréable tournure et d'une coquetterie qui lui valut, avec de compromettants hommages, de publiques censures, Suzanne Bernard, avait reçu de son oncle, le pasteur Bernard, une éducation distinguée. « Elle dessinait, elle chantait, elle s'accompagnait du théorbe, elle avait de la lecture et faisait des vers. » Ce fut le 2 juin 1704, qu'elle épousa Isaac Rousseau. Celui-ci lui était, semble-t-il, inférieur de condition et de fortune mais ils avaient, dès l'enfance, éprouvé l'un pour l'autre une sympathie qui, ne s'étant jamais démentie, présageait leur union. « Chacun d'eux, dit assez singulièrement Rousseau : jeta son cœur dans le premier qui s'ouvrit pour le recevoir¹. » Toutefois ce ne fut qu'à l'âge de trente-deux ans que Suzanne ouvrit ou jeta définitivement le sien. Quoique tardive, cette union ne fut pas même si étroite qu'au bout de peu de temps et déjà père d'un fils appelé François, l'horloger Isaac ne crût devoir quitter femme et enfant pour aller à Constantinople exercer son industrie. Son absence dura quatre ou cinq ans, et il ne revint à Genève qu'en 1711, après la mort de sa belle-mère, ce

1. *Confessions*, partie I, liv. 1.

qui paraissait tout expliquer. « Je fus, écrivait Jean-Jacques Rousseau, le triste fruit de ce retour. » Dix mois après, je naquis infirme et malade. Je coûtai la vie à ma mère et ma naissance fut le premier de mes malheurs. »

Effectivement sa mère mourut (1712) huit jours après lui avoir donné naissance. De son côté, né presque mourant, il recevait alors les soins d'une servante dévouée, « sa nié Jacqueline », et surtout ceux d'une sœur de son père, Suzanne Rousseau, plus tard M^{me} Gonceru, à laquelle par reconnaissance il paya, pendant des années, malgré la modicité de sa fortune, une petite pension¹. « Elle l'avait fait vivre. » Ne lui devait-il pas aussi sa première inspiration musicale ? C'était avec attendrissement que, dans ses vieux jours, « d'une voix cassée et tremblante et ne se rappelant les mots qu'avec effort », il s'évertuait à se remémorer les airs et les chansons dont elle l'avait bercé :

Tircis, je n'ose
Écouter ton chalumeau,
Sous l'ormeau.
Car on en cause
Déjà dans notre hameau.

Autant Isaac Rousseau témoigna de coupable indifférence pour son fils François, qui, aussi bien, finit par disparaître sans qu'il se fût jamais inquiété de son sort, autant d'abord parut vive sa tendresse pour Jean-Jacques, de sept ans moins âgé que son frère. Il reportait en quelque sorte sur cet enfant toute l'affection qu'il avait eue par sa chère Suzanne, et dès que Jean-Jacques put le comprendre, se plaisait tristement à l'entretenir de ses regrets : « Quand il me disait : Jean-Jacques, parlons de ta

1. Cf. *Œuvres et Correspondance inédites de J.-J. Rousseau*, publiées par M. G. Streckeisen-Moulton, p. 392. — Lettre à M^{me} Gonceru, 10 janvier 1762 :

« Votre petite pension commença à courir à la fin de mars 1767. » *Œuvres*, t. VIII, p. 489.

mère, je lui disais : « Eh ! bien, mon père, nous allons donc « pleurer », et ce seul mot lui tirait déjà des larmes. » De même, tout en lui donnant des leçons, notamment de cosmographie, il lisait en commun avec lui les romans que sa mère avait laissés, et ces lectures commencées après souper se continuaient parfois jusqu'au moment où, « entendant le matin les hirondelles, il lui disait tout honteux : « Allons nous coucher, je suis plus enfant que toi. »

Les romans finirent avec l'été de 1719. L'hiver suivant ce fut autre chose. La bibliothèque de la mère de Rousseau une fois épuisée, on eut recours à la portion de celle de son père qui lui était échue. Et alors, quelles lectures. Ce n'était pas seulement les romans de d'Urfé, de la Calprenède et de Scudéry : *l'Astrée*, *Cassandre et Cléopâtre*, *le Grand Cyrus* ; c'était encore *l'Histoire de l'Église et de l'Empire* par Le Sueur, *le Discours de Bossuet sur l'histoire universelle*, *les Hommes illustres*, de Plutarque, *l'Histoire de Venise*, par Nani, *les Métamorphoses* d'Ovide, *La Bruyère*, *les Mondes* de Fontenelle, *les Dialogues des morts*, *les Comédies* de Molière.

En vérité, à parcourir cette liste de lectures que Jean-Jacques lui-même a dressée, on s'étonne qu'un tout petit garçon, quelque précocité d'esprit qu'on lui suppose, pût digérer une aussi forte et copieuse nourriture. Mais ne fallait-il pas que Rousseau justifîât ses allégations, lorsqu'il affirme qu'à sept ans il avait acquis une « intelligence unique à cet âge sur les passions », prenant « de la vie humaine des notions bizarres et romanesques dont il n'avait jamais pu se guérir¹ ». Et n'a-t-il pas mis un intérêt particulier à nous apprendre que c'était à Phi-

1. *Œuvres complètes de J.-J. Rousseau, avec des notes historiques*, par G. Pelitain. Paris, 1839, 8 vol. in-8°, t. 1, p. 18.

Cf. t. V, p. 748 : *Rousseau juge de Jean-Jacques. Dialogues. — Second dialogue : Du Naturel de Jean-Jacques et de ses habitudes.*

Pour les références aux *Œuvres de Rousseau*, nous renverrons à cette édition toutes les fois qu'une autre édition ne sera pas spécialement indiquée.

tarque, « devenu sa lecture favorite », que, « se croyant tantôt grec, tantôt romain », il devait son esprit républicain? « A six ans Plutarque me tomba dans la main; à huit, je le savais par cœur; j'avais lu tous les romans, ils m'avaient fait verser des seaux de larmes avant l'âge où le cœur prend intérêt aux romans. De là se forma dans le mien ce goût héroïque et romanesque qui n'a fait qu'augmenter jusqu'à présent et qui acheva de me dégoûter de tout, hors ce qui ressemblait à mes folies... je cherchais toujours ce qui n'était point ¹. »

A rappeler ainsi ses lectures, Rousseau a d'ailleurs, en bon fils, saisi l'occasion de faire valoir son père. Pouvaient-ils effectivement être un homme vulgaire que cet artisan, chez lequel Tacite, Plutarque et Grotius se rencontraient parmi les outils de son métier? Et Rousseau ne devait-il pas se croire fondé à observer « qu'un horloger de Genève est un homme à présenter partout, tandis qu'un horloger de Paris n'est bon qu'à parler de montres »?

Quoi qu'il en soit, il fallait qu'à rappeler ce que fut son père, Jean-Jacques mit beaucoup de réticences, car, en dépit de son goût pour la lecture, homme de bonne chère et « homme de plaisir », grand chasseur, Isaac ne s'était point contenté de travailler comme maître horloger. On l'avait vu, pour subvenir à ses besoins, ouvrir avec deux associés un cours de danse. D'un tempérament ardent et d'un irascible caractère, grand coureur d'aventures nocturnes et disposé à se mêler à toutes les rixes, il se montrait un des citoyens les plus turbulents de Genève. Une dernière violence le perdit. A la suite d'une altercation où il avait tiré l'épée et blessé son adversaire, un capitaine Gautier, il n'échappa à la prison que par la fuite. En octobre 1722, il se retira à Nyon. Là bientôt il se remariait, et peu à peu tout en jouissant du bien qu'avait laissé

1. *Œuvres*, t. I, p. 712 : seconde lettre à M. de Malesherbes.

Suzanne Bernard, devenait presque aussi indifférent à la destinée de son enfant de prédilection qu'il l'avait été à celle de son fils aîné. C'était donner un exemple que Jean-Jacques ne devait que trop imiter. En quittant Genève, il avait confié ce dernier à un de ses oncles, l'ingénieur Bernard. Celui-ci se hâta de le mettre en pension ainsi que son fils Abraham Bernard, au village de Bossey, chez le pasteur du lieu, le ministre Lambercier, dont la sœur, Gabrielle Lambercier, âgée de quarante ans, conduisait la maison.

Aucun régime ne semblait mieux convenir à Rousseau ni devoir lui être plus salutaire que cette vie en plein air, dans un site agreste, au pied du Salève. Il n'en sentit pas moins, à dix ans, la luxure et la mollesse couler dans « son sang brûlant de sensualité presque dès sa naissance ».

D'autre part, une accusation dont, si on l'en croit, le chargea à tort M^{me} Lambercier, suscita chez lui la première révolte contre l'injustice, « ce sentiment prenant une telle consistance en lui-même que son cœur devait s'enflammer au spectacle ou au récit de toute action injuste¹ ». Déjà, pour un premier méfait, la vieille fille lui avait infligé un châtement de ses mains, châtement qui lui parut si doux « qu'il décida de ses goûts, de ses désirs, de ses passions² ». Ainsi furent déterminées de prochaines et multiples gaïaneries. Quant à M^{me} Lambercier, elle comprit bien vite qu'il était nécessaire de se séparer au plus tôt d'un tel élève. Au bout de deux ans, l'oncle Bernard dut par conséquent reprendre chez lui, en même temps que son fils, l'incandescent Rousseau qui, durant quelques mois de l'hiver 1724-1725, continua sans grande surveillance comme sans direction des études qui avaient surtout pour objet la géométrie et le dessin.

Cependant, il devenait urgent de donner à Jean-Jacques

1. *Œuvres*, t. 1, p. 30.

2. *Œuvres*, t. 1, p. 23.

une destination. Serait-il « horloger, procureur, ou ministre? » Après quelques hésitations, il fut placé près du greffier de Genève, M. Masseron, afin d'apprendre sous ses ordres « l'utile métier de grapignau ». Mais il ne fallut pas longtemps pour qu'on reconnût qu'il était peu propre à cette besogne. « Renvoyé ignominieusement du greffe pour son ineptie, il fut prononcé par les clercs de M. Masseron qu'il n'était bon qu'à mener la lime. » Il entra donc comme apprenti chez un graveur, nommé Abel Ducommun (1725). Son engagement était de cinq ans; il ne dura en réalité que trois ans. Effectivement ce nouveau maître « rustre et violent, vint à bout en très peu de temps de ternir tout l'éclat de son enfance, d'abrutir son caractère aimant et vif, et de le réduire, par l'esprit ainsi que par la fortune, à son véritable état d'apprenti¹ ». Aux mauvais traitements qu'il avait à subir, et que, du reste, à diverses reprises il provoqua par de petits larcins domestiques, Rousseau chercha dans la lecture des distractions. Une loueuse de livres appelée Tribu « lui en fournit de toute espèce qu'il dévorait avec avidité », se dégoûtant de ce qui l'entourait et se créant un monde imaginaire. Ce fut également dès lors qu'il s'éprit d'un amour de la solitude qui ne devait plus le quitter et qui se confondait chez lui avec l'amour des champs. Aussi était-ce à parcourir les environs de Genève qu'il employait ses loisirs du dimanche. Or il advint qu'un soir, au retour d'une de ses promenades, il trouva les portes de la ville fermées. Deux fois déjà pareille mésaventure lui avait attiré les brutalités de Ducommun. Persuadé que, le lendemain, celui-ci les renouvellerait de plus belle, il se sentit pénétré d'un tel effroi qu'il prit le parti de ne plus reparaitre à l'atelier de son patron (14 mars 1728).

Heureux privilège de l'âge! Au plus violent désespoir succéda instantanément chez ce jeune apprenti dénué de

1. *Œuvres*, t. I, p. 39.

toute ressource, une espèce de joyeuse ivresse. « Libre et maître de lui-même, il croyait pouvoir tout faire, atteindre à tout, n'avoir qu'à s'élançer pour s'élever et voler dans les airs. Il entraît avec sécurité dans le vaste espace du monde. » Après avoir vagabondé quelques jours, il arrivait sur le territoire de la Savoie, à deux lieues de Genève, au village de Confignon, où le curé, M. de Pontverre, lui accordait une hospitalité dont il jouit avec délices, mais qui ne pouvait être que passagère. Aussi bien, au lieu de songer à le renvoyer à son maître ou à le rendre à sa famille, l'abbé de Pontverre n'eut qu'une idée, celle de faire de cet adolescent pour l'Église catholique une recrue. Dans ce but, il l'adressait à Annecy à une néophyte dont il ne doutait pas que le zèle religieux et le crédit n'assurassent aisément au fugitif une efficace et durable protection. Cette « bonne dame bien charitable » était la baronne de Warens.

CHAPITRE II

ANNECY

On peut s'étonner que Rousseau n'ait point consacré quelques lignes à l'aimable ville d'Annecy, non plus qu'il n'a pas un mot sur ce couvent de la Visitation qu'y avait fondé François de Sales et dirigé M^{me} de Chantal, et qui était alors en si grand crédit. On est également surpris que ce peintre de la belle nature n'ait pas été tenté un seul instant de décrire le spectacle charmant du lac qu'il avait sous les yeux et dont sans doute il parcourut souvent les rives délicieuses. C'est que, pour Rousseau, tous les souvenirs d'Annecy se confondent dans le souvenir de M^{me} de Warens, et qu'en réalité, à Annecy, il n'a vu qu'elle.

Françoise-Louise de la Tour de Pil¹ était née à Vevey, en mai 1699, d'une ancienne famille. Un de ses ancêtres, Gamaliel de La Tour, était médecin dans cette ville au commencement du xvii^e siècle. Sa mère, Jeanne-Louise de Varnery, avait épousé en secondes noces noble Jean-Baptiste de La Tour, justicier et conseiller à la Tour-de-Peilz, qui, lui-même, après avoir perdu sa femme, se remariait en 1704 et décédait en 1709.

Élevée d'abord au Basset par deux tantes, Françoise-Louise, après la mort de son père, demeura quelque temps avec sa belle-mère, fut mise ensuite en pension à Vevey et enfin à Lausanne. Il faut noter l'influence

1. Et non : de la Tour de Pilz ou de Peils, qui est celui d'un bourg appartenant à Vevey (Metzger, *la Conversion de M^{me} de Warens*, Paris, 1886, p. 162 et s.). — *Confessions*, partie I, liv. II.

qu'exerça sur la direction de ses sentiments et la formation de ses idées son premier éducateur et tuteur, le piétiste François Magny¹, assesseur baillival et secrétaire du conseil de ville de Vevey. Car ce fut lui qui inspira à sa pupille « une indifférence qui la surprenait parfois » et qui, dans la pratique de la vie, devait si fort obscurcir en elle la lumière de la conscience. Restée ainsi de bonne heure orpheline et réputée riche héritière, elle fut naturellement très recherchée. On la mariait à quatorze ans (22 septembre 1713) à Sébastien-Isaac de Loys, capitaine, seigneur de Villardin, âgé de vingt-quatre ans, auquel son père, pour le paiement de vingt mille livres qu'il lui avait promises, donna la seigneurie de Wuarens, ce nom ayant été transformé à l'allemande en celui de Warens. Cette union se trouva mal assortie. Tandis que son mari, à Lausanne d'abord, puis à Vevey, usant son temps dans le vain exercice de charges municipales, laissait périliter la fortune commune², la jeune baronne de Warens, qui elle-même n'avait pas peu contribué à la compromettre par une vie de luxe et de plaisir, s'ingéniait à la relever. L'espèce de mysticisme dont elle avait été imbue des son enfance n'avait point éteint chez elle, non plus que les goûts de la vie mondaine, l'esprit d'entreprise dont elle était douée, on dirait mieux affligée. Elle avait établi à Vevey une fabrique de bas de soie et de laine, mais malheureusement sans succès. C'est pourquoi, découragée dans son négoce, et peut-être aussi lassée de son mari, la dame, sous prétexte de faire une cure d'eau, abandonnait presque furtivement le domicile conjugal en juillet 1726, non sans avoir fait main basse sur les marchandises, l'argent, et les objets les plus précieux du ménage. C'était, en réalité, avec l'intention secrète

1. Ritter, *la Famille et la Jeunesse de J.-J. Rousseau* : — M^{me} de Warens et le piétisme romand, p. 240.

2. Albert de Montet et Eugène Ritter, *M^{me} de Warens et son mari*, documents inédits.

de se convertir au catholicisme, auquel elle prétendait s'être sentie inclinée l'année précédente pendant un séjour à Aix-les-Bains, qu'elle se rendit à Évian. Là elle allait se jeter aux pieds du roi de Savoie, Victor-Amédée II, pour lors aux eaux d'Amphion, et réclamait sa protection.

Bien qu'il lui déplût que les conversions fissent du bruit, ce prince consentait à accueillir la gracieuse suppliante, et, après lui avoir accordé une pension de quinze cents livres, la faisait conduire sous escorte au convent de la Visitation à Annecy. Elle s'y convertissait sous les auspices de la princesse de Hesse-Rheinfels qui voulut être sa marraine, et dont elle prit le prénom d'Éléonore. Le 8 septembre 1726, M^{sr} Michel-Gabriel de Rossillon de Bernex, évêque d'Annecy, titulaire nominal du siège de Genève, recevait son abjuration, qui pour être sincère, n'en causait pas moins à M^{me} de Warens un trouble profond et « durant deux ans, environ, lui donna, à son dire, lorsqu'elle se mettait au lit, la peau de poule ». Ce pieux prélat, et, à son exemple, l'évêque de Maurienne, M^{sr} de Valpergue, ajoutaient même de leurs deniers, d'autres pensions à celle qu'elle avait déjà obtenue, tant paraissait précieuse à ces saints personnages, la conquête de cette néophyte de marque¹. De son côté, M. de Warens acquiesçait bon gré mal gré à ces arrangements. A la suite de maints entretiens au convent de la Visitation avec celle qu'il appelait « sa désertense », et qui vainement s'efforça de l'entraîner dans sa conversion, il s'engageait, après divorce et donation à lui faite

1. *Les évêques d'Annecy depuis la Réforme*, par Mugnier, 1888, p. 226. De Rossillon (testament du 4 août 1733) fait héritiers universels des biens provenant de son évêché « tant les pauvres du diocèse que les pauvres nouveaux convertis à la foi catholique, comme membres de Jésus-Christ auxquels les épargnes des revenus ecclésiastiques servent de patrimoine ».

Parmi ces legs particuliers, on trouve une pension annuelle viagère de 150 livres, payable par ses parents, sur ses revenus de la paroisse de Challenge à dame Françoise-Louise-Éléonore de La Tour, épouse du seigneur baron de Warens « dont la conversion à la foi catholique a été édifiante ».

des biens contestés, à servir à sa femme une pension annuelle de trois cents livres, que bientôt d'ailleurs il oublia de lui payer. Tout lien entre eux se trouva donc rompu. M. de Warens, reprenant son nom de famille après son divorce, vendit en 1728 sa seigneurie, afin de liquider une situation embarrassée, vainement chercha fortune en Hollande, en Angleterre, et finalement se fixant de nouveau à Lausanne, y mourut le 31 octobre 1754, sans s'être remarié. Quant à M^{me} de Warens, elle retint le nom de son mari, et renonçant promptement à l'idée qu'un instant elle avait eue de prendre le voile, elle passa à l'état de jeune veuve, malgré ses treize années de mariage, et de jeune dévote bien rentée¹.

Ce fut dans ces conditions, à Annecy, près de l'église et en un lieu « qu'il eût voulu entourer d'un balustre d'or et y attirer les hommages de toute la terre », que dans la matinée de Pâques fleuries (21 mars 1728), Rousseau rencontra M^{me} de Warens. Elle avait vingt-huit ans alors ; il était au milieu de sa seizième année, et « son tempérament naissant, mais qu'il ignorait encore, donnait une nouvelle chaleur à un cœur naturellement plein de vie² ». Il devait se présenter à la baronne comme disposé à se convertir et s'attendait à trouver dans la protectrice à laquelle l'avait adressé M. de Pontverre, « une vieille dévote bien rechignée ». Aussi, quelle ne fut pas sa surprise lorsque M^{me} de Warens, se retournant à sa voix, il vit « un visage pétri de grâce, de beaux yeux bleus pleins de douceur, un teint éblouissant ». Le témoignage des contemporains ne dément point ce que ce portrait a de flatteur. « Sa taille, écrivait M. de Conzié, comte des Charmettes, en parlant de M^{me} de Warens qu'il connais-

1. Ritter, p. 257 : — Metzger, *la Conversion de M^{me} de Warens*, p. 13, 63, 86, 152, 171, 235 ; — de Montet et Ritter, *Bibliothèque universelle et Revue suisse* (Lausanne, mai 1885) ; Lettre de M. de Warens à son beau-frère (citée par Ritter, p. 86).

2. *Œuvres*, t. I, p. 819 : *Réveries du promeneur solitaire*. — Dixième promenade.

sait bien, sa taille était moyenne, mais point avantageuse, en égard qu'elle avait beaucoup et beaucoup d'embonpoint... mais elle faisait aisément oublier ces défauts par une physionomie de franchise et de gaieté intéressante. Son ris était charmant, son teint de lis et de rose, joint à la vivacité de ses yeux annonçait celle de son esprit et donnaient une énergie peu commune à tout ce qu'elle disait. Sans le plus petit air de prétention, tant s'en faut, car tout en elle respirait la sincérité, l'humanité, la bienfaisance, sans donner le plus petit soupçon de vouloir séduire, par son esprit, non plus que par sa figure¹. »

En tout, l'accueil que Rousseau reçut de la baronne fut pour le pauvre apprenti un ravissement. Dès l'abord, « il se sentit donc pour sa bienfaitrice un vif attachement et une confiance parfaite ». Cependant, laissez s'écouler quelques années, et il en viendra jusqu'à supplanter dans l'intimité de M^{me} de Warens ses adorateurs secrets, pour y être bientôt remplacé à son tour. Quelque étroite qu'elle devint, cette liaison ne pouvait en effet être durable, et Rousseau était destiné à toute espèce d'aventures.

Pour ce qui est de M^{me} de Warens, qui avait perdu sa mère dès sa naissance, son éducation avait été fort mêlée et les instructions qu'elle avait reçues un peu de sa gouvernante, un peu de son père, un peu de ses maîtres et beaucoup de ses amants (un M. de Tavel notamment), ne pouvaient suffire au gouvernement de sa vie². Mêlant aux pratiques extérieures de la dévotion des hontes domestiques et alliant froidement l'immoralité à l'amour des lettres et du bel esprit, son goût pour la médecine empirique et pour l'alchimie, la livrait en proie aux charlatans. Les pensions que lui valaient sa conversion et probable-

1. Albert Metzger, *la Conversion de M^{me} de Warens*. Paris, in-12, p. 239.

2. Mugnier, *M^{me} de Warens et Rousseau*. Étude historique et critique. Paris, 1891, in-8°, p. 62; — Albert de Montel, *M^{me} de Warens et le pays de Vaud*. Lausanne, 1891, in-8°; — Ritter, *Revue des Deux-Mondes*, 15 février, 13 mars 1895; 1^{er} septembre 1897.

ment aussi une sorte d'espionnage politique dont on l'avait chargée, restaient assez mal payées et souvent même elle se trouvait obligée d'en céder à l'avance la moitié pour dettes criardes. C'est pourquoi, dépensant toujours sans compter et toujours vivant à l'étroit, on la voyait constamment occupée de nouveaux projets qui devaient relever ses affaires, mais elle ne rencontrait que déceptions.

Fabrique et commerce de savon à Chambéry, exploitation de mines de fer, de charbon, fabrication de poteries, rien ne lui réussit. Elle dut, ne pouvant pas en payer le prix, résilier la vente d'une maison qu'elle avait achetée à Évian. En fin de compte, à bout de ressources, après avoir perdu un vieux protecteur qu'avaient séduit les agréments de son esprit, ayant brocanté ses derniers bijoux, M^{me} de Warens s'éteignit obscurément, en juillet 1762, aux portes de Chambéry, dans un taudis du faubourg Nézin, où depuis 1756, elle s'était retirée.

« Les financiers royaux, écrit un contemporain¹, sous le prétexte d'aubaine, avaient fait cacheter sa cabane ; mais leur cupidité resta peu assouvie, puisqu'ils ne trouvèrent chez elle que des témoignages de piété et les preuves de sa misérable situation. » « Je viens de lire *l'Imitation de Jésus-Christ*² », mandait-elle dans une dernière lettre à Rousseau, qui depuis longtemps s'était détaché de son ancienne protectrice, initiatrice et maîtresse, et tandis qu'elle se débattait dans toutes les angoisses de la maladie et de la pauvreté, écrivait en d'amoureux transports sa *Nouvelle Héloïse* et se complaisait à se peindre sous les traits de Saint-Preux. M. de Conzié, dans une de ses lettres, a rappelé en termes émus à la fois et sévères pour Rousseau les derniers jours de la pauvre baronne :

« Enfin, écrivait M. de Conzié à M. de Mellarède, cette

1. Streckeisen Moulton. *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, 1865, t. II, p. 445.

2. Ritter, *la Famille et la Jeunesse de Rousseau*, p. 259: — Albert Metzger, *la Conversion de M^{me} de Warens*, p. 8: — Extrait du registre mortuaire de la paroisse de Saint-Pierre-de-Lémens.

charmante et digne femme, sans argent, sans crédit et accablée de dettes, eut l'heureuse ressource de plaire à un vieux seigneur de la première distinction, qui fournit durant qu'il vécut aux journaliers nécessaires de la subsistance de cette malheureuse baronne; mais le noble désintéressement dont son âme avait toujours été pénétrée, ne lui suggéra jamais de confier à ce vieux seigneur (Jean d'Allinges, marquis de Condrecé) le triste et inévitable avenir qui la menaçait. Aussi, après cette perte, se vit-elle forcée de mendier pour ainsi dire un recoin de chaumière dans un faubourg où elle n'a végété que par les secours et soins charitables de ses voisins, qui n'étaient, tant s'en faut, dans l'aisance. Finalement, accablée de différents maux qui la retenaient au lit depuis plus de deux années, elle succomba avec tous les sentiments d'une femme forte et bonne chrétienne. J'ai toujours condamné Jean-Jacques qu'elle avait décoré du nom de son fils adoptif, en premier lieu d'avoir préféré les intérêts de Le Vasseur à ceux d'une maman aussi respectable pour lui en tous sens que l'était peu sa blanchisseuse Le Vasseur; il aurait bien dû suspendre son orgueil de temps à autre et ne travailler que pour gagner son indispensable nécessaire, pour restituer, au moins en partie, ce qu'il avait coûté à sa généreuse bienfaitrice¹. »

Cette condamnation de Rousseau ne semble que trop justifiée. Ce n'est pas qu'il eût rompu tout commerce avec son ancienne amie. Il lui écrivait de Venise en 1742, et, sur sa demande, rédigeait en 1745 un mémoire afin de recouvrer par l'intermédiaire de M. de Castellane, notre ambassadeur à Constantinople, l'héritage d'un de ses parents décédé dans cette ville. De loin en loin il lui adressa même quelques légers secours. Mais ce ne fut qu'en octobre 1762 qu'il apprit par M. de Conzié que « bonne maman » était morte depuis trois mois (30 juillet).

1. Metzger, *la Conversion de M^{me} de Warens*, p. 263.

« Elle est actuellement heureuse, lui mandait le 4 octobre 1762 le comte des Charmettes, ce qu'elle n'était pas il y a environ six semaines, puisqu'à ce temps elle a quitté ce bas-monde où elle vivait accablée de maladies, de misères, abandonnée des injustes humains. Voilà, je ne doute pas, sa belle âme récompensée de ses vertus et de ses souffrances. Si vous étiez moins philosophe, ou, pour parler plus clairement, moins raisonnable, j'essaimerais de vous présenter quelques motifs de consolation; mais je sais que vous n'en avez pas besoin, intimement persuadé, comme je le sais, que vous savez chérir le bonheur réel de vos amis aux dépens même de votre satisfaction. J'ai toujours respecté cette aimable femme, surtout depuis l'aveu confident qu'elle me fit des motifs qu'elle avait de ne vouloir partager son cœur avec d'autres qu'avec vous, mon cher Rousseau. Cet aveu de son sexe, peu porté à ce genre de naïvetés réfléchies, lui a mérité les hommages constants que je rendrai à sa vertu jusqu'à mon dernier soupir. Voilà, mon cher ami, ce qui en est de cette digne femme¹. »

En 1768 Jean-Jacques visitait la tombe de M^{me} de Warens au cimetière de Saint-Pierre-de-Lémens. Il s'était entretenu avec elle, en passant et une dernière fois, dans le cours du voyage qu'il fit à Genève, en 1754, avec sa concubine Thérèse, à laquelle la malheureuse baronne voulut offrir la seule bague qui lui restât. Et c'est à peine alors qu'en lui laissant un peu d'argent, il accorda quelques paroles de pitié « à la meilleure des femmes de qui il tenait l'éducation qu'il avait reçue ». Aussi bien, « quel avilissement! Dans quel état, mon Dieu, il la revit! Que lui restait-il de sa beauté première? Était-ce la même M^{me} de Warens, jadis si brillante? Que son cœur fut navré! Il ne vit plus pour elle d'autre ressource que de se dépayser ». Toutefois, il ne parvint pas

1. *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, correspondance publiée par M. G. Streckeisen-Moultou, Paris, 1865, 2 vol. in-8° (t. II, p. 145).

à la décider « à venir vivre paisiblement avec lui¹ »; et ses instances apparemment ne furent point fort pressantes. Il lui était plus commode et plus court de lui assigner au ciel une place « à côté des Fénelon et des Bernex », ou d'écrire avec emphase « que Socrate qui avait estimé Aspasia eût respecté M^{me} de Warens », et encore, tantôt, « qu'elle était née pour les grandes affaires, qu'à sa place M^{me} de Longueville n'eût été qu'une tracassière, qu'à la place de M^{me} de Longueville elle eût gouverné l'État »; tantôt, « qu'elle ressemblait à M^{me} de Chantal sur bien des points et qu'elle eût pu lui rassembler aussi dans sa retraite, si son goût ne l'eût détournée de l'oisiveté d'un convent² ». Quoi qu'il en soit, le contraste n'en était pas moins tragique entre la misère lamentable des dernières années et la situation radieuse du séjour à Annecy.

En recueillant Rousseau, sur la recommandation du curé de Confignon, M^{me} de Warens s'était, avant tout, préoccupée du salut de l'âme du jeune abandonné qu'on lui adressait. Par ses soins il fut donc envoyé à Turin afin d'y recevoir l'instruction préparatoire à sa conversion au catholicisme. Son père et son oncle Bernard qui avaient été prévenus de sa fuite ne s'étaient enquis qu'assez négligemment de son sort, celui-ci auprès de M. de Pontverre, celui-là auprès de la baronne, Isaac notamment qui, pendant l'éloignement de ses fils, jouissait du revenu du bien qu'avait laissé leur mère, se contenta de pleurer avec M^{me} de Warens, sans aucunement songer à se mettre à la poursuite de Jean-Jacques, ce qui eût été facile, et à le ramener. « Cette idée de lucre, n'a pu s'empêcher d'observer Rousseau, agissait sourdement et ralentissait son zèle, qu'il eût poussé plus loin sans cela. » Quant à lui, admis le 12 avril 1728 dans

1. *Confessions*, part. II, liv. VIII.

2. Lamartine, *Cours familial de littérature*, Entretien LXX. — « Les lignes de Rousseau sur M^{me} de Warens font le désespoir du cœur humain... Ce crime, selon moi, dépasse l'homme et ne dépasse pas Rousseau...; c'est le forfait de la plume. »

L'hospice de l'archiconfrérie du *Santo Spirito*, il y abjurait le calvinisme dès le 21 août de la même année, mais non sans avoir, à son dire, opiniâtrément argumenté contre le prêtre chargé de son instruction. Deux jours après, il était baptisé sous les prénoms de Joseph-François, en souvenir de M^{me} de Warens qui s'appelait Françoise. Puis, muni d'une maigre collecte faite à son bénéfice, il se voyait immédiatement rendu à la liberté.

Ce fut avec un soupir de véritable soulagement que Rousseau sortit d'un asile où il avait eu à subir d'immenses voisinages. Mais s'il se trouvait, à sa grande joie, après une pénible clôture, maître de lui-même et de ses actions, son dénûment était, d'autre part, presque complet, et il n'avait guère à compter sur d'autre appui que sur la protection incertaine et lointaine de sa bienfaitrice d'Annecy. De là, durant des mois, une succession de vicissitudes qui font de lui une espèce de Gil Blas. Ce sont d'abord des courses vagabondes à travers Turin, où il sent se déclarer sa passion pour la musique, en entendant celle de la chapelle du roi. Occupé ensuite, en qualité de commis, par une dame Basile, femme d'un marchand jaloux et « brune extrêmement piquante », ses déclarations, quoique muettes, le font promptement expulser par le mari.

Cependant, il fallait vivre. Rousseau se met, en qualité de laquais, chez la comtesse de Vercellis. C'est à ce moment que se place le vol assez inexplicable d'un ruban (on a même dit d'un couvert d'argent¹) ; ce vol que par une calomnie dont il s'est longuement reproché l'atrocité, il impute à une jeune cuisinière Mauriennaise, nommée Marion. Après la mort de M^{me} de Vercellis, il parvient à entrer, « toujours laquais », chez le comte de Gouvon, chef de la maison de Solar. Sa condition pourtant semble

1. Voir dans l'édition de Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, t. II, p. 440. — M. Musset-Pathay s'élève avec énergie contre cette seconde supposition.

alors devoir changer. Interpellé un jour qu'il sert à table, il lui arrive d'expliquer, au grand étonnement des convives qui n'attendaient rien de pareil d'un jeune homme de sa condition, le mot *fier* (*ferit*) de la devise des Solar : *tel fier qui ne tue pas*. Sur-le-champ sa tête part et il tombe amoureux de la petite-fille du comte, M^{lle} de Breil, qu'il a vue l'applaudir d'un sourire, mais auprès de laquelle il ne rencontre que froid dédain. Il est du moins pris en gré par le fils du maître de la maison, l'abbé de Gouvon, lequel, se destinant à l'épiscopat, vit enfoncé dans l'étude. Employé par lui comme secrétaire et traité en ami, « disciple et valet dans la même maison », il achève d'apprendre le latin et l'italien, lit Pétrarque, Métastase, dont les vers reviennent sans cesse sous sa plume, traduit du Tasse l'épisode d'Olinte et Soplronie, ignore l'anglais, sait peu le grec, quoiqu'il admire les Grecs, notamment Homère, Platon, Plutarque, et, grâce à la faveur que lui accorde son maître, s'élève peu à peu au-dessus de la domesticité.

C'est alors qu'il entre en commerce avec le précepteur des enfants du comte de Mellarède, l'abbé Gaimé, dont il réunira les traits dans la personne du vicaire savoyard avec ceux de l'abbé Gâtier qu'il devait bientôt avoir pour professeur au séminaire d'Annecy. « Réunissant M. Gâtier avec M. Gaimé, je fis de ces deux dignes prêtres l'original du *Vicaire Savoyard*. Je me flatte que l'imitation n'a pas déshonoré ses modèles¹. »

Suivant lui, ce fut l'abbé Gaimé, « qui lui donna les premières vraies idées de l'honnêteté, que son génie ampoulé n'avait saisies que dans ses excès ». C'est aussi probablement l'abbé Gaimé qu'il a voulu mettre en scène, lorsqu'il imagine qu'un prêtre, l'ayant conduit, à l'aube d'un jour d'été, au sommet du *monte*, au pied duquel parmi les fertiles plaines se déroule le Pô, lui tint les dis-

¹ *Œuvres*, t. I, p. 122.

cours enflammés, plus éloquents que chrétiens, dont le spectacle éblouissant qui s'étalait à leurs regards était un commentaire sublime, et qui deviendront chez l'auteur de *l'Émile*, la *Profession de foi du vicaire savoyard*.

Toutefois, telle était la frivole humeur et la légèreté de Rousseau que délibérément il se fit chasser de chez M. de Gouvon, pour s'attacher à un ancien ami d'apprentissage que par hasard il avait retrouvé. C'était un jeune Genevois nommé Bâcle, « garçon très amusant, très gai, plein de saillies bouffonnes que son âge rendait agréables ». En compagnie de ce joyeux camarade il se mit à courir le pays, obtenant avec lui dans les villages sa subsistance en montrant aux paysans les merveilles d'une fontaine de Héron dont l'abbé de Gouvon lui avait fait cadeau. La fontaine s'étant cassée, Rousseau ne trouva d'autre ressource que de revenir au plus vite implorer de nouveau à Annecy, où les deux amis se séparèrent, la pitié de M^{me} de Warens.

On était au printemps de 1731. La baronne ne rebuta point Jean-Jacques. « On dira ce qu'on voudra, aurait-elle observé, mais puisque la Providence me le renvoie, je suis déterminée à ne pas l'abandonner¹. » Et, de fait, elle l'admit sous son toit, lui donna place à sa table, et Rousseau ne tarla pas à goûter auprès de sa protectrice les douceurs de la plus tendre familiarité. « Ses charmes, écrivait-il, et ceux du printemps se confondaient à mes yeux. *Petit* fut mon nom, *Maman* fut le sien, et toujours nous demeurâmes *Petit* et *Maman*, même quand le nombre des années en eut presque effacé la différence entre nous. » M^{me} de Warens se plaisait à faire des élixirs, des teintures, des baumes, des magistères. Parmi toutes ces occupations, auxquelles se mêlait nécessairement Rousseau, et à travers des visites de toute espèce, le

1. Theophile Dufour, *Revue savoisienne*, 1878 (J.-J. Rousseau et M^{me} de Warens. Notes sur leur séjour à Annecy, d'après des pièces inédites).

temps se passait le plus agréablement du monde. Comme d'ailleurs la maîtresse du logis « connaissait la bonne littérature et en parlait fort bien », des lectures faites en commun, et les lectures les plus sérieuses comme les plus variées : *Puffendorf*, *le Spectateur*, *la Henriade*, *La Bruyère*, *La Rochefoucauld*, alternaient avec des conversations où la baronne, qui mettait Bayle au-dessus de tout et qui faisait grand cas de Saint-Évremond, se laissait par moment aller à prêcher. Lorsque ainsi elle moralisait, « elle se perdait quelquefois un peu dans les espaces, mais en lui baisant de temps en temps la bouche ou les mains, Jean-Jacques prenait patience et ces longueurs ne l'ennuyaient pas ». Il semblait du reste, en disciple fervent, partager toutes les croyances de sa bienfaitrice, et le futur auteur des *Lettres de la Montagne* qui devait, avec tant de violence, s'élever contre les miracles, n'hésitait point alors à attester des miracles ¹. Ainsi avait fait Voltaire dans sa jeunesse ².

Néanmoins, « cette vie était trop douce pour pouvoir durer ». M^{me} de Warens et surtout les amis de M^{me} de Warens formaient pour Rousseau « force projets dont il se serait bien passé ». Sur l'avis d'un parent de la baronne, M. d'Aubonne, lequel le jugeait borné, « tant était grande la difficulté avec laquelle les idées s'arrangeaient dans sa tête », on finit par décider que « l'honneur de devenir quelque jour curé de village était la plus haute fortune à laquelle il dût aspirer ». On le fit en conséquence admettre au séminaire d'Annecy. Il y alla « comme il aurait été au supplice, n'emportant qu'un seul livre, *les Cantates* de Clérambault ». Au bout de peu de temps, il en sortait sachant l'air d'*Alphée* et

1. *Œuvres*, t. V, p. 321 : *Mémoires remis le 19 avril 1742, à M. Boudet Antonin qui travaille à l'histoire de feu M. de Berner, évêque de Genève*. Lors d'un incendie qui éclata à Annecy, en menaçant la maison qu'habitait M^{me} de Warens, le feu, sur les prières de Berner, aurait changé de direction (cf. *Ib.*, t. I, p. 123).

2. Nourrisson, *Voltaire et le Voltairianisme*, p. 63.

d'*Aréthuse*, « fruit de ses études pendant sa retraite », mais non sans avoir reçu les sages instructions de l'abbé Gâtier.

On ne tarda guère, en effet, à renvoyer à M^{me} de Warens son protégé « comme un sujet qui n'était même pas bon pour être prêtre et qui semblait destiné à être le rebut de tous les états ». Rousseau résolut alors de se faire musicien, et afin de s'initier à l'art qu'il se proposait d'exercer, entra sous la direction d'un Parisien appelé Nicoloz et qu'on n'appelait que M. Lemaitre, dans la maîtrise de la cathédrale d'Annecy. « Cette vie de la maîtrise, toujours chantante et gaie, avec les musiciens et les enfants de chœur, lui plaisait plus que celle du séminaire », et il vivait à Annecy depuis plus d'un an, « sans le moindre reproche », lorsque M^{me} de Warens, voulant l'éloigner du commerce suspect d'un aventurier nommé Venture de Villeneuve, lequel se donnait lui-même comme musicien, lui enjoignit d'accompagner jusqu'à Lyon Lemaitre, qui brusquement quittait par pique la maîtrise, et de s'attacher à lui, aussi longtemps que de besoin.

A peine arrivé à Lyon, Jean-Jacques, au lieu d'obéir aux recommandations de M^{me} de Warens, abandonnait lâchement Lemaitre, frappé en pleine rue d'une attaque d'épilepsie, et se hâtait de revenir à Annecy. Mais il n'y retrouvait plus la baronne qui, accompagnée de M. d'Aubonne, peut-être chargée de quelque négociation secrète, était partie pour Paris¹. Il n'en restait pas moins à Annecy et se rapprochait de Venture qu'il retrouvait brillant et fêté dans toute la ville et qui lui faisait faire la connaissance du juge-mage, M. Simon, dont il a pris plaisir à tracer la caricature. En même temps, il fréquentait la femme de chambre de M^{me} de Warens nommée Merceret et les amies de Merceret, vivant tant bien que mal au jour le jour, tantôt au milieu des poétiques extases où le plongeaient les effluves du grand air, tantôt parmi les

1. Metzger, p. 217 et suiv., *M^{me} de Warens en surveillance*.

plaisirs de rencontre que lui procuraient de charmantes étourdies telles que M^{lle} de Graffenried et M^{lle} Galley en l'associant à leurs folles quoique innocentes équipées¹. Puis il reconduisait Merceret à Fribourg où elle avait sa famille et devait se demander un jour s'il n'eût pas mieux fait alors de l'épouser, ce qui aurait fixé son existence².

Enfin, après être allé à Nyon visiter son père qui, « malgré les pleurs qu'ils versèrent en s'embrassant », n'essaya guère, ce semble, de le retenir, il se rendit à Lausanne. « Il voulait se rassasier de la vue de ce beau lac qu'on voit là dans sa plus grande étendue. » Aussi bien avait-il grand besoin de se créer des ressources. Dans ce but « il se mit en tête de faire à Lausanne le petit *Venture* » et, changeant par anagramme le nom de Rousseau en celui de Vaussere, il s'avisait d'organiser, sous le pseudonyme de Vaussere de Villeneuve, un concert public. Mais, quand on en vint à l'exécution, la musique, trahissant son ignorance, se changeait en une affreuse cacophonie. Ce fâcheux éclat n'était pas pour l'acréditer à Lausanne comme professeur de musique. Aussi s'empressait-il de se réfugier à Vevey, où, se repaissant des souvenirs de M^{me} de Warens, il se plut à parcourir les lieux dont il fit plus tard le théâtre des aventures romanesques qui remplissent *la Nouvelle Héloïse*. « J'allai à Vevey loger à la Clef; et, pendant deux jours que j'y restai sans voir personne, je pris pour cette ville un amour qui m'a suivi dans tous mes voyages et qui m'y a fait établir enfin les héros de mon roman. Je dirais volontiers à ceux qui ont du goût et qui sont sensibles : Allez à Vevey, visitez le pays, examinez les sites, promenez-vous sur le lac, et dites si la nature n'a pas fait ce beau pays pour une Julie, pour une Claire et pour un Saint-Preux, mais ne les y cherchez pas³. »

1. *Œuvres, Confessions*, p. 136.

2. *Œuvres*, t. I, p. 117.

3. *Œuvres*, t. I, p. 153.

Rousseau venait ensuite chercher fortune à Neuchâtel. Il y avait passé l'hiver de 1731-1732, subsistant assez misérablement de quelques leçons et sollicitant, mais en vain, le secours de son père¹, qui lui répondait par une lettre de vrai Gascon, lorsqu'à Boudry (la patrie de Marat), étant entré dans un cabaret pour diner, le hasard le mit en présence d'un archimandrite, le P. Athanasius Paulus, de l'Ordre des Saints-Pierre et Paul de Jérusalem, lequel était en tournée de quêtes pour le rétablissement du Saint-Sépulchre. Ce religieux, ne parlant qu'italien, lui offrit, et Rousseau accepta, de s'attacher à lui en qualité de secrétaire et d'interprète. Ils visitèrent donc ensemble Fribourg, Berne et Soleure. Heureusement, dans cette dernière ville, l'ambassadeur de France auprès du corps helvétique, le marquis de Bonac, après avoir interrogé Rousseau, touché sans doute de son esprit et de sa jeunesse, eut la charité de l'arracher à la société de l'archimandrite et le retint. M. de la Martinière, secrétaire d'ambassade, « en le conduisant dans la chambre qui lui était destinée, lui dit : cette chambre a été occupée, sous le comte du Luc, par un homme célèbre du même nom que vous : il ne tient qu'à vous de le remplacer de toutes manières et de faire dire un jour : « Rousseau premier. Rousseau second². » Cependant, en attendant qu'il conquît cette célébrité, qui devait alors lui sembler bien chimérique, il lui fallait un emploi qui le fit vivre. M. de Bonac lui proposa de se charger, à Paris, de l'éducation du neveu d'un colonel suisse au service de la France, nommé Godard, que son oncle destinait à l'état militaire.

Aussitôt les idées de Rousseau devinrent martiales, et, tout enflammé, il ne rêvait déjà plus pour lui-même que splendeurs guerrières. « On lui donna quelques lettres, cent francs pour son voyage, de fort bonnes leçons, et il partit. » Ce fut à pied que, par goût plus encore que par

1. *Œuvres*, t. I, p. 13; t. VII, p. 1.

2. *Œuvres*, t. I, p. 157-158.

nécessité, il fit cette longue route. Mais à peine arrivé dans la capitale, Paris, où il entra par le faubourg Saint-Marceau, lui parut, en même temps qu'horriblement malpropre, si triste, il se trouva, dès le début, si mécontent des procédés de son nouveau maître, qu'il eût hâte de le quitter, lui laissant pour tout adieu une satire contre son avarice.

A Lyon, où il s'arrêta, son séjour était marqué par de très dégoûtantes aventures qui lui firent regarder cette ville « comme celle de l'Europe où règne la plus affreuse corruption ». D'un autre côté, ce fut durant ce voyage pédestre, qu'à voir le paysan « cacher son vin à cause des aides et son pain à cause de la taille », il sentit s'amasser dans son cœur de nouveaux ferments d'indignation contre l'injustice et les institutions sociales. Une punition, subie à tort, suivant lui, chez le pasteur Lambercier, l'avait irrité; le spectacle des vexations que le fisc infligeait aux paysans l'exaspéra¹.

Toutefois, si, « pour ses chères bergeries, Rousseau avait renoncé pour jamais aux travaux de Mars », l'amour des champs, auquel s'ajoutait la connaissance d'une jeune lyonnaise, M^{lle} Serre, pour laquelle plus tard il s'éprit d'une vive passion, ne suffisait point à assurer sa subsistance. C'est ce qu'il a raconté lui-même en une page du plus frais coloris. Il se voyait réduit à passer la nuit dans la rue et à coucher à la belle étoile. Jean-Jacques employa donc quelques jours à copier de la musique, seule occupation lucrative à laquelle il devait se livrer dans la suite, et qu'il déclarait, chose étrange! « le métier du monde auquel il était le moins propre ». La gêne n'en demeurant pas moins extrême, toutes ses pensées comme toutes ses espérances se reportaient sur M^{me} de Warens. Une amie de la baronne, M^{lle} du Châtelet, tout en honorant Rousseau de sa familiarité, et lui faisant lire les

1. *Œuvres*, t. I, p. 163, 168.

romans de Le Sage, et particulièrement Gil Blas, « lui avait communiqué son goût de morale observatrice qui porte à étudier les hommes », mais n'avait guère songé à le tirer d'affaire. Il n'eut donc pas plutôt appris par elle le retour de M^{me} de Warens en Savoie, qu'il vola vers sa chère maman; mais ce n'était plus à Annecy qu'il la devait retrouver

CHAPITRE III

CHAMBÉRY

De retour de son voyage à Paris, c'était à Chambéry que M^{me} de Warens avait fixé sa résidence. Là, en habile politique, afin de se concilier les bonnes grâces du comte de Saint-Laurent, intendant général des finances de Savoie, elle avait loué de lui dans un quartier fort triste une maison « vieille, mal bâtie, et dans une si vilaine position, qu'elle restait toujours vide ». La baronne y donnait une chambre à Rousseau, en même temps qu'elle lui accordait en outre une entière et généreuse commensalité. Elle fit même plus, car elle parvint à lui procurer une place de secrétaire dans la commission du cadastre que Victor-Amédée faisait alors lever de tout le pays. Ainsi, « après quatre ou cinq ans de courses, de folies et de souffrances, depuis sa sortie de Genève, Jean-Jacques pourrait se féliciter de commencer pour la première fois de gagner son pain avec honneur¹ ». Entre temps, il apprenait les mathématiques, s'exerçait à dessiner des fleurs et des paysages et se livrait à son goût pour la musique. Particularité curieuse ! ce Genevois qui jamais ne voulut qu'on lui attribuât la qualité de Français, non seulement sentit se réveiller des vellétés guerrières en voyant les troupes françaises traverser Chambéry pour se rendre dans le Milanais lors de la déclaration de guerre à la France par l'Allemagne, en octobre 1733 ; mais il se mit à lire avec passion la *Vie des grands capitaines* par Bran-

1. *Œuvres*, t. I, p. 174.

tôme et s'éprit d'amour pour notre pays. « Il avait la tête pleine des Clisson, des Bayard, des Lautrec, et s'affectionnait à leurs descendants comme aux héritiers de leur mérite et de leur courage ¹. » Ce ne devait être d'ailleurs chez lui qu'une ardeur et une sympathie purement littéraires.

Cependant, une vie de labour, quoique assez douce, mais d'assiduité régulière, ne pouvait convenir longtemps à un jeune homme habitué à une existence d'aventures. Aussi, au bout de moins de deux ans, se démettait-il fièrement de sa place au cadastre, pour donner des leçons de musique, et le *Traité de l'harmonie* de Rameau lui étant tombé entre les mains, il résolut de se consacrer entièrement à la culture de cet art. On ne saurait dire qui était le plus dangereux, de Rousseau pour ses écolières, ou de ses écolières pour Rousseau. Car il avait surtout des écolières, M^{lle} de Mellarède, M^{lle} de Menthon, M^{lle} de Challes, M^{lle} Lard.

S'il fallait s'en rapporter à Rousseau, M^{me} de Warens aurait jugé que les périls étaient surtout pour lui, et se serait décidée à les prévenir. Il n'en fut peut-être pas tout à fait ainsi. En revenant chez la baronne, Rousseau y avait trouvé, ou plutôt retrouvé une espèce de valet-maître, nommé Claude Anet. C'était un paysan de Moutru, village près de Clarens, neveu du jardinier de M. de Warens ². Né en 1706 et ainsi de quelques années moins âgé que M^{me} de Warens, il avait, en 1726, abjuré, comme elle, le calvinisme, et, lors de sa fuite à Évian, l'avait accompagnée. Il avait pour l'herborisation une passion qu'il prenait tout loisir de satisfaire, et, entre la baronne et lui éclataient parfois des scènes qui décélaient assez la nature de leurs rapports. Rousseau, par conséquent ne fut pas longtemps à en pénétrer le mystère; « ajoutant pour Anet le respect à l'estime, il était devenu en quelque

1. *Œuvres*, t. I, p. 182.

2. *Œuvres*, t. I, p. 176.

façon son élève, et ne s'en trouva pas plus mal¹ ». Toutefois, il n'apprit pas sans peine que quelqu'un pouvait vivre avec M^{me} de Warens dans une plus grande intimité que lui, et « s'il n'avait pas songé même à désirer cette place, il lui était dur de la voir remplir par un autre ». C'était, à son égard, lui semblait-il, comme une injustice qui devait être et qui fut, en effet, promptement réparée.

Avec un cynisme rare, la baronne s'appliqua même à faire agréer par les intéressés ce partage. « Combien de fois elle attendrit nos cœurs, écrit Rousseau, et nous fit embrasser avec larmes, en nous disant que nous étions nécessaires tous deux au bonheur de sa vie... Ainsi s'établit entre nous trois une société sans autre exemple peut-être sur la terre. Tous nos vœux, nos soins, nos cœurs étaient en commun, rien n'en passait au-delà de ce petit cercle². » Et en tenant ce langage, Rousseau ne se doute pas qu'en tout sens il débite des énormités. Malheureusement, en effet, l'exemple honteux que Rousseau lui-même cherchera un jour d'ailleurs à renouveler, n'était pas unique sur la terre. Les contemporains de Rousseau, au vu et au su de Rousseau lui-même, n'offrirent que trop souvent le scandale de pareilles mœurs, et Voltaire, pour ne citer que lui, Voltaire, en accord avec son ami Genonville et M^{lle} Corsemblen de Livry, avait déjà célébré les enchantements d'une union à trois :

Nous nous aimions tous trois; que nous étions heureux³.

En tout cas, le plus heureux des trois à Chambéry n'était sans doute pas Claude Anet. Vainement M^{me} de Warens, « toujours projetante et toujours agissante⁴ », avait-elle eu l'idée de faire établir à Chambéry un jardin des

1. *Œuvres*, t. I, p. 177.

2. *Œuvres*, t. I, p. 199.

3. Nourrisson, *Voltaire et le voltairianisme*, p. 109.

4. *Œuvres*, t. I, p. 199.

plantes, dont Anet eût été le démonstrateur appointé et auquel on aurait joint pour Rousseau un collège de pharmacie. Ce n'était là qu'un rêve, et Claude Anet, à la suite d'une course faite au haut des montagnes pour aller chercher du genépi, ne tarda pas à mourir probablement de chagrin plus encore que de pleurésie. Il décédait le 14 mars 1734, à l'âge de vingt-huit ans¹. « Homme estimable et rare, écrira emphatiquement Rousseau, sa nature lui tint lieu d'éducation, il nourrit dans les servitudes toutes les vertus des grands hommes et il ne manqua peut-être, pour se montrer tel à tout le monde, que de vivre et d'être placé. »

Sur l'heure même, le favori de M^{me} de Warens ne songeait certes point à gratifier le défunt d'une aussi surprenante apologie. Par une vilénie odieuse et qu'il n'avouait qu'en rougissant, il ne fit guère que se réjouir à la pensée d'avoir à hériter de ses nippes et « surtout d'un bel habit noir qui lui avait donné dans la vue² ». Mais la mort d'Anet lui valut bien davantage, car elle le rendit absolument seigneur et maître au logis³.

Effectivement et avec l'approbation tacite de tous ceux qui les fréquentaient, gens du monde ou même ecclésiastiques et religieux, ce fut, dès lors, entre Jean-Jacques et M^{me} de Warens une vie intime de tous les instants. Afin de le former aux belles manières, la baronne donnait à Rousseau, ce qui ne lui réussit guère, des maîtres pour la danse et pour les armes, et Rousseau, de son côté, adressait galamment à la dame des virelais⁴. C'était tantôt dans des entretiens sur des sujets de théologie,

1. Metzger, p. 162 (extrait mortuaire).

2. *Œuvres*, t. 1, p. 203.

3. *Mémoires de M^{me} de Warens, suivis de ceux de Claude Anet, publiés par le D. M. D. P., pour servir d'apologie aux confessions de J.-J. Rousseau, à Chambéry, 1786, in-8°*; — *Mémoires de Claude Anet, écrits par lui-même, pour servir de suite à ceux de M^{me} de Warens, retouchés, ou plutôt écrits par le frère du général Doppet, Claude-Antoine Doppet, docteur en droit, avocat au sénat de la Savoie.*

4. *Œuvres*, t. V, p. 474; — *Virelai à M^{me} la baronne de Warens.*

tantôt dans des lectures non plus alors de *Plutarque* mais de *Don Quichotte*, tantôt enfin, dans les expériences de chimie, que se passaient agréablement leurs journées.

Néanmoins, ce n'était point sans un certain regret mêlé de dépit que Jean-Jacques se voyait complètement à la charge de M^{me} de Warens. C'est pourquoi, si à l'époque de sa majorité (28 juin 1737), il crut devoir lui faire quelque part du modeste héritage qu'il recueillit de sa mère, il adressait dès 1734, mais sans succès, au gouverneur de Savoie (comte Louis Picon), un mémoire dans lequel il sollicitait un secours auquel, en sa qualité de converti, il estimait avoir des droits¹. Il s'était flatté de pouvoir de la sorte participer aux dépenses communes. Et ces dépenses étaient telles qu'il constatait, tout en se plaignant, mais sans être écouté, que dans les affaires de M^{me} de Warens « la balance entre le doit et l'avoir devenait chaque jour plus inégale ». Aussi, après avoir « cent fois remontré, prié, pressé, conjuré, et toujours inutilement », « s'étourdissant sur sa peine secrète », cherchait-il au dehors des distractions, s'en allant tour à tour à Genève, à Nyon, à Lyon, à Besançon², sous prétexte de surveiller ses affaires ou de se perfectionner dans l'art musical, dont pourtant il semblait par moment se dégoûter. Tandis, en effet, qu'il continuait ses études et ses leçons de musicien, tout en lisant avec fureur les romans de l'abbé Prévost, notamment *Cléveland*, le hasard lui

1. *Œuvres*, t. V, p. 318. — *Mémoire à son Excellence M^{sr} le gouverneur de Savoie (comte Louis Picon)*, 1734 (année de la mort de Bernex, 23 avril) : « Pour comble de disgrâces, me voilà tombe dans une maladie affreuse qui me défigure. Je suis désormais renfermé sans presque sortir du lit et de la chambre, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de disposer de ma courte et misérable vie. » Il avait été atteint par l'explosion d'un composé chimique. (Metzger, p. 56.)

2. « A M^{me} de Warens, Besançon, 29 juin 1735 : « Ce serait un trésor et en même temps un miracle, de voir un musicien en Savoie ; je n'ose, ni ne puis me flatter d'être de ce nombre. Au cas que vous voyiez qu'il n'y ait pas de débouché pour moi à Chambéry, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de me le marquer. » (*Œuvres*, t. VII, p. 10.)

avait envoyé un écolier « qui heureusement n'avait aucune disposition pour la musique ».

C'était M. de Conzié, gentilhomme savoyard, qui vite admis dans la familiarité de M^{me} de Warens et, sans s'offusquer de rien, traçait de la baronne et de son intérieur, la plus aimable peinture : « La grâce de son parler, écrivait-il au comte de Mellarède, son esprit déjà enrichi de différentes lectures, la rendaient extrêmement séduisante et agréable dans la conversation, et m'attachaient intimement à sa maison où j'allais journellement et mangeais fréquemment avec Jean-Jacques dont elle avait commencé l'éducation, usant toujours du ton d'une maman tendre et bienfaisante, auquel Jean-Jacques répondait toujours avec docilité et même soumission¹. »

Dans un tel milieu il était donc peu question de musique. Entre Conzié et Rousseau les heures de leçons passaient en lecture, et c'était en particulier *la Correspondance de Voltaire et de Frédéric*, récemment publiée, et les *Lettres anglaises*² qui faisaient les délices du maître et de l'élève. Rien de ce qu'écrivait Voltaire ne leur échappait. Ce fut alors que se développa chez Rousseau le genre de littérature et de philosophie qui commençait à fermenter dans sa tête. Le goût qu'il prit à ces lectures lui inspira le désir « d'écrire avec élégance et de tâcher d'imiter le beau coloris de cet auteur dont il était enchanté ». En somme, les dispositions d'esprit de Rousseau étaient, à cette époque, des plus confuses, et il passa deux ou trois ans « entre la musique, les magistères, les projets, les voyages, flottant incessamment d'une chose à l'autre, cherchant à se fixer sans savoir à quoi, mais entraîné pourtant par degrés vers l'étude », et d'autre part « brûlant d'un amour sans objet et qui peut-être ainsi épuise le plus ». En vain cherchait-il à se faire un système d'études et à se fixer un plan de vie. « Je me suis fait un système

1. Metzger, p. 241 et suiv.

2. Voltaire, *Lettres sur les Anglais* ou *Lettres philosophiques*.

d'études que j'ai divisé en deux chefs principaux, mandait-il en juillet 1736 à son père : le premier comprend tout ce qui sert à éclairer l'esprit et l'orner de connaissances utiles et agréables ; l'autre renferme les moyens de former le cœur à la sagesse et à la vertu... De plus, tout le monde peut me rendre justice sur ma conduite ; je chéris les bonnes mœurs et je ne crois pas que personne ait rien de considérable à me reprocher du côté de leur pureté ; j'ai de la religion, et je crains Dieu... Vous n'ignorez pas les obligations infinies que j'ai à M^{me} de Warens ; c'est sa charité qui m'a tiré plusieurs fois de la misère, et qui s'est constamment attachée depuis huit ans à pourvoir à tous mes besoins, et même bien au-delà du nécessaire. La bonté qu'elle a eue de me retirer dans sa maison, de me fournir des livres, de me payer des maîtres, et, par-dessus tout, ses excellentes instructions, et son exemple édifiant, m'ont procuré les moyens d'une heureuse éducation et de tourner au bien mes mœurs alors encore indécisées... J'ai donc dessein de supplier M^{me} de Warens de vouloir bien agréer que je passe le reste de mes jours auprès d'elle, et que je lui rende jusqu'à la fin de sa vie tous les services qui seront en mon pouvoir. Je veux lui faire goûter, autant qu'il dépendra de moi, par mon attachement à elle et par la sagesse et la régularité de ma conduite, les fruits des soins et des peines qu'elle s'est donnés pour moi... J'ai lieu d'espérer que vous approuverez mes résolutions et que vous seconderez de tout votre pouvoir¹. » Jean-Jacques n'avait guère, depuis longtemps, l'habitude de consulter son « très cher père » sur la conduite qu'il devait tenir. Aussi cette épître, assez étrange par le ton comme par sa teneur, n'était-elle sans doute en réalité qu'une de « ces lettres de vrai Gascon » qu'à son tour et de loin en loin il s'avisait de lui adresser.

1. *Œuvres*, t. VII, p. 15.

Cependant, les absences réitérées de Jean-Jacques, des sentiments que peu à peu l'habitude attiédissait, toutes ces marques d'indifférence jointes au délabrement de la santé de son protégé laissaient M^{me} de Warens mal satisfaite. Au retour d'une de ses excursions, en août 1736, *Petit* trouva donc « sa place prise¹ » auprès de *maman* par un autre nouveau converti, nommé Rodolphe Vintzenried, du pays de Vaud. Décidément la charité de la baronne se montrait inépuisable. C'était du reste un vigoureux gaillard qu'elle s'était attaché, « vain, sot, ignorant, insolent, au demeurant le meilleur fils du monde », « qu'on voyait toujours la hache ou la pioche à la main; qu'on entendait courir, cogner, crier à pleine tête ». Garçon perruquier-coiffeur et tranchant du gentilhomme, il se faisait appeler M. de Courtilles du nom du village où il était né. Il était fils du lieutenant-concierge du château de Chillon. Et de fait, s'il mit de toute manière à profit la société de M^{me} de Warens, il resta du moins durant de longues années associé à toutes ses misères, mêlé à toutes ses décevantes entreprises, et ne se sépara d'elle qu'en 1754 pour se marier. Il mourut en 1771.

Si l'on en croyait Rousseau, son ancienne amie, tout en lui reprochant sa négligence dans la maison et ses fréquentes absences, lui ayant déclaré sans détour « que la même intimité dans tous les sens régnerait toujours entre eux et que ses droits resteraient les mêmes² », il aurait refusé de les exercer concurremment avec celui qu'il jugeait indigne de les partager. Ce refus n'alla pourtant pas jusqu'à l'indignation et la rupture. Car non content de vivre avec Vintzenried dans les relations les plus amicales, Rousseau nous apprend qu'il s'efforça « de travailler à son éducation et de faire tout ce qu'avait fait pour lui Anet dans une occasion pareille », ajoutant que, par malheur, « la parité manquait entre les per-

1. *Œuvres*, t. I, p. 256.

2. T. I, p. 258.

sonnes¹ ». Ce qui est vraisemblable et ce qui surtout indisposa probablement Rousseau, c'est que, dès les premiers moments la baronne avait entendu lui donner un remplaçant définitif. Et lui-même paraissait le comprendre, lorsqu'une chute dans son escalier, où il se fracassa la tête, sembla devoir brusquement dénouer les embarras de la situation. Rousseau s'imagina être près de sa fin. Le 27 juin 1737, jour même de l'accident, il dictait en conséquence son testament² où, protestant de vouloir vivre et mourir dans la foi de l'Église catholique, après avoir invoqué la Vierge et les saints Jean et Jacques ses patrons, il faisait des legs à trois couvents de Chambéry. Tout en réservant vis-à-vis d'Isaac Rousseau son père, auquel il délaissait la légitime, les biens qui pourraient lui revenir de l'hoirie soit de sa mère, soit de François Rousseau son frère, il instituait pour son héritière M^{me} de Warens de laquelle, aussi bien, il reconnaissait avoir reçu de nombreuses avances. Toutefois, ce ne fut là qu'une alerte. Peu de temps après, il se décidait à s'éloigner momentanément de Chambéry.

Pressé bien souvent de se livrer à la médecine par M^{me} de Warens qui avait eu pour arrière-grand-père un docteur de Montpellier, il n'y avait jamais voulu consentir; mais il s'était mis à parcourir nombre d'ouvrages de physiologie, ce qui lui brouilla l'esprit et lui fit supposer qu'il était atteint de toutes les maladies dont il avait lu la description³. C'est pourquoi, se persuadant qu'il avait un polype au cœur, ou prétextant du moins la nécessité de soigner cette maladie, il partit le 11 septembre 1767 pour Montpellier. Il a raconté comment, sous le pseudonyme anglais de Dudding, son état de santé ne l'avait point empêché d'égayer les étapes de sa route par des amours de passage avec une dame de Larnage, et de

1. *Œuvres*, t. I, p. 259.

2. Mugnier, *M^{me} de Warens et J.-J. Rousseau*, 1891, p. 139.

3. Metzger, p. 212.

prendre avec elle, lorsqu'il rentrerait en Suisse, de galants rendez-vous à Pont-Saint-Esprit. De Montpellier, il n'en tenait pas moins à rassurer M^{me} de Warens par d'hypocrites récits, et sollicitait d'elle, à mots convertis, des arrangements à sa convenance pour l'époque de son retour. « Je vous dirai, lui écrivait-il le 14 décembre 1737, que j'ai tâché de ne pas perdre entièrement mon temps à Montpellier¹; j'ai fait quelques progrès dans les mathématiques; pour le divertissement, je n'en ai d'autre que d'entendre des musiques charmantes... Je partirai pour le Saint-Esprit, et je ferai l'essai des remèdes qui m'ont été ordonnés, remèdes bien inutiles à ce que je prévois. Il faut périr malgré tout, et ma santé est en pire état que jamais. » ... « Au nom de Dieu, rangez les choses de sorte que je ne meure pas de désespoir. J'approuve tout, je me soumetts à tout, excepté à ce seul article, auquel je me sens hors d'état de consentir, dussé-je être la proie du plus misérable sort. Ah! ma chère maman, n'êtes-vous donc plus ma chère maman? Ai-je vécu quelques mois de trop². » Il avait commencé par entretenir la baronne du vide de sa bourse en même temps que des progrès de sa maladie. Car peu de jours après son départ : « Ma bourse est à sec..., mes palpitations augmentent étonnamment³ », lui mandait-il de Grenoble, le 13 septembre 1737. Et exagérant sans doute, pour mieux marquer son désir de la retrouver, les ennuis et les dégoûts que dès l'abord lui avait causés Montpellier : « Vous m'exhortez, lui disait-il, le 23 octobre 1737⁴, à rester ici jusqu'à la Saint-Jean; je ne le ferais pas quand on m'y couvrirait d'or. Je ne sache pas avoir vu, de ma vie, un pays plus antipathique à mon goût que celui-ci, ni de séjour plus ennuyeux, plus maussade que celui de Montpellier. » M^{me} de Warens

1. *Œuvres*, t. VII, p. 19. Rien ne le charme à Montpellier; il se dégoûte des cours d'anatomie.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 30.

3. *Ib.*, t. VII, p. 18, 20.

4. *Ib.*, t. VII, p. 23.

n'éprouvait pas de son côté autant d'impatience à le revoir.

C'était aux Charmettes qu'au printemps de l'année suivante ils devaient se retrouver¹.

1. Ces trois premiers chapitres ont fait l'objet des dernières leçons professées par M. Nourrisson, au Collège de France en 1899. (P. N.)

CHAPITRE IV

LES CHARMETTES

On n'a eu longtemps sur la vie de Rousseau que le seul témoignage de Rousseau lui-même. Tout ce qui concerne notamment son séjour aux Charmettes n'était connu que par ce qu'il en avait dit et, en particulier, par ses *Confessions*. Faute de pouvoir recourir à une autre source d'information, on était donc obligé de s'en rapporter à son témoignage unique.

C'était dans ces conditions que je publiais, il y a longtemps déjà, une étude sur Rousseau à laquelle je donnais pour cadre les Charmettes, et que, malgré les années écoulées, je n'hésite pas aujourd'hui à rappeler¹. D'un côté, en effet, une étude plus approfondie et de plus longue haleine n'a fait que confirmer en les développant, les idées mêmes que m'avait déjà suggérées une première lecture des œuvres de Jean-Jacques.

D'autre part, s'il est quelque peu mortifiant de s'être laissé leurrer par une composition toute artificielle, c'est une compensation que de pouvoir rappeler le roman des Charmettes, après en avoir forcément subi l'illusion, pour lui opposer, si attristante qu'elle soit, la réalité que les patientes recherches d'écrivains aussi sagaces qu'érudits sont récemment parvenus à mettre en pleine lumière.

Nous verrons quelle fut la réalité du séjour de Rousseau

1. Cette étude, publiée en 1859, sous le titre : *J.-J. Rousseau. Les Charmettes*, a été insérée dans le volume intitulé : *Portraits et Etudes*, 1863. (P. N.)

aux Charmettes; voici comment, il y a près de quarante ans, en 1859¹, réduit à la seule lecture des *Confessions*, j'en acceptais et interprétais la fiction².

Ce qui m'était resté de l'écrit inachevé, incohérent, saturé d'impudence et violent d'orgueil que J.-J. Rousseau a bien osé intituler *Confessions*, c'était, parmi les impressions les plus pénibles, un poétique souvenir des Charmettes.

C'est ce même souvenir qui revient, à chaque page, dans les ouvrages du philosophe de Genève, comme un idéal tour à tour et comme un regret.

« A Venise, écrivait Rousseau, dans le train des affaires publiques, dans la dignité d'une espèce de représentation, dans l'orgueil des projets d'avancement; à Paris, dans le tourbillon de la grande société, dans la sensualité des soupers, dans l'éclat des spectacles, dans la fumée de la gloriole, toujours mes bosquets, mes ruisseaux, mes promenades solitaires venaient, par leur souvenir, me distraire, me contrister, m'arracher des soupirs et des désirs³... Je m'écriais : ah! ce ne sont pas encore ici les Charmettes⁴. »

« Une maison isolée au penchant d'un vallon... C'est là que dans l'espace de quatre ou cinq ans j'ai joui d'un siècle de vie et d'un bonheur pur et plein, qui couvre de son charme tout ce que mon sort présent a d'affreux. J'avais besoin d'une amie selon mon cœur; je la possédais. J'avais désiré la campagne; je l'avais obtenue. Je ne pouvais souffrir l'assujettissement; j'étais pleinement libre; car, assujéti par mes seuls attachements, je ne faisais que ce que je voulais faire. Tout mon temps était rempli par des soins affectueux ou par des occupations

1. Le présent ouvrage a été commencé en 1897 ou 1898. (P. N.)

2. De cette première étude subsiste d'ailleurs tout ce qui reste vrai; la description des lieux; comment s'est manifesté le talent de Rousseau; comment s'est formé son style et s'est fait pressentir son génie.

3. *Œuvres*, t. I, p. 386 (*Confessions*).

4. *Confessions*, t. I, p. 409.

champêtres. Je ne désirais rien tant que la continuation d'un état si doux¹. Je me levais avec le soleil, et j'étais heureux ; je me promenais, et j'étais heureux ; je voyais maman, et j'étais heureux ; je la quittais, et j'étais heureux ; je parcourais les bois, les coteaux, j'errais dans les vallons, je lisais, j'étais oisif, je travaillais au jardin, je cueillais les fruits ; j'aidais au ménage, et le bonheur me suivait partout². »

Voilà les regrets, voici l'idéal.

« Je n'irais pas me bâtir une ville en campagne et mettre, au fond d'une province, les Tuileries devant mon appartement. Sur le penchant de quelque agréable colline bien ombragée, j'aurais une petite maison rustique, une maison blanche avec des contrevents verts³. »

Ce sont encore les Charmettes.

Me trouvant donc à Chambéry, j'ai voulu visiter cette retraite si vantée. Ce n'était point, je l'avoue, par idolâtrie ; je me proposais une simple promenade et non pas un pèlerinage. Mais j'étais curieux de contrôler les pathétiques descriptions que Rousseau a répétées « de ses chères Charmettes », et il me paraissait instructif de considérer les lieux où s'était complu, où s'était formé ce fantasque et ardent génie. Car, si « le style est de l'homme même », l'homme et par conséquent le style, n'est-ce pas, à beaucoup d'égards, le pays où l'homme a vécu ? Et par style j'entends les expressions et les idées. Sans doute il ne faudrait pas, même en cela, exagérer l'influence des climats. Il n'y a pas, à vrai dire, de latitude pour la pensée, et, non plus que la morale, l'intelligence ne connaît pas de méridien. Toutefois, il ne serait pas exact de prétendre que la contrée qu'habite un écrivain n'exerce aucune influence sur ses conceptions, et que son imagination ne revête jamais les teintes de

1. T. I, p. 820 : *Dixième promenade* (inachevée).

2. T. I, p. 222.

3. *Œuvres*, t. III, p. 422. (*Émile*, liv. IV.)

l'horizon que rencontrent habituellement ses yeux. Aux inspirations du génie s'ajoutent évidemment les suggestions de la nature.

Or, il m'avait semblé, à parcourir les écrits de Rousseau, qu'il y avait chez lui deux hommes : un aventurier qui a couru le monde et non pas toujours le plus choisi ni le meilleur, un solitaire, dont l'existence s'était écoulée, en grande partie, au milieu des champs.

Visiter les Charmettes, c'était, d'une certaine manière, vérifier ce dernier point.

Je me mis donc en route par une belle matinée d'août, et, de Chambéry aux Charmettes, le chemin, qui d'ailleurs n'est pas long, ne fut qu'un enchantement.

En effet, à peine est-on sorti de la ville que les regards éblouis rencontrent un paysage digne tout ensemble du pinceau de Ruysdaël et de la palette de Potter. Ici, de gigantesques montagnes, âpres, dénudées, où le soleil blanchissant scintille comme sur des blocs de diamant. Là, de fraîches prairies, un paisible vallon que domine une colline toute emrubannée de verdure et de pampres, toute parsemée de champêtres et coquets réduits. A mi-côte un petit berger m'indiqua les Charmettes. Un sentier virgilien y conduit, le long duquel gazonille un ruisseau et brille encore le tendre éclat de la pervenche¹.

Contraste désolant ! Ce fut un muet qui m'ouvrit la demeure de l'homme qui a su donner à l'éloquence française comme un tour nouveau. Attiré par ses gestes, bientôt, du fond d'une basse-cour, accourut le cicerone officiel, vieille paysanne aux larges coiffes, à la croix suspendue au cou par un cordon de velours noir.

En vérité, il ne tenait qu'à moi de me figurer que j'allais être introduit auprès de Rousseau par la servante de M^{me} de Warens.

Ce qui devait d'ailleurs m'intéresser aux Charmettes,

1. *Œuvres*, t. I, p. 223. (*Confessions*.)

c'était l'aspect général des choses. Depuis 1660, dont le millésime se voit encore sur la porte principale, presque rien dans cette petite manse n'a été changé¹. Une petite chapelle attenante à la maison a seule comme disparu². Convertie d'abord en un four, elle n'est plus maintenant qu'une ruine, mais tout le gros des bâtiments subsiste. A gauche, la métairie; à droite, pour le maître, une maison très logeable « aux contrevents verts ». « Au devant, un jardin en terrasse, une vigne au-dessus, un verger au-dessous; vis-à-vis, un petit bois de châtaigniers, une fontaine à portée; plus haut, dans la montagne, des prés pour l'entretien du bétail, enfin tout ce qu'il faut pour un petit ménage champêtre³. »

C'est sur cette terrasse, dans ce jardin, dans ce petit bois de châtaigniers que j'ai erré avec une sorte de ravissement. Mille senteurs parfumaient l'atmosphère; les plantes se dilataient à l'air salubre du matin, et le silence du vallon n'était interrompu que par le bourdonnement des abeilles ou par le bêlement des troupeaux. On imaginerait malaisément un lieu plus propice à la rêverie.

Ce n'est pas tout. Ce charmant tableau se change en un spectacle grandiose si, gravissant la colline, on s'engage dans le sentier, où chaque matin, se promenait Rousseau. « Je me levais tous les matins avant le soleil; je montais par un verger voisin dans un très joli chemin qui

1. On y a conservé la plaque de marbre que Hérault de Séchelles fit placer, en 1792, sur la façade du bâtiment, lorsqu'il était commissaire de la Convention, dans le département du Mont-Blanc, et où se lisent ces vers :

Réduit par Jean-Jacques habité,
Tu me rappelles son génie,
Sa solitude, sa fierté,
Et son malheur et sa folie.
A la gloire, à la vérité,
Il osa consacrer sa vie,
Et fut toujours persécuté.
Ou par lui-même, ou par l'envie.

2. *Œuvres*, t. 1, p. 240 (*Confessions*). « Nous partimes ensemble et seuls de bon matin, après la messe qu'un carme était venu nous dire, à la pointe du jour, dans une chapelle attenante à la maison. »

3. *Ib.*, p. 221.

était au-dessus de la vigne et suivait la côte jusqu'à Chambéry¹. »

Là se déroule un panorama splendide que la vue peut à peine embrasser. En face, les Alpes majestueusement assises sur leur base immense de granit, à leur pied, un océan de verdure, où se perdent les toits grisâtres de Chambéry, et, à l'extrême limite de cette plaine ondoyante, l'azur métallique du lac du Bourget. En présence de cette magnificence, on contemple, on admire et on comprend que Rousseau ait fait d'une scène analogue le préambule de la profession de foi du vicaire savoyard².

Ainsi, par une simultanéité très rare, et qu'on croirait d'abord impossible, le gracieux et le sublime se rencontrent dans le canton délicieux que je venais de parcourir. C'est pourquoi, si je quittai les Charmettes « sans baiser la terre et les arbres », comme Rousseau, ce ne fut pas du moins, « sans me retourner, comme lui, plusieurs fois en m'éloignant³. »

Je voulus même prolonger les émotions dont j'étais rempli, et, rentré à Chambéry, je me procurai les *Confessions*.

Le dirai-je ? A peine revenu des Charmettes, je nourrissais le secret désir de les revoir. Après avoir de nouveau parcouru « le labyrinthe obscur et fangeux des *Confessions*⁴ », je sentis mon ardeur se refroidir et tomber.

J'eus horreur de ce perpétuel et incestueux échange des noms les plus sacrés que puissent prononcer des lèvres humaines. Je n'éprouvai que du dégoût pour cette femme esprit fort, vicieuse par système, immorale sans entrainement, dévote sans piété et savante sans instruction, la conscience tout obstruée d'un fatras de grandes maximes sans vertu.

1. *Œuvres*, p. 232.

2. *Œuvres*, t. III, p. 309 *Emile*.

3. *Œuvres*, t. I, p. 227 *Confessions*.

4. *Ib.*, p. 27 : « J'ai fait le premier pas et le plus pénible dans le labyrinthe obscur et fangeux de mes *Confessions*. »

Ah! si les Charmettes avaient eu vraiment pour hôtes une mère et son fils, l'auteur des *Confessions* aurait pu célébrer à bon droit « sa vie innocente et tranquille¹ ». Mais après le paysan Claude Anet², le perruquier Vintzeuried³, dont il partage ou consent du moins à couvrir l'infamie, mais au milieu de cet entourage malhonnête, cette scandaleuse existence, tout cela révolte et ne donne que trop raison à Rousseau, lorsqu'il sortient par boutade « que la seule morale à la portée de son siècle est la morale du bilboquet⁴ ».

Quoi qu'il en soit, telle est l'éloquence magique des choses, telle est la puissance, bien que dérégulée, du génie de Rousseau, que, nonobstant de repoussants détails, ce qu'il écrit sur les Charmettes attache, émeut, ravit. Car, en dépit des années et des traverses, ces tableaux champêtres ne sont pas sortis de sa mémoire, et leur empreinte s'y montre aussi persistante que celle de la lumière sur une plaque d'acier.

Dans les *Confessions*, le souvenir du temps passé aux Charmettes occupe Rousseau tout entier. « Rien de tout ce qui m'est arrivé durant cette époque chérie, rien de ce que j'ai fait, dit et pensé tout le temps qu'elle a duré, n'est échappé de ma mémoire. Les temps qui précèdent et qui suivent me reviennent par intervalle, je me les rappelle inégalement et confusément, mais je me rappelle celui-là comme s'il durait encore. Je ne vois plus rien dans l'avenir qui me tente; les seuls retours du passé peuvent me flatter, et ces retours si vifs et si vrais dans l'époque dont je parle, me font souvent vivre heureux malgré mes malheurs⁵. »

1. *Œuvres*, p. 232.

2. *Ib.*, p. 259.

3. *Ib.*, p. 256.

4. *Ib.*, p. 200 (*Confessions*). « Que les plaisants rient s'ils veulent, mais je soutiens que la seule morale à la portée du présent siècle est la morale du bilboquet. »

5. *Œuvres*, t. I, p. 222 (*Confessions*).

Et cependant, quelque complaisance qu'il y ait apportée, ses descriptions des Charmettes se trouvent parfaitement fidèles. C'est bien là, dans ce charmant oasis, qu'à Rousseau se révéla son génie; c'est bien là, et sous ces influences alpestres, que s'est formé ce style prestigieux, éblouissant et sonore, qui caresse les sens, fascine l'imagination, mais laisse le cœur froid et l'esprit troublé; ce style, pensées et expressions, qui parmi nous a fait école, à peu près comme autrefois en Grèce l'éloquence du sophiste Gorgias. En effet, le style de Rousseau ne coule point de source, comme, par exemple, le style de Voltaire. C'est le fruit assez lent et tardif, le résultat complexe et laborieux d'études opiniâtres, de la culture de dispositions musicales et des inspirations d'une nature champêtre.

J'étonnerai beaucoup et scandaliserai peut-être les admirateurs de Rousseau en annonçant qu'au début son français est mêlé de savoyard et entaché de jargon. Pourtant rien n'est plus vrai. Que les enthousiastes relisent, entre autres, pour s'en convaincre, quelques lettres de leur idole à M^{me} de Warens. Rousseau lui-même en convint. « Il cousait des phrases de livres avec des locutions d'apprenti¹. » Ce ne fut que peu à peu « qu'il s'accoutuma à réfléchir sur l'élocution, sur les constructions élégantes; qu'il s'exerça à discerner le français pur des idiomes provinciaux² ».

Et d'abord, il est intéressant de rappeler quelles fortes études, indigestes, confuses, je le veux, mais enfin quelles fortes études Rousseau s'imposa de lui-même aux Charmettes.

« J'avais apporté des livres, j'en fis usage³... Ceux qui mêlaient la dévotion aux sciences m'étaient les plus convenables; tels étaient particulièrement ceux de l'Oratoire

1. *Œuvres*, t. I, p. 56.

2. *Ib.*

3. *Ib.*, p. 230.

et de Port-Royal; je me mis à les lire ou plutôt à les dévorer¹... Après une heure ou deux de causerie j'allais à mes livres jusqu'au dîner. Je commençais par quelques livres de philosophie, comme la *Logique de Port-Royal*, *l'Essai de Locke*, *Leibniz*, *Descartes*, etc.². »

La philosophie et les lettres n'étaient pas seules l'objet des études de Rousseau. Circonstance qu'il importe de noter, les mathématiques avaient leur tour, et aussi l'astronomie et l'histoire.

« Je passais de là à la géométrie élémentaire... Je ne goûtai pas celle d'Euclide qui cherche plutôt la chaîne des démonstrations que la liaison des idées; je préférai la géométrie du P. Lamy, qui dès lors devint un de mes auteurs favoris... L'algèbre suivait, et ce fut toujours le P. Lamy que je pris pour guide. Quand je fus plus avancé, je pris la *Science du calcul* du P. Raynaud, puis son *Analyse démontrée*³. »

« Après midi, je retournais à mes livres : Je m'occupais, sans gêne et presque sans règle, à lire sans étudier. La chose que je suivais le plus exactement était l'histoire et la géographie... Je voulus étudier le P. Petau, et je m'enfonçai dans les ténèbres de la chronologie; mais je me dégoûtai de la partie critique qui n'a ni foud ni rive, et je m'affectionnai par préférence à l'exacte mesure des

1. *Œuvres*, p. 228.

2. *Ib.*, p. 233. — Cf. t. V, p. 450. — Dans une pièce de poésie intitulée *le Verger des Charmettes*, Rousseau a encore, et plus longuement, rappelé les fortes lectures auxquelles il s'appliquait, et qu'il n'abandonna jamais. C'est ainsi qu'on le voit, à Venise, au milieu des affaires et des distractions, écrire à un de ses correspondants pour lui demander des livres du caractère le plus sérieux.

3. *Œuvres*, t. I, p. 235 (*Confessions*). Cf. p. 213. « Quand j'allais à Genève, je logeais chez ma tante, et je m'amusais à feuilleter les livres et papiers que mon oncle avait laissés : ma tante m'eût laissé tout emporter... Je me contentai de deux ou trois livres commentés de la main de mon grand-père Bernard, le ministre, et entre autres, les *Œuvres posthumes de Rohault*, in-4°, dont les marges étaient pleines d'excellentes scolies qui me firent aimer les mathématiques; — cf. *Œuvres*, t. VII, p. 29; *Lettre à M^{me} de Warens* : « Je vous dirai en passant que j'ai tâché de ne pas perdre entièrement mon temps à Montpellier; j'ai fait quelque progrès dans les mathématiques. »

temps et de la marche des corps célestes. J'aurais même pris du goût pour l'astronomie si j'avais eu des instruments; mais il fallut me contenter de quelques éléments pris dans les livres et de quelques observations grossières faite avec une lunette d'approche, seulement pour connaître la situation générale du ciel ¹. »

On avouera que Rousseau employait bien ses loisirs aux Charmettes et qu'il dut se faire de la sorte un riche « magasin d'idées ² ».

Or, en même temps qu'il développe son intelligence et se donne autant qu'il est en lui une solide instruction, Rousseau s'efforce d'apprendre à écrire. Dans cette vue, plus tard il étudiera le grec. « Je bouquine, j'apprends le grec ³. » Il se pénétrera de la poésie d'Homère ⁴; il lira Platon dans la traduction de Ficin ⁵; et, à défaut du grec qu'il ne sut jamais bien, il saura du moins l'italien dans toute sa pureté, « cette langue douce, sonore, harmonieuse et accentuée plus qu'aucune autre ⁶ ». Plus tard aussi, se rompant aux difficultés de la traduction latine, il s'essaiera sur Tacite ⁷ et sur Sénèque ⁸. Mais c'est aux Charmettes qu'il commence cette étude du latin.

« Le latin était mon étude la plus pénible et dans laquelle je n'ai jamais fait de grands progrès. Je me mis d'abord à la *Méthode latine* de Port-Royal, mais sans fruit. Ces vers ostrogoths me faisaient mal au cœur et ne pouvaient entrer dans mon oreille... Il fallut abandonner cette étude à la fin. J'entendais assez la construction pour pouvoir

1. *Œuvres*, t. I, p. 236.

2. *Ib.*, p. 233: « Je me dis : commençons par me faire un magasin d'idées, vraies ou fausses, mais nettes. »

3. *Œuvres*, t. VII, p. 72 : Lettre à M^{me} de Warens.

4. *Œuvres*, t. VI, p. 102. (*Essai sur l'origine des langues*, chap. VI : « s'il est probable qu'Homère ait su écrire ».)

5. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 370 (*Contrat social*), t. VI, p. 142 (*Lettre sur la musique française*), p. 679 (*Dictionnaire de musique*).

6. *Œuvres*, t. VI, p. 148 (*Lettre sur la musique française*).

7. *Œuvres*, t. V, p. 353 (traduction du premier livre de l'*Histoire* de Tacite).

8. *Œuvres*, t. V, p. 399 (traduction de l'*Apocolokintosis* de Sénèque.)

lire un auteur facile à l'aide d'un dictionnaire. Je suivis cette route, et je m'en trouvai bien. Je m'appliquai à la traduction, non par écrit, mais mentale, et je m'en tins là. A force de temps et d'exercice, je suis parvenu à lire assez couramment les auteurs latins, mais jamais à pouvoir ni parler, ni écrire dans cette langue¹. »

Ce que cherche Rousseau dans l'étude des langues étrangères ou des langues mortes, particulièrement du latin, c'est d'ailleurs beaucoup moins peut-être un source de connaissances qu'un moyen de se former à l'harmonie. Et c'est ainsi que, de très bonne heure, se manifestent les dispositions de son génie musical.

Il faut entendre Rousseau rappeler tous les efforts qu'il s'est imposés pour acquérir cette qualité enchanteuse du style qui est le nombre.

« Je n'ai jamais su la prosodie, encore moins les règles de la versification. Désirant pourtant sentir l'harmonie de la langue en vers et en prose, j'ai fait bien des efforts pour y parvenir. Ayant appris la composition du plus facile de tous les vers, qui est l'hexamètre, j'eus la patience de scander presque tout Virgile et d'y marquer les pieds et la quantité; puis, quand j'étais en doute si une syllabe était longue ou brève, c'était mon Virgile que j'allais consulter². »

A ce labeur qu'il déclare « incroyable³ », Rousseau ne craignit point d'ajouter les exercices de mémoire les plus fatigants. « Je m'obstinais à vouloir beaucoup apprendre par cœur. Pour cela, je portais toujours avec moi quelque livre, qu'avec une peine incroyable j'étudiais et repassais tout en travaillant. Je ne sais pas comment l'opiniâtreté de ces vains et continuels efforts ne m'a pas enfin rendu stupide. Il faut que j'aie appris et rappris bien vingt fois les *Églogues* de Virgile, dont je ne sais pas un seul mot.

1. *Œuvres*, t. I, p. 234.

2. *Œuvres*, t. I, 235.

3. *Ib.*

J'ai perdu ou dépareillé une multitude de livres par l'habitude que j'avais d'en porter partout avec moi, au colombier, au jardin, au verger, à la vigne... Cette ardeur d'apprendre devint une manie qui me rendait comme hébété, tout occupé que j'étais sans cesse à marmotter entre mes dents ¹. »

Ce fut de cette manière, en développant avec une infatigable persistance son génie musical, que Rousseau parvint à introduire dans son style la mélodie qui en fait la séduction. Certes il n'est pas poète, et, en cela, il subit le sort commun à peu près à tous les grands prosateurs. Ses vers (car il a écrit en vers non seulement des livrets d'opéra, mais des épîtres)², le classent tout au plus parmi les versificateurs médiocres³. La poésie est « chose légère, ailée et sacrée ». Rousseau n'a rien de cette légèreté divine. « Je réussis mieux, avouait-il, aux ouvrages qui demandent du travail qu'à ceux qui veulent être faits avec une certaine légèreté ⁴. » Mais, d'un autre côté, aucun écrivain sans doute depuis Guez de Balzac, ne s'est plus appliqué, et aucun, en définitive, n'a réussi davantage, après des essais laborieux, à disposer ses expressions dans une si parfaite mesure, à construire ses périodes avec une entente si merveilleuse, que le sens des termes qu'il emploie semble comme redoublé par la cadence même du discours. « Mes manuscrits raturés, barbouillés, mêlés, attestent, remarquait Rousseau, la peine qu'ils m'ont coûtée⁵. Il n'y en a pas qu'il ne m'ait fallu transcrire quatre ou cinq fois avant de le donner à la presse... Il y a, telle de mes périodes que j'ai tournée et retournée cinq ou six nuits dans ma tête avant qu'elle fût en état d'être

1. *Œuvres*, t. I, p. 237.

2. On a même de lui les fragments d'une tragédie de Lucrèce (*Œuvres*, éd. Musset Pathay, t. X, p. 405).

3. On cite quelquefois, comme le plus supportable des essais poétiques de Rousseau, *l'allée de Sylvie* (*Œuvres*, t. V, p. 470).

4. *Œuvres*, t. I, p. 117.

5. On peut vérifier ce détail, en consultant, à la Bibliothèque du Corps législatif, les manuscrits de Rousseau.

mise sur le papier¹. » On reconnaît, à ses aveux, le jeune homme qui pâlit sur les *Cantates* de Clérambault, le seul livre qu'il ait emporté dans la solitude d'un séminaire², l'élève passionné du maître de chapelle Nicoloz³, l'artiste, pour tout dire en un mot, qui d'abord fera siffler à Lausanne ses ridicules improvisations⁴, puis applaudir à Paris les accents naïfs et attendrissants du *Devin du village* et de *Pygmalion*. Rousseau est un musicien.

Dans l'écrit délirant intitulé : *Rousseau juge de Jean-Jacques*, il se complaisait lui-même à constater que les glaces de l'âge n'étaient point parvenues à paralyser les dispositions de son génie musical. « Je n'ai vu nul homme aussi passionné que lui pour la musique, mais seulement pour celle qui parle à son cœur... Il la chante avec une voix faible et cassée, mais encore animée et douce... Quand des sentiments douloureux affligent son cœur, il cherche sur son clavier les consolations que les hommes lui refusent. Sa douleur perd ainsi sa sécheresse, et lui fournit à la fois des chants et des larmes. Dans la rue il se distrait des regards insultants des passants en cherchant des airs dans sa tête; plusieurs romances de sa façon, d'un chant triste et languissant, mais tendre et doux, n'ont point eu d'autre origine. Tout ce qui porte le même caractère lui plaît et le charme. Il est passionné par le chant du rossignol; il aime les gémissements de la tourterelle⁵. »

Ainsi, des lectures assidues et choisies, des dispositions musicales cultivées avec passion, ont préparé Rousseau, même à son insu, à prendre place, malgré tout, parmi les grands écrivains de notre langue. Et parmi ces lectures il faut particulièrement noter la *Bible*, devenue « sa lecture ordinaire du soir », et qu'il affirmait « avoir lue entière

1. *Œuvres*, t. I, p. 117.

2. *Ib.*, p. 121.

3. *Ib.*, p. 125.

4. *Ib.*, p. 150.

5. *Œuvres*, t. V, p. 797. Second dialogue.

au moins cinq ou six fois de suite de cette façon ». C'est apparemment ce qui explique, en grande partie, chez Rousseau, la pompe du style et ces chaudes couleurs qui rappellent l'Orient¹.

Il n'y a pas jusqu'à l'accent mélancolique des prophètes qui ne semble par un moment avoir passé dans sa voix. Cependant, si l'on veut complètement connaître les origines de son style, il est nécessaire de tenir compte, en outre, des inspirations d'une nature champêtre.

Ce fut aux Charmettes que Rousseau sentit naître son amour pour la botanique. « Je ne connais point d'étude au monde qui s'associe mieux avec mes goûts naturels que celle des plantes². » Mais bien loin de ne regarder l'herborisation que comme une étude d'apothicaire³ et de ne rechercher les plantes que pour les appliquer à des drogues, Rousseau repoussa avec mépris de semblables occupations. Ce que Rousseau aime dans la botanique, c'est en même temps qu'une jouissance des sens, une récréation de l'esprit. Les odeurs suaves, les vives couleurs, les formes élégantes captivent son attention⁴. Il trouve dans l'histoire des trois règnes un spectacle plein de vie, d'intérêt et de charme, le seul spectacle au monde dont ses yeux et son cœur ne se lassent jamais. Mais le règne végétal obtient toutes ses préférences, on disait presque ses adorations.

Errer au milieu des champs, « gravir les rochers, les montagnes, s'enfoncer dans les vallons, dans les bois⁵ », prendre machinalement çà et là, tantôt une fleur, tantôt un rameau, « brouter son foin presque au hasard », est pour Rousseau une enivrante volupté. A l'entendre s'extasier sur les charmes de la campagne, on reste con-

1. *Œuvres*, t. I, p. 361; — t. III, p. 365 (*Émile*). — Voir le poème en prose, intitulé : *le Lérite d'Ephraïm*, t. V, p. 423.

2. *Œuvres*, t. I, p. 179.

3. *Ib.*

4. *Ib.*, t. I, p. 788 (*Les Réveries, Septième promenade*).

5. *Ib.*, p. 793.

vaincu qu'il en a goûté, savouré toutes les délices solitaires.

Aussi voyez-le aux Charmettes, « ressuscitant en paradis », à l'aspect des premiers bourgeons, aux prémices du rossignol¹. Mêlé à la vie bruyante et luxueuse des salons, voyez-le, lorsqu'il peut s'échapper, « lorgnant du coin de l'œil un simple pauvre buisson d'épines, un bois, une grange, un pré² ». Enfin, voyez-le « avant une heure, même les jours les plus ardents, partir par le grand soleil... pressant le pas, dans la crainte que quelqu'un ne vienne s'emparer de lui avant qu'il ait pu s'esquiver ». Et quand une fois il a pu « doubler un certain coin, avec quel battement de cœur, avec quel pétilllement de joie il commence à respirer en se sentant sauvé », et cherche alors quelque asile où nul tiers importun ne s'interpose entre la nature et lui. — « C'était dans la forêt, continue Rousseau, que la nature semblait déployer à mes yeux une magnificence toujours nouvelle. L'or des genêts et la pourpre des bruyères frappaient mes yeux d'un luxe qui touchait mon cœur; la majesté des arbres qui me couvraient de leur ombre, la délicatesse des arbustes qui m'environnaient, l'étonnante variété des herbes et des fleurs que je foulais sous mes pieds, tenaient mon esprit dans une alternative continuelle d'observation et d'admiration³. »

Citons ce dernier trait : « Souvent j'ai dit, me sentant plus mal qu'à l'ordinaire : Quand vous me verrez prêt à mourir portez-moi à l'ombre d'un chêne, je vous promets que j'en reviendrai⁴. »

Non, ce n'est pas avec un enthousiasme de convention, mais c'est avec « un cœur vraiment épris » que Rousseau parle de la nature. Son langage alors n'est point une vide

1. *Œuvres*, t. I, p. 229.

2. *Ib.*, p. 397.

3. *Œuvres*, t. I, p. 717 (troisième lettre à M. de Malesherbes).

4. *Œuvres*, t. I, p. 229.

et prétentieuse rhétorique, un arrangement de mots retentissants ou une idylle à la manière de Gessner; c'est de l'éloquence du meilleur aloi. Et cette éloquence qu'il met à célébrer la nature, c'est à la nature même qu'il la doit, éloquence toute nouvelle ou du moins rajeunie. Car c'est en présence de la nature que Rousseau a médité et composé les pages les plus éblouissantes de ses ouvrages.

Aussi est-ce Rousseau qui a ranimé parmi les modernes le goût de la nature, comme oblitéré depuis les anciens; que les Pères de l'Église avaient tenté de restaurer en l'épurant: dont les poètes du xvi^e siècle retrouvèrent parfois des notes assez touchantes, mais que le xvii^e siècle parut ignorer à peu près entièrement. Cela est vrai du moins de notre littérature.

Cherchez en effet le sentiment de la nature chez Bossuet, ou chez Pascal; il faut bien reconnaître qu'il leur manque. Alors même que parfois ces prosateurs sublimes parlent en termes magnifiques de l'univers des corps, comme Bossuet, par exemple, dans ses *Élévations*, c'est surtout et même uniquement le monde de l'âme et l'âme qu'ils ont en vue. Si un de leurs pairs, Fénelon, abonde en descriptions champêtres, elles sont beaucoup moins, chez l'auteur élégant de *Télémaque*, le fruit de l'inspiration que le produit de l'art, une perpétuelle imitation d'Homère ou de Virgile, et presque un pastiche de l'antique.

Il n'y a pas jusqu'aux poètes de ce siècle mémorable, où les lettres resplendissent d'un si vif éclat, qui ne restent comme insensibles aux beautés rustiques. La peinture des passions est le principal objet auquel s'appliquent les plus illustres d'entre eux, ou lorsqu'il advient, par exemple, que Boileau veut nous décrire son jardin et Racine la parure des champs¹, on s'aperçoit facilement

1. On a présents à la mémoire les chœurs d'Esther et d'Athalie :

Il donne aux fleurs leur aimable peinture,
Il fait naître et mûrir les fruits.

(*Athalie*, acte I, sc. iv.)

Mais, veut-on savoir jusqu'à quel point le spectacle de la campagne

que l'un et l'autre n'ont guère admiré la nature qu'à Auteuil ou dans le parc de Versailles, dans les allées en perspective tracées par Lenôtre. Seul peut-être à cette époque, La Fontaine, par la fraîcheur de son coloris, par la naïveté savante de son langage, rappelle le ton agreste des *Bucoliques* et des *Géorgiques*. Mais, à coup sûr, il n'a rien de cet amour pour la nature que possède Rousseau, et qui, loin de s'affaiblir, se fortifiant avec l'âge, lui inspirait, dès sa jeunesse, une éloquence souveraine.

Lisez ces lignes qui se rapportent à son séjour à Annecy : « L'aurore, un matin, me parut si belle que, m'étant habillé précipitamment, je me hâtai de gagner la campagne pour voir lever le soleil. Je goûtai ce plaisir dans tout son charme. C'était la semaine après la Saint-Jean. La terre, dans sa plus grande parure, était couverte d'herbes et de fleurs; les rossignols, presque à la fin de leur ramage, semblaient se plaire à le renforcer; tous les oiseaux, faisant en concert leurs adieux au printemps, chantaient la naissance d'un beau jour d'été¹. »

Où trouver, dans notre littérature, avant Rousseau, ces transports et ces élans? Rousseau, par conséquent, est le maître de tous ceux qui, après lui, se sont appliqués à représenter la nature. Le genre descriptif n'a pas de peintre plus habile, et, pour n'en rapporter qu'une preuve entre mille, le lac de M. de Lamartine, par exemple, offre-t-il rien qui surpasse cette description du lac Léman, son premier modèle? « Insensiblement la lune se leva, l'eau devint plus calme, et Julie me proposa de

laisse Racine insensible? Qu'on relise les lettres qu'il écrivait d'Uzès, tout jeune homme et dans la première fleur de son esprit. On y trouvera des passages comme celui-ci (Lettre XXII, 15 juin 1662): « On fait ici la moisson, on voit un tas de moissonneurs rôtis par le soleil, qui travaillent comme des démons, et, quand ils sont hors d'haleine, ils se jettent à terre, au soleil même, dorment un moment, et se relèvent aussitôt. Je ne vois cela que de mes fenêtres. »

1. *Œuvres*, t. I, p. 436.

partir. Je lui donnai la main pour entrer dans le bateau, et, en m'asseyant à côté d'elle, je ne songeai plus à quitter sa main. Nous gardions un profond silence. Le bruit égal et mesuré des rames m'excitait à rêver. Le chant assez gai des bécassines, me retraçant les plaisirs d'un autre âge, au lieu de m'égayer, m'attristait. Peu à peu je sentis augmenter la mélancolie dont j'étais accablé. Un ciel serein, la fraîcheur de l'air, les rayons de la lune, le frémissement argenté dont l'eau brillait autour de nous, le concours des plus agréables sensations, la présence même de cet objet chéri, rien ne put détourner de mon cœur mille réflexions douloureuses¹. »

Érudite et vibrante, langoureuse tour à tour et enflammée, ferme jusqu'à la raideur ou flexible jusqu'à la mollesse, chargée d'images et de rythmes, toute imprégnée, si on peut le dire, d'émanations printanières, voilà ce que devint la langue française sous la plume d'un homme nourri des écrits du grand siècle et qui sut emprunter à la musique ses notes harmonieuses, à la nature champêtre ses étincelantes couleurs.

J'ai hâte de le remarquer, tout ne fut pas progrès dans le style de Rousseau. Et je ne parle plus ici des incorrections ni des trivialités de langage qui marquent ses commencements, mais de sa langue parvenue à sa perfection. Préoccupé du nombre et du coloris, Rousseau tomba promptement dans l'exagération et dans l'enflure.

Ne cherchez pas dans ses ouvrages cette mâle et vigoureuse diction de l'âge précédent, cette phrase saine et robuste où « chaque mot est une pensée² », « où la paille des mots n'étouffe pas le grain des choses³ ». Trop souvent, ce ne sont que « pensées communes rendues en termes ampoulés⁴ » ; c'est « un style emphatique et

1. *Œuvres*, t. II, p. 471 (*la Nouvelle Héloïse*).

2. Rousseau.

3. Leibniz.

4. Cf. *la Nouvelle Héloïse* (*Œuvres*, t. II, la seconde préface, p. 3).

plat¹», sans nerfs et sans os, apprêté, frisé, comme s'exprime Cicéron², et semblable à ces visages qui ont moins de santé que d'embonpoint et plus d'animation de teint que de fraîcheur. Ce que l'Orateur romain appelait si bien : *salubritas et quasi sanitas dictionis*³ y manque absolument. Rousseau, donnant à un jeune homme des conseils sur l'art d'écrire, lui disait : « Attachez-vous à ôter ce qui peut être exclamation ou déclamation⁴. » Le précepte est excellent ; mais Rousseau l'énonçait sans doute par regret de l'avoir point assez pratiqué. Aucun écrivain n'a davantage enflé sa voix ; l'apostrophe est sa figure familière, et s'il rappelle, par moment, l'énergie de Tacite, c'est à Sénèque que le plus souvent il conviendrait de le comparer. Par l'harmonie il captive l'oreille, et par la couleur de l'imagination, presque les yeux. Il se plaît à agiter des lambeaux de pourpre, *purpurei panni*. Son style est tout sensuel. « Rousseau, écrit très bien M. Joubert, donna, si je puis m'exprimer ainsi, des entrailles à tous les mots, et y répandit un tel charme, de si pénétrante douceur, de si puissantes énergies, que ses écrits font éprouver aux âmes quelque chose d'assez semblable à ces voluptés défendues qui nous ôtent le goût et enivrent notre raison⁵. »

C'est qu'en effet Rousseau s'inquiète beaucoup moins d'instruire que d'émouvoir, et les hommes auxquels il s'adresse ne sont pas tant des êtres raisonnables que des êtres sensibles, tels que les concevait Condillac⁶. Les idées lui sont donc de peu d'importance auprès des sentiments ou même des sensations. De là l'étrange déviation qu'il imprime à la langue et l'altération funeste qu'il

1. Cf. *la Nouvelle Héloïse* (*Œuvres*, t. II, la seconde préface, p. 3).

2. *Orator*.

3. *Brutus*.

4. VII, p. 436 (lettre à Mouton). Rousseau ajoutait : « Simplifiez votre style, surtout dans les endroits où les choses ont de la chaleur. »

5. Joubert, *Pensées*, I, II, p. 192.

6. *Confessions* (*Œuvres*, I, II, *passim*).

fait subir au sens de certains mots. De là les équivoques regrettables, qui bientôt prennent cours.

Qui n'admirerait, par exemple, combien de significations différentes et trompeuses le mot de nature revêtit au xviii^e siècle? En dernière analyse, l'effet fut pris pour la cause, ou du moins identifié avec la cause; la nature qui signifiait la création, finit par signifier le créateur et l'univers devint Dieu. Comment ne pas remarquer aussi l'universel et suprême abus, à la même époque, des mots sensibilité, vertu? Ainsi Bernardin de Saint-Pierre n'estimera pas pouvoir mieux désigner sa pure et charmante Virginie, qu'en l'appelant « une sensible et vertueuse demoiselle¹ », et les plus forcenés démagogues, le boucher Legendre, le comédien Collot d'Herbois, un Marat, n'auront rien tant à la bouche que le mot de vertu, et ne cesseront d'attester les âmes sensibles. Ou encore, combien d'acceptions diverses et contradictoires ne recevra pas le mot peuple, signifiant tantôt une aristocratie et tantôt la nation tout entière, ou même simplement la populace²?

Évidemment, une telle perturbation de langage provenait surtout d'une manière immédiate d'une perturbation dans les mœurs. Un siècle où se renuaient tant de changements ne pouvait avoir la langue définie d'une époque où toutes choses semblaient immuablement fixées. Pour exprimer des idées que l'on croyait nouvelles, il fallait bien avoir recours à des mots nouveaux³, ou prendre les mots anciens dans des acceptions nouvelles. C'est pourquoi les néo-

1. « La lettre de cette sensible et vertueuse demoiselle fit verser des larmes à toute la famille » (*Paul et Virginie*). M. de Tocqueville a remarqué « que même le style administratif dont le ton est ordinairement fort sec, devient parfois onctueux et presque tendre. Un subdélégué se plaint à l'intendant de Paris « qu'il éprouve souvent dans l'exercice de ses fonctions une douleur très poignante à son âme sensible ». *L'Ancien Régime et la Révolution*.)

2. Voir le chapitre sur le *Contrat social*.

3. On sait que le mot *bienfaisance*, par exemple, est dû à l'abbé de Saint-Pierre.

logismes abondent au XVIII^e siècle, avec toutes leurs disparates et tous leurs dangers. L'abbé Desfontaines rédige un *Dictionnaire néologique*. Mercier, de son côté, en appelant au peuple, « juge souverain du langage », publie une *Néologie ou Vocabulaire de mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles*. Il est vrai, par conséquent, qu'à l'époque où écrit Rousseau, la langue française se précipite. Mais il n'en reste pas moins incontestable que le rhéteur genevois hâta, pour sa large part, cette corruption dans les mots, laquelle devait inévitablement amener une corruption dans les idées. Car ainsi que l'observe profondément Platon, « parler improprement, ce n'est pas seulement une faute envers les choses, mais c'est aussi un mal que l'on fait aux âmes¹ ».

Et, en effet, en même temps qu'il accomplissait une révolution dans le langage, Rousseau préparait une non moins radicale révolution dans les idées. Aux Charmettes s'était formé dans l'isolement un écrivain tout à la fois et un penseur.

Un des traits les plus frappants de la révolution qui s'accomplit au XVIII^e siècle, c'est qu'elle fut, sous beaucoup de rapports, l'œuvre de ceux-là même qu'elle devait décimer ou déshériter. Ces grands seigneurs, ces grandes dames, qui se jouaient si agréablement comme dans une fronde de salon, ces beaux esprits rentés qui leur prêtaient le secours ou le concours de leur malignité, de leur critique et de leurs saillies, tout ce monde élégant et frivole ne se doutait pas qu'il travaillait à une révolution sociale, encore moins à une révolution démocratique. Et cependant, en France déjà fermentait le levain de la démocratie. Ainsi le XVIII^e siècle ne compte pas d'agitateurs plus puissants que ces deux fils d'artisans, que ces deux enfants du peuple, artisans eux-mêmes, qui se nommèrent J.-J. Rousseau et Beaumarchais². L'un souffla dans les

1. *Phédon*.

2. Cf. *Beaumarchais et son temps*, par M. de Loménie.

âmes ses enthousiasmes et ses colères; l'autre, comme Voltaire, ses moqueries et son mépris. Tous les deux passionnèrent et la ville et la cour, et l'on vit se presser aux représentations de *la Folle Journée*, le même public qui se rendait en pèlerinage à Ermenouville. Mais, à l'encontre de Beaumarchais, homme d'argent et de scandale, intrigant et bruyant, personnification vivante du Figaro dont il a doté notre scène, Rousseau est un méditatif, un taciturne, un solitaire. C'est pourquoi, tandis que Beaumarchais trouble et traverse les esprits en quelque sorte, mais sans y laisser aucune trace, Rousseau les pénètre de ses principes et les frappe de son empreinte.

Effectivement, pour connaître Rousseau, il est nécessaire ai-je dit, de tenir compte en lui de l'aventurier. Son existence sans unité, comme sans dignité qui nous donne en partie le sens de ses écrits, justifie pleinement le jugement sévère qu'il portait sur lui-même : « Il faut que malgré l'éducation la plus honnête, j'eusse un grand penchant à dégénérer¹. »

Mais il y a lieu aussi et principalement de tenir compte chez Rousseau du solitaire.

« Toutes les grandes passions, écrivait Rousseau, se forment dans la solitude². » Et malgré l'universel entraînement de l'époque, malgré la prépondérante frivolité des mœurs, son siècle tout entier vérifiait cette maxime. C'est de la solitude de Cirey ou de Ferney que Voltaire répand à travers l'Europe ses feuilles audacieuses, agressives et mensongères. C'est dans la solitude de la Brède que Montesquieu compose son *Esprit des Lois*. C'est enfin dans la solitude de Montbard que Buffon rédige l'*Histoire de la nature*.

Mais cette recherche, cette pratique de la solitude, qui est pour Voltaire, pour Montesquieu, pour Buffon, une convenance ou un calcul, un arrangement de labo-

1. *Œuvres*, t. I (*Confessions*).

2. *Œuvres*, t. II (*la Nouvelle Héloïse*, seconde préface).

ricieuse existence, ou une précaution contre l'espèce d'inquisition d'alors que représente le Parlement, se trouve être chez Rousseau un goût inné et presque maladif. Et ce goût s'est manifesté à lui dès sa plus tendre enfance. Des lectures de roman en ont fait lever les premiers germes.

« Ma mère avait laissé des romans; nous nous mîmes à les lire, après souper, mon père et moi. Il n'était question d'abord que de m'exercer à la lecture par des livres amusants; mais bientôt l'intérêt devint si vif que nous lisions tour à tour, sans relâche et passions les nuits à cette occupation... En peu de temps, j'acquis, par cette dangereuse méthode... une intelligence unique à mon âge sur les passions. Je n'avais aucune idée des choses, que tous les sentiments m'étaient déjà connus. Je n'avais rien conçu, j'avais tout senti. Ces émotions confuses que j'éprouvais coup sur coup n'altéraient point la raison que je n'avais pas encore; mais elles m'en formèrent une d'une autre trempe, et me donnèrent de la vie humaine des notions bizarres et romanesques, dont l'expérience et la réflexion n'ont jamais bien pu me guérir¹. »

Sans doute, les romans épuisés, Rousseau se mit à lire des livres sérieux. Mais il avoue que Plutarque surtout devint sa lecture favorite².

« Le plaisir que je prenais à le relire sans cesse me guérit un peu des romans... De ces intéressantes lectures, des entretiens qu'elles occasionnaient entre mon père et moi, se forma cet esprit libre et républicain, ce caractère indomptable et fier, impatient de joug et de servitude qui m'a tourmenté tout le temps de ma vie, dans les situa-

1. *Œuvres*, t. 1, p. 48 (*Confessions*).

2. *Ib.*, p. 19. — « *L'Histoire de l'Église et de l'Empire*, par Lesneur; — le *Discours de Bossuet sur l'Histoire universelle*; — les *Hommes illustres* de Plutarque; — *l'Histoire de Venise*, par Nani; — les *Métamorphoses* d'Ovide; — *La Bruyère*, les *Mondes* de Fontenelle, ses *Dialogues des morts*, et quelques tomes de Molière, furent transportés dans le cabinet de mon père... J'y pris un goût rare... Plutarque surtout, devint ma lecture favorite. »

tions les moins propres à lui donner l'essor¹. » Et ailleurs : « A six ans, Plutarque me tomba sous la main ; à huit, je le savais par cœur ; j'avais lu tous les romans ; ils m'avaient fait verser des seaux de larmes avant l'âge où le cœur prend intérêt aux romans. De là se forma dans le mien ce goût héroïque et romanesque qui n'a fait qu'augmenter jusqu'à présent, et qui acheva de me dégoûter de tout, hors ce qui ressemble à mes folies². »

Se plaire aux récits de Plutarque, était-ce donc se guérir des romans ? A mon sens, c'était plutôt aimer son mal et le nourrir. Il y aurait, en effet, à écrire un curieux chapitre, si l'on se demandait quel bien, mais aussi quel désordre Plutarque a produit dans les âmes, jusqu'à quel point la lecture des *Vies parallèles* a échauffé les cœurs, mais en revanche faussé les esprits³. « Je préférerais bientôt, observait Rousseau, Agésilas, Brutus, Aristide, à Orondate, Artanème et Juba⁴. » Pour avoir eu des homonymes dans l'histoire, l'Agésilas, le Brutus, l'Aristide de Plutarque, n'en sont pas moins des personnages aussi chimériques qu'Orondate, Artamène et Juba. Ces héros de légende n'ont rien à démêler avec la réalité. Devant de semblables modèles, les hommes, vus de près, ne peuvent manquer de pâlir, et pour un esprit ébloui et prévenu deviennent bientôt méprisables. Il y a plus. Au lieu de parler à la vertu, cette montre d'héroïsme ne sert guère peut-être qu'à en détourner. On veut, on attend, pour paraître, des circonstances solennelles, des occasions d'éclat, et cependant on dédaigne et on néglige, avec les

1. *Œuvres*, t. I, p. 19.

2. *Œuvres*, t. I, p. 712. Seconde lettre à M. de Malesherbes. Cf. p. 733 : *les Bévériés*, quatrième promenade. « Dans le petit nombre de livres que je lis quelquefois encore, le bon Plutarque est celui qui m'a le plus profité et me profite le plus. Ce fut la première lecture de mon enfance, ce sera la dernière de ma vieillesse. C'est presque le seul auteur que je n'ai jamais lu sans en tirer quelque fruit. »

3. Plutarque fut, par exemple, l'instituteur de Henri IV, mais aussi de M^{me} Roland.

4. *Œuvres*, t. I, p. 19.

mille détails de la vie journalière, les obscurs mais essentiels devoirs qu'ils entraînent après soi. On se décourage du présent, « pour s'élançer avec force et illusion dans l'avenir¹ ». On s'attache à des fantômes et on court après des ombres.

Telle fut précisément la destinée de Rousseau.

En somme, les écrits de Rousseau ne ressemblent pas mal à un opéra composé sur un livret le plus souvent absurde ou immoral. Des dilettanti peuvent se dire : « Qu'importent les paroles, si la musique est agréable ? » Pour moi, je dis : « Qu'importe la musique, si les paroles sont détestables, si elles faussent l'esprit par des paradoxes et gâtent le cœur par des sophismes ? » *Vitam impendere vero*, cet hémistiche de Juvénal exprime assurément une noble pensée : Rousseau, le prenant pour devise, l'avait fait graver sur l'un de ses cachets. On regrette que ces mots soient devenus comme une perpétuelle antiphrase sous la plume de l'écrivain et du penseur des Charmettes. La lyre que portait gravée un autre de ses cachets était un symbole qui, à tous égards, lui convenait beaucoup mieux.

A de longues années d'intervalle, je viens de revoir les Charmettes et les ai retrouvées à peu près telles que je les avais laissées. De même une étude beaucoup plus complète de la vie et des écrits de Rousseau n'a rien changé aux sentiments que m'inspirait l'ami de M^{me} de Warens, ni aux jugements que je portais sur ses maximes. Mais j'ai dû voir tomber presque de toutes pièces et s'évanouir cette idylle des Charmettes qu'il avait si complaisamment imaginée et qui garde, malgré tout, comme un parfum de poésie, quand on s'en tient aux *Confessions*, encore que ce triste livre fasse déjà grandement suspecter par lui-même la véracité de son auteur. Rousseau

1. *Œuvres*, t. I, p. 111.

effectivement y avoue, en racontant l'histoire de sa jeunesse, « que tous les souvenirs qu'il avait à se rappeler étaient autant de nouvelles jouissances ; qu'il y revenait sans cesse avec un nouveau plaisir, et qu'il pouvait tourner ses descriptions sans gêne jusqu'à ce qu'il en fût content¹ ». Ainsi, en définitive, en rédigeant ses mémoires ou *Confessions*, c'était, après *la Nouvelle Héloïse* et *l'Émile*, un autre et dernier roman qu'il composait et dont il se faisait le héros. Or, c'est notamment lorsqu'il s'agit du temps qu'il passa aux Charmettes que tous les détails se trouvent par lui transfigurés ou défigurés, toutes les dates transposées ou faussées, et qu'on se convainc qu'il n'a songé, en représentant toutes choses à son avantage, qu'à donner carrière à sa fantaisie. Car le séjour qu'il célèbre comme un lieu de félicité, ne lui fut, en grande partie qu'un lieu d'isolement et une sorte de relégation forcée. D'après des documents récents et probants² (il faut y comprendre, entre autres, des actes notariés qui ne mentent pas), voici, en effet, relativement à cet épisode de sa vie, quelque surprise qu'on éprouve à constater les travestissements incroyables qu'il lui a fait subir, voici l'exacte et simple vérité.

A peine Rousseau fut-il parti pour Montpellier que M^{me} de Warens abandonnait un jardin suburbain qu'elle avait loué pour s'arracher de temps en temps aux ténèbres de sa maison de Chambéry. Le 15 septembre 1737, elle affermaux portes de la ville un petit domaine appelé le domaine Revil. Il était situé sur l'un des deux coteaux de la vallée dite des Charmettes, ce nom des Charmettes étant celui de toute une région agreste où les maisons de campagne abondent et n'ayant appartenu en propre que par une affectation arbitraire à la demeure qu'habita Rousseau. Ce fut donc au domaine Revil que, dans les pre-

1. *Confessions*, part. II, liv. VII.

2. François Mugnier, *M^{me} de Warens et J.-J. Rousseau* (notamment, chap. VII, p. 177).

miers jours de mars 1738, *Petit* vint tout essoufflé se précipiter aux genoux de *Maman*, qui le reçut avec une glaciale indifférence. Elle semblait ne s'être pas seulement aperçue de son absence. De là des lamentations où s'exerce la verve élégiaque de Rousseau : « Ce moment fut affreux ; ceux qui le suivirent furent toujours sombres ; jeune encore, ce doux sentiment de jouissance et d'espérance, qui vivifie la jeunesse, me quitta pour jamais. L'être sensible fut mort à demi... Ainsi commencèrent à germer avec mes malheurs, les vertus dont la semence était au fond de mon âme, que l'étude avait cultivées, et qui n'attendaient, pour éclore, que le ferment de l'adversité¹. » Rousseau n'en rimait pas moins, vers le même temps (14 mars 1738), une épître reconnaissante à *Fanie* :

Malgré l'art d'Esculape et ses tristes secours
 La fièvre impitoyable allait trancher mes jours,
 Il n'était dû qu'à vous, adorable Fanie,
 De me rappeler à la vie².

Cependant, quoique, le 2 mars 1738, la baronne eût renouvelé le fermage de la terre Revil, comme ce domaine qu'elle exploitait à métayer lui causait trop d'embarras, elle se dégageait de son contrat et s'assurait dans le voisinage un établissement plus sortable. Elle prenait à bail la maison Noiret et ne devait s'en défaire, en cédant le privilège de bail à un nommé Viale, qu'en mars 1749, après une occupation d'environ onze ans. C'était, avec quelques dépendances, une habitation appartenant à un gentilhomme pour lors au service, M. Noiret³. Elle s'y installait dès le mois de juin 1738, le jour de la Saint-Jean, en compagnie de Vintzenried et de Rousseau. Et, bien que de goûts fort différents, les deux commensaux, se tolérant l'un l'autre,

1. *Œuvres*, t. I, p. 257, 259.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 31.

3. Ou : Noïray Mugnier, p. 173).

s'efforçaient d'y vivre en paix. L'un occupé uniquement du fracas d'un ménage champêtre, mesurait sur le bruit qu'il faisait les services qu'il croyait rendre. L'autre plongé dans une vie studieuse et contemplative, docile et soumis, donnait tout son temps à la culture des sciences et des lettres, s'appliquant à écrire tour à tour en prose et en vers et à beaucoup apprendre par cœur. M. de Conzié qui, aussi bien, portait le titre de comte des Charmettes, retrouvait alors aux champs Jean-Jacques et sa protectrice qu'il avait fréquentés à la ville. Au comte de Mellarède il écrivait :

« Après quelques années de séjour à Chambéry, M^{me} de Wareus prit une campagne à portée de la mienne. ce qui continuait à me mettre à même de lui faire plus fréquemment ma cour et Jean-Jacques de me voir journellement... Comme je le voyais tous les jours et qu'il me parlait avec confiance, je ne pouvais douter de son goût décidé pour la solitude, et je puis dire un mépris inné pour les hommes, un penchant déterminé à blâmer leurs défauts, leurs faibles; il nourrissait en lui une défiance constante de leur probité. Ce fut dans cette maison de campagne qu'il commença à barbouiller du papier, soit en vers, soit en prose, sur différents sujets dont il me faisait lecture plutôt, comme je crois, à son voisin, que pour se décider par mes lumières en quoi il pensait juste¹. »

Sans avoir voulu pénétrer ou du moins divulguer les mystères intimes de la maison Noiret, Conzié nous apprend de la sorte comment dans la solitude, se développait la misanthropie de Jean-Jacques, en même temps qu'il confirme tout ce que celui-ci a raconté du labeur intellectuel auquel il se livrait. Le nombre et la diversité des écrits qu'à cette époque rédige ou ébauche Rousseau ont, en effet, de quoi surprendre. C'est, d'une part, une sorte de *Traité de la sphère*², ce sont, d'un autre côté, des *Frag-*

1. Metzger, p. 244.

2. *Œuvres*, t. V, p. 310. Chambéry, 20 septembre 1738. Réponse au

ments d'Iphis, tragédie en prose, où déjà il déclame « sur les sacrifices que nous coûte une cruelle vertu¹ » ; une *Épître à M. Bordes* de Lyon, où, tout en faisant l'éloge de cette ville² qu'il déclarait ailleurs « la ville de l'Europe où règne la plus affreuse corruption³ », il proteste

Qu'en fier républicain que blesse l'arrogance,
Du riche impertinent il dédaigne l'appui ;

et célèbre « les illustres malheureux »,

... « Qui dans le sein d'une humble obscurité
Nourrissent les vertus avec la pauvreté. »

Enfin une *Épître à M. Parisot*, qu'il ne devait achever qu'en 1742⁴.

Mais il faut citer, avant toute autre, la pièce intitulée *le Verger des Charmettes*, la première composition qu'il ait imprimée, et dans laquelle, après avoir célébré

La sage Warens, élève de Minerve,

dont les bienfaits lui permettent

De goûter en ces lieux un repos innocent,

il donne en quelque sorte le programme des études variées qui l'occupent aux Charmettes :

Là, portant avec moi Montaigne ou La Bruyère
Je ris tranquillement de l'humaine misère ;
Ou bien, avec Socrate et le divin Platon,
Je m'exerce à marcher sur les pas de Caton ;
Soit qu'une nuit brillante, en étendant ses voiles
Découvre à mes regards la lune et les étoiles,

mémoire anonyme intitulé : *Si le monde que nous habitons est une sphère*. — *Traité élémentaire de la sphère, composé beaucoup plus tard, pour une dame de ses amies*, publié par Streckeisen, p. 191.

1. *Œuvres*, t. V, p. 279. — Fragment de Lucrèce, p. 286.

2. « Ville heureuse, qui fait l'ornement de la France » (*Œuvres*, t. V, p. 452).

3. *Confessions*, liv. IV (*Œuvres*, t. I, p. 168).

4. *Œuvres*, t. V, p. 455.

Alors, suivant de loin La Hire et Cassini,
 Je calcule, j'observe, et, près de l'infini,
 Sur ces mondes divers que l'univers recèle
 Je pousse, en raisonnant, Huyghens et Fontenelle.

Morale, science, philosophie, littérature, histoire, l'activité studieuse de Jean-Jacques s'étend à tout et paraît vouloir tout embrasser.

Avec Locke, je fais l'histoire des idées,
 Avec Képler, Wallis, Barron, Reynaud, Pascal,
 Je devance Archimède et je suis l'Hospital.
 Tantôt à la physique appliquant mes problèmes
 Je me laisse entraîner à l'esprit des systèmes;
 Je tâtonne Descartes et ses égarements,
 sublimes, il est vrai, mais frivoles romans.
 J'abandonne bientôt l'hypothèse infidèle,
 Content d'étudier l'histoire naturelle.
 Là, Pline et Nieuwentit m'aidant de leur savoir,
 M'apprennent à penser, ouvrir les yeux et voir...
 Quelquefois, m'amusant jusqu'à la fiction,
 Télémaque et Séthos me donnent leurs leçons;
 Ou bien dans Cléveland j'observe la nature,
 Qui se montre à mes yeux touchante et toujours pure,
 Tantôt aussi, de Spon parcourant les cahiers
 De ma patrie en pleurs, je relis les dangers...
 O vous, tendre Racine! ô vous, aimable Horace!
 Dans mes loisirs aussi vous trouvez votre place;
 Charville, Saint-Aubin, Plutarque, Mézeray,
 Despréaux, Cicéron, Pope, Rollin, Barclay,
 Et vous trop doux La Mothe, et toi, touchant Voltaire,
 Ta lecture à mon cœur restera toujours chère¹.

Vous diriez le péle-mêle d'une bibliothèque en désordre, et certainement plus d'un nom intervient dans ces vers comme remplissage et pour le besoin de la rime. Il n'en reste pas moins, que sans en avoir fait le plus souvent une étude complète et approfondie, Rousseau semble avoir touché à la plupart de ces ouvrages.

En tout cas, le temps que pouvaient exiger ces lectures

1. *Œuvres*, t. V, p. 346.

ne lui avait pas manqué. Son loisir aux Charmettes était entier¹, et le plus souvent même il y vivait seul tandis que M^{me} de Warens avec Vintzenried, résidait à Chambéry. C'est ainsi que, le 3 mars 1739, à la baronne il écrivait : « Depuis que vous voilà établie en ville, ne vous prend-il point fantaisie, ma chère maman, d'entreprendre un jour quelque petit voyage à la campagne? Si mon bon génie vous l'inspire, vous m'obligerez de me faire avertir quelque trois ou quatre mois à l'avance, afin que je me prépare à vous recevoir. et à vous faire dûment les honneurs de chez moi. Je prends la liberté de faire ici mes honneurs à M. Le Curen, et mes amitiés à mon frère². »

Le ton dégagé ou même ironique de cette lettre où Rousseau parle de « son chez lui », ne fut pas sans doute pour plaire à Vrintzenried non plus qu'à M^{me} de Warens, lesquels avaient peut-être aussi, l'un et l'autre, contre Jean-Jacques, quelques griefs secrets. Aussi, le 18 mars 1739, Rousseau s'empressait-il d'adresser à la baronne de très humbles excuses : « Ma très chère maman, j'ai reçu comme je le devais, le billet que vous m'écrivîtes dimanche dernier, et j'ai convenu sincèrement eu moi-même, que puisque vous trouviez que j'avais tort, il fallait que je l'eusse effectivement; ainsi, sans chercher à chicaner, j'ai fait mes excuses de bon cœur à mon frère, et je vous fais de même ici les miennes très humbles. Je vous assure aussi que j'ai résolu de tourner toujours du bon côté les corrections que vous jugerez à propos de me faire, sur quelque ton qu'il vous plaise de les tourner. Vous m'avez fait dire qu'à l'occasion de vos pâques, vous vouliez bien me pardonner. Je n'ai garde de prendre la chose au pied de la lettre, et je suis sûr que quand un cœur comme le vôtre a autant aimé quelqu'un que je me

1. Rousseau ne passa guère aux Charmettes que l'hiver de 1738 et l'année 1739, tantôt seul, tantôt avec M^{me} de Warens. Au mois d'avril 1740, il entra en qualité de précepteur chez M. de Mably.

2. *Œuvres*, t. VI, p. 33.

souviens de l'avoir été de vous, il lui est impossible d'en venir jamais à un tel point d'aigreur qu'il faille des motifs de religion pour les réconcilier. Je reçois cela comme une petite mortification que vous m'imposez en me pardonnant, et dont vous savez bien qu'une parfaite connaissance de vos sentiments adoucirait l'amertume¹. »

Petit ne pouvait plus humblement demander grâce à *Maman*. Et il semble que jusqu'à un certain point Vintzenried et M^{me} de Warens se laissèrent fléchir. Car en octobre 1739 ils se montraient quelques jours aux Charmettes, mais ne tardaient pas à les quitter. Rousseau y passa seul l'hiver de 1739-1740 dans l'étude et l'inquiétude. Tantôt, « agité par la peur de l'enfer » que lui suggérait la lecture des livres jansénistes, il jouait en quelque façon sa destinée sur un jet de pierre contre un arbre, qu'il atteignait, l'ayant visé de fort près, ce qui lui paraissait « signe de salut² ». Tantôt il travaillait à une comédie de *Narcisse*³ et à une tragédie intitulée les *Prisonniers de guerre* et destinée à glorifier les Français après leurs désastres de Bavière et en Bohême⁴. Cependant, il comprenait bien qu'aux Charmettes il n'était que toléré. C'est pourquoi, « insensiblement il se sentit isolé et seul dans cette même maison de M^{me} de Warens dont auparavant il était l'âme et où il vivait pour ainsi dire à double. Il forma donc le projet de la quitter, et il le lui dit, et loin de s'y opposer, elle le favorisa⁵ ».

Tout autant que son nouveau commensal, Vintzenried, la baronne, depuis longtemps, n'avait plus effectivement qu'une pensée, celle de se débarrasser, à tout prix, de Rousseau. Aussi, en avril 1740, elle se félicitait d'obte-

1. *Œuvres*, t. VII, p. 34.

2. *Ib.*, t. I, p. 239.

3. T. V, p. 149.

4. *Œuvres*, t. V, p. 173. « Républicain et frondeur en titre, je n'osais m'avouer panégyriste d'une nation dont toutes les maximes étaient contraires aux miennes. » *Œuvres*, t. I, p. 329.

5. *Œuvres*, t. I, p. 261.

nir pour lui une place de percepteur chez le grand prévôt de Lyon, M. de Mably. Rousseau s'empressa d'accepter un tel emploi, ce qui devait le mettre en rapport avec les frères de ce magistrat, l'abbé de Mably et l'abbé de Condillac.

Toutefois, le futur auteur de *l'Émile* dut assez vite reconnaître qu'il était peu propre à élever les enfants. « Il avait à peu près les connaissances nécessaires pour un précepteur, et il croyait en avoir les talents. Durant un an qu'il passa chez M. de Mably, il eut le temps de se désabuser¹. » Cela ne l'empêcha pas, selon sa coutume, et tout en buvant en cachette le vin blanc du grand prévôt, de devenir amoureux de M^{me} de Mably². Mais, « s'il en fit assez pour qu'elle s'en aperçut, il n'osa jamais se déclarer³ ». A la conscience de son insuffisance, à la contrainte que lui imposait une quasi domesticité, enfin au trouble de ses sens toujours en éveil, s'ajoutait « le souvenir de ses chères Charmettes, de son jardin, de ses arbres, de sa fontaine, de son verger et surtout de celle pour qui il était né, qui donnait de l'âme à tout cela⁴ ». Au commencement de mai 1741, devant le congé qu'on lui aurait probablement signifié, il se décidait donc, après un an d'essai, à demander une fois de plus à M^{me} de Warens, un asile. La baronne l'accueillit « toujours avec son excellent cœur qui ne pouvait mourir qu'avec elle »; « mais je revenais chercher le passé qui n'était plus et qui ne pouvait renaître. A peine eus-je resté une demi-heure avec elle que je sentis son ancien bonheur mort pour toujours⁵ ».

Vintzenried lui-même avait pourtant fait « au frère » un assez bon visage; au fond « Courtilles n'était pas mauvais et parut le revoir avec plus de plaisir que de cha-

1. *Œuvres*, t. I, p. 261.

2. T. V, p. 475. Voir, à propos du séjour de Rousseau à Lyon, les vers pour M^{me} de Fleurieu.

3. *Œuvres*, t. I, p. 262.

4. *Ib.*, p. 264.

5. *Ib.*

grin¹ ». Rousseau avait fini par s'accommoder de cet intrus auquel il avait donné, pour rappeler sans doute par onomatopée ses manières bruyantes, le surnom familial de Taleralatalera², et dont plus tard il ne cessera de s'enquérir. « J'ai été bien touché de la maladie de mon pauvre frère, écrivait-il le 25 février 1745 à M^{me} de Warens, j'espère d'en apprendre incessamment de meilleures nouvelles... Dites-lui, je vous supplie, qu'il prenne courage, car je le compte échappé de cette affaire, et je lui prépare des magistrères qui le rendront immortel³. » — 11 décembre 1747 : « Je remercie tendrement le frère de sa bonne amitié et l'assure de toute la mienne⁴. » — 11 janvier 1749 : « Je vous supplie de vouloir bien vous charger de mes tendres remerciements pour le frère; de lui dire que j'entre parfaitement dans ses vues et dans ses raisons, et qu'il ne me manque que le moyen d'y concourir plus réellement. Il faut espérer qu'un temps plus favorable nous rapprochera de séjour, comme la même façon de penser nous rapproche de sentiment⁵. » Ainsi, entre Rousseau et Vintzenried, la vie commune ne devait point sembler impossible. Néanmoins, « comment se souffrir surnuméraire près de celle pour qui il avait été tout et qui ne pouvait cesser d'être tout pour lui⁶ ». Depuis sa rentrée dans cette espèce de bercail, « son cabinet était sa seule distraction... il vivait seul lors des heures de repas⁷ ». Finalement, une pareille existence n'était plus tenable. Après avoir terminé un travail sur lequel il comptait comme sur une fortune assurée et qui consistait dans une méthode de notation de la musique par les chiffres, il résolut d'aller à Paris faire approuver lui-

1. *Œuvres*, t. I, p. 262.

2. Mugnier, p. 217.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 60.

4. *Ib.*, p. 63.

5. *Ib.*, p. 73.

6. *Œuvres*, t. I, p. 264.

7. *Ib.*, p. 265.

même son invention par l'Académie des Sciences. « Il ne doutait pas qu'en présentant son projet, il ne fit une révolution¹. » En conséquence, sans que personne, et M^{me} de Warens moins que personne, songeât à le retenir, il partit une seconde fois de Savoie avec son système de musique, comme autrefois il était parti de Turin avec sa fontaine de Héron. Son départ, cette fois, était définitif (1741).

A dater de ce moment, commençait pour lui ce qu'on pourrait appeler la seconde période de son existence. Jusque-là, au sortir d'une enfance telle « que les enfants des rois ne sauraient être soignés avec plus de zèle qu'il le fut durant ses premiers ans² », mais au sortir d'une enfance destituée de toute véritable affection maternelle et privée de toute direction suivie, successivement apprenti greffier, graveur, laquais, valet de chambre, séminariste, interprète, apprenti militaire, employé au cadastre, maître de musique, précepteur, livré à toutes les influences du hasard et soutenu uniquement par la sympathie équivoque et avilissante d'une femme sans mœurs, il devait, complètement livré à lui-même, se faire copiste, secrétaire tour à tour d'un ambassadeur et d'un financier, puis caissier, pour devenir, d'une manière inattendue, à quarante ans, écrivain célèbre en même temps qu'il se faisait un nom comme musicien, et, au bout de douze années d'une sorte de fièvre littéraire, retomber jusqu'à la fin de ses jours, tout en demandant à la botanique des distractions, dans le pur métier de copiste.

1. *Œuvres*, t. I, p. 268.

2. *Ib.*, p. 20.

CHAPITRE V

PARIS

Rousseau écrivait « qu'il s'était, pour ainsi dire, incorporé dans tous les états pour les étudier ». « J'ai vu, dit-il, leurs sentiments, leurs plaisirs, leurs désirs, leur manière interne d'être ; j'ai toujours vu que ceux qui savaient rendre leur situation non la plus éclatante, mais la plus indépendante, étaient les plus près de toute la félicité promise à l'homme¹. » Cette incorporation, à beaucoup près n'avait pas toujours été volontaire, non plus qu'elle n'avait toujours eu expressément l'étude pour objet. Quoiqu'il en soit, en quittant pour Paris Chambéry et les Charmettes, il entra dans un nouveau et vaste champ d'observation.

Il se rendit d'abord à Lyon où retrouvant M^{lle} Serre que, lors de l'un de ses premiers passages dans cette ville, il avait connue n'ayant que quatorze ans, et que pendant son préceptorat chez M. de Mably il avait revue, « son cœur, d'après son propre aveu, se prit et très vivement ». « J'ai presque lieu de penser, ajoutait-il, que le sien ne m'était pas contraire ; mais elle m'accorda une confiance qui m'ôta la tentation d'en abuser². » N'ayant d'ailleurs aucun goût pour le mariage, il se contenta de soupirer³.

L'amour malgré mes soins, heureux à m'égarer,
Auprès de deux beaux yeux m'apprit à soupirer.

1. *Œuvres*, t. VII, p. 383.

2. *Œuvres*, t. I, p. 271.

3. Voir la lettre à M^{lle} Serre (*Œuvres*, t. VII, p. 38).

Ces deux beaux yeux lui inspiraient des lettres toutes de flamme, et il devait au déclin de l'âge se rappeler avec émotion les délicieux tourments de cet amour, « son premier amour », lequel resta mal satisfait. « Une fois, hélas ! une seule fois, de ma vie, ma bouche rencontra la sienne. O souvenir ! te porterai-je dans le tombeau¹. » M^{lle} Serre se mariait en 1745.

Aussi bien, quelque violente qu'il l'imagine, cette passion n'était pas pour détourner Jean-Jacques de son dessein, et son séjour à Lyon ne fut qu'une courte halte. Avec tout l'entrain de la jeunesse, sa comédie de *Narcisse* en poche², et muni de quinze louis que lui avait procurés, en partie, la vente de ses livres, il arrivait à Paris dans l'automne de 1741, et allait se loger à l'hôtel Saint-Quentin, rue des Cordiers, proche la Sorbonne.

Malgré les rudes leçons de l'expérience, plein de confiance et de prétentions, il devait, dès les premiers moments, éprouver de mortifiantes déceptions. A la vérité, le mémoire où il exposait sa méthode de notation de la musique et qu'il présenta à l'Académie des Sciences le 22 août 1742, réussit à la lecture. Mais ce ne fut qu'un succès d'estime et un succès de quelques heures. Car on s'avisait bientôt qu'un P. Souhaitti avait déjà proposé un projet de gamme par chiffres, ce qui ôtait à celui de Rousseau tout caractère d'originalité. Aussi, quelque favorable que lui fut le rapport de l'Académie, ne crut-il pas devoir en orner la *Dissertation sur la musique moderne*, par laquelle il s'empressa d'en appeler au public³ (1743).

Cependant « sa fontaine de Héron se trouvait encore cassée ; mais cette fois il avait trente ans, et se trouvait

1. T. VIII, 375. — Il conseille à Thérèse de se rendre auprès d'elle.

2. *Œuvres*, t. I, p. 272. — *ib.*, p. 123. « Ce ne fut qu'à Chambéry que j'écrivis l'*Amant de lui-même*. Ainsi, quand j'ai écrit dans la Préface de cette pièce que je l'avais écrite à dix-huit ans, j'ai menti de quelques années. »

3. *Œuvres*, VI, p. 11.

sur le pavé de Paris où on ne vit pas pour rien ». Il n'en céda pas moins au besoin de reprendre haleine. Par insouciance donc et par paresse, il résolut d'aller jusqu'au bout de son argent et se mit à passer des matinées entières au Luxembourg, à ruminer des vers de Virgile ou des odes de Rousseau.

Sans doute, ses fréquentes visites à ses commissaires et à d'autres académiciens « lui avaient fait connaître tout ce qu'il y avait à Paris de plus distingué dans la littérature ». Marivaux, Diderot, Mably notamment l'avaient pris comme en affection, et aussi Fontenelle qui consentait même à lui retoucher sa comédie de *Narcisse*¹. Mais ces relations qui charmaient ses loisirs, en même temps qu'elles flattaient son amour-propre et profitaient à son esprit, ne servaient guère à assurer son existence. Heureusement il rencontra une protection efficace chez le P. Castel, dont il disait « qu'il était fou, au demeurant assez bon homme ». L'ingénieux et bizarre auteur du clavecin oculaire ne se borna pas « à aiguïser en lui l'amour du paradoxe; » il lui donna de nouvelles et utiles ouvertures. « Puisque les musiciens et les savants ne chantent pas à votre unisson, lui disait-il, changez de corde et voyez les femmes; vous réussirez peut-être mieux de ce côté-là. On ne fait rien à Paris que par les femmes... Ce sont comme des courbes dont les sages sont les asymptotes. Ils s'en rapprochent sans cesse mais n'y touchent jamais. » Et le bienveillant jésuite joignant au conseil l'action, présentait Rousseau à M^{me} de Beuzenval et à sa fille, M^{me} de Broglie. Cette entrevue n'allapas sans quelque embarras; mais, après avoir fait comprendre à ces deux grandes dames qu'il n'était pas un homme qu'on envoyât dîner à l'office, Jean-Jacques Rousseau les étonna l'une et l'autre

1. Critique par l'abbé Desfontaines (1743). « A l'égard des incorrections de mon langage, j'en tombe d'accord aisément. Un Suisse n'aurait pas, je crois, trop bonne grâce à faire le puriste. » (*Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XVIII, p. 83.)

2. *Œuvres*, t. I, p. 279.

par une fierté autant que par un talent de poète qu'elles ne lui eussent pas soupçonnés.

Il leur lut son *Épître à Parisot* qu'il venait d'achever (10 février 1742) et qu'il se plaisait à réciter dans les salons pour se faire valoir. « Cette épître était, disait-il, ma ressource ordinaire. »

Écoutez-le :

Ah! s'il fallait un jour absent de ma patrie,
 Traîner chez l'étranger ma languissante vie,
 S'il fallait bassement ramper auprès des grands,
 Que n'en ai-je appris l'art dès mes plus jeunes ans.
 Mais sur d'autres leçons on forma ma jeunesse,
 On me dit de remplir mes devoirs sans bassesse,
 De respecter les grands, les magistrats, les rois,
 De chérir les humains et d'obéir aux lois;
 Mais on m'apprit aussi qu'ayant par ma naissance
 Le droit de partager la suprême puissance
 Tout petit que j'étais, faible, obscur citoyen,
 Je faisais cependant membre de souverain;
 Qu'il fallait soutenir un si noble avantage
 Par le cœur d'un héros, par la vertu d'un sage.

Rousseau ajoutait un peu plus loin :

Qu'apprenant ses erreurs
 Il sentit le besoin de corriger ses mœurs.
 J'abjurai pour toujours ces maximes féroces
 Du préjugé natal fruits amers et précoces
 Qui, dès les jeunes ans, par leurs âcres levains
 Nourrissent la fierté des cœurs républicains.
 J'appris à respecter une noblesse illustre
 Qui même à la vertu sut ajouter du lustre.
 Il ne serait pas bon dans la société
 Qu'il fût entre les rangs moins d'inégalité¹.

Débités avec feu, ces vers, paraît-il, émurent M^{mes} de Beuzenval et de Broglie jusqu'aux larmes. Aussi ne devaient-elles pas en oublier l'auteur. Bientôt infatigable

1. *Œuvres*, t. V, p. 453 et suiv.

à le servir, le P. Castel introduisait Rousseau chez M^{me} Dupin.

Fille de Samuel Bernard et femme du fermier général Dupin, lequel d'un premier mariage avec une fille naturelle du maréchal de Saxe avait eu un fils appelé M. de Francueil, M^{me} Dupin était elle-même mère d'un fils qui devait se faire assez tristement connaître sous le nom de M. de Chenonceaux. Les grâces de sa personne l'emportaient encore sur le crédit que lui valait sa fortune, et « elle aimait à voir tous les gens qui jetaient de l'éclat, les grands, les gens de lettres, les belles femmes. On ne voyait chez elle que ducs, ambassadeurs, cordons bleus. M^{me} la princesse de Rohan, M^{me} la comtesse de Forcalquier, M^{me} de Mirepoix, M^{me} de Brignole, milady Hervey pouvaient passer pour ses amies. M. de Fontenelle, l'abbé de Saint-Pierre, l'abbé Sellier, M. de Fourmont, M. de Bernis, M. de Buffon, M. de Voltaire étaient de son cercle et de ses diners ». A peine, parmi ce beau monde, Jean-Jacques eut-il accès auprès de M^{me} Dupin, qu'il s'en éprit et, ne pouvant plus se taire, osa écrire. Avec une méprisante indulgence, M^{me} Dupin lui rendit sa lettre sans le congédier. Le goût qu'il avait pour la musique et que partageait Francueil avec lequel il suivait également un cours de chimie, fit assez vite oublier cette incartade. Aussi bien s'était-il empressé de reconnaître ses torts dans le quatrain suivant qu'il adressait à M^{me} Dupin :

Raison, ne sois point éperdue,
Près d'elle on te trouve toujours ;
Le sage te perd à sa vue
Et te retrouve en ses discours¹.

Ce fut alors qu'il se mit à composer son opéra des *Muses galantes*. Ce n'était pas tout à fait son coup d'essai. Il avait fait à Chambéry un opéra-tragédie intitulé *Iphis et Anacaréte* qu'il avait eu le bon sens de jeter au feu ; il

1. Œuvres, t. V, p. 479 (Quatrain à M^{me} Dupin).

en avait fait à Lyon un autre qu'il ne jugeait pas meilleur. Il l'avait intitulé *la Découverte du Nouveau Monde* et se proposait d'y démontrer en vers que c'est aux sauvages qu'appartient la vertu. De là l'exclamation qu'il met dans la bouche de Christophe Colomb qui s'était rendu maître de l'île de Guanahan :

Vante-nous désormais ton éclat prétendu,
 Europe : en ce climat sauvage,
 On éprouve autant de courage,
 On y trouve plus de vertu ¹.

Cependant, Jean-Jacques semblait s'attacher chaque jour davantage à la maison de M^{me} Dupin, qui le chargeait même pendant quelques jours de veiller sur le jeune Chenonceaux, lorsque M^{me} de Broglie, ayant appris que M. le comte de Montaigu, capitaine aux gardes, venait d'être nommé ambassadeur à Venise et cherchait un secrétaire, lui proposa cet emploi. C'était, disait plus tard Rousseau, en parlant de M. de Montaigu, c'était un ambassadeur « de la façon de Barjac », le valet de chambre du cardinal de Fleury².

1. *Œuvres*, t. V, p. 276.

2. *Œuvres*, t. I, p. 283.

CHAPITRE VI

VENISE

Rousseau rapporte que, n'ayant pu s'entendre sur les conditions, il refusa d'abord la place de secrétaire qu'on lui proposait. Il demandait cinquante louis d'appointements et on ne voulait lui donner que cent pistoles. Il finit néanmoins par s'accorder des offres qui lui furent faites (1743).

C'était là, de toute évidence, consentir à remplir un emploi subalterne. Il a beau alléguer que sitôt qu'il fut arrivé à Venise, M. de Montaignu ôta au consul de France, M. Le Blond, les fonctions de secrétaire d'ambassade pour les lui donner, et ces fonctions étant inséparables du titre, lui dit de le prendre. Ce ne pouvait être évidemment un titre officiel que celui qu'il tenait uniquement de l'ambassadeur, dont il acceptait d'être le serviteur à gages et qu'aussi bien l'ambassadeur lui-même n'avait aucun droit de lui conférer. Or rien n'est plus comique que de voir les efforts de Rousseau et les artifices de langage dont il use pour se donner, dans ses modestes fonctions, du relief et de l'importance, cherchant à transformer aux yeux du public, ce poste infime de secrétaire d'un ambassadeur en celui de secrétaire d'ambassade. Le 5 octobre 1743, à M^{me} Warens il écrira : « L'adresse est simplement à M. Rousseau, secrétaire d'ambassade de France, à Venise¹. » Le 23 novembre de la même année, il se permettra même de mander à la comtesse de Montaignu « que

1. *Œuvres*, t. VII, p. 30.

toute sa maison de Venise, à la tête de laquelle il ose se compter encore plus par l'empressement et le zèle que par le rang » l'attend avec impatience... « J'ai un peu dérangé ma philosophie pour me mettre comme les autres, ajouta-t-il; de sorte que je cours la place et les spectacles en masque et en bahutte, tout aussi fièrement que si j'avais passé toute ma vie dans cet équipage; je m'aperçois que je fais à Votre Excellence des détails qui l'intéressent fort peu; je voudrais, Madame, pouvoir vous en faire d'assez séduisants de ce pays, pour vous engager à hâter votre voyage¹. » Et, sans craindre le ridicule, il osera bien assurer que, grâce à son étroite liaison avec le secrétaire de l'ambassade d'Espagne (Curio), « on ne voit à Venise rien de si uni que la maison de France et d'Espagne² ». A aucune époque d'ailleurs il ne démordra de ses prétentions et soutiendra constamment avoir été ce qu'il se figurait avoir pu être. C'est ainsi que, « le 31 mai 1765, à Voltaire fièrement il écrivait : « Si M. de Voltaire a dit qu'au lieu d'avoir été secrétaire de l'ambassadeur de France à Venise j'ai été son valet, M. de Voltaire en a menti comme un impudent. Si dans les années 1743 et 1744 je n'ai pas été premier secrétaire de l'ambassadeur de France, si je n'ai pas fait les fonctions de secrétaire d'ambassade, si je n'en ai pas eu les honneurs au Sénat de Venise, j'en aurai menti aussi moi-même³. »

L'existence de Rousseau à Venise est à la fois très active et très mêlée. On ne comprend guère, il est vrai, qu'il soit demeuré comme insensible au pittoresque de cette ville unique et que le spectacle qu'elle présente de tant de merveilles accumulées de la nature et de l'art

1. *Œuvres*, t. VII, p. 51.

2. *Ib.*, p. 51.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 71, 252; — t. IV, p. 573, en note. — *Lettres de la Montagne*, part. I, lettre III : « Le magicien qui faisait ces sorts était le premier secrétaire de l'ambassadeur de France, il s'appelait Jean-Jacques Rousseau. »

n'ait jamais tenté son pinceau. Du moins ne se refuse-t-il à aucun des plaisirs que Venise peut offrir : le jeu, les ridotti, les mascarades, les aventures de galanterie et la fréquentation des courtisanes en renom, telles que cette Zulietta dont il s'est plu à retracer l'image attrayante tout ensemble et repoussante¹. Toutefois, chose notable, au milieu de toute cette agitation fébrile, il ne laisse pas que de continuer les études qu'il a commencées aux Charmettes et on ne peut que s'étonner de la diversité des sujets des ouvrages qu'il songe à se procurer : le dernier volume de *Clérelaud, la Récréation mathématique d'Ozanam, Hoffmani Lexicon, Newton arithmetica, Cicéronis opera omnia, Usserii annales, la Géométrie pratique de Menesson Mallet, Éléments de mathématiques du P. Lamy, Dictionnaire de Bayle, Despréaux (in-4°)*. Ce sont là les livres qu'il demande qu'on lui envoie le plus tôt qu'il sera possible.

C'est aussi à Venise que, frappé sans doute de certains rapports du Gouvernement de cette république avec le Gouvernement de Genève sa patrie, il se met à réfléchir, pour la première fois, semble-t-il, sur l'organisation des États et conçoit l'idée de ses *Institutions politiques* dont *le Contrat social* n'est qu'un fragment détaché. Mais, avant tout, c'est des fonctions de son emploi qu'il aime à rappeler le détail et du succès à les remplir qu'il s'enorgueillit. Que de services n'a-t-il pas rendus ! Ainsi n'est-ce pas à l'avis secret qu'il fit passer au marquis de l'Hôpital qu'un homme devait aller furtivement dans l'Abruzze, chargé d'y faire soulever le peuple à l'approche des Autrichiens, que la maison de Bourbon doit la conservation du royaume de Naples² ? « Irréprochable dans un poste assez en vue, il aurait mérité, à l'en croire, il aurait obtenu, l'estime de la république, et celle de tous les ambassadeurs avec lesquels le sien était en correspon-

1. *Œuvres*, t. I, p. 305; — *Œuvres*, t. VIII, p. 399.

2. *Œuvres*, t. I, p. 293.

dance et l'affection de tous les Français établis à Venise¹. »

Malheureusement les faits justifient assez mal le témoignage si flatteur que Rousseau se rend de la sorte à lui-même². Arrivé à Venise en mai 1743, sa susceptibilité ombrageuse et ses réclamations incessantes ne tardèrent point à indisposer, quelque utiles que pussent être ses services, l'homme, du reste très médiocre, dont, en réalité, il était, sinon le valet, du moins, dans une acception plus relevée du mot, le domestique. C'est pourquoi outré de son infatuation et excédé de ses exigences, M. de Montaigu le renvoyait brusquement. Et en même temps il mandait à l'abbé Alary, un des protecteurs de Jean-Jacques, avoir dit de Rousseau « qu'il avait toutes les qualités d'un fort mauvais valet, et qu'il traiterait le compte qu'il lui avait donné de son voyage sur ce pied-là³ ». Ce ne fut pas sans une résistance opiniâtre que Rousseau se résigna à accepter son congé, et il fallut qu'à deux reprises l'ambassadeur requit l'*Eccelso Consiglio dei tre* (conseil des inquisiteurs) de faire éloigner de Venise un individu *che l'havava servio per segretario*⁴. La seconde fois c'était même par écrit qu'il réclamait (le 31 août 1744) l'expulsion de Rousseau *suo segretario*. Le 13 septembre 1744, avis était enfin donné à M. de Montaigu du départ de son serviteur récalcitrant. Dès le 22 août, Rousseau s'était embarqué pour la terre ferme⁵.

Vainement, après son renvoi et avant de quitter Venise, le prétendu secrétaire d'ambassade s'adressait-il en haut

1. *Œuvres*, t. I, p. 289. — Choiseul aurait songé à l'occuper dans la diplomatie. (*Œuvres*, t. VIII, p. 361.)

2. Faugère, *J.-J. Rousseau à Venise* (*Correspondant*, 25 juin 1888); — J.-J. Rousseau à Venise: Notes et documents recueillis par Victor Veresole, consul de la Confédération suisse à Venise, publiés par Théodore de Saussure, Genève, Paris, 1885, in-8°.

3. Faugère, *J.-J. Rousseau à Venise* (*Le Correspondant* des 10 et 25 juin 1888, p. 1069).

4. Saussure, p. 14, 15.

5. Dans le manuscrit officiel des *Cerimonialii* aux Archives de Frari, et dans le registre des inquisiteurs d'État, Rousseau est qualifié de *segretario dell' ambasciatore di Francia* Saussure, p. 11, 14.

lieu pour se plaindre que ce titre eût été méconnu dans sa personne et demander réparation de ce qu'il considérait comme une injustice criante. « Il y a quatorze mois, écrivait-il le 8 août 1744¹ à M. du Theil, que je suis entré au service de M. le comte de Montaignu, en qualité de secrétaire... Les mécontentements étaient réciproques... L'ambassadeur a enfin pris le parti de me congédier : je comptais que la chose se passerait avec l'honnêteté accoutumée entre un maître qui a de la dignité et un domestique honorable à qui quelques défauts particuliers ne doivent point ôter les égards dus à son état, à son zèle et à sa probité. Je me suis trompé...; après des procédés inouïs, après avoir manqué à la plupart de ses engagements, M. l'ambassadeur voulut me faire hier ce qu'il appelait mon compte... Son Excellence ne pouvant m'obliger à consentir à passer ce compte comme elle le voulait, me proposa en termes très nets d'y souscrire ou de sauter par la fenêtre, jurant de m'y faire jeter sur-le-champ... Me voici cependant sur le pavé, languissant, infirme, sans secours, sans bien, sans patrie, à quatre cents lieues de toutes mes connaissances, surchargé de dettes que j'ai été contraint de faire, faute de la part de M. l'ambassadeur d'avoir rempli ses conditions envers moi, et n'ayant d'autre ressource que quelques médiocres talents qui ne mettent pas à couvert de l'injustice de ceux qui les emploient... Je ne puis porter mes justes plaintes à aucun tribunal : ce n'est qu'au pied du trône de Sa Majesté qu'il m'est permis d'implorer justice. Je la demande très respectueusement et dans l'amertume de mon âme; et je ne me serais jamais déterminé à faire cette démarche si j'avais cru pouvoir trouver quelque ressource pour acquitter mes dettes et retourner en France, autre que le paiement de mes appointements et de mon voyage, et celui des frais que je suis contraint de

1. *Œuvres*, t. VII, p. 52.

faire ici, en attendant qu'il vous plaise de me faire parvenir vos ordres. »

Ces lamentations de Rousseau étant restées sans effet, il les renouvelait de Venise même le 15 août 1744, et encore, en septembre, dans le cours du voyage qui le ramenait en France, il déclarait à M. du Theil « porter sa tête à la justice du roi, s'il était coupable ; mais si c'était M. de Montaigu qui l'était, il portait sa plainte au pied du trône ¹ ». Le chargé des affaires étrangères put croire que c'était le langage d'un homme qui avait perdu l'esprit, ou du moins estima fort sensément qu'il ne lui appartenait en aucune sorte d'intervenir entre un secrétaire, lequel n'était même pas Français, et M. de Montaigu qui évidemment avait en le droit de renvoyer un homme à ses gages, comme il eût fait, toutes différences gardées, d'un mauvais cuisinier. Aussi de retour à Paris, autre missive, le 11 octobre 1744, de Rousseau à M. du Theil : « Voici, lui disait-il, la dernière fois que je prendrai la liberté de vous écrire jusqu'à ce qu'il vous ait plu de me faire parvenir vos ordres. Je sens combien mes lettres doivent nous importuner, et ce n'est qu'avec beaucoup de regret que je me vois réduit à un métier si contraire à mon caractère ² ». Les ordres qu'itérativement et d'une manière si instante sollicitait Jean-Jacques ne trouvaient pas davantage d'écho auprès des grandes dames qui d'abord l'avaient protégé, si l'on en juge par les insolences qu'il se permettait d'adresser à M^{me} de Beauzeval : « Je vous croyais juste, lui écrivait-il, vous êtes noble, j'aurais dû m'en souvenir, j'aurais dû sentir qu'il est inconvenant à moi, étranger et plébéien, de réclamer contre un gentilhomme. Ai-je des aïeux, des titres ³ ? »

Ce fut en constatant son impuissance vis-à-vis de M. de

1. *Œuvres*, t. VII, p. 56.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 57.

3. *Œuvres complètes* [édition de Mussel-Pathay], t. XV, p. 81 en note].

Montaignu, que Rousseau, déjà froissé des traitements à lui infligés à tort pendant son enfance, puis ému des rigueurs exercées sur les pauvres gens par le fisc, sentit s'amasser dans son cœur de nouveaux ferments de colère contre l'oppression du faible et l'iniquité du fort : « La justice et l'inutilité de mes plaintes, écrivait-il, me laissèrent dans l'âme un germe d'indignation contre nos sottes institutions civiles, où le vrai bien public et la véritable justice sont toujours sacrifiées à je ne sais quel ordre apparent, destructif en effet de tout ordre et qui ne fait qu'ajouter la sanction de l'autorité publique à l'oppression du faible et à l'iniquité du fort ¹. » D'un cas d'injustice particulier et même en soi fort contestable, on ne pouvait assurément tirer des conclusions plus excessives.

1. *Confessions*, liv. VIII; — *Œuvres*, t. 1, p. 313.

CHAPITRE VII

THÉRÈSE

Rousseau avait beau s'irriter de l'injustice des hommes et de l'inclémence du sort, il fallait vivre et s'arrêter à quelque dessein. Le pauvre Genevois se sentit tout d'abord si désesparé que sa pensée, comme aux premiers jours de sa détresse, se reporta vers M^{me} de Warens. « Me demandez-vous ce que je fais, lui écrivait-il le 23 février 1745? Hélas! Maman, je vous aime, je pense à vous, je me plains de mon cheval d'ambassadeur: on me plaint, on m'estime et on ne me rend point d'autre justice. Ce n'est pas que je n'espère m'en venger un jour en lui faisant voir non seulement que je vauz mieux, mais que je suis plus estimé que lui. Du reste, beaucoup de projets, peu d'espérances, mais toujours n'établissant pour mon point de vue que le bonheur de finir mes jours avec vous¹. » Volontiers donc et immédiatement, ce semble, sur un signe de la baronne, *Petit* fût revenu auprès de *Maman*. Mais ce signe, la baronne ne le fit pas.

Au milieu de ses incertitudes et de ses idées obscures d'avenir et de vengeance, Rousseau s'était pourtant remis au travail. Il avait repris, pour le terminer, son opéra des *Muses galantes*, sans se faire d'ailleurs illusion sur la valeur de cette composition. « Cet ouvrage est si médiocre en son genre, écrivait-il, et le genre est si mauvais, que, pour comprendre comment il m'a pu plaire, il

1. *Œuvres*, t. VII. p. 61.

faut sentir toute la force de l'habitude et des préjugés¹. » Exécuté d'abord chez le fermier général La Popelinière, le ballet des *Muses galantes* n'en devait pas moins être représenté en 1745 devant le duc de Richelieu, sur le théâtre de l'Opéra et en 1761 devant le prince de Conti.

Toutefois, cette musique ne suffisait pas à nourrir son homme. Or il devenait bientôt d'autant plus urgent pour Rousseau de s'assurer des moyens d'existence qu'il associait à son sort une femme qu'à tort ou à raison, et plus à tort peut-être qu'à raison, on a souvent accusée d'avoir été son mauvais génie.

Logé de nouveau à son ancien hôtel Saint-Quentin, Rousseau y rencontra, employée comme lingère, une jeune fille de vingt-deux à vingt-trois ans, moins remarquable par sa beauté que par sa douceur et les apparences d'une innocence que pourtant elle avait perdue. En prenant chevaleresquement sa défense contre de mauvais plaisants de table d'hôte, il en vint à éprouver pour elle un goût qui n'était nullement de la passion. Car, « quoique son regard vif et doux ne dût jamais, pour lui, avoir son semblable », il avouait que du « premier moment qu'il la vit, il ne sentit jamais pour elle la moindre étincelle d'amour² ». Lui déclarant d'avance « qu'il ne l'abandonnerait ni ne l'épouserait jamais³ », il en fit, pour satisfaire ses sens, une concubine. Elle s'appelait Thérèse Le Vasseur et appartenait à une famille nombreuse et besogneuse. Son père, officier de la monnaie d'Orléans, et sa mère, marchande, ne subvenaient qu'à grand-peine aux besoins de la maisonnée. La rencontre de Rousseau devint pour ce petit monde une véritable aubaine, tandis que Rousseau, de son côté, utilisait de toute façon, à son usage, cette famille postiche. Si en effet il traça au crayon à l'ombre d'un chêne la prosopopée emphatique de Fabri-

1. *Œuvres*, t. V, p. 229.

2. *Œuvres*, t. I, p. 398.

3. *Œuvres*, t. I, p. 317.

cins, ce fut M^{me} Le Vasseur qui, sous sa dictée, écrivit des pages du trop fameux discours qu'allait prochainement couronner l'Académie de Dijon. Aussi bien, pour avoir été jadis élevée auprès de la marquise de Monpepeau, la mère de Thérèse n'était point sans se piquer de bel esprit. Rousseau s'avisa donc de la prendre pour secrétaire. « Il l'avait logée avec sa fille et son mari plus près de lui ! et c'était elle qui, pour lui épargner un domestique, venait tous les matins allumer son feu et faire son petit service. A son arrivée, il lui dictait le travail de la nuit¹. » On dirait la famille Cardinal.

M^{me} Le Vasseur était, du reste, appelée à rendre à Rousseau d'autres services, et cette fois abominables. Rousseau qui, sous prétexte de sincérité, croit devoir étaler ses plaies les plus secrètes, n'hésite pas non plus à rappeler, et avec une sorte de forfanterie, la destinée qu'il réserva aux cinq enfants qu'il avait eus de Thérèse². Encouragé d'abord par l'exemple des libertins qu'il fréquentait, il s'était déterminé « gaillardement, sans le moindre scrupule », à mettre le premier à l'hôpital. Les quatre autres suivirent, sans même qu'il prit soin pour ceux-ci, comme il le fit pour le premier, d'attacher à leurs langes un chiffre qui permit peut-être un jour de les reconnaître. En 1761, croyant sa fin prochaine (ce qui lui arrivait assez fréquemment), il écrivait (12 juin) à la maréchale de Luxembourg : « Vous saurez donc que depuis seize ans j'ai vécu dans la plus grande intimité avec cette pauvre fille qui demeure avec moi... De ces liaisons sont provenus cinq enfants, qui tous ont été mis aux enfants trouvés, et avec si peu de précaution pour les reconnaître un jour, que je n'ai même pas gardé la date de leur naissance. Depuis plusieurs années, le remords de cette négligence trouble mon repos, et je meurs sans pouvoir la réparer, au grand regret de la mère et du mien. »

1. *Œuvres*, t. I, p. 338.

2. Neuvième promenade *Œuvres*, t. I, p. 809.

Quelle idée M^{me} de Luxembourg pouvait-elle prendre de l'homme qui en venait à de tels aveux, et combien n'auraient-ils pas dû coûter à celui qui les faisait ! Ce ne fut pourtant que très mollement que Jean-Jacques seconda les charitables efforts que tenta la maréchale apitoyée pour retrouver et lui rendre au moins l'ainé des enfants qu'il avait abandonnés. On le vit, en définitive, se consoler aisément de l'inutilité de ces recherches, et, comme s'il craignait qu'elles n'aboutissent, s'opposer même, en alléguant les plus bizarres motifs, à ce qu'elles fussent continuées. — 10 août 1761¹ : « Je vois avec peine, Madame la maréchale, combien vous vous en donnez pour réparer mes fautes ; mais je sens qu'il est trop tard et que mes mesures ont été mal prises. Il est juste que je porte la peine de ma négligence, et le succès même de mes recherches ne pourrait plus me donner une satisfaction pure et sans inquiétude ; il est trop tard, il est trop tard : ne vous opposez point à l'effet de vos premiers soins, mais je vous supplie de ne pas y en donner davantage. J'ai reçu dans cette occasion la preuve la plus chère et la plus touchante de votre amitié : ce précieux souvenir me tiendra lieu de tout, et mon cœur est trop plein de vous pour sentir le vide de ce qui me manque. Dans l'état où je suis, cette recherche m'intéressait encore plus pour autrui que pour moi ; et vu le caractère trop facile à subjuguier de la personne en question, il n'est pas sûr que ce qu'elle eût trouvé déjà tout formé, soit en bien, soit en mal ne fût pas devenu pour elle un présent funeste. Il eût été bien cruel pour moi de la laisser victime d'un bourreau. » Ainsi, « trop plein de la maréchale pour sentir le vide de ce qui lui manque », Rousseau finit par se résigner, sans trop se faire violence, à ignorer le sort de ses enfants, dont peut-être même eût-il été en peine de dire à quel sexe chacun d'eux

1. *Œuvres*, t. VII, p. 318.

appartenait. Jetés dans le courant obscur de la vie humaine, que devinrent les fils ou filles de Rousseau? C'est là un douloureux problème qui ouvre un champ libre aux conjectures et sur lequel a pu s'exercer l'imagination des romanciers¹.

A la vérité, plus d'une fois, en rappelant qu'il a abandonné ses enfants, Rousseau s'est sévèrement condamné. Dans ses *Confessions*², il avoue « que le parti qu'il avait pris à l'égard de ses enfants, quelque bien raisonné qu'il lui eût paru, ne lui avait pas toujours laissé le cœur tranquille ». Et il ajoute : « En méditant mon *Traité de l'éducation*, je sentis que j'avais négligé des devoirs dont rien ne pouvait me dispenser. Le remords enfin devint si vif, qu'il m'arracha presque l'aven public de ma faute au commencement de *l'Émile*, et le trait même est si clair, qu'après un tel passage, il est surprenant qu'on ait eu le courage de me le reprocher. » Et, en effet, rien de plus explicite : « Un père, quand il engendre et nourrit des enfants, ne fait en cela que le tiers de sa tâche... Celui qui ne peut remplir les devoirs de père n'a point droit de le devenir. Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain qui le dispensent de nourrir ses enfants et de les élever lui-même. Lecteurs, vous pouvez m'en croire, je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs, qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères, et n'en sera jamais consolé³. » Citons enfin un dernier témoignage du repentir de Rousseau. De Monquin, le 17 janvier 1770⁴, en prêchant à une dame les devoirs de la vie domestique, il écrira : « Mais moi qui parle de familles, d'enfants... Madame, plaignez ceux qu'un sort de fer prive d'un pareil bonheur; plai-

1. Roman sur le suicide à Ermenonville, d'un des enfants de Rousseau (*Voyage à Ermenouville*, par Arsène Thiébault de Berneaud, 1819, Paris, in-12, p. 189).

2. *Confessions*, lib. XII (*Œuvres*, t. I, p. 374).

3. *Émile*, lib. I (*Œuvres*, t. III, p. 25).

4. Lettre à une femme du monde, 1770 (*Œuvres*, t. VIII, p. 182).

gnez-les s'ils ne sont que malheureux ; plaignez-les beaucoup plus s'ils sont coupables. Pour moi, jamais on ne me verra, prévaricateur de la vérité, plier dans mes égarements mes maximes à ma conduite ; jamais on ne me verra falsifier les saintes lois de la nature et du devoir pour exténuer mes fautes. J'aime mieux les expier que les excuser : quand ma raison me dit que j'ai fait dans ma situation ce que j'ai dû faire, je l'en crois moins que mon cœur qui gémit et qui la dément. Condamnez-moi donc, Madame, mais écoutez-moi : vous trouverez un homme ami de la vérité jusque dans ses fautes, et qui ne craint pas lui-même d'en rappeler le souvenir lorsqu'il en peut résulter quelque bien. Néanmoins, je rends grâces au ciel de n'avoir abreuvé que moi des amertumes de ma vie et d'en avoir garanti mes enfants : j'aime mieux qu'ils vivent dans un état obscur sans me connaître, que de les voir, dans mes malheurs, bassement nourris par la traitresse générosité de mes ennemis, ardents à les instruire à haïr et peut-être à trahir leur père ; et j'aime mieux cent fois être ce père infortuné qui négligea ses devoirs par faiblesse, que d'être l'ami perfide qui trahit la confiance de son ami, et divulgue, pour le diffamer, le secret qu'il a versé dans son sein. »

Toutefois, quelques accès de repentir sincère que puisse, par moment, éprouver Rousseau, il met encore plus d'ardeur à se défendre qu'il ne fait paraître de tristesse à s'accuser. On a même peine à comprendre tous les raisonnements qu'il accumule pour innocenter sa conduite, ou qui pis est, pour la glorifier. Qu'on lise, si l'on veut s'en convaincre, sa lettre à M^{me} de Francueil qui lui reprochait sa barbarie (20 avril 1751¹) : « Oui, Madame, j'ai mis mes enfants aux enfants trouvés, j'ai chargé de leur entretien l'établissement fait pour cela. Si ma misère et mes maux m'ôtent le pouvoir de remplir un soin aussi

1. *Œuvres*, t. VII, p. 77.

cher, c'est un malheur dont il faut me plaindre et non pas un crime à me reprocher. Je leur dois la subsistance; je la leur ai procurée meilleure ou plus sûre au moins que je n'aurais pu la leur donner moi-même : cet article est avant tout. Ensuite vient la considération de leur mère, qu'il ne faut pas déshonorer... Que ne me suis-je marié, me direz-vous? Demandez-le à vos injustes lois, Madame. Il ne me convenait pas de contracter un engagement éternel, et jamais on ne me prouvera qu'aucun devoir m'y oblige. Ce qu'il y a de certain, c'est que je n'en ai rien fait et que je n'en veux rien faire. Il ne faut pas faire des enfants quand on ne peut pas les nourrir. Pardonnez-moi, Madame; la nature veut qu'on en fasse, puisque la terre produit de quoi nourrir tout le monde; mais c'est l'état des riches, c'est votre état, qui vole au mien le pain de mes enfants. »

Ce n'est plus alors sa faiblesse qu'il déplore, c'est la société qu'il incrimine et des institutions qui, suivant lui, créent des pauvres et des riches. Il veut se persuader qu'en livrant ses enfants à tous les hasards, il leur a procuré une existence meilleure et plus enviable que celle qu'il eût pu lui-même leur assurer, et se félicite surtout avec insistance de les avoir soustraits aux mauvais exemples qu'ils auraient eu sous les yeux¹. « C'est la crainte d'une destinée pour eux mille fois pire et presque inévitable par toute autre vie, qui m'a le plus déterminé dans cette démarche. Plus indifférent sur ce qu'ils deviendraient et hors d'état de les élever moi-même, il aurait fallu dans ma situation les laisser élever par leur mère qui les aurait gâtés et par sa famille qui en aurait fait des monstres. Je frémis d'y penser. Ce que Mahomet fit de Séide n'est rien auprès de ce qu'on aurait fait d'eux à mon égard². »

C'était se payer de pitoyables raisons, et le malheu-

1. *Confessions* (*Œuvres*, t. 1, p. 342-43, 400).

2. *Œuvres*, t. 1, p. 809 (Neuvième promenade). — Cf. p. 400.

reux, à bout de sophismes, après s'être extasié sur ses propres vertus, en vient à faire appel à la république de Platon. « Je me mis à examiner la destination de mes enfants, et mes liaisons avec leur mère, sur les lois de la nature, de la justice et de la raison, et sur celles de cette religion pure, sainte, éternelle comme son auteur que les hommes ont souillée en feignant de vouloir la purifier, et dont ils n'ont plus fait par leurs formules qu'une religion de mots, vu qu'il en coûte peu de prescrire l'impossible quand on se dispense de le pratiquer. Si je me trompai dans mes résultats, rien n'est plus étonnant que la sécurité d'âme avec laquelle je m'y livrai. Si j'étais de ces hommes mal nés, sourds à la douce voix de la nature, au-dedans desquels aucun vrai sentiment de justice et d'humanité ne germa jamais, cet endurcissement serait tout simple; mais cette chaleur de cœur, cette sensibilité si vive, cette facilité à former des attachements, cette force avec laquelle ils me subjugnent, ces déchirements cruels quand il faut rompre, cette bienveillance innée pour mes semblables, cet amour ardent du grand, du vrai, du beau, du juste; cette horreur du mal en tout genre, cette impossibilité de haïr, de nuire, et même de le vouloir; cet attendrissement, cette vive et douce émotion que je sens à l'aspect de tout ce qui est généreux, vertueux et aimable; tout cela peut-il s'accorder dans la même âme avec la dépravation qui fait fouler aux pieds sans scrupule le plus doux des devoirs? Non, je le sens et le dis hautement, cela n'est pas possible. Jamais un seul instant de sa vie Rousseau n'a pu être un homme sans sentiments, sans entrailles, un père dénature. J'ai pu me tromper, mais non m'endurcir. Si je disais mes raisons, j'en dirais trop... Je me contenterai de dire que mon erreur fut telle qu'en livrant mes enfants à l'éducation publique, faute de pouvoir les élever moi-même, en les destinant à devenir ouvriers et paysans, plutôt qu'aventuriers et coureurs de fortunes, je crus faire acte de citoyen et de père, et je

me regardai comme un membre de la république de Platon. Plus d'une fois, depuis lors, les regrets de mon cœur m'ont appris que je m'étais trompé; mais, loin que ma raison m'ait donné le même avertissement, j'ai souvent béni le ciel de les avoir garantis par là du sort de leur père et de celui qui les menaçait quand j'aurais été forcé de les abandonner... Je suis sûr qu'on les aurait portés à haïr, peut-être à trahir leurs parents : il vaut mieux cent fois qu'ils ne les aient pas connus... Tout pensé, je choisis pour mes enfants le mieux, ou ce que je crus l'être. J'aurais voulu, je voudrais encore avoir été élevé et nourri comme ils l'ont été¹. » Et Rousseau oublie qu'il se vantait d'avoir été élevé « avec autant de soins que les enfants des rois² ».

Toutes les raisons qu'après coup se donne ainsi Rousseau pour légitimer des actes contre nature ne sont guère que vaine rhétorique. Chaque fois qu'il mit un de ses enfants à l'hôpital, il n'argumenta certainement pas avec lui-même. De toute évidence, l'unique et immédiat motif de cette aberration coupable, c'est que ces enfants lui seraient devenus une charge, qui eût aggravé les conditions déjà difficiles de son existence, eût éteint son imagination, gêné sa liberté, entravé ses travaux, et dont, par conséquent, il lui parut commode et presque nécessaire de se débarrasser.

Les apologistes de Rousseau se sont d'ailleurs à l'envi efforcés, en l'approuvant, d'expliquer ici sa conduite. Quelques-uns n'ont pas craint de soutenir qu'il s'était calomnié. On a donc supposé qu'il n'était que le père putatif des enfants que Thérèse lui avait donnés, et que, pour couvrir sa honte, il avait fait siens, et on a cru découvrir la preuve de cette étrange conduite dans ce passage énigmatique des *Confessions* : « J'ai rempli la tâche d'expier mes fautes et mes faiblesses cachées, en

1. *Confessions* (*Œuvres*, t. I, p. 342-343).

2. *Confessions*, part. I, liv. I (*Œuvres*, t. I, p. 20).

me chargeant du blâme de fautes plus graves dont j'étais incapable et que je ne commis jamais¹. » Toutefois, comme il était impossible, après tout, de ne pas tenir compte des aveux réitérés de Jean-Jacques, on s'est félicité qu'au prix même de l'abandon de ses enfants, dont la présence eût paralysé son génie et dont le sort nous importe, en somme, assez peu, Rousseau eût légué à la postérité des ouvrages tels que *la Nouvelle Héloïse*, *l'Émile*, et *le Contrat social*². Comme si des livres, pour excellents qu'on les suppose, pouvaient compenser un acte criminel; comme si la valeur intellectuelle pouvait entrer avec la valeur morale en comparaison! Comme si pour Rousseau lui-même, mieux eût valu être un déclamateur prestigieux qu'un père de famille irréprochable!

On est obligé de le constater : Rousseau fut un mauvais père. En dépit de sa phraséologie sonore sur le cœur, la sensibilité, la vertu, la conscience, la sainte voix de la nature, il demeura sourd à cette voix de la nature. Thérèse Le Vasseur, moins raffinée, l'avait entendue. Aussi fallait-il « vaincre ses scrupules », lorsqu'il s'agit de mettre ses enfants à l'hôpital, et « on eut toutes les peines du monde à lui faire adopter ce moyen de sauver son honneur ». Endoctrinée, pressée par Rousseau, et encouragée par sa mère qui, dans cette honteuse tâche, secondait Rousseau, la pauvre fille se laissa vaincre, mais n'obéit qu'en gémissant. On se demanda dès lors, de Jean-Jacques ou de Thérèse, lequel des deux se trouva pour l'autre un mauvais génie. Et l'on s'étonne des accusations véhémentes que M^{me} de Staël, par exemple, a portées contre Thérèse³. « Le plus grand reproche qu'on puisse

1. M^{me} Sand.

2. Il est stupéfiant de voir les panégyristes de Rousseau expliquer que, si Rousseau avait rempli ses devoirs de père, il n'aurait peut-être pas écrit ses ouvrages. Il y a en fait de l'abandon « des compensations » (Musset-Pathay, *Histoire de la vie de J.-J. Rousseau*, t. 1, p. 212).

3. M^{me} de Staël, *Lettre sur les ouvrages et le caractère de J.-J. Rousseau*, p. 67.

faire à sa mémoire, celui qui ne trouvera point de détours, écrivait-elle, c'est d'avoir abandonné ses enfants; eh bien! ce même homme eût été cependant capable de donner les plus grands exemples d'amour paternel, d'exposer sa vie vingt fois pour conserver la leur, s'il n'eût pas été convaincu qu'il leur épargnait les plus grands crimes en leur laissant ignorer le nom de leur père; s'il n'eût pas cru qu'on en voulait faire de nouveaux Séides. L'indigne femme, qui passait sa vie avec lui, avait appris assez à le connaître pour savoir le rendre malheureux, et le récit des ruses dont elle se servait pour accroître ses craintes, pour le rendre certain de ses doutes, est à peine croyable. Un Genevois qui a vécu avec Rousseau pendant les vingt dernières années de sa vie, dans la plus grande intimité, m'a peint souvent le caractère abominable de sa femme. Les sollicitations atroces que cette mère dénaturée lui fit pour mettre ses enfants à l'hôpital, ne cessant de lui répéter que tous ceux qu'il croyait ses amis, s'efforceraient d'inspirer à ses enfants une haine mortelle contre lui; tâchant enfin de le remplir, par ses calomnies et ses feintes frayeurs, de douleur et de défiance. C'est une grande folie sans doute d'écouter et d'aimer une telle femme; mais cette folie supposée, toutes les autres sont vraisemblables. »

Sans doute ce ne fut point pour Rousseau un médiocre embarras que d'avoir à satisfaire l'avidité des parents de Thérèse et des autres membres de sa famille, lesquelles la pressuraient « comme autant de sangsues et dont le moindre mal qu'ils fissent étaient de la voler¹ ». De bonne heure, il est vrai, le bonhomme Le Vasseur avait été placé dans une maison de santé. Mais restait M^{me} Le Vasseur qui ne cessait d'obséder Rousseau de ses quémantes, et risquait, à chaque instant, de le compromettre par ses pratiques intéressées. « Assurément, écrivait-il, si cette

1. *Œuvres*, t. I, p. 399.

femme a mangé tout l'argent qu'elle a tiré de sa fille et de moi depuis vingt ans, il faut qu'elle ait une terrible avo-loire¹. » Pendant de longues années il eut donc besoin d'une résignation véritable pour subir la tutelle des deux femmes qu'il nommait ses gouverneuses et surtout pour supporter dans les plus intimes détails de son existence l'odieuse immixtion de M^{me} Le Vasseur. Aussi, tandis qu'il appelait parfois Thérèse *ma tante*, il ne désigna bientôt plus la mère de Thérèse que par le surnom de Cerbère, ou de lieutenant criminel, que lui avait donné son mari. Ce ne fut qu'assez tard, lors de son établissement à Montmorency, qu'il parvint, en lui assurant une pension, à se séparer de cette vieille femme, que ses amis, Diderot en tête, lui reprochaient d'avoir emmenée à l'Ermitage malgré ses quatre-vingts ans².

Sans doute encore, quoique parfois Rousseau affirme « vivre avec sa Thérèse aussi agréablement qu'avec le plus beau génie du monde », il ne fut pas sans avoir beaucoup à souffrir de son intelligence inculte et bornée. Car, « ayant voulu d'abord former son esprit, il y perdit sa peine »; il n'avait pas même pu parvenir à lui faire connaître les heures sur un cadran et ne rougissait point d'avouer « qu'elle n'avait jamais su bien lire, quoiqu'elle écrivit passablement³ », ce qui n'allait pourtant pas, à en juger par les échantillons qui nous sont parvenus, jusqu'à mettre passablement l'orthographe⁴. De la sorte il avait avec Thérèse « un commerce intime sans vivre dans l'in-

1. 16 janvier 1763 (*Œuvres*, t. VII, p. 451); — Musset-Patruy, *Histoire de la vie de Rousseau*, t. II, p. 505.

2. Rousseau finit par établir la mère Le Vasseur à Deuil. En 1763, La Roche, intendant du maréchal, de Luxembourg lui écrivait: « J'ai eu l'honneur de la voir plusieurs fois pendant notre séjour; elle se portait assez bien, elle m'a dit qu'elle était bien payée de sa pension. Elle ne m'a point paru dans l'indigence, mais vous savez que les vieilles gens se font une habitude de se plaindre. » (Moultou, t. I, p. 499; — Lettre du 28 décembre 1763.)

3. *Œuvres*, t. I, p. 318.

4. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 50; — Claretie, *J.-J. Rousseau et ses amies*, 1896, p. 28.

timité ». « Les objets qui se présentaient lui inspirant des réflexions qui n'étaient pas à sa portée », il continua d'être « presque isolé¹ ». A cette insuffisance d'éducation et de compréhension chez M^{lle} Le Vasseur, quoique Rousseau l'estimât « d'un conseil excellent dans les occasions difficiles² », ajoutez la manie des commérages et des basses intrigues, en même temps que ses irritantes incitations de tous les instants.

Rousseau ne doutait pas du moins de sa fidélité. C'est pourquoi, à maintes reprises, il témoigne lui porter une affection quasi maritale et se préoccupe de son avenir. « L'idée de la laisser sans ressource, écrit-il à la marquise de Luxembourg (12 juin 1761)³, empoisonnerait mes derniers instants... Je n'ai point épousé la mère de mes enfants et je n'y étais point obligé, puisque, avant de me lier avec elle, je lui ai déclaré que je ne l'épouserai jamais ; et même un mariage public nous eût été impossible, à cause de la différence de religion ; mais, du reste, je l'ai toujours aimée et honorée comme ma femme, à cause de son cœur, de sa sincère affection, de son désintéressement sans exemple, et de sa fidélité sans tache, sur laquelle elle ne m'a pas même occasionné le moindre soupçon. » Ces préoccupations deviennent encore plus vives à des époques de crise où il juge sa mort prochaine ou semble même décidé à abrégier volontairement ses jours. — 25 décembre 1761, de Montmorency, à Moulou : « C'en est fait, nous ne nous reverrons plus que dans le séjour des justes... Je laisse une gouvernante presque sans récompense, après dix-sept ans de services et de soins très pénibles, auprès d'un homme presque toujours souffrant. Il me serait affreux de penser qu'après m'avoir consacré ses plus belles années, elle passerait ses vieux jours dans la misère et dans l'abandon. J'espère

1. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. XV, p. 236.

2. *Œuvres*, t. I, p. 310.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 312.

que cela n'arrivera pas : je lui laisse pour protecteurs et pour appuis tous ceux qui m'ont aimé de mon vivant. Toutefois, si cette assistance venait à lui manquer, je crois pouvoir espérer que mes compatriotes ne lui laisseraient pas mendier son pain. Engagez, je vous supplie, ceux d'entre eux en qui vous connaissez l'âme genevoise à ne jamais la perdre de vue, et à se réunir, s'il le fallait, pour lui aider à couler ses jours en paix, à l'abri de la pauvreté. » — 1^{er} août 1763, de Motiers à Moulton : « J'avoue que dans certains moments j'aurais grand besoin de quelque consolation... Toutefois, je prends patience; mais il est bien cruel de n'avoir pas la main d'un ami pour me fermer les yeux... Il est bien cruel de laisser ici, loin de son pays, cette pauvre fille, sans amis, sans protection, et de ne pouvoir pas même lui assurer la possession de mes guenilles pour prix de vingt ans de soins et d'attachement. Elle a des défauts, cher Moulton; mais c'est une belle âme. J'ai tort de me plaindre de manquer de consolations; je les trouve en elle; quand nous avons déploré nos malheurs ensemble, ils sont presque oubliés; cependant, leur sentiment revient et s'aggrave par la continuité des maux du corps¹. » — 1^{er} août 1763, de Motiers, à Duclou : « Quoi qu'il arrive, voici probablement la dernière fois que je vous écrirai... Lorsque vous apprendrez que mon sort sera décidé, ce que je ne puis prévoir moi-même, priez de ma part M. Duchesne de vouloir bien tenir à M^{lle} Le Vasseur ce qu'il a promis pour moi... Quelle âme que celle de cette bonne fille! quelle fidélité, quelle affection, quelle patience! Elle a fait toute ma consolation dans mes malheurs, elle me les a fait bénir. Et maintenant, pour le prix de vingt ans d'attachement et de soins, je la laisse seule et sans protection, dans un pays où elle en aurait si grand besoin! J'espère que tous ceux qui m'ont aimé lui transporteront les sentiments qu'ils

1. *Œuvres*, t. VII, p. 347, 531.

ont eus pour moi : elle en est digne, c'est un cœur tout semblable au mien¹. » — 28 décembre 1763, de Motiers, à la comtesse de Boufflers : « Vous voulez que je vous donne des nouvelles de M^{lle} Le Vasseur : c'est une bonne et honnête personne digne de l'honneur que vous lui faites. Chaque jour ajoute à mon estime pour elle, et la seule chose qui me rend désormais l'habitude de ce pays déplaisante est de l'y laisser sans amis après moi qui la protégeront contre l'avarice des gens de loi, qui dissiperont mes guenilles, et visiteront mes chiffons². »

Rousseau s'avisa même de chercher à Thérèse dans le clergé catholique des protecteurs. C'est ainsi que de Motiers, le 25 août 1763³, au curé d'Ambérier-en-Bugey qui accueillit sa requête avec indulgence, il écrivait : « L'état de dépérissement où je suis ne peut durer ; et, à moins d'un changement bien imprévu, je dois naturellement, avant la fin de l'hiver, trouver un repos que les hommes ne pourront plus troubler. Mon unique regret sera de laisser cette bonne et honnête fille sans appuis et sans amis, et de ne pouvoir pas même lui assurer la possession des guenilles que je puis laisser. Elle s'en tirera comme elle pourra : il ne faut pas lutter inutilement contre la nécessité. Mais, comme elle est bonne catholique, elle ne veut pas rester dans un pays d'une autre religion que la sienne, quand son attachement pour moi ne l'y retiendra plus. Elle ne voudrait pas non plus retourner à Paris ; il y fait trop cher vivre et la vie bruyante de ce pays-là n'est pas de son goût. Elle voudrait trouver, dans une province reculée, où l'on vécut à bon compte, un petit asile, soit dans une communauté de filles, soit en prenant son petit ménage dans un village ou ailleurs, pourvu qu'elle y soit tranquille. J'ai pensé au pays que vous habitez, lequel a, ce me semble, les avantages qu'elle cherche,

1. *Œuvres*, t. VII, p. 529.

2. *Ib.*, p. 361.

3. *Ib.*, p. 333. — Voir aussi, p. 444.

et n'est pas bien éloigné d'ici. Voudriez-vous bien avoir la charité de lui accorder votre protection et vos conseils, devenir son patron, et lui tenir lieu de père? Il me semble que je ne serais plus en peine d'elle en la laissant sous votre garde, et il me semble aussi qu'un pareil soin n'est pas moins digne de votre bon cœur que de votre ministère. C'est, je vous assure, une bonne et honnête fille, qui me sert depuis vingt ans avec l'attachement d'une fille à son père, plutôt que d'un domestique à son maître. Elle a ses défauts sans doute, c'est le sort de l'humanité; mais elle a des vertus rares, un cœur excellent, une honnêteté de mœurs, une fidélité et un désintéressement à toute épreuve. Voilà de quoi je réponds après vingt ans d'expérience. D'ailleurs, elle n'est plus jeune, et ne veut d'établissement d'aucune espèce. Je souhaite qu'elle passe ses jours dans une honnête indépendance, et qu'elle ne serve personne après moi. Elle n'a pas pour cela de grandes ressources, mais elle saura se contenter de peu. »

Rousseau ne pouvait témoigner pour celle qu'il avait associée à sa vie plus d'inquiète et tendre sollicitude, de même qu'il serait difficile d'ajouter aux éloges qu'il lui décernait, en venant jusqu'à s'écrier « que le cœur de Thérèse était celui d'un ange¹ ». Pourtant, comment le taire? S'il est probable que du vivant de Rousseau, tout en lui rendant d'essentiels services, Thérèse lui garda sa fidélité, elle ne tarda point, après la mort de Jean-Jacques, à déceler la bassesse de son âme. Affranchie enfin de toute contrainte et perdant toute pudeur, elle se livrait, à cinquante-sept ans, à un palefrenier de M. de Girardin, l'Irlandais John âgé, de son côté, de plus de cinquante ans, et qui, échangeant son nom contre celui de Bailly, vint s'établir avec elle au Plessis-Belleville², où ils consumèrent

1. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. XV, p. 127.

2. *Supplément indispensable aux éditions des œuvres de J.-J. Rousseau*, par Quesné. Paris, 1843, p. 16; — Claretie, *J.-J. Rousseau et ses amies*, 1896, p. 26.

dans la plus honteuse crapule les ressources en capitaux et pension que Rousseau avait laissées à Thérèse en lui léguant le prix de ses ouvrages¹, et qu'accrurent bientôt des récompenses nationales². Pour motiver le décret par lequel une pension de douze cents livres était accordée à la veuve de Rousseau, Barrère, le 21 décembre 1790, n'hésitait pas, néanmoins, à dire en pleine assemblée : « Cette femme respectable a été accusée d'avoir avili le nom célèbre de Rousseau dans les bras d'un second mari. C'est dans le temple des lois qu'on doit venger la veuve du législateur de l'univers trop longtemps calomniée. Non, elle n'a jamais manqué à la mémoire de Rousseau ; elle ne voudrait pas changer le titre de sa veuve pour une couronne. Ce sont les propres expressions de sa sensibilité, que j'ai recueillies et que je n'ai pu entendre de sa bouche sans émotion... J'en tiens dans les mains les témoignages authentiques qui m'ont été remis de la part de MM. les curés d'Ermenonville et du Plessis-Belleville sur la paroisse desquels elle demeure depuis son veuvage, en y donnant tous les jours l'exemple des bonnes mœurs et de la bienfaisance³. »

Et, en effet, les certificats existaient. Gaucher, curé d'Ermenonville, attestait (16 juin 1789), « que la dame

1. En 1779, viager de 700 livres : — contrat de 1.500 livres de principal et usufruit de 24.000 livres, résultat du contrat avec les éditeurs de Genève Streckeisen-Moultou, *Intr.*, p. xv) : « Après la perte de son illustre compatriote, Moultou s'occupa de remplir la promesse qu'il lui avait faite de donner une édition complète de ses *Œuvres*. Il fut secondé dans ce travail par M. du Peyrou et M. de Girardin ; on mit un grand luxe dans cette édition qui, bien loin de donner des bénéfices aux éditeurs, leur coûta beaucoup plus d'argent. Moultou n'en paya pas moins à la veuve de Rousseau la pension qui lui avait été promise sur les produits éventuels de l'édition, et cette pension viagère et volontaire a été continuée par les héritiers de l'ami de Jean-Jacques, jusqu'à la mort de Thérèse Le Vasseur. »

2. Pension de 1.200 francs de l'Assemblée nationale (décret du 21 décembre 1790, ensuite augmentée et portée à 1.500 francs (*Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, 1821, t. I, p. 284).

3. *Recueil des pièces relatives à la motion faite à l'Assemblée nationale au sujet de J.-J. Rousseau et de sa veuve*, Paris, éd. de l'imprimerie nationale, 1791, p. 13.

veuve Rousseau, dans sa paroisse, n'avait jamais donné lieu à aucun soupçon sur l'honnêteté, et qu'elle ne fréquentait aucune société ni aucune personne particulière du vivant de M. Rousseau, ni après sa mort..., qu'elle ne s'était point remariée..., que, pendant son séjour dans sa paroisse, il n'avait rien reconnu dans le genre de vie de M^{me} Rousseau, et qu'il n'avait rien entendu dire qui pût nuire à sa réputation ».

Madin, curé du Plessis-Belleville, était moins explicite. Il attestait simplement (3 octobre 1789) « que M^{me} veuve J.-J. Rousseau, sa paroissienne, ne s'était pas remariée, comme on le débitait faussement, et qu'elle avait juré de ne jamais perdre le nom, comme la qualité de veuve, d'un homme aussi célèbre¹ ».

Thérèse, de son côté, par une lettre adressée du Plessis-Belleville, le 3 janvier 1791, au Président de l'Assemblée nationale, en exprimant sa reconnaissance, se félicitait d'avoir assez vécu, victime elle-même de la calomnie, pour voir la mémoire de son époux vengée et honorée par la Nation Française. Cette lettre, qu'elle-même assurément n'avait pas rédigée, fut vivement applaudie et, sur la motion de Regnault de Saint-Jean-d'Angély, l'Assemblée nationale ordonna qu'elle serait insérée dans son procès-verbal². Or, lors de la translation des cendres de Rousseau (octobre 1794) et quand le cortège où elle avait place passa à Saint-Denis, on vit Thérèse, à la fenêtre d'un cabaret, regardant le défilé. Elle était à côté du palefrenier John, qu'elle n'avait pu épouser parce qu'elle aurait perdu la pension que lui avait accordée l'Assemblée nationale, tant qu'elle resterait en veuvage³.

Aussi bien, rien n'égale l'avilissement de ses dernières années. L'ivrognerie, la mendicité, et la misère se par-

1. *Recueil des pièces relatives à la motion faite à l'Assemblée nationale au sujet de J.-J. Rousseau et de sa veuve*, p. 24 : Attestations des curés d'Ermenonville et du Plessis-Belleville.

2. *Ib.*, p. 25-26.

3. Quesne, p. 46.

tagèrent les restes d'une lamentable existence¹, qu'elle ne termina qu'à l'âge d'environ quatre-vingts ans, le 23 juin 1801 (23 messidor an IX). « Elle se serait éteinte sans infirmité, sans douleur et chrétiennement². »

Cependant, en dépit de l'espèce d'injure ou de déshonneur posthume qu'elle infligea, par sa conduite, à la mémoire de Rousseau, Thérèse Le Vasseur n'avait-elle pas eu, de son côté, grand sujet de se plaindre de la longue sujétion qu'elle avait subie? N'avait-elle pas dû cruellement souffrir de l'humeur atrabilaire et fantasque de son seigneur et maître, en cédant d'abord à tous ses caprices, jusqu'à permettre qu'on lui enlevât ses enfants; puis, sans se lasser, le suivant d'asile en asile dans ses pérégrinations et ses fuites, et, tandis qu'il fréquentait les salons, courtisait les belles dames et courait les champs, gardant le logis, où elle ne paraissait qu'une simple servante (car il ne tolérait pas qu'elle s'assît à table); obligée enfin de lui prodiguer, au milieu de ses infirmités et maladies incessantes, les soins les plus assidus et les plus répugnants.

Rousseau lui-même reconnaissant que, « si elle n'était pas nécessaire à son moral », elle lui donnait du bouillon parfait lorsqu'il était malade, et « d'excellents conseils dans les cas difficiles³ ». Aussi, voulant en quelque sorte la récompenser de sa peine, songeait-il, au bout de vingt-quatre ans de vie commune, et après l'avoir longtemps appelée ma mère, ma sœur, à réaliser un mariage, dont jusqu'alors il avait constamment repoussé l'idée. A Bourgoin, le 30 août 1768, c'était « dans toute la simplicité, mais aussi dans toute la vérité de la nature qu'il contractait cet honnête et saint engagement ». « En présence du ciel, mais aussi en présence de deux hommes

1. *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, 1821, t. II, p. 199.

2. Claretie, p. 31. Elle était née le 21 septembre 1721.

3. *Œuvres*, t. I, p. 318.

de mérite et d'honneur¹ », M. de Champagneux, maire de Bourgoin, et M. de Rosière, son cousin, tous deux officiers d'artillerie, réunis à l'auberge de la *Fontaine d'Or*, où il avait élu domicile, il donnait à sa Thérèse qu'il déclarait emphatiquement « connue et bien voulue de tout ce qu'il y avait de grand en France », avec une alliance d'or le titre d'épouse. Ce n'était pas là un mariage civil, car, par une espèce de dérision, le maire de Bourgoin n'y assistait que comme ami, et c'était bien moins encore, quoique célébré « en présence du ciel », un mariage religieux². C'était un mariage de comédie. Rousseau ne laissait pas que de le prendre au sérieux et de s'en applaudir. « M^{lle} Renou (il avait alors substitué au nom de Rousseau le pseudonyme de Renou), M^{lle} Renou, écrivait-il à Bois de la Tour (2 septembre 1768), est devenue ma sœur et je suis son frère Abraham. Si tous les mariages commençaient ainsi par un attachement de vingt-cinq ans confirmé par l'estime, ne pensez-vous pas qu'ils seraient généralement plus unis³. » Et à Moulton (10 octobre 1768)⁴ : « Vous savez sûrement que ma gouvernante, et mon amie, et ma sœur, et mon tout, est enfin devenue ma femme. Puisqu'elle a voulu suivre mon sort et partager toutes les misères de ma vie, et j'ai dû faire au moins que ce fut avec honneur. Vingt-cinq ans d'union des cœurs ont produit enfin celle des personnes. L'estime et la confiance ont formé ce lien. S'il s'en formait plus souvent sous les mêmes auspices, il y aurait moins de malheureux. M^{me} Renou ne sera point l'ornement d'un cercle, et les belles dames riront d'elle sans que cela la fâche ; mais elle sera jusqu'à la fin de mes jours la plus douce conso-

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 378.

2. Claretie, p. 24.

3. H. de Rothschild, *Lettres inédites de J.-J. Rousseau à M^{me} Boy de la Tour*, 1892, p. 136. — A. du Peyrou : « Je ne sais pourquoi vous vous imaginez qu'il a fallu, pour me marier, quitter le nom que je porte. Car ce ne sont pas les noms qui se marient, ce sont les personnes. » *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XXII, p. 45.

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 403.

lation, peut-être l'unique, d'un homme qui en a le plus grand besoin. » Et Rousseau, dans la naïveté de ses expansions où se trahit pourtant quelque embarras, ne se doute pas à quel point son langage se trouve ridicule. Il avait oublié Molière : « Quoi! débiter d'abord par le mariage! Et par où veux-tu donc qu'on débute? par le concubinage! » C'était par le concubinage qu'avait débuté Rousseau.

Toutefois, au demeurant, cette union tardive autant que singulière laissa, semble-t-il, assez mal satisfaits l'un de l'autre les nouveaux conjoints. En effet, quelques preuves de dévouement que Thérèse prodiguait à Rousseau, elle n'avait pas été, faisant retour sur elle-même, sans chercher à prendre ses sûretés. C'est ainsi que, le 8 mars 1758, elle conduisait Rousseau chez le notaire de Montmorency qui rédigeait un acte où « ledit sieur Rousseau se reconnaissait redevable envers ladite Levasseur, sa domestique, de la somme de 1.950 livres pour treize années de ses gages depuis qu'elle demeurait avec lui en cette qualité jusqu'au 1^{er} mars dernier, laquelle somme il promettait et s'obligeait de lui payer à sa volonté et première demande ». Et, en 1763 (14 août), Rousseau ne pouvait s'empêcher de constater « que cette pauvre fille s'inquiétait de son sort ». A dater de son mariage, les exigences de M^{me} Renou ne firent vraisemblablement que s'accroître, et plus d'une fois entre elle et son mari supposé il fut question de se séparer. C'est ce qu'atteste la lettre que, le 12 août 1769, lui adressait Rousseau³ : « Depuis vingt-six ans, ma chère amie, que notre union dure, écrivait-il de Monquin à M^{lle} Le Vasseur, je n'ai cherché mon bonheur que dans le vôtre... Je m'aperçois avec douleur que le succès ne répond pas à mes soins... Non

1. *Les Précieuses ridicules*, sc. v.

2. Claretie, p. 27.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 463. — Voir l'Appendice aux *Confessions*, t. I, p. 651.

seulement vous avez cessé de vous plaire avec moi, mais il faut que vous preniez beaucoup sur vous pour y rester quelque moment par complaisance. » Et en termes émus, discutant l'éventualité d'une séparation : « Cependant, quelque passion que j'aie de vous voir heureuse à quelque prix que ce soit, je n'aurais jamais songé à m'éloigner de vous pour cela, si vous n'eussiez été la première à m'en faire la proposition... Je n'avais, chère amie, qu'une consolation bien douce : c'était d'épancher mon cœur dans le tien... Il est sûr que, si tu me manques et que je sois réduit à vivre absolument seul, cela m'est impossible, et je suis un homme mort. Mais je mourrais cent fois plus cruellement encore, si nous continuions à vivre ensemble en mésintelligence, et que la confiance et l'amitié s'éteignent entre nous. Ah! mon enfant, à Dieu ne plaise que je sois réservé à ce comble de misère... Je te conjure donc, ma chère femme, de bien rentrer en toi-même, de bien sonder ton cœur, et de bien examiner s'il ne serait pas mieux, pour l'un et pour l'autre, que tu suivisses ton projet de te mettre en pension dans une communauté pour t'épargner les désagréments de mon humeur, et à moi ceux de ta froideur... Mais, quant au parti que tu voulais prendre, dans ta colère, de me quitter et de t'éclipser sans que je m'en mêlasse et sans que je susse même où tu voulais aller, je n'y consentirai de ma vie, parce qu'il serait honteux et déshonorant pour l'un et pour l'autre, et contraire à tous nos engagements. Je vous laisse le temps de bien peser toutes choses... »

En définitive, Thérèse ne s'éclipsa pas et ne quitta point Rousseau ; mais il ne paraît pas que la paix se soit rétablie complètement dans ce faux ménage. Car ultérieurement, c'est sur le ton d'une profonde tristesse que Jean-Jacques parle « des plaies, des déchirures, dont M^{lle} Le Vasseur a navré son cœur dans le fort de sa misère, sans qu'il lui soit jamais échappé un seul mot de plainte à personne », et cela, « quand il avait tout fait, tout bravé

pour ne s'en point séparer », et « lorsqu'après vingt-cinq ans passés avec elle, en dépit du sort et des hommes, il avait fini sur ses vieux jours par l'épouser, sans attente et sollicitation de sa part, sans engagement ni promesse de la sienne ».

Quelle qu'ait pu être du reste, bonne ou mauvaise, l'influence que Thérèse Le Vasseur exerça sur Rousseau, il est hors de doute que, tout en lui étant mal assortie, cette fille d'auberge tint une grande place dans son existence. Ce qui n'est pas moins certain, c'est que, dès les premiers moments, elle lui créa des nécessités auxquelles il était urgent de pourvoir. Et Jean-Jacques s'y évertua de son mieux.

CHAPITRE VIII

DISCOURS ACADÉMIQUES

Rousseau n'ayant pu obtenir, jaloué qu'il était par Rameau, qu'on jouât immédiatement son opéra des *Muses galantes*, avait vu sa comédie de *Narcisse* reçue aux Italiens, mais sans retirer d'ailleurs de son ouvrage d'autres profits que ses entrées au théâtre. En 1745, le duc de Richelieu semblait venir en aide à sa fortune. Il le chargeait, en effet, de composer la musique des divertissements qu'avait rimés Voltaire pour célébrer les gloires de Fontenoy et où le titre de la *Princesse de Navarre* avait été remplacé par celui des *Fêtes de Ramire*. Mais, cette fois encore, l'hostilité de Rameau parvint à lui faire interdire une représentation qui aurait pu être pour le pauvre Genevois un utile succès. Cette circonstance lui offrit du moins l'occasion, qu'il s'empressa de saisir, d'entamer avec le fastueux poète qu'était alors Voltaire des relations qui devaient devenir, lorsqu'il traiterait avec lui d'égal à égal, si passionnées et si orageuses.

« Il y a quinze ans, écrivait-il à Voltaire (11 décembre 1745)¹, que je travaille pour me rendre digne de vos regards, et des soins dont vous favorisez les jeunes Muses en qui vous découvrez quelque talent. » A ce compte, eût été dès l'âge de dix-huit ans que Rousseau, né en 1712, se serait efforcé de mériter les regards de Voltaire. L'hyperbole était un peu forte. Elle demeura sans résultat, et Jean-Jacques dut de nouveau

1. *Œuvres*, t. VII, p. 63.

s'ingénieur pour trouver à son talent un emploi rémunérateur. Il esquissait donc les premières pages d'une feuille périodique qu'il aurait intitulée *le Persifleur*¹, et tout en continuant l'étude des langues anciennes et du grec en particulier, rédigeait des articles pour l'*Encyclopédie*. Et sans doute tous ces menus travaux lui procuraient quelques ressources, auxquelles était venue s'ajouter la succession de son père. Car il venait de perdre « son vertueux père² », âgé d'environ soixante ans, et le peu qu'il envoya à « sa pauvre maman³ » ne diminua pas sensiblement son héritage. Mais « le temps s'écoulait et l'argent avec lui⁴ », et sa situation à demi oisive, toute troublée des incertitudes de l'avenir, et déjà aigrie par les mécomptes et les ressentiments, restait des plus précaires. Car en 1749 (17 janvier), à M^{me} de Warens, il écrivait : « Je me suis chargé de quelques articles pour le grand *Dictionnaire des Arts et des Sciences*, qu'on va mettre sous presse. Je suis sur les dents, mais j'ai promis, il faut tenir parole ; d'ailleurs, je tiens au cul et aux chausses des gens qui m'ont fait du mal ; la bile me donne des forces et même de l'esprit et de la science :

La colère suffit et veut un Apollon

« Je bouquine, j'apprends le grec. Chacun a ses armes ; au lieu de faire des chansons à mes ennemis, je leur fais des articles du *Dictionnaire* : l'un vaudra bien l'autre et durera plus longtemps⁵. »

Heureusement, grâce à l'intermédiaire de Thieriot, Rousseau, que ses liaisons avec Diderot, avec Grimm, avec le baron d'Holbach laissaient en somme assez désemparé, avait été ramené à M^{me} Dupin, et par M^{me} Dupin mis de nouveau en rapport avec son beau-fils le fermier

1. *Œuvres*, t. VI, p. 334.

2. *Œuvres*, t. I, p. 325.

3. *Ib.*

4. *Ib.*

5. *Œuvres*, t. VII, p. 72.

général de Francueil. Celui-ci, à son tour, en raison de leur goût commun pour la musique, l'introduisit dans la société de M^{me} d'Épinay. C'était là qu'il rencontrait pour la première fois, « la trouvant simplement très aimable ¹ », la belle-sœur de M^{me} d'Épinay, M^{me} de Lalive de Bellegarde, laquelle devenait bientôt comtesse d'Houdétot, c'est-à-dire la femme qui devait, si on l'en croit, « avoir les premiers et les derniers soupirs de son cœur ». De pareilles fréquentations ne laissaient pourtant pas que d'offrir avec leurs agréments, leurs déboires. Ainsi Rousseau « ne dinait pas à table chez M. Dupin les jours où les gens de lettres s'y rassembleraient ² », et on ne le jugeait pas digne de s'asseoir à côté, par exemple, d'un Lemierre. Nul doute, par conséquent, que l'état d'infériorité blessante auquel il était condamné n'ait développé chez lui sa haine inextinguible des riches et des grands, et nourri son amour féroce d'une impossible égalité. L'orgueil blessé peut jusqu'à un certain point expliquer ses paradoxes.

Malgré tout, il s'accommodait alors des avantages d'une condition que semblait lui imposer la nécessité. De son côté, pour Francueil qui, aspirant à l'Académie des Sciences, voulait dans cette vue faire un livre; pour M^{me} Dupin qui, elle-même, méditait un autre livre, il se trouvait être un précieux auxiliaire. Aussi, durant l'automne de 1747 et l'été de 1748, se vit-il intimement associé à la vie opulente et galante que l'on menait, soit à Chenonceaux « où il devint gras comme un moine », soit à la Chevrette chez M^{me} d'Épinay. Subvenant pour sa large part aux plaisirs de ses hôtes comme musicien et comme poète, il composait à Chenonceaux une de ses meilleures poésies intitulée *l'Allée de Sylvie* ³ et écrivait pour le théâtre de la Chevrette une comédie en trois

1. *Œuvres*, t. I, p. 232.

2. Mercier, *J.-J. Rousseau considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution*, t. II, p. 271.

3. *Œuvres*, t. V, p. 470.

actes intitulée l'*Engagement téméraire*, qui était ensuite représentée l'année suivante chez M. de Bellegarde. « Rien n'est plus plat, observait-il dans l'*Avertissement*, que cette pièce faite en trois jours¹. » Il espérait, s'il faisait lui-même une édition générale de ses œuvres, « avoir assez de raison pour retrancher ce barbouillage² ». Et certes, ce n'était point là excès de modestie, si on juge de cette composition par des vers tels que ceux-ci :

Il serait fort plaisant que vous le pensassiez
Hélas ! et plutôt au ciel que vous me trompassiez³.

Cependant, les appointements qu'il touchait en qualité de secrétaire étaient extrêmement modiques. Afin de le mettre plus au large et dans une situation moins précaire, Francueil en fit, de son secrétaire, son caissier. Mais Rousseau se démettait presque immédiatement d'un emploi dont la responsabilité l'effrayait et auquel, en tout, il se sentait peu propre. Désireux de s'assurer une indépendance absolue, « il imagina un moyen très simple de subsister, ce fut de copier de la musique à tant la page⁴ ». Ajoutons « qu'il jugeait qu'un copiste de quelque célébrité dans les lettres ne manquerait vraisemblablement pas de travail⁵ ». Or cette célébrité, il venait de la conquérir d'une manière aussi soudaine qu'inattendue (1750).

Jusque-là, se donnant à lui-même, à force de patient labour, les connaissances et la culture qu'il savait lui manquer, Jean-Jacques s'était exercé sans grand succès dans les genres les plus divers. Aussi bien que ses morceaux de musique, ses essais tant en prose qu'en vers n'avaient

1. *Œuvres*, p. 197.

2. *Ib.*

3. *Ib.*, p. 226.

4. *Œuvres*, t. VII, p. 84. — A M^{me} de Créqui (1752) : « Je gagnerai ma vie et je serai homme, il n'y a pas de fortune au-dessus de cela. Pour vivre, il faut que je gagne quarante sous par jour. »

5. *Œuvres*, t. I, p. 351.

guère été remarqués; et ceux qui l'approchaient de plus près ne soupçonnaient point qu'il pût s'élever beaucoup au-dessus de l'*Engagement téméraire* et de l'*Allée de Sylvie*, lorsque, inopinément et dans la maturité de l'âge, il révéla son talent par un coup d'éclat.

Quelques propos choquants insérés par Diderot contre M^{me} Dupré Saint-Maur et Réaumur dans sa *Lettre sur les aveugles*, lui avaient valu d'être emprisonné à Vincennes (1749). Ce fut en s'y rendant pour l'y visiter, par un jour d'été « d'une chaleur excessive¹ », que Rousseau lut par hasard dans le *Mercur de France*, que l'Académie de Dijon avait mis au concours la question de savoir *si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs*. « A l'instant de cette lecture, il vit un autre univers et devint un autre homme. » Haletant à la fois de fatigue et d'enthousiasme, il s'assit à l'ombre des arbres qui bordaient la route et se mit à crayonner la prosopopée de Fabricius.

Rousseau, qui s'est complu à reproduire ce récit, s'est efforcé de le rendre, s'il est possible, encore plus tragique dans une de ses lettres à M. de Malesherbes²: « Je tombe sur la question de l'Académie de Dijon... Si jamais quelque chose a ressemblé à une inspiration subite, c'est le mouvement qui se fit en moi à cette lecture; tout à coup je me sens l'esprit ébloui de mille lumières; des foules d'idées vives s'y présentent à la fois avec une force et une confusion qui me jeta dans un trouble inexprimable; je sens ma tête prise par un étourdissement semblable à l'ivresse. Une violente palpitation m'opresse, soulève ma poitrine; ne pouvant plus respirer en marchant, je me laisse tomber sous un des arbres de l'avenue, et j'y passe une demi-heure dans une telle agitation, qu'en me relevant j'aperçus tout le devant de ma veste mouillé de mes larmes, sans avoir senti que j'en répandais. O Monsieur!

1. *Œuvres*, t. I, p. 336.

2. *Œuvres*, t. I, p. 713.

si j'avais jamais pu écrire le quart de ce que j'ai vu et senti sous cet arbre, avec quelle clarté j'aurais fait voir toutes les contradictions du système social; avec quelle force j'aurais exposé tous les abus de nos institutions; avec quelle simplicité j'aurais démontré que l'homme est bon naturellement, et que c'est par ces institutions seules que les hommes deviennent méchants. » Au sortir de cette espèce d'extase, et après avoir séché des larmes qu'il eut toujours faciles, Rousseau, très décidé à concourir, s'acheminait vers le donjon de Vincennes, où il s'entretenait avec Diderot de son dessein, mais apparemment sans entrer dans le détail des péripéties qu'il a voulu ailleurs dramatiser. « En arrivant à Vincennes, j'étais dans une agitation qui tenait du délire. Diderot l'aperçut : je lui en dis la cause, et lui lus la prosopopée de Fabricius, écrite au crayon sous un chêne. Il m'exhorta de donner l'essor à mes idées et de concourir au prix. Je le fis, et dès cet instant, je fus perdu. Tout le reste de ma vie et de mes malheurs fut l'effet inévitable de cet instant d'égarement¹. »

Quoi qu'il en soit, c'est, au contraire, fort simplement que l'auteur de la *Lettre sur les aveugles* parle lui-même de cette entrevue et en ramenant les choses à leur proportion véritable. Helvétius s'étant demandé quel accident particulier avait fait entrer Rousseau dans la carrière de l'éloquence, « c'est son secret, écrivait-il, je l'ignore ». « Moi, je le sais, répliquait Diderot, et je vais le dire. L'Académie de Dijon proposa pour sujet de prix : *Si les sciences étaient plus nuisibles qu'utiles à la Société*. J'étais alors au château de Vincennes, Rousseau vint m'y voir, et par occasion me consulter sur le parti qu'il prendrait dans cette question. Il n'y a pas à balancer, lui dis-je, vous prendrez le parti que personne ne prendra. Vous avez raison, me répondit-il, et il travaillait en conséquence². »

1. *Œuvres*, t. I, p. 337.

2. *Œuvres complètes* (éd. de Assézat), 1875, t. II, p. 285.

Assurément Rousseau n'avait pas besoin, en cette circonstance, d'être conseillé par Diderot. Ses puissants instincts de sophiste se trouvant excités à la lecture du programme de l'Académie de Dijon, il ne se pouvait pas qu'il prit le pont aux ânes, et il n'eut garde, en effet, de s'engager dans les sentiers battus. Se proposant de démontrer avec toute la pompe d'une rhétorique brillante et redondante, que l'homme civilisé est nécessairement un homme corrompu, tandis que c'est à l'état de nature qu'appartiennent la vertu et la vérité, il énonça pour la première fois ce paradoxe qu'il devait, sans toujours se bien comprendre lui-même, reproduire à satiété et qui allait devenir le thème dominant de toutes ses déclamations. Il se persuadait « ne faire qu'ôter à l'homme ce qu'il s'était donné », ne voulant pas s'apercevoir qu'à l'homme réel il substituait un être d'imagination, et aux conditions vitales de la société des conceptions aussi chimériques que subversives.

En 1749, Rousseau, se mettant en ménage avec Thérèse, était venu habiter l'hôtel de Languedoc, rue de Grenelle-Saint-Honoré. L'année suivante, comme il ne songeait plus à son *Discours*, il fut tout étonné d'apprendre qu'il avait remporté le prix¹. « Cette nouvelle réveilla en lui toutes les idées qui lui avaient dicté son discours, les anima d'une nouvelle force, et acheva de mettre en fermentation dans son cœur ce premier besoin d'héroïsme et de vertu, que son père et sa patrie, et Plutarque y avaient mis dans son enfance² »; Plutarque, auquel « il devait un esprit libre et républicain, un caractère indomptable et fier, impatient du joug et de la servitude, et qui avait fait de lui de si bonne heure, un Grec ou un Romain ». Et, sans soupçonner ce qu'a de risible son emphase, Rousseau ne tarit pas au sujet des transformations qu'à par-

1. *Œuvres*, t. 1, p. 342.

2. *Remerciements à l'Académie de Dijon* (*Œuvres*, t. VII, p. 76).

3. *Œuvres*, t. 1, p. 342.

tir de ce moment il sentit s'être opérées en lui. Dès lors, « il ne trouva plus rien de grand et de beau que d'être libre et vertueux, au-dessus de la fortune et de l'opinion, et de se suffire à soi-même¹ ». « Jusque-là il avait été bon ; dès lors il devint vertueux ou, du moins, enivré de la vertu. Cette ivresse avait commencé dans sa tête, mais elle avait passé dans son cœur. Le plus noble orgueil y germa sur les débris de la vanité déracinée. Pendant quatre ans au moins que dura cette effervescence dans toute sa force, rien de grand et de beau ne put entrer dans un cœur d'homme dont il ne fut capable entre le ciel et lui. Voilà d'où naquit sa subite éloquence, voilà d'où se répandit dans ses premiers livres le feu vraiment céleste qui l'embrasait, et dont pendant quarante ans, il ne s'était pas échappé la moindre étincelle, parce qu'il n'était pas encore allumé. Il était vraiment transformé ; ses amis ne le reconnaissaient plus². Pour lui, résolu de mettre d'accord avec ses maximes sa conduite, il adopta de telles allures « qu'on le crut devenu fou³. » Mais, « laissant dire et aller toujours son train, il commença sa réforme par sa parure, quitta la dorure et les bas blancs, prit une perruque ronde, posa l'épée, vendit sa montre, en se disant avec une joie incroyable : grâce au ciel, je n'aurai plus besoin de savoir l'heure qu'il est⁴ ». Si ce n'était pas là de la folie, c'était du moins chez un homme mûr enfantillage inexplicable ou théâtrale niaiserie.

Aussi bien, « quelque entière que fût sa réforme somptuaire, il ne l'étendit pas d'abord jusqu'à son linge⁵ » ; surtout cette réforme somptuaire par laquelle il inaugurerait, au grand ébahissement de ses amis, une sorte de *vita nuova* ne fut nullement suivie d'une réforme dans ses mœurs. Car, « tandis qu'il philosophait sur les devoirs

1. *Œuvres*, t. 1, p. 342.

2. *Œuvres*, t. 1, p. 300.

3. *Œuvres*, t. 1, p. 351.

4. *Œuvres*, t. 1, p. 473.

5. *Confessions*, part. II, liv. VIII.

de l'homme », Thérèse devint grosse pour la troisième fois. Les deux premiers enfants, avant la réforme, avaient été mis à l'hôpital par entraînement; les trois derniers, après la réforme, y furent mis par erreur raisonnée.

En se montant au ton même de Rousseau, Mercier écrivait « qu'une question académique fut comme une étincelle qui tomba sur le magasin de ses idées et causa l'explosion dont retentit le monde littéraire¹ ». Il n'y eut pas, à parler simplement, la moindre explosion. Encouragé dans son dessein par Diderot, Rousseau se mit au travail, roulant son sujet dans sa tête au grand air et en marchant, puis tournant et retournant pendant la nuit les périodes qu'il dictait le matin à M^{me} Le Vasseur, de telle sorte que s'il écrivit la prosopopée de Fabricius à l'ombre d'un chêne, il composa l'ensemble de son *Discours* dans son lit.

C'est, en effet, une composition laborieuse que ce *Discours*, et, en même temps qu'il y suit les inspirations de son propre génie, Rousseau y met en œuvre ses auteurs². Souvent il avait relu l'ouvrage du P. Lami intitulé *Entretiens sur les sciences, dans lesquels on apprend comment on doit étudier les sciences et s'en servir pour se faire l'esprit juste et le cœur droit*, et où le savant oratorien commence par démontrer l'utilité des sciences, rappelant qu'un empire est florissant quand les lettres y fleurissent, comme on le vit à Rome sous Auguste, en France sous Louis XIV. A cette thèse qu'autorisent à la fois l'histoire et le bon sens, Jean-Jacques préféra la thèse contraire, soutenue, en manière de paradoxe, par Charron et par Montaigne. « *Paucis est opus litteris ad bonam mentem*, il ne faut pas beaucoup de science à la

1. Mercier, I, I, p. 17.

2. Rien contre l'abus des sciences qui n'ait été écrit par Lilio Giraldi, protonotaire apostolique, sous Clément VII (*Opera*, in-f°, 1580).

Corneille Agrippa rabaisse les inventions humaines pour exalter les vérités révélées. (*De incertitudine et vanitate scientiarum*, 1539.)

Hobbes attribue à l'oisiveté l'origine et le progrès des arts.

vertu, écrivait Charron, la science plutôt y empêche; Rome fut plus grande encore jeune et ignorante, que la vieille fine et savante¹. » Et les assertions de Charron n'étaient que l'écho de ces paroles de Montaigne, son maître : « On trouva Rome plus vaillante avant qu'elle fût plus savante. De vrai, le soin et la dépense de nos pères ne vise qu'à nous meubler la tête de science; du jugement et de la vertu pas de nouvelles; quel dommage si les lettres ne nous apprennent ni à bien dire ni à bien faire! Les exemples nous apprennent que l'étude des sciences amollit et effémine les courages plus qu'il ne les affermit et aguerrit. A Athènes en apprenait à bien dire et à Sparte à bien faire. » Ce sont là les maximes que s'appropriâ Rousseau et notamment celle qui porte « que nature peut tout et fait tout² ». A la vérité, c'est l'abus des lettres et non les lettres que condamnent Charron et Montaigne, tandis que c'est toute étude des lettres qu'au nom de la nature et de la vertu entreprend de proscrire Rousseau. Quelle est donc la teneur et quelle est la valeur de la pièce de rhétorique qui lui procura un premier et brillant succès, d'où suivit une illustration qu'il devait, chose étrange! déplorer amèrement? Car, à l'entendre, « dès cet instant il fut perdu, tout le reste de sa vie et de ses malheurs ayant été l'effet inévitable de cet instant d'égarement³.

« Qu'est-ce que la célébrité? disait-il dans l'*Avertissement* qui précédait la publication du *Discours*. Voici le malheureux ouvrage à qui je dois la mienne. Il est certain que cette pièce qui m'a valu un prix et qui m'a fait un nom est tout au plus médiocre... Quel gouffre de misères n'eût point évité l'auteur, si ce premier écrit n'eût été reçu que comme il méritait de l'être⁴. » Et pourtant

1. Charron, *De la sagesse*, lib. III, chap. XIV.

2. Montaigne, *Essais*, lib. I, chap. XXIV.

3. *Œuvres*, t. I, p. 337.

4. *Œuvres*, t. IV, p. I.

dans la *Préface* il écrivait : « Voici une des grandes et belles questions qui aient jamais été agitées... il s'agit d'une de ces vérités qui tiennent au bonheur du genre humain... Heurtant de front tout ce qui fait l'admiration des hommes, il ne peut s'attendre qu'à un blâme universel¹ »; mais quoi! « Ce n'est pas la science qu'il maltraite, c'est la vertu qu'il défend devant des hommes vertueux. » Et ici commence cette vague, gémissante et agaçante cantilène que Rousseau ne cessera plus de faire entendre en l'honneur de la nature et de la vertu.

Cependant, ni Rousseau ne semble s'en être douté, ni après lui on ne parait, non plus que lui, l'avoir remarqué : quel était le problème posé par l'Académie de Dijon? L'Académie de Dijon demandait expressément *si le rétablissement des sciences et des arts avait contribué à épurer les mœurs*. C'était, avant tout, provoquer un jugement sur la Renaissance, époque tumultueuse, presque païenne, et où s'est mêlé au bien tant de mal. Or, d'une question particulière, mais qui pouvait donner ouverture à des généralités, Rousseau a fait immédiatement une question générale; car il s'est demandé si l'établissement des sciences et des arts avait contribué et pouvait contribuer à épurer les mœurs, ce que Diderot, généralisant encore davantage, traduisait par la question de savoir si les sciences étaient plus nuisibles qu'utiles à la société. L'Académie de Dijon avait mis au concours surtout une question d'histoire; Rousseau, à l'adresse de ses contemporains et comme pour décharger les sentiments qui déjà remplissaient son cœur, l'a transformée en une question de métaphysique et de morale, ou plutôt en un thème de déclamation.

En effet, dans la première partie de son *Discours*, Rousseau remarque d'abord que l'homme a pu, par les lumières de sa raison, dissiper les ténèbres au milieu desquelles la

1. *Œuvres*, t. IV, p. 2, 3.

nature l'avait appelé à la vie. Parlant ensuite de la barbarie du moyen âge et des subtilités de la scolastique, s'il note, comme en passant, que ce fût « le stupide musulman » qui, par la chute de Constantinople, fit renaître les lettres parmi nous, il en vient aussitôt à des généralités. Suivant lui « les sciences et les arts étendent des guirlandes de fleurs sur les chaînes de fer et font aimer l'esclavage ». Examinant l'histoire à ce point de vue, il affirme que les hommes civilisés ont les apparences de la vertu sans avoir aucune vertu, tandis qu'à l'origine les mœurs étaient rustiques, mais naturelles. La *politie* a tout perverti, et les âmes se sont corrompues à mesure que les sciences et les arts s'avançaient vers la perfection. C'est ce dont témoignent l'Égypte conquise, la Grèce rendue esclave, Rome déchue, Constantinople dépravée, la Chine asservie. Au contraire, les peuples préservés de la contagion des vaines connaissances ont obtenu par la vertu le bonheur. Voyez les Perses, les Scythes, les Germains, Rome pauvre et ignorante, les sauvages d'Amérique, la Suisse, Sparte république de demi-dieux plutôt que d'hommes. Écoutez Socrate faisant l'éloge de l'ignorance; Caton déclarant que la science bannit la vertu, *postquam docti prodierunt, boni desunt*; Cynéas admirant l'assemblée de deux cents hommes vertueux. Que n'eût pas dit Fabricius! Lui aussi eût affirmé que le seul talent est de faire régner la vertu. Louis XII, Henri IV eux-mêmes eussent ainsi parlé. Les hommes ont été châtiés pour avoir voulu sortir de l'heureuse ignorance où la sagesse éternelle les avait placés. La nature a voulu nous préserver de la science.

Après s'être autorisé de l'histoire ainsi comprise, Rousseau, dans la deuxième partie de son *Discours*, expose ses vues sur ce qui doit résulter des progrès des sciences et des arts. Il tient que c'est un Dieu ennemi du repos des hommes qui a été l'inventeur des sciences et des arts, lesquels doivent leur origine à nos vices, comme le

marque assez leur objet. D'ailleurs, qui cherche sincèrement la vérité, et où est notre criterium? Vaines dans leur objet, les sciences sont encore plus dangereuses par les effets qu'elles produisent. Nées de l'oisiveté, elles la nourrissent; inutiles, elles anéantissent la vertu, la fureur de se distinguer portant à tous les excès. La perte du temps n'est pas le seul mal qu'elles produisent; elles engendrent le luxe opposé aux bonnes mœurs. Car que devient la vertu avec l'amour de l'argent? Des pères vêtus de peaux de mouton, des pêcheurs de harengs valent mieux, pour rendre les empires vertueux et durables, que des hommes à la brillante parure. La dissolution de mœurs, suite du luxe, entraîne la corruption du goût. Où trouver dans les œuvres d'Arouet, de Vanloo, de Pigalle, la simplicité des premiers temps alors que les hommes étaient innocents et vertueux. A mesure que le luxe s'étend, le vrai courage s'évanouit; c'est ce l'on vit à Rome, après la conquête de la Grèce et à Florence sous les Médicis. Les républiques grecques interdisaient aux citoyens les métiers sédentaires. Nuisibles aux qualités guerrières, les sciences et les arts le sont encore plus aux qualités morales. Une éducation insensée orne l'esprit et corrompt le jugement. Tous ces abus naissent de l'inégalité funeste introduite entre les hommes par la distinction des talents et l'avilissement des vertus; la vertu reste sans honneur, nous n'avons plus de citoyens. A la vérité Rousseau, qui n'oublie pas qu'il s'adresse à une société savante, observe que des sciences on a tiré des remèdes contre les sciences mêmes et use ainsi de détour pour louer Louis XIV et les Académies par lui fondées, afin d'être les gardiennes des connaissances et des mœurs. Toutefois, il ajoute que les précautions prises contre les maux indiquent assez les maux; vous diriez qu'on a trop de laboureurs et qu'on craint de manquer de philosophes. Que sont donc les philosophes? Une troupe de charlatans, à qui doivent être imputés les dé-

sordres affreux qu'a produits l'imprimerie, qu'en conséquence il faudrait détruire. Que Dieu nous rende l'ignorance, l'innocence et la pauvreté! Au demeurant, les sciences et les arts sont faits pour un petit nombre. Que ceux qui les représentent avec éclat soient admis par les rois dans leurs conseils, attendu que tant que la puissance sera d'un côté et que la lumière et la sagesse seront d'un autre, il n'y aura rien de bon. Mais qu'on méprise la populace des auteurs élémentaires et des compilateurs, et que les hommes vulgaires restent donc dans leur obscurité. Et Rousseau, après avoir invoqué la vertu, science sublime des âmes simples, conclut en insistant sur la distinction glorieuse de savoir bien dire et de savoir bien faire.

Il serait certainement superflu autant que fastidieux de discuter longuement tout ce verbiage qui, après tout, n'est qu'un exercice de rhétorique. Aussi bien les réfutations se présentent d'elles-mêmes à l'esprit au fur et à mesure que se succèdent, non sans incohérence, les différentes propositions énoncées par Rousseau en un style qui fait le mérite principal de son *Discours*. Combien, en effet, n'apparaissent pas superficielles et fausses ce qu'il appelle les inductions historiques, et à quel point n'a-t-il pas méconnu ce que sont dans leur origine et leurs effets les sciences et les arts! Ses inductions historiques? C'est à peine s'il touche en passant à la Renaissance qu'il s'agissait pourtant de juger, et, ignorant le moyen âge, de même que les époques qui l'ont précédé, il n'en parle qu'en suivant de vulgaires préjugés. Comme si l'époque des Pères et des Docteurs n'avait été que ténèbres, et que les temps de Charlemagne et de saint Louis n'eussent pas eu leur grandeur. Jean-Jacques peut célébrer Sparte et les sauvages d'Amérique; la postérité réservera toujours son admiration pour les siècles de Périclès, de Léon X, et de Louis XIV.

D'autre part, sans doute les sciences et les arts peuvent, en se corrompant, corrompre les âmes, et alors

s'applique l'adage *optimi corruptio pessima*. C'est ainsi que le xviii^e siècle qui se vantait d'être le siècle des lumières devint à beaucoup d'égards, un siècle de ténèbres, à ce point que Rousseau ne craignait point d'écrire : « Les sciences, les arts, la philosophie ne tarderont pas à faire de l'Europe un désert. Elle sera peuplée de bêtes féroces; elle n'aura pas beaucoup changé d'habitants¹. » Mais est-ce donc de la corruption des sciences que procède la corruption des âmes et ne sont-ce pas plutôt les âmes qui, par abus de liberté, se corrompant, détournent les sciences et les arts de leur véritable fin et les corrompent? Et n'est-ce point un fait constant que la décadence d'un peuple est marquée par l'abaissement de la science et l'avilissement de l'art? Essentiellement bien-faisantes par leurs résultats, les sciences, non moins que les arts, loin d'être nées des vices de l'homme, sont nées, au contraire, de ses vertus et témoignent hautement de son excellence. Tandis, en effet, que l'animal vit sans savoir qu'il vit, *vivit et est vitæ nescius ipse suæ*, l'homme nourrit la noble inquiétude de connaître et soi-même et tout ce qui l'entoure; et au lieu que l'animal, réduit à une stupide immutabilité, cède mécaniquement à un aveugle instinct, l'homme perfectible se soustrait de plus en plus par la science aux fatalités de la nature et la domine, en même temps que par l'art il s'élève à l'idéal du beau et par la vertu tend à l'idée du bien. Expressions suprêmes de la civilisation, les sciences et les arts font, suivant le mot de Pascal, des hommes « un seul homme qui subsiste toujours et apprend continuellement ».

C'est à l'encontre de ces vérités pour ainsi dire palpables que va le *Discours* de Rousseau, lequel roule tout entier sur ce grand principe que l'auteur imagine et qui n'est qu'un insoutenable postulat, à savoir que l'homme

1. *Emile. Œuvres*, t. III, p. 18.

naît heureux et bon et que la société le déprave, de telle manière que les sciences et les arts ne peuvent que lui nuire et le rendre misérable. Nul n'a jugé cette composition avec plus de sévérité et peut-être aussi plus de clairvoyance que Rousseau lui-même. « Cet ouvrage plein de chaleur et de force, lui semblait manquer absolument de logique et d'ordre¹ », et il estimait que « de tous ses écrits, il était le plus faible de raisonnement et le plus pauvre de nombre et d'harmonie ».

En le couronnant, l'Académie de Dijon avait fait un acte qu'elle en fût bientôt à regretter publiquement, ainsi que l'atteste la mention mise en tête du premier volume de ses *Mémoires* : « La couronne qui fut décernée à cet auteur trop célèbre et trop infortuné a pu faire croire, y est-il dit, que l'Académie entière s'était laissée séduire par l'éloquence de ce dangereux écrivain ; mais on ne doit pas rejeter le blâme de ce jugement sur l'Académie entière, ni reprocher cette espèce d'erreur à une société qui ne compte plus parmi ses membres aucun de ceux qui concoururent par leur suffrage à couronner M. Rousseau². »

Aux protestations de l'Académie de Dijon (et il y en eut d'immédiates) il faut ajouter les réfutations qui se multiplièrent dès que le *Discours* eut paru, en 1751³. Dans le nombre, on en remarquait une, émanée du roi de Pologne, Stanislas, à laquelle son confesseur, le P. Menou, n'était peut-être pas étranger⁴. Sans prêter grande attention à ses autres contradicteurs |Gautier, le Roi, Boulet,

1. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. XV, p. 125 ; — *Œuvres* éd. Musset-Pathay, t. 1, p. 6. « Cette pièce est tout au plus médiocre. »

2. *Histoire de la vie de J.-J. Rousseau*, 1821, t. II, p. 366.

3. *Œuvres* éd. Musset-Pathay, t. 1, p. 71. — *Réponse du roi de Pologne au discours qui a remporté le prix de l'Académie de Dijon, par un citoyen de Genève, sur cette question : Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs.* — « Le discours du citoyen de Genève a de quoi surprendre ; et l'on sera peut-être également surpris de le voir couronné par une Académie célèbre. »

4. *Œuvres du philosophe bienfaisant*, 4 vol. in-12. Paris, 1763 t. IV, p. 317.

de Bonneval, Formey, Lecat, Bordes), et encore qu'il n'ait pas laissé que de répondre à la plupart de leurs réfutations¹, Rousseau, « fier républicain² » et trop heureux « d'avoir l'honneur d'entrer en lice avec respect avec une tête couronnée³ », Rousseau mit une application particulière à discuter les objections de Stanislas⁴. Il répondit « en homme libre au grand prince qui avait daigné l'attaquer en philosophe ». Or, s'il est vrai qu'à lire la réponse du philosophe, le grand prince eût dit « qu'il avait son compte, qu'il ne s'y froterait plus⁵ » Stanislas était réellement trop modeste.

Au fond, Rousseau recule, s'efforçant d'expliquer et d'atténuer par des arguments assez pitoyables ce qu'il y a d'excessif ou plutôt d'extravagant⁶ dans sa double

1. *Œuvres*, t. IV, p. 25 : lettre à M. l'abbé Raynal, auteur du *Mercur de France*, p. 28; — lettre à M. Grimm, sur la réfutation de son discours, par M. Gautier, de l'Académie de Nancy; — p. 82 : Lettre sur une nouvelle réfutation de son discours, par un académicien de Dijon qui lui a refusé son suffrage; — p. 59 : Dernière réponse à M. Bordes.

2. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. X, p. 435.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 365.

4. *Œuvres du philosophe bienfaisant*, t. I, p. 252 : « Un auteur de mes jours, plus bel esprit que philosophe, n'a pas craint d'avancer que la nature ne nous a faits que pour vivre séparés »; — t. IV, p. 247 : « C'est à quoi n'a pas voulu réfléchir ce bel esprit du siècle, qui s'est montré si épris de la façon de vivre et d'agir des sauvages, et leur a prêté tant de sagesse et de vertus. — Si jamais, à la manière des sauvages, il s'avisait de transporter sa tente parmi les leurs, croirait-il pouvoir aussi impunément que dans le sein de nos villes, prendre ce ton impérieux et tranchant, dont il a frondé nos arts, nos sciences, nos divertissements, nos plaisirs, notre religion même. Nous lui avons rendu des éloges pour des insultes; qu'aurait-il à attendre de quelques masses de boue, presque toujours débrenpées de sang et se faisant un trophée des chevelures de leurs semblables plus souvent que de celles de leurs ennemis. Pardonnez ce trait de vivacité contre un génie plus redoutable qu'on ne croit; qui n'étant parmi nous que sous la garde des muses, les insulte, qui, pour éteindre les doutes, augmente les incertitudes; pour détruire les préjugés, déracine les vertus; pour instruire l'humanité, l'avilit et la dégrade; qui, dans le sein de la plus humble médiocrité, osant craindre la tyrannie, veut qu'on réduise les rangs, les dignités, le pouvoir et l'opulence à la plus parfaite égalité, et qui, enfin, comme un nouvel Antée, devient plus fort chaque fois qu'il est terrassé. »

5. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. XV, p. 148.

6. Moulton, *Œuvres inédites*, 1861, p. 315, 322; *Préface d'une seconde lettre projetée à M. Bordes* : « Je vais tâcher de m'expliquer mieux, et

thèse : 1^o historiquement, que la science et la corruption ont toujours marché de pair; 2^o théoriquement, que les sciences doivent infailliblement engendrer la corruption. Sans doute il n'a pas craint d'affirmer que le développement des lumières et des vices se fait toujours en même raison dans les peuples, mais il n'a pas dit qu'il en fût de même chez les individus et que dans chaque homme en particulier science et vertu se trouvassent incompatibles, puisqu'il exhorte les princes à appeler auprès d'eux les savants illustres. Qu'on se garde aussi de conclure qu'il faille, à cette heure, « brûler les bibliothèques, détruire les universités et les académies. Nous ne ferions que plonger l'Europe dans la barbarie, et les mœurs n'y gagneraient rien... Il n'y a plus de remède, à moins de quelque révolution presque aussi à craindre que le mal qu'elle pourrait guérir, et qu'il est blâmable de désirer et impossible de prévoir¹ ». Ce n'est pas tout; quoique les sciences, les lettres et les arts aient fait beaucoup de mal à la société, il est très essentiel de s'en servir aujourd'hui comme d'une médecine au mal qu'ils ont causé, ou comme de ces animaux malfaisants qu'il faut écorcher sur la plaie. Laissons-les adoucir en quelque sorte la férocité des hommes qu'ils ont corrompus, car c'est un grand principe que la nature humaine ne rétrograde pas. Encore une fois, on s'est obstiné à l'accuser de vouloir détruire les sciences et les arts, et il a toujours insisté, au contraire, sur la nécessité de conserver les institutions existantes, soutenant que leur destruction ne ferait qu'ôter les

puisqu'il est temps de parler à découvert, je vais vaincre mon dégoût et écrire une fois pour le peuple; l'ouvrage que je me propose d'examiner (deuxième discours de l'académicien de Dijon, Bordes) est rempli de sophismes agréables qui ont encore plus d'éclat que de subtilité, et qui, séduisant par un certain coloris de style et par les ruses d'une logique adroite, sont doublement dangereux pour la multitude. » — C'est le *Discours* même.

1. *Œuvres*, t. IV, p. 57 : « Cette pièce, dit Rousseau, en parlant de sa réponse au roi de Pologne, cette pièce qui, je ne sais pourquoi, a fait moins de bruit que mes autres écrits, est jusqu'à présent un ouvrage unique dans son espèce. » (*Œuvres*, t. I, p. 353.)

palliatifs en laissant les vices et substituer le brigandage à la corruption. D'ailleurs, nous avons un guide intérieur, bien plus infaillible que tous les livres et qui ne nous abandonne jamais dans le besoin. Vainement a-t-on recours à de grands mots avec lesquels on prétend réduire l'auteur du *Discours* au silence : lumières, connaissances, lois, morale, raison, bienséance, égards, douceur, aménité, politesse, éducation, etc. « A tout cela, conclut Rousseau, je ne répondrai que par deux autres mots qui sonnent encore plus fort à mon oreille : *vérité! vérité!* m'écriai-je sans cesse, *vérité! vertu!* si quelqu'un n'aperçoit là que des mots, je n'ai plus rien à lui dire¹. »

Incontestablement le *Discours* que Rousseau ne défendait ainsi qu'en biaisant, ne mériterait point par lui-même qu'on s'y arrêtât. Mais, s'il n'est qu'un tissu brillant de déclamations et de sophismes, il n'en comprend pas moins en germe toutes les thèses téméraires et fausses que Jean-Jacques cherchera, et, dans une trop large mesure, réussira à faire prévaloir, toutes les idées qui, souvent prises à contre-sens, à de certains moments de notre histoire, égarent les esprits comme intoxiqués de Rousseauisme. De ce *Discours* il résulte en effet notamment : 1° que l'état de civilisation est inférieur à l'état rudimentaire et animal; 2° que pour l'homme perfectible le progrès demeure un fléau; 3° que la société et les institutions sociales de nos jours sont une corruption de l'état de nature, dont il faut autant que possible se rapprocher, la nature ayant ses fins que gâtent nos institutions. Rousseau lui-même déclarera que dans ce *Discours* il est tout entier. « Tout ce que j'ai pu retenir de ces foules de grandes vérités qui dans un quart d'heure m'illuminèrent sous cet arbre, écrivait-il à Malesherbes 1762² et rappelant sa promenade à Vincennes, a été bien faiblement épars dans les trois principaux de mes écrits, savoir : ce

1. *Œuvres*, t. IV, p. 28.

2. *Œuvres*, t. I, p. 713.

premier *Discours*, celui *Sur l'Inégalité* et le *Traité de l'Éducation*, lesquels trois ouvrages sont inséparables, et forment ensemble un même tout. Tout le reste a été perdu. » Tout le reste n'avait pas été et ne devait pas être perdu. Le Rousseau du premier *Discours* est aussi celui de la *Lettre sur les spectacles*, de la *Lettre à l'archevêque de Paris*, des *Lettres de la Montagne*, des *Rêveries*, et surtout du *Contrat social*.

Quoi qu'il en soit, le public s'était prononcé en faveur du lauréat de l'Académie de Dijon, et des applaudissements enthousiastes avaient accueilli ses paradoxes enflammés. Diderot lui mandait que « le *Discours* prenait par-dessus les nues¹ », et Grimm confirmait le témoignage de Diderot : « Ce traité, observait-il, écrit avec une force et un feu que l'on n'avait point encore vu dans un discours académique, opère une espèce de révolution à Paris et commence la renommée de M. Rousseau, dont les talents étaient jusqu'alors peu connus². » M^{me} Dupin elle-même, interpellant son ancien secrétaire, lui disait naïvement : « Qui eût cru cela de vous, monsieur Rousseau ! » De toutes parts, c'était une admiration mêlée de surprise. Un tel succès, qu'aujourd'hui on s'explique assez mal, attirait même à l'auteur d'intolérables importunités. Car, à l'entendre, « sa chambre ne désemplissait pas de gens qui, sous divers prétextes, venaient s'emparer de son temps... Il voulait vivre de son métier de copiste; le public ne le voulait pas. On imaginait mille petits moyens pour le dédommager du temps qu'on lui faisait perdre. Bientôt il lui aurait fallu se montrer, comme Polichinelle, à tant par personne³ ».

A ces empressements indiscrets, Jean-Jacques opposait des affectations de misanthropie « et, se faisant

1 *Œuvres*, t. I, p. 350.

2 *Correspondance littéraire*, t. I, p. 122 (*Histoire de Rousseau*, 1821, p. 365).

3 *Œuvres*, t. I, p. 355.

cynique et caustique par honte¹ », demandait à la campagne une espèce de refuge et cherchait dans la musique de paisibles distractions. C'était le moment où d'ardentes rivalités s'étaient émues entre Gluckistes et Piccinistes, entre les partisans de la musique française et les partisans de la musique italienne. Ceux-là occupaient à l'Opéra ce qu'on appelait le coin du roi et avaient pour chef Rameau; ceux-ci, qui formaient le coin de la reine, étaient dirigés par Grimm et Diderot. Contre la musique française Grimm publiait avec applaudissements un factum humoristique intitulé *le Petit Prophète de Boehmischrod*, et Rousseau lui venait en quelque façon en aide par une *Lettre sur la musique française* (1753), qu'il aurait mieux intitulée *Lettre contre la musique française*². Car non content d'y affirmer la supériorité de la musique italienne, ainsi qu'il continuera à le faire dans son *Dictionnaire de musique*, il s'y applique à démontrer « que les Français n'ont pas de musique et n'en peuvent avoir, ou que, si jamais ils en ont une, ce sera tant pis pour eux³ ». Et, prenant la musique française telle qu'elle est, il n'hésite pas à écrire « qu'elle ressemble à une vache qui galope ou à une oie grasse qui veut voler ». Si l'on en croyait Rousseau à qui nulle exagération ne coûte, cette lettre, où il ne fallait voir que l'expression d'une opinion inoffensive quoique impertinente, souleva contre lui toute la nation qui se jugea offensée dans sa musique. De là, suivant lui, un soulèvement dont la description serait « digne de la plume de Tacite⁴ ». « C'était le temps de la grande querelle du parlement et du clergé. Le parlement venait d'être exilé; la fermentation était au comble; tout menaçait d'un prochain soulèvement. La brochure parut, à l'instant toutes les autres querelles furent oubliées; on ne

1. *Œuvres*, p. 356.

2. *Œuvres*, t. I, p. 370; — t. VI, p. 139.

3. *Ib.*, t. VI, p. 176.

4. *Œuvres*, t. I, p. 371.

songea qu'au péril de la musique française, et il n'y eut de soulèvement que contre moi. Il fut tel que la nation n'en est jamais bien revenue... Quand on lira que cette brochure a peut-être empêché une révolution dans l'État, on croira rêver. C'est pourtant une vérité bien réelle... Si l'on n'attenta pas à ma liberté, l'on ne m'épargna pas du moins les insultes; ma vie même fut en danger. L'orchestre de l'Opéra fit l'honnête complot de m'assassiner quand j'en sortirais¹. »

Gluck et Grétry devaient bientôt, par le charme pénétrant de leurs mélodies, ramener Jean-Jacques de ses préventions outrées contre la musique française. Mais presque à l'heure même où il manifestait avec le plus de vivacité son antipathie, il se donnait à lui-même, habitué d'ailleurs à se contredire, le plus éclatant démenti. Effectivement, comme « il recherchait la campagne avec ardeur », après être allé plusieurs fois passer quelques jours à Marcoussis, dont M^{me} Le Vasseur connaissait le vicaire, il accepta à Passy l'hospitalité chez un de ses amis, M. Mussard. Au milieu d'un tranquille loisir lui revinrent en mémoire les chansons dont sa tante Goucon avait bercé son enfance et « qu'elle chantait avec un filet de voix fort doux ». Sous l'influence de ces souvenirs où s'unissaient la tendresse, la grâce, la mélancolie, il se mit à composer, et en peu de temps, les paroles et une partie de la musique du *Devin du village*². Tout y était, suivant lui, d'un coloris, d'une teinte qu'on ne trouvera jamais. « Il y a dans cette pièce une douceur, un charme, une simplicité surtout, qui la distingue sensiblement de tout autre production du même genre³. » Il est facile, en tout cas, de le remarquer : cette composition musicale procédait de la même inspiration que ce qu'il avait écrit ou allait écrire sur l'excellence de l'état de nature. C'est

1. *Œuvres*, t. I, p. 371.

2. *Œuvres*, t. V, p. 249.

3. *Œuvres*, t. V, p. 790. — Cf. p. 797.

vraiment, dans son intention, la musique de l'*Homme de la nature*. Or ce fut précisément l'espèce de simplicité agreste du *Devin du village* qui, par ses naïfs accents, remua tous les cœurs. Accueilli avec enthousiasme par la cour, au théâtre de Fontainebleau (1752), où, suivant l'expression de Jean-Jacques, « il augmenta son effet par son effet même¹ », cet opéra, l'année suivante, n'obtenait pas à Paris moins de faveur², en dépit de la parodie que sous le titre de *Bastien et Bastienne* en fit M^{me} Favart.

A l'honneur s'ajouta pour Rousseau, en cette circonstance, le profit, et les produits pécuniaires qu'il retira de son ouvrage³ suppléèrent « à la copie qui allait toujours assez mal ». « Cet intermède qui ne lui coûta jamais que cinq à six semaines de travail, lui rapporta presque autant d'argent, malgré son malheur et sa balourdise, que ne devait depuis lui rapporter *l'Émile* qui lui avait coûté vingt ans de méditation et trois ans de travail⁴. » Il n'avait tenu qu'à lui que le *Devin* lui rapportât encore davantage. Mais, avec un singulier mélange de timidité, d'indépendance et de rusticité, il s'était dérobé à l'honneur d'être présenté au roi, se refusant ainsi à obtenir de lui une pension. C'est qu'il se figurait pouvoir et devoir être lui-même l'homme de la nature et s'entêtait dans cette idée saugrenue. Sans doute ce retour à la nature lui paraissait impossible pour la plupart des hommes. Aussi, en imprimant sa comédie de *Narcisse ou l'amant de lui-même*⁵, laquelle était tombée au théâtre français, déclarait-il en commençant à mettre à découvert ses principes un peu plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors : « Que la société était, à son sens, naturelle à l'espèce humaine comme la

1. T. I, p. 365.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 87.

3. *Œuvres*, t. I, p. 372. Rousseau retira de sa pièce 1.200 francs de l'Opéra, 2.400 francs du roi, 1.200 francs de M^{me} de Pompadour, 1.500 francs du libraire. (Mussel-Pathay, *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, t. II, p. 442.)

4. *Œuvres*, t. I, p. 372.

5. *Œuvres*, t. V, p. 137.

décérépitude à l'individu; qu'il fallait des arts, des lois, des gouvernements aux peuples comme il faut des béquilles aux vieillards, attendu qu'on ne peut revenir à l'état de nature¹. » Cet état de nature, sans qu'il parvint à le définir, n'en restait pas moins, pour lui, l'idéal qu'il importait de ne point perdre de vue et de rendre constamment présent aux esprits.

Cependant, encouragé, sinon enivré par le succès, il semblait que cet homme de la nature se fût voué aux concours académiques. Presque en même temps qu'il rédigeait sur commande et moyennant salaire, une *Oraison funèbre du duc d'Orléans*², qu'il estimait un morceau très faible³, il écrivait (1751), un *Discours* sur une question proposée par l'Académie de Corse :

« Quelle est la vertu la plus nécessaire aux héros et quels sont les héros auxquels cette vertu a manqué. » Et, ne jugeant pas cette nouvelle composition moins sévèrement que la précédente, il reconnaissait « que son *Discours* manquait d'ordre et de logique et qu'il était tout au plus médiocre ». Il avait même avoué tout net dans l'avertissement « que cette pièce était très mauvaise⁴ ».

Ce fut l'Académie de Dijon qui lui fournit de rechef et comme à souhait l'occasion de développer les théories bizarres dont il s'était infatué. Les beaux esprits qui composaient ce cénacle de province s'avisèrent de proposer pour sujet d'un nouveau concours : *L'origine de l'inégalité parmi les hommes*. Soumettre un tel problème à l'examen, c'était entrer en quelque façon dans les préoccupations les plus ardentes de Rousseau qui se trouvait tout disposé à le résoudre et en avait même à l'avance

1. *Œuvres*, t. IV, p. 215. — Cf. t. V, p. 147. « Mon avis est de laisser subsister, et même d'entretenir avec soin les académies, les collèges, etc., et tous les autres amusements qui peuvent faire quelque diversion à la méchanceté des hommes. »

2. *Œuvres*, t. IV, p. 100.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 345.

4. *Œuvres*, t. IV, p. 88.

une solution très arrêtée. Toutefois, afin de se mettre en verve et de mieux concevoir, par l'aspect des lieux solitaires, la condition des hommes à l'état sauvage, Jean-Jacques résolut d'aller passer une semaine à Saint-Germain en compagnie de Thérèse, de son hôtesse qui était une bonne femme et d'une de ses amies. C'était dans cette société qu'il venait s'égayer sans gêne aux heures des repas. « Tout le reste du jour, enfoncé dans la forêt (qui lui représentait tant bien que mal les forêts de la Germanie), il y cherchait, il y trouvait l'image des premiers temps dont il traçait fièrement l'histoire; il faisait main basse sur les petits mensonges des hommes; il osait dévoiler à nu leur nature, suivre le progrès du temps et des choses qui l'ont défiguré, et comparant l'homme de l'homme avec l'homme naturel, leur montrer dans son perfectionnement prétendu la véritable source de ses misères¹. » Il revenait le soir de ses promenades, où il s'était battu les flanes, l'imagination tout enflammée de rêveries qu'il déposait dans des pages brûlantes, auxquelles Diderot, « son Aristarque », en y intercalant des morceaux entiers, « mettait un ton dur et un air noir² ». « Insensés qui vous plaignez sans cesse de la nature, s'écriait Rousseau, apprenez que tous vos malheurs viennent de vous. » Et pour le démontrer, « il

1. *Œuvres*, t. I (*Confessions*, p. 375).

2. Rousseau, dans les notes de son second *Discours*, met Diderot sur le même rang que Montesquieu et Buffon. Il avait souvent les obligations qu'il avait à Diderot, celui de tous les hommes qui par la parole, influait la plus puissamment sur ceux qui l'entouraient. « Le discours sur l'inégalité fut plus du goût de Diderot que tous mes autres écrits, et celui pour lequel ses conseils me furent le plus utiles. » (*Confessions*, *ib.*)

« Diderot, dont j'étudiais particulièrement la diction quand je commençai d'écrire, a mis dans mes premiers ouvrages plusieurs morceaux qui ne tranchent point avec le reste, et qu'on ne saurait distinguer du moins quant au style..., quant aux pensées, celles qu'il a eu la bonté de me prêter et que j'ai eu la bêtise d'adopter sont faciles à distinguer. Il abusa toujours de ma confiance pour donner à mes écrits un ton dur et un air noir qu'ils n'eurent plus, sitôt qu'il cessa de me diriger... Mes conférences avec lui tendaient toujours à me rendre satirique, plus que mon naturel ne me permettait à l'être. »

commençait par écarter tous les faits¹, car ils ne touchent pas à la question ».

Ce n'était pas d'ailleurs seulement par entraînement et ambition littéraire que Rousseau entreprenait ce nouvel ouvrage, c'était aussi par un secret retour sur lui-même et au souvenir des humiliations et déceptions qui avaient fait germer dans son cœur les sentiments d'envie et de haine contre les grands, les puissants et les riches. Ajoutez-y l'influence des idées romanesques et fausses que lui avait inspirées tour à tour la lecture de Plutarque et de l'Astrée.

La thèse qu'il soutient est complexe. Avant tout, il pose que l'inégalité est un mal. Ce mal est né, suivant lui, de la société, laquelle, de bon qu'il était, a rendu l'homme méchant. L'état de société, en effet, a produit l'état de réflexion qui est une dépravation, car de là résulte l'inégalité. C'est pourquoi « l'état de réflexion est un état contre nature et l'homme qui médite est un animal dépravé² ». Il ne faut pas, du reste, « nous faire tant de peur de la vie purement animale; mieux vaudrait ressembler à une brebis qu'à un mauvais ange ». Avec l'inégalité, la propriété a pris naissance, les magistratures ont été créées, le pouvoir légitime est devenu arbitraire, il y a eu des riches et des pauvres, des puissants et des faibles, des maîtres et des esclaves; c'est pour un petit nombre que désormais le grand nombre a vécu, *Paucis vivit humanum genus*, et les hommes réunis en société se sont vus en proie aux tourments des passions et à l'iniquité. « Il est manifestement contre la loi de la nature, de quelque manière qu'on la définisse, qu'un enfant commande à un vieillard, qu'un imbécile conduise un homme sage, et qu'une poignée de gens regorgent de superfluités, tandis que la multitude affamée manque du nécessaire³. »

1. *Œuvres*, t. IV, p. 131.

2. *Œuvres*, t. IV, p. 136.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 188.

Ainsi, professant une doctrine qui n'est pas sans une certaine analogie avec le dogme chrétien de la chute, mais le dogme d'une chute sans rédemption, Jean-Jacques affirme que l'état de société, où l'homme perfectible se corrompt par sa perfectibilité même, est une déchéance de l'état de nature auquel par conséquent il importe de revenir. Or, revenir à l'état de nature qu'il préconise, ne serait-ce pas méconnaître la nature?

Il ne faut point, ce semble, y regarder longtemps ni de trop près pour apercevoir tout le vide des sophismes de Rousseau.

Effectivement, loin que l'inégalité soit un mal, n'est-il pas clair que l'inégalité tient à l'essence même de l'homme, et qu'égaux par cela même qu'ils sont hommes, les hommes, en tout le reste, tant au physique qu'au moral, demeurent inégaux? L'inégalité, aussi bien que l'égalité, a sa racine indestructible dans la liberté. Supposez, s'il est possible, l'égalité absolue un instant réalisée, et, par l'exercice de la liberté, immédiatement l'inégalité reparaitra. D'autre part, l'inégalité qui est nécessaire, puisqu'elle est dans la nature des choses, n'est-elle point en même temps un bien? Car n'est-elle pas la condition d'un concours d'activités sans lequel la vie sociale ne se conçoit pas et qui seul rend cette vie féconde? Supprimez l'inégalité, et du même coup vous abolissez tout progrès, presque la vie. Sans doute il advient qu'au lieu d'un concours bienfaisant, l'inégalité engendre de révoltants contrastes, de douloureux conflits. Et c'est précisément un tel spectacle qui a frappé Rousseau dans une société constituée sur un régime de privilèges devenus, de son temps, caducs et sans objet. De là, en grande partie, ses déclamations et réclamations contre les puissants et les riches, oppressant les petits. Quoi donc? Si les hommes égaux par leur nature d'être libres, demeurent égaux devant la justice, ce qui suffit à condamner les abominations de l'esclavage, cette égalité devant la justice qui laisse, qui doit laisser

subsister tant d'inégalité, ne peut-elle recevoir aucun tempérament? Assurément elle le peut, et c'est pourquoi l'égalité a pour complément la fraternité, laquelle procède de la charité qui est amour et dont les décevantes formules de la philanthropie, de l'altruisme, de la solidarité, ne sauraient remplacer les préceptes vivifiants. Tandis que la justice crée des droits auxquels correspondent les devoirs, la charité crée des devoirs auxquels ne correspondent aucun droit. Confondre ces devoirs, c'est tout confondre, et sous prétexte d'abolir l'égalité, aboutir au nivellement. Une fois de plus, la racine de l'égalité, comme de la fraternité, est la liberté. Quand donc, ainsi que le veulent les socialistes et collectivistes de toute école, on prétend ramener à une égalité brute les hommes naturellement inégaux, au nom même de la liberté on compromet, on proscrit la liberté.

C'est avec une apparente rigueur que s'enchaînent chez Rousseau les maximes qu'il prend pour des principes et qui ne sont en définitive que des paradoxes. A la thèse que l'inégalité est un mal né de la société laquelle, de bon qu'était l'homme, l'a rendu méchant, se rattache la thèse de la bonté originelle de l'homme.

En avançant cette thèse, Rousseau semble ne pas se douter qu'il se met en contradiction, non seulement, ce dont il ne se soucie guère, avec ce dogme chrétien qui proclame que l'homme est déchu (*omnis homo mendax*), mais encore avec d'illustres devanciers que néanmoins il connaît bien : Hobbes et Machiavel. Fascinés par le spectacle de leur pays et de leur temps, l'un et l'autre de ces publicistes ont, en effet, professé que l'homme est naturellement méchant. C'est à cette méchanceté native que Machiavel rapporte tous les faits dont il est en Italie l'impassible et curieux témoin (*nostra cattivita, la lor*¹).

1. On doit être méchant avec les hommes, parce que les hommes sont méchants : notre méchanceté, la leur. (Nourrisson, *Machiavel*, 1875, p. 284.)

de telle sorte, qu'à son sens, il n'y a pour gouverner les hommes que deux moyens : la force et la ruse. Ne lui parlez point de justice ; tout prince doit être moitié lion et moitié renard, et les types qu'il se plaît à proposer sont Agathocle et César Borgia. Hobbes, à son tour, infère, des désordres qu'il voit ou prévoit en Angleterre, que l'homme est l'ennemi de l'homme, *homo homini hostis*, *homo homini lupus*, d'où il suit qu'un maître est nécessaire pour faire cesser la guerre qui naturellement nous désole, *bellum omnium contra omnes*, toute politique se ramenant ainsi comme à une science mécanique des forces.

A cette thèse de la méchanceté native de l'homme, Rousseau substitue de prime abord la thèse de la bonté native de l'homme. A la vérité, il y a des hommes méchants, parce que la société les déprave, et Rousseau qui vit en société, suppose des méchants partout. Mais c'est, à ses yeux, une proposition fondamentale et qu'il reproduit à satiété dans tous ses écrits, que l'homme est naturellement bon : « Tous les hommes sont bons et sains en eux-mêmes, il n'y a point d'erreur dans la nature ; tous les vices que nous imputons au naturel sont les effets des mauvaises formes qu'il a reçues¹. » Et ailleurs : « Posons pour maxime incontestable que les premiers mouvements de la nature sont toujours droits. Il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain. Il ne s'y trouve pas un seul vice dont on ne puisse dire comment et par où il entré². » Certainement, et toute théologie écartée, il est excessif de ne constater dans le fond de l'homme que méchanceté. « Lorsque Dieu forma le cœur et les entrailles de l'homme, écrivait Bossuet³, il y mit premièrement la bonté. » Mais n'est-ce pas se laisser aller à un

1. *Nouvelle Héloïse*, partie V, lettre III [*Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. IX, p. 233].

2. *Émile*, lib. II [*Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. III, p. 126].

3. *Oraison funèbre du prince de Condé*.

excès contraire que de ne vouloir constater chez l'homme, à l'origine, que la bonté? Pascal n'est-il pas dans le vrai quand il déclare admirer en nous le plus extraordinaire mélange de misère tout ensemble et de grandeur? Incapable d'entrer dans ces vues profondes, Rousseau se sent emporté par son tempérament de sophiste à toute espèce d'exagérations.

C'est pourquoi, bien qu'il s'accorde avec Machiavel et surtout avec Hobbes, pour combattre cette affirmation d'Aristote que l'homme est un animal politique ou social, il se sépare d'eux absolument en professant sans restriction la thèse de la bonté originelle de l'homme. En somme, la nature a fait, suivant lui, l'homme bon, c'est la société qui le corrompt, et, pour soutenir son dire, il s'autorise, en se l'appropriant, de cette sentence de Sénèque : *Erras si existimas vitia nobiscum nasci ; supervenerunt, ingesta sunt.* « Élevée par des contemplations sublimes, l'âme de Rousseau s'était placée auprès de la Divinité. » C'est ainsi qu'il croyait s'être mis à même de détruire les préjugés, de creuser jusqu'à la racine et de montrer le véritable état de nature, dont l'état de société, né de l'état de réflexion, n'est qu'une dégradation. « On a plutôt dit : vous voulez donc faire de l'homme une bête, comme si une bête ne valait pas mieux qu'un méchant. » En réalité, l'homme primitif, à l'état naturel, est animal. Rousseau ne recherche pas s'il a commencé par être quadrupède, mais il affirme que tel qu'il a dû sortir des mains de la nature, il a été le plus avantageusement organisé de tous les animaux. Participant de l'instinct dont il observe et imite l'industrie, il a malheureusement poussé plus loin et s'est dépravé par la réflexion. Les désirs de l'homme de la nature ne passent point les besoins physiques ; les seuls biens qu'il connaisse dans l'univers sont la nourriture, une femelle et le repos ; les seuls maux qu'il craigne sont la douleur et la faim, non la mort, car l'idée de la mort est une de ses premières acquisitions quand il

s'éloigne de la vie animale. Oui, pour l'homme primitif, l'état naturel est l'état animal, d'où procède la loi naturelle, le droit naturel, la nature ayant peu fait pour la sociabilité¹. Dans l'état naturel, il n'y a pas d'inégalité qui est l'œuvre de la civilisation. Évidemment la nature a implanté dans le cœur de l'homme des penchants qui le portent à rechercher le bonheur individuel et même le bonheur général. Mais elle lui a fait aussi un présent dangereux : la liberté, qui résulte de ce que nous avons un superflu de forces. Ce superflu, condition d'une perfectibilité presque sans limites soit dans les individus, soit dans l'espèce, est en même temps la cause de notre misère, parce que nous n'avons pas su nous contenter du nécessaire.

Tous les animaux ont exactement les facultés qui suffisent pour se conserver ; l'homme seul en a de superflues. Dans la jeunesse de l'humanité, les hommes vivant à l'état de nature, sans vertu ni vice s'occupaient uniquement de leur conservation, et si des liens de famille s'étaient formés, ils n'étaient pas très étroits. Chaque pas en avant a porté les individus à une perfection supérieure mais a fait rétrograder le tout. Présentement, dans la société civilisée, chaque individu est ennemi de l'autre, et la somme du bien extrêmement petite à proportion de la somme du mal.

L'inégalité naturelle n'était presque rien ; l'inégalité sociale est devenue monstrueuse, conséquence inévitable des rapports plus intimes, de l'exagération des besoins, de l'institution de la propriété du sol, de la métallurgie, de l'agriculture, du négoce, de la substitution de la loi positive à la loi naturelle. On a vu l'esclavage et la misère germer et croître avec les moissons ; le blé et le fer ont produit la guerre des pauvres contre les riches, et les lois, en procurant plus d'empire aux riches, ont aug-

1. *Discours sur l'origine de l'inégalité* [Œuvres, ed. Musset-Pathay], t. I, p. 253.

menté la détresse des pauvres ; l'injustice est partout, et il ne se rencontre plus de pitié que chez « quelques grandes âmes cosmopolites¹ ». Il est aisé de noter par quels progrès successifs l'inégalité a converti la société en un champ de bataille. Le premier terme de ce progrès a été l'institution de la loi et du droit de propriété ; le second terme l'institution de la magistrature ; le troisième et dernier terme, le changement de pouvoir légitime en pouvoir arbitraire. Tout d'abord s'est établie la distinction du riche et du pauvre, du puissant et du faible ; puis, celle de maître et d'esclave. Ces distinctions subsisteront jusqu'à ce que de nouvelles révolutions dissolvent, tout à fait le gouvernement se le rapprochant de l'institution primitive.

Il n'y avait dans l'état de nature ni vice ni vertu ; aujourd'hui il y a plus de vice que de vertu ; ce qu'on gagne d'un côté, on le perd de l'autre, et les modernes ne sont pas plus avancés que les anciens. Du reste, les hommes sont partout les mêmes, et les progrès de l'envie et de la jalousie font plus de mal aux âmes que celui des lumières, qui en est la cause, ne peut faire de bien aux esprits. Une secrète opposition subsiste entre la constitution de l'homme et celle de nos sociétés. L'homme sensuel est l'homme de la nature, l'homme réfléchi est celui de l'opinion et c'est celui-ci qui est dangereux. L'ignorance n'a jamais fait de mal, l'erreur seule est funeste ; on ne s'égare point parce qu'on ne sait pas, mais parce qu'on croit savoir. Ce n'est que par son propre ouvrage que l'homme est défiguré. En résumé, « tout est bien en sortant des mains de l'auteur des choses, tout dégénère entre les mains de l'homme² » ; et c'est uniquement dans l'état naturel que l'homme peut être heureux. L'homme social, forcé de sortir de la nature doit s'en tenir néanmoins le plus près possible, car la

1. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. I, p. 234.

2. *Œuvres*, t. III, p. 7 (*Émile*).

route de la nature est à coup sûr la même que celle du bonheur. Ce n'est pas dans les livres qu'il faut lire, mais dans la nature; primitivement bête, l'homme doit donc tâcher de redevenir bête le plus tôt possible. En conséquence, l'égalité à retrouver est l'égalité des bêtes, comme si les bêtes elles-mêmes et même, dans une même espèce, n'étaient pas inégales! Mais l'imagination et l'esprit de système étouffent chez Rousseau le bon sens, il ne se refuse aucun paradoxe et réduit l'homme à l'alternative d'être méchant ou d'être bête.

Comment prendre au sérieux tant et de si déraisonnables fantaisies? L'hypothèse de l'état de nature et de l'égalité primitive des hommes se fonde, d'après Rousseau, sur celle de l'insociabilité de l'homme. Or, on se le demande: l'état de société est-il le contraire de l'état de pure nature, et n'est-il que décrépitude? L'état de nature est-il l'état sauvage? La réflexion est-elle dépravation, et ne doit-on voir dans la perfectibilité qu'un instrument funeste de corruption et de misère?

« La nature, osait bien écrire Jean-Jacques¹, a pris peu de soin de rapprocher les hommes et a mis peu du sien dans ce qu'ils ont fait pour établir les liens naturels de la société. » A quoi très sensément Grimm répliquait: « Si nous savions de science certaine que le genre humain a vécu pendant des siècles dans cet état (de nature) qui n'a jamais existé, que pourrait-on conclure? que l'état qui a succédé est contraire à la nature humaine. J'aimerais autant qu'on me dit que les poissons avaient été créés originairement pour vivre dans l'air, sur les arbres, et qu'ils se sont dégradés et perdus depuis qu'ils se sont plongés dans les eaux. S'il était possible qu'une espèce pût tenter quelque chose de contraire à sa nature, elle cesserait d'exister. »

Et, en effet, loin que l'état de société soit le contraire

1. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. I, p. 253.

de l'état de nature, tout, dans la nature physique et morale de l'homme, ne démontre-t-il pas que l'homme est fait pour la société? Car à quoi, par exemple, servirait le langage, si l'homme n'était pas naturellement sociable? L'homme seul, isolé, en admettant qu'une telle hypothèse ne fût pas absurde, non seulement ne se développerait pas, mais il ne vivrait même pas. Aussi bien, après avoir affirmé que, ne pouvant vivre toujours seuls, les hommes vivront difficilement toujours bons, et que c'est la faiblesse de l'homme qui le rend sociable, Rousseau ne s'inflige-t-il pas à lui-même le plus formel démenti lorsqu'il déclare « que c'est en devenant sociable que l'homme devient un être moral, un animal raisonnable, le roi des animaux et l'image de Dieu sur la terre¹ ». « C'est le passage de l'état de nature à l'état civil écrira-t-il encore, qui produit dans l'homme un changement très remarquable en substituant la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant... La voix du devoir succède à l'impulsion physique, le droit à l'appétit². »

Enfin qui ne comprend que de l'état de nature l'égalité primitive des hommes ne s'en suivrait pas? Sans doute dans l'état de société apparaissent des inégalités choquantes et Rousseau a raison d'observer « qu'il est manifestement contraire à la loi de nature qu'une poignée de gens regorgent de superfluités, tandis que la multitude affamée manque du nécessaire³ ». Mais en quoi les abus qui peuvent se produire dans tel ou tel état social et qui tiennent soit aux circonstances, soit et bien plus encore à l'infirmité humaine, prouvent-ils que l'homme n'est pas un être naturellement sociable?

Allons plus avant : si, pour l'homme, l'état de nature est

1. *Contrat social*, lib. I, chap. viii (*Œuvres*, t. IV, p. 327).

2. Mercier, *J.-J. Rousseau considéré comme un des premiers auteurs de la Révolution*, t. II, p. 200.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 188.

en contradiction avec l'état de société, ou du moins distinct de l'état de société, comment bien connaître un état qui, de l'aveu même de Rousseau, « n'existe plus, qui n'a peut-être point existé, et qui probablement n'existera jamais ¹ ». Cet état de nature, dont il n'a lui-même aucune idée claire, serait-il donc l'état sauvage?

Or qu'est-ce que le sauvage? Existe-t-il? « L'homme sauvage, errant dans les bois, répond Rousseau, cet homme n'existe pas, soit; mais il peut exister par supposition². » Cela suffit à Jean-Jacques, qui estime Robinson le premier des romans, pour faire, à son tour, le roman du sauvage qu'il considère comme l'homme primitif.

Primitivement, l'homme était isolé et imbécile, quoique la perfectibilité, la sociabilité et les autres facultés lui eussent été données en puissance. Qui sait si les grands singes ne sont pas des hommes³? Sans scruter davantage le problème obscur de l'origine de l'homme, Rousseau se persuade que « différents hasards ont pu perfectionner la raison humaine en détériorant l'espèce, rendre un être méchant en le rendant sociable, et d'un terme si éloigné amener enfin l'homme et le monde au point où nous les voyons⁴ ». D'heureux hasards ont fait découvrir le feu, une espèce de langage, une industrie; on a bâti des cabanes, la cohabitation avec les femmes a commencé, la famille s'est établie. De là les premiers rudiments de la propriété⁵, du pouvoir, et en même temps les premiers pas vers l'inégalité et le vice, vers la perfection de l'individu et en effet vers l'avilissement de l'espèce. C'est ainsi que, par degrés, on s'est éloigné de l'état sauvage qui était la véritable jeunesse du

1. *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité*. Préface, t. IV, p. 125.

2. Cf. *Œuvres*, t. I (éd. Musset-Pathay), p. 225-226.

3. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. I, p. 337.

4. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. I, p. 270.

5. *Œuvres*, t. IV, p. 159.

monde, et que peu à peu s'est altéré le bonheur dont jouissait le sauvage, « qui est l'homme de la nature ».

Buffier, avant Rousseau, avait déjà avancé « que les peuples sauvages sont au moins aussi heureux que les peuples polis¹ ». Et, après Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, reprenant, à son exemple, la fable antique de l'âge d'or et les conjectures de Sénèque sur l'époque fortunée où les humains sortaient à peine du commerce des dieux, *advis recentes*, Bernardin de Saint-Pierre, célèbre dans son *Arcadie* la félicité des premiers hommes, tandis que Mably et Morelli, de leur côté, ne cessent de prêcher le retour à l'état de nature.

Voulez-vous savoir pourtant quelle idée conçoit Rousseau du bonheur des sauvages? Écoutez-le : « De tous les hommes du monde, dit-il, les sauvages sont les moins curieux et les moins ennuyés; tout leur est indifférent; ils ne procèdent pas des choses, mais d'eux; ils passent leur vie à ne rien faire et ne s'ennuient jamais². » L'indolence et la stupidité, voilà, suivant Rousseau, les conditions de la vie inimitable qui était celle des sauvages ou des premiers hommes avant l'établissement de la société. Et Rousseau oublie qu'il a écrit « qu'avant l'établissement de la société, les hommes étaient sanguinaires, cruels, terribles dans leur vengeance, et que le genre humain, à la veille de la ruine, avait été contraint de rechercher abri dans un pouvoir ». Évidemment, en parlant de l'état sauvage qu'il identifie avec l'état de nature, Rousseau ne sait trop à quoi s'en tenir, tellement il se contredit et s'embarasse en d'étranges et gratuites suppositions. Au demeurant, ne faudrait-il pas reconnaître qu'au lieu d'être le type de l'homme, le sauvage, s'il existait (car ce n'est point dans les races inférieures que Rousseau cherche le sauvage), ne serait qu'un homme dégradé, dégénéré, et comme une épave que la société aurait rejeté de son

1. *Cours de sciences. Examen des préjugés vulgaires.* 1^{re} dissertation.

2. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. III, p. 421.

sein? A qui, en effet, persuadera-t-on que les hommes se corrompent toujours par leur perfectibilité même; que ce qu'on appelle le progrès n'est que corruption, et qu'ainsi le progrès apparent qui n'est que recul tient à la réflexion qui est dépravation. Certainement il y a des progrès qui coûtent cher et il est nécessaire d'opposer beaucoup de vertu aux vices croissants de la civilisation. Mais comment Rousseau pouvait-il nier les bienfaisants résultats du progrès en plein xviii^e siècle, c'est-à-dire à l'époque même où Turgot et Condorcet se faisaient, aux applaudissements de leurs contemporains, les théoriciens enthousiastes du progrès? C'est par la réflexion qui implique la liberté et aussi par le progrès qui en est le résultat, que l'homme se distingue essentiellement des animaux, lesquels n'ayant pas de moi sont incapables de réflexion, de même que dans tous les actes que leur suggère l'instinct ils ne varient jamais et jamais ne dépassent le cercle infranchissable où est renfermée leur espèce. L'homme naturellement perfectible est naturellement porté, au contraire, à développer ses facultés. Or quelle limite assigner à ce développement pour qu'il ne soit point dépravation? Perfectible mais imparfait, l'homme peut abuser et trop souvent abuse de sa perfectibilité; mais c'est parce qu'il est perfectible, qu'il conçoit un idéal et qu'il y tend.

En définitive, l'homme s'efforcera-t-il donc de revenir à l'état d'ailleurs si mal défini de nature? Ici, dans l'impuissance où il se trouve de soutenir d'insoutenables paradoxes, Rousseau biaise et jusqu'à un certain point répudie ses propres maximes, comme déjà il s'était en quelque façon rétracté après avoir professé que les sciences et les arts ont corrompu les mœurs. « Quoi donc! s'écrie-t-il dans les notes ajoutées au *Discours sur l'origine de l'inégalité*, faut-il détruire les sociétés, anéantir le tien et le mien, et retourner vivre dans les forêts avec les ours? Conséquence à la manière de mes adversaires, que j'aime autant tirer que de leur laisser la honte de la tirer... Quant

aux hommes, semblables à moi, qui ne peuvent se nourrir d'herbes et de glands, ni se passer de lois..., qui sont convaincus que la voix divine appela tout le genre humain aux lumières et au bonheur des célestes intelligences.... ceux-là respecteront les liens sacrés des sociétés dont ils sont les membres, obéiront scrupuleusement aux lois..... honoreront surtout les bons et sages princes¹. » Et il s'irrite qu'on prenne toutes ses assertions à la lettre : « Voulant former l'homme de la nature, il n'entend pas pour cela en faire un sauvage et le reléguer au fond des bois. » Aussi bien, « la nature humaine ne rétrograde pas ; on ne remonte pas vers les temps d'innocence et d'égalité quand une fois on s'en est écarté ». Ou encore, une fois qu'on a réfléchi, comment se déshabituer de la réflexion ? « On ne revient pas plus à la simplicité qu'à l'enfance ; l'esprit une fois en effervescence y reste toujours, et quiconque a pensé pensera toute sa vie. C'est là le plus grand malheur de l'état de réflexion ; plus on sent les maux, plus on les augmente ; et tous nos efforts pour en sortir ne font que nous y embourber plus profondément². » En conséquence, au milieu même des misères dont elle offre le spectacle attristant, le maintien de la société est nécessaire. Mais, si le bienheureux état de nature est à jamais perdu, on doit chercher à s'en rapprocher le plus possible, en corrigeant, en redressant les formes qui l'ont défiguré. C'est pourquoi, sous prétexte de ne s'attaquer qu'à ce qu'il y a d'artificiel et de défectueux dans la société, et tout en affectant de prêcher la vie simple, la vie du cœur et du sentiment, Rousseau n'en fait pas moins étourdiment le procès de la société et pérorer en révolutionnaire. Il prononce anathème contre la propriété, voue les riches et les puissants à d'implacables haines et affirme que le droit civil est contraire en tout au droit naturel. La conclusion est véritablement monstrueuse.

1. *Œuvres*, t. IV, p. 199.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 386.

Chateaubriand a justement remarqué que dans cette composition, dont les notes comprennent déjà *l'Émile*¹, Rousseau, qui s'est inspiré de Pascal, ne l'avait point égalé². Sa diatribe contre les institutions sociales n'est, en effet, qu'une déclamation de sophiste, amplification de son *Discours*. Ce fut à un abbé Talbert, dont certainement les idées ne se rapprochaient pas de celles de Rousseau, que l'Académie de Dijon, rendue circonspecte, décerna le prix. Mais qu'importait à Jean-Jacques, et une Académie était-elle faite pour apprécier « des pièces de cette étoffe³ ». Son orgueil le consolait de son échec. Vainement aussi, lorsqu'il eût imprimé son discours (1754), en vit-il se multiplier les réfutations⁴. C'est à peine s'il s'occupa de répondre à quelques-unes de ces critiques, ou s'il se montra sensible aux sarcasmes de Voltaire; car rien de plus humble que son langage en adressant sa nouvelle publication au roi des lettres qu'il avait tout fait néanmoins pour se concilier : « En vous offrant l'ébauche de mes tristes rêveries, je n'ai point cru vous faire un présent digne de vous, mais m'acquitter d'un devoir et vous rendre un hommage que nous vous devons comme à notre chef⁵. » A quoi Voltaire répondait énergiquement (1755) : « J'ai reçu votre nouveau livre contre le genre

1. Cf. *Ib.*, t. IV, p. 207.

2. *Pensées*, 1^{re} partie, art. 9, § 53 : « Ce chien est à moi, disaient ces pauvres enfants, c'est là ma place, au soleil. Voilà le commencement et l'image de l'usurpation de toute la terre. »

3. Lettre justificative à la marquise de Créquy (*Œuvres*, t. VII, p. 113, 375).

4. M. de Béthisy, l'abbé Pillet, le P. Castel, la présidente de Meynières, de Castillon, Ouvrel, Ch. Bonnet (lettre à Philopolis, — *Comédies du Cercle* (1753), *des Philosophes* (1760), par Palissot; — Rousseau (*Œuvres de J.-J. Rousseau*, t. IV, p. 213), empêche qu'il soit rayé du catalogue des académiciens de Nancy. — Lettre de Tressan, 1755. Mouton, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 425.)

Les Philosophes, acte III, scène 1x :

CRISTIN (marchant à quatre pattes).

En nous civilisant, nous avons tout perdu,
La santé, le bonheur, et même la vertu.
Je me renferme donc dans la vie animale.

5. *Œuvres* (éd. Mussel Pathay), t. XVIII, p. 221.

humain; je vous en remercie.... On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes; il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage¹. » En dépit de ces railleries, Rousseau triomphait devant l'opinion, et ce nouvel écrit accroissait singulièrement sa notoriété.

Devenu enfin presque célèbre, le fils du petit horloger genevois, à l'âge de quarante-deux ans qu'il avait alors, éprouva le besoin et jugea opportun de reparaitre au milieu de ses compatriotes. Le 1^{er} juin 1754, accompagné d'un de ses amis, le vieux et cynique Gauffecourt, il partait pour la Suisse avec Thérèse, qu'en route celui-ci cherchait à débaucher.

A cette époque, Genève venait d'être reconnue par la cour de Sardaigne État souverain, et la paix proclamée entre les deux pays. En se montrant de nouveau dans sa patrie, Rousseau n'avait plus alors à craindre d'y être poursuivi pour crime de haute trahison. Il avait, en effet, livré naguère à un employé des États Sardes un mémoire de Micheli du Crest sur les fortifications de Genève. « afin de prouver, écrivait-il, qu'il appartenait à des notables de Genève qui savaient les secrets de l'État² ». Après avoir d'abord songé à s'établir à Genève pour le reste de ses jours, il y passa du moins quatre mois.

Quelles étaient donc les raisons qui purent incliner

1. *Œuvres*, t. VII, p. 145.

Ailleurs, avec la même ironie et plus de méchanceté, Voltaire écrivait encore :

Un autre fou paraît, suivi de sa sorcière :
 Il veut réduire au gland l'Académie entière.
 Renoncez aux cités, venez au fond des bois :
 Mortels, vivez contents, sans secours et sans lois.
 Ou, si vous persistez dans l'abus effroyable
 De goûter les plaisirs d'un être sociable,
 A mes soins vigilants osez vous confier :
 Je fais d'un gentilhomme un garçon menuisier.

 Rien n'est mal, rien n'est bien, je mets tout de niveau :
 Je marie au Dauphin la fille du bonreau :

Les Deux Siècles.

2. *Œuvres*, t. IV, p. 213.

Rousseau, à l'âge de quarante-deux ans qu'il avait à cette époque, à vouloir abandonner pour la Suisse la France et pour Genève Paris? Était-ce la passion des champs, l'amour de son pays natal, ou bien le dégoût des cabales les susceptibilités croissantes de son humeur soupçonneuse et le désir honnête de mettre fin, dans une atmosphère plus calme, aux agitations fiévreuses d'une existence jusque-là pleine d'aventures et sans dignité? Tout autre paraît avoir été le motif dominant qui faillit décider Rousseau, après ne s'être proposé d'abord qu'un voyage d'agrément, à se fixer définitivement dans sa ville natale.

Quelques succès que lui eussent valu ses discours académiques et ses compositions musicales et en dépit même des relations mondaines que lui avait créés son talent, Rousseau, en 1754, n'avait, en quelque sorte, à Paris, ni feu ni lieu. Il s'y sentait, par conséquent, étranger, intrus, et malgré sa supériorité personnelle, condamné comme à perpétuité, à un état d'infériorité blessant, au milieu de la société brillante qui, par indulgence tout ensemble et par curiosité, l'applaudissait et l'accueillait.

Cependant, si Rousseau ne pouvait se flatter de pénétrer plus avant dans cette aristocratie dont la fréquentation soulevait dans son âme un ferment d'envie, presque de haine; s'il n'était ni de condition ni d'humeur à se faire nommer comme Arouet, et en changeant de nom, gentilhomme de la chambre, ni assez habile à s'enrichir pour s'anoblir en achetant une charge comme cet autre fils d'horloger qui s'appelait Caron, n'y avait-il pas une aristocratie à laquelle il appartenait par sa naissance, et qui, telle quelle, pouvait satisfaire ses orgueilleux instincts? Car, chose notable et qui va à l'encontre de l'opinion vulgairement accréditée, cet apôtre prétendu de la démocratie (un tel phénomène n'est pas rare) reste au fond un aristocrate. Effectivement, n'est-il pas et ne se plaît-il pas à répéter qu'il est citoyen de Genève, que son père Isaac Rousseau était citoyen, que sa mère Suzanne

Bernard était citoyenne, c'est-à-dire, en définitive, que lui et les siens appartenaient parmi les Genevois à la première classe de l'État? Il ne voudra bientôt plus être qualifié que de citoyen, et la comtesse d'Houdetot elle-même, ne l'appellera, dans ses lettres intimes, que « son cher citoyen¹ ». Il aura beau se dire « plus jaloux des devoirs que des droits de ce titre honorable² »; sous cette dénomination équivoque, que ceux qui oublient ou ignorent ce qu'était la constitution de la Genève calviniste peuvent prendre pour une affirmation d'égalité républicaine, il n'affectait rien moins que d'aristocratiques prétentions. C'est ce qu'avait parfaitement démêlé Diderot, lorsqu'il remarquait « que Rousseau ne voulait qu'on le nommât citoyen que parce qu'il ne pouvait pas se faire appeler monseigneur³ ». Car, encore un coup, le citoyen de la Genève calviniste est, au plus haut degré, un privilégié et, tout faible et obscur qu'il puisse être, il fait cependant, comme s'exprime Rousseau, « membre du souverain⁴ ». Aussi, lorsqu'en 1754, Rousseau revint à Genève, et après « qu'il s'y fût livré à l'enthousiasme républicain qui l'y avait amené⁵ » (on sait maintenant ce que ces mots signifient), son premier soin fut-il de revendiquer son titre de citoyen. En réalité, c'était une situation aristocratique qu'il prétendait recouvrer. Et telle en était à ses yeux l'importance, que rien ne lui coûte afin de l'obtenir, non pas même et tout d'abord une nouvelle apostasie.

Diderot, qui s'est montré envers la mémoire de Rousseau détracteur aussi impitoyable qu'il avait été, de son

1. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 335.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 424.

3. Musset-Pathay, *Vie de Rousseau*, t. I, p. 191 [note].

4. Épître à M. Parisot [*Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. X, p. 439].

... On m'apprit aussi qu'ayant par ma naissance
Le droit de partager la suprême puissance,
Tout petit que j'étais, faible, obscur citoyen,
Je faisais cependant membre du souverain.

5. *Œuvres*, t. I, p. 378.

vivant, empressé et serviable ami, Diderot écrivait en parlant de lui : « Cet homme faux est hypocrite et méchant ; toutes ses apostasies du protestantisme au catholicisme, et du catholicisme au protestantisme, sans rien croire, ne le prouvent que trop¹. » Or est-ce bien d'hypocrisie qu'il convient ici d'accuser Rousseau, et n'était-ce pas plutôt chez lui, en matière de religion positive, parfaite indifférence ? Depuis l'abjuration qu'à Turin il a faite du calvinisme, c'est, il est vrai, le catholicisme qu'il professe ouvertement, se plaisant même dans le commerce des moines et dans l'intimité de gens d'Église. Mais insensible aux solennités du culte, il n'a ni goût ni habitudes de pratiques religieuses, et s'il lit fréquemment les écrits de Port-Royal et de l'Oratoire, il semble ignorer l'*Introduction à la vie dévote*, par saint François de Sales, tout autant que l'*Institution de la religion chrétienne*, par Calvin. La dévotion non plus que la controverse n'a rien qui l'attire, et, vis-à-vis de toute autorité ecclésiastique, c'est, de sa part, complète indépendance. Sa religion, qui se résume tout entière dans l'affirmation de l'existence de Dieu et la croyance en l'immortalité de l'âme, se ramène, sans qu'il s'inquiète aucunement du dogme, à une espèce de religiosité ou de sentiment vague et confus. On rencontre une fidèle expression de cet état d'âme dans la prière qu'il compose aux Charmettes pour son usage². Quelques pages ébauchées, sur la révélation, quelques phrases de rhétorique sur la personne de Jésus³, que parfois, non sans aller même jusqu'au persillage, il abaisse à un niveau purement humain, ne peuvent donner le change relativement à ses convictions. De chrétien, ne disons pas de catholique (car c'est un titre qu'il répudie), il n'a gardé que le nom.

1. *La Jeunesse de M^{me} d'Épinay* cité par Ritter, *la Famille de J.-J. Rousseau*, p. 197.

2. *Œuvres*, t. I, p. 232.

3. *Œuvres*, t. III, p. 366 *Émile*.

Assurément de telles dispositions d'esprit expliquent assez la conduite que Rousseau jugea devoir tenir à Genève. Si les sollicitations dont sa jeunesse avait été l'objet et une sorte de nécessité l'avaient déterminé à une première conversion, ce fut également l'intérêt qui lui dicta, dans son âge mûr, une seconde conversion, laquelle se trouva être un acte essentiellement politique. « Nos lois, observait-il, sont formelles, et tout citoyen qui ne professe pas la religion qu'elles autorisent, perd par là-même son droit de cité¹. » Telle était effectivement la condition sans laquelle il ne pouvait, dans la république genevoise, rentrer en possession de sa part de souveraineté et reconquérir ce titre de citoyen, dont si puérilement il ne se plut à se targuer que pour s'en démettre, au bout de peu de temps, avec irritation. C'est pourquoi, désireux d'agréer au Gouvernement Genevois, il n'hésita point à redevenir de catholique protestant. Lui-même a pris soin de nous en instruire, avec détail, dans ses *Confessions* : « Honteux, dit-il, d'être exclu de mes droits de citoyen par la profession d'un autre culte que celui de mes pères, je résolus de reprendre ouvertement ce dernier. Je pensais que, l'Évangile étant le même pour tous les chrétiens, et le fond du dogme n'étant différent qu'en ce qu'on se mêlait d'expliquer ce qu'on ne pouvait entendre, il appartenait en chaque pays, au seul souverain, de fixer et le culte et ce dogme inintelligible, et qu'il était, par conséquent, du devoir du citoyen d'admettre le dogme et de suivre le culte prescrit par la loi. La fréquentation des Encyclopédistes, loin d'ébranler ma foi, l'avait affermie par mon aversion naturelle pour la dispute et pour les partis. L'étude de l'homme m'avait montré partout les causes finales et l'intelligence qui les dirigeait. La lecture de la Bible et surtout de l'Évangile, à laquelle je m'appliquais depuis quelques

1. *Œuvres*, t. VII, p. 126.

années, m'avait fait mépriser les basses et sottes interprétations que donnaient à Jésus-Christ les gens les moins dignes de l'entendre. En un mot, la philosophie, en m'attachant à l'essentiel de la religion, m'avait détaché de ce fatras de petites formules dont les hommes l'ont offusquée. Jugeant qu'il n'y avait pas, pour un homme raisonnable, deux manières d'être chrétien, je jugeais aussi que tout ce qui est forme et discipline était, dans chaque pays, du ressort des lois¹. »

Ainsi, voilà Rousseau, comme Hobbes, comme Spinoza, partisan déclaré d'une religion d'État. Cet amant enthousiaste de la liberté soumet à la loi civile jusqu'à la conscience. Et, pourtant, quelle religion d'État que celle qui, de par la loi, se trouve établie à Genève! Calvin n'a pas cru assez de lui assigner comme clef de voûte le dogme de la prédestination. « Calvin, dit Senebier², fit le projet d'une police ecclésiastique qui devait être le censeur continuel des citoyens, et rendre vertueux par la contrainte ceux que l'honneur ne pourrait y engager. » C'est ce que Calvin lui-même avouait sans détour : « Il semble advis aux jeunes gens que je les presse trop, écrivait-il en 1527 à M. de Falais. Mais si la bride ne leur estoit tenue roide, ce serait pitié. Ainsi il fault procurer leur bien, malgré qu'ils en ayent. » Calvin ne souffre même pas que l'on puisse discuter ses ouvrages : « On me reproche, mandait-il en 1555 à l'église de Poitiers, que je fais autoriser mes livres à ce que nul se soit si osé ne si hardy d'en mesdire. A quoi je respons que c'est bien pour le moins que les seigneurs auxquels Dieu a donné le glaive et autorité ne permettent point qu'on blasphème en leur ville contre la foy en laquelle ils sont enseignez. »

Et, en effet, la politique que Calvin recommande aux princes, comme celle qu'il pratique lui-même, est, à l'endroit des dissidents, une politique sans merci, politique,

1. *Œuvres*, t. 1, p. 378.

2. *Histoire littéraire de Genève*, 1786, t. 1, p. 191.

qui, suivant ses expressions, « racle tout entièrement », et il rédigera un traité exprès, afin d'établir que c'est par le droit du glaive que les hérétiques doivent être réprimés. Dès 1539, sous son influence et au grand regret des imprimeurs et autres, avait été introduite pour la première fois à Genève une censure que la Genève épiscopale n'avait pas connue, et dont la sanction était l'indignation de Messieurs, ce qui impliquait droit absolu de pénalité, visant vie et biens. Aussi le bourreau était-il devenu à Genève un personnage important de l'État, et, en 1560, à l'époque calviniste pure, un exécuteur de la haute justice avait fini par s'inscrire officiellement pour les fonctions de ministre du saint Évangile. Or Rousseau accepte ce joug de fer, qu'à la vérité, depuis Calvin, Genève a rendu plus léger, mais il exalte avec une sorte de lyrisme le génie de celui qui l'a établi. « Ceux qui ne considèrent Calvin que comme un théologien, observe-t-il, connaissent mal l'étendue de son génie. La rédaction de nos sages édits à laquelle il eut beaucoup de part, lui fait autant d'honneur que son *Institution*. Quelque révolution que le temps puisse apporter dans notre culte, tant que l'amour de la patrie et de la liberté ne sera pas éteint parmi nous, jamais la mémoire de ce grand homme ne cessera d'y être en bénédiction¹. » L'auteur du *Contrat social* se refusera-t-il du moins à admettre la sanction extrême et terrible que Calvin a jugée indispensable pour assurer l'observation de sa religion d'État? En aucune manière. La peine de mort, voilà pour Rousseau, comme pour Calvin, la suprême garantie d'une nécessaire religion d'État².

Quoi qu'il en soit, de ce principe qu'au souverain appartient, en chaque pays, de fixer la religion, « de ce principe si sensé, suivant Rousseau, si social, si pacifique¹ », il s'ensuivait que, « voulant être citoyen de Genève, Rous-

1. *Œuvres*, t. IV, p. 343 (*le Contrat social*).

2. *Œuvres*, t. IV, p. 120.

seau devait être protestant et rentrer dans le culte établi dans son pays ». — « Je m'y déterminai, ajoute-t-il; je me soumis même aux instances du pasteur de la paroisse où je logeais, laquelle était aux portes de la ville². » Cependant, pour que l'abjuration fût valable, il était nécessaire de remplir une condition qui ne laissait pas que de répugner un peu à cet admirateur d'ailleurs si convaincu de Calvin, alors même qu'il avait sous les yeux cette colline de Champel, où Calvin avait dressé le bûcher de Servet. Effectivement les ordonnances ecclésiastiques exigeaient « que ceux qui étaient retournés aux abominations de la papauté, fussent appelés au consistoire pour être exhortés à venir reconnaître et confesser leur faute au temple devant toute l'Église ». On épargna à Rousseau, sur sa prière, cette formalité désagréable, et une commission de cinq ou six membres fut nommée qui reçut en particulier sa profession de foi: « Je fis dans cette conférence, confessait Rousseau, le rôle du plus sot écolier. Les commissaires parlaient pour moi; je répondais bêtement oui ou non; ensuite je fus admis à la communion, et réintégré dans mes droits de citoyen: je fus inscrit comme tel sur le rôle des gardes que payent les seuls citoyens et bourgeois³. »

Redevenu de la sorte citoyen de Genève, Rousseau, si l'on en croyait son témoignage, aurait été « fêté, caressé dans tous les États⁴ ». La vérité est que, peu en rapport et en sympathie avec les hommes du gouvernement, il se trouva rejeté du côté de l'opposition. A Paris, il avait fréquenté un réfugié politique genevois, partisan de la démocratie, Lenieps, condamné autrefois comme complice de Micheli du Crest. A Genève, s'il fit la connaissance précieuse d'un Moulton qui si généreusement devait s'associer

1. *Œuvres*, t. I, p. 378.

2. *Œuvres*, t. I, p. 378.

3. *Œuvres*, t. I, p. 379.

4. *Ib.*

à toutes ses tribulations, et aussi du pasteur Perdrion, des professeurs Jalabert, Lullin, Vernet; il se lia particulièrement avec des hommes tels que Jacques-François Deluc, qui, déjà en 1734, avait adressé au Petit Conseil des représentations qu'en 1757 il allait renouveler en termes d'une extrême vivacité. Ce fut avec Deluc, sa bru, ses deux fils et Thérèse, que pendant sept jours, par le plus beau temps du monde, il fit en bateau une promenade autour du lac, gardant le vif souvenir des sites qui l'avaient frappé et dont il fit la description, quelques années après, dans *la Nouvelle Héloïse*. D'autre part, à n'en pas douter, les conversations de Deluc contribuèrent à modifier ses idées relativement au livre des *Institutions politiques*, dont il avait depuis longtemps conçu le dessein. Aussi bien, dans le loisir même qu'il se donnait, continuant comme à l'ordinaire ses études, il s'occupait de digérer le plan de cet ouvrage, en même temps qu'il méditait une *Histoire du Valais*, se traçait le plan d'une tragédie en prose « dont le sujet n'était pas moins que *Lucrèce* », et s'exerçait à traduire le premier livre de l'*Histoire de Tacite*. Genève eût été, semble-t-il, un lieu propice à ses travaux.

Comment, néanmoins, abandonna-t-il assez vite le projet, en apparence, si raisonnable qu'il avait formé de « revenir avec Thérèse s'établir à Genève pour le reste de ses jours », ne songeant à retourner à Paris que pour « dissoudre son ménage, mettre en règle ses petites affaires, placer M^{me} Le Vasseur et son mari, ou pourvoir à leur subsistance¹ ». C'est ici que s'éclairent en quelque façon, l'une par l'autre, l'histoire de la vie de Rousseau et l'histoire de ses théories politiques.

Avant son départ de Paris, Rousseau venait de mettre la dernière main à son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. Et il se flattait

1. *Œuvres*, t. I, p. 379.

que cette nouvelle publication le mettrait en crédit auprès de ses compatriotes. Or il fallait certainement une dose d'infatuation peu ordinaire et comme l'ivresse d'un succès académique retentissant et récent pour se persuader que les paradoxes et sophismes dont ce *Discours* abonde seraient accueillis dans l'austère Genève avec le même applaudissement que dans les salons frivoles de Paris. Le milieu évidemment n'était plus le même, et déjà Voltaire en avait fait l'expérience. Les légèretés compromettantes du libéré de Postdam et sa bruyante passion pour le théâtre n'avaient pas laissé que de scandaliser les rigides sectateurs de Calvin. Ils le lui témoignèrent, et aussi bien ne furent plus, dès lors, dans le vocabulaire de l'auteur de la *Guerre de Genève*¹, que « de sots huguenots, de vieilles perruques et des tignasses ». Rousseau, de son côté, par ses thèses baroques et malsonnantes aux oreilles d'hommes de gouvernement, ne devait pas tarder à encourir la même défaveur. « Je savais, écrivait-il, que le *Discours sur l'inégalité* avait excité contre moi dans le Conseil une haine d'autant plus dangereuse qu'elle n'osait se manifester². »

Peut-être cependant fut-ce moins le *Discours* en lui-même qui déplut aux Genevois que la dédicace dont le *Discours* est précédé. Rousseau l'avait achevée en se rendant à Genève, durant un court arrêt à Chambéry, et c'était précisément à l'aide de ce morceau d'éloquence qu'il s'était proposé de capter la bienveillance des magistrats de son pays. *Discours* et dédicace ne circulèrent d'abord qu'en manuscrit. « Magnifiques, très honorés et souverains seigneurs, disait Rousseau en s'adressant aux membres du Petit Conseil de Genève, convaincu qu'il n'appartient qu'au citoyen vertueux (!) de rendre à sa patrie des honneurs qu'elle puisse avouer, il y a treute ans que je tra-

1. *La Guerre civile de Genève*, 1768.

2. *Confessions*, part. II, liv. XI [*Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. XVI, p. 61].

vaille à mériter de vous offrir un hommage public (on se souvient que Rousseau avait alors quarante-deux ans!), et cette heureuse occasion suppléant en partie à ce que mes efforts n'eussent pu faire, j'ai cru qu'il me serait permis de consulter ici le zèle qui m'anime plus que le droit qui devrait m'autoriser¹. » C'est qu'en effet, dans son empressement à se rendre agréable, Rousseau, « sans tenir compte des étiquettes de procédés² », avait négligé ou trouvé trop long d'obtenir du Petit Conseil l'autorisation de lui offrir son ouvrage. De là, de premiers froissements.

D'autre part, dans cette dédicace, combien n'y avait-il pas de déclamations qui devaient sembler insupportables à d'honnêtes gens parce qu'elles devaient leur paraître dérisoires! « Pourrais-je oublier, s'écriait par exemple le futur auteur de *la Nouvelle Héloïse*, pourrais-je oublier cette précieuse moitié de la République qui fait le bonheur de l'autre et dont la douceur et la sagesse y maintiennent la paix et les bonnes mœurs? Aimables et vertueuses citoyennes, le sort de votre sexe sera toujours de gouverner le nôtre. Heureux, quand votre chaste pouvoir, exercé seulement dans l'union conjugale, ne se fait sentir que pour la gloire de l'État et le bonheur public³. »

Mais ce fut plus encore sans doute le langage politique de Rousseau qui blessa le Petit Conseil, comme celui d'un théoricien qui souffle tour à tour le froid et le chaud. L'auteur du *Discours sur l'inégalité* avait, à la vérité, bien pris ses précautions. « Si j'avais eu à choisir le lieu de ma naissance, écrivait-il en s'adressant aux membres du Petit Conseil, j'aurais choisi une société d'une grandeur bornée par l'étendue des facultés humaines... j'aurais voulu naître dans un pays où le souverain et le peuple

1. *Œuvres*, t. IV, p. 114.

2. Lettre à M. Perdrigau, 20 novembre 1754 (*Œuvres*, t. VII, p. 102).

3. *Œuvres*, t. IV, p. 122.

ne pussent avoir qu'un même intérêt... j'aurais voulu me choisir une patrie détournée par une heureuse impuissance du féroce amour des conquêtes, et garantie par une position encore plus heureuse de devenir elle-même la conquête d'un autre État... j'aurais cherché un pays où le droit de la législation fût commun à tous les citoyens¹. » A tous ces traits d'une patrie idéale et à d'autres encore qu'indiquait Rousseau, il était impossible de se méprendre. C'était le Gouvernement de Genève que manifestement désignait Rousseau. En outre, ne disait-il pas très explicitement aux Genevois : « Plus je réfléchis sur votre constitution civile et politique, et moins je puis m'imaginer que la nature des choses humaines puisse en comporter une meilleure². » Mais quoi ! si l'auteur du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité* célébrait dans sa dédicace « la profonde sagesse avec laquelle l'inégalité et l'égalité, heureusement combinées à Genève, concouraient de la manière la plus approchante à la loi naturelle et la plus favorable à la société, au maintien de l'ordre public et au bonheur des particuliers³ » ; dans cette même dédicace n'opposait-il pas l'une à l'autre « l'égalité que la nature a mise entre les hommes et l'inégalité qu'ils ont instituée⁴ » ? Et tout le *Discours* même avait-il un autre objet que de rendre sensible et odieuse cette opposition qu'il déplorait ? N'y avait-il pas là conséquemment, dans son langage, une flagrante contradiction, ou, du moins, l'équivoque la plus regrettable ? Ni les membres du Gouvernement, ni même, et avant tous les autres, les citoyens de la République ne pouvaient prendre en gré cette rhétorique.

Toutefois, cette participation à une souveraineté qui, dans sa patrie, lui était commune avec tant d'autres, laissait

1. *Œuvres*, p. 115 et suiv.

2. *Ib.*, p. 119.

3. *Ib.*, p. 115.

4. *Ib.*

sait Rousseau assez pauvre sire, et, si les prérogatives de la qualité de citoyen avaient de quoi contenter son amour-propre, il s'en fallait de beaucoup qu'elles fussent à relever sa fortune et à l'assurer. Lui-même, le constatait non sans amertume : de toutes les avances et concessions qu'il avait pu faire à ses compatriotes, « le seul avantage fut le titre de citoyen qui lui fut donné par ses amis, puis par le public à leur exemple¹ ». C'est à peine, en effet, si ultérieurement et du bout des lèvres, le Dr Cronchin lui proposa la place de bibliothécaire honoraire à Genève. Peu enclins à goûter des fantaisies révolutionnaires, et d'un sens tout pratique, les Genevois ne semblaient pas fort désireux de fixer parmi eux un agitateur tel que lui. Ce leur était déjà assez et trop que d'avoir à subir le voisinage turbulent et compromettant de Voltaire. Rousseau lui-même, n'était pas sans appréhender de se trouver rapproché de l'hôte des Délices dont, à plusieurs reprises, il avait comme mendié les bonnes grâces, sans avoir jamais guère obtenu de lui que des railleries, et qui prochainement allait se montrer son adversaire irréconciliable et son persécuteur le plus acharné. Enfin, quelque épris qu'il fût de la nature, il ne pouvait demeurer indifférent aux avantages que lui offraient la France et Paris. C'est pourquoi, après avoir passé quatre mois à Genève, « ce pays de la sagesse et de la raison² », et, tout en paraissant projeter d'y ramener Thérèse et d'y finir ses jours, il rentra le 10 octobre 1754 dans la capitale. On put s'étonner que s'étant solennellement séparé de l'Église romaine, il revint vivre en France, dans un pays catholique. Et lui-même éprouvait le besoin d'expliquer sa conduite : « Mon retour, écrivait-il à Vernes (15 octobre 1754), a surpris bien des gens qui voulaient faire entendre que l'entrée du royaume m'était interdite, et que j'étais relégué à Genève, ce qui serait pour moi

1. *Œuvres*, t. I, p. 381.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 109.

comme pour un évêque français être relégué à la cour. Enfin m'y voici malgré eux et leurs dents¹. »

Ce fut donc de Paris que, l'année suivante (1755), il adressa publiquement au Magnifique Conseil la dédicace de son *Discours sur l'inégalité* : « Frappé, écrivait-il à M. Perdriau, des conformités qu'il trouvait entre la constitution du Gouvernement qui découlait de ses principes et celle qui existait réellement dans la république de Genève, il saisissait cette occasion comme un heureux moyen d'honorer sa patrie et ses chefs par de justes éloges, de porter, s'il se pouvait, dans le fond des cœurs, l'olive qu'il ne voyait encore que sur les médailles, et d'exciter en même temps les hommes à se rendre heureux par l'exemple d'un peuple qui l'était ou pouvait l'être sans rien changer à son institution². »

Contre l'attente de Rousseau, « l'effet ne lui fut pas favorable, et cette dédicace, que le plus pur patriotisme avait dictée, ne fit de son propre aveu, que lui attirer des ennemis dans le Conseil et des jaloux dans la bourgeoisie³. »

Plus clairvoyant que lui et moins chimérique, un ancien ami de son père⁴, et qui s'était montré le sien, Marcet de Mézières, n'avait pas de peine à lui découvrir une des principales raisons de son insuccès : « Il faut, mon cher ami, lui écrivait-il, que je vous instruisse d'un fait : votre livre sur *l'Origine de l'inégalité des conditions*, dédié à nous tous, grands et petits, n'a pas eu le bonheur de plaire aux premiers. En effet, est-il naturel de supposer quelque égalité entre les individus dont les uns comptaient deux ou trois générations de syndics dans leurs familles, et, les autres, cinq ou six d'horlogers et autres artisans honnêtes? Mon cher Jean-Jacques,

1. *Œuvres*, t. VII, p. 99.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 100.

3. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. XV, p. 193.

4. Ritter, *la Famille de Jean-Jacques Rousseau*, p. 195.

parlome le griffonnage d'un ancien ami de ton père¹. »

Évidemment le Grand Conseil n'avait pu accueillir qu'avec froideur une déclamation qui tendait à la négation et au renversement de toute hiérarchie.

1. Ritter, *la Famille de J.-J. Rousseau*, p. 163.

CHAPITRE IX

L'ERMITAGE

Depuis son retour à Paris, Rousseau avait repris ses travaux, mêlant à son métier de copiste la rédaction d'un *Dictionnaire de musique*, où il s'appropriait en grande partie, sans le dire, un *Dictionnaire de musique* publié, en 1703, par le chanoine Sébastien de Brossard. Il collaborait en même temps à l'*Encyclopédie*. Parmi les articles qu'il inséra dans ce recueil, il convient très particulièrement de noter l'article *Économie politique* (1755)¹, espèce de suite à son dernier *Discours* et dans lequel il énonce déjà la plupart des maximes qu'il développera dans *l'Émile* et *le Contrat social*. Car ce sont toujours, sous des formes littéraires différentes, écrits didactiques ou romans, les mêmes pensées que reprend Rousseau, comme ce sont toujours, en quelque situation qu'il se trouve, les mêmes passions de rancune ou d'envie qui l'inspirent et l'agitent. On est surtout surpris de l'entendre préconiser dans cet article non seulement les doctrines présentement en faveur et qui veulent que, soustraite à l'autorité du père de famille, l'éducation relève expressément de l'État, mais aussi les théories fiscales de l'impôt qu'on s'efforce de nos jours d'accréditer, sans remarquer qu'elles ne produiraient que la ruine et ne seraient qu'une confiscation déguisée. De la sorte, parmi nous, à leur insu peut-être, nombre d'économistes et de politiques se montrent profondément imbus de Rousseauisme.

1. *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, t. II, p. 416.

Le premier soin de Rousseau dans son article *Économie politique*¹ est de distinguer, à l'exemple de Sidney et de Locke, et à l'encontre de Filmer, de l'économie domestique en particulier l'économie générale ou politique. On ne saurait, en effet, confondre avec le régime de la famille le gouvernement de l'État, lequel a un tout autre fondement. Le pouvoir paternel passe avec raison pour être établi par la nature. Dans la grande famille dont tous les membres sont naturellement égaux, l'autorité politique purement arbitraire quant à son institution, ne peut être fondée, au contraire, que sur des conventions, qui créent le pouvoir souverain, sans que ce pouvoir ait d'autres bases que celle de l'utilité publique bien entendue. Le Gouvernement doit être distingué lui-même de l'autorité qui est la souveraineté, distinction qui consiste en ce que la souveraineté a le droit législatif et oblige, en certains cas, le corps même de la nation, tandis que le Gouvernement n'a que la puissance exécutive, et ne peut obliger que les particuliers. Le corps politique est un être moral qui a une volonté, et cette volonté générale, qui tend toujours à la conservation et au bien-être du tout et de chaque partie, est la source des lois. Elle devient ainsi, pour tous les membres de l'État, par rapport à eux et à lui, la règle du juste et de l'injuste, tout ce qu'ordonne la loi ne pouvant être que légitime. La volonté la plus générale est aussi toujours la plus juste, et la voix du peuple est, en réalité, la voix de Dieu. C'est à la loi seule que les hommes doivent la justice et la liberté; c'est cet organe salutaire de la volonté de tous qui rétablit dans le droit l'égalité naturelle entre les hommes; c'est cette voix céleste qui dicte à chaque citoyen les préceptes de la raison publique. C'est elle seule aussi que les chefs doivent faire parler quand ils commandent, car sitôt qu'indépendamment des lois un homme en prétend soumettre un autre

1. *Œuvres*, t. IV, p. 220, 223, 226, 235.

à sa volonté privée, il sort à l'instant de l'état civil et se met vis-à-vis de lui dans le pur état de nature où l'obéissance n'est jamais prescrite que par la nécessité. Voulez-vous que la volonté générale soit accomplie, faites que toutes les volontés particulières s'y rapportent, et, comme la vertu n'est que cette conformité de la volonté particulière à la volonté générale, pour dire la même chose, en un mot, faites régner la vertu.

Ce qu'il y a de plus nécessaire et peut-être de plus difficile dans le Gouvernement, c'est une intégrité sévère à rendre justice à tous, et surtout à protéger le pauvre contre la tyrannie du riche. C'est sur la médiocrité seule que s'exerce toute la force des lois. C'est donc une des plus importantes affaires des gouvernements de prévenir l'extrême inégalité des fortunes, non en enlevant les trésors à leurs possesseurs, mais en ôtant à tous le moyen d'en accumuler; non en bâtissant des hôpitaux pour les pauvres, mais en garantissant les citoyens de le devenir. Il est nécessaire d'ailleurs de s'y prendre de loin. La patrie ne peut subsister sans la liberté, ni la liberté sans la vertu, ni la vertu sans les citoyens; vous aurez tout si vous formez des citoyens; sans cela vous n'aurez que de méchants esclaves à commencer par les chefs de l'État; or, former des citoyens n'est point l'affaire d'un jour; et pour les avoir hommes, il faut les instruire enfants.

Qui les instruira? On doit d'autant moins abandonner aux lumières et aux préjugés des pères l'éducation de leurs enfants, qu'elle importe à l'État encore plus qu'aux pères; car, selon le cours de la nature, la mort du père lui dérobe souvent les derniers fruits de cette éducation, mais la patrie en sent tôt ou tard les effets; l'État demeure et la famille se dissout. L'éducation publique, sous des règles prescrites par le Gouvernement, et sous des magistrats, est donc une des maximes du Gouvernement populaire ou légitime.

Toutefois, ce n'est pas assez d'avoir des citoyens et de les

protéger, il importe encore de songer à leur subsistance, et pourvoir aux besoins publics est une suite évidente de la volonté générale. Il est certain que le droit de propriété est le plus sacré de tous les droits des citoyens, et plus important, à certains égards, que la liberté même, surtout parce que la propriété est le vrai fondement de la société civile et la vraie garantie de ses engagements. Il faut, par conséquent, se souvenir que le fondement du pacte social est la propriété, et que sa première condition est que chacun soit maintenu dans la paisible jouissance de ce qui lui appartient. Il est vrai que par le même traité, chacun s'oblige, au moins tacitement, à se cotiser dans les besoins publics : mais cet engagement ne pouvant nuire à la loi fondamentale et supposant l'évidence du besoin reconnue par le contribuable, on voit que, pour être légitime, cette cotisation doit être volontaire, non pas d'une volonté particulière, comme s'il était nécessaire d'avoir le consentement de chaque citoyen, et qu'il ne dût fournir que ce qui lui plaît, ce qui serait directement contre l'esprit de la fédération; mais d'une volonté générale, à la pluralité des voix et sur un tarif proportionnel qui ne laisse rien d'arbitraire à l'imposition.

Ces proportions paraissent d'abord très faciles à observer, parce que, étant relatives à l'état que chacun tient dans le monde, les indications sont toujours publiques; mais outre que l'avarice, le crédit et la fraude savent éluder jusqu'à l'évidence, il est rare que l'on tienne compte dans ces calculs de tous les éléments qui doivent y entrer. Premièrement, on doit considérer le rapport des quantités selon lequel, toutes choses égales, celui qui a dix fois plus de bien qu'un autre, doit payer dix fois plus que lui : secondement, le rapport des usages, c'est-à-dire la distinction du nécessaire et du superflu. Celui qui n'a que le simple nécessaire ne doit rien payer du tout; la taxe de celui qui a du superflu peut aller au besoin jusqu'à la concurrence de tout ce qui excède son nécessaire. A cela il

dira qu'en égard à son rang, ce qui serait superflu pour un homme inférieur est nécessaire pour lui; mais c'est un mensonge : car un grand a deux jambes comme un boucher et n'a qu'un ventre non plus que lui. De plus, ce prétendu nécessaire est si peu nécessaire à son rang, que, s'il devait y renoncer pour un sujet louable, il n'en serait que plus respecté. Enfin la loi ne prescrit la magnificence à personne, et la bienséance n'est jamais une raison contre le droit. Un troisième rapport qu'on ne compte jamais, et qu'on devrait toujours compter le premier, est celui des utilités que chacun retire de la confédération sociale, qui protège fortement les immenses possessions du riche, et laisse à peine au misérable jouir de la chaumière qu'il a construite de ses mains. Tous les avantages de la société ne sont-ils pas pour les puissants et les riches? Tous les emplois lucratifs ne sont-ils pas remplis par eux seuls? Toutes les grâces, toutes les exemptions ne leur sont-elles pas réservées? Et l'autorité publique n'est-elle pas toute en leur faveur? Si l'on combine toutes ces choses, on trouvera que, pour répartir les taxes d'une manière équitable et vraiment proportionnelle, l'imposition n'en doit pas être faite seulement en raison des biens des contribuables, mais en raison composée de la différence de leurs conditions et du superflu de leurs biens. C'est, en outre, par des impôts sur tous les objets de luxe, lesquels soulagent la pauvreté et chargent la richesse, qu'il faut prévenir l'augmentation continuelle de l'inégalité des fortunes, l'asservissement au riche d'une multitude d'ouvriers et de serviteurs inutiles, la multiplication des gens oisifs dans les villes, et la désertion des campagnes.

Telles sont les maximes que Rousseau se complaira à reproduire, et qui ne vont pourtant à rien moins, en tarissant les sources de la prospérité publique, qu'à compromettre toute idée de justice, de liberté, de propriété. Qu'est-ce, en effet, qu'une justice qui, au lieu de s'imposer aux volontés comme une loi primordiale, procède uni-

quement de ces volontés mêmes, la volonté générale rendant tout légitime. Qu'est-ce que la liberté, si le citoyen, forcé d'être vertueux, c'est-à-dire de conformer, en tout cas, à cette volonté générale, ses volontés particulières, est obligé aussi de livrer à cette volonté générale représentée par l'État, pour être formés par l'État, l'âme et l'esprit de ses enfants? Qu'est-ce que la propriété, si elle n'est plus accumulable et que le riche, sans cesse dénoncé comme l'oppressé et l'ennemi du pauvre, ne soit plus maître de sa richesse, mais demeure constamment en proie à une spoliation assez mal déguisée sous le nom d'impôt progressif?

En réalité, l'article *Économie politique* est un code d'esclavage. Mais, si grand est l'empire de l'illusion que Rousseau se déclarait ravi de ce morceau, « vous êtes content de l'article *Économie*, écrivait-il à Vernes (28 mars 1756); je le crois bien, mon cœur me l'a dicté et le vôtre l'a lu ». Et Rousseau ajoutait : « J'avais fait quelque chose que je vous destinais; mais ce qui vous surprendra fort, c'est que cela s'est trouvé si gai et si fou, qu'il n'y a nul moyen de l'employer, et qu'il faut le réserver pour le lire le long de l'Arve avec son ami¹. » Il s'agissait d'une nouvelle intitulée *la Reine fantasque* et où Rousseau suppose assurément plus de gaieté et de folie qu'effectivement il semble qu'il n'y en ait. Il l'avait composée pour la société du *Bout du Banc* que M^{lle} Quinault réunissait à ses soupers, chaque semaine; chaque convive, pour y payer son écot, y lisant, à son tour, une pièce de sa façon².

Toutefois, malgré le labeur que s'imposait Jean-Jacques, et bien que la bizarrerie qu'il affectait, plus encore peut-être que la renommée qu'il s'était acquise, l'eût mis comme à la mode dans le monde des salons, sa situation restait fort

1. *Œuvres*, t. VII, p. 131.

2. *Recueil de ces Messieurs et de ces Dames*; — *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, t. II, p. 504; — *Œuvres*, t. V, p. 304.

précaire. Il devait y faire tristement allusion dans la lettre justement célèbre sur *la Providence* qu'en 1756 (18 août)¹ il adressait à Voltaire en manière de réfutation de ses vers impies à l'occasion du désastre de Lisbonne, et à laquelle le poète narquois, d'abord atterré, répondait bientôt par la publication de *Candide*. « Vous êtes surpris que ma lettre sur *la Providence* n'ait pas empêché *Candide* de naître, écrivait-il au prince de Wurtemberg², c'est elle, au contraire, qui lui a donné naissance; *Candide* en est la réponse. L'auteur m'en fit une de deux pages dans lesquelles il battait la campagne, et *Candide* parut dix mois après. « Je voulais philosopher avec lui, en réponse il m'a persillé. » D'autre part, on entendait toujours Rousseau se plaindre de la malveillance des coteries et de leurs basses intrigues, répétant qu'il ne désirerait rien tant que de sortir de l'espèce de tourbillon où il vivait, et soupirant ardemment après le séjour de la campagne³. » Il me faut ou ma patrie ou la campagne », disait-il sans cesse. Ses vœux furent enfin exaucés.

Parmi les femmes, si nombreuses au xviii^e siècle, qui alliaient à l'immoralité le goût des choses de l'esprit et abritaient leurs désordres sous les dehors de la politesse, figurait au premier rang M^{me} d'Épinay, fille de M. Tardieu d'Esclavelles. Il n'est que juste d'observer que les très scandaleux débordements de son mari, le fermier général de Lalive d'Épinay, fils de M. de Lalive de Bellegarde, pouvaient jusqu'à un certain point lui servir d'excuse. Intimement liée avec Grimm, après avoir été la maîtresse dangereuse de Francueil, elle avait pris Rousseau en une sorte d'affection protectrice. Celui-ci déclarait, de son côté, qu'il ne l'aimait pas comme amant

1. *Œuvres*, t. VII, p. 142 et 155 : « Vous vivez librement au sein de l'abondance... et moi, homme obscur, pauvre, etc. » — Cf. t. I, p. 324 : « Je ne vous aime point, Monsieur »

2. 11 mars 1764 t. VII, p. 374.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 463. *Épître à M. de l'Étang, vicaire de Marcoussis*, 1751.

mais comme ami. Elle habitait une partie de l'année, près de Montmorency, son château de la Chevrette où fréquentaient familièrement des hôtes tels que d'Alembert, Borden, le marquis de Croixmure, Tressan, Trouchin, Galiani, M. de Mora. Là, au bout du parc, touchant à la forêt et près d'un joli potager se trouvait une vieille maison appelée l'Ermitage¹.

Rousseau, dans une promenade avec M^{me} d'Épinay, s'était extasié à l'aspect de ce réduit. « Cinq chambres, une cuisine, un jardin et un potager. Ah ! Madame, s'écriait-il, que je serais bien là ! Je ne retournerais plus à Genève ! » Sensible à ce propos, M^{me} d'Épinay fit aussitôt et en secret réparer la bicoque et l'offrit à Rousseau qu'elle nommait familièrement « mon ours ». — « Mon ours, lui dit-elle, voilà votre asile ; c'est vous qui l'avez choisi, c'est l'amitié qui vous l'offre ; j'espère qu'elle vous ôtera la cruelle idée de vous éloigner de moi². » Au fond Rousseau n'avait nulle envie de retourner en Suisse, où, plus que tout, il redoutait le voisinage de Voltaire. Ce fut donc avec empressement qu'il accepta un établissement dont il se montrait enchanté. Mais le parti qu'il avait pris n'obtint pas l'assentiment de ses amis. Ce furent de leur part de grandes huées et les sarcasmes tombèrent sur lui comme la grêle. D'Holbach et surtout Grimm et Diderot, qui avaient comme la prétention de lui dicter sa conduite, désapprouvaient fort qu'il se condamnât à une solitude pour laquelle, suivant eux, il n'était pas fait, et prédisaient qu'à bref délai, il reviendrait avec sa courte honte vivre, comme eux, à Paris. Ils le blâmaient, d'autre part, de confiner à

1. En 1639, un ermite nommé Leroi s'était fait bâtir là une chapelle, avec le concours de Lebas, autre cénobite. Il avait vendu l'Ermitage à un des membres de la famille Duplessis-Richelieu, après l'avoir habité trente-neuf ans. En 1716, le prince de Condé en était devenu possesseur, et Mathias, procureur fiscal de Son Altesse, en avait la disposition six ans plus tard. Dès 1735, l'Ermitage était la propriété de M. de Bellegarde d'Épinay, seigneur de la Barre et de la Chevrette. Lefeuvre, *le Tour de la Vallée*, Paris, 1836, in-8°.)

2. *Œuvres*, t. 1, p. 382.

la campagne, qu'elles avaient en horreur, la vieille mère Le Vasseur et sa fille, dont ils s'étaient vainement efforcés naguère de le détacher, comme d'une société indigne de lui.

Sans se laisser émonvoir par les railleries, ni toucher par les oburgations, l'ours très apprivoisé prit possession, le 9 avril 1756, de l'asile que l'amitié lui avait offert. « Adieu donc Paris, ville célèbre, ville de bruit, de fumée et de boue, où les femmes ne croient plus à l'honneur, ni les hommes à la vertu¹. » Ce sont ses propres sentiments d'alors qu'il devait traduire ainsi dans les exclamations qui terminent le livre IV de son *Emile*. A M. de Malesherbes, il affirmera « qu'il n'a commencé de vivre que le 9 avril 1756 » protestant « que les temps qu'il se rappelle le plus souvent et le plus volontiers dans ses rêves, ce ne sont point les plaisirs de sa jeunesse..., ce sont ceux de sa retraite, ce sont ses promenades solitaires, ce sont ces jours rapides, mais délicieux, qu'il a passés tout entiers avec lui seul, avec sa bonne et simple gouvernante, avec son chien bien-aimé, sa vieille chatte, avec les oiseaux de la campagne et les biches de la forêt, avec la nature entière et son inconcevable auteur² ».

Ce nouveau mode d'existence eut, du moins, pour premier effet de calmer les irritations de Jean-Jacques et d'adoucir son humeur. « Rendu à la nature au-dessus de laquelle il avait voulu s'élever..., quand il ne vit plus les hommes, il cessa de les mépriser, quand il ne vit plus les méchants, il cessa de les haïr... Cet état plus doux, mais bien moins sublime, amortit bientôt l'ardent enthousiasme qui l'avait transporté si longtemps³. » Mais, si son esprit s'apaisa, il ne se pouvait pas qu'il restât inactif.

C'était en quelque sorte avec armes et bagages que Rousseau, « en quittant la ville pour n'y plus habiter⁴ »,

1. *Emile* (*Œuvres*, t. III, p. 127).

2. *Œuvres*, t. I, p. 716.

3. *Œuvres* (éd. Musset-Puhalay), t. XV, p. 230.

4. *Œuvres*, t. I, p. 388, 387; — t. VII, p. 131.

était venu occuper l'Ermitage. Escorté des deux gouvernantes, il y avait transporté avec son ménage, sa chatte et son chien, tous ses manuscrits. Sans doute, il comptait toujours pour vivre sur son métier de copiste qui « n'était ni brillant, ni lucratif, mais sûr ¹ ». Néanmoins, et quoiqu'il sentit « qu'écrire pour avoir du pain eût bientôt étouffé son génie et tué son talent ² », il ne renonçait pas aux ouvrages qu'il avait sur le chantier. Tout en savourant les agréments de son habitation et les charmes d'une entière liberté, il se mit donc aussitôt à en faire la revision. En première ligne, il plaçait son fameux livre des *Institutions politiques* qu'il avait entrepris depuis si longtemps et auquel il ne parvint jamais à mettre la dernière main. Sous le titre de *Morale sensitive* ou *Matérialisme du sage*, il avait ébauché un autre ouvrage qu'il finit également par abandonner. Ce n'est pas que ce traité de morale fût le moins du monde une apologie du matérialisme, ni dût rappeler en rien la morale d'Helvétius, qu'à plusieurs reprises il s'appliqua, au contraire, à réfuter. « Non seulement, je ne suis pas un matérialiste, écrivait-il, le 8 décembre 1764, à du Peyrou ³, mais je ne me souviens pas même avoir été un seul instant tenté de le devenir. Bien est-il vrai que sur un grand nombre de propositions, je suis d'accord avec les matérialistes,.... mais il ne s'ensuit pas que ma méthode de déduction et la leur soient la même et conduisent aux mêmes conclusions. » Son dessein était simplement de montrer quelle influence « les climats, les saisons, les sons, les couleurs, l'obscurité, la lumière, les éléments, les aliments, le bruit, le silence, le mouvement, le repos, exercent sur notre machine et sur notre âme par conséquent, et qu'ainsi tout nous offre mille prises presque assurées pour gouverner dans leur origine les sentiments dont nous nous laissons dominer ⁴ ».

1. 2. *Œuvres*, t. I, p. 388, 387; — t. VII, p. 134.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 642.

4. *Œuvres*, t. I, p. 394.

Il avait, en outre, esquissé deux projets d'un plan d'éducation, l'un pour M. de Sainte-Marie, fils du grand prévôt de Lyon, l'autre pour le fils de M^m de Chenonceaux, et commencé la rédaction d'un *Dictionnaire de musique* qu'il se réservait de continuer pendant les jours de pluie. Enfin il avait rapporté à l'Ermitage les manuscrits de l'abbé de Saint-Pierre, « homme sensible et vertueux » qu'il avait connu chez M^m Dupin, « célèbre écrivain dont les livres sont pleins de grands projets et de petites vues¹ ». Son neveu, le comte de Saint-Pierre les lui avait confiés pour qu'il en tirât parti. « L'entreprise n'était pas légère; il ne s'agissait de rien moins que de lire, de méditer, d'extraire vingt-trois volumes, diffus, confus, pleins de redites, d'éternelles rabâcheries et de petites vues courtes ou fausses parmi lesquelles, il me fallait pêcher à la nage quelques vues grandes, belles, et qui donnaient le courage de supporter ce pénible travail². » Autant il estimait le caractère et les intentions de l'auteur, autant, à parcourir ses échucubrations, lui paraissait chimérique son esprit. « Cet homme rare, l'honneur de son siècle et de son espèce, n'avait fait que marcher d'erreur en erreur dans tous les systèmes, pour n'avoir jamais pu sortir de l'idée que les hommes se conduisent par leurs lumières plutôt que par leurs passions, et avoir voulu rendre les hommes semblables à lui au lieu de les prendre tels qu'ils sont³. »

« Bienfaisant et sans passion, il semblait un dieu parmi les hommes, mais en voulant leur faire adopter ses principes et leur faire goûter sa raison désintéressée, il se rendait plus enfant qu'eux..., il dessinait, pour ainsi dire, le faite d'un édifice, dont il fallait trouver le fondement..., c'eût été un homme très sage, s'il n'eût eu la folie de la raison⁴. »

1. *Emile*, t. III, p. 222.

2. *Œuvres*, t. I, p. 392.

3. *Confessions*, *ib.*

4. Streckeisen-Moulton, *Œuvres inédites de Rousseau*, 1861 : « En s'adressant aux princes, il ne devait pas ignorer qu'il s'adressait à des enfants beaucoup plus enfants que les autres. » (P. 307 et suiv.).

C'était pourtant à débrouiller tout le fatras politique de l'abbé de Saint-Pierre que Rousseau comptait employer ses premiers loisirs. « Il y a six ans, écrivait-il en 1759 (5 décembre)¹, M. le comte de Saint-Pierre m'ayant confié les manuscrits de feu M. l'abbé son oncle, j'ai commencé d'abrégé ses écrits, afin de les rendre plus commodes à lire, et que ce qu'ils ont d'utile fût plus connu. Mon dessein était de publier cet abrégé en deux volumes, l'un desquels eût contenu les extraits des ouvrages, et l'autre un jugement raisonné de chaque projet ; mais, après quelque essai de ce travail, je vis qu'il ne m'était point propre et que je n'y réussirais point. J'abandonnai donc ce dessein, après l'avoir seulement exécuté sur *la paix perpétuelle et la Polysynodie* » ou *Pluralité des conseils* « ouvrage fait sous le régent, pour favoriser l'administration qu'il avait choisie² ».

Le projet de paix perpétuelle parut peu après *la Nouvelle Héloïse*. Rousseau en céda le manuscrit pour douze louis à M. Bastide, rédacteur d'un journal appelé *le Monde*. Il ne fut jamais tenté de reprendre un travail qui, dès l'abord, l'avait rebuté. Or, à l'entendre, l'abandon de cet ouvrage l'ayant rendu quelque temps incertain sur celui qu'il lui ferait succéder, « cet intervalle de désœuvrement fit sa perte, en le laissant tourner ses réflexions sur lui-même, faute d'objet étranger qui l'occupât³ ». En vain s'était-il essayé à quelques compositions sentimentales et de courte haleine : *les Amours de Claire et de Marcellin*, *le Petit Savoyard ou la vie de Claude Noyer*⁴. Il s'en était tenu à des ébauches, et son esprit comme son cœur réclamaient un plus vaste espace où s'exercer et s'épancher.

1. *Œuvres*, t. VII, p. 267.

2. *Œuvres*, t. I, p. 407, t. IV, p. 312.

3. *Œuvres*, t. I, p. 408.

4. Streckeisen-Moulton, *Œuvres et Correspondance inédites*, p. 263 et suiv.

On était au commencement du printemps, lorsque Rousseau vint s'établir à l'Ermitage: la campagne rajennie se parait d'une nouvelle verdure, les arbres se couvraient de bourgeons, et le rossignol gazouillait ses premiers chants. Ce spectacle le jetant dans une sorte de délice champêtre, ranima « ses érotiques transports¹ ». Sans objet de travail défini, au vague de ses idées se joignait le vide de son âme, car l'affection de Thérèse qu'il avait « comme à discrétion² », ne suffisait point à la remplir. « Dans ses continuelles extases, il s'enivrait à torrents des plus délicieux sentiments qui soient jamais entrés dans un cœur d'homme³. » Il se figura l'amour et l'amitié, les deux idoles de son cœur, sous les plus ravissantes images. Il se plut à « les orner de tous les charmes du sexe qu'il avait toujours adoré⁴ ». Ce fut alors que toutes les femmes qui avaient ému ses sens plus encore qu'elles n'avaient touché son cœur, depuis M^{me} Basile, M^{me} Serre, M^{me} de Breil, M^{me} Galley, M^{me} de Graffenried, M^{me} de Larnage, ses jolies écolières de Chambéry et « jusqu'à la piquante Zulietta que son cœur ne pouvait oublier⁵ » se présentèrent à son imagination surexcitée. Transporté et attendri au souvenir de ses anciennes amours, ce lui fut un enchantement que d'en réunir comme en un tout les traits épars et de s'échapper ainsi de la réalité au pays des rêves. A quarante-cinq ans, « les cheveux déjà grisonnants », jouant au « berger extravagant », il se mit à composer *la Julie* ou *la Nouvelle Héloïse* (1757).

Il ne s'en tint même pas à la fiction. Toutes ses idées et tous ses sentiments prirent corps en quelque sorte dans l'attachante personne de la comtesse d'Houdetot, qui, cédant aux facilités du voisinage, était venue le relancer jusque dans sa retraite, et l'avait, à son tour, accueilli

1. *Œuvres*, t. I, p. 410, 422.

2. *Œuvres*, t. I, p. 408.

3. *Œuvres*, t. I, p. 411.

4. *Ib.*, p. 414.

5. T. I, p. 410.

chez elle à Eaubonne avec une indulgente familiarité. Rousseau qui l'avait d'abord rencontrée chez M^{me} d'Épinay, sa belle-sœur, où elle « lui avait causé longtemps avec cette familiarité charmante qui lui était naturelle ¹ », s'en éprit subitement. Elle lui était venue une première fois lors de son établissement à l'Ermitage, où son carrosse embourbé eut beaucoup de peine à la conduire. L'année suivante, au printemps de 1756, elle revint le voir, mais à cheval, vêtue en homme, ce qui ajoutait au piquant de sa beauté. « Elle vint, je la vis. J'étais ivre d'amour sans objet; cette ivresse fascina mes yeux, cet objet se fixa sur elle; je vis ma Julie en M^{me} d'Houdetot, et bientôt je ne vis plus que M^{me} d'Houdetot, mais revêtue de toutes les perfections dont je venais d'orner l'idole de mon cœur... Ce fut de l'amour, le premier et l'unique de toute ma vie ². »

Élisabeth-Sophie-Françoise, fille de M. de la Live de Bellegarde, fermier général, née en 1730, morte le 28 janvier 1813, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, était moins remarquable par ses attraits physiques que par les qualités de son cœur et de son esprit. « Son visage était marqué de petite vérole, son teint manquait de finesse, elle avait la vue basse et les yeux un peu ronds ³. » D'ancuns prétendent même qu'elle louchait. Mais elle suppléait à tout par la grâce en même temps qu'elle offrait comme le type d'une beauté masculine et cavalière. D'autre part, « son esprit très naturel et très agréable abondait en saillies charmantes qu'elle ne recherchait point, et qui portaient quelquefois malgré elle ⁴ ». A quinze ans, elle avait traduit le *Pastor fido*; elle faisait de jolis vers, et, au dire de d'Alembert, on aurait dû la nommer académicienne. Ce qui dominait d'ailleurs en elle, c'était

1. *Œuvres*, t. 1, p. 332.

2. *Ib.*, p. 424, 423.

3. *Œuvres*, t. 1, p. 423.

4. *Ib.*

la douceur et la bonté. Rousseau devait l'appeler « la parfaite ¹ ».

Telle était la séduisante jeune fille qu'à dix-sept ans (1747) on mariait brusquement et sans la consulter au comte d'Houdetot. Né en 1724, M. d'Houdetot était « un jeune homme de qualité, mais sans fortune, joueur de profession, laid comme le diable ² » et peu avancé dans le service, car il était alors simple guidon de gendarmerie. Une telle union ne pouvait guère être heureuse. Et en effet, la pauvre et placide *Minnie* (ainsi appelait-on M^{me} Sophie de la Live) eut bientôt cruellement à souffrir de la brusquerie à la fois et de l'avarice de son époux. Aussi, quoique mère de deux enfants, s'empressa-t-elle d'accepter les consolations que lui offrit le rival heureux de Voltaire auprès de la marquise du Châtelet, le toujours sémillant marquis de Saint-Lambert (1753).

Né en 1717, à Vézelize en Lorraine, Saint-Lambert, après avoir été exempt des gardes du corps et maître de la garde-robe du roi Stanislas, était entré comme colonel au service de la France. A la suite des campagnes du Hanovre où il fut blessé, il avait renoncé à l'état militaire (1757) et, pour ainsi dire, concentré toute son existence dans son intimité avec M^{me} d'Houdetot. A l'entrée d'Eaubonne, son habitation n'était séparée de celle de la comtesse que par un verger. C'était dans cette retraite que celui que Marmontel appelle « le sage d'Eaubonne » se plaisait à réunir ses amis en des diners où les convives rivalisaient de licence dans leurs discours. Ce fut là aussi qu'il composa les ouvrages qui, malgré leur médiocrité rare, ont valu à son nom de ne pas périr. Appelé en 1770 à succéder à Trublet à l'Académie française³, il avait,

1. *Œuvres*, t. VII, p. 183.

2. *Mémoires de M^{me} d'Épinay (Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau)*, t. II, p. 133.

3. En 1803, l'Académie française était reconstituée comme section de l'Institut. Saint-Lambert mourut donc douze jours après avoir été nommé membre de l'Institut, à quatre-vingt-six ans.

dès 1765, publié une plate imitation Thompson, intitulée *les Saisons*¹. « C'est un esprit froid, fade et faux, disait de l'auteur M^{me} du Deffand; il croit regorger d'idées et c'est la stérilité même, et sans les coteaux, les ruisseaux, les ormeaux et leurs rameaux, il aurait bien peu de chose à dire² ». Et à M^{me} Necker (16 juillet 1782), Buffon écrivait plus durement encore « que Saint-Lambert n'était qu'une froide grenouille ». En 1793, renfermé à Eaubonne, Saint-Lambert rédigeait les *Mémoires sur la vie de Bolingbroke*. Mais ce fut en 1786 qu'il remporta son grand succès académique en publiant son *Catéchisme universel ou le Principe des mœurs chez toutes les nations*. Dans ce livre, où il reproduit souvent Rousseau sans le citer, tout en traçant de lui, sous le nom de Cléon, dans un chapitre sur l'*Ingratitude*, un portrait odieux, il développe ce principe que les vices et les vertus sont affaires de conventions, et que ces conventions et notre intérêt personnel forment notre conscience. Ce fut pourtant là l'ouvrage de matérialisme et d'athéisme que l'Académie française couronna comme utile aux mœurs, et ce fut à cet écrivain sceptique et désenchanté, qui avait fait dans son livre la plus cynique analyse de la femme, que l'aimable comtesse d'Houdetot, qu'il appelait le ministre de ses privations, donna sans réserve tout son cœur.

Cette tendre liaison n'était un mystère pour personne et on savait que les deux amants ne comptaient de jours de vrai bonheur que ceux où les nécessités de son service éloignaient M. d'Houdetot. « Quelle jolie âme, naïve, sensible et honnête ! écrivait non sans malignité à Grimm M^{me} d'Épinay en parlant de sa belle-sœur; elle est ivre de joie du départ de son mari. Elle est si intéressante que tout le monde en est heureux pour elle. Elle était

1. Saint-Lambert demanda une lettre de cachet contre Clément, auteur d'une critique des *Saisons*.

2. *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, p. 298.

folle hier comme un jeune chien. Le marquis de Saint-Lambert était avec elle. » Le mari, de son côté, n'ignorait rien, et, si l'on veut s'expliquer pourquoi sous des dehors un peu farouches, il se montrait néanmoins d'humeur au fond assez complaisante, il faut savoir qu'il restait lui-même fidèle à une affection qui datait d'avant son mariage et qui ne prit fin qu'en 1793 à la mort de la femme qui en était l'objet. « Nous avons, disait-il, M^{me} d'Houdetot et moi, la vocation de la fidélité, seulement il y a eu malentendu. »

C'était donc par ce sentiment de juste compensation qu'il déclarait à la maréchale d'Aubeterre « n'avoir droit d'exiger de M^{me} d'Houdetot que la décence dans sa conduite ». Ce fut dans ces termes de singulière équité qu'entre le comte, la comtesse d'Houdetot et Saint-Lambert s'établit une sorte de société à trois, où les exigences les plus vives ne venaient pas toujours du mari. C'est ce qui apparut alors qu'en 1798, M. et M^{me} d'Houdetot établis alors à Sannois et y célébrant leur cinquantaine, Saint-Lambert ne put s'empêcher de faire éclater son mécontentement. L'amant jaloux avait alors quatre-vingt-deux ans, M^{me} d'Houdetot soixante-huit et M. d'Houdetot soixante-quatorze. Saint-Lambert devait mourir en 1803, M. d'Houdetot en 1806. Quant à M^{me} d'Houdetot, qui leur survécut, elle décéda le 28 janvier 1813, le cœur jusqu'à la fin ouvert aux tendres sentiments ainsi qu'elle en faisait elle-même ingénument l'aveu :

Où, j'aime encore, et l'amour me console,
Rien n'aurait pu me consoler de lui¹.

« J'aime » fut le mot de toute sa vie. « Je meurs entourée de ceux que j'aime », disait-elle à ses derniers moments. Un riche Piémontais, ancien président de la République cisalpine, le marquis de Sommariva, proprié-

1. *Histoire de la vie et des œuvres de J.-J. Rousseau*, t. II, p. 142.

taire d'Epinay, de la Briche, de la Barre, d'Ormesson, fut son dernier attachement. Comment une si affectueuse créature n'aurait-elle pas exercé sur l'inflammable Rousseau un charme irrésistible.

Et, en effet, l'imagination toute remplie de rêveries de son *Héloïse*, Jean-Jacques en était venu peu à peu à s'en figurer dans M^{me} d'Houdetot la représentation vivante. En l'absence de Saint-Lambert alors à l'armée (1757) et sous prétexte d'exalter son mérite, il s'était efforcé, pour s'y substituer à sa place, de s'insinuer dans le cœur de son amante. Celle-ci, de son côté, soit coquetterie, soit besoin de distractions, n'avait pas laissé que de se montrer sensible au langage musical de ce nouvel adorateur et à ses douceurs surannées. C'était entre eux de fréquents rendez-vous et, à travers les champs, le long des coteaux d'Andilly, sur le mont Olympe, d'interminables excursions et un perpétuel échange de missives. Ainsi, durant des mois, Rousseau ne cessa d'accabler de ses déclarations brûlantes celle qu'en alternant les *vous* et les *tu*, moins encore peut-être dans l'intention de lui témoigner sa tendresse que pour s'assurer de sa discrétion, il n'appelait plus que Sophie : « Viens, Sophie, que j'afflige ton cœur injuste, lui écrivait-il (juin 1757) ; que je sois, à mon tour, sans pitié comme toi¹. » Rien n'égale les lubriques transports de cette épître : « Il fut, il fut un temps où mon amitié t'était chère et où tu savais me le témoigner... tu cherchais mon bras à la promenade ; tu n'étais pas si soigneuse à me dérober l'aspect de tes charmes, et quand ma bouche osait presser la tienne, quelquefois au moins, je la sentais résister. Tu ne m'aimais pas, Sophie, mais tu te laissais aimer, et j'étais heureux. Tout est fini... la vallée que tu fuis pour me

1. *Œuvres*, VII, p. 187. — Moutou, *Œuvres et Correspondance inédites*. — Quatre lettres sur la vertu et le bonheur. — Les trois dernières au moins sont adressées à Sophie (Moutou, p. 134 et suiv., p. 163). — Rapprocher les *Lettres à Sara*, *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. X, p. 227).

fuir, le prochain retour de ton amant, les intrigues de ton indigne sœur, l'hiver qui nous sépare, mes maux qui s'accroissent, ma jeunesse qui fuit de plus en plus, tandis que la tienne est dans sa fleur, tout se réunit pour m'ôter tout espoir; mais rien n'est au-dessus de mon courage que tes mépris¹. » Ce n'était pas en effet uniquement, comme se le figurait Byron, son admirateur, « l'amour d'une beauté idéale² » qui enflammait Rousseau. « Enflammé de légères faveurs », il gémissait de ne porter jamais « aux sens de son idole la moindre étincelle³ ». Car, sans lui refuser rien de ce que la plus tendre amitié peut accorder, Sophie ne consentait point à se départir de sa fidélité envers Saint-Lambert. Ce ne fut que par une surprise passagère, qu'un soir d'été, chez elle, à Eaubonne, dans un bosquet, sur un banc de gazon qu'abritait un acacia chargé de fleurs, au clair de lune et au doux bruissement d'une cascade, elle se sentit prise d'une défaillance; mais cette défaillance se changea instantanément en un éclat de rire, à la voix soudaine d'un charretier qui s'adressant à son cheval avec lequel il longeait les murs du parc et qui était tombé, lui criait brutalement : Haïe donc, rosse! A l'occasion d'un accident si vulgaire, cette subite hilarité, déconcertant Rousseau, fit tomber ses ardeurs et le jeta dans une exaspération indescriptible⁴. « Non, jamais homme ne fut si aimable, et jamais amant n'aima comme vous! lui disait M^{me} d'Houdetot; mais notre ami Saint-Lambert nous écoute et mon cœur ne saurait aimer

1. *Correspondance*, juin 1757, VIII, p. 191, 192.

2. *Le Pèlerinage de Childe-Harold*, chap. III, LXXVIII: « Son amour était l'essence de la passion; comme l'arbre embrasé par la foudre, qui, après avoir brûlé d'une flamme céleste, reste flétri et consumé, ainsi fut son amour. Mais ce n'était pas l'amour des femmes vivantes ni des morts qu'évoquent nos songes; c'était l'amour d'une beauté idéale: ce sentiment était devenu sa vie; il déborde dans ces pages brûlantes, quelque insensé qu'il puisse paraître. » (*J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*, 1879, p. 292.)

3. *Œuvres*, t. I, p. 427.

4. Quesné, *Particularités inédites*, 1843, p. 3; — Claretie, *J.-J. Rousseau et ses amies*, p. 173.

deux fois¹. » Admonestations inutiles ! C'était chez Jean-Jacques « de l'amour dans toute son énergie et dans toutes ses fureurs² ». Il n'a même pas craint de rappeler énergiquement quel fut le plus clair résultat de ses empressements. « Cet état et surtout sa durée de trois mois d'irritation continuelle et de privation le jeta dans un état d'épuisement dont il ne put se tirer durant plusieurs années et finit par lui donner une descente qu'il devait emporter ou qui devait l'emporter au tombeau³. » Nous voilà assurément bien loin des enthousiasmes lyriques de Schiller qui, apostrophant Rousseau, s'écriera : « Tu n'étais pas fait pour cette terre ; retourne chez les anges, tes frères, d'entre lesquels tu t'es échappé⁴. »

Cette aventure se termina d'ailleurs comme on pouvait le prévoir. Averti par M^{me} d'Houdetot elle-même et par une lettre anonyme que Rousseau attribua à M^{me} d'Épinay, Saint-Lambert témoigna de loin le mécontentement le plus vif et dont Rousseau s'efforça, mais en fin de compte, ne parvint point à conjurer les effets.

Tout d'abord, très habilement, il prit l'offensive, et, le 4 septembre 1757, à Saint-Lambert, pour se plaindre, il écrivait : « Au moment où j'étais abandonné de tout ce qui me fut cher, je vous dus une amie qui me consolait de tout, et à laquelle je m'attachais à mesure qu'elle me parlait de vous... nous faisons des projets pour le temps où nous pourrions lier entre nous trois une société charmante, dans laquelle j'attendais de vous, il est vrai, du respect pour elle et des égards pour moi. Tout est changé, hormis mon cœur. Depuis votre départ, elle me reçoit froidement, elle me parle à peine, même de vous ; elle trouve cent prétextes pour m'éviter ; un homme

1. *Œuvres*, I, p. 429.

2. *Ib.* et I, 447 : « Si ces lettres sont encore en être, et qu'un jour elles soient vues, on connaîtra comment j'ai aimé. »

3. *Œuvres*, t. I, 431.

4. Grand-Carteret, *J.-J. Rousseau jugé par les Français d'aujourd'hui*, p. 467.

dont on veut se défaire n'est pas autrement traité que je le suis d'elle, du moins autant que j'en puis juger; car je n'ai encore été congédié de personne¹. » Et, sur un ton théâtral, protestant de la pureté de ses intentions : « Non, non, Saint-Lambert, la poitrine de J.-J. Rousseau n'enferma jamais le cœur d'un traître, et je me mépriserais bien plus que vous ne pensez, si jamais j'avais essayé de vous ôter le sien. Ne croyez pas m'avoir séduit par vos raisons; j'y vois l'honnêteté de votre âme et votre justification. Je blâme vos liens; vous ne sauriez les approuver vous-même; et tant que vous me serez chers l'un et l'autre, je ne vous laisserai jamais la sécurité de l'innocence de votre état. Mais un amour tel que le vôtre mérite aussi des égards, et le bien qu'il produit le rend moins coupable. »

A cette lettre astucieuse, mensongère, impudente, Saint-Lambert, quoique naturellement peu naïf, avait la bonté de répondre de Wolfenbutel (11 octobre 1757) en s'accusant lui-même et en excusant Rousseau : « C'est moi qui ai cherché à vous lier l'un et l'autre, lui écrivait-il, et ce n'est certainement pas cela que je vous reproche. Je connaissais l'austérité de vos principes, on m'en avait parlé, elle m'en parlait elle-même... il ne m'en a pas fallu davantage pour être alarmé d'une intimité que j'avais si fort désirée... je veux réparer mes injustices pour vous... Je retiens cependant la parole que vous m'avez donnée de ne parler jamais à M^{me} d'Houdetot contre nos liens... Dites-moi que vous me pardonnez et que vous m'aimez². » Aussi, après ces étranges protestations, Rousseau oubliant son algarade et se radoucissant : « Oui, mes enfants, mandait-il à Saint-Lambert (28 octobre 1757), soyez à jamais unis; il n'est plus d'âmes comme les vôtres et vous méritez de vous aimer jusqu'au

1. *Œuvres*, t. VII, p. 197 et suiv.

2. Streekeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 416.

tombeau. Il m'est doux d'être en tiers dans une amitié si tendre. Je vous remercie du cœur que vous m'avez rendu et dont le mien n'est pas indigne. L'estime que vous lui devez et celle dont elle m'honore, vous feront sentir toute notre vie l'injustice de vos soupçons¹. »

Comment Saint-Lambert n'eût-il pas enfin souri de pitié en voyant se renouveler de la part de soi-disant philosophes les mêmes scènes de comédie²? Et Rousseau bénisseur ne rappelait-il pas exactement Voltaire, bénissant naguère et dans des circonstances analogues le même Saint-Lambert et M^{me} du Châtelet³? Quoi qu'il en soit, lorsque Rousseau revit le marquis à son retour de l'armée (1758), il put s'assurer que, « s'il n'avait rien perdu dans son amitié, il avait perdu quelque chose dans son estime⁴ ». Cette estime lui fut même bientôt complètement retirée. Car relevant l'insulte que Rousseau avait faite à Diderot dans une note de sa *Lettre sur les spectacles*⁵, Saint-Lambert, signifiait durement à Jean-Jacques que tout commerce entre eux était rompu. « Nous différons trop de principes pour nous convenir jamais, lui disait-il, Oubliez mon existence. Je vous promets, moi, Monsieur, d'oublier votre personne et de ne me souvenir que de vos talents⁶. »

M^{me} d'Houletot ne vint pas aussi facilement à bout des obsessions qu'elle avait jusqu'à un certain point provoquées et encouragées. Elle chercha avant tout et par toute espèce de discours aimables, à calmer l'humeur jalouse du galant Genevois en lui représentant « quelle intimité et quelle douce société, quand il serait devenu raisonnable,

1. *Œuvres*, t. VII, p. 209.

2. Lettre de Saint-Lambert à Rousseau : « O philosophes dignes des écrivains, je vous honore et vous aime tous, et suis fort aise de vous trouver des hommes. » (*Streckeisen-Moultou, J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 421.)

3. *Voltaire et le voltairianisme*, p. 110.

4. *Œuvres* (éd. Mussel-Pathay), t. XV, p. 302.

5. *Œuvres* (éd. Mussel-Pathay), t. II, p. 7.

6. *Streckeisen-Moultou, J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 423; — et *Confessions*, liv. X.

ils pourraient former entre eux trois : Saint-Lambert, elle et lui¹ ». — « Votre cœur est également fait pour l'amitié et pour la vertu ; qu'elles embellissent toutes deux jusqu'à vos derniers jours ! Le bonheur n'est placé pour vous qu'auprès d'elles². » — « Si la vivacité d'un sentiment que vous connaissez, lui disait-elle (été de 1757), et qui m'unit à un être dont je suis inséparable, dérobe quelque chose dans mon cœur à la perfection de l'amitié, il en reste une pour vous assez douce et assez tendre encore pour que vous me donniez quelque retour pour les sentiments que je puis vous donner, et que vous ne me fassiez point de reproche de ceux dont je ne puis disposer... Aimez, mon cher citoyen, deux cœurs honnêtes qui se rémiront encore pour vous aimer³. » — 15 octobre 1757 : « Ne m'affligez plus par votre tristesse et ne m'outragez plus par votre inquiétude ; rendez-moi justice et soyez raisonnable, et nous serons contents l'un de l'autre... Oui, mon cher citoyen, nous respecterons toujours en vous cet amour pour la vertu qui ne vous abandonnera jamais, nous admirerons cet esprit supérieur et ces rares talents, et nous aimerons surtout cette âme sensible qui vous rend si propre à l'amitié⁴. » — (26 octobre 1757) : « Mon cœur est satisfait du bien qu'il a reçu. Après un amant tel que lui (Saint-Lambert) et un ami tel que vous, il n'a plus rien à chercher⁵. » — 3 novembre 1757 : « Travaillez, mon ami, à la calmer, cette impétuosité qui nous est si contraire, cela est aussi nécessaire à votre repos qu'à votre bonheur... Quant à ce qui me touche, mon cher cœur (il s'agissait de Saint-Lambert alors aux eaux d'Aix où il cherchait à se guérir d'une paralysie), mon cher cœur a commencé les bains,

1. *Confessions*, liv. IX [*Œuvres* (éd. Musset-Palhay), t. XV, p. 331].

2. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 359.

3. *Ib.*, p. 360.

4. *Ib.*, p. 364.

5. *Ib.*, p. 367.

il faut en attendre le résultat. » Quelque goût que l'expérience eût pu lui donner des sociétés à trois, la seule place qu'enviait et réclamât Rousseau auprès de M^{me} d'Houdetot, était celle « du cher cœur qui avait commencé les bains¹ ».

C'est ainsi que, de la part de Sophie, des lettres sans interruption succèdent aux lettres, quoique trop rares au gré de Jean-Jacques, et où elle s'efforce avec une inaltérable et affectueuse douceur d'apaiser ses sentiments tumultueux. Et en même temps qu'elle l'encourage, elle cherche à le réconcilier avec Grimm et Diderot, avec M^{me} d'Épinay. Rien ne peut satisfaire Jean-Jacques dont les importunes et violentes agitations s'accroissent à mesure que Sophie s'ingénie charitablement à le calmer. « Voici la quatrième lettre que je vous écris sans réponse, mandait-il en novembre 1757 à M^{me} d'Houdetot; ah! si vous continuez de vous taire, je vous aurai trop entendue². » A quoi M^{me} d'Houdetot répliquait : « Apprenez donc à ne plus vous croire abandonné quand on ne répond pas à l'instant aux lettres où l'on a déjà répondu un mot et où l'on vous prévient qu'on prendra son temps pour répondre... Quittez le ton que vous avez pris dans votre dernière lettre, je ne le mériterai jamais³. » Le mot de rupture finit même par venir sous sa plume : « Je vous prie de croire, malgré votre amitié retirée et la rupture de notre liaison (à laquelle je ne pouvais donner autant que vous y pouviez donner vous-même, et qui devenait trop orageuse mais que vous seul m'avez forcé de rompre) que je ne me suis rien reproché tant qu'elle a duré et que je ne me reprocherai rien après. Je vous verrai avec plaisir si l'occasion s'en présente... Comptez sur mon amitié, tant que je vous croirai estimable⁴. » Et, le 30 décembre 1757 :

1. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 735, 377.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 212.

3. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 382, 386.

4. *Ibid.*, p. 394, 396.

« Je vous souhaite pour cette année plus de tranquillité. » De telles paroles exaspéraient Rousseau; pour lui, ce n'était pas là des réponses, c'était le silence. Aussi (janvier 1758) écrivait-il à Sophie : « Votre barbarie est inconcevable, elle n'est pas de vous. Ce silence est un raffinement de cruauté qui n'a rien d'égal... Et vous aussi! et vous aussi, Sophie, vous me croyez un méchant! Ah! Dieu, si vous le croyiez, à qui donc en appellerai-je? Mais pourtant comment se fait-il que la vertu me soit si chère! » Et, sans que sa patience fût encore à bout, Sophie de répondre, mais assez sèchement (9 janvier 1758) : « Je vous le dis encore; je rends justice à vos vertus et, malgré vos injures et ce que je vois dans votre caractère qui ne s'accorde pas avec le mien, je ne cesserai point de vous estimer et de vous aimer, et pour ne pas avoir un commerce si suivi, nous n'en serons que plus tranquilles et meilleurs amis². » — 10 janvier 1758 : « Ne me montrez plus seulement cette humeur solitaire qui vous fait regarder toute société avec haine et comme une source de mal ou comme un esclavage onéreux, ni cette défiance de vos amis qui vous donne trop souvent pour eux ou d'injurieux soupçons, ou une opinion désavantageuse, et qui se répand en injures et en termes méprisants ou dénigrants... vous pouvez répondre à cette lettre avant l'arrivée de mon mari, et je vous en prie, mais faites-le sur-le-champ. Quand il sera ici, ne m'écrivez plus. Il y aurait de l'inconvénient à le faire, même pour mon suisse, et je vous prie de ne pas le faire, vous pourriez m'exposer³. »

Du mari jusqu'alors, entre M^{me} d'Houdetot, Rousseau et Saint-Lambert, il avait été peu ou point question. Néanmoins, ce mari existait, et force était bien d'en tenir

1. *Œuvres*, t. VII, p. 212.

2. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 402.

3. *Ib.*, p. 404.

compte. Par un raffinement d'hypocrisie qu'il ne s'avouait peut-être pas à lui-même, Rousseau, qui aurait voulu être pour Sophie l'unique refuge, s'avisa un peu tard que les droits de M. d'Houdetot pouvaient être lésés. De même qu'il avait tenté d'inspirer à Saint-Lambert de salutaires remords sur sa liaison avec M^{me} d'Houdetot, il essaya de faire naître chez M^{me} d'Houdetot des scrupules relativement à l'intimité qu'elle lui avait accordée à lui-même. S'il avait espéré détacher ainsi davantage par une sorte d'effroi la comtesse de son époux, son attente fut promptement déçue et il se vit rassuré de façon assez mortifiante : « Quant au scrupule qui vous tourmente sur le secret que je fais à mon mari de notre liaison, lui écrivait (12 février 1758) M^{me} d'Houdetot¹, je vous dirai franchement la chose. Et comme philosophe, et comme bel esprit, votre commerce lui déplairait également, et tout ce qui fait votre réputation dans le monde serait pour lui un sujet d'éloignement. Je ne doute pas qu'il ne voulût m'éloigner de vous voir s'il savait que je vous vois. J'ai cru, sans rien me reprocher, pouvoir conserver et former une liaison d'innocente amitié avec un homme que j'estime et qui ne lui déplaisait que par une injustice prévention. Comme la vie retirée que vous menez vous mettrait hors de portée de vous trouver avec mon mari qui ne vous plairait pas plus que vous ne lui plairiez, j'ai cru que je pouvais vous voir sans inconvénient, parce que vous ne le rencontreriez jamais et que vous ne pourriez point être choqués de vous rencontrer. »

Si M^{me} d'Houdetot n'éprouvait aucun scrupule à entretenir avec Rousseau, à l'insu de son mari, un commerce d'amitié, encore que le premier brûlait d'en faire un commerce d'amour, elle n'en usait pas de même à l'égard de Saint-Lambert, son véritable amant. Non seulement, malgré les assauts multipliés qu'elle avait eu à subir, elle

1. Streckeisen-Moulton, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 407.

lui était restée invinciblement fidèle ; mais, dès qu'elle put espérer son retour, elle crut devoir donner au vieux Céladon avec lequel elle avait déjà peu à peu rompu, un congé définitif. « J'ai à me plaindre de votre indiscretion et de celle de vos amis, écrivait-elle à Jean-Jacques le 6 mai 1758¹. Je vous aurais gardé toute ma vie le secret de votre malheureuse passion pour moi et je la cachais à ce que j'aime pour ne pas lui donner l'éloignement pour vous. Vous en avez parlé à des gens qui l'ont rendue publique... Ces bruits sont parvenus depuis quelque temps à mon amant... J'ai vu en lui un changement qui a pensé me coûter la vie. La justice qu'il me rend enfin sur l'honnêteté de mon âme et son retour à moi m'ont rendu mon repos, mais je ne veux pas risquer de la redoubler davantage et je me dois à moi-même de ne m'y pas exposer. Je dois aussi à ma réputation de rompre tout commerce avec vous, je ne puis en conserver qui ne soit dangereux pour elle. »

Vainement Rousseau essaya-t-il, en cherchant à se justifier, de continuer des relations devenues comme nécessaires à son imagination affolée. Lui-même parut comprendre que le charme était rompu : « Je commence une correspondance qui n'a point d'exemple et ne sera guère imitée, écrivait-il à la comtesse (13 juillet 1753)² en parlant de *la Nouvelle Héloïse*, mais votre cœur n'ayant plus rien à dire au mien, j'aime mieux faire seul les frais d'un commerce qui ne serait qu'onéreux pour vous, et où vous n'auriez à mettre que des paroles. » Et tristement, d'un ton amoureux à la fois et paternel : « Si jamais votre cœur affligé se sent besoin de ressources qu'il ne trouvera pas en lui-même, disait-il en finissant, si peut-être un jour d'autres manières de penser vous dégoûtent de celles qui n'ont pu vous rendre heureuse, revenez à moi, si je vis encore, et vous verrez quel ami vous avez méprisé. Si je ne

1. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. 1, p. 411.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 229.

vis plus, relisez mes lettres; peut-être le souvenir de mon attachement adoucira-t-il vos peines; peut-être trouverez-vous dans mes maximes des consolations que vous n'imaginez pas aujourd'hui. » Sophie me devait jamais avoir recours aux consolations de Jean-Jacques. Ce fut avec une sorte d'indifférence dédaigneuse qu'en compagnie de Saint-Lambert et de M. d'Houdetot, qui feignait de tout ignorer, elle le rencontra encore chez M^{me} d'Épinau, et, avec une sympathie voisine de la pitié, qu'elle s'enquit parfois de sa santé. Rousseau, ne fût-ce que pour saisir l'occasion de lui écrire, ne lui en faisait pas moins des remerciements. « Je suis sensible à l'intérêt que vous prenez à mon état, lui mandait-il (1760)¹. S'il pouvait être soulagé, il le serait par le témoignage de votre amitié. Je me dis tout ce qu'il faut me dire sur mes injustices; ce seront les dernières, et vous ne recevrez plus de moi des plaintes que vous n'avez jamais méritées. » Cette même année, la comtesse adressait encore à Rousseau quelques billets, mais à la troisième personne et sur un ton cérémonieux².

Le malheureux homme était destiné à bien d'autres tribulations. « Les sondes, les bougies, les bandages, tout l'appareil des infirmités de l'âge lui faisaient durement sentir qu'on n'a plus le cœur jeune impunément, quand le corps a cessé de l'être³. » Et, en même temps que se délabrait sa santé, son humeur s'aigrissait, il s'éloignait de plus en plus de ses anciens amis qui n'avaient pas manqué « de railler ses courses boscaresques et son rôle de galant berger ». Il cessait notamment de voir Diderot qu'il se figurait l'avoir directement visé dans la *Préface* de son *Fils naturel*⁴ où il dit qu'il n'y a que le méchant

1. *Œuvres*, t. VII, p. 271.

2. Streckeisen-Moullou, t. I, p. 413. — Les lettres de Rousseau à Sophie furent détruites par saint Lambert, comme il avait détruit celles de M^{me} du Châtelet (*Œuvres*, t. I, p. 447, note).

3. *Œuvres*, t. I, 473.

4. *Le Fils naturel*, publié en 1757, ne fut représenté qu'en septembre 1771.

qui soit seul. « Vous avez dit qu'il n'y a que le méchant qui soit seul, lui écrivait-il en 1757¹; et, pour justifier votre sentence, il faut bien, à quelque prix que ce soit, faire en sorte que je le devienne. Philosophes! Philosophes! » Et le 2 mars 1758² « Je suis un méchant homme, n'est-ce pas? Vous en avez les témoignages les plus sûrs : cela vous est bien attesté! Quand vous avez commencé de l'apprendre, il y avait seize ans que j'étais pour vous un homme de bien, et quarante ans que je l'étais pour tout le monde. En pourrez-vous dire autant de ceux qui vous ont communiqué cette belle découverte? » C'était ainsi que pour des griefs imaginaires, Jean-Jacques renouçait à une vieille amitié.

Il se brouillait également avec Grimm auquel il reprochait, après avoir été son protégé, d'affecter à son égard les airs d'un comte de Tuffières³. Avec M^{me} d'Épinay elle-même c'était bientôt une éclatante rupture.

On sait quelle était la morale de la dame, qui avait pour doctrine intérieure que l'unique devoir est de suivre en tous les penchants de son cœur. Aussi ne s'étonnait-on guère que Grimm eût succédé à Francueil dans son intimité, et cette liaison avec celui qu'on appelait « l'ours musqué » était connue de tous, même de son mari.

Né en 1723 à Ratisbonne et mort en 1807 à Gotha⁴, Grimm chargé d'abord à Paris du préceptorat du fils du comte de Schomberg, puis, lecteur du prince de Saxe-Gotha, et enfin, à partir de 1753, correspondant de l'impératrice de Russie et de différents princes de l'Allemagne, Grimm finit par devenir le baron de Grimm, une manière de personnage. Il est demeuré connu par sa *Correspondance littéraire*. Ses extravagances amoureuses pour une

1. *Œuvres*, t. VII, p. 170; — t. VIII, p. 503.

2. *Ib.*, VII, p. 219.

3. *Ib.*, t. I, p. 449.

4. En 1790, il se retirait à Gotha où il mourut, en 1807, après avoir été ministre de Catherine II, auprès des États du cercle de la Basse-Saxe.

chanteuse de l'Opéra, M^{me} Fel, l'avaient d'abord signalé à l'attention de la société mondaine. Il s'était lié ensuite d'étroite amitié avec M^{me} d'Épinay, qu'il sut diriger d'une main ferme, d'où le surnom de *Tyran*, et, parce qu'il se pondrait beaucoup, de *Tyran le Blanc*. Dévoué à sa fortune, non seulement il lui faisait de son mieux oublier les procédés d'un indigne mari, mais encore il savait la défendre contre les entreprises d'un Duclos, l'auteur des *Considérations sur les mœurs*, ou celles du petit M. Suard. Il ne laissait pas non plus que de la mettre en défiance de Rousseau, et celui-ci qui se vantait d'avoir fort contribué à la fortune « de cet ancien cuistre¹ » se plaignait amèrement qu'il affectât à son égard des airs insupportables.

Or, si Grimm était pour M^{me} d'Épinay l'unique et « tendre ami », elle se croyait sur Rousseau lui-même des droits, quoique d'autre sorte. Ne l'avait-elle pas installé à l'Ermitage et comblé de prévenances jusqu'à lui envoyer un petit jupon de dessous en flanelle d'Angleterre qu'elle lui marquait avoir porté, et dont elle voulait qu'il se fit un gilet, « ce qui avait arraché à Rousseau, qui baisa vingt fois le jupon, des larmes d'attendrissement² ». Elle exigeait donc en retour que Rousseau ne lui ménageât point ses visites et la conseillât sur ses écrits. Comme beaucoup de femmes de son temps et de sa condition, elle avait, en effet, la prétention et la manie de faire des livres. Encore si elle se fût contentée d'imprimer les lettres et pièces fugitives en prose et en vers qu'elle a singulièrement intitulées *Mes Moments heureux* (1752)³. Mais, chose qui surprend quand on songe à sa situation domestique ! les sujets qui semblaient la préoccuper et lui agréer davantage étaient particulièrement des sujets d'éducation. L'année même de sa mort, l'Académie

1. *Œuvres*, t. I, p. 450.

2. *Œuvres*, t. I, p. 421.

3. *Œuvres*, 2 vol., 1869. — *Lettres à mon fils avec une introduction*, par M. Challemeil-Lacour.

française (13 janvier 1783) décernait, avec forces éloges de d'Alembert, le prix d'utilité fondé par Montyon, aux *Conversations d'Émilie* qu'elle avait rédigées pour sa petite-fille M^{lle} de Belzunce et présentées en concurrence avec *Adèle et Théodore* par M^{me} de Genlis. Et bien auparavant elle avait écrit des *Lettres à son fils* (1758), lequel n'était ni de naturel ni d'âge à pouvoir en tirer profit. Consulté sur cette composition : « J'ai lu avec grande attention vos lettres à Monsieur votre fils, répondait Rousseau. Elles sont bonnes, excellentes, mais elles ne valent rien pour lui... à quoi sert, par exemple, de l'instruire des devoirs de votre état de mère ! ? »

Quelques précautions qu'il y mit, ce n'était pas là de la part de Rousseau une appréciation flatteuse et rien néanmoins n'était mieux fondé que sa critique. Car les *Lettres à son fils* ne sont guère, en somme, pour M^{me} d'Épinay, qu'un thème de rhétorique où, en de forts plats discours sur la vertu et en de froides allégories, elle s'exerce à inculquer à un enfant de dix ans, dont elle prétend faire un sage, des principes qu'elle-même, chaque jour, dément par sa conduite. Il est intéressant, d'ailleurs, de constater au milieu de tout son bavardage, comment ses idées en matière d'éducation diffèrent tour à tour on se rapprochent de celles de Rousseau. D'un côté, contrairement au sentiment du futur auteur de *l'Émile*, elle ne croit pas « qu'il faille attendre qu'un enfant ait douze ans pour l'instruire et ainsi ne commencer l'éducation que lorsqu'elle doit être déjà fort avancée ». D'autre part, avec le lauréat de l'Académie de Dijon, elle estime « qu'il n'y a rien dans les attraits de la vie civile qui puisse nous dédommager des biens qu'elle nous a enlevés, nos arts, nos plaisirs divers, nos frivoles amusements ne pouvant remplacer un seul des moments délicieux de la vie rustique ».

Elle s'ingère même de faire des pièces de théâtre, dont, peu sûre même de son orthographe, elle soumet les plans à Rousseau, qui maussadement lui répond : « Encore de nouveaux plans ? Diable soit fait des plans et plan plan relantanplan ! C'est sans doute une belle chose qu'un plan, mais faites des détails et des scènes théâtrales, il ne faut que cela pour le succès d'une pièce à la lecture et même quelquefois à la représentation. Que Dieu vous préserve d'en faire une assez bonne pour cela ! J'ai relu votre lettre pour y chercher les fautes d'orthographe et n'y en ai pas su trouver une, quoique je ne doute pas qu'elles n'y soient ¹. »

Le commerce de M^{me} d'Épinay et de Rousseau n'allait donc pas sans tiraillement, les exigences d'une femme bel esprit ne devant pas toujours s'accommoder de la brusque franchise du solitaire de l'Ermitage. Ajoutez les plaintes éternelles de Rousseau, ses lamentations monotones sur l'injustice des hommes, la nécessité sans cesse renaissante de le réconcilier avec ses anciens amis, notamment avec Diderot ². La châtelaine de la Chevrette avait beau déclarer « qu'elle voulait être toujours comme une ombre heureuse autour de Jean-Jacques qui l'entraînât au bonheur malgré lui ³ ». Chaque jour amenait entre la protectrice et son protégé des susceptibilités que Grimm ne contribuait guère à amortir, et que rendirent encore plus vives les rapports de Rousseau avec la comtesse d'Houdetot. M^{me} d'Épinay parut s'en montrer jalouse, et Rousseau l'accusa même d'avoir, par une lettre, dénoncé à Saint-Lambert ses amours ⁴. Enfin, mettant son dévouement à l'épreuve, elle lui demanda et le fit presser par ses amis de l'accompagner à Genève où subitement elle se décidait à aller consulter Tronchin. Persuadé que ce

1. *Œuvres*, t. VII, p. 468.

2. *Ib.*, VII, p. 170.

3. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 348.

4. *Œuvres*, t. I, p. 432, 433.

voyage n'avait pour but que de cacher une grossesse, Rousseau, qui, aussi bien, pouvait invoquer le prétexte de sa santé, se refusa à accepter un rôle que Grimm eût beaucoup plus justement rempli. « Dites-moi, Grimm, écrivait-il à ce dernier 19 octobre 1757¹, pourquoi mes amis prétendent que je dois suivre M^{me} d'Épinay?... Elle a des amis moins malades, moins pauvres, moins jaloux de leur liberté, moins pressés de leur temps, et qui lui sont au moins aussi chers que moi. Je ne vois pas qu'aucun d'eux se fasse un devoir de la suivre. Par quelle bizarrerie en sera-ce un pour moi seul, qui suis moins en état de le remplir? Personne ne sait se mettre à ma place et ne veut voir que je suis un être à part, qui n'a point le caractère, les maximes, les ressources des autres, et qu'il ne faut point juger sur leurs règles. »

En vain Diderot, « au coin d'un bon feu, dans une bonne robe de chambre bien fourrée² », l'engageait-il, par reconnaissance pour sa protectrice, quoique assez mal portant et aux approches de la mauvaise saison, à courir les grands chemins. Reprenant en substance sa lettre à Grimm : « Qu'a fait pour moi M^{me} d'Épinay, mandait-il à Diderot, avec lequel dès lors il se brouilla irrémédiablement. Elle a fait bâtir à mon occasion une petite maison à l'Ermitage³... qu'ai-je fait de mon côté pour M^{me} d'Épinay? Dans le temps que j'étais prêt à me retirer dans ma patrie, que je le désirais vivement, et que je l'aurais dû, elle renna ciel et terre pour me retenir⁴. » Et en même temps il protestait à Saint-

1. *Œuvres*, t. VII, p. 200.

2. *Ib.*, p. 206.

3. Streckeisen-Moulton, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 271. Lettre de Francueil l'automne 1758 : « Je fus revolté, en lisant que vous saviez très mauvais gré à M^{me} d'Épinay, de ne pas vous tenir compte des froides digestions que vous aviez prises chez elle. Ce n'est pas ainsi que l'on parle de quelqu'un à qui l'on a été dans le cas d'avoir des obligations. » Le passage de la lettre à Grimm, cité par Francueil, n'est pas textuel. [*Œuvres* (ed. Mussel-Pathay), t. XVIII, p. 374].

4. *Œuvres*, t. VII, p. 202.

Lambert (28 octobre 1757) que rien ne le pourrait décider à faire cortège à M^{me} d'Épinay : « Quoi qu'il arrive, je ne veux pas être son valet, ni aller m'étaler devant mon pays à la suite d'une fermière générale ¹. » D'autres raisons plus fortes encore qu'il n'avouait pas, pesaient sur ses résolutions, en particulier sa passion pour M^{me} d'Houdetot.

Malgré tout, néanmoins, il avait offert, quoique faiblement, de partir. M^{me} d'Épinay partit sans lui, mais avec son fils et son mari, lequel ne la quitta qu'à Genève, ce qui semblait infirmer, mais sans péremptoirement les détruire, les soupçons qu'avait conçus Rousseau sur l'état de son ancienne amie. Ce départ, évidemment, ne pouvait manquer de déterminer entre eux une rupture. L'hôte de l'Ermitage le comprit ainsi. Résolu à déloger, il manda toutefois à M^{me} d'Épinay, qu'avec son agrément il ne quitterait qu'au printemps l'asile qu'il devait à sa bonté ². La réponse qu'il reçut ³ fut telle que, malgré la rigueur de l'hiver, il vidait aussitôt les lieux, et, le 15 décembre 1758, venait avec Thérèse occuper, à Montmorency, une maison appelée le petit Mont-Louis, que lui cédait M. Mathas, procureur fiscal de M. le prince de Condé. Il y devait demeurer jusqu'au 9 juin 1762.

1. *Œuvres*, t. VII, p. 210.

2. *Ib.*, t. I, p. 469.

3. *Ib.*, p. 470.

CHAPITRE X

MONT-LOUIS

En juillet 1757, un des familiers de Rousseau, Deleyre¹, lui écrivait² : « Rappelez-moi, cher citoyen, dans votre retraite, sur vos bancs de gazon, au pied du grand escalier à six marches qui s'élève devant votre porte. Oh ! la jolie porte, faite comme celle de votre cœur, pour de vrais amis, et où l'on ne peut entrer deux à la fois ! Quand y serai-je admis, pour n'en plus sortir?... Dites-moi, je vous prie, cher citoyen, quand est-ce que l'ermite aura fini ses courses. Je veux le consulter sur l'avenir. On dit qu'il erre de château en château, chez toutes les fées de son voisinage. Je rirais bien de le voir pris à quelqu'un de leurs charmes, lui qui me donnait jadis de si beaux conseils contre l'enchantement. Si j'étais l'Arioste, je voudrais chanter Jacques l'ermite, mieux que le Tasse n'a chanté Pierre, et je ferais retentir la vallée de Montmorency du nom des Herminies et des Bramantes nouvelles. Eaubonne et la Chevrette auraient mes plus beaux vers ; le Thabor fournirait un temple aux oracles. Je ne manquerais point de forêts enchantées ; le parc de l'ermite serait un rendez-vous pour le conseil des diables, car il n'y a qu'eux qui aient pu le découvrir. Mais je placerais les anges et les vierges dans ce bosquet naturel qui couvre de son

1. Deleyre, né à Bordeaux en 1726, mort en 1797, se livra d'abord à une dévotion outrée, pour devenir ensuite athée. Bibliothécaire du duc de Parme, il fut envoyé à la Convention. On lui doit une analyse de la philosophie de Bacon.

2. Streckeisen-Moulton, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. 1, p. 157-158.

ombre la porte de l'Ermitage. La source qui descend de l'enclos du moulin pour baigner l'enclos du petit jardin, serait mon Hippocrène. C'est sous les peupliers qui la défendent du soleil que j'irais m'enquérir de l'esprit prophétique qui fait révéler ce qui n'est pas et ne sera jamais. Au seul aspect de la grotte de l'ermite, je deviendrais le plus agréable menteur du monde. »

A l'Ermitage, il n'y a plus rien à cette heure qui réponde à cette description de Deleyre, ni rien qui rappelle Rousseau, ni les rosiers plantés de ses mains, ni les peupliers qui entouraient la niche où M^{me} d'Épinay avait fait placer un buste de son ancien ami, en inscrivant ces vers :

O toi dont les brûlants écrits
Furent créés dans cet humble ermitage
Rousseau plus éloquent que sage,
Pourquoi quittes-tu mon pays?
Toi-même avait choisi ma retraite paisible,
Je t'offrais le bonheur et tu l'as dédaigné!
Tu fus ingrat, mon cœur en a saigné;
Mais qu'ai-je à retracer à mon âme sensible
Je te vois, je te lis, et tout est pardonné¹.

En 1791, le corps de Rousseau s'arrêta à l'Ermitage, à Mont-Louis. L'architecte Bénard y laissa coucher le cortège qui conduisait Rousseau au Panthéon.

Aujourd'hui, adossé à une grille qui défend l'avenue de l'habitation moderne, l'Ermitage qui ressemble, de la sorte, à une loge de concierge, offre l'aspect banal d'un pavillon qu'à diverses reprises ont défigurés, en l'agrandissant, les propriétaires qui s'y sont succédés², et que

1. Lefeuvre, *le Tour de la vallée*, 1836, p. 53

2. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely fut contraint de céder l'Ermitage à Maximilien Robespierre qui s'y établit en villégiature. Le 5 thermidor an II, il y dressa la liste de proscription du canton de Montmorency, et revint le 7 à Paris, après avoir préparé le discours qu'il prononça le 8. Le 3^e jour complémentaire de l'an VI, Gretry l'acheta 10.000 livres. Après sa mort (24 septembre 1813), la propriété passa à un de ses

le dernier acquéreur, afin de dégager la vue de son château, à réduit à un simple rez-de-chaussée. L'Ermitage est donc devenu méconnaissable, et, à vrai dire, il n'en reste presque plus rien.

Il n'en est pas tout à fait de même de Mont-Louis. Les bâtiments ont pu aussi y être accrus; mais le logis de Rousseau semble y avoir été, en partie, conservé, de même que subsiste au bout du jardin le donjon, qui terminant une allée en terrasse, donne sur la vallée et offrait alors « pour terme de point de vue, le simple mais respectable château de Saint-Gratien, retraite du vertueux Catinat¹ », et l'étang de Montmorency. C'était dans ce donjon que Rousseau devait composer ses plus célèbres ouvrages, et aussi recevoir « tout en haïssant leur rang et leurs titres », des nobles visiteurs, qu'il met un visible orgueil à énumérer² : M. le prince de Tingry, M. le marquis d'Armentières, M^{me} la duchesse de Montmorency, M^{me} la comtesse de Valentinois, M^{me} la duchesse de Boufflers³, lesquels « ne dédaignaient pas de faire, par une montée très fatigante, le pèlerinage de Mont-Louis », enfin, M. le prince de Conti lui-même, avec lequel il engageait des parties d'échecs, qu'au scandale des courtisans, il osait gagner.

Avant tous autres, il aurait fallu citer le maréchal duc de Luxembourg. « Souviens-toi, écrivait Rousseau (30 avril 1759)⁴, que si M. le maréchal de Luxembourg t'honora de sa visite, et vint s'asseoir sur ta chaise de

neveux, L.-V. Flamand Liégeois. — Sur la table de pierre ombragée par des tilleuls, un M. Bizard, a fait graver en 1787, ces vers :

C'est ici qu'un grand homme a passé ses beaux jours.
Vingt chefs-d'œuvre divers en ont marqué le cours :
C'est ici que sont nés et Saint-Preux et Julie,
Et cette simple pierre est l'autel du génie.

LEFEUVE, *ib.*

1. *Œuvres*, t. I, p. 478.

2. *ib.*, t. I, p. 510. — Rousseau s'intéressa lui-même à la conservation de Mont-Louis (*Œuvres*, t. VII, p. 451).

3. Sur M^{me} de Boufflers, voir *Œuvres*, t. I, p. 527.

4. *Œuvres*, t. VII, p. 255.

paille, au milieu de tes pots cassés, ce ne fut ni pour ton nom ni pour ta fortune, mais pour quelque réputation de probité que tu t'es acquise; ne le fais jamais rongir de l'honneur qu'il t'a fait. »

A peine effectivement Rousseau se fut-il établi à Montmorency que le maréchal et la maréchale de Luxembourg qui, récemment avait acheté le magnifique château bâti par Croisat, dit le pauvre, comblèrent en quelque sorte leur nouveau voisin de leurs prévenances. Le vieux maréchal, qui avait d'abord épousé M^{lle} de Colbert-Soignelay, dont il avait eu la princesse de Robeck et un fils, Anne-François, duc de Luxembourg, s'était marié en secondes noces (1756) à la veuve du duc de Boufflers, M^{lle} de Villeroy. Les vers de Tressan ont assez fait connaître les succès qu'elle avait obtenus à la cour :

Quand Boufflers parut à la cour
De l'amour on crut voir la mère,
Chacun cherchait l'art de lui plaire,
Et chacun l'avait à son tour. »

Après avoir ébloui le monde par sa beauté et sa haute galanterie, la duchesse de Boufflers, devenue maréchale de Luxembourg, semblait chercher comme un refuge dans la fréquentation des gens de lettres. Elle s'éprit donc, ainsi que son débonnaire époux, d'une sorte de passion pour l'homme bizarre et déjà célèbre qui était venu loger presque à leur porte et qu'il fallut peu à peu amadouer. Aussi n'y eût-il pas d'avances qu'ils ne lui prodiguèrent, lui envoyant force invitations et gibier, faisant, à sa prière, sortir Morellet de la Bastille, s'intéressant enfin non seulement à sa personne et à celle de sa suivante, mais jusqu'à sa chatte, la Doyenne et à son chien Duc, dont Rousseau s'était cru obligé, par convenance, de changer le nom en celui de Turc. « Je meurs d'envie de vous voir, lui écrivait la maréchale, à propos de la perte de ce chien; je suis à la mort d'une absence

si longue... personne ne vous honore, ne vous estime et ne vous aime plus que moi... je partage votre douleur, j'en suis même au désespoir; ce pauvre Turc¹! » Et Rousseau de répondre (20 juillet 1760) : « Vous savez mes regrets et vous me les pardonnez; je ne me les reproche donc plus, et l'intérêt que vous y prenez me console de ma folie. Mon pauvre Turc n'était qu'un chien, mais il m'aimait, il était sensible, désintéressé, d'un bon naturel. Hélas! comme vous le dites, combien d'amis ne le valaient pas². » La maréchale cherchera donc à Rousseau un chien : « Vous me marquez et M. le maréchal me marque que vous me cherchez un chien³. » Et, redoublant de tendresse : « Vous dites, lui écrira-t-elle, que vous avez moins de réserve avec M. de Luxembourg qu'avec moi. Eh! Monsieur, à mon âge, on n'a plus de sexe; il ne me reste qu'un cœur qui ne vieillit point pour vous et que vous trouverez toujours bien tendre⁴. »

Quoique moins expansive et plus simple que celle de M^{me} de Luxembourg, l'affection du maréchal pour Jean-Jacques n'en devait pas moins être très vive. C'était avec lui d'intimes conversations, de longues promenades, un continu échange de billets⁵. Rousseau, de son côté, s'était vraiment attaché au maréchal, comme l'attestent les regrets qu'il exprimait en apprenant sa mort : « La perte de M. de Luxembourg, écrit-il le 28 mai 1764⁶, met le comble à toutes mes autres afflictions; je la sentirai jusqu'au tombeau. Il fut mon consolateur durant ma vie, il sera mon protecteur après sa mort; sa chère et honorable mémoire défendra la mienne des insultes de mes ennemis; et quand ils voudront la souiller par leurs ca-

1. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 434, 436.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 276.

3. *Ib.*, t. VII, p. 360.

4. Streckeisen-Moultou, t. I, p. 439.

5. Billels du maréchal : — Streckeisen-Moultou, t. I, p. 459; — t. II, p. 29.

6. *Œuvres*, t. VII, p. 599.

lommies, on leur dira : comment cela pourrait-il être ? le plus honnête homme de France fut son ami. »

A entendre Rousseau, ni le maréchal ni M^{me} de Luxembourg « ne parurent vouloir s'occuper un instant de sa bourse et de sa fortune, persuadés l'un et l'autre qu'il avait raison d'être content de son état et qu'il n'en voulait pas changer¹ ». Or les faits cadrent assez mal avec cette assertion. Le maréchal et la maréchale rivalisaient de zèle aimable, entraînaient au contraire avec sollicitude, et peut-être même un peu plus avant qu'il ne l'eût désiré² dans toutes les affaires de Rousseau. Un jour, ils se mettaient en tête qu'il fût de l'Académie française, comme si sa double qualité de protestant et d'étranger n'ait pas dû être à son élection un obstacle insurmontable. C'était, d'ailleurs, bien peu connaître les sentiments que nourrissait Jean-Jacques à l'égard des académiciens et des académies. « Il estime, lui, les paysans de Montmorency des membres plus actifs de la société que tous ces tas de désœuvrés payés de la graisse du peuple pour aller dix fois la semaine bavarder dans une académie³. » Et « que peut penser le peuple de toutes les académies en observant ce qui se passe dans celles qui sont à sa portée ; il voit avec étonnement des troupes d'imbéciles devenir des sujets académiques et les honneurs littéraires prodigués ? »

Une autre fois, ce fut sans doute à leur instigation que M. de Malesherbes lui fit proposer une place au *Journal des savants*. Le travail en était peu de chose et un honoraire de huit cents francs y était attaché. Mais Rousseau se décidait à la refuser à cause de la certitude où il était de mal remplir les fonctions dont il lui fallait se charger, car « il savait que tout son talent ne venait que d'une certaine chaleur d'âme sur les matières qu'il avait

1. *Œuvres*, éd. Mussel-Pathay, t. XV, p. 396.

2. Sur la recherche de l'enfant de Rousseau, voir *supra*, p. 90.

3. *Œuvres*, t. I, p. 720 ; — cf. *Emile*, *Œuvres*, t. III, p. 413.

à traiter, et qu'il n'y avait que l'amour du grand, du vrai, du beau, qui pût animer son génie... On s'imaginait qu'il pouvait écrire par métier comme tous les autres gens de lettres, au lieu qu'il ne sut jamais écrire que par passion¹ ».

Enfin le maréchal et la maréchale allaient jusqu'à lui offrir leur propre demeure, et, pendant qu'on faisait à la maison de Mont-Louis des réparations nécessaires, l'installaient avec tout son ménage, on dirait bien toute sa ménagerie, Thérèse, sa chatte et son chien, dans ce qu'on appelait le petit château, reproduction de *l'Isola Bella*². Rousseau a tracé de cette habitation une délicieuse peinture, mentionnant que ce fut dans ce charmant séjour qu'au chant du rossignol et au parfum de la fleur d'orange, il composa dans une perpétuelle extase le cinquième livre de son *Émile*. Il n'eût tenu qu'à lui de s'y fixer d'une manière définitive³. Le maréchal et la maréchale lui avaient même ouvert leur hôtel de Paris, où il venait parfois souper en bonne fortune⁴. Mais, en se sentant hors de son chez lui, Rousseau soupirait souvent après son modeste logis. C'est pourquoi, encore que « les bontés du maréchal et de la maréchale lui eussent rempli le cœur et qu'il aimât tout en eux excepté leurs titres », il eût hâte de regagner Mont-Louis. Il ne se trouvait bien que là, parce que là seulement il jouissait d'une pleine liberté. Il y avait d'ailleurs formé d'autres relations qui eurent bientôt pour lui le charme de l'habitude. S'il s'offusquait du voisinage de quelques jansénistes qu'il considérait comme des espions, il était, au contraire, en commerce amical avec les Oratoriens de Montmorency⁵, des ecclésiastiques distingués tels que M. Maltot, curé de Groslay, et quelques

1. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay, t. XV, p. 386).

2. *Œuvres*, t. I, p. 503.

3. *Ibid.*, t. I, p. 723.

4. *Ibid.*, t. I, p. 311.

5. 29 mai 1762. Lettre au P. Maly, supérieur de l'Oratoire Lefeuve.
b. *Tour de la Vallée*, p. 58.

hommes de mérite, Loyseau de Mauleon, le libraire Guérin. Les amitiés mondaines ne lui faisaient pas non plus défaut. C'est ainsi qu'il se liait étroitement, quoiqu'elle habitât Soisy, avec M^{me} de Verdelin qui le consultait comme une sorte de directeur, et après avoir recueilli pieusement, lors de sa fuite précipitée de Mont-Louis, sa chatte, la Doyenne, lui rendait visite à Motiers et entretenait longtemps avec lui la plus affectueuse correspondance à laquelle seule mit fin en 1771 son atrabilaire humeur. Il le faut ajouter : au sortir des magnificences auxquelles l'associaient le maréchal et la maréchale de Luxembourg, il se plaisait, par un contraste qui flattait ses goûts d'ancien apprenti, à se délasser dans la famille d'un de ses voisins, le maçon Pillen, et à partager son frugal repas. Parfois aussi ce lui était un plaisir que de faire danser les jeunes filles le dimanche auprès de la fontaine Arenet, au son des rondes qu'il avait composées.

Rousseau s'était donc arrangé à Montmorency une existence qui ne laissait pas que d'avoir ses douceurs. Les premiers moments avaient été pourtant très difficiles. « Je suis accablé de mes maux, écrivait-il à Vernes le 18 février 1758¹, j'ai bien de la peine à vivre, dans ma retraite, d'un travail peu lucratif; je n'ai que le temps qu'il me faut pour gagner mon pain, et le peu qui m'en reste est employé pour souffrir et me reposer. » Il se plaindra aussi d'avoir passé l'année 1758 « toute en langueur ». Au mois de février de cette année, pendant un hiver assez rude, il n'en composait pas moins en trois semaines, dans son donjon « pour lors glacé, sans abri contre le vent et la neige, et sans autre feu que celui de son cœur² », sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*. A l'en croire, mais sans que la lecture de cet écrit permette de vérifier ses dires, il y aurait épanché les sentiments tendres et douloureux dont son âme était alors

1. *Œuvres*, t. VII, p. 214.

2. *Œuvres*, t. I, p. 478.

remplie. « Jusqu'alors l'indignation de la vertu m'avait tenu lieu d'Apollon; la tendresse et la douceur d'âme m'en tinrent lieu cette fois... Ma tristesse sans fiel n'était que celle d'un cœur trop aimant, trop tendre, qui, trompé par ceux qu'il avait crus de sa trempe, était forcé de se retiré au dedans de lui... Sans m'en apercevoir, j'y décrivis ma situation actuelle; j'y peignis Grimm, M^{me} d'Épinay, M^{me} d'Houdetot, Saint-Lambert et moi-même. En l'écrivant, que je versai de délicieuses larmes! Hélas! On y sent trop que l'amour, cet amour fatal dont je m'efforçais de guérir n'était pas encore sorti de mon cœur. A tout cela se mêlait un certain attendrissement sur moi-même qui me sentais mourant. Loin de craindre la mort, je la voyais s'approcher avec joie; mais j'avais regret de quitter mes semblables sans qu'ils sentissent tout ce que je valais, sans qu'ils sussent combien j'avais mérité d'être aimé d'eux s'ils m'avaient connu davantage. Voilà les causes de ce ton singulier qui règne dans cet ouvrage et qui tranche prodigieusement sur celui du précédent¹... Ma lettre eut un très grand succès... Elle respirait une douceur d'âme qu'on sentit n'être point jouée². »

A lire la *Lettre sur les spectacles*, il est impossible de rien comprendre à tout ce marivaudage. D'autre part, rien de plus inattendu que l'appréciation que Rousseau a faite de cette composition. « Ce qui me fâche, mandait-il à Vernes (4 juillet 1758)³, c'est que cet écrit est de la dernière faiblesse; il se sent de l'état de langueur où je suis, et où j'étais bien plus encore quand je l'ai composé. Vous n'y reconnaitrez plus rien que mon cœur. » Et à Deleyre (3 octobre 1758)⁴: « Cet écrit est lâche et faible, les méchants n'y sont plus gourmandés... Cependant je l'aime plus que tous les autres, parce qu'il m'a sauvé la

1. *Œuvres*, t. I, p. 479.

2. *Ib.*, p. 485, 486.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 228.

4. *Ib.*, t. VII, p. 233.

vie, et qu'il me servit de distraction dans des moments de douleur, où, sans lui, je serais mort de désespoir. »

Qu'était-ce donc que cette *Lettre sur les spectacles*, qu'avec une sévérité sans doute excessive Rousseau jugeait être « de la dernière faiblesse »; pour laquelle, néanmoins, il avait une prédilection marquée, et dont il aimait à rappeler « qu'elle avait eu un grand succès parce qu'elle respirait une douceur d'âme qu'on sentait n'être pas jouée »? C'était une réponse à l'article *Genève* que d'Alembert venait de faire paraître dans l'*Encyclopédie* et où, en vrai Bertrand qui veut complaire à Voltaire-Raton, après avoir acensé les pasteurs genevois de socinianisme, il s'efforçait de prouver qu'il était utile et même nécessaire d'établir un théâtre dans la cité de Calvin. On reconnaissait d'ailleurs aisément que Voltaire lui-même avait mis la main à ce factum. A l'instigation de ses amis de Genève tout autant et plus peut-être que de son propre mouvement¹, Rousseau en entreprit la réfutation. Quelque hommage qu'il eût pris soin d'y rendre à l'auteur de *Brutus* et de la *Mort de César*², il allait ainsi s'aliéner irrémédiablement Voltaire exaspéré.

Il y a de tout dans la *Lettre sur les spectacles*. Mais, parmi les digressions dont elle abonde, Rousseau ne perd néanmoins pas de vue son objet. Analysant avec une vigueur et une pénétration remarquables les pièces les plus réputées, soit des anciens, soit des modernes, notamment les comédies de Molière, il y fait résolument et non sans éloquence le procès du théâtre. Tout amusement, suivant lui « est un mal pour un être dont la vie est si courte et le temps si précieux ». Vous croiriez entendre Bossuet adressant au théâtre Caffaro ses véhémentes remontrances sur les dangers du théâtre³. Aussi bien, dans cette dissertation, de même que dans tous ses

1. *Œuvres*, t. VII, p. 214.

2. *Œuvres*, t. V, p. 103.

3. Bossuet, *Œuvres* ed. 1846, t. XXVI, p. 283.

principaux écrits, l'inspiration de Rousseau, quoique la plupart du temps, il s'en taise, ne va pas sans les secours de l'érudition. Dès 1666, Nicole avait publié un *Traité de la comédie et des spectacles selon la tradition de l'Église tirée des conciles et des Saints Pères*, et à la même époque (1667) le prince de Conti avait fait paraître des *Maximes et réflexions sur la comédie*¹. La *Lettre sur les spectacles* n'est, en bien des points, qu'un écho des ouvrages de ces moralistes. Comme Bossuet, comme Nicole, comme le prince de Conti, Rousseau y soutient que le spectacle doit être condamné en lui-même. Car non seulement il est inutile et ne produit aucun des bons effets que d'ordinaire on lui attribue, mais il isole l'homme dans un égoïsme corrupteur; il ne change ni ses sentiments ni ses mœurs, il ne rend ni le vice odieux ni la vertu aimable, et n'est, à tout prendre, ne fût-ce que par la contagion des acteurs et des actrices, qu'un instrument de démoralisation. « Le seul instrument qui serve à purger les passions est la raison, et la raison n'a nul effet au théâtre; le théâtre purge les passions qu'on n'a pas et fomenté celles qu'on a. » L'effet moral du spectacle et des théâtres ne saurait donc jamais être bon ni salutaire en lui-même, puisque à ne compter que leurs avantages, on n'y trouve aucune sorte d'utilité réelle sans inconvénients qui la surpassent. « On accoutume les yeux du peuple à des horreurs qu'il ne devrait pas même connaître, et à des forfaits qu'il ne devrait pas même supposer possibles. » Tandis que la tragédie ne présente « que des êtres gigantesques, boursoillés », la comédie est surtout nuisible. « Molière trouble tout l'ordre de la société. » « C'est le mécontentement de soi-même, dira ailleurs Rousseau *Lettre à Moulton*², c'est le poids de l'oisiveté, c'est l'oubli des goûts simples et naturels, qui

1. Voir aussi Pascal. *Sur les Spectacles Opuscules* (ed. Hachette), 1897, p. 324.

2. *Œuvres* éd. Musset-Pathay), t. II, p. 45, 46.

rendent nécessaire un amusement étranger. Je n'aime point qu'on ait besoin d'attacher incessamment son cœur sur la scène, comme s'il était mal au dedans de nous : »

Peut-être le spectacle est-il un mal inséparable des grandes villes dans les monarchies. Un peu plus tard (29 janvier 1760¹) à Moulton Rousseau écrira : « Ne nous faisons plus illusion, Monsieur; je me suis trompé dans ma *Lettre à d'Alembert*: je ne croyais pas nos progrès si grands, ni nos mœurs si avancées. Nos maux sont désormais sans remède; il ne nous faut plus que des palliatifs et la comédie en est un. » Mais, si la comédie est un palliatif pour les grands États et les peuples corrompus, comment songer à introduire le spectacle dans un petit État tel que Genève et surtout dans une république? Et, à l'éloge de sa cité natale, Rousseau ajoute les considérations qui lui sont habituelles sur la patrie, la vertu, l'éducation qui convient à une démocratie. Comment, en outre, ne pas l'observer? Dans une démocratie, où les sujets et le souverain ne sont que les mêmes hommes considérés sous différents rapports, ce même amusement du théâtre qui fournit un moyen d'économie au riche en supplantant à des amusements plus coûteux, affaiblit doublement le pauvre, soit par un surcroît réel de dépenses, soit par moins de zèle au travail. Quoi! ne faut-il donc aucun spectacle dans une république? Au contraire, il en faut beaucoup. Ce sont les fêtes de Sparte qui devraient servir de modèle. Pourquoi, puisqu'il y a des prix militaires, ne fonderait-on pas d'autres prix de gymnastique, pour la lutte, pour la course, pour le disque, pour divers exercices du corps? Pourquoi n'animerait-on pas les bateliers par des joutes sur le lac? Sans doute il y a trop loin des Genevois aux Lacédémoniens pour vouloir, dans les fêtes genevoises, introduire les danses des jeunes Lacédémoniennes. Mais à Sparte « qu'on n'aura jamais assez citée pour l'exemple

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 270.

que nous devrions en tirer », à Sparte n'y avait-il pas d'autres danses, trois danses en autant de bandes selon la différence des âges et qui se faisaient au chant de chaque bande? Celle des vieillards commençait la première, en chantant le couplet suivant :

Nous avons été jadis
Jeunes, vaillants et hardis.

Suivait celle des hommes, qui chantaient à leur tour en frappant de leurs armes en cadence :

Nous le sommes maintenant
A l'épreuve à tout venant.

Ensuite venaient les enfants, qui leur répondaient en chantant de toutes leurs forces :

Et nous bientôt nous le serons
Qui tous vous surpasserons ¹.

« Sans pompe, sans luxe, sans appareil, tout respirait (dans les fêtes de Lacédémone) avec un charme secret de patriotisme qui les rendait intéressantes, un certain esprit martial convenable à des hommes libres. » Du reste, à quoi bon se reporter à l'antiquité? « Plantez au milieu d'une place un piquet couronné de fleurs, rassemblez-y le peuple et vous aurez une fête². . . Ah! s'écrie Rousseau en couchant, où sont les jeux et les fêtes de ma jeunesse? où est la concorde des citoyens? où est la fraternité publique? où est la pure joie et la véritable allégresse? où sont la paix, la liberté, l'équité, l'innocence? Allons rechercher tout cela³. » La Convention, en instituant ses fêtes, devait se rappeler les conseils et les recommandations de Rousseau dans sa *Lettre sur les spectacles*⁴.

1. *Œuvres*, t. V, p. 115.

2. *Ib.*, p. 106.

3. *Ib.*, p. 112.

4. Il faut joindre à la *Lettre sur les spectacles* le traité de *l'Imitation théâtrale* dont Rousseau dit lui-même : « Ce petit écrit n'est qu'une

Il est facile de la remarquer : de même qu'au *Discours sur les sciences et les arts* se rattache le *Discours sur l'origine de l'inégalité*, lequel n'en est que l'amplification, à ces deux *Discours* se rattache, de son côté, la *Lettre sur les spectacles*. Ce sont en quelque sorte trois manifestes dans lesquels Rousseau dénonce avec éclat et fracas ce qui lui semble artificiel dans la société, les abus qui la lui rendent odieuse, la corruption qui lui paraît la dénaturer. C'est ce qu'on pourrait appeler, en employant un langage Baconien, la partie destructive de sa doctrine, *pars destruens*. Mais à cette partie destructive correspond dans l'œuvre de Rousseau une partie édificative, *pars edificans*. Dans *la Nouvelle Héloïse*, il entreprend la réforme des mœurs domestiques, dans *l'Émile* celle de l'éducation, dans *le Contrat social* celle des droits politiques. Ces trois écrits ont pour objet de dégager l'homme des institutions qu'il s'est données et de le ramener à la nature. Ailleurs il écrira : « Le premier *Discours*, celui sur *l'Inégalité*, et le *Traité de l'éducation* sont trois ouvrages inséparables et qui forment ensemble un même tout¹. »

A la vérité, ce n'était guère qu'après coup que Rousseau pouvait imaginer un tel enchaînement qu'il ne s'était certainement point tout d'abord proposé d'observer dans des écrits par lesquels il s'infligeait à lui-même les plus étranges démentis. C'était, en effet, après avoir mis au théâtre *le Devin* qu'il publiait sa *Lettre sur les spectacles*, et c'était après sa *Lettre sur les spectacles* qu'il allait faire paraître le roman de *la Nouvelle Héloïse*. Aussi devait-il chercher à s'excuser par des sophismes : « Il faut, écrivait-il, des spectacles dans les grandes villes, et des romans aux peuples corrompus. J'ai vu les mœurs

espèce d'extrait de divers endroits où Platon traite de l'imitation théâtrale... L'occasion de ce travail fut la *Lettre à M. d'Alembert sur les spectacles* » (*Œuvres*, ed. Musset-Pathay, t. II, p. 386).

1. *Œuvres*, t. I, p. 713 (seconde lettre à M. de Malesherbes).

tée, obtint pourtant à Paris. L'orgueil flatté des femmes en fit le succès, car nul ne semblait avoir aussi bien parlé de l'amour que Jean-Jacques. « Les libraires ne pouvaient suffire aux demandes de toutes les classes. On louait l'ouvrage à tant par jour, ou par heure. Quand il parut, on exigeait douze sous par volume, en n'accordant que soixante minutes pour le lire¹. »

Sans doute des critiques, même acerbes ou railleuses, ne manquèrent pas de se produire. C'est ainsi que s'abritant sous le nom du marquis de Ximènes, Voltaire parodiait *la Nouvelle Héloïse* dans un pamphlet intitulé *Moïssia*, et qu'un ancien ami de Rousseau, Bordes de Lyon, lui adressait des observations piquantes qu'il intitulait *Prédiction tirée d'un vieux manuscrit* (1761²). Mais les applaudissements couvraient la voix de la malignité³. Duclos, Necker⁴, Diderot, quoiqu'il déclarât le livre « feuillet », c'est-à-dire plein de longueurs⁵, donnaient à *la Julie* leur approbation; et, du donjon de Vincennes, Mirabeau saluait Jean-Jacques « comme l'un des plus grands écrivains qui fut jamais, dont l'éloquence toujours entraînant, toujours appuyée sur la plus ingénieuse dialectique est guidée par un goût si exquis et n'exclut pas la correction la plus sévère; génie mâle, profond, créateur

meucail à faire grand bruit... Tout Paris était dans l'impatience de voir ce roman; les libraires de la rue Saint-Jacques et celui du Palais-Royal étaient assiégés de gens qui en demandaient des nouvelles. Il parut enfin, et son succès, contre l'ordinaire, répondit à l'empressement avec lequel il avait été attendu. »

1. L'abbé Brizard *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, t. II, p. 361.

2. Moreau, *J.-J. Rousseau et le siècle philosophe*, 1870, p. 353.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 310.

4. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 333 : « Que de sublimités dans mille endroits de ces six volumes. » Lettre de Necker.

5. « Diderot trouva tout cela feuillet, ce fut son terme; c'est-à-dire charge de paroles et redondant. Je l'avais bien senti moi-même; mais c'était le bavardage de la fièvre; je ne l'ai jamais pu corriger. Les dernières parties ne sont pas comme cela. La quatrième surtout, et la sixième, sont des chefs-d'œuvre de diction. » *Œuvres*, ed. Musset-Pathay, t. XV, p. 300.

et sublime. Quoi qu'on pense ou qu'on dise de lui pendant un siècle encore, il ne fut jamais peut-être d'homme aussi vertueux... Voltaire fut un génie de premier ordre, un phénomène dans l'histoire de l'homme; mais dans ses ouvrages philosophiques il n'a été le plus souvent qu'un bel esprit, tandis que Rousseau, digne de tous nos respects par ses mœurs, son inflexible courage et la nature de ses travaux, est l'apôtre de la vertu, nous l'a toujours fait adorer ». (Mirabeau à Sophie.)

« Les sentiments furent partagés chez les gens de lettres, observait plus tard Rousseau lui-même, mais dans le monde il n'y eut qu'un avis; et les femmes surtout s'enivrèrent du livre et de l'auteur au point qu'il n'y en avait pas, même du plus haut rang, dont je n'eusse fait la conquête si je l'avais entrepris¹. » C'était là assurément marquer beaucoup de fatuité. « Ce qui en fera toujours un ouvrage unique est la simplicité du sujet et la chaîne de l'intérêt qui, concentré entre trois personnes se soutient durant six volumes, sans épisode, sans aventure romanesques, sans méchanceté d'aucune espèce, ni dans les personnages ni dans les actions. » La vérité est qu'il y eut des femmes qui résistèrent à ce prétendu universel enivrement. Pour n'en pas citer d'autres, M^{me} d'Épinay (mais c'était M^{me} d'Épinay parlant de son ancien hôte de l'Ermitage), M^{me} d'Épinay, très judicieusement, écrivait de *la Julie* : « Ces lettres ne sont pas des lettres, ce roman n'est point un roman; les personnages sont des gens de l'autre monde; ils ne disent pas un mot de ce qu'ils doivent dire, c'est toujours l'auteur qui parle. »

En réalité, Rousseau se sentit d'abord assez perplexé sur le sort d'une composition qui, manifestement, n'avait rien de commun avec la devise qu'il avait fièrement adoptée : *Vitam impendere vero*. « La publication de *la Julie* m'a jeté dans un trouble que ne me donna jamais

1. *Œuvres*, t. I, p. 529.

aucun de mes écrits, mandait-il à la maréchale de Luxembourg (16 février 1761). J'y prends un intérêt d'enfant qui me désole, et je reçois là-dessus des lettres si différentes, que je ne saurais encore à quoi m'en tenir sur son succès, si M. le maréchal n'avait eu la bonté de me rassurer¹. » La maréchale se chargeait de lui renouveler elle-même ces assurances. « Votre *Julie* est le plus beau livre qu'il y ait au monde, lui écrivait-elle. Il n'y a qu'une âme comme la vôtre qui puisse l'avoir fait. Tout ce qui se peut imaginer de grand, de beau, de toutes les manières du monde, s'y trouve, et les gens qui l'aiment et qui sont en grand nombre le relisent tout de suite. Il y a les plus beaux détails². » « Je voudrais faire écrire votre livre en lettres d'or, lui mandait de son côté la comtesse de Boufflers. Je ne le regarde certainement point comme un roman; c'est l'ouvrage le plus parfait que je connaisse; mais nous en sommes tous, je dis tout le monde, à mille lienes³. » Comment ne pas rappeler aussi que ce fut *la Nouvelle Héloïse* qui valut à Rousseau l'admiration et presque le culte de M^{me} de la Tour-Franqueville, de la femme romanesque qu'il finit, ne l'ayant vue d'ailleurs qu'une fois, par appeler « la belle, la très bonne Marianne », et qui, après l'avoir pendant quinze années honoré et parfois importuné de ses missives⁴, consacrait à la défense de sa mémoire des pages anonymes intitulées : *La vertu*

1. *Œuvres*, t. VII, p. 306. — Rousseau avait composé *les Aventures de Milord Edouard* dont il avait fait un extrait pour la maréchale de Luxembourg (Mussel-Pathay, *Œuvres inédites*, t. I, p. 68; — *Œuvres*, éd. Mussel-Pathay, t. IX, p. 535). — *Œuvres*, t. VII, p. 309 (26 mars 1761). A la maréchale : « Les Ximènes et les Voltaire (*Lettre sur « la Nouvelle Héloïse » de J.-J. Rousseau Avoisin*, par Ximènes) peuvent critiquer *la Julie* à leur aise; ce n'est pas à eux qu'elle est curieuse de plaire; et tout ce qui fâche à l'éditeur de leurs critiques, c'est qu'ils les fassent de si loin. »

2. Streckeisen-Moullou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 141.

3. *Ib.*, t. II, p. 33.

4. Lettre du 29 septembre 1761 : « A l'éditeur d'une Julie, vous en annoncez une autre, une réellement existante, dont vous êtes la Claire. » (*Œuvres*, éd. Mussel-Pathay, t. XIX, p. 204.)

vengee par l'amitié ou recueil de lettres de J.-J. Rousseau, par M^{me} de...?

Qu'était-ce donc que *la Nouvelle Héloïse*? Avant tout, il faut l'observer; dans cet ouvrage, de même que dans les autres écrits de J.-J. Rousseau, son génie inventif est constamment soutenu par une certaine érudition et ce serait illusion de croire, comme il semblerait vouloir le persuader, que ce soit uniquement du fond de ses entrailles et du plus secret de sa vie qu'il ait tiré les sentiments qu'il s'est complu à traduire en fictions. Dans *la Nouvelle Héloïse*, il se montre manifestement le continuateur ou plutôt l'imitateur de l'abbé Prévost et surtout de Richardson. « Rousseau remarquait Mercier¹, avait lu *Cleveland*, *les Mémoires d'un homme de qualité*, *Manon Lescaut*, et, ne sachant pas l'anglais, la fameuse *Clarisse* dans la traduction; c'est ce chef-d'œuvre qui l'invita à jouter avec Richardson, et s'il l'a surpassé quelquefois par la force du sentiment et de l'élégance, il n'est pas moins évident qu'il a imité sa manière. » « La lecture des malheurs imaginaires de *Cleveland*², notait lui-même Rousseau, m'a fait faire, je crois, plus de mauvais sang que les miens³. » Cette lecture, d'autre part, lui avait singulièrement profité. Car la profession de foi du fils naturel de Cromwell n'est-elle point comme un antécédent immédiat et la préparation de celle du *Vicaire savoyard*? Mais ce sont surtout les œuvres du disciple de Bunyan, de l'imprimeur Richardson; *Paméla*, *Clarisse Harlowe*, *Graudison*, qui ont été pour l'auteur de *la Nouvelle Héloïse* une inspiration véritable. Ne parlons pas, si l'on veut, de *Graudison*. Mais que d'analogie n'a-t-on pas souvent et avec raison signalées entre *la Julie* de Rousseau et *la Clarisse* de Richardson, laquelle passe sa vie à écrire des lettres,

1. Mercier, *J.-J. Rousseau considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution*, t. II, p. 132.

2. *Histoire de M. Cleveland, fils naturel de Cromwell* (1732-1739).

3. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XIV, p. 341.

qui rédige, mourante, un long testament, et dont l'histoire a pour objet « d'inspirer aux jeunes gens le goût de lectures différentes de pompeux et emphatiques romans, et de servir la cause de la religion et de la vertu? » Tel était également le but déclaré de *Paméla ou la Vertu récompensée*, « suite de lettres familières écrites par une belle jeune personne à ses parents, et publiées afin de cultiver les principes de la vertu et de la religion dans les esprits des jeunes gens des deux sexes ; ouvrage qui a un fondement vrai et qui, en même temps qu'il entretient agréablement l'esprit par une variété d'incidens curieux et touchants, est entièrement purgé de toutes ces images qui, dans trop d'écrits composés pour le seul amusement, tendent à enflammer le cœur au lieu de l'instruire. » Loin d'avoir songé à purger son livre de toutes ces images, Rousseau s'était appliqué, au contraire, à les multiplier, et parmi les peintures de la vie bourgeoise, à les aviver. Richardson l'emporte donc autant sur lui par le sentiment moral qu'il est supérieur à Richardson par le sentiment de la nature. C'est d'ailleurs, en tout, dans le roman de *Julie*, la manière de l'écrivain anglais.

Rousseau avait intitulé son ouvrage : *Julie ou la Nouvelle Héloïse, ou Lettres de deux jeunes amants d'une petite ville au pied des Alpes, recueillies et publiées par Jean-Jacques Rousseau*. Titre complexe et bizarre, car Julie n'a rien d'Héloïse et tout ce que Saint-Preux, l'amant de Julie, offre de commun avec Abélard, c'est d'être comme lui, quoique autrement que lui, en même temps qu'un précepteur un séducteur. Titre trompeur, car ce ne sont pas seulement les lettres de Julie et de Saint-Preux qui s'entremêlent, mais aussi celles d'un Wolmar, d'une Claire d'Orbe, d'un lord Edouard Bonston qu'occupent, de son côté, des amours particulières. D'autre part, rien de plus péniblement ourdi et de plus languissant, de plus invraisemblable à la fois et de plus immoral que la fable de cette composition.

Julie d'Étange, chose tout d'abord surprenante! a, quoique grande fille, au lieu d'une institutrice, un précepteur, dont on sait seulement qu'il est d'obscure naissance et qu'il se nomme Saint-Preux. Après un nombre de billets échangés, la demoiselle lui donne des baisers dans des bosquets, et dans sa chambre même des rendez-vous, lesquels se continuent « dans des chalets qui de leurs toits de chaume peuvent couvrir l'amour et le plaisir ». Nécessairement les suites de ce commerce clandestin ne se font pas attendre. Or, avant qu'un accident, imaginé fort à propos, empêche qu'elles n'éclatent au grand jour, M^{me} d'Étange, par prudence, incline au mariage des deux amants. Mais M. d'Étange, par orgueil nobiliaire, s'oppose à cette alliance et met à la porte Saint-Preux, qui, non content de chercher à Paris instruction et distraction, se met à parcourir « les deux hémisphères » et séjourne trois mois « dans une île déserte et délicieuse ». Cependant notre voyageur rencontre dans un lord Edouard Bouston, ami de M. d'Étange, un mentor dévoué, en même temps que Julie trouve dans une cousine appelée Claire une confidente, qui a d'abord été la complice de ses amoureuses intrigues. Édouard, Saint-Preux, Julie, Claire, s'écrivent les uns aux autres à tour de bras et avec un entrain que rien ne lasse. M. d'Étange se décide alors à prendre ses sûretés. Désireux de témoigner sa reconnaissance à un autre ami, d'origine mystérieuse et probablement princière, M. de Wolmar, qui autrefois lui a sauvé la vie, il le marie à Julie, et celle-ci ne tarde pas à le rendre coup sur coup père de deux garçons. Cet homme d'âge mûr, athée et sceptique, s'est montré et se montre d'une facilité extraordinaire d'accommodement. Après avoir épousé Julie sans rien ignorer de son passé, qu'elle s'est d'ailleurs elle-même chargée de lui apprendre, il n'hésite point à rappeler Saint-Preux sous son toit. Il fait plus. Il forme le projet de sceller une de ces unions à trois (si chères à Rousseau) et pour favoriser la rénssite de ce

beau dessein, il prend lui-même, une fois Saint-Preux revenu, le parti de s'absenter. L'épreuve ne laisse pas que d'être périlleuse, au milieu des excursions que Saint-Preux et Julie font ensemble sur la terre et sur l'onde et des entretiens intimes qu'abritent les rochers de Meillerie. Aussi juge-t-on prudent que Saint-Preux s'éloigne de nouveau. Il accompagne lord Edouard en Italie, où il l'arrache à d'indignes attaches, tandis que celui-ci, à son tour, le morigène, lui conseillant comme dérivatif, d'épouser Claire, demeurée avec une fille, veuve d'un M. d'Orbe. Claire, aussi bien, avoue sans détours éprouver pour Saint-Preux d'autant plus de goût qu'il lui semble impossible « de rester veuve à son âge et de ne pas sentir quelquefois que les jours ne sont que la moitié de la vie¹ ». Edouard assagi et Saint-Preux à demi persuadé, se disposent à venir s'établir auprès de M. de Wolmar, afin de partager son existence et de s'occuper en commun, après le mariage de Claire, de l'éducation des trois enfants. Ce projet agréé naturellement « au débonnaire et hospitalier » Wolmar : « Venez, leur écrit-il, hommes rares, augmenter et partager le bonheur de cette maison². » Julie, de son côté, plus encore que Wolmar, s'il se peut, applaudit à ces combinaisons, lorsque, dans une promenade à Chillon, le long de la digue, elle vient à tomber dans le lac, d'où elle a voulu retirer un de ses fils qui s'y était, en courant, laissé choir. Elle ne se noie pourtant pas, mais, sans qu'on s'explique comment, n'en reste pas moins mortellement atteinte. Son agonie est toutefois assez longue pour que, pendant plusieurs jours, justifiant son surnom de prêcheuse, elle disserte savamment avec le pasteur du lieu sur les problèmes les plus ardens de la théologie et s'efforce ainsi indirectement de faire partager sa foi à son mari qui l'écoute. Rousseau déclarait « avoir voulu indiquer la conversion

1. *Œuvres*, t. II, p. 583.

2. *Œuvres*, t. II, p. 595.

de Wolmar » et observait qu'aller plus loin eût été « une capucinade¹ ». Et, en effet, Julie par ses sermons et ses pleurnicheries ne parvient point, comme elle l'a toujours désiré, à ramener à de meilleurs sentiments son incrédule, mais honnête époux. La douleur que cause à Claire le trépas de sa cousine fait renoncer les intéressés à toute idée de convol. *E finita la comedia*. La mort de M^{me} d'Étange en a de bonne heure débarrassé la scène. Quant à M. d'Étange, c'est dans la chasse aux grives qu'il cherche l'oubli de ses tribulations et les consolations de sa vieillesse.

En vérité, Rousseau ne se rendait que justice lorsqu'il qualifiait lui-même *la Nouvelle Héloïse* de « fade et plat roman¹ » dont il était l'éditeur² », de « fade recueil³ », « ne concevant pas que Duclos aimât cette longue trainerie de paroles emmiellées et de fades galimatias⁴ » ; ou lorsqu'à Moulton il écrivait (29 mai 1761) : « Vous comprenez bien que *la Nouvelle Héloïse* ne doit pas entrer dans le recueil de mes écrits⁵. » Rousseau avait-il donc été sensible aux objurgations de celui qu'il appelait le sage Abanzit ? « Non, lui mandait Abanzit, votre *Héloïse* ne nous satisfait point et vous ne tenez pas ce que vous avez promis d'écrire touchant la pudeur, la modestie et la vertu des femmes ; si votre dessein est de les conduire à la vertu par le crime, notre espérance est vaine. Elles regardent le prêche de Julie sur l'infidélité conjugale comme parfaitement déplacé dans la bouche d'une fille qui, dès le commencement de sa passion, montre qu'elle n'a ni pudeur ni honneur. » C'est le même sentiment qu'en termes plus brefs exprimait Laharpe :

1. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XIX, p. 194.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 294.

3. *Ib.*, t. VII, p. 273. A Malesherbes (6 mars 1760) : « Je n'ai point été surpris de la permission que vous avez donnée à M. Rey, mon libraire (d'Amsterdam), de vous adresser les épreuves du fade recueil qu'entin je fais imprimer. »

4. *Ib.*, t. VII, p. 297.

5. *Ib.*, t. VII, p. 311.

beau dessein, il prend lui-même, une fois Saint-Preux revenu, le parti de s'absenter. L'épreuve ne laisse pas que d'être périlleuse, au milieu des excursions que Saint-Preux et Julie font ensemble sur la terre et sur l'onde et des entretiens intimes qu'abritent les rochers de Meillerie. Aussi juge-t-on prudent que Saint-Preux s'éloigne de nouveau. Il accompagne lord Edouard en Italie, où il l'arrache à d'indignes attaches, tandis que celui-ci, à son tour, le morigène, lui conseillant comme dérivatif, d'épouser Claire, demeurée avec une fille, veuve d'un M. d'Orbe. Claire, aussi bien, avoue sans détours éprouver pour Saint-Preux d'autant plus de goût qu'il lui semble impossible « de rester veuve à son âge et de ne pas sentir quelquefois que les jours ne sont que la moitié de la vie¹ ». Edouard assagi et Saint-Preux à demi persuadé, se disposent à venir s'établir auprès de M. de Wolmar, afin de partager son existence et de s'occuper en commun, après le mariage de Claire, de l'éducation des trois enfants. Ce projet agréé naturellement « au débonnaire et hospitalier » Wolmar : « Venez, leur écrit-il, hommes rares, augmenter et partager le bonheur de cette maison². » Julie, de son côté, plus encore que Wolmar, s'il se peut, applaudit à ces combinaisons, lorsque, dans une promenade à Chillon, le long de la digue, elle vient à tomber dans le lac, d'où elle a voulu retirer un de ses fils qui s'y était, en courant, laissé choir. Elle ne se noie pourtant pas, mais, sans qu'on s'explique comment, n'en reste pas moins mortellement atteinte. Son agonie est toutefois assez longue pour que, pendant plusieurs jours, justifiant son surnom de précheuse, elle disserte savamment avec le pasteur du lieu sur les problèmes les plus ardues de la théologie et s'efforce ainsi indirectement de faire partager sa foi à son mari qui l'écoute. Rousseau déclarait « avoir voulu indiquer la conversion

1. *Œuvres*, t. II, p. 383.

2. *Œuvres*, t. II, p. 595.

de Wolmar » et observait qu'aller plus loin eût été « une capucinade¹ ». Et, en effet, Julie par ses sermons et ses pleurnicheries ne parvient point, comme elle l'a toujours désiré, à ramener à de meilleurs sentiments son incrédule, mais honnête époux. La douleur que cause à Claire le trépas de sa cousine fait renoncer les intéressés à toute idée de convol. *E finita la comedia*. La mort de M^{me} d'Étange en a de bonne heure débarrassé la scène. Quant à M. d'Étange, c'est dans la chasse aux grives qu'il cherche l'oubli de ses tribulations et les consolations de sa vieillesse.

En vérité, Rousseau ne se rendait que justice lorsqu'il qualifiait lui-même *la Nouvelle Héloïse* de « fade et plat roman¹ » dont il était l'éditeur² », de « fade recueil³ », « ne concevant pas que Duclos aimât cette longue trainerie de paroles emmiellées et de fades galimatias⁴ » ; ou lorsqu'à Moulton il écrivait (29 mai 1761) : « Vous comprenez bien que *la Nouvelle Héloïse* ne doit pas entrer dans le recueil de mes écrits⁵. » Rousseau avait-il donc été sensible aux objurgations de celui qu'il appelait le sage Abauzit ? « Non, lui mandait Abauzit, votre *Héloïse* ne nous satisfait point et vous ne tenez pas ce que vous avez promis d'écrire touchant la pudeur, la modestie et la vertu des femmes ; si votre dessein est de les conduire à la vertu par le crime, notre espérance est vaine. Elles regardent le prêche de Julie sur l'infidélité conjugale comme parfaitement déplacé dans la bouche d'une fille qui, dès le commencement de sa passion, montre qu'elle n'a ni pudeur ni honneur. » C'est le même sentiment qu'en termes plus brefs exprimait Laharpe :

1. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XIX, p. 194.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 294.

3. *Ib.*, t. VII, p. 273. A Malesherbes (6 mars 1760) : « Je n'ai point été surpris de la permission que vous avez donnée à M. Rey, mon libraire (d'Amsterdam, de vous adresser les épreuves du fade recueil qu'enfin je fais imprimer. »

4. *Ib.*, t. VII, p. 297.

5. *Ib.*, t. VII, p. 311.

« Les faiblesses ont dans ce roman le langage et les honneurs de la vertu¹. » Plus durement Walter Scott disait « qu'il avait le malheur de regarder cette fameuse histoire de galanterie philosophique comme démodée, indéclicate, aigre, sombre, comme un terrible mélange de pédanterie, d'impudicité, de spéculation métaphysique unies à la plus grossière sensualité² ».

L'appréciation que Rousseau a faite de son œuvre est, du reste, comme presque tout ce qu'il écrit, pleine de contradictions. S'agit-il du style? « Quiconque, écrira-t-il, veut se résoudre à lire ces lettres doit s'armer de patience sur les fautes de langue, sur le style emphatique et plat, sur les pensées communes rendues en termes ampoulés. » Et encore : « Le style est chargé de paroles et redondant, c'est le verbiage de la fièvre. » S'agit-il du fond même de l'ouvrage? D'un côté; il confesse « que toute fille qui oserait lire une page de *la Nouvelle Héloïse* est une fille perdue ». — « Je lis avec délices le bien que vous me dites de *la Julie*, écrivait-il à Duclos (19 novembre 1760), je persiste, malgré votre sentiment à croire cette lecture très dangereuse pour une fille. Je pense même que Richardson s'est lourdement trompé en voulant les instruire par des romans; c'est mettre le feu à la maison pour faire jouer les pompes³. » D'autre part, il ne craint pas d'affirmer « que les romans de Richardson ne sauraient entrer en parallèle avec le sien, et proteste que, si quelqu'un, après avoir lu tout entier ce livre, l'osait blâmer de l'avoir publié, il sentait qu'il ne pourrait de sa vie estimer cet homme-là ». Et ailleurs « il persiste à croire, quoiqu'on puisse dire, que quiconque, après avoir lu *la Nouvelle Héloïse*, la peut regarder comme un livre de mauvaises mœurs, n'est pas fait pour aimer les

1. *Œuvres*, ed. Musset-Pathay, t. VIII, p. iv.

2. Centenaire du 2 juillet 1878. *J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*, p. 291. Citation de Marc Monnier.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 293.

bonnes¹ ». — « Je conviens volontiers qu'on peut être plein d'honnêteté, de vertu, de sens, de raison, de goût, et trouver ce roman détestable : quiconque ne l'aimera pas, peut bien avoir part à mon estime, mais jamais à mon amitié. Quiconque n'idolâtre pas ma Julie ne sent point ce qu'il faut aimer; quiconque n'est pas l'ami de Saint-Preux ne saurait être le mien². »

Comment donc expliquer l'espèce de délire avec lequel, à Paris, une certaine société accueillit cette déclamatoire composition, érotique tour à tour et prêchese, dont l'ennemi plus encore peut-être que le dégoût rend aujourd'hui la lecture insupportable? Fréron avait beau louer dans *la Nouvelle Héloïse* « un goût exquis de la nature physique et morale, un pinceau souvent aimable et voluptueux, une douce mélancolie qui n'est connue que dans la retraite³ ». Le moyen de n'être pas très vite saturé et fatigué de cette éloquence « verbiageuse » et épistolière? Saint-Preux dans le chalet des rendez-vous songe, avant tout, à écrire : « Quel plaisir d'avoir trouvé de l'encre et du papier. J'exprime ce que je sens pour en tempérer l'excès, je donne le change à mes transports en les décrivant. » Wolmar quitte sa femme mourante pour aller noter dans son cabinet ce qu'elle vient de lui dire. Julie, même de son lit de mort, ne cesse d'écrire. Et quel intérêt prendre à des personnages ou plutôt à des *fantocchini* à qui on fait dire « que hors de l'Être existant par lui-même il n'y a de beau que ce qui n'est pas »; « que le bonheur ennuie⁴ »; et risiblement « qu'ils seront coupables, mais qu'ils aimeront toujours la vertu ». Que nous veulent ces âmes « qui se touchent par tous les points et ont partout la même cohérence⁵ »; « dont l'in-

1. *Ib.*, t. VII, p. 305.

2. *Ib.*, t. VIII, p. 491.

3. Voir aussi Streckeisen-Moulton, t. 1, p. 319; — cf. Palissot, *Mémoires littéraires*, éd. 1779, t. IV, p. 390.

4. *Œuvres*, t. II, p. 631.

5. *Œuvres*, édition Musset-Pathay, t. VIII, p. 63.

quiétude est en raison composée des intervalles de temps et de lieu » ou qui, « épuisées d'amour et de peine, se fondent et coulent comme de l'eau »? — « Il peut être plaisant de voir couler une âme, remarquait Voltaire, mais pour l'eau, c'est d'ordinaire quand elle est épuisée, qu'elle ne coule plus¹. »

Nul doute que de lascives peintures n'aient d'abord enflammé les imaginations. Car, si Rousseau affirme que « sans quelques réminiscences de jeunesse et de M^{me} d'Houdetot, les amours qu'il a senties et décrites n'eussent été qu'avec des sylphides », ces réminiscences qui n'étaient ni des plus éthérées ni des plus pures, suffirent à matérialiser les sentiments qu'il exprime et deviennent pour la sensualité un aliment. D'autre part, ce ne sont point des êtres imaginaires qu'il introduit dans son roman, mais, sous des noms supposés et sans grands frais d'invention, les hommes et les femmes auxquels sa vie a été plus particulièrement mêlée. Julie et Claire, la blonde et la brune, images vivantes de l'amour et de l'amitié, « ces deux idoles de son cœur » que sont-elles, en effet, autre chose que M^{lles} Galley et de Graffenried, ou n'est-ce pas surtout Sophie d'Houdetot que s'incarne Julie? Bomston et Wolmar empruntent leurs principaux traits soit à d'Holbach, soit à Saint-Lambert. M. d'Étange est M. de Conzié ou M. de Warens. Saint-Preux enfin c'est évidemment Rousseau lui-même se rappelant tour à tour ses transports d'Eaubonne et ses équipées honteuses de la rue des Moineaux. Cette galerie de portraits qui pouvait piquer la curiosité était comme une illustration de la biographie même de l'auteur. Ajoutez-y le charme que l'ancien amant de M^{me} de Warens a mis à décrire les sites pittoresques au milieu desquels s'était écoulée la jeunesse de la baronne, et qui, par les séjours que lui-même y avait fait avec délices, lui étaient devenus chers et familiers :

1. Voltaire, *Œuvres*, éd. Beuchot. 1830, t. XI, p. 209.

Vevey, Clarens, Chailly, le lac de Genève, les rochers de la Meillerie, tous ces paysages si bien disposés pour attirer et récréer doucement les yeux¹. C'est à cette région qu'il emprunte les principales appellations dont il se sert, et c'est là, qu'après avoir d'abord songé à prendre les îles Borromées pour théâtre, il a placé la plupart des scènes de son roman, tout en substituant parfois à la beauté naturelle des lieux des embellissements un peu vulgaires. Ne cherchez point, par exemple, quoi qu'on vous dise, les bosquets de Clarens². Ils n'ont jamais existé que dans l'imagination de Rousseau. Ses descriptions sont d'ailleurs uniquement destinées à servir de cadre à ses dissertations. En effet, après des pages amollissantes et corruptrices auxquelles les vers de Pétrarque de Métastase et de Marini servent d'harmonieux accompagnement, surviennent des thèses à grand fracas contre le duel, contre le suicide, ou sur la nécessité salutaire d'une religion. Et, chose bizarre ! C'est Julie d'Étange qui péroré contre le duel, comme c'est Julie d'Étange qui, à son lit de mort, émet la profession de foi qui reparaitra dans *l'Émile* sur les lèvres du Vicaire Savoyard, avec cette différence notable, qu'à l'encontre de Julie, le Vicaire niera l'efficacité de la prière. Aussi bien « tout ce qu'il y y a de hardi dans *l'Émile* était auparavant dans *la Julie*³ ».

A le bien prendre, et quoique Rousseau n'ait eu garde de le reconnaître, sa *Julie* n'est guère qu'une reproduction presque mot à mot de la *Clarisse Harlowe* de Richardson. Le plan, l'exposition par lettres, les caractères, tout s'y ressemble à ce point qu'on a pu assez justement écrire

1. *Œuvres*, t. I, p. 415 : « Le lieu natal de ma pauvre maman avait encore pour moi un attrait de prédilection. Le contraste des positions, la richesse et la variété des sites, la magnificence, la majesté de l'ensemble qui ravit les sens, émeut le cœur, élève l'âme, achevèrent de me déterminer, et j'établis à Vevey mes jeunes pupilles. »

2. Byron, *Pèlerinage de Childe-Harold*, chap. III-XCIX. « Clarens ! Doux Clarens ! »

3. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XV, p. 213.

« que l'âme de Clarisse Harlowe avait transmigré dans l'âme de Julie », et encore « que *Clarisse Harlowe* avait été pour *la Nouvelle Héloïse* ce que *la Nouvelle Héloïse* devait être pour Werther¹ ». A ce compte, on pourrait croire que cette correspondance comprend uniquement des lettres d'amour. Ce serait une erreur, car on y rencontre d'interminables digressions et relativement à toutes choses, non seulement sur la religion, l'éducation, l'adultère, les devoirs d'un père de famille, mais sur l'économie domestique, sur l'art de planter et de bâtir, sur la décoration des jardins, sur la musique française et italienne. Rousseau, d'autre part, s'y est fait, sans le dire, l'imitateur de Muralt et de Montesquieu.

Bernois et de famille protestante, moitié français, moitié allemand par l'éducation, et, sur la fin, piétiste exalté, Bêat de Muralt, qui est resté connu par ses *Lettres sur les Anglais et les Français* (1725), avait publié, en 1727, un livre intitulé : *L'Instinct divin recommandé aux hommes* ; en 1728, des *Lettres sur l'esprit fort*, et, en dernier lieu, faisait paraître des *Lettres sur la religion essentielle à l'homme, dégagée de ce qui n'en est que l'accessoire* (1738), et (1739) des *Lettres fanatiques*, où il expose une philosophie paradoxale dont il y a particulièrement à noter le chapitre intitulé *De la Religion naturelle*².

Rousseau, grâce aux traductions, s'était, de très bonne heure, pénétré des idées de la littérature anglaise. Locke, le Spectateur, Pope, Addison, Richardson, avaient fait tour à tour l'objet de ses lectures, et on connaît son admiration passionnée, presque ridicule, pour le Robinson de Foë, qui traduit en français dès son apparition (1719)³, produisit aussitôt d'innombrables Robinsonades. On pourrait même, à certains égards, le taxer d'anglomanie et

1. *J.-J. Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*, p. 283. — Leslie Stephen, *Hours in a library*, t. 1, p. 59.

2. Ritter, *la Famille et la Jeunesse de J.-J. Rousseau*, p. 285.

3. *Emile*, Œuvres, t. III, p. 203.

trouver l'expression de ce sentiment dans sa création du personnage de Bomston auquel il prête « une âme grande, une âme sublime », en mettant dans sa bouche ces paroles hautaines : « J'ai l'âme ferme, je suis anglais. Je sais mourir, car je sais vivre, souffrir en homme¹. » Cependant, au fond, c'est plutôt de l'antipathie que Rousseau éprouve pour le caractère anglais. « Je sais, écrira-t-il², que les Anglais vantent beaucoup leur humanité et le bon naturel de leur nation, qu'ils appellent *good natured people*, mais ils ont beau crier cela tant qu'ils peuvent, personne ne le répète après eux. »

Tout autres, et bien plus intimes et naturelles sont les affinités de Rousseau avec Muralt. Dès le temps des Charmettes il avait lu ses *Lettres sur les Anglais et les Français*. Aussi lui a-t-il beaucoup emprunté, soit dans sa *Lettre sur les spectacles*, soit et surtout dans *la Nouvelle Héloïse*, où il se complait à l'analyse détaillée des défauts et des travers, sinon des vices, de la société française, notamment de la société parisienne de son temps. Il n'en est pas moins manifeste qu'il s'est également inspiré des *Lettres persanes*, dont il recommande la lecture, sans explicitement reconnaître tout ce qu'il doit à Montesquieu.

En somme, il semble que Rousseau, en composant *la Nouvelle Héloïse*, se soit proposé de déverser dans cet ouvrage comme le trop-plein de son esprit et de son cœur, plus encore qu'il ne s'y est appliqué à retenir l'attention par la variété incroyable des sujets. Comment aussi ne pas le constater? Les maximes démocratiques et les allusions qu'on rencontre dans *la Nouvelle Héloïse* devaient avoir pour beaucoup de lecteurs un attrait non moins puissant que la sentimentalité dont tout le livre est gonflé. C'est ainsi que l'auteur, assez peu docile aux bien-

Œuvres, éd. Musset-Pathay, t. VIII, p. 571.

2. *Emile*, liv. II; — *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. III, p. 262. — Cf. t. VIII, p. 308.

veillants avis de M. de Malesherbes, lequel s'efforçait de le sauver de ses insolentes hardiesses, s'était complu à écrire « que la femme d'un charbonnier est plus respectable que la maîtresse d'un prince »; que le fils d'un duc peut, au besoin, épouser la fille d'un bourgeois », et « qu'il y a toujours vingt à parier contre un qu'un gentilhomme descend d'un fripon¹ ». En effet, quoique choyé par l'aristocratie, et, malgré ses origines, aristocrate lui-même d'inclination, un des sentiments qui dominent l'ancien apprenti genevois, c'est l'envie haineuse de l'aristocratie. « C'est un hibou », aurait dit de lui M^{me} de Pompadour, qu'il semblait avoir visée en parlant de la maîtresse d'un prince, après avoir d'abord parlé de la maîtresse d'un roi. A quoi, avec plus d'esprit que de justesse : « J'en conviens, répondait M^{me} de Mirepoix, mais c'est celui de Minerve. »

Toutefois, « après avoir tonné contre les livres efféminés qui respirent l'amour et la mollesse », n'y avait-il point de la part de Rousseau une flagrante inconséquence à publier *la Nouvelle Héloïse*? Lui-même éprouvait le besoin de s'en excuser. « Quant à ceux qui trouvent ou feignent de trouver de l'opposition entre ma *Lettre sur les spectacles* et *la Nouvelle Héloïse*, écrivait-il à d'Alembert (15 février 1761), je suis bien sûr qu'ils ne vous en imposent pas. Vous savez que la vérité, quoi qu'elle soit une, change de forme selon les temps et les lieux et qu'on peut dire à Paris ce qu'en des jours plus heureux on n'eût pas dû dire à Genève². » Rousseau imagina donc, à y réfléchir et pour confondre ses détracteurs, d'assigner à son roman un but moral, et prétendit en faire, comme de tous ses autres ouvrages, un livre à thèse. « Je n'ai jamais prétendu justifier les innombrables défauts de *la Nouvelle Héloïse*, mandait-il à Vernes (24 juin 1761)³; je trouve qu'on l'a reçue trop favorable-

1. *Œuvres*, t. II, p. 117.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 305.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 315.

ment, et dans les jugements du public, j'ai bien moins à me plaindre de sa rigueur qu'à me louer de son indulgence... Mais j'ai mal rempli l'objet du livre ou vous ne l'avez pas bien saisi. Cet objet était de rapprocher les partis opposés par une estime réciproque; d'apprendre aux philosophes qu'on peut croire en Dieu sans être hypocrite, et aux croyants qu'on peut être incrédule sans être un coquin. Julie, dévote, est une leçon pour les philosophes; et Wolmar, athée, en est une pour les intolérants. Voilà le vrai but du livre... » Et à Duclos déjà il avait écrit (19 novembre 1760)¹ : que « si Wolmar pouvait ne pas déplaire aux dévots, et que sa femme plût aux philosophes, il aurait peut-être publié le livre le plus salutaire qu'on pût lire dans ces temps-ci ».

Au vrai, la première partie de *la Nouvelle Héloïse* pourrait plutôt servir à montrer les dangers de la sensibilité romanesque qu'à en glorifier les mérites, car elle repose tout entière sur cette erreur que l'amour inspire la vertu. Quant à la seconde partie, elle est aussi fondée sur cette erreur, à savoir que la sagesse humaine peut suffire à corriger les passions de l'homme et à donner la vertu; doctrine que réfute Julie elle-même lorsqu'elle avoue « qu'avec du sentiment et des lumières, elle a voulu se gouverner, et qu'elle s'est mal conduite. »

Rousseau a beau raffiner et subtiliser : en définitive, la thèse essentielle de *la Nouvelle Héloïse*, c'est qu'en dépit « de la loi réprimante et sévère du devoir », la passion est souveraine. Et, à la démonstration de cette thèse, l'auteur, par un perpétuel refrain, mêle invariablement l'opposition rhétorique de l'homme de la nature et de l'homme de la société. Écoutez-le : « Tous les caractères sont bons et sains en eux-mêmes; il n'y a point d'erreurs dans la nature; tous les vices qu'on impute au naturel sont l'effet des mauvaises formes qu'il a reçues. Il

1. *Œuvres*, t. VII, p. 293.

n'y a point de scélérat dont les penchants mieux dirigés n'eussent produit de grandes vertus¹... Pour guider l'homme, la marche de la nature est toujours la meilleure²... Ce sont les conventions injustes et tyranniques, monstres d'enfer qui changent les directions éternelles et bouleversent l'harmonie des êtres pensants³. »

Tel est le fond des idées et des sentiments qui rempliront *l'Émile* et *le Contrat social*, après avoir été exprimés avec une emphase et une redondance fatigantes dans *l'Héloïse* et les deux *Discours sur les sciences* et *l'origine de l'inégalité*. Rousseau se montre dès l'abord, ce qu'il restera toujours, comme féru de l'idée de nature. Vainement l'aura-t-on entendu affirmer « que ce n'est qu'en devenant sociable que l'homme devient un être moral, un animal raisonnable, le roi des animaux et l'image de Dieu sur la terre ». La conclusion à laquelle il ramène tout est que de la société sont résultés pour l'homme, avec l'inégalité, des maux innombrables qu'il est actuellement impossible de supprimer sinon de diminuer. « La bonté naturelle s'est perdue par l'effet d'une multitude de rapports artificiels; la nature a, pour ainsi dire, abandonné ses fonctions sitôt que nous les avons usurpées; l'homme social est trop faible pour pouvoir se passer des autres. » Et encore : « La nature fait les hommes égaux, c'est la société qui a fait l'inégalité; la souveraineté n'est que dans le peuple, c'est un contrat volontaire ou tacite qui est la base de toutes les communautés humaines. » Rousseau est tout entier dans ces sophismes, dont l'équivoque saute aux yeux, et que néanmoins, avec une intarissable faconde, il reproduit en de sonores mais monotones et fastidieuses déclamations. Car, de même que *l'Héloïse* et les deux *Discours* contiennent en germe *l'Émile* et *le Contrat social*, *l'Émile* comprend déjà

1. *Œuvres*, t. II, p. 510.

2. *Ib.*, p. 525.

3. *Émile*, éd. Musset-Pathay, t. II, p. 144.

une esquisse du *Contrat*. *L'Émile* est même l'ouvrage où il s'est le plus appliqué à développer « son grand principe que la nature a fait l'homme heureux et bon, mais que la société le déprave et le rend misérable ». *L'Émile*, en particulier, « ce livre tant lu, si peu entendu et si mal apprécié, n'est qu'un traité de la bonté originelle de l'homme, destiné à montrer comment le vice et l'erreur, étrangers à sa constitution, s'y introduisent du dehors et l'altèrent insensiblement ¹. »

1. *Œuvres*, t. V, p. 851 (troisième dialogue).

CHAPITRE XII

ÉMILE

Une fois *l'Héloïse* achevée, Rousseau « s'était mis tout de bon » à *l'Émile*, en même temps que, d'un grand ouvrage « entrepris il y avait dix ans et abandonné », — « entreprise qui d'ailleurs, de son propre avou, était certainement au-dessus de ses forces¹ », — il tirait ce qui pouvait en être conservé. Avec les matériaux de ses *Institutions politiques*, il rédigeait *le Contrat social* ou *Principes du droit politique*. Quoique terminé après *l'Émile*, dont la lecture devait préparer à celle du *Contrat* (le V^e livre de *l'Émile* en comprend toute une esquisse), ce fut un mois ou deux avant *l'Émile* qu'en mars 1762 parut *le Contrat*. Dès l'année suivante, sous le titre d'*Entretiens de Phocion*, Mably publiait sur les rapports de la morale et de la politique un écrit auquel Rousseau ne pouvait s'empêcher d'applaudir², avant de le dénoncer comme un plagiat effronté de *l'Émile* et du *Contrat*. Du *Contrat social* devait prochainement sortir la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. On s'est avisé parfois de considérer *l'Émile* comme une déclaration des droits de l'enfant.

Si jamais homme, pourvu qu'il eût conservé quelque sentiment de pudeur, se trouva peu qualifié pour écrire sur l'éducation, c'était assurément le père qui s'était débarrassé de ses enfants au fur et à mesure qu'ils lui

1. *Œuvres*, t. VII, p. 301.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 596 : « J'ai été surpris de le voir (Mably) s'élever dans ce dernier ouvrage à une morale si pure et si sublime. »

naissaient. C'est vainement que, pour s'innocenter, Rousseau a recours aux raisons les plus pitoyables, et vainement aussi que dans *l'Émile*, il se prend à témoigner de sa criminelle action quelques remords¹. On ne voit pas que ces remords aient déterminé chez lui la moindre effective résipiscence. Toutefois, s'il fallait l'en croire, ce serait le souvenir même de sa faute qui lui aurait été surtout un motif de s'occuper de matières d'éducation. « Les idées dont ma faute a rempli mon esprit, écrivait-il à la maréchale de Luxembourg (19 juin 1761), ont contribué en grande partie à me faire méditer *le Traité de l'éducation*². »

Chose bizarre ! Ce moraliste qui s'était refusé aux premiers devoirs d'un père, et qui, en qualité de précepteur, avait si mal réussi chez M. de Mably, se sentait néanmoins incliné et se disait sollicité à tracer des plans d'éducation. De là tout un projet pour l'éducation de l'un des enfants du grand prévôt de Lyon, M. de Sainte-Marie³. D'autre part, dans la préface même de *l'Émile*, l'auteur « déclare que ce recueil de réflexions et d'observations, sans ordre et presque sans suite, fut commencé pour complaire à une bonne mère qui sait penser⁴ ». La belle-fille de M^{me} Dupin, M^{me} de Chenonceaux, que l'éducation détestable de son mari, qui devait terminer misérablement à l'Île de France une vie de honteux désordres, « faisait trembler pour son fils⁵ », avait, en effet, prié Rousseau de l'aider de ses conseils dans la direction de cet enfant. Jean-Jacques, afin de la

1. *Œuvres*, t. III, p. 25 : « Je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs, qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères. »

2. *Œuvres*, t. VII, p. 314.

3. *Œuvres*, t. V, p. 294. — Voir aussi : *Nouvelle Héloïse* (lettre 3^e de la V^e partie) ; — *Lettres au prince de Wirtemberg* (*Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XX, p. 64, 89, 103, 191) ; — *Lettre à M^{me} de L...*, 6 avril 1771 (*Ib.*, t. XXII, p. 340).

4. *Œuvres*, t. III, p. 4.

5. *Confessions* (*Œuvres*, t. I, p. 394). — Cf. Streckeisen-Moultou, t. II, p. 249.

satisfaire, lui aurait adressé « le plan d'un nouveau système, mais non l'exposition d'une méthode pour les pères et mères ». — « Il s'agit, écrivait-il plus tard, d'un nouveau système d'éducation dont j'offre le plan à l'examen des sages, et non pas d'une méthode pour les pères et mères, à laquelle je n'ai jamais songé. Si quelquefois, par une figure assez commune, je parais leur adresser la parole, c'est, ou pour me faire mieux entendre, ou pour m'exprimer en moins de mots. Il est vrai que j'entrepris mon livre à la sollicitation d'une mère; mais cette mère, toute jeune et tout aimable qu'elle est, a de la philosophie et connaît le cœur humain; elle est par la figure un ornement de son sexe, et par le génie une exception. C'est pour les esprits de la trempe du sien que j'ai pris la plume, non pour des messieurs tel ou tel, ni pour d'autres messieurs de pareille étoffe, qui me lisent sans m'entendre, et qui m'outragent sans me fâcher¹. » Toutes différences gardées, on croirait retrouver ici comme un écho de la voix de Montaigne adressant à M^{me} Diane de Foix, comtesse de Gurson, son chapitre de *l'Institution des enfants*².

Nul n'ignore jusqu'à quel point les Allemands, en particulier, se sont engoués pour Rousseau. Tandis que Jacobi lui emprunte sa philosophie du sentiment, Kant ses maximes sur la religion dans les limites de la raison, Schiller, Fichte, Herbart, Schleiermacher, saluent en lui l'avocat le plus puissant de l'individualisme. Mais c'est surtout le réformateur de la science pédagogique qu'ils ont porté aux nues. Bassedow, Pestalozzi, Frœbel, se déclarent ses disciples; Kant se dit remué par *l'Emile*, et Goethe appelle ce livre « l'Évangile des instituteurs ».

Cependant qu'a fait Rousseau autre chose qu'exposer, et souvent en les dénaturant, de fort anciennes idées en matière d'éducation. Car bien avant lui, Xénophon notamment et Plutarque chez les Anciens, et chez les Mo-

1. *Œuvres*, t. IV, p. 612; — *Lettres écrites de la Montagne* (lettre V).

2. *Essais*, liv. I, chap. xxv.

« lernes Montaigne, le Tasse, et Rabelais, pour n'en pas citer d'autres, ou plus près de lui MM. de Port-Royal, Locke et Fénelon, avaient déjà traité avec des mérites divers de l'art si difficile d'élever les enfants. Aussi leur a-t-il beaucoup emprunté. Il cherchait même à mettre à profit l'expérience que pouvaient avoir ses amis et qui lui faisait à lui-même si tristement défaut. C'est ainsi qu'à la marquise de Créqui il écrivait (15 janvier 1759) : « A propos d'éducation, j'aurais quelques idées sur ce sujet que je serais bien aise de jeter sur le papier, si j'avais un peu d'aide; mais il faudrait avoir là-dessus les observations qui me manquent. Vous êtes mère, Madame, et philosophe quoique dévote; vous avez élevé un fils; il n'en fallait pas tant pour vous faire penser. Si vous vouliez jeter sur le papier, à vos moments perdus, quelques réflexions sur cette matière, et me les communiquer, vous seriez bien payée de votre peine, si elles m'aidaient à faire un ouvrage utile... bien entendu pourtant que je ne m'approprierais que ce que vous me feriez penser, et non pas ce que vous auriez pensé vous-même¹. » A quoi la marquise qui venait d'envoyer à Rousseau « quatre poulardes du Mans », répondait non sans quelque involontaire ironie : « Je ne lis rien, au moins de ce qui peut donner vie à mes facultés, hors vos ouvrages; je vois peu de monde pour mille raisons, et je trouve plus de paix en proportion qu'il m'évite davantage. Je suis donc nulle et incapable de la moindre idée; ainsi je ferais des efforts vains sur la matière de l'éducation, qu'à tous égards vous êtes si propre à traiter. J'ai suivi les routes battues sans les croire bien bonnes, mais je n'ai pas pu faire voyager mon fils dans des pays inaccessibles. Tout ce que je puis vous dire, c'est que la bonne éducation, comme je l'entends, est impossible tant que les hommes n'auront aucune idée juste du grand et du petit, que les campagnes, les pro-

1. *Œuvres*, t. VII, p. 243.

vinces, la capitale, sont infectées sur ce point essentiel, et que de là les têtes naissantes sont abreuvées de fausseté sur leurs entours, parents, amis, domestiques. » Et elle ajoutait : « Les hommes ont besoin d'un plus grand frein que celui de la raison pour réprimer leurs coutumes... pour moi, je ne cherche l'unique soutien de ma misère que dans l'immuable¹. »

Ce langage ne pouvait guère être entendu de Rousseau qui, aussi bien, ne prenait sans doute pas complètement au sérieux son métier de pédagogue. Effectivement la composition de *l'Émile* ne lui fut, en réalité, comme la plupart de ses écrits, qu'une sorte d'exercice littéraire, et il songea surtout à produire une nouvelle fiction où, avec plus de liberté et plus explicitement encore que dans *la Nouvelle Héloïse*, il exposerait ses vues philosophiques et religieuses. C'est ce que sans détour il avouait à Cramer (13 octobre 1764) : « Vous dites très bien qu'il est impossible de faire un *Émile*; mais pouvez-vous croire que ç'aît été là men but et que le livre qui porte ce titre soit un vrai traité d'éducation? C'est un ouvrage assez philosophique sur ce principe avancé par l'auteur dans d'autres écrits, que l'homme est naturellement bon. Pour accorder ce principe avec cette autre vérité non moins certaine que les hommes sont méchants, il fallait dans l'histoire du cœur humain montrer l'origine de tous les vices. C'est ce que j'ai fait dans ce livre, souvent avec justesse et quelquefois avec sagacité. Dans cette mer des passions qui nous submerge, avant de boucher la voie, il fallait commencer par la trouver². » Disons plus : il semble qu'en publiant *l'Émile*, Rousseau ait eu le dessein arrêté de clore la série de ses rêveries et de mettre un terme aux jeux de son imagination. Car à Jacob Vernet (29 novembre 1760) il mandait : « Il me reste à publier

1. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 293, 298, 299.

2. Streckeisen-Moultou, *Correspondance inédite*, p. 508.

une espèce de traité d'éducation, plein de mes rêveries accoutumées, et dernier fruit de mes promenades champêtres; après quoi, loin du public et livré tout entier à mes amis et à moi, j'attendrai paisiblement la fin d'une carrière déjà trop longue pour mes ennuis, et dont il est indifférent pour tout le monde et pour moi en quels lieux les restes s'achèvent ¹. »

L'épigraphe même de *l'Émile* indique assez l'esprit de tout l'ouvrage : *Sanabilibus ægotamus malis; ipsaque nos in rectum genitos natura, si emendari relinimus, jurat* (*Seneca de ira*). C'est le perpétuel paradoxe auquel Rousseau doit sa prétendue originalité : « Tout est bien, sortant des mains de l'Auteur des choses, tout dégénère entre les mains de l'homme ². » « La littérature et le savoir de son siècle lui paraissent tendre beaucoup plus à détruire qu'à édifier. » Il estime « que nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions. » Contre cette corruption qui envahit tout ou qui menace tout, il est urgent de réagir. Il faut former des hommes, et, pour cela il importe d'en revenir à la nature, de suivre « la marche de la nature qui est toujours la meilleure », au lieu de laisser « façonner les enfants au dehors par les sages-femmes, et au dedans par les philosophes ³ ». Pour former l'homme de la nature, il ne s'agit pas d'ailleurs pour cela « d'en faire un sauvage et de le reléguer au fond des bois ».

L'Émile, qui devait attirer sur Rousseau les foudres du Parlement, provoqua, lors de son apparition, de nombreuses réfutations, Voltaire, cherchant à le discréditer d'un seul mot, n'y voulait voir que « le conte d'une sottie nourrice ». Mais, prenant l'ouvrage plus au sérieux, Formey, par exemple, lui opposait un *anti-Émile* et un *Émile chrétien* ⁴. Un autre *anti-Émile*, dû à la plume du

1. *Œuvres*, t. VII, p. 293.

2. *Œuvres*, t. III, p. 66.

3. *Ib.*, p. 16.

4. Critique par Bordes. (Moreau, *J.-J. Rousseau et le siècle philosophe*, p. 363.)

cardinal Gerdil, était, non sans quelque dédain, considéré par Rousseau lui-même « comme assez gentil pour un moine ». Au surplus rien n'égale la morgue méprisante avec laquelle Jean-Jacques accueillait beaucoup d'autres réfutations, telles que celle que lui adressait l'honnête Bitaubé¹, à qui durement il répondait : « J'ai actuellement vingt-trois autres réfutations qui m'ont été envoyées avant la vôtre et aux mêmes conditions : comme la justice ne me permet pas d'intervenir l'ordre de réception et que le triste état de ma santé me laisse peu de temps à donner à la lecture, si jamais je puis remplir cette grande tâche, quand votre tour sera venu, je vous dirai volontiers, puisque vous le désirez, mon sentiment sur votre écrit... Vous parlez, je ne sais pourquoi, de me ramener au christianisme dont je ne suis pas sorti. Je voudrais bien, moi, que quelqu'un entreprit d'y ramener les ministres qui s'en écartent furieusement². »

Toutefois, les oppositions et les contradictions que suscita *l'Émile* furent, dès le début, comme couvertes par les applaudissements qu'on lui prodigua. On doit même le reconnaître : ce traité d'éducation, quoique de plus en plus délaissé mais non oublié, n'a cessé depuis de provoquer des éloges et de rencontrer des admirateurs. On lui a reconnu notamment l'incontestable mérite d'avoir, d'une part, à une époque de scepticisme et d'athéisme, reporté les esprits vers le monde moral et divin, et, d'autre part, d'avoir affirmé que l'éducation qui est l'affaire de toute la vie et se diversifie avec les âges de la vie, doit, avant tout, avoir pour objet d'apprendre à l'homme tout ce que l'homme doit être.

Comment néanmoins n'être pas frappé, de prime abord, des inconséquences de l'auteur de *l'Émile*, et de tout ce que présente de systématiquement chimérique son ouvrage ? Dans l'article sur l'économie politique, qu'en 1755

1. *Examen de la profession de foi du Vicaire Savoyard*, Berlin, 1763.

2. A Bitaubé (Streckeisen-Moultou, *Œuvres inédites*, p. 396.)

publiait de lui l'*Encyclopédie*, il soutenait que c'est au gouvernement qu'il appartient de prescrire les règles auxquelles doit être soumise l'éducation des enfants, attendu que « l'État demeure et que la famille se dissout ». Or il proscriit dans l'*Émile* l'éducation publique. L'enfant qu'il se propose d'élever se trouve non seulement séquestré de tout commerce avec d'autres enfants, mais privé de toute influence domestique et religieuse. Il n'y a pour lui ni prêtre, ni père, ni mère, ni frères, ni sœurs. C'est un être solitaire¹ pour qui l'univers entier et Dieu lui-même sont représentés par un précepteur sans cesse attaché à sa personne et dont il n'est en quelque sorte que le dédoublement. Précepteur et élève, êtres non moins chimériques l'un que l'autre, « doivent se regarder comme tellement inséparables que le sort de leurs jours soit toujours entre eux un objet commun² ». Quelle situation factice et qu'on peut à peine concevoir, même pour le petit nombre des riches ! Et, sous prétexte de tout ramener à la nature, quel milieu artificiel et contre nature imagine Rousseau ! Car faisant de l'indépendance le but de l'éducation, et pour maintenir son élève dans la persuasion qu'il est son propre maître, c'est à tout un système de savants artifices qu'il recourt, système appuyé sur le mensonge, puisqu'il s'applique à lui dérober ses relations avec la société à laquelle il appartient dès sa naissance. Il veut, en outre, que l'enfant soit robuste, et repousse tout enfant maladif et cacochyme, dût-il vivre quatre-vingts ans, comme si, en plein christianisme, il était permis de supprimer, à la manière des Spartiates, les enfants mal venus. Aussi combien Rousseau n'avait-il pas raison de prévoir qu'à lire l'*Émile* « on croira moins lire un traité d'éducation que les rêveries d'un visionnaire de l'éducation³ ». C'est pourquoi ce sentiment qu'il

1. *Œuvres*, t. III, p. 27 : « un élève imaginaire ».

2. *Ib.*, p. 30.

3. *Ib.*, p. 5.

ne fait que rêver le laisse toujours inquiet sur la valeur de son propre ouvrage dont il devient de la sorte le perpétuel censeur. « Vous direz : ce rêveur poursuit toujours sa chimère ; en vous donnant un élève de sa façon, il ne le forme pas seulement, il le crée, il le tire de son cerveau ; et croyant toujours suivre la nature, il s'en écarte à chaque instant¹. » Rien n'est plus exact. Rousseau n'en persiste pas moins à vouloir avoir raison contre tous et contre lui-même.

Sans observer que rien n'est plus divers que les progrès qu'amène l'âge chez les divers individus, et rien de plus difficile à fixer que la limite des phases successives de ce progrès chez un même individu, Jean-Jacques ne s'est pas contenté de distinguer particulièrement deux époques, avant et après la puberté, en marquant les époques de transition, de l'enfance à la puberté,² et de la puberté à l'entrée dans la société civile. C'est avec une assurance toute dogmatique qu'il divise arbitrairement en quatre périodes l'éducation qu'il entend donner à son Émile : 1° de sa naissance à l'âge de cinq ans ; 2° de cinq ans à douze ; 3° de douze à quinze ; 4° de quinze à vingt. De là les quatre premiers livres du traité. Le cinquième livre est consacré à l'éducation de la femme d'Émile ou de Sophie dont il fait, au physique et au moral, la peinture idéale. Car Rousseau s'institue également précepteur de filles et affiche la prétention de tracer les règles de leur éducation et de leur enseigner leurs devoirs. Peu même s'en faut que professant par surcroît l'art d'être grand-père, il n'entreprenne d'élever aussi le fils d'Émile ; mais très opportunément il se fait dire : « Reposez-vous, il en est temps². » Le lecteur abasourdi, excédé, n'a pas moins besoin de repos que l'auteur.

On sourit de pitié à entendre Rousseau, fraîchement imbu de la lecture de quelques ouvrages de physiolo-

1. *Œuvres*, t. III, p. 375.

2. *Ib.*, p. 390.

gie¹, décider magistralement des soins que peut réclamer la première enfance. Dans la préface de la deuxième édition de son *Traité de l'éducation corporelle des enfants en bas âge*² publié en 1760, le D^r Desessarts, médecin de Villers-Cotterets, écrivait : « Piron ayant eu connaissance du plan d'éducation que Jean-Jacques s'était tracé pour son *Émile*, et qui ne commençait qu'au moment où celui-ci sortait des mains de sa nourrice, exhorta le philosophe à faire remonter ses conseils jusqu'à l'instant où l'enfant sortait du sein de sa mère. Rousseau s'excusa sur ce que les soins qu'exigeait le nouveau-né regardaient plutôt les médecins, les accoucheurs et les sages-femmes que les philosophes et sur ce qui ne s'en était jamais occupé. L'auteur de la *Métromanie* lui remit alors mon ouvrage, promettant qu'il y trouverait tout ce qui était nécessaire pour compléter son plan³. »

Que les assertions du D^r Desessarts soient ou non véridiques, il est hors de doute qu'en matière de physiologie et d'hygiène, Rousseau a dû tout emprunter, ce qui pourtant ne suffisait pas absolument peut-être à justifier tous les reproches que lui adressait le bénédictin Don Joseph Cajot dans un écrit intitulé : *les Plagiats de M. Jean-Jacques Rousseau de Genève sur l'éducation* (1765, in-12, 1766 in-8°)⁴. Car, à moins de ne pas toucher à un sujet pareil, ce qui sans doute eût été le plus sage, que pouvait réellement faire, Rousseau si ce n'est de cher-

1. *Œuvres*, t. VII, p. 286.

2. *Œuvres*, t. III, p. 21 (note). — *Les plagiats de M. J.-J. Rousseau de Genève sur l'éducation*, p. 58.

3. Préface de la 2^e édition, 1799. Cité par Saint-Marc Girardin. *J.-J. Rousseau, sa vie et ses œuvres*, t. II, p. 118.

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 149. « Quand on a prouvé que je pense autrement que le peuple, me voilà-t-il pas bien réfuté? Un saint homme de moine appelé Cachot, vient, en revanche, de faire un gros livre pour prouver qu'il n'y a rien de moi dans les miens, et que je n'ai rien dit que d'après les autres. Je suis d'avis de laisser, pour toute réponse, aux prises avec sa révérence, ceux qui me reprochent, à si grands cris, de vouloir penser seul autrement que tout le monde. » (A. M^{me} de Boufflers, 5 avril 1766.)

cher dans les livres les connaissances qui, de tous points, lui manquaient? Mais le ridicule était qu'il songeât à tirer vanité de cette science d'emprunt. Sans s'excuser d'être plagiaire, il se plaignait, en effet, d'être lui-même plagié. « Cet ouvrage [écrivait-il en parlant d'une *Dissertation sur l'éducation physique des enfants depuis leur naissance jusqu'à l'âge de la puberté* (Paris, 1762, in-8°), couronné par l'Académie des Sciences de Karlem, par Ballexserd ; cet ouvrage est tiré mot à mot du premier volume de *l'Émile*, hors quelques platises dont on a entremêlé cet extrait¹. »

Or quels étaient donc les préceptes rares que comprenait le premier volume de *l'Émile* et dont l'application devait, de la part de l'humanité reconnaissante, mériter à Rousseau tant de gloire? En deux mots, Jean-Jacques proscrit le maillot, et, plus que toutes choses, enjoint aux mères de ne pas se décharger sur des mercenaires de l'ennui d'être nourrices. Était-il donc le seul ou même le premier qui eût donné de semblables conseils? on les lit tout au long dans Plutarque, et, depuis Plutarque, ils ont été maintes fois reproduits. C'est ainsi qu'en 1698 paraissait, traduit du latin par A. de Sainte-Marthe, seigneur de Corbeville, un poème de Scévole de Sainte-Marthe, *Sur la Manière de nourrir les enfants à la mamelle*². Ces prescriptions ne se trouvaient-elles point du reste dictées par le sens commun autant que par la science? Peut-être est-il difficile de croire, comme on s'est plu à le rapporter, que, lorsqu'on louait Buffon d'avoir dit et prouvé que les mères devaient nourrir elles-mêmes leurs enfants, l'auteur de *l'Histoire naturelle* eût en toute sincérité répondu : « Oui, nous avons dit tout cela, mais M. Rousseau seul le commande et se fait obéir³. »

1. *Œuvres*, t. I, p. 556.

2. Sur la *Pédotrophie* de Sainte-Marthe, voir les *Plagiats de J.-J. Rousseau*, p. 64.

3. *Émile* (*Œuvres*, t. III, p. 22, note).

Il convient de le rappeler : une autorité plus compétente que celle de l'auteur d'*Émile* détermina alors apparemment les mères à mieux comprendre et pratiquer leurs devoirs.

En 1765, Tronchin était, en effet, venu se fixer à Paris en qualité de médecin du duc d'Orléans. Sans avoir rien appris ni évidemment rien eu à apprendre de Rousseau, il exerça, à n'en pas douter, par l'empire de son expérience, plus d'influence que son compatriote par le babil de sa rhétorique, sur les habitudes et l'hygiène féminines. Dociles à ses conseils les femmes réapprirent à marcher, revêtues de robes simples et courtes appelées les « tronchines », et il n'eut pas de peine à les persuader de l'importance qu'il y avait à nourrir elles-mêmes leurs enfants. Aussi bien, l'enthousiasme assez naïf que parurent exciter les exhortations de Rousseau, lesquelles, on en conviendra, ne se recommandaient guère par leur originalité, ne fut pas, à beaucoup près, universel. « Quatre volumes sur l'éducation sont peut-être propres à me donner des regrets tout le reste de ma vie, écrivait au pédagogue improvisé la marquise de Créqui, car j'y trouverai bien des omissions volontaires de mes devoirs, et j'en ai déjà trouvé dans les cents premières pages : je n'ai pas nourri mon fils et je l'ai emmailloté¹. »

Appliquée dans son ensemble, la doctrine de *l'Émile* ne devait pas non plus se recommander par les résultats. C'est pourquoi des adeptes crédules, tels qu'un prince de Wurtemberg, qui s'étaient imaginés ne pouvoir mieux élever leurs enfants qu'en suivant en tout les préceptes de Rousseau, ne tardèrent point à reconnaître leur erreur². Avec une franchise inattendue, l'auteur de *l'Émile* les avait pour-

1. Streckeisen-Moulton, t. II, p. 303 (29 avril 1762).

2. M^{me} de Créqui : « J'ai lu votre roman de l'éducation. » (*Ib.*, p. 304.) « Le comte Golonkin a fabriqué un petit Émile avec son épouse... aucun domestique ne l'approche... plusieurs fois par jour on le plonge dans le bassin de la fontaine, puis on le rince sous les tuyaux et les coliques s'ensuivent. Ces éducations-là valent à Rousseau l'honneur de passer pour fou et pour méchant. » (Mangras, *Voltaire et J.-J. Rousseau*, p. 309.)

tant prévenus de l'inanité de sa fiction. « Ce ne sont peut-être ici, mandait-il au prince, que les délires d'un fiévreux. La comparaison de ce qui est à ce qui doit être m'a donné l'esprit romanesque, et m'a toujours jeté loin de tout ce qui se fait¹. »

C'est qu'effectivement *Émile*, enfant de la nature, n'est qu'un enfant imaginaire et qui n'a jamais existé. « J'étudiai l'homme en lui-même, écrivait Rousseau, et je vis ou je crus voir enfin dans sa constitution le vrai système de la nature, qu'on n'a pas manqué d'appeler le mien, quoique pour l'établir je ne fisse qu'ôter de l'homme ce que je montrais qu'il s'était donné. » L'éducation, par conséquent, doit être, suivant Rousseau, négative et non positive « si l'homme est bon par sa nature, il s'ensuit qu'il demeure tel tant que rien d'étranger à lui ne l'altère... Fermez donc l'entrée au vice, et le cœur humain sera toujours bon. Sur ce principe s'établit l'éducation négative comme la meilleure ou plutôt la seule bonne... toute éducation positive suit, comme qu'on s'y prenne, une route opposée à son but. J'appelle éducation positive ce qui tend à former l'esprit avant l'âge et à donner à l'enfant la connaissance des devoirs de l'homme. J'appelle éducation négative celle qui tend à perfectionner les organes, instruments de nos connaissances, avant de nous donner ces connaissances et qui prépare à la raison par l'exercice des sens² ».

Cependant, faire d'*Émile* l'élève de la nature, laisser chez lui agir la nature pour ne pas en altérer l'ouvrage, est-ce le préparer aux occupations qui l'attendent? D'un autre côté, comment ne pas l'observer? En dépit de cette distinction et de cette définition, tout arbitraire d'une éducation positive et d'une éducation négative, laquelle a pour but principal de faciliter le développement spontané de la nature, Rousseau, sous prétexte d'ôter à l'homme

1. *Œuvres*, t. VII, p. 350.

2. *Œuvres*, t. III, p. 663.

ce que l'homme s'est donné, vide l'homme, pour ainsi parler, de tout lui-même. La constitution qu'il imagine à l'enfant est une espèce de table rase. Comme s'il y avait un être, qui, par le seul fait d'être, n'eût pas ses manières d'être et que l'idée de la table rase ne fût pas la plus ridicule des chimères ! Après avoir remarqué que « l'éducation nous vient ou de la nature, ou des hommes, ou des choses ¹ », il a beau ajouter que « le concours des trois éducations est nécessaire à leur perfection ² » ; tout chez l'enfant est, d'après lui, comme apporté du dehors, et son éducation est essentiellement celle des choses. Il faut offrir à l'enfant non des mots, mais des idées, des vérités de fait sensibles ; il faut qu'il doive tout à son expérience personnelle. Pas d'autre livre que le monde, pas d'autre instruction que les faits ; ni livres, ni instruments, ni enseignement moral, les choses ! oui, « les choses ! les choses ! Je ne répéterai jamais assez que nous donnons trop de pouvoir aux mots ; avec notre éducation babillarde, nous ne faisons que des babillards ³ ». L'éducation d'Émile ne doit pas être livresque, car les livres mentent. Il apprendra très tard l'histoire et la religion, autrement ce sont des préjugés. Émile lira, s'il faut lire, *Robinson Crusoë*.

A la bonne heure. Mais quoi ! La raison n'a-t-elle point à intervenir dans l'éducation de l'enfant ? « Le chef-d'œuvre d'une bonne éducation, répond Rousseau, est de faire un homme raisonnable et l'on prétend élever un enfant par la raison ! C'est commencer par la fin, c'est vouloir faire l'instrument de l'ouvrage. Si les enfants entendaient raison, ils n'auraient pas besoin d'être élevés. De toutes les facultés de l'homme, la raison qui n'est, pour ainsi dire, qu'un composé de toutes les autres, est celle qui se développe le plus difficilement et le plus tard,

1. *Œuvres*, t. III, p. 9.

2. *Ib.*, p. 10.

3. *Œuvres*, éd. Mussel-Pathay, t. III, p. 316.

et c'est de celle-là qu'on veut se servir pour développer les autres! » L'enfant n'a-t-il donc aucun commencement d'une raison qui, peu à peu, à mesure qu'il croit, grandit elle-même? Car, s'il n'était pas naturellement un être raisonnable, comment arriverait-il jamais à la raison qui doit être sa lumière? Est-il vrai, par conséquent, qu'on doive « traiter l'enfant comme s'il n'était que corps et absolument étranger au sentiment moral »? Et faut-il en croire Rousseau lorsqu'il écrit qu'il faut « que le frein qui retient Émile soit la force et non l'autorité; employer la force avec les enfants, et la raison avec les hommes, tel est l'ordre naturel; vous ne parviendrez jamais à faire des sages, si vous ne faites pas d'abord des polissons. » Étrange doctrine! A tout le moins, l'enfant ne porte-t-il pas innées à lui-même des aptitudes et des idées qu'il s'agit, avant tout, de développer et de régler? Comment admettre qu'il soit nécessaire, par exemple, de lui inculquer artificiellement l'idée de propriété, cette idée chez tout enfant si vivace et si prompte à se manifester avec une sorte de naïve férocité? C'est néanmoins l'opinion de Rousseau. « La première idée qu'il faut donner à l'enfant est moins celle de la liberté que de la propriété. » De même, si, pour prémunir son élève contre les coups du sort, l'auteur d'*Émile* veut qu'il apprenne un état, et, de préférence, celui de menuisier, il exige qu'il ait atteint sa vingtième année pour qu'on se permette de lui suggérer l'idée de Dieu. A quinze ans, Émile « ne saura même pas s'il a une âme, et peut-être, à dix-huit, n'est-il pas encore temps qu'il l'apprenne; car, s'il l'apprend plus tôt qu'il ne faut, il court risque de ne le savoir jamais¹ ».

Combien, par une de ces contradictions chez lui si fréquentes, Rousseau ne professe-t-il pas de plus justes idées, quoique aussi poussées à l'extrême, lorsqu'il traite de l'éducation dans son écrit *Sur le Gouvernement de la*

1. *Œuvres*, t. III, p. 299.

Pologne! « A vingt ans un Polonais ne doit pas être un autre homme : il doit être un Polonais. Je veux qu'en apprenant à lire, il lise les choses de son pays ; qu'à dix ans, il en connaisse toutes les productions, à douze toutes les provinces, tous les chemins, toutes les villes ; qu'à quinze il en sache toute l'histoire, à seize toutes les lois ; qu'il n'y ait pas eu dans toute la Pologne une belle action et un homme illustre dont il n'ait la mémoire et le cœur pleins, et dont il ne puisse rendre compte à l'instant ¹. »

Il y a loin, assurément, de cet idéal vivant du jeune Polonais à cet être d'abstraction, qui, « en sortant des mains de Rousseau, ne sera ni magistrat, ni soldat, ni prêtre, mais premièrement homme ». Émile n'est, en définitive, qu'une façon d'automate, dont son éducateur détermine, en les réglant, les mouvements les plus secrets et jusqu'à l'affection qui devra l'attacher à la compagne de sa vie, laquelle, en souvenir sans doute de M^{me} d'Hou-detot, s'appelle Sophie. « Médiateur de leurs amours », Jean-Jacques y met une préparation savante. Sophie « cherchait un homme, et ne trouvait que des singes » ; il lui propose Émile, et, après le lui avoir fiancé, afin de procurer à son élève « des expériences propres à former ses inclinations », l'engage dans des voyages qui ne laissent pas que d'inspirer inquiétude au père de Sophie. « Souvenez-vous, dit-il solennellement au précepteur d'Émile, souvenez-vous que votre élève a signé son contrat de mariage sur la bouche de ma fille. » Émile s'en souviendra. Il revient de ses pérégrinations « avec un cœur non moins tendre et un esprit plus éclairé », « Il s'est procuré l'avantage de connaître les gouvernements par tous leurs vices et les peuples par toutes leurs vertus » ; et, grâce à cet ingénieux épisode, Rousseau se donne occasion d'exposer, en une sorte d'abrégé, toute la politique de son *Contrat social*. Quant à Sophie, pour

1. *Œuvres*, t. IV, p. 139.

laquelle il a voulu « une religion raisonnable et simple, peu de dogmes et moins de pratique de dévotions », elle ne tarde pas à prouver par sa chute qu'elle a été de la sorte assez mal prémunie contre les entraînements. Aussi malheureuse la Sophie à qui un Émile serait préparé pour époux, et malheureux l'Émile auquel on aurait destiné une Sophie.

C'est ce que Rousseau lui-même semble indiquer en imaginant l'aventure semi-tragique, dont, sous le titre d'*Émile et Sophie ou les Solitaires*¹, il a fait suivre son ouvrage. « Amour, honneur, foi, vertu, où êtes-vous ? La noble, la sublime Sophie n'est qu'une infâme. » L'infidélité de Sophie qu'a vraisemblablement lassée le pédantisme d'Émile, n'est réparée que par des artifices qui tiennent de la féerie².

En somme, ainsi que fort judicieusement l'observait M^{me} de Créqui, *l'Émile* n'est d'un bout à l'autre qu'un roman. « J'ai lu votre roman de l'éducation, écrivait-elle à Rousseau (2 juin 1762) ; je l'appelle ainsi, parce qu'il me paraît impossible de réaliser cette méthode, mais il y a beaucoup à apprendre, à méditer, à profiter. Il m'a donné des maux de nerfs insupportables ; c'est le meilleur signe du monde pour votre ouvrage³. » A la vérité, de la lecture de ce roman, tout ennuyeux qu'il puisse être, plus d'une observation de détail reste à retenir, et il s'en dégage notamment cet enseignement que l'éducation est affaire de toute la vie et doit être progressive. Mais, sans aller aux applications étranges qu'a faites Rousseau de ce qu'il y a de vrai dans cette maxime, ce serait une erreur que de s'imaginer, comme lui, que l'éducation non seulement modifie tout, mais qu'elle a une puissance

1. *Œuvres*, t. III, p. 600.

2. *Œuvres*, t. III, p. 632. Émile, après de nombreuses aventures, retrouve Sophie « dans une île déserte », prêtresse d'un temple « orné de fleurs et de fruits délicieux ». (*Dénouement projeté par Rousseau*).

3. Streekeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 304.

créatrice, et d'y chercher, avant tout, un instrument de gouvernement. Or tel est le fond de la pensée de Rousseau. Si son Émile est l'homme restitué, il est aussi l'homme institué en vue d'un nouvel ordre civil et politique. Il n'y a, en effet, lui semble-t-il, rien à attendre du développement de la raison dans la société humaine, si, par l'éducation qui procède de la nature et qui doit déterminer un retour à la nature, les maux de la société humaine ne sont, dans la mesure du possible, corrigés. D'une réforme pédagogique il prétend tirer toute une réforme sociale et religieuse.

Rousseau, d'ailleurs, semble reconnaître que l'éducation, sous peine de ne faire des enfants que de robustes animaux, ne saurait finalement se passer de l'idée de Dieu ou de religion : « Dans quelle religion élèverons-nous Émile? Nous ne l'agrègerons ni à celle-ci ni à celle-là; nous le mettrons en état de choisir celle où le meilleur usage de la raison doit le conduire. »

Rousseau affirmera même qu'une religion n'est pas une chose moins indispensable aux États qu'aux individus. « L'auteur du *Contrat social* prétend qu'une religion est toujours nécessaire à la bonne constitution d'un État. Ce sentiment peut déplaire au poète Voltaire, au jongleur Tronchin, et à leurs satellites, il n'en est pas moins vrai¹ ».

C'est à propos de *l'Émile* que Rousseau osera prophétiser sa propre gloire : « Un jour viendra, j'en ai la juste confiance, que les honnêtes gens béniront ma mémoire, et pleureront sur mon sort... Oui, je ne crains pas de le dire : s'il existait en Europe un seul gouvernement dont les vues fussent vraiment utiles et saines, il eût rendu des hommages publics à l'auteur d'*Émile*, il lui eût élevé des statues². »

1. *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. XVII, p. 419; — cf. lettre du 20 janvier 1768 (*Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XXI, p. 361).

2. *Œuvres*, t. III, p. 719.

CHAPITRE XVIII

LE VICAIRE SAVOYARD

La religion à laquelle son libre choix devra conduire Émile sera nécessairement la religion du Vicaire Savoyard, et la religion du Vicaire Savoyard est la religion de Rousseau. « Vous concevez aisément, écrivait-il à Moulton (23 décembre 1761)¹, que la profession du Vicaire Savoyard est la mienne. » Et, le 16 février 1762, au même Moulton : « Je laisserai ôter ce qu'on voudra des deux premiers volumes de *l'Émile*, mais je ne souffrirai pas qu'on touche à la *Profession de foi du Vicaire Savoyard*. Il faut qu'elle reste telle qu'elle est ou qu'elle soit supprimée². » Enfin dans ses dernières années : « Le résultat de mes pénibles recherches fut tel à peu près que je l'ai consigné dans la *Profession de foi du Vicaire Savoyard*, ouvrage indignement prostitué et profané dans la génération présente, mais qui peut faire un jour révolution parmi les hommes, si jamais il y renaît du bon sens et de la bonne foi³. »

Quelle était donc la religion que le Vicaire Savoyard avait exposée à ses prosélytes, et qu'à son tour le précepteur d'Émile cherchait à inculquer à son élève, ou plutôt, en écartant les fictions et les détails d'une mise en scène, quelle était la religion de Rousseau ?

« J'ai de la religion, mon ami, écrivait Rousseau à

1. *Œuvres*, t. VII, p. 348.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 357.

3. *Troisième promenade Œuvres*, t. I, p. 746.

Vernes (18 février 1758)¹, et bien m'en prend... J'ai passé ma vie parmi les incrédules sans me laisser ébranler... Je leur ai toujours dit que je ne les savais pas combattre, mais que je ne voulais pas les croire; la philosophie n'ayant sur ces matières ni fond ni rive, manquant d'idées positives et de principes élémentaires, n'est qu'une mer d'incertitudes et de doutes, dont le métaphysicien ne se tire jamais. J'ai donc laissé là la raison, et j'ai consulté la nature, c'est-à-dire le sentiment intérieur qui dirige ma croyance, indépendamment de ma raison... Je crois en Dieu et Dieu ne serait pas juste si mon âme n'était immortelle... Quand je me tromperais dans cet espoir, il est lui-même un bien qui m'aura fait supporter tous mes maux. J'attends paisiblement l'éclaircissement de ces grandes vérités qui me sont cachées, bien convaincu cependant qu'en tout état de cause, si la vertu ne rend pas toujours l'homme heureux, il ne saurait au moins être heureux sans elle. »

L'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme : c'est à ces termes d'une simplicité apparente, mais d'un vague où l'imagination s'égare, que finira par se réduire la religion de Rousseau. Encore avouera-t-il qu'il en est mal assuré, et à un de ses correspondants, qui prétendait le ramener à une métaphysique plus précise, il écrira de Motiers le 7 décembre 1763² : « Si mes sentiments étaient démontrés, je m'inquiéteraient peu des vôtres; mais, à parler sincèrement, je suis allé jusqu'à la persuasion sans aller jusqu'à la conviction. Je crois, mais je ne sais pas; je ne sais pas même si la science qui me manque me sera bonne quand je l'aurai, et si peut-être alors il ne faudra point que je dise :

Alto quæsitæ cælo lucem, ingemuitque reperta. »

Cependant, comment Jean-Jacques fuit-il par se détacher

1. *Œuvres*, t. VII, p. 214.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 552.

de toute religion positive? « C'est une inexcusable présomption, devait-il dire un jour, de professer une autre religion que celle où l'on est né, et une fausseté de ne pas pratiquer sincèrement celle qu'on professe; si l'on s'égaré, l'on s'ôte une grande excuse au tribunal du souverain juge; ne pardonnera-t-il pas plutôt l'erreur où l'on fut nourri, que celle qu'on osa choisir soi-même¹. » Rousseau avait eu cette présomption. Car du calvinisme où il était né il avait passé au catholicisme, pour revenir du catholicisme au calvinisme. Sans doute sa première abjuration lui fut dictée en quelque sorte par la nécessité, de même qu'un intérêt politique détermina la seconde.

« Un jeune homme expatrié se voyait réduit à la dernière misère. Il était né calviniste; mais, par les suites d'une étourderie, se trouvant fugitif, en pays étranger, sans ressource, il changea de religion pour avoir du pain². » Rien de plus exact que ce narré. Néanmoins, comment ne pas l'observer? Pendant les vingt années qui suivirent sa première abjuration, jamais on ne vit Rousseau manifester la moindre idée de retour vers l'Église protestante. Loin de là. Il assurait M^{lle} de Graffenried « que sa religion (la religion catholique) était profondément gravée dans son âme et que rien n'était capable de l'en effacer³ ». Il allait jusqu'à s'écrier : « Heureux les Genevois s'ils reprenaient la foi de leurs aïeux ! » Constamment en relation avec des ecclésiastiques et des moines, déférent envers les Jésuites, il vivait en parfaite communauté de sentiments avec M^{me} de Warens qui avait eu, il est vrai, pour le retenir dans le catholicisme, des moyens particuliers. Ce n'était pas que cette influence eût dû affermir Rousseau d'une manière inébranlable dans la foi qu'il avait embrassée. Imbue, dès sa plus tendre jeunesse, des maximes du piétiste Magny, M^{me} de Warens, en dépit de

1. *Emile* (Œuvres, éd. Musset-Pathay, t. IV, p. 115).

2. *Œuvres*, t. III, p. 303.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 3.

sa conversion, était demeurée en même temps qu'assez indépendante vis-à-vis de l'autorité traditionnelle, à peu près indifférente au dogme; sa religion, qui avait pour fond essentiel l'idée de Dieu et l'idée d'une vie future, semblait consister surtout en une espèce de dévotion ou d'habitude contemplative. Piétisme à part, telles étaient également les dispositions d'esprit et de croyance dans lesquelles les intimes rapports d'une vie commune avaient entretenu Jean-Jacques. Il goûtait peu les doctrines piétistes, et on le voit, dans son *Héloïse*, détourner Julie de la lecture de *l'Instinct divin*, par Murali¹. Particulièrement versé dans la connaissance des écrits de Port-Royal et de l'Oratoire, Bayle est d'ailleurs certainement l'auteur qu'il a le plus pratiqué. C'est pourquoi si l'on s'explique « qu'enfant encore et alléché par des caresses, séduit par la vanité, leurré par l'espérance, forcé par la nécessité² », il se soit fait catholique, on conçoit aisément aussi que, pour recouvrer ses droits de citoyen, il soit redevenu protestant. Car, à aucun moment, il n'y eut dans l'âme de Rousseau de convictions religieuses solidement assises, et la religion se réduisit toujours chez lui à un sentiment de flottante religiosité.

Ce qui étonne, c'est qu'après s'être glorifié tour à tour de s'être fait de calviniste catholique et de catholique calviniste, Rousseau, sans être réellement attaché à aucune Église, ait toujours affiché la prétention, non seulement d'avoir une religion, mais d'être demeuré chrétien. « En tout pays et dans toute secte, écrira-t-il, aimer Dieu par dessus tout et son prochain comme soi-même est le sommaire de la loi³. » Et ailleurs : « Je suis, dans ma religion tolérant par principes, car je suis chrétien (à Moulou, 17 février 1763); je tolère tout, hors l'intolérance, mais toute inquisition m'est odieuse. Je regarde tous les

1. *Nouvelle Héloïse* (Œuvres, éd. Musset-Pathay, t. IX, p. 442).

2. Œuvres, t. I, p. 742.

3. *Emile* (Œuvres, éd. Musset-Pathay, t. IV, p. 115).

inquisiteurs comme autant de satellites du diable. Par cette raison, je ne voudrais pas plus vivre à Genève qu'à Goa. Il n'y a que des athées qui puissent vivre en paix dans ces pays-là, parce que toutes les professions de foi ne coûtent rien à qui n'en a dans le cœur aucune; et quelque peu que je sois attaché à la vie, je ne suis pas curieux d'aller chercher le sort des Servet¹. »

Quant à lui, n'a-t-il pas dans le cœur la *Profession de foi du Vicaire Savoyard*? Ainsi on aurait tort, à son avis, de l'accuser d'attaquer le christianisme. « A Dieu ne plaise qu'il veuille ébranler cet arbre sacré qu'il respecte, et qu'il voudrait cimenter de son sang! Mais il en voudrait bien ôter les branches qu'on y a greffées et qui portent de si mauvais fruits². » La question est de savoir si, pour vouloir ôter de mauvaises greffes, Rousseau n'a pas travaillé à saper le tronc de l'arbre. Que sera-ce, en effet, que le christianisme émondé de la façon dont l'étend Jean-Jacques?

Voici sa réponse : « Je suis chrétien, non comme un disciple des prêtres, mais de Jésus-Christ³. » Le vrai christianisme n'est que la religion naturelle mieux expliquée. Par conséquent, professer la religion naturelle n'est point se déclarer contre le christianisme⁴. » Or, c'est de la conscience que procède la religion naturelle, et « de tous les sentiments que nous donne une conscience droite les deux plus forts et les seuls fondements de tous les autres sont celui de la dispensation d'une Providence et celui de l'immortalité de l'âme; quand ces deux-là sont détruits, on ne voit plus ce qui peut rester⁵. » Tel est le véritable objet auquel « sans bruit, le christianisme doit être ramené⁶ ». En somme, Rousseau ne retient donc du

1. *Œuvres*, t. VII, p. 478.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 284.

3. Lettre à M. de Beaumont (*Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. VI, p. 75).

4. *Œuvres*, t. VI, p. 477.

5. *Œuvres*, t. VII, p. 571.

6. *Ib.*, t. VII, p. 563.

christianisme que le nom. Il veut même être considéré comme le principal inspirateur de la critique astucieuse et dissolvante qui exalte le christianisme tour à tour et le dénigre, et parmi toutes les admirations d'une rhétorique ampoulée, sournoisement le répudie, pour le réduire finalement aux proportions d'un fait purement humain et d'un fait même regrettable. C'est comme si l'on entendait la soldatesque de Pilate saluer ironiquement le Christ du nom de roi des Juifs, tout en le souffletant et lui crachant au visage.

« J'ose même croire et je m'en vante, osait écrire Rousseau, qu'aucun de nos prétendus chrétiens, et surtout de ceux qui font profession de nous en instruire, ne parle plus dignement que moi du vrai christianisme et de son auteur¹. »

C'est d'abord la beauté de l'Évangile que Rousseau aime à célébrer. « Étonné de la majesté des Écritures, la sainteté de l'Évangile parle à son cœur² » et il avoue que l'Évangile l'a toujours consolé.

« Ce divin livre, le seul nécessaire à un chrétien, et le plus utile de tous à quiconque ne le serait pas, n'a besoin que d'être médité pour porter dans l'âme l'amour de son auteur, et la volonté d'accomplir ses préceptes; jamais la vertu n'a parlé un si doux langage, jamais la plus parfaite sagesse ne s'est exprimée avec tant d'énergie et de simplicité; on n'en quitte pas la lecture sans se sentir meilleur qu'anparavant³. » « Voyez les livres des philosophes; avec toute leur pompe, qu'ils sont petits près de celui-là! Se peut-il qu'un livre à la fois si sublime et si simple soit l'ouvrage des hommes⁴. » — Mais écoutez la suite : « Avec tout cela, continue Rousseau, ce même Évangile est plein de choses incroyables, de choses qui

1. *Œuvres*, t. IV, p. 598.

2. *Œuvres*, t. III, p. 365.

3. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. I, p. 108.

4. *Œuvres*, t. VII, p. 365.

répugnent à la raison, et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre¹. » Aussi bien, « nul homme, dira-t-il, ne respecte plus que moi l'Évangile ; c'est, à mon gré, le plus sublime de tous les livres ; quand tous les autres m'ennuient, je reprends toujours celui-là avec un nouveau plaisir ; et quand toutes les consolations humaines m'ont manqué, jamais je n'ai recouru vainement aux siennes. Mais enfin c'est un livre, et un livre ignoré des trois quarts du monde² ». — « Ne voyez-vous pas qu'avant que j'ajoute foi à ce livre qu'on appelle sacré, et auquel je ne comprends rien, je dois savoir quand et par qui il a été fait, comment il s'est conservé, comment il nous est parvenu, ce que disent, pour leurs raisons, ceux qui le rejettent³. Que faire au milieu de toutes ces contradictions ? être toujours modeste et circonspect ; respecter en silence ce qu'on ne saurait ni rejeter ni comprendre, et s'humilier devant le grand Être qui seul sait la vérité⁴. »

De même, c'est en des termes émus et comme avec des sentiments d'adoration que Jean-Jacques commence à magnifier la personne de Jésus, à qui l'on doit « la morale élevée et pure, qu'il n'avait pu prendre des siens, dont lui seul a donné les leçons et l'exemple⁵ ». — « Se peut-il donc, par conséquent, que celui dont l'Évangile fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce la le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs ? Quelle grâce touchante dans ses instructions ! Quelle élévation dans ses maximes ! Quelle profonde sagesse dans ses discours ! Quelle présence d'esprit, quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses ! Quel empire sur ses passions ! où est l'homme, où est le sage qui sait agir,

1. *Œuvres*, t. VII, p. 367.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 224.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 363.

4. *Œuvres*, t. III, p. 367.

5. *Ib.*, p. 366.

souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation? Quand Platon peint son juste imaginaire, couvert de tout l'opprobre du crime, et digne de tous les prix de la vertu il peint trait pour trait Jésus-Christ. »

On a parfois rapproché Socrate de Jésus-Christ. Or « quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie! Quelle distance de l'un à l'autre! Socrate mourant sans douleur, sans ignominie, soutient jusqu'au bout son personnage; et si cette facile mort n'eût honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son esprit, fut autre chose qu'un sophiste... La mort de Socrate philosopant tranquillement avec ses amis est la plus douce qu'on puisse désirer; celle de Jésus expirant dans les tourments, injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus terrible qu'on puisse craindre. Socrate prenant la coupe empoisonnée bénit celui qui la lui présente et qui pleure; Jésus, au milieu d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu¹ ».

Mais qu'est-ce que ce Dieu? Toute rhétorique écartée. Rousseau déclare nettement que ce Dieu n'est pourtant, lui aussi, qu'un sage, et admet, ce qu'il semblait d'abord repousser à l'égal d'un blasphème, qu'entre le sage hébreu et le sage grec un parallèle peut être institué. Toutefois, à l'encontre d'un de ses correspondants, c'est à Jésus qu'il voudrait que sans conteste fût assigné le premier rang². Tout le morceau est à citer. « Comme admirateur de l'un et de l'autre (du sage hébreu ou du sage grec), écrit-il à son contradicteur, je ne puis guère être suspect de préjugés en parlant d'eux. Je ne vous crois pas dans le même cas; je suis un peu surpris que vous donniez au second tout l'avantage; vous n'avez

1. *Œuvres*, t. III, p. 365, 366.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 455.

pas assez fait connaissance avec l'autre ; et vous n'avez pas pris assez de soin pour dégager ce qui est vraiment à lui de ce qui lui est étranger et qui le défigure à vos yeux, comme à ceux de bien d'autres gens qui, selon moi, n'y ont pas regardé de plus près que vous. Si Jésus fût né à Athènes et Socrate à Jérusalem, que Platon et Xénophon eussent écrit la vie du premier, et Luc et Mathieu celle de l'autre, vous changeriez beaucoup de langage ; ce qui lui fait du tort dans votre esprit est précisément ce qui rend son élévation d'âme plus étonnante et plus admirable, savoir sa naissance en Judée, chez le plus vil peuple qui peut-être existât alors ; au lieu que Socrate, né chez le plus instruit et le plus aimable, trouva tous les secours dont il avait besoin pour s'élever aisément au ton qu'il prit. Il s'éleva contre les sophistes, comme Jésus contre les prêtres ; avec cette différence que Socrate imita souvent ses antagonistes, et que si sa belle et douce mort n'eût honoré sa vie, il eût passé pour un sophiste comme eux. Pour Jésus, le vol sublime que prit sa grande âme l'éleva toujours au-dessus de tous les mortels, et depuis l'âge de douze ans jusqu'au moment qu'il expira dans la plus cruelle ainsi que dans la plus infâme de toutes les morts, il ne se démentit pas un moment. Son noble projet était de relever son peuple d'en faire derechef un peuple libre ou digne de l'être ; car c'était par là qu'il fallait commencer. L'étude profonde qu'il fit de la loi de Moïse, ses efforts pour en réveiller l'enthousiasme et l'amour dans les cœurs, montrèrent son but autant qu'il était possible pour ne pas effaroucher les Romains. Mais ses vils et lâches compatriotes, au lieu de l'écouter, le prirent en haine précisément à cause de son génie et de sa vertu, qui leur reprochaient leur indignité. Enfin ce ne fut qu'après avoir vu l'impossibilité d'exécuter son projet, qu'il l'étendit dans sa tête, et que ne pouvant faire par lui-même une révolution dans son peuple, il voulut en faire une par ses disciples dans

l'univers. Ce qui l'empêcha de réussir dans son premier plan, outre la bassesse de son peuple, incapable de toute vertu, fut la trop grande douceur de son propre caractère; douceur qui tient plus de l'ange ou du Dieu que de l'homme, qui ne l'abandonna pas un instant, même sur la croix, et qui fait verser des torrents de larmes à qui sait lire sa vie comme il faut à travers les fatras dont de pauvres gens l'ont défigurée. Heureusement ils ont respecté et transcrit fidèlement ses discours, qu'ils n'entendaient pas; ôtez quelques tours orientaux ou mal rendus, on n'y voit pas un mot qui ne soit digne de lui; et c'est là qu'on reconnaît l'homme divin, qui, de si piètres disciples, a fait pourtant dans leur grossier, mais fier enthousiasme, des hommes éloquents et courageux. Vous m'objectez qu'il a fait des miracles. Cette objection serait terrible si elle était juste; mais vous savez, ou du moins vous pourriez savoir que, selon moi, loin que Jésus ait fait des miracles, il a déclaré très positivement qu'il n'en ferait point et marqué un très grand mépris pour ceux qui lui en demandaient¹. » Et Rousseau, négateur ardent des miracles, ne s'aperçoit pas qu'à interpréter ainsi l'Évangile qui est plein de miracles, il nie l'Évangile.

Au demeurant, « trouvant sa paix et son plaisir à penser sous les yeux du grand Être », Jean-Jacques ne considère le Christ que comme un jeune Nazaréen avisé, aimable, d'une intelligence supérieure, d'une délicatesse exquise et nullement ennemi des élégances mondaines. « Une des choses qui me charment dans le caractère de Jésus n'est pas seulement la douceur des mœurs, la simplicité, mais la facilité, la grâce, et même l'élégance. Il ne fuyait ni les plaisirs ni les fêtes, il allait aux noces, il voyait les femmes, il jouait avec les enfants, il aimait les parfums, il mangeait chez les financiers. Ses disciples ne jeûnaient point, son austérité

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 434. — Cf. t. VIII, p. 439.

n'était point fâcheuse. Il était à la fois très indulgent et très juste, doux aux faibles et terrible aux méchants. Sa morale avait quelque chose d'attrayant, de caressant, de tendre; il avait le cœur sensible, il était homme de bonne société. Quand il n'eût pas été le plus sage des mortels, il en eût été le plus aimable¹. »

Certes, nous voilà très loin de l'idée d'un Rédempteur, et Rousseau ne saurait certainement compter ici au nombre de ceux qui ont embrassé la folie de la croix. Sur la fin de sa vie, dans une visite chez les religieux du mont Valérien, en contemplant leur sérénité, il s'écriera : « Ah! qu'on est heureux de croire². » En attendant, le Christ lui est tout au plus un symbole, et sur l'autel de la religion définitive, il voudrait voir le Fils de l'homme figurer en habit d'artisan³.

Ce n'est pas que Rousseau méconnaisse les bienfaits de la religion chrétienne, car le christianisme lui paraît, en somme, avoir plus fait pour l'humanité que les sciences dont on est si fier. A la vérité, il n'a pas vu que le christianisme a ranimé la vie intérieure, en prêchant la charité, le pardon des injures, la chasteté, toutes les vertus, non plus qu'il n'admet la divinité de son fondateur, quoique parfois il lui décerne oratoirement le titre de divin. Mais il ne nie pas du moins le rôle historique du christianisme et l'influence qu'il a exercée sur le développement de la civilisation. « On ne peut nier, écrit-il, que ce ne soit surtout au christianisme que l'Europe doit encore aujourd'hui l'espèce de société qui s'est perpétuée entre ses membres; tellement que celui de ses membres qui n'a point adopté sur ce point le sentiment des autres est toujours demeuré comme un étranger parmi eux. Le

1. Lettres écrites de la montagne. — *Œuvres* (éd. Musset-Pathay), t. VI, p. 262.

2. Musset-Pathay, *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, l. I, p. 232.

3. Streckeisen-Moultou, *Œuvres et correspondance inédites*, 1861, p. 169, 183. — *Fiction ou morceaux allégoriques sur la révélation*.

christianisme, si méprisé à sa naissance, servit enfin d'asile à ses détracteurs. Après l'avoir si cruellement et si uniquement persécuté, l'empire romain y trouva les ressources qu'il n'avait plus dans ses forces; ses missions lui valaient mieux que des victoires, et il triomphait par ses prêtres quand ses soldats étaient battus. C'est ainsi que les Francs, les Goths, les Bourguignons, les Lombards, les Avars et mille autres, reconnurent enfin l'autorité de l'empire après l'avoir subjugué, et reçurent, du moins en apparence, avec la loi de l'Évangile, celle du prince qui la leur faisait annoncer¹. »

Qu'est pourtant le christianisme autre chose qu'une religion particulière? Or Rousseau « regarde toutes les religions particulières comme autant d'institutions salutaires qui prescrivent dans chaque pays une manière uniforme d'honorer Dieu par un culte public, et qui toutes peuvent avoir leurs raisons dans le climat, dans le gouvernement, dans le génie du peuple, ou dans quelque cause locale qui rend l'une préférable à l'autre, selon les temps et les lieux. Il les croit toutes bonnes quand on y sert Dieu convenablement². » C'est la parfaite indifférence des religions.

Toutefois, si les religions sont toutes bonnes, n'y en a-t-il pas une qui soit la meilleure, et le christianisme, ne fût-ce que par ce qu'il a été pour l'individu comme pour les sociétés un puissant instrument de transformation et de progrès, ne doit-il pas être considéré comme la religion par excellence? Ce n'est pas le sentiment de Jean-Jacques : « Nous avons trois principales religions en Europe. L'une admet une révélation, l'autre en admet deux, l'autre en admet trois. Chacune déteste, maudit, les deux autres; les accuse d'aveuglement, d'endurcissement, d'opiniâtreté, de mensonge. Quel homme impartial osera juger entre elles; s'il n'a premièrement bien pesé leurs preuves, bien

1. *Œuvres*, t. IV, p. 259.

2. *Œuvres*, t. III, p. 367.

écouté leurs raisons? Celle qui n'admet qu'une révélation est la plus ancienne, et paraît la plus sûre; celle qui en admet trois est la moderne, et paraît la plus conséquente; celle qui en admet deux, et rejette la troisième, peut être bien meilleure, mais elle a certainement tous les préjugés contre elle: l'inconséquence saute aux yeux¹. » Voilà donc Rousseau, disposé par logique, à être plutôt mahométan que chrétien, et n'estimant rien de plus sûr que d'être juif. Aussi bien. « les deux tiers du genre humain ne sont ni juifs, ni mahométans, ni chrétiens, et combien d'hommes n'ont jamais ouï parler de Moïse, de Jésus-Christ, ni de Mahomet. On le nie, on soutient que nos missionnaires vont partout. Cela est bientôt dit. Mais vont-ils dans le cœur de l'Afrique, encore inconnu, et où jamais Européen n'a pénétré jusqu'à présent² »?

Rousseau ne se contente même point de repousser le christianisme à cause de ses dogmes, tels que notamment le dogme des peines éternelles. Dans le christianisme c'est surtout le catholicisme qu'il répudie à cause de l'intolérance qu'il lui attribue. Et, chose inattendue de la part d'un écrivain qui a célébré les bienfaits du christianisme, Rousseau, quoique sa critique ne soit pas nouvelle et qu'il ne fasse en cela que répéter, par exemple, Machiavel, Rousseau soutient que le christianisme est nuisible à la forte constitution du gouvernement, qu'il est incompatible avec la liberté, contraire à l'esprit social.

C'est une religion qui, suivant lui, prêche une obéissance passive, favorise la tyrannie, détache de l'État comme de tout intérêt terrestre, éteint toute émulation, détruit l'intérêt particulier, rend insensible à la gloire. La patrie du chrétien n'est pas de ce monde, et les prêtres qui enseignent que hors de l'Église il n'y a pas de salut, en se faisant les interprètes de Dieu, se mettent à sa place.

1. *Œuvres*, t. III, p. 359.

2. *Ib.*, t. III, p. 361.

« Les vrais chrétiens sont faits pour être esclaves ¹. »

Quelle a été effectivement l'œuvre de Jésus? Jésus vint établir sur la terre un royaume spirituel, ce qui, séparant le système théologique du système politique, fit que l'État cessa d'être un; de là trois religions : de l'homme, du citoyen, du prêtre, d'où naissent « des devoirs contradictoires, le même homme ne pouvant être à la fois dévot et citoyen ² ». Or tout ce qui rompt l'unité sociale ne vaut rien ³. N'y a-t-il pas d'ailleurs oppression de la conscience par la religion révélée? Enfin, comment ne pas le constater? Le christianisme selon le pur Évangile « ne prêche que servitude et dépendance ⁴ ». Après tout, qu'on soit libre ou serf dans cette vallée de misères, l'essentiel est d'aller en paradis, et la résignation n'est qu'un moyen de plus pour cela; « le vice destructeur d'une société vraiment chrétienne serait donc la perfection ⁵ ».

Ce sont les mêmes griefs que répand, à ravers mille contradictions, l'auteur des *Lettres écrites de la Montagne*. « Je pense avoir dit que l'Évangile est sublime et le plus fort lien de la société... » Cependant, « toutes les anciennes religions, sans en excepter la juive furent nationales dans leur origine, appropriées, incorporées à l'État et formant la base, ou du moins faisant partie du système législatif. Le christianisme, au contraire, est, dans son principe, une religion universelle, qui n'a rien d'exclusif, rien de local, rien de propre à tel pays plutôt qu'à tel autre. Son divin auteur, embrassant également tous les hommes dans sa charité sans bornes, est venu lever la barrière qui séparait les nations et réunir tout le genre humain dans un peuple de frères... Le parfait christianisme est l'institution sociale universelle... » Mais « tous les établis-

1. *Œuvres*, t. VII, p. 478, 523, 563, 607. — *Œuvres* (éd. Musset-Pathay, t. V, p. 235).

2. *Œuvres*, t. IV, p. 417.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 544.

4. *Ib.*, p. 419.

5. *Ib.*, p. 418.

sements humains sont fondés sur les passions humaines et se conservent par elles; ce qui combat et détruit les passions n'est donc pas propre à fortifier ces établissements. Comment ce qui détache les cœurs de la terre nous donnerait-il plus d'intérêt pour ce qui s'y fait? Comment ce qui nous occupe uniquement d'une autre patrie nous attacherait-il davantage à celle-ci?... Le christianisme rendant les hommes justes, modérés, amis de la paix, est très avantageux à la société en général, mais il énerve la force du ressort politique, il complique les mouvements de la machine, il rompt l'unité du corps moral, et ne lui étant pas assez approprié, il faut qu'il dégénère, ou qu'il demeure une pièce étrangère et embarrassante... Cependant, il importe que l'État ne soit pas sans religion, et cela importe par des raisons graves... Mais il vaudrait mieux encore n'en point avoir, que d'en avoir une barbare et persécutante, qui tyrannisant les lois mêmes, contrarierait les devoirs du citoyen... Que doit faire un sage législateur dans cette alternative? De deux choses l'une : la première d'établir une religion purement civile dans laquelle renfermant les dogmes fondamentaux de toute religion, tous les dogmes vraiment utiles à la société, soit universelle, soit particulière, il omette tous les autres qui peuvent importer à la foi mais nullement au bien terrestre, unique objet de la législation... L'autre expédient est de laisser le christianisme tel qu'il est dans son véritable esprit, libre, dégagé de tout lien de chair, sans autre obligation que celle de la conscience, sans autre gêne dans les dogmes que les mœurs et les lois. La religion chrétienne est, par la pureté de sa morale, toujours bonne et saine dans l'État, pourvu qu'on n'en fasse pas une partie de sa constitution, pourvu qu'elle y soit admise uniquement comme religion, sentiment, opinion, croyance; mais, comme loi politique, le christianisme dogmatique est un mauvais établissement¹ ».

1. *Oeuvres*, t. IV, p. 512 et suiv.

Ce qu'il faut au fier natif de Genève, c'est une religion purement civile ou religion d'État¹. Sans doute cette religion elle-même aura ses conditions. Ainsi, « on n'est obligé de se conformer à la religion particulière de l'État et il n'est même permis de la suivre, que lorsque la religion essentielle s'y trouve, comme elle se trouve, par exemple, dans diverses communions chrétiennes, dans la mahométisme, dans la judaïsme. Mais dans le paganisme c'était autre chose; comme très évidemment la religion essentielle ne s'y trouvait pas, il était permis aux apôtres de prêcher contre le paganisme, même parmi les païens et malgré eux² ».

D'autre part « toutes les religions qui tolèrent les autres doivent être tolérées, si elles ne sont pas contraires au devoir des citoyens »; l'État ne doit donc pas s'occuper des églises chrétiennes, mais il n'en est pas de même du catholicisme, et à cause de sa maxime : « hors de l'Église point de salut », « il faut le chasser de l'État³ ».

Cependant, si tolérante qu'elle doive être, la religion d'État n'en a pas moins, quoique réduite au minimum, une orthodoxie indiscutable et que, sous peine de mort, tout citoyen doit observer. Les articles de cette orthodoxie impériuse doivent être et sont peu nombreux : La partie de la religion qui regarde la morale dépend du pouvoir civil et tout devient nuisible qui tend à rompre le nœud social : « Il y a donc une profession de foi purement civile, dont il appartient au souverain de fixer les articles »; ils seront peu nombreux, ce sont moins des dogmes que « des sentiments de sociabilité » : « L'existence d'une divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante; la vie à venir, le bonheur des justes, le châtement des méchants, la sainteté du contrat social et

1. Rousseau ne semble pas croire que cette religion civile puisse être le christianisme, t. IV, p. 543.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 514.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 421.

des lois. » Le souverain peut bannir quiconque ne croit pas ces vérités, « non comme impie, mais comme insociable ». Si, les ayant reconnues, un citoyen se conduit comme ne les croyant pas « il a menti devant les lois, qu'il soit puni de mort¹ ».

Ainsi tous les articles de la religion civile ou religion d'État se réduisent à ceux que, par décret de floréal an II, fera promulguer Robespierre : l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Aussi bien, est-ce à ces termes que se ramène toute la religion de Rousseau, religion qu'il dénomme avec insistance, comme si une religion pouvait être dégagée de tout surnaturel, la religion naturelle. Car il a beau dire dans sa lettre à M. de Beaumont : « D'abord vous me faites rejeter la révélation pour m'en tenir à la religion naturelle; et premièrement je n'ai point rejeté la révélation². » En dépit de cette dénégation que lui suggèrent les besoins de la polémique, il est trop évident que Rousseau rejette absolument toute révélation pour s'en tenir à la dictée de ce qu'il appelle « la nature ». Suivant lui, la diversité des religions vient de la fantaisie des révélations. Dès que les peuples se sont avisés de faire parler Dieu, chacun lui a fait dire ce qu'il a voulu. Si l'on eût écouté que ce que Dieu dit au cœur de l'homme, il n'y aurait jamais eu qu'une religion sur la terre. Aux églises et aux écoles s'oppose le livre de la nature : « Il est un livre ouvert à tous les yeux, c'est celui de la nature. C'est dans ce grand et sublime livre que j'apprends à servir et à adorer son divin auteur. Nul n'est excusable de n'y pas lire, parce qu'il parle à tous les hommes un langage intelligible à tous³. » Une fois de plus, il n'y a, au sentiment de Rousseau, de religion vraie que la religion naturelle. « Les seules lumières de la raison ne peuvent, dans l'institution

1. *Œuvres*, t. IV, p. 420, 421.

2. *Œuvres*, t. III, p. 712.

3. *Œuvres*, t. III, p. 361. — *Contrat social*, liv. I, ch. VIII.

« de la nature, nous mener plus loin que la religion naturelle ¹. »

Cette religion, qui allait devenir la religion de la Révolution, devait être aussi et d'abord la religion d'Émile. A un enfant de la nature il ne fallait parler que d'une religion de la nature, ou religion naturelle, laquelle néanmoins, par une contradiction flagrante, se trouve et ne saurait être pour Émile qu'une sorte de religion positive, puisque toutes ses idées lui sont importées, sinon imposées du dehors. De là cette *Profession de foi du Vicaire Savoyard* où le trompe-l'œil de la mise en scène et les étalages de la rhétorique dissimulent mal, au milieu de phrases sonores en l'honneur de l'Évangile, la négation radicale des dogmes chrétiens.

« La profession du Vicaire Savoyard est composée de deux parties, observait Rousseau; la première, qui est la plus grande, la plus importante, la plus remplie de vérités frappantes et neuves, est destinée à combattre le moderne matérialisme, à établir l'existence de Dieu et la religion naturelle... La seconde, beaucoup plus courte, moins régulière, moins approfondie, propose des doutes et des difficultés sur les révélations en général, donnant pourtant à la nôtre sa véritable certitude dans la pureté, la sainteté de sa doctrine, et dans la sublimité toute divine de celui qui en fut l'auteur. L'objet de cette seconde partie est de rendre chacun plus réservé dans sa religion à taxer les autres de mauvaise foi dans la leur ². » En effet, « la première partie, qui contient ce qui est vraiment essentiel à la religion, est décisive et dogmatique. L'auteur ne balance pas, n'hésite pas; sa conscience et sa raison le déterminent d'une manière invincible: il croit, il affirme, il est fortement persuadé. Il commence l'autre,

1. *Œuvres* (éd. Mussel-Pathay), t. IV, p. 120; — cf. *Œuvres*, t. III, p. 348: « Voyez le spectacle de la nature... Qu'est-ce que les hommes nous diront de plus? »

2. *Œuvres*, t. III, p. 712.

au contraire, par déclarer que l'examen qui lui reste à faire est bien différent, qu'il n'y voit qu'embarras, mystère, obscurité; qu'il n'y porte qu'incertitude et défiance, qu'il n'y faut donner à ses discours que l'autorité de la raison; qu'il ignore lui-même s'il est dans l'erreur, et que toutes ses affirmations ne sont ici que des raisons de douter. Il propose donc ses objections, ses difficultés, ses doutes. Il propose aussi ses grandes et fortes raisons de croire; et de toute cette discussion résulte la certitude des dogmes essentiels, et un scepticisme respectueux sur les autres¹ ».

Ce scepticisme ne devait point paraître assez respectueux. Aussi Rousseau, qui souvent s'est inspiré ou rapproché des idées de Spinoza, tout en ignorant ce que fut sa personne, s'indignera-t-il « que cet athée eût enseigné paisiblement sa doctrine, qu'il eût vécu et fût mort tranquille », tandis que lui, « le défenseur de la cause de Dieu, flétri, proscrit, poursuivi d'État en État, d'asile en asile, sans égard pour son indigence, sans pitié pour ses infirmités... se voyait interdire le feu et l'eau dans l'Europe presque entière² ».

Récriminations vaines et apologie sophistique. En définitive, pour Rousseau, toutes les religions étant également bonnes, le christianisme est relégué par lui au rang des fictions sublimes, mais enfin des fictions. Car, d'après le Vicaire Savoyard, il n'y a ni péché originel, ni rédemption, ni nécessité de la grâce, ni même, contrairement aux déclarations antérieures de *l'Émile*, efficacité de la prière. Il ne saurait être question, aux yeux de cet étrange vicaire, que « de principes au-dessus de toutes les querelles que les dogmes incompris enfanteront toujours ». Ces principes sont-ils donc aussi évidents qu'inébranlables, et sur ces principes la religion naturelle demeure-t-elle fondée comme sur le roc? Nullement. Ces

1. *Œuvres*, t. III, p. 712.

2. *Œuvres*, t. III, p. 651.

principes mêmes se dissolvent bientôt chez Rousseau et s'évaporent en un mysticisme délirant, où la personne elle-même s'évanouit. Le christianisme rousseauiste n'est, à bien prendre, qu'un pur mot. Manifestement l'auteur de *l'Émile* abusait d'une équivoque, quant à M. Burnand il répondait (1763) : « Vous voulez que j'ôte de mon livre ce qui est contre la religion, mais il n'y a dans mon livre rien qui soit contre la religion¹. »

C'était également avec une assurance mal justifiée qu'il se refusait aux judicieuses et charitables admonestations de M^{me} de Créqui : « Je vous avoue, écrivait la marquise, que le manuscrit dont vous avez tiré de pareilles choses (la profession de foi du Vicaire Savoyard) ne me paraît bon qu'à mettre les passions à l'aise et que le frein d'un doute sur les objets les plus sérieux est aisé à rompre par les goûts les plus passagers, car enfin ne prétendez pas que j'immole mon caprice, ma fantaisie, mon humeur, beaucoup moins encore, mon ambition, mon orgueil, ma paresse, à l'idée que peut-être j'en serai puni, peut-être ne le serai-je pas. La source de toutes les méprises en ce genre c'est de sauter à pieds joints par-dessus le péché originel et d'avoir trop de confiance dans les principes qui partent d'une nature corrompue. Vous la voyez, cette nature, mieux que moi, mais je la sens apparemment mieux que vous². » Et peu après : « Nous différons beaucoup, par nos vues et notre foi sur la religion, écrivait à Jean-Jacques la marquise, mais j'ose dire que sur la probité nous avons beaucoup de rapport, et plutôt à Dieu que nous fussions aussi catholiques tous deux que nous sommes honnêtes gens. Vous feriez des miracles et seriez notre consolation dans ces temps pervers. Oui, plutôt à Dieu encore une fois que je vous visse dire votre chapelet, dussé-je vous

1. *Œuvres*, t. VII, p. 496.

2. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 304.

en donner un en diamants¹. » M^{me} de Créqui connaissait depuis longtemps la réponse que devait lui faire Rousseau : « J'aimerais encore mieux être dévot que philosophe, répliquait-il, mais je m'en tiens à croire en Dieu, et à trouver dans l'espoir d'une autre vie ma seule consolation dans celle-ci². » « Je suis trop bon chrétien pour être catholique; je ne m'en crois pas moins de la même religion que vous, car la bonne religion consiste beaucoup moins dans ce qu'on croit que dans ce qu'on fait³. »

Mais quoi! Le christianisme épuré ainsi que le veut Jean-Jacques, conservera-t-il sur le peuple, qui pourtant a besoin d'une religion, la moindre influence? C'est ce dont les amis de Rousseau, alors même qu'au fond ils sont assez enclins à partager ses vues, se permettent de douter. « Votre religion naturelle, lui écrivait le ministre Moulton (15 mars 1762), n'est pas autre chose que le christianisme bien entendu; toute la différence c'est que vous prouvez ce que l'Évangile nous enseigne par autorité. Vous ne différez donc du vrai chrétien qu'en ce qu'il croit tenir du ciel même ce que vous reconnaissez ne devoir qu'à la lumière de votre raison. Par conséquent, un chrétien raisonnable qui croirait pourtant à tous les miracles de Jésus-Christ ne vous refuserait pas le titre de chrétien... Mais ce chrétien éclairé, mon cher concitoyen, ce chrétien philosophe n'est pas le peuple... Ces miracles, ces prophéties qui feraient au christianisme tant de tort dans notre esprit, si quelque chose pouvait lui en faire, sont le seul appui du peuple; si vous le lui ôtez, il ne lui reste plus que des piliers flottants; il ne sait que croire. Voilà pourquoi je crains que votre ouvrage ne soit dangereux à Genève, quoiqu'il soit très bon pour Paris; c'est que notre religion n'est ici que la religion naturelle confirmée par

1. Streckeisen-Moullou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 308.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 233.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 607.

des miracles, seule raison du peuple en fait de religion ¹. »

On ne pouvait dire plus clairement que la religion du peuple n'est et ne peut être que superstition. Mais Rousseau ne saurait, comme Moulou, condescendre à des faiblesses qui seraient pour le peuple des nécessités. Car il ne veut, à aucun prix, qu'on lui parle de miracles, quoiqu'il n'en nie pas la possibilité. Il ne lui échappe pas toutefois qu'il est difficile de remplacer pour le grand nombre les pratiques de la religion chrétienne². Aussi s'ingénie-t-il à trouver aux imaginations du peuple des dérivatifs. « On détournera, suivant lui, les citoyens de la superstition en les occupant beaucoup de leurs devoirs de citoyens, en mettant de l'appareil aux fêtes nationales, en ôtant beaucoup de leur temps aux cérémonies ecclésiastiques, pour en donner aux cérémonies civiles, et cela peut se faire avec un peu d'adresse, sans fâcher le clergé, en faisant en sorte qu'il y ait toujours quelque part, mais que cette part soit si petite que l'attention n'y demeure point fixée³. »

Rousseau n'en tient pas moins que si le peuple comme le sage a besoin d'une religion, il ne devrait y avoir pour le peuple comme pour le sage qu'une religion qui est la religion naturelle. Tout ce qui passe cette religion nous dépasse, et, quant à lui, « est-ce sa faute, s'il ne voit pas comme les autres? Dépend-il de lui de se donner d'autres vues, d'autres idées? Il ne peut pas faire qu'il croie ce qu'il ne croit pas. » Que croit-il donc? Il proteste croire en Dieu et en une autre vie. « Les grands, les riches, les heureux du siècle seraient charmés qu'il n'y eût point de Dieu, mais l'attente d'une autre vie console de celle-ci le peuple et le misérable⁴. » Ainsi Dieu existe; il y a un

1. Streckeisen-Moulou, t. I, p. 27. — Réponse de Rousseau : « J'établis plus que je ne détruis. » (*Œuvres*, t. VII, p. 362).

2. Lettre à M. Mollet sur les fêtes civiles (*Œuvres*, t. VII, p. 316).

3. Streckeisen-Moulou, *Œuvres inédites de Rousseau*, p. 118. Projet de constitution pour la Corse.

4. *Œuvres*, t. VII, p. 232.

Dieu. — L'homme a une âme distincte du corps; cette âme est immortelle.

Dans la démonstration qu'il se propose de cette double vérité et d'abord de l'existence de Dieu, Rousseau prétend ne relever que de sa raison. Il ne veut rien devoir, ni au christianisme, ni à la philosophie, c'est-à-dire aux systèmes des philosophes, et, en particulier, aux doctrines de ceux que de son temps on désigne sous cette appellation. S'agit-il des révélations? « Elles ne font, à son sens, que dégrader Dieu en lui donnant des passions humaines. » Pourquoi faut-il donc une autre religion que la religion naturelle? « Les plus grandes idées de la Divinité nous viennent par la raison seule »; quand un homme serait solitaire, quand il serait né dans une île déserte, la raison lui suggérerait ces idées; qu'est-ce donc que le savoir des hommes lui apprendra de plus¹? Mais si Rousseau, qui se paie d'assertions aussi contestables, entend ne rien emprunter au christianisme, qu'il exténue jusqu'à l'annihiler, il se défend bien plus vivement encore d'adhérer à l'athéisme et au matérialisme de ses contemporains. Fuyez, s'écrie-t-il, ceux dont le scepticisme désolant, inintelligible, ôte « aux affligés la dernière consolation de la misère », au crime « frein » et « remords », à la vertu tout espoir²... En définitive, « si la Divinité n'est pas, il n'y a que le méchant qui raisonne, le bon n'est qu'un insensé³ ».

Aucune philosophie n'avait établi d'une manière plus forte que la philosophie cartésienne au xvii^e siècle, en même temps que la spiritualité de l'âme, l'existence de Dieu. A la suite de Descartes, toute une race patricienne de philosophes avait reproduit, en y ajoutant avec tous les prestiges de l'éloquence des développements nouveaux, les mêmes démonstrations de ces deux essentielles vérités.

1. *Œuvres*, t. III, p. 348.

2. *Œuvres*, t. III, p. 371.

3. Cf. *Œuvres*, t. II, p. 537.

Nulle part, au contraire, et à aucune époque, plus qu'en France au xviii^e siècle, le matérialisme et l'athéisme à la fois ne furent dominants. Et c'était peu à peu qu'en passant du théisme au déisme, on n'était venu à la négation absolue de l'âme et de Dieu. Le théisme admet Dieu, le bien et le mal moral, l'immortalité de l'âme, sans accepter ni rejeter la révélation. Le déisme admet l'existence de Dieu, le bien et le mal moral, mais nie la révélation et doute de l'immortalité. Reprenant les errements de Bayle, le xviii^e siècle substitue à l'idée de Dieu, l'idée de nature, et, par une réaction encore plus politique que religieuse, devient matérialiste et athée. Car si les philosophes d'alors s'en prennent à la royauté des abus qu'elle leur semble couvrir, ils attaquent le christianisme parce qu'ils le considèrent comme le plus sûr rempart de la royauté. C'est pourquoi identifiant au christianisme toute religion, ils prêchent l'athéisme avec une sorte de fureur.

Sans contredit, il convient de noter au xviii^e siècle des exceptions considérables. Qui voudrait, en effet, affirmer que Turgot, Condillac, Buffon, Montesquieu ne furent pas du moins théistes? Comment, d'autre part, ne point reconnaître que, tout en tournant l'idée d'âme en dérision, et quoiqu'il tienne en grande estime Spinoza, Voltaire voulut, d'une certaine manière, être déiste? Hostile, il est vrai, à toute métaphysique, il raille les preuves métaphysiques de l'existence de Dieu, déclarant que nous ne pouvons rien savoir de Dieu, et n'avons pas de degrés pour nous élever jusqu'à lui. Il n'en répudie pas moins l'idée de nature et traite de galimatias tout ce qu'on en débite. Oubliant qu'il a écrit *Candide*, où il fait de Dieu l'auteur du mal, il s'étonne qu'on n'ait pas songé à prouver Dieu par le plaisir. Quant à lui, sans se soucier qu'on l'appelle cause-finalier, c'est-à-dire un imbécile, c'est à l'argument des causes finales qu'il ramène toutes les preuves de l'existence de Dieu, dont l'univers, à ses yeux, atteste aussi

clairement l'existence qu'une horloge celle d'un horloger¹.

Toutefois, au XVIII^e siècle, l'athéisme envahit le plus grand nombre des intelligences et finit par l'emporter. Le caractère de l'absolu étant transféré à la matière, l'infini ramené à l'indéfini, et à l'idée de nature réduite l'idée de Dieu, l'athéisme qui est naturisme s'exalte jusqu'au fanatisme; son plus notable représentant, Diderot, s'écrie que

« ... Ses mains ourdiraient les entrailles du prêtre
A défaut d'un cordon pour étrangler les rois. ² »

Promoteur d'un transformisme obscur, dont une nécessité interne, sinon le hasard, demeure la loi inexplicée, fatale et souveraine, il proteste « qu'il sacrifierait peut-être sa vie, s'il pouvait, par exemple, anéantir pour jamais la notion de Dieu dans l'imagination et la mémoire des hommes; qu'il serait persuadé avoir rendu au genre humain le plus grand service qu'il pût recevoir³ ».

Rousseau qui n'aura guère contribué à modifier cet état des esprits, se défend pourtant fréquemment et non sans vivacité de participer au matérialisme et à l'athéisme de ceux qu'il nomme les philosophes. Bien qu'il répète sans cesse que la religion est nécessaire aux individus aussi bien qu'aux sociétés, il s'en faut d'ailleurs en dépit de ses respects affectés pour le christianisme, que le christianisme lui paraisse être cette religion. Loïn de là. Adversaire irréductible de la religion chrétienne et plus puissant contre elle par la logique que Voltaire par la raillerie, il réédite à sa façon le *Christianisme raisonnable* de Locke. La véritable religion de l'Évangile est, suivant lui, la religion naturelle, sans dogmes, ni autels, ni rites, ni prières. Il répète, sans se lasser, qu'il s'en tient au simple amour des hommes, à la religion du cœur, à la morale de la nature dégagée de superstition et qui

1. *Voltaire et le voltairianisme*, p. 566, 569.

2. Les *Eleutheromanes*, Diderot, *Œuvres complètes*, 1875, t. IX, p. 12.

3. Grimm.

inspire la tolérance. en un mot à la religion qu'il lui plait d'appeler naturelle, parce qu'elle lui semble être immédiatement suggérée par la considération de la nature, c'est-à-dire de l'univers et de l'homme, et qu'il se persuade qu'elle ne doit rien à aucun enseignement du passé; comme s'il n'écrivait pas lui-même après dix-huit siècles du christianisme!

L'affirmation de l'existence de Dieu, qui se trouve répandue dans tous les ouvrages de Rousseau, et même, avec une force singulière, énoncée dans quelques-unes de ses lettres, est expressément exposée dans la *Profession de foi du Vicaire Savoyard*. C'est là le véritable manifeste de Jean-Jacques contre les philosophes. Et Voltaire l'avait bien compris, lorsque, tout en admirant ces pages si travaillées, il mandait à d'Alembert: « Avez-vous lu la prose du sieur Jean-Jacques. Son *Vicaire Savoyard* est digne de tous les châtimens possibles. Le Judas nous abandonne, et quel moment choisit-il pour nous abandonner? L'heure où notre philosophie allait triompher sur toute la ligne¹. » De tous les écrits philosophiques de Rousseau il n'y en a pas, en effet, où il se sépare avec plus d'éclat des matérialistes et des athées de *l'Encyclopédie*, de même qu'il n'y en a point où il ait déployé plus d'âpre et insistante habileté à combattre le christianisme. C'est d'ailleurs un morceau de rhétorique laborieuse, où, dans une phraséologie musicale, sont présentées, non point comme il s'en flatte, « nombre de vérités frappantes et neuves », mais des arguments fort anciens, empruntés aux plus illustres philosophes de tous les temps. Un admirateur de Rousseau, lequel va jusqu'à proclamer *la Profession de foi du Vicaire Savoyard* « la production philosophique la plus saine et la plus grande du xviii^e siècle », M. Cousin, n'a

1. Gaberel: *Calvin et Rousseau*, p. 162. — Et à d'Argental: « Il est affreux qu'il ait été donné à un pareil coquin de faire le *Vicaire Savoyard*. Ce malheureux fait trop de tort à la philosophie. » (*Œuvres de Voltaire*, éd. Beauchot, t. LXIII, p. 212); — cf. *Voltaire et le voltairianisme*, p. 297.

pu s'empêcher de l'observer : « Rousseau n'y a presque rien mis du sien, ni dans les idées, ni dans les arguments... Les unes appartiennent à la tradition permanente du genre humain, les autres sont empruntés aux philosophes les plus autorisés. Il est aisé d'y reconnaître les lectures habituelles de l'auteur et les sources où il a puisé : *la République* et *les Lois* de Platon, *les Méditations* de Descartes, *la Logique de Port-Royal*, *le Traité de l'existence de Dieu* de Fénelon, *la Théodicée* de Leibniz, celle de Clarke, dont il fait lui-même un si magnifique éloge. » Ajoutons-le : plus près de lui, dans son propre pays et de son temps même, Rousseau avait pu trouver d'autres et très utiles inspirations : *les Dissertations* (en latin) *sur la religion naturelle* par Turretin (1729-1737), *les Vérités de la religion chrétienne* (1730) et *les Pensées sur la religion* traduites par Vernet, les ouvrages d'Abauzit. Ce n'est donc point uniquement de son propre fond, et encore moins de ses entretiens avec les abbés Gaimé et Gâtier, que Rousseau a tiré sa double démonstration de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Mais ce qui lui appartient en propre, c'est, malgré ce qu'elle a de déclamatoire, la rare beauté d'une exposition où se mêlent aux arguments pressants de la logique les tendres effusions du sentiment : « Je veux oublier les hommes et leurs injustices; je veux m'attendrir chaque jour sur les merveilles de celui qui les fit pour être bons, et dont ils ont si indignement dégradé l'ouvrage. » Comment, en effet, n'être pas frappé de ces merveilles? « On comprend que les habitants des villes qui ne voient que des maisons et des rues puissent être athées; mais celui qui contemple la nature! » Mais dans les champs où s'étalent « l'or des genêts, la pourpre des bruyères », quelle incomparable magnificence! « L'étude de l'homme et de l'univers montrent partout l'intelligence qui les dirige¹. »

1. Cf. *Œuvres*, t. I, p. 712.

Et d'abord, « le divin ouvrier se manifeste dans l'ordre de la nature ». L'univers effectivement ne s'explique point par les seules lois de la mécanique, du mouvement et de la matière; car laissés à eux-mêmes et sans une direction déterminée, tous les corps se meuvent en lignes droites et parallèles. Le mouvement d'ailleurs ne saurait être une propriété naturelle de la matière. Il y a mouvement spontané et mouvement communiqué, lequel seul convient à la matière. Si la matière avait un mouvement spontané, il serait de l'essence même de la matière, et jamais la matière ne se trouverait en repos. Les mouvements, d'autre part, sont toujours coordonnés. Or les lois de la matière dirigent le mouvement, mais ce ne sont pas ces lois qui le lui ont donné; elles le supposent. N'est-il pas, en outre, inconcevable que la matière vive par elle-même, surtout sans avoir de sens? Ainsi, la matière, par le mouvement, par la vie, suppose une cause première, une volonté souveraine, et cette volonté doit être intelligente, puisqu'il y a partout dessein et harmonie. Se pourrait-il que cette harmonie de l'univers se fût réalisée à la suite d'une infinité de jets d'atomes, de même que *l'Énéide* et *l'Iliade* auraient pu être produites à la suite d'une infinité de jets de lettres? Rousseau aurait pu l'observer: d'une juxtaposition de lettres peut évidemment résulter un agencement de mots, mais qui donne leur sens aux mots? Comment expliquer autrement que par l'intervention d'une intelligence la liaison qui existe entre tels sentiments ou telles idées et tels signes qui en deviennent l'expression? Les signes qui forment la disposition matérielle de ces deux poèmes, sont les seules choses qui offrent prise au calcul des chances et probabilités. Mais ces figures elles-mêmes ne sont rien, si l'on n'y peut attacher aucun sens. Il en est de même du livre de la nature; chacun des caractères que nous en déchiffrons révèle une intelligence suprême. Rousseau se borne ici, contre les sophismes de la raison, à faire appel

au sentiment intérieur qui est celui de la nature elle-même : « Qu'un homme vienne vous dire que, projetant au hasard une multitude de caractères d'imprimerie, il a vu *l'Énéide* tout arrangé résulter de ce jet : convenez qu'au lieu d'aller vérifier cette merveille vous lui répondrez froidement : « Monsieur, cela n'est pas impossible, mais vous mentez. » En vertu de quoi, je vous prie, lui répondrez-vous ainsi? Eh! qui ne sait que, sans le sentiment interne, il ne resterait bientôt plus de traces de la vérité sur la terre, que nous serions tous successivement le jouet des opinions les plus monstrueuses, à mesure que ceux qui les soutiendraient auraient plus de génie, d'adresse et d'esprit, et qu'enfin réduits à rougir de notre raison même, nous ne saurions bientôt plus que croire ni que penser! » Aussi bien, Rousseau concluait « que la non-existence de Dieu ne pouvant être démontrée, la possibilité de cette existence est encore pour lui un engagement assez fort aux vertus. »

Mais comment douter de cette existence? Quoi! « dans cette grande harmonie des êtres où tout parle de Dieu d'une voix si douce, n'apercevoir qu'un silence éternel »? Si l'athéisme « trouve des partisans chez les grands et les riches qu'il favorise, il est partout en horreur au peuple opprimé et misérable, qui voyant délivrer ses tyrans du seul frein propre à les contenir, se voit encore enlever, dans l'espoir d'une autre vie, la seule consolation qu'on lui laisse en celle-ci ».

« Supposons, écrivait Rousseau à l'un de ses correspondants, supposons le genre humain vieilli jusqu'à ce jour dans le plus complet matérialisme, sans que jamais idée de divinité ou d'âme soit entrée dans aucun esprit humain; supposons que l'athéisme philosophique ait épuisé tous ses systèmes pour expliquer la formation et la marche de

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 449. — Cf. Streckeisen-Moultou, *Œuvres inédites*, p. 376.

2. *Œuvres*, t. II, p. 536, 537.

de l'univers par le seul jeu de la matière et du mouvement nécessaire, mot auquel, du reste, je n'ai jamais rien conçu; dans cet état, je supposais encore ce que j'ai toujours vu, et ce que je sentais devoir être, qu'au lieu de se reposer tranquillement dans ces systèmes, comme dans le sein de la vérité, leurs inquiets partisans cherchaient sans cesse à parler de leur doctrine, à l'éclaircir, à l'expliquer, la pallier, la corriger, et comme celui qui sent trembler sous ses pieds la maison qu'il habite, à l'étayer de nouveaux arguments. Terminons enfin ces suppositions par celle d'un Platon, d'un Clarke, qui, se levant tout à coup au milieu d'eux, leur eût dit : Mes amis, si vous eussiez commencé l'analyse de cet univers par celle de vous-mêmes, vous eussiez trouvé dans la nature de votre être la clef de la constitution de ce même univers, que vous cherchez en vain sans cela; qu'ensuite, leur expliquant la distinction des deux substances, il leur eût prouvé par les propriétés mêmes de la matière que, quoi qu'en dise Locke, la supposition de la matière pensante est une véritable absurdité; qu'il leur eût fait voir quelle est la nature de l'être vraiment actif et pensant, et que, de l'établissement de cet être qui juge, il fût enfin remonté aux notions confuses mais sûres de l'Être suprême; qui peut douter que, frappés de l'éclat, de la simplicité, de la vérité, de la beauté de cette ravissante idée, les mortels jusqu'alors aveugles, éclairés des premiers rayons de la Divinité, ne lui eussent offert par acclamations leurs premiers hommages, et que les penseurs surtout et les philosophes n'eussent rongid'avoir contemplé si longtemps les dehors de cette machine immense, sans trouver, sans soupçonner même la clef de sa constitution; et toujours grossièrement bornés par leurs sens, de n'avoir jamais vu que matière où tout leur montrait qu'une autre substance donnait la vie à l'univers et l'intelligence à l'homme? C'est alors que la mode eût été pour cette nouvelle philosophie, que les jeunes gens et les sages se fussent trouvés d'accord; qu'une

doctrine si belle, et sublime, si douce et si consolante pour tout homme juste, eût réellement excité tous les hommes à la vertu, et que ce beau mot d'humanité rebattu maintenant jusqu'à la fadeur, jusqu'au ridicule par les gens du monde les moins humains, eût été plus empreint dans les cœurs que dans les livres... L'homme à la fois raisonnable et modeste, dont l'entendement exercé mais borné, sent ses limites et s'y renferme, trouve dans ces limites la notion de son âme et celle de l'auteur de son être, sans pouvoir passer au-delà pour rendre ses notions claires et contempler d'aussi près l'une et l'autre que s'il était un pur esprit. Alors, saisi de respect, il s'arrête et ne touche point au voile, content de savoir que l'être immense est dessous. Voilà jusqu'où la philosophie est utile à la pratique; le reste n'est qu'une spéculation oiseuse pour laquelle l'homme n'a point été fait, dont le raisonneur modéré s'abstient, et dans laquelle n'entre point l'homme vulgaire. Cet homme, qui n'est ni une brute ni un prodige, est l'homme proprement dit, moyen entre les deux extrêmes, et qui composent les dix-neuf vingtièmes du genre humain; c'est à cette classe nombreuse de chanter le psaume *Carli enarrant*, et c'est elle, en effet, qui le chante. Tous les peuples de la terre connaissent et adorent Dieu; et, quoique chacun l'habille à sa mode, sous tous ces vêtements divers on trouve pourtant toujours Dieu. Le petit nombre d'élite qui a de plus hautes prétentions de doctrine, et dont le génie ne se borne pas au sens commun, en veut un plus transcendant; ce n'est pas de quoi je le blâme; mais qu'il parte de la pour se mettre à la place du genre humain, et dire que Dieu s'est caché aux hommes, par ce que lui, petit nombre, ne le voit plus, je trouve en cela qu'il a tort. Il peut arriver, j'en conviens, que le torrent de la mode et le jeu de l'intrigue étendent la secte philosophique et persuadent un moment à la multitude qu'elle ne croit plus en Dieu, mais cette mode passagère ne peut durer; et,

comme qu'on s'y prenne, il faudra toujours à la longue un Dieu à l'homme¹. »

Ainsi, aux yeux de Rousseau, l'existence de Dieu est plus claire que la lumière du jour et ce n'est que momentanément que son évidence peut être offusquée par les sophisme ou les passions. Mais quel est ce Dieu, et à quelle mode, Rousseau, à son tour, l'aura-t-il habillé?

Par une dégradation logique et comme fatale, Rousseau après être passé du christianisme au théisme, en viendra du théisme au déisme, pour aboutir, du déisme au naturalisme, l'idole de la nature se trouvant ainsi restaurée, et l'esprit finissant, quoiqu'il en ait, par procéder de la matière, ce qui rend illusoire toute idée d'immortalité.

Dieu est ordonnateur, donc il est intelligence; mais n'est-il que cela? N'est-il pas créateur? N'est-il pas aussi providence et bonté? Quels sont enfin nos rapports avec Dieu? « J'aperçois Dieu partout dans ses œuvres, je le sens en moi, répond l'auteur d'*Émile*; sitôt que je veux chercher où il est, ce qu'il est, quelle est sa substance, il m'échappe, et mon esprit troublé n'aperçoit plus rien²... Être des êtres... Le plus digne objet de ma raison est de s'anéantir devant toi: c'est mon ravissement d'esprit, c'est le charme de ma faiblesse de me sentir accablé de ta grandeur³. » Volontiers Rousseau dirait avec Montaigne. « qu'il vaut mieux ne pas penser à Dieu que d'en mal parler⁴ ». Il parlera néanmoins de Dieu et de Dieu providence.

Dieu, avons-nous dit, n'est pas seulement intelligence, il est bonté, et la bonté de Dieu est l'amour de l'ordre; Platon appelle Dieu le père du monde. Or si Dieu est et qu'il soit bon, d'où vient le mal? Car il y a du mal. Sans doute la finalité merveilleuse qui règne dans l'univers.

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 445 et suiv.

2. *Œuvres*, t. III, p. 324.

3. *Ib.*, p. 336.

4. *Ib.*, p. 324.

atteste, en même temps qu'une suprême intelligence, une bonté souveraine. Toutefois, la contemplation de la nature n'est pas de tous les jours, et dans la nature d'ailleurs il se produit des catastrophes. Les souffrances humaines surtout témoignent que le mal est sur la terre. « Où est donc l'ordre que j'avais observé? s'écrie Rousseau. Le concert règne entre les éléments, les animaux sont heureux, leur roi seul est misérable. O sagesse, où sont tes lois? ô providence, est-ce ainsi que tu régis le monde? être bienfaisant, qu'est devenu ton pouvoir! » Rousseau se répondra à lui-même ou plutôt se réfutera lui-même.

Ainsi tout ce que Dieu a fait est bien, et seule la liberté humaine a tout perverti². « Tout est bien, sortant des mains de l'Auteur des choses, tout dégénère entre les mains de l'homme³. » En soit l'homme, en effet, a deux principes, l'un qui s'asservit à l'empire des sens et aux passions qui sont leurs ministres, l'autre qui le porte à l'étude des vérités éternelles et à l'amour de la justice. L'âme est capable d'agir sur le corps et de le diriger dans son activité; mais dans quels excès le corps, de son côté, ne peut-il pas précipiter l'âme? Dans le fait du mal Dieu est irresponsable et le mal vient uniquement des abus de la liberté. « Otez nos funestes progrès, ôtez nos erreurs et nos vices, ôtez l'ouvrage de l'homme et tout est bien! » l'homme né bon s'est lui-même corrompu.

Cependant, de toute évidence, il y a des maux qui ne sont point imputables. Mais comment ne pas comprendre que ces maux sont des épreuves et qu'il faut y voir le gage d'une vie à venir et qui sera une vie de réparation? « Plus je rentre en moi, conclut Rousseau, plus je me consulte et plus je lis ces mots écrits dans mon âme :

1. *Œuvres*, t. III, p. 326.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 350, 451.

3. *Œuvres*, t. III, p. 7 *Emile*.

sois juste et tu seras heureux. » O Brutus, tu dis : « La vertu n'est pas ¹. »

Ce n'est pas que les assurances de l'avenir doivent nous fermer les yeux sur les maux du présent. « Il y a, disent nos sages, même dose de bonheur et de malheur dans tous les états. Maxime aussi funeste qu'insoutenable, car si tous sont également heureux qu'ai-je besoin de m'incommoder pour personne ². » Rousseau rejette un pareil optimisme qui aboutit à une indifférence coupable autant que cruelle. Mais, pénétré des maximes qui remplissent le poème de Pope, il n'en tient pas moins qu'il faut avec patience se soumettre à la Providence, et se confier doucement en sa bonté. « Le Dieu que je sers est un Dieu clément, un père; ce qui me touche est sa bonté; elle efface à mes yeux tous ses autres attributs; elle est le seul que je conçois. Sa puissance m'étonne, son immensité me confond, sa justice... Il a fait l'homme faible; puisqu'il est juste, il est clément. Le Dieu vengeur est le Dieu des méchants; je ne puis ni le craindre pour moi, ni l'implorer contre un autre. O Dieu de paix, Dieu de bonté, c'est toi que j'adore! C'est de toi, je le sens, que je suis l'ouvrage; et j'espère te retrouver au dernier jugement tel que tu parles à mon cœur durant ma vie ³. »

S'exprimer de la sorte, n'est-ce pas, en même temps qu'adorer Dieu, le prier? Et effectivement Rousseau a pris soin lui-même de discuter, pour montrer combien elles sont vaines, la plupart des objections qu'on élève contre la prière ⁴. Or, par une de ces contradictions chez lui si fréquentes, reprenant à son compte ces mêmes objections, il proscrit en définitive, la prière, et la juge au moins inutile. « Je converse avec le sage auteur de l'univers. Je pénètre toutes mes facultés de sa divine essence,

1. *Œuvres*, t. III, p. 330. 331.

2. *Ib.*, t. III, p. 256.

3. *Œuvres*, t. II, p. 633. — Cf. t. III, p. 657 contre le péché originel.

4. *Œuvres*, t. II, p. 610.

je m'attendris à ses bienfaits, je le bénis de ses dons, mais je ne le prie pas. Que lui demanderai-je?... Le pouvoir de bien faire? Pourquoi lui demander ce qu'il m'a donné¹. » Aussi bien, Dieu ne sait-il pas mieux que nous ce qu'il nous faut? Dieu qui certainement pourrait faire des miracles, Dieu pour s'accommoder à nos vues particulières ne fait pourtant pas de miracles. Dieu enfin s'occupe des espèces et non des individus.

De la sorte, Rousseau méconnaît dans la prière un fait essentiellement humain. N'est-il pas effectivement dans la nature de l'homme, qui en vient si souvent à prier l'homme même, de chercher au-dessus des hommes un suprême recours? Chose notable! pouvoir prier c'est pour lui, comme l'observe excellemment Pascal, avoir reçu en communication la dignité de la causalité². Ce n'est pas que devant cette causalité de l'homme fléchisse aucunement l'immutabilité de Dieu. Pourquoi Dieu dont les décrets sont immuables, n'aurait-il pas aussi, parce qu'il est éternellement omniscient et par conséquent prescient, décrété éternellement les effets dont il ferait suivre les prières? Ces prières, d'autre part, encore qu'elles doivent se terminer à un acte de résignation, ne sauraient elles avoir un objet particulier. « L'homme pieux qui prie, écrit Rousseau, ne croit pas qu'il soit absolument nécessaire de demander à Dieu telle ou telle chose en particulier³. » Mais n'est-ce pas là, sous prétexte d'ennoblir la prière? abolir en quelque sorte la prière? Et de même, s'il est indigne de la majesté divine d'avoir égard à chacun de nous en particulier, que nous importe la Providence? En réalité une providence simplement générale n'est plus une

1. *Œuvres*, t. III, p. 346. — Cf. *Confessions* (*Œuvres*, t. I, p. 232).

2. *Pensées de Pascal*, éd. Molinier, 1879, t. II, p. 127.

« Pourquoi Dieu a-t-il établi la prière?

1° Pour communiquer à ses créatures la dignité de sa causalité.

2° Pour nous apprendre de qui nous tenons la vertu.

3° Pour nous faire mériter les autres vertus par le travail. »

3. *Troisième lettre de la Montagne* (*Œuvres*, t. IV, p. 584).

providence. Enfin, qu'on veuille bien le remarquer : qu'est autre chose la prière qu'une expression de rapport de personne à personne? C'est pourquoi un Dieu qu'on ne prie pas, qu'on ne peut pas prier, cesse bientôt d'être un Dieu en personne. Et c'est précisément ce dont, par son exemple, témoigne lui-même Rousseau. Dieu finit par devenir pour lui la nature; son théisme se change en déisme et son déisme en naturisme, dont un faux mysticisme est à la fois la préparation et l'équivalent. « On a beau faire, le cœur ne s'attache que par l'entremise des sens ou de l'imagination qui les représente; et le moyen de voir ou d'imaginer l'immensité du grand Être? Quand je veux m'élever à lui, je ne sais où je suis : n'apercevant aucun rapport entre lui et moi, je ne sais où l'atteindre, je ne vois ni ne sens plus rien, je me trouve dans une espèce d'anéantissement, et si j'osais juger autrui par moi-même, je craindrais que les extases des mystiques ne vinssent moins d'un cœur plein que d'un cerveau vide¹. »

En dépit de ses invocations lyriques et des formules qu'il emploie en s'adressant à Dieu, Rousseau tend de plus en plus à méconnaître la personnalité de Dieu, et ainsi fait de Dieu l'inconnaissable et l'incognoscible. Il ne ne croira même plus pouvoir affirmer que Dieu est esprit : « Quand j'entends dire que mon âme est spirituelle et que Dieu est un esprit, je m'indigne contre cet avilissement de l'essence divine, comme si Dieu et mon âme étaient de même nature. Comme si Dieu n'était pas le seul être absolu². » Et, en même temps que l'idée de ce qu'est Dieu, s'oblitére nécessairement chez l'auteur du *Vicaire Savoyard* la notion des rapports du monde et de Dieu. « Je crois que le monde est gouverné par une volonté puissante et sage; je le vois ou plutôt je le sens, et cela m'importe à savoir... Mais ce même monde est-il éternel ou créé? Y a-t-il un

1. *Œuvres*, t. II, p. 535.

2. *Œuvres*, t. III, p. 334 : — Moreau, *J.-J. Rousseau et le siècle philosophique*, p. 199.

principe unique des choses? Y en a-t-il deux ou plusieurs? Et quelle est leur nature? Je n'en sais rien et que m'importe¹? »

Il importe au contraire beaucoup. Pour ardues que soient de pareils problèmes il ne s'en imposent pas moins à l'esprit, et de la solution qu'on leur donne dépend l'idée même que l'on conçoit de Dieu. Car, si Dieu n'est pas créateur, il n'est vraiment pas Dieu. Mais comment entendre la création? L'homme par son industrie modifie tout, mais ne produit rien et n'exerce d'ailleurs que des forces qui lui sont départies. Ce n'est donc qu'improprement qu'il est dit créateur. Créer c'est faire quelque chose de rien. Or, c'est ce qu'on ne saurait comprendre, rien évidemment ne pouvant venir de rien non plus que rien retourner à rien. *Ex nihilo nihil, ad nihilum nil posse reverti*. L'idée de création demeure inintelligible pour l'auteur du *Vicaire Savoyard* comme pour les anciens, et aussi bien, il rappelle que créer signifie en hébreu faire avec éclat. « Je ne sais ni pourquoi, ni comment ce qui est est..., mais je vois qu'il n'y a qu'une première cause motrice puisque tout concourt sensiblement aux mêmes fins. Je reconnais donc une volonté unique et suprême qui exécute tout. J'attribue cette puissance et cette volonté au même être². » Néanmoins, il y a une chose qui fait et une chose qui est faite, et une chose qui agit suppose une chose sur laquelle elle agit. Y aurait-il donc deux substances ou causes, l'esprit, et la matière éternelle et nécessaire, ou n'y aurait-il qu'une cause. L'éternité de la matière, d'après Rousseau, a été admise par Platon et par plusieurs Pères de l'Église³. Il y a plus : « Tous les anciens, sans excepter les Juifs, se sont représenté Dieu corporel⁴. » Pourquoi, du moins, ne pas admettre deux

1. *Emile*, liv. IV. — *Œuvres*, t. III, p. 323.

2. *Œuvres*, t. III, p. 673.

3. *Œuvres*, t. III, p. 674 (note¹).

4. *Œuvres*, t. III, p. 666.

principes : l'esprit et la matière? La coexistence de deux principes semble expliquer mieux la constitution de l'univers et lever les difficultés telles que l'origine du mal¹. Ce n'est pas que, par une contradiction inhérente au manichéisme, Rousseau affirme qu'il y ait deux Dieux. De ces deux principes un seul est Dieu et l'autre est la matière. « C'est une opinion que j'ai toujours eue que celle de la coexistence éternelle de deux principes, l'un actif qui est Dieu, l'autre passif qui est la matière, que l'être actif combine et modifie en pleine puissance, mais surtout sans l'avoir créé et sans la pouvoir anéantir. Cette opinion m'a fait huer des philosophes à qui je l'ai dite; ils l'ont décidée absurde et contradictoire. Cela peut être, mais elle ne m'a pas paru telle, et j'y ai trouvé l'avantage d'expliquer sans peine et clairement à mon gré tant de questions dans lesquelles ils s'embrouillent². »

N'était-ce pas là, d'une certaine façon, reproduire la doctrine de « l'athée Spinoza³ », dont la « substance inexplicable est à nos âmes ce que nos âmes sont à nos corps »? Lui aussi, sous le nom de nature naturante et de nature naturée, ne semble-t-il pas admettre deux principes, qui se ramènent à un seul, à l'unique substance qui est la nature? Telle sera également la doctrine définitive de Rousseau, qui, volontiers dirait avec Voltaire « qu'il n'y a que Spinoza qui ait bien raison, mais qu'on ne peut le lire⁴ ».

Toutefois, de même que Voltaire s'indigne du galimatias que l'on débite sous l'appellation de nature, Rousseau ne peut s'empêcher de déplorer les abus que font du mot de nature ses contemporains. « En paraissant expliquer

1. *Œuvres*, p. 674.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 451.

3. *Œuvres*, t. III, p. 651. — Voir *Spinoza et le naturalisme contemporain*, par M. Nourrisson, 1866, p. 261.

4. *Lettre à d'Alembert* : « Tout le monde retombe malgré soi dans les idées de ce mauvais Juif. » (Nourrisson, *Voltaire et le voltairianisme*, p. 493.)

la nature à leurs dociles sectateurs, et en s'en faisant les suprêmes interprètes, nos philosophes se sont établi en son nom une autorité non moins absolue que celles de leurs ennemis (les Jésuites), quoiqu'elle paraisse libre, et ne régner sur la volonté que par la raison. Il ne manque pas d'étaler pompeusement ce mot de nature à la tête de leurs écrits. Mais ouvrez le livre, et vous verrez quel jargon métaphysique ils ont décoré de ce beau nom¹. » Rousseau pense évidemment à des livres de même espèce que *le Système de la nature* par d'Holbach. Sa métaphysique vaudra-t-elle beaucoup mieux? Après avoir admis deux principes, dont l'un donne et dont l'autre reçoit les formes, Rousseau, parce qu'il rejette l'idée de création, et, faute d'analyser l'idée d'infini, qu'il ramène comme la plupart des métaphysiciens de son temps à l'idée d'indéfini, en vient et ne peut pas ne pas en venir à réduire en un les deux principes éternellement coexistants. Et c'est cela même qu'il décore, à son tour, du nom de nature, et qu'il invoque comme l'Être, le grand Être, Dieu lui-même, dont il fait consister le culte dans une passive et absorbante contemplation : « Bientôt de la surface de la terre j'élevais mes idées à tous les êtres de la nature, du système universel des choses, à l'être incompréhensible qui embrasse tout. Alors l'esprit perdu dans cette immensité, je ne pensais pas, je ne raisonnais pas, je ne philosophais pas, je me sentais, avec une sorte de volupté, accablé du poids de cet univers; je me livrais avec ravissement à la confusion de ces grandes idées; j'aimais à me perdre en imagination dans l'espace; mon cœur resserré dans les bornes des êtres, s'y trouvait trop à l'étroit; j'étouffais dans l'univers; j'aurais voulu m'élancer dans l'infini. Je crois que, si j'eusse dévoilé tous les mystères de la nature, je me serais senti dans une situation moins délicieuse que cette étourdissante extase, à laquelle mon esprit se livrait sans rete-

1. *Œuvres*, t. V, p. 880; — Moreau, p. 97.

nue, et qui, dans l'agitation de mes transports, me faisait écrier quelquefois : O grand Être ! ô grand Être ! sans pouvoir dire ni penser rien de plus¹. »

Il ne faut pas, en effet, à cette adoration du grand Être d'actes développés ; tout s'y résume comme en un cri qui comprend tout : O providence ! ô nature² ! « Quelquefois mes rêveries finissent par la méditation, mais plus souvent mes méditations finissent par la rêverie, et durant ces égarements, mon âme erre et plane dans l'univers sur les ailes de l'imagination, dans des extases qui passent toute autre jouissance³. » Une rêverie douce et profonde s'empare des sens du contemplateur, et il se perd, avec une délicieuse ivresse, dans l'immensité de ce beau système avec lequel il se sent identifié. Alors tous les objets particuliers lui échappent ; « il ne voit et ne sent rien que dans le tout⁴ ». « Il sent des extases, des ravissements inexprimables à se fondre, pour ainsi dire, dans le système des êtres, à s'identifier avec la nature entière⁵. » Ou encore « il se jette, tête baissée, dans le vaste océan de la nature⁶ ».

Ainsi Rousseau finit par faire d'un Dieu personne un Dieu nature ; ce Dieu « qui tient la chaîne des êtres, mais sans être enchaîné », n'est plus que le premier anneau de cette chaîne ; c'était un Dieu libre, il devient un Dieu nécessité, et ses adorateurs, se confondant avec l'objet de leur adoration, finissent par s'abîmer et se perdre dans une espèce d'extase bouddhique. « La nature n'est rien sans Dieu, ni Dieu sans la nature, écrivait Sénèque ; c'est un même être que l'un et l'autre. » Rousseau n'a guère fait, en la commentant à sa manière, que s'approprier cette maxime. Son théisme dégénère promp-

1. *Œuvres*, t. I, p. 718.

2. *Œuvres*, t. V, p. 743.

3. *Œuvres*, t. I, p. 785.

4. *Ib.*, t. I, p. 786.

5. *Ib.*, t. I, p. 789.

6. *Ib.*, t. I, p. 790.

tement en déisme, pour aboutir bien vite aussi à un panthéisme, qui n'est, à le bien prendre, qu'athéisme. De la religion de Rousseau ou du Rousseauisme procède tout le naturalisme ou naturisme contemporain.

La philosophie de Rousseau a cependant pour caractère de paraître considérer avant tout et en toutes choses la personne humaine et les lois de la moralité. S'il y a, en effet, une vérité primordiale qu'il ait pris à tâche de démontrer, c'est, après l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme. Or ici encore, il est fort remarquable qu'il finit par compromettre et renier ce qu'il a cherché à établir.

Que la croyance en l'immortalité de l'âme soit essentielle au bien des sociétés, c'est ce que Jean-Jacques ne cesse d'affirmer, à l'encontre de ceux que, de son temps, on appelle les philosophes. « Le dogme de l'ordre moral, rétabli dans l'autre vie, a fait jadis réparer bien des torts dans celle-ci; et les imposteurs ont eu, dans les derniers moments de leurs complices, un danger à courir qui souvent leur servit de frein. Mais notre philosophie, en délivrant ses prédicateurs de cette crainte, leurs disciples de cette obligation (car ils ne leur ont rien tant appris qu'à ne pas craindre dans l'autre vie le *Poul-Scerho* des Persans), a détruit pour jamais tout retour au repentir. A quoi bon des révélations non moins dangereuses qu'inutiles? Si l'on meurt, on ne risque rien, selon eux, à se taire; et l'on risque tout à parler si l'on en revient. » Aussi « ne voyez-vous pas que, depuis longtemps on n'entend plus parler de restitutions, de réparations, de réconciliations au lit de la mort; que tous les mourants, sans repentir, sans remords, emportent sans effroi dans leur conscience le bien d'autrui, le mensonge et la fraude dont ils la chargèrent pendant leur vie ¹. »

Utile à la société, comment méconnaître que la croyance

1. *Œuvres*, t. V, p. 881.

à l'immortalité de l'âme ne soit également pour l'individu la satisfaction d'un noble et impérieux besoin? « Cette vie n'est le temps ni de la vérité ni de la justice, il faut s'en consoler par l'attente d'une meilleure¹. » « Oui, l'attente de l'autre vie adoucit les maux de celle-ci et rend la terreur de la mort presque nulle. » L'immortalité, à le bien prendre, est d'ailleurs pour l'homme plus qu'une espérance; c'est un droit. Car, si Dieu est, l'âme doit être immortelle. Comment ceux qui ont violé la loi ne seraient-ils pas ramenés à la loi, et comment n'y aurait-il pas une patrie des âmes justes, où ceux qui ont souffert de l'injustice recevraient réparation? Ce n'est pas que Rousseau ne se fasse des idées assez étranges et disparates sur les peines et les récompenses de l'autre vie. C'est d'abord une protestation contre la doctrine des peines éternelles : Dieu est bon, juste, miséricordieux; il ne peut donc infliger des peines éternelles, mais il doit récompenser le bien, punir le mal, et c'est assez pour que l'espérance d'une autre vie soit fondée. « Si la suprême justice se venge, elle se venge dès cette vie... Qu'est-il besoin d'aller chercher l'enfer dans l'autre vie? Il est, dès celle-ci, dans le cœur des méchants². » Rousseau se risquera même à écrire « que les hommes n'ont pu offenser Dieu³ ». Dès lors comment seraient-ils punis dans l'autre vie? Ils sont donc, après avoir été heureux dans cette vie, également heureux dans l'autre. « Je ne dis pas, observe Rousseau, que les bons seront récompensés, mais qu'ils seront heureux⁴. » N'est-ce pas là abolir toute idée de réparation? Et cependant c'est principalement sur l'idée de réparation que l'auteur du *Vicaire Savoyard* fonde l'idée de notre immortalité. « Que nous passons rapidement sur cette terre, s'écrie-t-il avec une mélancolie qui rappelle Pascal. Le premier quart de la vie

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 247.

2. *Œuvres*, t. III, p. 333.

3. *Œuvres*, éd. Mussel-Pathay, t. VI, p. 326 (note).

4. *Ib.*, p. 333.

est écoulé avant qu'on en connaisse l'usage; le dernier quart s'écoule encore après qu'on a cessé d'en jouir. D'abord nous ne savons pas vivre; bientôt nous ne le pouvons plus; et, dans l'intervalle qui sépare ces deux extrémités inutiles, les trois quarts du temps qui nous reste sont consumés par le sommeil, par le travail, par la douleur, par la contrainte, par les peines de toute espèce. » Cependant, « si nous étions immortels, nous serions des êtres très misérables. Il est dur de mourir sans doute; mais il est doux d'espérer qu'on ne vivra pas toujours et qu'une meilleure vie finira les peines de celle-ci. Si l'on nous offrait l'immortalité sur la terre, qui est-ce qui voudrait accepter ce triste présent? Quelle ressource, quel espoir, quelle consolation nous resterait-il contre les rigueurs du sort et contre les injustices des hommes? L'ignorant qui ne prévoit rien, sent peu le prix de la vie, et craint peu de la perdre; l'homme éclairé voit des biens d'un plus grand prix, qu'il préfère à celui-là. Il n'y a que le demi-savoir et la fausse sagesse qui, prolongeant nos vues jusqu'à la mort et pas au delà, en font pour nous le pire des maux. La nécessité de mourir n'est à l'homme sage qu'une raison pour supporter les peines de la vie. Si l'on n'était pas sûr de la perdre une fois, elle coûterait trop à conserver¹ ».

Aussi bien la perte de cette vie n'est-elle qu'un passage à une autre vie qui, celle-là, est une vie d'immortalité. Or « nulle démonstration ne renverse cette opinion, il est vrai; mais quelle démonstration l'établit? »? Suivant Rousseau il y a de l'immortalité de l'âme une démonstration irréfragable. C'est qu'à moins de nier qu'il y ait un ordre moral, il faut admettre que l'âme est immortelle. « Eh! quoi, mon Dieu, le juste infortuné en proie à tous les maux de cette vie, sans en excepter même l'opprobre et le déshonneur, n'aurait nul dédommagement à attendre

1. *Œuvres*, t. III, p. 65; — Gaberel, *Calvin et Rousseau*, 1878, p. 160.

2. *Œuvres*, t. II, p. 643.

après elle, et mourrait en bête après avoir vécu en Dieu?... Moi qui ne suis qu'un chétif homme plein de faiblesses, mais qui me sens un cœur dont un sentiment coupable n'approcha jamais, c'en est assez pour qu'en sentant approcher la dissolution de mon corps, je sente en même temps la certitude de vivre. La nature entière m'en est garante. Elle n'est pas contradictoire avec elle-même : j'y vois régner un ordre physique admirable, et qui ne se dément jamais. L'ordre moral y doit correspondre. Il fut pourtant renversé pour moi durant ma vie, il va donc commencer à ma mort¹. »

En somme, « de tous les sentiments que nous donne une conscience droite, les deux plus forts et les seuls fondements de tous les autres sont celui de la dispensation d'une providence et celui de l'immortalité de l'âme : quand ces deux-là sont détruits, je ne vois plus ce qui peut rester... Otez la justice éternelle et la prolongation de mon être après cette vie, je ne vois plus dans la vertu qu'une folie à qui l'on donne ce beau nom. Pour un matérialiste, l'amour de soi-même n'est que l'amour du corps. Or, quand Régulus allait, pour tenir sa foi, mourir dans les tourments à Carthage, je ne vois point ce que l'amour du corps faisait à cela². »

Assurément, cette croyance à l'immortalité de l'âme ne va pas sans soulever des objections difficiles à résoudre : « Elles m'ont inquiété parfois, se répond à lui-même Rousseau, mais elles ne m'ont jamais ébranlé. Je me suis toujours dit : tout cela ne sont que des arguties et des subtilités métaphysiques, qui ne sont d'aucun poids auprès des principes fondamentaux adoptés par ma raison, confirmés par mon cœur, et qui tous portent le sceau de l'assentiment intérieur dans le silence des passions. Dans des matières si supérieures à l'entendement humain, une objection que je ne puis résoudre renversera-

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 439.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 572.

t-elle tout un corps de doctrine si solide, si bien liée et formée avec tant de méditation et de soin, si bien appropriée à ma raison, à mon cœur, à tout mon être, et renforcée de l'assentiment intérieur que je sens manquer à toutes les autres? Non, de vaines argumentations ne détruiront jamais la convenance que j'aperçois entre ma nature immortelle et la constitution de ce monde, et l'ordre physique que j'y vois régner : j'y trouve dans l'ordre moral correspondant, et dont le système est le résultat de mes recherches, les appuis dont j'ai besoin pour supporter les misères de ma vie. Dans tout autre système je vivrais sans ressource et je mourrais sans espoir : je serais la plus malheureuse des créatures¹. »

Cependant, si l'âme doit être immortelle, c'est qu'elle peut l'être, et si vraiment elle est immortelle, c'est qu'elle est immortelle en tant que personne. Or quel est ici le sentiment de Rousseau? Il s'est surtout attaché aux preuves morales de l'immortalité, mais il n'a pas néanmoins omis les preuves métaphysiques, étant de soi manifeste que, pour être immortelle, l'âme doit être distincte du corps, composé qui tôt ou tard se désagrège et périt. « Oit est l'homme, quand tout ce qu'il avait de sensible est détruit? Cette question n'est plus une difficulté pour moi, sitôt que j'ai reconnu deux substances. Il est très simple que, durant ma vie corporelle, n'apercevant rien que par mes sens, ce qui ne leur est point soumis m'échappe. Quand l'union de l'âme et du corps est rompue, je conçois que l'un peut se dissoudre, l'autre se conserver. Pourquoi la destruction de l'un entraînerait-elle la destruction de l'autre? Au contraire, étant de natures si différentes, ils étaient, par leur union dans un état violent; et quand cette union cesse, ils rentrent tous deux dans leur état naturel; la substance active et vivante regagne toute la force qu'elle employait à mouvoir la substance passive et morte.

1. *Œuvres*, t. I, p. 746, 747.

Hélas ! je le sens trop par mes vices, l'homme ne vit qu'à moitié durant sa vie, et la vie de l'âme ne commence qu'à la mort du corps¹. »

C'est avec une argumentation pressante, quoique ses arguments ne soient certainement pas nouveaux, que Rousseau démontre la spiritualité de l'âme². D'autre part, il se le demande : « Une âme libre d'un corps qui jadis habita la terre, peut-elle y revenir encore, errer, demeurer peut-être autour de ce qui lui fut cher ? » En un mot quel sera l'état de l'âme après la mort ? Cette âme devenue pur esprit, sera-t-elle de nouveau unie à un corps³ ? Ce sont là autant de questions que se borne à poser l'auteur du *Vicaire Savoyard*, sans essayer d'y trouver de réponse. Il se montre même hésitant lorsqu'il s'agit de la persistance de la personnalité de l'âme et d'une vie future qui soit une vie définitive. Ne pouvant concevoir la destruction de l'être pensant qui ne saurait, comme le corps, s'user par la division des parties et n'imaginant pas comment il peut mourir, il présume qu'il ne meurt pas. « Mais quelle est cette vie ? et l'âme est-elle immortelle par sa nature ? Il l'ignore. » Et, s'il croit « que l'âme survit au corps assez pour le maintien de l'ordre, il ignore également si c'est assez pour durer toujours⁴. » De la sorte, chez Rousseau, tellement sont inséparables les idées de Dieu et de l'âme, en même temps que s'oblitére l'idée de Dieu qu'il identifie avec la nature, périclité l'idée de l'âme immortelle.

Effectivement, si Dieu n'est pas créateur, est-il donc pur esprit ? Et, s'il n'est pas pur esprit, que devient, chez l'homme, la spiritualité de l'âme ? D'un autre côté, si l'âme, de même que Dieu, finit par s'abîmer en quelque sorte dans la nature, n'est-il pas clair que la personnalité

1. *Œuvres*, t. III, p. 332.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 349, 350 ; — *Œuvres*, t. III, p. 317-321.

3. *Œuvres*, t. II, p. 662.

4. *Œuvres*, t. III, p. 332.

de l'âme s'évanouit, et une immortalité sans personnalité étant illusoire, qu'y a-t-il vraiment d'immortel que la nature ou le tout ?

Où, entre l'idée de Dieu et l'idée de l'âme existe une connexité inviolable. Car, où trouver l'idée de Dieu, sinon dans l'idée de l'âme ? Et que devient l'idée de l'âme si elle ne se rattache à l'idée de Dieu ? Théïsme et déïsme impliquent le spiritualisme, tandis que, nécessairement, l'athéïsme est matérialisme. Théïste ou plutôt déïste, Rousseau se déclare résolument spiritualiste, ne paraissant pas se douter que son spiritualisme risquera fort de se résoudre en matérialisme, parce que son déïsme finira par équivaloir à l'athéïsme. Mais sans prévoir les conséquences où il se précipite, ni s'inquiéter des contradictions auxquelles il s'impose, c'est avec insistance qu'il soutient que l'âme est spirituelle.

A la vérité, Rousseau ne voit pas bien comment son esprit peut être uni au corps, mais il admet comme un fait cette union et communication des substances, et jamais il n'a été matérialiste¹. S'il a projeté d'écrire un ouvrage qu'il aurait intitulé *le Matérialisme du Sage*², il s'y proposait uniquement de montrer quels sont les rapports et l'influence réciproque de l'âme et du corps³. Cette influence et ces rapports, qui pourrait les nier ? Mais ces rapports mêmes n'impliquent-ils pas dualité et distinction ? Tournés que nous sommes d'abord vers la

1. *Œuvres*, t. III, p. 323.

2. *Histoire de la vie et des ouvrages de J.-J. Rousseau*, t. II, p. 366.

3. Streckeisen-Moulton, *Œuvres et Correspondance inédites de J.-J. Rousseau*, p. 253-255 ; — *Considérations sur l'influence des climats relativement à la civilisation*.

« L'homme dépend de tout, et il devient ce que tout ce dont il dépend le force d'être. Le climat, le sol, l'air, l'eau, les productions de la terre et de la mer, forment son tempérament, son caractère, déterminent ses goûts, ses passions, ses travaux, ses actions de toute espèce, si cela n'est pas exactement vrai des individus, il l'est incontestablement des peuples. » *Ib.*, p. 254.)

D'un autre côté, « le moral a une grande réaction sur le physique, et change quelquefois jusqu'aux traits du visage ». *Ib.*, p. 351 : *Pensées détachées*.

connaissance des corps, l'idée d'esprit ne se développe en nous que plus tard¹. Cette idée ne s'en impose pas moins à nous par son évidence. Jean-Jacques n'admet pas d'ailleurs que la matière puisse penser. Et ce n'est pas seulement la pensée qui essentiellement distingue l'âme du corps. C'est aussi la liberté, car, tandis que le corps en lui-même est inerte, l'âme trouve en elle-même un principe d'énergie et d'activité. Par le libre arbitre éclate la supériorité de l'homme sur l'animal².

Toutefois, lorsque Rousseau en vient à l'analyse des facultés de l'âme, l'influence de Locke est, chez lui, manifeste. Sans doute il y a deux sensibilités³. Mais c'est peu à peu que nous allons des sensations aux idées par où nous percevons les rapports des choses⁴. Sans être purement passifs dans la comparaison des idées, nous avons la faculté de juger. Produit tardif de l'activité, la réflexion est la source de la philosophie et de la raison. Et Rousseau, toujours défiant de ce que l'esprit humain ajoute à la nature, voudrait écarter cette réflexion ou l'exténuer parce qu'elle est une source d'égoïsme et qu'elle corrompt les plus nobles sentiments de l'âme. Il n'en professe pas moins que la science de nous-mêmes dont nous éloignent les progrès tant vantés des autres sciences, est la science la plus précieuse et doit être le but suprême du sage⁵.

Or, comment obtenir cette science, sinon par un retour sur nous-mêmes qui est la réflexion? Rousseau, qui ne cesse de se contredire, fait, en somme, de l'âme un être dont le fond est la sensibilité plus encore que l'intelligence, laquelle pour lui, comme pour Condillac, sans qu'il l'entende

1. *Œuvres*, t. III, p. 296. « Comme tout ce qui entre dans l'entendement humain y vient par les sens, la première raison de l'homme est une raison sensitive. »

2. *Œuvres*, t. III, p. 323.

3. *Œuvres*, t. V, p. 735.

4. *Œuvres*, t. III, p. 296.

5. Streckeisen-Moullou, *Correspondance et Œuvres inédites de J.-J. Rousseau*, p. 144 et s., p. 192.

mieux que Condillac, n'est guère qu'une transformation de la sensibilité. Dès lors, d'où procède l'âme? Et que peut-elle, après tout, être autre chose qu'une émanation plus ou moins éphémère du principe intelligent qui, modifiant et rendant sensible la matière, finit pourtant, sous le nom de nature, par ne faire qu'un avec la matière? Ainsi dans le Rousseauisme qui est naturalisme ou naturisme, s'évanouit, comme une illusion, en même temps que toute idée d'un Dieu personnel, toute idée d'immortalité de l'âme humaine.

CHAPITRE XIV

« LE CONTRAT SOCIAL. » ET SON ORIGINE¹

En attendant qu'on élevât à Rousseau des statues, de puissants Gouvernements en Europe et hors de l'Europe lui empruntèrent ses vues.

En 1776, les États-Unis d'Amérique faisaient précéder leur Constitution d'une déclaration des droits de l'homme qui n'était guère qu'une transcription du *Contrat social*. Treize ans plus tard, la France elle-même se mettait à l'école de Rousseau, justifiant ainsi cette apostrophe de Burke dans ses *Réflexions sur la révolution de France* : « Vous avez préféré d'agir comme si vous n'aviez jamais été civilisés et comme si vous aviez tout à refaire à neuf². » Les cahiers du Tiers reproduisaient tous cette maxime du *Contrat* que tout Gouvernement doit avoir pour but la félicité publique, et, le 28 août 1789, les députés aux États généraux reprenaient les articles de ce même *Contrat* touchant la liberté native, la répartition des charges publiques, la responsabilité de tous les agents de l'État.

A la vérité, la Constituante s'inspira de *l'Esprit des lois* autant que du *Contrat* ; mais ce furent surtout les affirmations du *Contrat* que s'approprièrent, souvent sans les comprendre ou en les dénaturant, les clubs de 1790 et la

1. Voir le *Rapport sur la politique de Rousseau*, lu par M. Nourrisson à l'Académie des Sciences morales, le 7 juillet 1883. — Depuis que cet ouvrage a été composé, mais avant sa publication, a paru l'ouvrage de M. Fagnel : *la Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire*. Paris, in-8°, 1902. (P. N.)

2. Moreau, *J. J. Rousseau et le siècle philosophe*, p. 368.

Convention. Du *Contrat* sortit la Constitution de 1791, et Mercier parlant de l'Assemblée nationale pouvait, sur un ton ridiculement emphatique, s'écrier : « Ce fut avec le marteau du grand et vertueux publiciste, et qui brisa tous les pouvoirs oppresseurs, que l'Assemblée nationale, développant la monarchie démocratique, donna un essor plein et vigoureux à la vertu publique¹. »

Tels étaient le langage et l'aveugle enthousiasme du temps. C'est ce que déjà n'avait pu s'empêcher de déplorer Calonne même, le frivole Calonne, lorsque dans son *État de la France*, critiquant les actes de la Constituante, il disait du *Contrat* : « Ce livre porte que tout peuple qui se donne des représentants n'est plus libre; que la souveraineté nationale ne peut être représentée; que la liberté est incompatible avec un grand État. Cependant Rousseau, comme un des législateurs dont on adopte les maximes, aura son buste ordonné par l'Assemblée : c'est ainsi qu'on bouleverse un État d'après l'enthousiasme qu'on a pour des écrivains à qui on fait dire le contraire de ce qu'ils ont enseigné. » Ce fut, en effet, à interpréter à contre-sens *le Contrat* que se complut particulièrement la Convention pour qui cet ouvrage est « le phare des législateurs », « le Coran des révolutionnaires ». En résumé, on a pu justement l'observer : « *Le Contrat* a été admiré, porté aux nues, regardé comme la table des libertés publiques : Constituante, Girondins, Jacobins, Cordeliers, le prirent tour à tour pour oracle; il a servi de texte à la Constitution de 1793, et c'est encore de ce livre que s'inspirent aujourd'hui les plus zélés réformateurs de la science politique et sociale. Le Gouvernement venait d'en haut, il le fit

1. Mercier, *De J.-J. Rousseau considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution*. Paris, 1791, 2 vol. in-8°, t. I, p. 168; t. II, p. 306-318.

De nos jours, M^{re} Sand naivement écrivait : « La grande Révolution française, qui a commencé leur émancipation, savent-ils, les enfants du peuple, que c'est à Jean-Jacques qu'ils la doivent. »

venir d'en bas par la mécanique du suffrage universel¹. »

Quelle fut donc l'origine du *Contrat social*, et quelle en est la valeur?

Quand on connaît celui que Voltaire appelle « l'insociable » Rousseau, sa vie de misère, d'expédients et d'aventures, si l'on s'étonne presque avec scandale qu'un pareil homme ait osé toucher aux choses de l'éducation, on n'est pas moins surpris que de la plume de cette espèce de Gil Blas soit sorti un livre de politique à peu près aussi célèbre que *le Prince* de Machiavel, et qui, avant d'obtenir crédit auprès de la postérité et d'exercer sur les affaires publiques une influence en somme d'ailleurs si funeste, valut, même de son vivant, à l'auteur une telle autorité que des représentants de la Corse et de la nation polonaise songèrent tour à tour à solliciter de lui des projets de constitution².

Au capitaine corse Buttafuoco, qui le pressait de s'occuper des affaires de la Corse, le 22 septembre 1764, Rousseau répondait : « Par rapport à la chose (le plan d'une constitution), il me manque une multitude de connaissances relatives à la nation et au pays; connaissances indispensables, et qui, pour les acquérir, demanderont, de votre part, beaucoup d'instructions, d'éclaircissements, de mémoires, et de la mienne beaucoup d'étude et de réflexion. Par rapport à moi, il me manque plus de jeunesse, un esprit plus tranquille, un cœur moins épuisé d'ennuis, une certaine vigueur de génie qui, même quand on l'a, n'est pas à l'épreuve des années et des chagrins; il me manque la santé, le temps; il me manque, accablé d'une maladie incurable et cruelle, l'espoir de voir la fin d'un long travail, que l'attente du succès peut donner seule le courage de suivre; il me manque enfin l'expé-

1. Proudhon.

2. 1765. *Projet de constitution pour la Corse*. — Streckeisen-Moulton, *Œuvres et Correspondance inédites*, p. 59. — 1772. *Considérations sur le gouvernement de la Pologne*.

rience dans les affaires, qui seule éclaire plus l'art de conduire les hommes que toutes les méditations¹. »

Ces paroles jugent Rousseau. Il se raillait des critiques de Voltaire, « en voyant si bien la portée de ce pauvre homme dans les matières politiques, dont il se mêlait de parler ». Ne pourrait-on pas dire de Rousseau lui-même, que c'est sans expérience ni préparation suffisante « que ce pauvre homme s'est mêlé de parler de matières politiques? » Toutefois, si, en réalité, il n'a jamais pris part aux grandes affaires, il déclare « avoir réfléchi longtemps sur les matières de Gouvernement² », et parmi les ouvrages qu'il nous apprend faire l'objet de ses lectures figurent des écrits tels que l'*Histoire de Florence* par Machiavel, ses *Discours sur Tite-Live*, le traité *De legibus romanis de Sigonius* et d'autres livres où il est surtout question de politique³. Il aurait dû y ajouter notamment le *Traité de la servitude volontaire ou le contre-Un* par la Boétie. C'est qu'en effet la politique a été sa préoccupation constante et dominante, quoique secrète. De très bonne heure il avait formé le dessein de consigner ses propres vues dans un livre qu'il aurait intitulé *Institutions politiques*, « auquel il voulait travailler toute sa vie, et qui devait mettre le sceau à sa réputation⁴ ». Mais, non sans raison, il observait que « des livres de cette espèce demandaient de la méditation, du loisir, de la tranquillité. Il craignait que celui-ci ne parût trop hardi pour le siècle et le pays où il écrivait... Il avait vu que tout tenait directement à la politique, et que, de quelque façon qu'on s'y prit, aucun peuple ne serait que ce que la nature du Gouvernement le ferait être⁵ ». Aussi de tous ses ouvrages est-ce le seul qu'il ait en quelque sorte ruminé toute sa vie et dont il ait partout introduit et reproduit les

1. Streckeisen-Moulton, *Œuvres et Correspondance inédites*, p. 26.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 103.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 282.

4. *Œuvres*, t. I, p. 389 et suiv.

5. *Ib.*

idées jusqu'au rabâchage. C'est ce livre, longtemps rêvé, et, qu'à travers des ébauches successives il ne parvint jamais à achever, qui devait, vaille que vaille, se terminer en queue de poisson et dont il finit par se décider à publier l'extrait intitulé *le Contrat social*.

Effectivement, d'après Rousseau, la société est d'institution humaine, et les institutions politiques, résultat d'un contrat, sont précisément destinées à corriger, autant que possible, les maux que l'homme s'est fait à lui-même, en s'écartant d'un état de nature qui était son état primitif, en même temps qu'il demeure son état idéal. C'est ainsi que l'ulcère-mère des *Institutions politiques* a été l'inspiratrice même des premiers écrits de Rousseau, de son *Discours* sur cette question : *Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs*, aussi bien que de son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*. « Tout ce qu'il y a de hardi dans *le Contrat social*, observait-il lui-même, était auparavant dans le *Discours sur l'inégalité*; tout ce qu'il y a de hardi dans *l'Émile* était auparavant dans *la Julie*¹. » Rappelons que tout *le Contrat* (déjà en effet dans *la Julie*) est compris dans le cinquième livre de *l'Émile*². Rousseau allait même jusqu'à écrire, en parlant du *Contrat* : « Cet ouvrage étant cité plusieurs fois et même extrait dans *le Traité de l'Éducation*, en doit passer pour une espèce d'appendice, et les deux ensemble font un tout complet; mais ce livre n'est point fait pour la France³. » Il est clair, d'ailleurs, que l'art de gouverner est dans *l'Émile* l'accessoire, dans *le Contrat* l'objet même. Dans *l'Émile* Rousseau refait l'homme, s'appliquant en quelque sorte à former sa personnalité; dans *le Contrat* il la lui ôte et refait l'État.

Encore un coup, il n'y a pas un seul écrit de Rousseau,

1. *Œuvres*, t. IV, p. 179.

2. *Œuvres*, t. III, p. 362.

3. T. III, p. 360 et suiv. — Musset Pathay, *Œuvres inédites*, t. I, p. 102.

que cet écrit soit antérieur ou postérieur à la publication du *Contrat*, qui ne gravite autour de cette composition et ne s'y rapporte comme à son centre. S'agit-il de l'article sur *l'Économie politique* inséré en 1755 dans *l'Encyclopédie*? Il fait suite en quelque sorte au *Discours sur l'inégalité*, et donne avec cet ouvrage une idée complète des principes développés ensuite, soit dans le *Contrat social*, soit en 1772 dans les *Considérations sur le Gouvernement de la Pologne*. S'agit-il du *Projet de constitution pour la Corse*, lequel parut en 1765, ou de *l'Extrait du projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre et de la Polysinodie*? Ce sont encore les mêmes vues politiques qu'on retrouve dans ces compositions. Il n'y a pas jusqu'à la *Lettre sur les spectacles* et à la *Lettre à l'archevêque de Paris*, Christophe de Beaumont, où on ne reconnaisse la voix et où on ne rencontre les maximes de l'auteur du *Contrat*. Quant aux *Lettres écrites de la Montagne*, elles ne sont autre chose qu'un complément parfois éloquent ou un commentaire violent de cet ouvrage.

On sait que Rousseau passa à Venise environ dix-huit mois, dans une situation presque officielle. Sans doute, si, par cas fortuit, il y exerça les fonctions de secrétaire d'ambassade, il n'en eut, à aucun moment, ainsi qu'il aimait à se le persuader et le soutenait opiniâtrément, le titre et la qualité. Il y remplit simplement, ce qui est fort différent, l'emploi de secrétaire de l'ambassadeur de France, M. de Montaigni qui bientôt, pour ses turbulentes outrecuidances, se vit obligé de le chasser¹. Quoi qu'il en soit, ce fut à Venise, au milieu même des distractions du jeu et de la volupté, qu'à peine débarqué, Rousseau s'imaginant être un politique, à peu près comme au service du major Godard il s'était cru un militaire, s'avisa, pour la première fois, de tourner son esprit vers la considé-

1. T. I, p. 286 (*Confessions*), II^e part., liv. VII.

ration des choses d'État. Frappé des analogies qu'offrait avec le gouvernement de son propre pays le régime de la république de Venise, il conçut et se mit à méditer le plan de ce qu'il appelait ses *Institutions politiques*, lesquelles, dans sa pensée, devaient être le grand ouvrage de sa vie. Or, circonstance notable ! il en empruntait à l'ancienne constitution de Genève l'idée principale. C'est ce qu'a démêlé avec une sagacité rare un érudit genevois, M. Vuÿ, qui, en de savants mémoires¹, a, d'une manière lumineuse, établi les trois points suivants :

1° C'est des franchises nationales promulguées en 1387 par Adhémar Fabri, prince-évêque de Genève, que Rousseau a tiré le principe dominant de sa politique ;

2° Quelques années avant que *le Contrat* parût, les principes les plus essentiels sur lesquels se fonde cet ouvrage avaient été défendus par un ami de Rousseau, Jacques-François Deluc contre celui qui, devenu le procureur général Tronchin, écrivit les *Lettres de la Campagne* auxquelles répondirent les *Lettres de la Montagne* ;

3° Les idées de Fabri, destinées à garantir, avec l'union de la population et du pouvoir, un esprit de concorde et d'égalité, finirent, réduites en système dans *le Contrat*, par devenir, pour Genève et bien au delà, des idées révolutionnaires.

Effectivement, non seulement Rousseau se souvient et sans cesse observe avec insistance qu'il n'est pas Français. Mais il déclare expressément que c'est en songeant à sa patrie et non pas à la France qu'il a entrepris de rédiger ses *Institutions politiques*. Et plus tard, lorsque désespérant de mener à la fin ce grand travail, il se résoudra à n'en donner qu'un extrait qui en soit la quintessence, c'est encore à Genève et non à la France qu'il destinera

1. *Origine des idées politiques de Rousseau*, par M. Jules Vuÿ, 2^e éd., Genève, 1889. — Cf. Sayous, *Mémoire et Correspondance de Mallet du Pou*, Paris, 1864, 2 vol. in-8°, t. I, p. 7.

cet abrégé, prenant même soin de l'imprimer à Leyde et non point à Paris.

Telle est l'origine du *Contrat social*, dont la bibliothèque de Genève possède en manuscrit une première rédaction qu'en 1882 lui a donné la famille Streckeisen-Moulton¹. Antérieure d'une huitaine d'années à la publication faite par Rousseau, cette première ébauche du *Contrat* qui elle-même a dû être remaniée plus d'une fois, offre nécessairement avec le texte définitif certaines différences.

Elle peut ainsi donner lieu à d'intéressantes dissertations, mais ne saurait guère être, en somme, qu'un objet de pure curiosité. Pour apprécier *le Contrat*, c'est en effet uniquement au *Contrat*, tel que l'a définitivement publié Rousseau et dans les termes mêmes qui ont excité tant d'admiration le plus souvent irréfléchies, qu'il convient de s'en référer. Œuvre systématique, de plus d'imagination que d'observation et de raison, cet écrit serait, après coup, resté obscur pour l'auteur lui-même qui aurait déclaré à ses familiers « que ceux qui se vantaient d'entendre *le Contrat* tout entier étaient plus habiles que lui² ». « C'est un livre à refaire, ajoutait-il, mais je n'en ai plus la force ni le temps³. » Ce qui est certain, c'est que Rousseau avait laissé sans réponse valable l'objection qu'à propos des questions de droit public et de droit politique il mettait dans la bouche de son Émile « qui avait du bon sens » : « On dirait que nous bâtissons notre édifice avec du bois, et non pas avec des hommes, tant nous alignons chaque pièce à la règle⁴. »

Cependant, si l'on veut remonter à la véritable origine du *Contrat social* et s'expliquer comment avec quelques idées juste sont pu s'amalgamer tant d'idées fausses et

1. Voir aussi Streckeisen-Moulton, *Œuvres et Correspondance inédites* (1861) : *Fragments des Institutions politiques*, p. 243.

2. Dusaulx, *De mes rapports avec Jean-Jacques*, 1798.

3. *Ib.*

4. *Œuvres*, t. III, p. 572.

subversives, il est nécessaire de rapprocher de l'histoire de la vieille Genève, c'est-à-dire de la Genève catholique du XVI^e siècle et de sa constitution, l'histoire de la Genève calviniste, à l'époque où Rousseau, qui déjà avait obtenu une populaire illustration, fit paraître *le Contrat*.

I

C'était dans une large mesure que la vieille Genève avait admis le principe qui exerça tant d'influence sur la vie et le développement des libertés des communes, et qui portait « que le droit de bourgeoisie s'acquiert par demeure d'an et jour ». De là des résultats immédiats et des plus heureux. Effectivement, en vertu de ce principe, de nombreuses recrues vinrent peupler Genève, qui constituèrent pour la ville impériale une force défensive d'autant plus compacte que, malgré les différences sociales, aucune différence politique n'existait entre ceux qui l'habitaient. Car, après un séjour de courte durée, les nouveaux venus étaient assimilés aux citoyens et mis sur le même pied. Rousseau lui-même le remarquait. « Il n'y avait, écrivait-il, aucune inégalité de droit dans la bourgeoisie. Car alors la différence des citoyens aux bourgeois n'existait pas, et tous pouvaient également parvenir aux charges — le mot de natif n'était pas plus connu que celui de citoyen ». Et encore : « L'administration municipale de Genève était aussi démocratique que possible. Le peuple ne connaissait ni classes, ni privilèges, ni aucune inégalité parmi ses membres. Il agissait ou par lui-même en Conseil général ou par ses procureurs appelés syndics, qu'il élisait annuellement et qui rendaient compte de leur administration; car nul ordre intermédiaire ne s'interposait entre eux et lui, et c'est là le vrai caractère de la démocratie ¹. » Ainsi donc, dans la vieille Genève, pas

¹ Cf. Vuÿ, *Origine des idées politiques de Rousseau* (3^e mémoire), 1882, p. 9.

de classes; tous les habitants siégeaient, à côté les uns des autres, parfaitement égaux dans le Conseil général de la cité. Il faut ajouter que, d'autre part, les traditions, les souvenirs et surtout, comme de nos jours dans les États-Unis d'Amérique, le sentiment religieux servaient de contrepoids et de modérateurs à la mobilité d'une organisation essentiellement démocratique. Il s'ensuivait que, si l'autorité politique du prince-évêque n'était guère que nominale, son autorité morale, au contraire, demeurait considérable et ainsi, l'ancien gouvernement épiscopal, dont les protestants ont tant médité, se trouvait être l'un des plus sages et des plus libres qui aient jamais existé. Aussi bien, était-ce cette constitution qui créait pour les Genevois le plus sûr rempart contre les entreprises d'ambitieux voisins, les comtes, plus tard ducs et rois de Savoie. Ce fut, en effet, vainement qu'en 1307, par exemple, dans Genève envahie, le parti de Savoie vint à l'emporter. Chassé de cité par la violence, le prince-évêque Aymon du Quart ne cessa de protester du fond de l'exil contre la spoliation brutale qu'il avait subie, et, de la sorte, observe Rousseau, « les Genevois avaient pour défenseurs leurs propres princes et pour usurpateur un prince étranger¹ ». A ce point de vue, l'année 1420 ne devait pas être moins mémorable.

Persone n'ignore ce que fut Amédée VIII, premier duc de Savoie, dont la retraite à Ripaille est restée encore plus connue que son intronisation comme antipape sous le nom de Félix V. Ce prince habile autant qu'ambitieux avait formé le dessein, après avoir acheté le comté de Genevois, de s'annexer également Genève. Mais il eut beau mêler aux menaces de la force les ruses de l'intrigue, le Conseil général de Genève, convoqué aussitôt par le prince-évêque, Jean de Pierre Cize, repoussa énergiquement de telles prétentions. Ecclesiastiques et laïques,

1. Cf. *Origine*, etc., p. 12.

marchands, manouvriers, propriétaires, nobles et roturiers, *nobles et ignobles*, tous les habitants de Genève, sans distinction ni exception, prirent place, égaux en droit, dans cette assemblée souveraine, et, d'une voix unanime, se refusèrent à l'abdication qu'on cherchait à leur imposer. Leur patriotisme se réclama de principes devenus imprescriptibles autant qu'inaliénables. Il s'agissait précisément des franchises que la Genève du XIV^e siècle avait reçues d'un autre de ses princes-évêques, Adémar Fabri. Effectivement, en 1387, Fabri ne s'était point contenté de reconnaître, en les réunissant en un recueil unique, toutes les vieilles franchises, tant civiles que politiques, de la cité. Il les avait encore accrues¹ et portées à ce point qu'au dire de Rousseau lui-même, « elles rendaient la ville libre et presque républicaine sous l'autorité d'un souverain² ». Particularité notable! non seulement il ne dépendait pas des successeurs de Fabri de révoquer ces franchises que, lors de leur entrée en fonctions, ils faisaient serment de respecter; mais encore ils étaient tenus de les développer. Entre l'évêque et les habitants de Genève, une véritable convention, au moins tacitement, était intervenue, qui liait le prince, et que d'ailleurs les habitants, seuls dépositaires de la force, n'auraient point hésité à garantir de toute compromission et à préserver de toute atteinte. Ceux-ci conséquemment participaient à la souveraineté même; ils la partageaient en quelque façon avec leurs évêques, pour ne pas dire qu'ils étaient vraiment les souverains, et c'est l'ensemble

1. Cf. *Adémar Fabri, prince-évêque de Genève*, par M. Jules Vuÿ.

1^o Fabri soumit à révision et réunit en une charte unique des franchises déjà en vigueur :

2^o Il y ajouta des dispositions nouvelles : l'évêque, souverain de Genève a le droit de grâce et de monnaie; les citoyens se gouvernent, élisent leurs syndics, votent édits et impôts; tous jouissant des droits civils et politiques étendus; la qualité de citoyen ou de bourgeois s'acquiert par domaine d'an et jour :

3^o Il voulut que ces franchises furent perpétuelles, ni transgression ni non-usage ne devant les abolir.

2 Cf. *Origine des idées politiques de Rousseau*, p. 19.

de leurs droits, contre lesquels était d'avance déclarée nulle et sans valeur toute entreprise, qu'en parlant du XIV^e siècle, Rousseau désigne par *la liberté*. « Genève, écrit-il, avait à peu près, sous ses évêques, les mêmes droits que Nenchâtel a sous ses princes : l'honneur et l'embarras du gouvernement était pour le prélat ; l'avantage et la sûreté étaient pour le peuple. Au dehors, protégé par le souverain, au dedans par ses franchises, le Genevois était beaucoup plus libre que s'il eût été tout à fait républicain¹. » Et ailleurs : « L'idée d'aller chercher quelque image de liberté sous les rois de Bourgogne et sous Charlemagne est chimérique. La liberté ne germa que sous l'épiscopat, et les évêques que le peuple de Genève regarde comme les anciens tyrans de sa patrie, en furent en effet les pères et les bienfaiteurs². » Nul écrivain, un peu au courant du passé de Genève, n'a tenu un autre langage. C'est ainsi qu'un historien du siècle dernier, Senebier, ministre du Saint-Evangile et bibliothécaire de la République de Genève, confirme de tous points les allégations de Rousseau : « Ne craignons pas de le dire, remarque-t-il à son tour, la prudence, la sagesse, le savoir, la fermeté, le courage de la plupart des évêques de Genève ont assuré aux Genevois cette précieuse liberté qui a fait envier leur sort de toutes les nations du monde. » Et Senebier se plaît à rendre à Fabri un hommage particulier, « La ville de Genève, ajoute-t-il, lui a des obligations : il la défendit contre les comtes de Savoie, et il rédigea le code de ses libertés et franchises. Loin de diminuer les prérogatives du peuple, il s'attacha surtout à les établir ; il s'engagea même, pour lui et ses successeurs, à les observer : les évêques qui lui succédèrent étaient obligés de promettre par serment que ces franchises seraient leurs lois, et ils n'étaient revêtus

1. Cf. *Origine des idées politiques de Rousseau*, p. 19.

2. *Ib.*, p. 71.

de leur dignité qu'après s'être soumis à cette formalité¹. »

II

Voilà ce qu'était la vieille Genève; voici ce qu'elle devint, dès les premiers temps qui suivirent la Réforme. Aussitôt toute égalité de droits disparut, et contrairement à l'esprit du christianisme que l'on prétendait pourtant restituer dans sa pureté primitive, s'établit à Genève la distinction radicale et la division profonde des citoyens, des bourgeois, des habitants, des natifs, des sujets, des étrangers. Ce n'est pas tout. Alors que des trois Conseils qui constituaient comme les rouages du gouvernement : le Petit Conseil, le Conseil des Deux-Cents, le Conseil général; c'était le Conseil général qui donnait le mouvement à toute la machine, attendu que de ses votes émanaient les deux autres Conseils, une décapitation du Conseil général devint la conséquence nécessaire du nouveau régime, comme il en était la condition. Aussi, tandis que Rousseau déplorait l'amointrissement de cette assemblée, sans le maintien de laquelle s'éroule tout son système, Tronchin et ses amis tenaient, au contraire, pour chose excellente une pareille diminution. C'était, à leur sens, « sagement que le Conseil général enchainant lui-même sa puissance législative, en avait fait dépendre l'usage, du consentement du Petit Conseil et du Deux-Cents² ». Telle fut la liberté qu'introduisit à Genève la Réformation.

On devait aller encore plus loin. En même temps que le Conseil général se voyait destitué de ses attributions les plus essentielles, la grande majorité de la nation en fut bientôt totalement exclue. Des édits de 1541 et de 1543, une constitution aristocratique sortit, qui, rendant en

1. *Histoire littéraire de Genève*, 3 vol. in-8°. Genève, 1786, t. I, p. 26, 405.

2. Cf. *Origine*, etc., p. 25.

quelque manière la plupart des Genevois étrangers dans leur propre pays, les priva de tous droits politiques et ne leur laissa pas même intacte la jouissance des droits civils. Cette tendance à répartir les citoyens en classes ayant des droits inégaux et des intérêts différents s'accrut même encore bien davantage sous l'influence aristocratique de Calvin, qui s'en fit un moyen de majorité et ainsi un instrument de domination.

On multiplia « les murs de séparation¹ » et on en vint à ce que le peuple ne se composât plus que des citoyens et des bourgeois, qui seuls désormais eurent entrée au Grand Conseil. Il était donc impossible, cet état de choses étant donné, qu'on ne vit pas s'élever les réclamations les plus ardentes d'une immense majorité déshéritée contre les accaparements d'une minorité privilégiée. C'est ce qui explique, en grande partie, les troubles qui, au xviii^e siècle, agitérent Genève et où retentit le nom de Rousseau.

Qui ne croirait, de prime abord, que Rousseau dût se ranger du côté des déshérités pour se faire le porte-parole de leurs revendications! Cependant, il n'y songea point un seul instant. Ce fut uniquement au nom du Grand Conseil qui comprenait les citoyens et les bourgeois, qu'on appelait alors le peuple, et non point au nom de la multitude ou du plus grand nombre qu'il attaqua l'autorité, suivant lui usurpatrice du Petit Conseil.

Les Lettres écrites de la Campagne comme *les Lettres écrites de la Montagne* demeurent l'éclatant témoignage de la lutte à outrance qui ne tarda point à s'engager. Bientôt, en effet Rousseau, qui fut toujours un esprit ardent, rarement un esprit juste, Rousseau à la suite même de recherches qu'il fit sur l'histoire de Genève, tomba dans la plus intolérable confusion. « Ces Messieurs, disait-il en parlant des membres du Petit Conseil, n'aiment point qu'on fouille

1. Expression employée dans la représentation du 25 février 1766. — Cf. *Origine*, p. 26.

ainsi dans les antiquités de leur ville¹. » Quant à lui, il y avait fouillé estimant que « pour bien étudier les lois politiques d'un État moderne, il faut commencer par les prendre à leur origine et suivre l'ordre de leur composition. Car on n'en peut bien pénétrer l'esprit qu'à l'aide des circonstances qui les ont produites et des effets que ceux qui les ont faites s'en sont promis. Cela est vrai surtout des petits Gouvernements comme celui de Genève. »

C'est pourquoi, frappé de ce que présentaient de libéral les franchises promulguées en 1387 par Adémar Fabri et invoquées en 1420 comme un palladium, il prétendit que la Genève calviniste avait l'obligation d'en revenir aux errements de la Genève épiscopale. Or, tandis que sous les princes-évêques, tous les Genevois sans distinction de classes, avaient entrée au Grand Conseil et participaient ainsi également à l'administration de la république; depuis la Réforme, au contraire, Genève était divisée en sept ou huit petites castes, à la tête desquelles se trouvaient les bourgeois et les citoyens, qui seuls composaient le Grand Conseil, mais que le Petit Conseil dominait à son tour. Sur vingt-quatre ou même trente-cinq mille habitants de Genève, quinze ou seize cents au plus avaient qualité de citoyens ou de bourgeois². « Au sommet du petit édifice, écrit M. Sayous, un Sénat dont les membres, assistés de nombreux conseillers tantôt législateurs et tantôt juges (le Petit Conseil et le Conseil des Deux-Cents) gouvernaient gratuitement la république sous l'autorité du souverain. Le souverain, c'était le corps des citoyens, composé d'un millier tout au plus de bourgeois, qui, l'épée au côté, s'en allaient solennellement à certaines occasions faire acte de souveraineté dans la cathédrale, par l'élection des magistrats, l'adoption ou le rejet des lois. Tout le jeu politique de la communauté était entre les mains de ces quelques

1. *Œuvres*, t. IV, p. 646; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre VII.

2. Cf. *Œuvres*, t. IV, p. 665, en note. — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre VIII.

centaines de Genevois qui de plus se réservaient jalousement le privilège des maîtrises, celui des professions libérales, des grades militaires et bien d'autres encore. Le reste de la population, composé en grande proportion d'originaires français, dont les pères n'avaient pas pu ou n'avaient pas voulu acquérir le droit de bourgeoisie, n'intervenaient ni de près ni de loin dans les affaires de la république... A le bien prendre, les conseils, le gouvernement, c'était la société aristocratique; le souverain, c'était la société marchande et bourgeoise; le peuple sans droits, c'était la foule artisanale et ouvrière confinant à la fière bourgeoisie par les associés que les souverains avaient la faculté et ne dédaignaient pas de se choisir parmi eux pour leur industrie ou leur commerce. Dans cette étroite enceinte, que de distinctions déjà et de motifs d'émulation jalouse!! »

Rousseau entendait-il donc abolir toutes les inégalités, et en invoquant les souvenirs de 1387 et de 1420, réunir toutes les classes en une? « Y a-t-il de la prudence, s'écriait Tronchin, à citer cet acte de 1420, où les citoyens et les bourgeois sont confondus avec les natifs et les habitants? Les citoyens et les bourgeois trouveraient-ils bon que les natifs et les habitants s'autorisassent de cet acte pour prétendre aux mêmes prérogatives et aller de pair avec eux? » Telle n'était point la pensée de Rousseau.

Quand on magnifie en Rousseau un promoteur de la démocratie, on reproduit un lieu commun, on suit une banale légende, on oublie ou on ignore l'histoire des idées politiques de Rousseau et les textes les plus précis où ces idées se trouvent très nettement énoncées. Sans doute, Rousseau se plaira souvent à faire étalage de sa haine inextinguible contre les vexations qu'éprouve le malheureux peuple et contre ses oppresseurs. Il se déclara

1. *Le XVIII^e siècle à l'Étranger*, 2 vol. in-8°. Paris, 1861, t. I, p. 226 et suiv.

2. Cf. *Origine des idées politiques de Rousseau*, p. 31.

raera avec superbe le courtisan de ce peuple « qui ne donne ni ambassades, ni chaires, ni pensions¹ ». Toutefois, il ne faudrait point se laisser tromper par les antiphèses oratoires dont abuse Rousseau, du riche et du pauvre, du faible et du puissant. Effectivement, ils sont de Rousseau ces textes : « S'il y avait un peuple de Dieux, il se gouvernerait démocratiquement ; un gouvernement si parfait ne convient pas à l'homme². » Et ailleurs : « Les diverses formes dont le gouvernement est susceptible se réduisent à trois principales : la démocratie, l'aristocratie, la monarchie. Après les avoir comparées par leurs avantages et par leurs inconvénients, je donne la préférence à celle qui est intermédiaire entre les deux extrêmes, et qui porte le nom d'aristocratie³. » En vain, distinguant, comme l'avait fait Montesquieu, le gouvernement et la souveraineté, Rousseau ajoutera : « On doit se souvenir ici que la constitution de l'État et celle du gouvernement sont deux choses très distinctes et que je ne les ai pas confondues. Pour être légitime, il ne faut pas que le gouvernement se confonde avec le souverain, mais qu'il en soit le ministre : alors la monarchie elle-même est républicque⁴. Le meilleur des gouvernements est l'aristocratique ; la pire des souverainetés est l'aristocratie⁵. » Au fait et au prendre, et en dépit de la distinction du gouvernement et du souverain, c'est une souveraineté aristocratique que Rousseau revendique pour Genève, comme y est aristocratique, exercé par le Petit Conseil, le gouvernement de l'État.

En effet, qu'on veuille bien le remarquer. Tout entiché qu'il soit de son titre et de ses droits de citoyen, ce n'est point l'intérêt de tous ni même du plus grand nombre qui enflamme Rousseau. Il n'est point alors à Genève « le pro-

1. *Œuvres*, t. IV, p. 333 ; — *Du Contrat social*, liv. II, chap. II.

2. *Œuvres*, t. IV, p. 364 ; — *Du Contrat social*, liv. III, chap. IV.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 635 ; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre VI.

4. *Œuvres*, t. IV, p. 340 ; — *Du Contrat social*, liv. II, chap. VI, en note.

5. *Ibid.*, p. 635 ; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre VI.

clamateur de la souveraineté du peuple et du suffrage universel ». Ni aux natifs, ni aux habitants, c'est-à-dire à aucun de ceux qui auraient dû être aussi comme appartenant à la cité, participants de l'autorité souveraine, il ne songe à appliquer ses principes. Il y a plus : loin d'admettre, préoccupé qu'il se trouve d'une pensée aristocratique, que tout Genevois soit citoyen, c'est à peine s'il consent à ce que le bourgeois, quoique à un rang inférieur, vienne en participation des droits du citoyen. Ce qu'il réclame à la fois et au nom d'une constitution de privilèges naguère établie par la Réforme, et au nom d'un passé d'égalité depuis de longues années évanoui, c'est que les citoyens, en continuant à composer seuls avec les bourgeois le Grand Conseil, voient leurs droits accrus de tout ce que le Petit Conseil s'en est peu à peu et subrepticement approprié. Ce qu'il veut, c'est que les citoyens et les bourgeois de son temps, c'est-à-dire, en définitive, une aristocratie, jouissent de la pleine souveraineté que conféraient à tous les habitants de Genève les franchises d'Adémar Fabri. « Quatre heures par an souverains subordonnés, disait-il en s'adressant aux citoyens et aux bourgeois qui composaient le Grand Conseil, vous êtes sujets le reste de la vie et livrés sans réserve à la discrétion d'autrui¹. » Mais « limiter l'autorité suprême, n'est-ce pas la détruire² » ? De son côté pénétré de l'esprit de Calvin et fidèle à sa politique « habile, sanglante et impitoyable », le Petit Conseil contre ces véhémentes objurgations, « se roidissait du tout³ ». Les doctrines de Rousseau lui paraissaient aussi détestables que contradictoires, ou du moins il les jugeait uniquement fondées sur un anachronisme ; et ainsi la personne de l'auteur du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité* lui devint promptement odieuse.

1. *Œuvres*, t. IV, p. 641 : — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre VII.
— Cf. t. VIII, p. 340.

2. *Ibid.*, p. 388 ; — *Du Contrat social*, liv. III, chap. xvi.

3. Expression rapportée par M. Vuy.

Comment dès lors s'étonner que tous les projets d'établissement à Genève qu'avait formés Rousseau dussent être par lui abandonnés? Il avait quitté la Suisse, et était rentré à Paris, aux approches de l'hiver, pour y voir les épreuves de son *Discours sur l'inégalité* qu'il faisait imprimer en Hollande par le libraire Rey. « Comme cet ouvrage, écrit-il, était dédié à la république et que cette dédicace pouvait ne pas plaire au Conseil, je voulais attendre l'effet qu'elle ferait à Genève, avant d'y retourner ¹. » Nous avons en quelque sorte anticipé sur le résultat final, qu'aussi bien Rousseau devait facilement prévoir. En dépit des remerciements officiels que lui fit adresser le Conseil, l'œuvre imprimée ne réussit pas mieux que l'œuvre manuscrite. « L'effet, avoue Rousseau lui-même, ne me fut pas favorable, et cette dédicace que le plus pur patriotisme m'avait dictée, ne fit que m'attirer des ennemis dans le Conseil et des jaloux dans la bourgeoisie². M. Chouet, premier syndic, m'écrivit une lettre honnête, mais froide. Je reçus de particuliers, entre autre de Deluc et de Jalahert, quelques compliments, et ce fut tout; je ne vis point qu'aucun Genevois me dût un vrai gré du zèle de cœur qu'on sentait dans cet ouvrage. Cette indifférence scandalisa tous ceux qui la remarquèrent. » En attendant qu'il abdiquât ce titre même de citoyen, qu'il avait mis pourtant une si extrême ardeur à revendiquer, Rousseau se vit donc obligé de dire un éternel adieu à sa ville natale, où il n'était apparu un instant que pour y aviver la discorde et y attiser l'incendie.

D'un autre côté, il ne se pouvait guère que le contre-coup des déceptions qu'il venait d'éprouver, ne retentit pas dans les ouvrages politiques que composerait ultérieurement Rousseau. Et, en réalité, c'est ce qui se produisit. Telle fut même, au vrai, l'origine du *Contrat social*, dont les

1. *Œuvres*, t. 1, p. 381 : — *Confessions*, 2^e partie, liv. VIII.

2. *Ibid.*

Lettres écrites de la Montagne ne sont que la défense et l'explication.

III

On sait que de très bonne heure Rousseau s'était proposé d'écrire des institutions politiques et qu'il avait tracé de cette composition plusieurs esquisses successives. C'est une de ces esquisses même qui se trouve sommairement reproduite dans le V^e livre de *l'Émile*, et avec une rédaction définitive, dans *le Contrat social*, que Rousseau publia peu de mois avant *l'Émile*, après s'être comme délecté dans la composition enchanteresse de *la Nouvelle Héloïse*. « Ce petit traité, observe-t-il en tête du *Contrat social*, est extrait d'un autre ouvrage plus étendu, entrepris autrefois sans avoir consulté mes forces, et abandonné depuis longtemps¹. »

Effectivement, tout s'enchaîne dans les œuvres de Rousseau, ou plutôt ce sont des idées toujours les mêmes, et le plus souvent, autant de contre-vérités qui, dans ses écrits, reviennent sans cesse sous des formes que varie un art laborieux. C'est ainsi que *le Contrat social*, n'est à beaucoup d'égards, qu'un développement du *Discours sur l'inégalité*, lequel n'est guère, à son tour, qu'une transformation du *Discours sur les sciences et les arts*. Et, en réalité, trois ou quatre paradoxes constituent le fond commun de ces différentes compositions. — De nos jours, il est devenu presque à la mode de considérer le temps comme un des grands facteurs de l'évolution des choses vers le mieux. Suivant Rousseau, le temps ne peut exercer qu'une action délétère et tout progrès n'est, en somme, que corruption : premier paradoxe. Il semble, en somme, indéniable que ce soit par la réflexion, qui le place si fort au-dessus des animaux, que l'homme se perfectionne. Suivant Rousseau, c'est par la réflexion qui seule engendre

1. Cf. *Œuvres*, t. IV, p. 314 : — *Du Contrat social*. Avertissement

avec la civilisation, l'inégalité, que l'homme se déprave : second paradoxe et qui tient au premier, car la réflexion est fonction du temps. En général, il paraît hors de conteste que l'état de société soit pour l'homme, être sociable, un état normal et qui vaille mieux que l'état sauvage. Suivant Rousseau, l'homme social n'est qu'une dégradation de l'homme naturel, et pour être devenue un mal nécessaire, parce qu'il est incurable, la société n'en est pas moins un mal et un état contre nature : troisième paradoxe et qui se rattache au second. De ce troisième en résulte un quatrième, et c'est justement celui qui remplit en quelque façon *le Contrat social* tout entier. En effet, tandis que, en réalité, l'homme qu'on n'imagine point, mais que l'on prend tel qu'il est ; tandis que l'homme naturel, qui « n'est point l'homme de l'homme¹ », suivant l'expression de Rousseau, tient de sa nature même d'homme, avec un caractère sociable, des droits qui ne sont limités que par des droits équivalents, si bien que la protection de ces droits devient la seule raison d'être de tout gouvernement, qui, à ce compte, loin de les créer, les suppose ; Rousseau professe que les conventions sont la base de toute autorité légitime parmi les hommes². Il estime « que c'est le passage de l'état de la nature à l'état civil, qui substitue dans la conduite de l'homme la justice à l'instinct, et donne à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant³ ». Tel est, d'après Rousseau, et sans qu'il s'inquiète des contradictions qui vont suivre, le premier et très remarquable résultat du *Contrat social*. Rousseau exige conséquemment « que chaque membre de la communauté se donne à elle au moment qu'elle se forme, tel qu'il se trouve actuellement ; lui et toutes ses forces, dont les biens qu'il possède font partie⁴ ». L'État

1. *Œuvres*, t. I, p. 375 ; — *Confessions*, 2^e partie, liv. VIII.

2. *Ibid.*, t. IV, p. 315 ; — *Du Contrat social*, liv. I, chap. 1.

3. *Ibid.*, p. 327 ; — *Du Contrat social*, liv. I, chap. VIII.

4. *Ibid.*, p. 328 ; — *Du Contrat social*, liv. I, chap. IX. — « Defiez-vous de ces cosmopolites qui vont chercher au loin dans leurs livres les

est de la sorte, à l'égard de ses membres, « maître de leurs biens par le contrat social, qui, dans l'État, sert de base à tous les droits¹ ». — En somme, « comme la nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens² ». On se le demande. N'est-ce point là abolir l'individu sous l'omnipotence de l'État, ou du moins le soumettre à tous les caprices de l'État? A la vérité, Rousseau estime, comme Spinoza, avec lequel il présente les affinités de doctrine les plus singulières, « que l'État n'aura point de caprices, parce qu'en y cédant il s'affaiblirait ».

« Le souverain ne peut charger les sujets d'aucune chaîne inutile à la communauté; il ne peut pas même le vouloir; car, sous la loi de raison, rien ne se fait sans cause, non plus que sous la loi de nature³. » Et Rousseau, se démentant presque aussitôt lui-même, déclare « que le souverain, ou l'État, ou un peuple, est toujours le maître de changer ses lois, même les meilleures, et que s'il lui plaît de se faire mal à lui-même, nul n'a le droit de l'en empêcher⁴ ». Rousseau a beau également distinguer le gouvernement qui n'est que le mandataire du souverain et le peuple ou l'État qui est le souverain. Comme le mandataire représente le mandant ou l'État, et que Rousseau affirme que l'individu n'a de droits que ceux que lui confère l'État, que c'est même à l'État qu'il appartient de

devoirs qu'ils dédaignent de remplir autour d'eux. . . L'homme naturel est tout pour lui; il est l'unité numérique, l'entier absolu qui n'a de rapport qu'à lui-même ou à son semblable.

« L'homme civil n'est qu'une unité fractionnaire qui tient au dénominateur, et dont la valeur est dans son rapport avec l'entier qui est le corps social. Les bonnes institutions sociales sont celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter son existence absolue pour lui en donner une relative, et transporter le moi dans l'unité commune, en sorte que chaque particulier ne se croit plus un, mais partie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout. (*Emile, Œuvres*, t. III, p. 11.)

1. *Ibid.*, p. 328; — *Du Contrat social*, liv. II, chap. ix.

2. *Œuvres*, p. 334; — *Du Contrat social*, liv. II, chap. iv.

3. *Ibid.*, p. 330.

4. *Ibid.*, p. 353; — *Du Contrat social*, liv. II, chap. xn.

fonder la propriété comme de fixer la religion, il s'ensuit qu'il peut advenir que les biens et la conscience de chaque associé se trouvent, en dernière analyse, à la discrétion d'un individu ou d'un groupe d'individus qui obéissent uniquement à des inspirations personnelles. Car encore faut-il que le gouvernement s'incarne dans quelqu'un ou dans quelques-uns. Ce n'est pas tout : expression de la volonté générale, la loi, à en croire Rousseau, « peut statuer qu'il y aura des privilèges, elle peut faire plusieurs classes de citoyens, assigner même les qualités qui donneront droit à ces classes¹ ». Un esclavage consenti, mais enfin l'esclavage, et l'inégalité dans l'esclavage voilà donc le dernier mot du *Contrat social*, quoique l'auteur ait solennellement déclaré qu'il y a dans l'homme quelque chose d'inaliénable, à savoir la liberté. Car, « renoncer à sa liberté, ce serait renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. »

Il ne s'agit pas d'ailleurs ici de discuter à nouveau et en détail les doctrines de cette œuvre capitale de Rousseau, mais uniquement d'en rappeler les origines, afin d'en préciser le sens, qui devait être promptement si défiguré et demeurer souvent si peu compris. C'est ainsi que M. de Lamartine, dans l'étude éloquent, quoique superficielle et parfois déclamatoire, qu'il a consacrée à Rousseau, confesse ne rien entendre à l'idée de souveraineté telle que l'avait conçue le politique Genevois. « Quant à la souveraineté, écrit-il, c'est-à-dire à ce pouvoir légitime qui régit avec une autorité sacrée les empires, Rousseau la place, la déplace métaphysiquement ici ou là dans un tel labyrinthe d'abstractions, et lui suppose des qualités tellement abstraites, tellement contradictoires, qu'on ne sait plus à qui il faut obéir et contre qui il faut se révoiter; tantôt lui donnant des limites, tantôt la déclarant tyrannique; ici la proclamant indivisible; là, divisée en cinq ou six pou-

1. *Œuvres*, t. IV, p. 340: — *Du Contrat social*, liv. II, chap. VI.

voirs pondérés, fondés sur des conventions supérieures à toute convention; collective, individuelle, existant parce qu'elle existe, n'existant qu'en un point de temps métaphysique que la volonté unanime doit renouveler à chaque respiration; déléguée, non déléguée, représentative et ne pouvant être représentée; condamnant le peuple à tout faire partout et toujours par lui-même, lui défendant de rien faire que par ses magistrats; déclarant que le peuple ne peut jamais vouloir que le bien, déclarant quelques lignes plus loin la multitude incapable et perpétuellement mineure. Véritable Babel d'idées, confusion de langues qui ressemble à ces théologies du moyen âge où Dieu s'évapore dans les définitions scolastiques de ceux qui prétendent le définir! Le peuple souverain de Rousseau s'évanouit comme le Dieu des théologues: on ne sait à qui croire, à qui obéir dans leur théologie; on ne sait à qui obéir dans la souveraineté populaire de Rousseau. La souveraineté y flotte sans titre, sans base, sans forme, sans organe, comme un de ces nuages dans le vide, auquel l'imagination ivre de métaphysique peut donner la forme et les couleurs qui lui conviennent¹. »

Nul doute que la doctrine du *Contrat social*, particulièrement en ce qui touche l'idée de souveraineté, n'abonde en obscurités, ne prête aux équivoques les plus regrettables, ou même que Rousseau ne s'y soit plus d'une fois très fâcheusement contredit. Il semble néanmoins que l'on parvienne à démêler la pensée de Rousseau, si l'on tient compte des circonstances au milieu desquelles s'est produit son ouvrage, et qu'il soit facile de déterminer la portée de cet écrit, si l'on n'en perd de vue ni la destination ni l'origine. Or ce sont là toutes choses que M. de Lamartine a mises en oubli ou ignorées.

Non seulement la publication, mais la rédaction définitive du *Contrat social* est postérieure au séjour que Rous-

1. J.-J. Rousseau, *son faux Contrat social et le vrai Contrat social*, Paris, 1866, in-12, p. 135 et suiv.

seau fit à Genève. En outre, c'est pour Genève expressément que Rousseau l'a composé. Il était convaincu (lui-même s'est plu à l'affirmer) « que cela mènerait à de grandes vérités utiles au bonheur du genre humain, mais surtout à celui de sa patrie, où il n'avait pas trouvé dans le voyage qu'il venait d'y faire, les notions des lois et de la liberté assez justes ni assez nettes à son gré; il avait donc cru cette manière indirecte de les lui donner la plus propre à ménager l'amour-propre de ces membres et à se faire pardonner d'avoir pu voir là-dessus un peu plus loin qu'eux¹ ».

On ne doit pas s'y méprendre. Les scrupules qu'exprime ici Rousseau, en réalité il ne les ressentait guère, et ce qu'il avait certainement le moins à cœur c'était de ménager l'amour-propre de ses compatriotes. Tout au contraire, irrité du mauvais accueil que finalement il en avait reçu, confirmé d'ailleurs dans ses propres idées et par de nouvelles études sur l'histoire de Genève et par son commerce avec ceux qui à Genève étaient de l'opposition, ce qu'il se proposait, c'était de donner aux membres du gouvernement genevois une leçon, en allant plus loin qu'eux, plus loin qu'il n'était allé lui-même, aussi loin, ce semble, qu'on pouvait aller.

Nous l'avons constaté. La constitution calviniste de Genève, par cela même que Rousseau était citoyen, le rendait partie ou membre du souverain. Et cette souveraineté, quoiqu'il déclare que la pire des souverainetés est l'aristocratie, était essentiellement aristocratique, puisqu'elle ne comprenait que les citoyens qui seuls, avec les bourgeois composaient le Grand Conseil. D'un autre côté, au-dessus du Grand Conseil, siégeait le Petit Conseil, également partie du souverain et en même temps gouvernement aristocratique, c'est-à-dire, au sens de Rousseau, le meilleur des gouvernements. Or, arrivé à

1. *Œuvres*, t. 1, p. 390 : — *Confessions*, II^e partie, liv. IX.

Genève, Rousseau avait reconnu que le Petit Conseil annulait le Grand Conseil. C'est pourquoi, se référant à la constitution épiscopale de Genève et notamment aux franchises de Fabri, il rappelait, comme un passé aux principes duquel il était urgent de revenir, l'époque où le Grand Conseil partageant avec le prince-évêque la souveraineté, celui-ci régnait en quelque façon sans gouverner, tandis que le Grand Conseil, qui comprenait la totalité des habitants de la cité, exerçait à la fois souveraineté et gouvernement. Ce n'est pas que Rousseau conseillât de reconstituer le Grand Conseil sur ses bases anciennes. Nullement : il n'était point d'avis de rien changer à l'organisation aristocratique que le Calvinisme lui avait imposée. Il ne contestait pas davantage au Petit Conseil une autorité analogue à celle dont jadis jouissait le prince-évêque, et il lui accordait même, avec une part de souveraineté, l'exercice du gouvernement. Mais il soutenait que le Grand Conseil devait être remis en possession de ses anciens droits, tandis que le Petit Conseil n'en serait plus que l'émanation.

Ce fut là, de la part de Rousseau, dans la voie des réformes politiques qu'il proposait aux Genevois, un premier pas. Après son retour en France, poussant les choses à l'extrême, il prétendit concentrer dans le Grand Conseil toute la souveraineté, ne concédant désormais au Petit Conseil, auquel il laissait pourtant l'action gouvernementale, que le rôle précaire d'un mandataire toujours révocable, et la situation, au fond, subalterne, d'un délégué qui agit en vertu de droits que crée seul le souverain. « Le Petit Conseil, écrivait-il, est le gouvernement même, en prenant ce mot dans le sens subordonné, mais non dans le sens de la souveraineté, comme si tous les corps de l'État et le Conseil général lui-même étaient institués par le Petit Conseil¹. » C'est ainsi que Rous-

1. *Œuvres*, t. IV, p. 601; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre V.

seau outrait, en le dénaturant, le souvenir des franchises de Fabri, et telle paraît avoir été la pensée maîtresse qui présida à la rédaction définitive du *Contrat social*.

IV

On comprend de reste que le gouvernement genevois qu'avaient déjà si mal disposé les déclamations du *Discours sur l'inégalité*, eût assez froidement accueilli les théories politiques de Rousseau. Tronchin et ses amis avaient eu beau lui proposer la place de bibliothécaire de Genève, tout porte à croire qu'ils avaient vu sans déplaisir s'éloigner de leur ville ce citoyen réformateur. La publication de *l'Émile* et surtout celle du *Contrat social* ne devaient certes pas plaire davantage aux membres du Petit Conseil, puisque ce dernier ouvrage, en particulier, n'allait à rien moins qu'à ruiner leur autorité. Rousseau lui-même paraissait l'avoir compris. « Je ne fus pas longtemps en doute, écrit-il, sur l'accueil qui m'attendait à Genève, au cas que j'eusse envie d'y retourner¹. »

Il ne semble pas toutefois que l'apparition du *Contrat social* et de *l'Émile* publiés presque simultanément, eût causé d'abord à Genève une émotion bien vive. Peut-être même ces deux ouvrages y fussent-ils passés comme inaperçus, si l'on n'en était venu à se persuader qu'il importait à la république de n'avoir point l'air de les amnistier. Des motifs tout politiques déterminèrent donc l'éclat d'une réprobation publique². Il n'est guère, en effet, permis de penser que les magistrats genevois agirent spontanément pour obéir à leur conscience et exécuter la loi qui leur donnait le droit d'admonester les dissidents ou même, au besoin de séquestrer leurs livres. Nul doute, quoique Rousseau se raille de ceux qui lui vou-

1. *Œuvres*, t. I, p. 570; — *Confessions*, II^e partie, liv. XII.

2. Cf. Gaberel, *Calvin et Rousseau*, Genève, 1878, in-12, p. 206 et suiv.

draient persuader « que tout le royaume de France était à ses trousses¹ », nul doute que la condamnation de *l'Émile* et du *Contrat social* par le gouvernement genevois ne dût être, en grande partie, attribuée à la pression qu'exerça sur les Conseils le ministère Choiseul. L'intervention de Voltaire, qui, dès lors, était brouillé avec Rousseau, n'y fut pas non plus étrangère. Car celui-ci, après lui avoir fait hommage de son *Discours sur l'inégalité*, l'avait gravement indisposé par sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*. « La comédie devient un troisième sacrement de Genève, écrivait Voltaire en 1754, on est fou de spectacle dans le pays de Calvin. » Et dans l'article *Genève*, destiné à *l'Encyclopédie*, d'Alembert avait appuyé ces dires que Rousseau, avait, au contraire, vivement combattus. De là l'exaspération de Voltaire qui reprochait même à Rousseau de l'avoir obligé à se défaire des *Délices*, tandis que Rousseau, de son côté, accusait Voltaire d'avoir perdu Genève et aliéné de lui ses concitoyens. « Je ne vous aime point, Monsieur, lui écrivait-il en juin 1760; vous m'avez fait les maux qui pouvaient m'être les plus sensibles, à moi votre disciple et votre enthousiaste. Vous avez perdu Genève, pour le prix de l'asile que vous y avez reçu; vous avez aliéné de moi mes concitoyens pour le prix des applaudissements que je vous ai prodigués parmi eux; c'est vous qui me rendez le séjour de mon pays insupportable; c'est vous qui me ferez mourir en terre étrangère, privé de toutes les consolations des mourants, et jeté, pour tout honneur, dans une voirie; tandis que tous les honneurs qu'un homme peut attendre vous accompagneront dans mon pays². »

En définitive, ce qui décida les rigueurs du gouvernement genevois, qui, aussi bien, se trouvait directement atteint et pouvait se sentir menacé dans son principe, ce fut la crainte naturelle qu'il éprouva de paraître favoriser

1. *Œuvres*, t. IV, p. 624; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre V.
2. *Œuvres*, t. I, p. 524; — *Confessions*, II^e partie, liv. X.

les publications révolutionnaires d'un citoyen de la république. Il jugea donc nécessaire de dégager sans délai et à tout prix la responsabilité nationale vis-à-vis de sa redoutable voisine. A l'apparition de *l'Émile*, le Parlement de Paris avait décrété Rousseau de prise de corps, et, en vertu d'un arrêt du 9 juin 1762, le livre était brûlé et lacéré le 11 par la main du bourreau. Genève s'empressa de suivre cet exemple. Le 18 juin de la même année, sur le réquisitoire envoyé de Paris et non sur l'ouvrage qui n'arriva qu'après la condamnation¹, le Petit Conseil, décrétant, à son tour, Rousseau de prise de corps, condamnait à la fois *l'Émile* et *le Contrat*, que le Parlement de Paris s'était contenté de proscrire, à être déchirés et brûlés devant la porte de l'Hôtel de Ville, « comme téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements. » — « Ce matin, mandait à Haller, le 18 juin 1762, Charles Bonnet, membre du Conseil des Deux-Cents, ce matin notre Conseil a condamné les deux ouvrages de Rousseau, *le Pacte social* et *l'Émile* à être lacérés et brûlés par la main du bourreau, et cette sentence si juste a été exécutée... Il y a deux siècles, on aurait brûlé Rousseau dans Genève; aujourd'hui on se contente de livrer au feu ses écrits. » De la sorte, le gouvernement genevois, qui déjà en janvier 1761, avait infligé à *la Nouvelle Héloïse* un arrêt de censure, s'efforçait d'écartier de lui toute compromission, en réprimant avec la dernière rigueur les témérités politiques de l'un des siens. Car ne fut que le 12 mai 1763 que Rousseau, par une lettre officielle adressée au premier syndic de la république, M. Fabre, renouça publiquement à son titre de citoyen genevois. Cependant, tout en se répandant, dans sa correspondance, en justifications sophistiques de ses écrits², et en s'indignant contre « MM. les

1. Musset-Pathay, *Histoire de la vie et des ouvrages de Rousseau*, t. I, p. 78.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 400.

brûleurs », il se refusait à toute espèce de rétractation. « MM. les Genevois, écrivait-il le 25 novembre 1762, le prennent, en vérité, sur un singulier ton, on dirait qu'il faut que j'aie encore demander pardon des affronts qu'on m'a faits. Et puis, quelle extravagante inquisition! L'on n'en ferait pas tant chez les catholiques. En vérité, ces gens-là sont bêtement rogues¹. »

Toutefois, les mesures sévères que l'on avait prises contre l'auteur de *l'Émile* et du *Contrat* ne produisaient point les résultats d'apaisement complet qu'on en avait attendus. Des protestations, tout d'abord isolées, mais véhémentes, ne tardèrent pas à se produire. C'est ainsi que, trois jours après la condamnation de Rousseau, Charles Pictet écrivait au Petit Conseil : « La République se croit-elle comptable de la façon de penser de ses citoyens absents? Elle aurait, en ce cas, bien plus à faire, si elle avait à justifier, en matière de religion, les sentiments de la plupart de ceux qui vivent dans son sein². » L'approbation, il s'en fallait, n'était donc pas unanime. C'est ce dont le résident de France à Genève, M. de Montperoux, croyait devoir informer presque immédiatement Choiseul : « Le jugement rendu contre Rousseau, mandait-il le 12 juillet 1762, pourrait avoir des suites que le Conseil ne prévoyait pas. On a répandu une lettre écrite par le major Pictet, où l'on a fait une critique assez bénigne des ouvrages qui ont été flétris. Mais on y condamne sans ménagement la conduite du Conseil. On l'accuse d'avoir eu principalement en vue de plaire à la France; on l'accuse de s'être laissé entraîner par le parti que l'on suppose que M. de Voltaire s'est fait dans cette ville. On prend l'occasion de faire la censure la plus vive de quelques ouvrages de cet auteur et de blâmer la complaisance du Conseil, de

1. *Œuvres*, t. VII, p. 436.

2. D'après Brissot, *le Philadelphien à Genève*, p. 166, les Genevois étaient presque tous déistes et matérialistes; il n'y avait que des femmes dans les temples; on n'y voyait que peu d'hommes.

les laisser imprimer sous ses yeux, quoique plus dangereux encore que ceux de Rousseau¹. » — « C'est le grand crédit de M. de Voltaire à la cour, observait de son côté Rousseau, c'est sa toute-puissance prétendue qui servent de prétexte pour laisser courir en paix les jeux badins de ses vieux ans². » M. de Montperoux avait raison. Vainement le procureur général Tronchin déféra-t-il au Conseil la lettre du major Pictet. Le jugement rendu contre Rousseau eut des suites qu'effectivement le Conseil ne prévoyait pas.

Ce fut en premier lieu, et avant tout, la polémique retentissante, enflammée, qui s'éleva entre Tronchin, représentant et défenseur des prérogatives du Petit Conseil, et Rousseau, qui, fulminant contre le présent au nom du passé, protestait ne voir dans l'injuste condamnation qui l'avait frappé que l'abus d'un pouvoir usurpateur. A son sens et conformément au précepte de Machiavel, afin de redresser le gouvernement en le fortifiant, il était nécessaire de le ramener à ses origines. Et ces origines, où les chercher ailleurs que dans la constitution de la Genève épiscopale, laquelle conférait en fait au Grand Conseil la souveraineté véritable?

Sans remarquer que Rousseau, tout en revendiquant pour le Grand Conseil les attributions primitives que les princes-évêques lui avaient dévolues et garanties, persistait néanmoins à lui maintenir la constitution aristocratique établie par la Réforme, puisqu'il n'y admettait que les citoyens et les bourgeois, Tronchin repoussait avec indignation ce qu'il estimait être une intrusion de la multitude. « Quoi ! s'écriait-il dans ses *Lettres de la Campagne*, une ochlocratie tumultueuse dériverait de la loi fondamentale ! On la fonderait sur des actes de 1387 et de 1420 ! On l'aurait ramassée dans ces temps ténébreux où on n'aperçoit pas encore un corps de bourgeoisie, puis-

1. Gaberel, *Calvin et Rousseau*, 1878. p. 210.

2. *Œuvres*, t. IV, p. 627; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre V.

qu'elle y marche collatéralement avec le reste des habitants! Les édits de 1568, les ordonnances de 1576, l'édit de 1713, l'édit même de 1738, disparaîtraient devant des chartes rongées et antérieures de près de deux cents ans à la formation de la république!¹ » Et ces objurgations semblent imposer silence à tous, *siluit terra*.

Mais à cette argumentation de Tronchin, Rousseau oppose une réponse implacable, absolue, invariable. Le Petit Conseil a mis à néant le Grand Conseil, et de là est résultée la servitude; il importe que le Grand Conseil rentre en possession de la souveraineté que lui reconnaissent les anciennes franchises épiscopales, car c'est uniquement à cette condition que renaitra la liberté. Telle est la thèse que soutient l'auteur des *Lettres de la Montagne* avec une éloquence entraînante et une invincible ténacité. « Rien n'est plus libre que votre état légitime, dit-il en s'adressant dans la personne de Tronchin aux Genevois; rien n'est plus servile que votre état actuel... Le corps chargé de l'exécution de vos lois en est l'interprète et l'arbitre suprême; il les fait parler comme il lui plaît; il peut les faire taire, il peut même les violer sans que vous puissiez y mettre ordre; il est au-dessus des lois... Parcourez vos annales, depuis le temps où vos syndics, simples procureurs établis par la communauté pour vaquer à telle ou telle affaire, lui rendaient compte de leur commission le chapeau bas, et rentrèrent à l'instant dans l'ordre des particuliers, jusqu'à celui où ces mêmes syndics, dédaignant les droits de chefs et de juges qu'ils tiennent de leur élection, leur préférèrent le pouvoir arbitraire d'un corps dont la communauté n'élit point les membres, et qui s'établit au-dessus d'elle contre les lois; suivez les progrès qui séparent ces deux termes; vous connaîtrez à quel point vous en êtes, et par quels degrés vous y êtes parvenus... Vos magistrats ont travaillé de

1. Cf. *Origine des idées politiques de Rousseau*, p. 69.

tous les temps et sans relâche à faire passer le pouvoir suprême du Conseil général au Petit Conseil par la gradation des Deux-Cents; mais leurs efforts ont eu des effets différents, selon la manière dont ils s'y sont pris. Presque toutes leurs entreprises d'éclat ont échoué, parce que alors ils ont trouvé de la résistance, et que, dans un État tel que le vôtre, la résistance publique est toujours sûre, quand elle est fondée sur les lois. La raison de ceci est évidente. Dans tout État, la loi parle où parle le souverain. Or, dans une démocratie où le peuple est souverain, quand les divisions intestines suspendent toutes les formes et font taire toutes les autorités, la sienne seule demeure; et où se porte alors le plus grand nombre, là résident la loi et l'autorité. Que si les citoyens et les bourgeois réunis ne sont pas le souverain, les Conseils sans les citoyens et bourgeois le sont beaucoup moins encore, puisqu'ils n'en font que la moindre partie en quantité. Sitôt qu'il s'agit de l'autorité suprême, tout rentre à Genève dans l'égalité, selon les termes de l'édit : « que tous soient contents en degré de citoyens et bourgeois, sans vouloir se préférer et s'attribuer quelque autorité et seigneurie par-dessus les autres ». Hors du Conseil général, il n'y a point d'autre souverain que la loi; mais quand la loi même est attaquée par ses ministres, c'est au législateur à la soutenir. Voilà ce qui fait que, partout où règne une véritable liberté, dans les entreprises marquées le peuple a presque toujours l'avantage. Mais ce n'est pas par des entreprises marquées que vos magistrats ont amené les choses au point où elles en sont; c'est par des efforts modérés et continus, par des changements presque insensibles dont vous ne pouviez prévoir les conséquences, et qu'à peine même pouviez-vous remarquer¹. » Et pourtant, que s'en est-il suivi? « Le Petit Conseil est devenu l'arbitre des lois, et par elles du sort de tous les particuliers.

1. *Œuvres*, t. IV, p. 643 et suiv.; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre VII.

Quand on considère les droits des citoyens et des bourgeois assemblés en Conseil général, rien n'est plus brillant; mais considérez hors de là ces mêmes citoyens et bourgeois comme individus, que sont-ils, que deviennent-ils? Esclaves d'un pouvoir arbitraire, ils sont livrés sans défense à la merci de vingt-cinq despotes: les Athéniens du moins en avaient trente. Et que dis-je, vingt-cinq? Neuf suffisent pour un jugement civil, treize pour un jugement criminel. Sept ou huit, d'accord dans ce nombre, vout être pour vous autant de décemvirs: encore les décemvirs furent-ils élus par le peuple, au lieu qu'aucun de ces juges n'est de votre choix; et l'on appelle cela être libre!¹ » « Vos droits, continue Rousseau, ces droits qu'il vous faut réclamer et reprendre, ces droits si judicieusement combinés, vous en jouissiez sous la souveraineté des évêques; Neuchâtel en jouit sous ses princes; et à vous, républicains, on veut les ôter! Voyez les articles 10 et 11, et plusieurs autres des franchises de Genève dans l'acte d'Ademarus Fabri.

« Ce monument n'est pas moins respectable aux Genevois que ne l'est aux Anglais la Grande Charte, encore plus ancienne; et je doute qu'on fût bien venu chez ces derniers à parler de leur Charte avec autant de mépris que l'auteur des *Lettres de la Campagne* ose en marquer pour la vôtre. Il prétend qu'elle a été abrogée par les constitutions de la république. Mais, au contraire, je vois très souvent dans vos édits, ce mot *comme d'ancienneté*, qui renvoie aux usages anciens, par conséquent aux droits sur lesquels ils étaient fondés; et comme si l'évêque eût prévu que ceux qui devaient protéger les franchises les attaqueraient, je vois qu'il déclare dans l'acte même qu'elles seront perpétuelles, sans que le non-usage ni aucune prescription les puisse abolir. Voici, vous en conviendrez, une opposition bien singulière. Le savant syn-

1. *Œuvres*, p. 659.

die Chouet dit, dans son Mémoire à milord Towsend, que le peuple de Genève entra, par la Réformation, dans les droits de l'évêque, qui était prince temporel et spirituel de cette ville; l'auteur des *Lettres* nous assure, au contraire, que ce même peuple perdit en cette occasion les franchises que l'évêque lui avait accordées. Auquel des deux croirons-nous? Quoi? vous perdez, étant libres, des droits dont vous jouissiez étant sujets! Vos magistrats vous dépoillent de ceux que vous accordèrent vos princes! Si telle est la liberté que vous ont acquise vos pères, vous avez de quoi regretter le sang qu'ils versèrent pour elle¹. » Du reste il ne servirait de rien d'invoquer contre ces revendications si solidement fondées le droit négatif ou droit de rejet tel que prétendait l'exercer le Petit Conseil. « Je soutiens, concluait Rousseau, qu'il n'y eut jamais un seul gouvernement sur la terre où le législateur, enchainé de toutes manières par le corps exécutif, après avoir livré les lois sans réserve à sa merci, fut réduit à les voir lui expliquer, appliquer, éluder, transgresser à volonté, sans jamais pouvoir apporter à cet abus d'autre opposition, d'autre droit, d'autre résistance, qu'un murmure inutile et d'impuissantes clameurs². »

On ne saurait le nier. Une fois admise, la confusion volontaire ou involontaire, quoique énorme, dans laquelle tombe Rousseau, quand il réclame, et tout entière, pour un Grand Conseil aristocratiquement constitué, une souveraineté que les princes-évêques avaient consenti à partager avec un Grand Conseil qui comprenait sans exception tous les membres de la cité; une fois admise, cette argumentation contre l'aristocratie du Petit Conseil demeure pleine de force. Aussi se trouvait-elle pour les représentants du gouvernement genevois pleine de dangers. C'est pourquoi Rousseau avait beau leur remettre en mémoire « qu'il avait pris la constitution de Genève qu'il trouvait

1. *Œuvres*, t. IV, p. 687; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre IX.

2. *Œuvres*, t. IV, p. 691; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre IX.

belle, pour modèle des institutions politiques et que les proposant en exemple à l'Europe, loin de chercher à les détruire, il exposait les moyens de les conserver¹ ». Les *Lettres écrites à la Montagne* n'étaient qu'une longue et virulente incitation au renversement de l'ordre établi. C'est pourquoi encore vainement Rousseau se défendait-il avec énergie de vouloir troubler la paix civile, observant « qu'alors qu'il était désiré, sollicité et qu'il n'avait qu'à paraître pour que ses droits fussent soutenus et peut-être ses affronts réparés, il avait préféré l'exil perpétuel de sa patrie et renoncé à tout, même à l'espérance, plutôt que d'exposer la tranquillité publique² ». Il n'était pas nécessaire que Rousseau fût présent à Genève pour qu'on y entendit sa voix, et c'était assurément assez de ses écrits pour communiquer à ses compatriotes les ardeurs qui l'embrasaient. A la vérité, la bourgeoisie avait été lente à s'ébranler, beaucoup trop lente au gré de Rousseau, qui, blessé de tant d'ingratitude, se détermina alors à « abdiquer solennellement son droit de bourgeoisie³ ». Les citoyens et bourgeois de Genève n'en finirent pas moins par prendre fait et cause pour Rousseau, c'est-à-dire pour un des leurs. Car ils la sentaient attaquée dans sa personne. Et ce fut, à partir de ce moment, entre eux et le Petit Conseil, à l'occasion du jugement qui avait frappé *l'Emile* et *le Contrat social*, une lutte passionnée, opiniâtre. Non pas qu'ils défendissent le principe contenu dans ces deux ouvrages, mais ce qu'ils revendiquèrent hautement, ardemment, c'était l'application des anciennes lois, que le régime aristocratique calviniste avait méconnus à leur détriment. Sans doute, au grand scandale de Rousseau, « au lieu de faire trophées des *Lettres de la Montagne*, ils les voilèrent pour s'en faire un bou-

1. *Œuvres*, t. IV, p. 636, lettre VI.

2. *Ibid.*, p. 674; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre VIII.

3. *Ibid.*, t. I, p. 589; — *Confessions*, 1^{re} partie, liv. XII.

4. *Ibid.*, p. 603.

clier¹ ». Néanmoins, eux aussi, et dès 1763, invoquant, à l'exemple de Rousseau, les franchises d'Adémar Fabri, « franchises inaliénables indivisibles, qui ne pouvaient être ni cédées, ni perdues, ni proscrites », ils réclamaient la restitution de leurs droits méconnus. « On veut, écrivaient-ils, que ces franchises aient été abrogées par des lois postérieures. Peut-être, dit-on encore, nos législateurs ne les connaissaient pas ou dédaignaient de les connaître. Et cependant ces législateurs ont décidé que tous les bourgeois jureraient de les observer et de les garder. Ces législateurs se sont-ils donc fait un jeu de la religion du serment? Si ces libertés et franchises leur étaient inconnues, comment ont-elles passé jusqu'à nous? Ces franchises avaient été imprimées en 1507, et elles étaient inconnues, ou bien on dédaignait de les connaître en 1543 et en 1568! Ces franchises que les citoyens regardaient comme le rempart de leur liberté sous un prince-évêque, avaient été abandonnées à l'heureuse époque de la Réformation, dans le temps que le Conseil général acquit tous les droits du prince! Les citoyens n'auront fait tant d'efforts, pour conserver et étendre leurs libertés, limitées à divers égards sous un prince-évêque, que pour se mettre sous le joug le plus dur et le plus insupportable! Vos franchises, vos lois, vos libertés sont anéanties, si vous laissez subsister ce système destructeur¹. » De telles paroles pouvaient se passer de commentaire; elles provoquaient directement au renversement du régime alors en vigueur à Genève et que le calvinisme y avait consacré.

Aussi le Petit Conseil qui comprenait à merveille que c'était contre son existence même qu'étaient dirigés et

1. Cf. *Origines des idées politiques de Rousseau*, p. 72 et suiv., p. 185 : « Ces franchises, que les bourgeois de Genève, contemporains de Rousseau, juraient d'observer et de garder, étaient, d'après les représentants, le rempart de leur liberté, et formèrent la constitution fondamentale de l'État; qualifiées par Tronchin de chose rongée et de titre suranné, elles étaient si chères aux Genevois que suivant eux, elles marchaient pour ainsi dire de pair avec les saints évangiles; on jurait sur les saints évangiles et sur les franchises. »

les écrits politiques de Rousseau et les représentations de ses adhérents, mettait-il, de son côté, tout en œuvre pour repousser ces pressantes attaques. Sans plus parler d'ailleurs des atteintes portées par les ouvrages de Rousseau à la religion chrétienne, il exprimait et consignait dans le registre de ses séances « sa douleur de voir nombre de citoyens et de bourgeois paraître professer hautement des principes qu'il était de son devoir d'annoncer comme destructifs du gouvernement, de la sûreté publique et particulière, destructifs de la liberté même¹ ». Il avait ses partisans et écrivains affiliés, qui répandaient dans le public ses doléances par des brochures. « Ce livre, disaient des *Lettres populaires*, en parlant du *Contrat social*, ce livre dont *Émile* renferme un abrégé, frappe notre gouvernement dans son principe². » Enfin, le Petit Conseil ne répondait aux représentations bruyantes qui lui étaient adressées sur l'observation prétendue des lois à l'égard de Rousseau, que par l'exercice de son droit négatif. Il laissait même entrevoir qu'il n'hésiterait pas, au besoin, à chercher dans l'intervention étrangère la protection de son autorité menacée, ne se lassant point de répéter sur tous les tons, et c'était là son argument péremptoire, que les principes mis en avant par Rousseau étaient destructifs non seulement du gouvernement genevois, mais de tous les gouvernements. Comment ne pas l'ajouter? Voltaire lui-même, se faisant de la fête à sa manière, croyait devoir intervenir dans un débat devenu purement politique. D'un côté, tout en se moquant, dans sa *Guerre de Genève*, d'une république qu'il n'appelait que « la parvulissime »; tout en excitant même par ses engageantes promesses les natifs à la rébellion, il allait (qui le croirait?), il allait jusqu'à réclamer contre Rousseau la peine

1. Registre du Conseil du 11 octobre 1763.

2. Cf. *Origine des idées politiques de Rousseau*, p. 58; — Cf. *Œuvres* t. IV, p. 529; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre I.

capitale. « Il faut, disait-il dans un opuscule anonyme intitulé : *Sentiment des citoyens*, et après avoir déversé sur Rousseau les plus abominables outrages, il faut lui apprendre que, si l'on châtie légèrement un romancier impie, on punit capitalement un vil séditieux. » D'autre part, pour se disculper lui-même de se mêler en rien aux agitations « de la fourmilière », voici en quels termes, adressant à Choiseul (février 1766) ses flagorneries accoutumées, il lui dénonçait Rousseau : « Jean-Jacques Rousseau seul a troublé la paix de Genève et la mienne; Jean-Jacques, le précepteur des rois et des ministres, qui a imprimé dans son *Contrat insocial*, « qu'il n'y a à « la Cour de France que de petits fripons qui obtiennent « de petites places par de petites intrigues »; Jean-Jacques, qui veut que l'héritier du royaume épouse la fille du bourreau, si elle est jolie; Jean-Jacques qui s' imagine follement que j'avais engagé le Conseil de Genève à le proscrire; Jean-Jacques qui s'appuya d'un colonel réformé au service de Savoie, et pensionnaire d'Angleterre, nommé M. Pictet, pour commencer, sur cet unique fondement, la guerre ridicule que Genève fait à coups de plume depuis deux années. » Et ne se croyant pas encore assez couvert par cette dénonciation sournoise, Voltaire, dans les intérêt de sa personne, ajoutait : « Soyez très persuadé, mon protecteur, qu'à mon âge je ne cherche à entrer dans aucune affaire, et surtout dans les tracasseries genevoises. Mais je dois vous dire que, mes petites terres étant enclavées en partie dans leur petit territoire, ayant continuellement des droits de censive, et de chasse, et de dixième à discuter avec eux, ayant du bien dans la ville, et même du bien inaliénable, j'ai plus d'intérêt que personne à voir la fourmilière tranquille et heureuse. Je suis sûr qu'elle ne le sera jamais que quand vous daignerez être son protecteur principal, et qu'elle recevra des lois de votre méditation permanente. Je vous conjure seulement de vouloir bien avoir la bonté de

recommander à M. de Beauteville votre décrépète marmotte, qui vous adorera du culte d'hyperdulie tant que le peu qu'il a de corps sera conduit par le peu qu'il a d'âme. Monseigneur sait-il ce que c'est que le culte d'hyperdulie? Pour moi, il y a soixante ans que je cherche ce que c'est qu'une âme et je n'en sais encore rien. » Finalement, le vieux goguenard de Ferney invitait Choiseul à gruger l'huître pour accorder les plaideurs. « Ah! si j'osais, concluait-il, je vous supplierais d'engager M. de Beauteville à demeurer, en vertu de la garantie, le maître de juger toutes les contestations qui s'éleveront toujours à Genève. Vous seriez en droit d'envoyer un jour, à l'amiable, une bonne garnison pour maintenir la paix, et faire de Genève, à l'amiable, une bonne place d'armes, quand vous aurez la guerre en Italie. Genève dépendrait de vous à l'amiable; mais...¹ »

V

Que les théories du *Contrat social* tendissent à discréditer, à débiliter, à ruiner, en même temps que le gouvernement de Genève, tous les gouvernements existants, c'était là assurément le grief le plus grave qu'on pût articuler contre Rousseau. Aussi n'y eut-il pas d'accusation contre laquelle il mit plus de chaleur à protester. « Les représentants, écrivait-il (c'est-à-dire les citoyens et les bourgeois qui avaient en sa faveur fait au Petit Conseil des représentations), les représentants ont très bien établi que mon livre, où je ne sors pas de la thèse générale, n'attaquant point le gouvernement de Genève, et imprimé hors du territoire, ne peut être considéré que dans le nombre de ceux qui traitent du droit naturel et politique, sur lesquels les lois ne donnent au Conseil aucun

1. *Ouvrages de Voltaire* (Ed. Bouchot, t. VIII, p. 81).

pouvoir... — Je ne suis pas le seul qui, discutant par abstraction des questions de politique, ait pu les traiter avec quelque hardiesse : chacun ne le fait pas, mais tout homme à le droit de le faire... Locke, Montesquieu, l'abbé de Saint-Pierre, ont traité les mêmes manières, et souvent avec la même liberté tout au moins. Locke, en particulier, les a traitées dans les mêmes principes que moi. Tous trois sont nés sous des rois, ont vécu tranquilles et sont morts honorés dans leur pays. Vous savez comment j'ai été traité dans le mien... La conduite du Conseil envers moi m'afflige sans doute, en rompant des nœuds qui m'étaient si chers ; mais peut-elle m'avilir ? Non, elle m'élève, elle me met au rang de ceux qui ont souffert pour la liberté¹. »

C'était dans cet ému et fier langage que Rousseau se défendait d'avoir voulu porter atteinte aux lois de sa patrie. Il ne s'indignait pas moins qu'on le soupçonnât d'avoir cherché à ébranler les bases de gouvernements étrangers. « Sans doute, ajoutait-il, tout balancé, j'ai donné la préférence au gouvernement de mon pays. Cela était naturel et raisonnable ; on m'aurait blâmé si je ne l'eusse pas fait. Mais je n'ai point donné d'exclusion aux autres gouvernements ; au contraire, j'ai montré que chacun avait sa raison qui pouvait le rendre préférable à tout autre, selon les hommes, les temps et les lieux. Ainsi, loin de détruire tous les gouvernements, je les ai tous établis². » Effectivement, « on a de tout temps beaucoup discuté sur la meilleure forme de gouvernement, sans considérer que chacune d'elles est la meilleure en certains cas, et la pire en d'autres³ ». A la vérité, « comme il n'y a qu'une moyenne proportionnelle entre chaque rapport, il n'y a non plus qu'un bon gouvernement possible dans un État ; mais comme mille événements peuvent changer les

1. *Œuvres*, t. IV, p. 639 ; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre VII.

2. *Ibid.*, p. 638.

3. *Ibid.*, p. 362 ; — *Du Contrat social*, liv. III, chap. III.

rapports d'un peuple, non seulement différents gouvernements peuvent être bons à divers peuples, mais au même peuple en différents temps¹ ». A coup sûr, on ne saurait se montrer plus large que Rousseau en matière de gouvernement.

Toutefois, des protestations même éloquentes ou ingénieuses ne sont point nécessairement de valables raisons, et on pouvait douter que la justification de Rousseau fût décisive. Et d'abord, comment admettre que, relativement à Genève, l'auteur du *Contrat social* n'eût discuté des questions de politique que par abstraction? Évidemment, et lui-même s'en est fait gloire cent fois; c'était bien, avant tout, pour Genève qu'il écrivait, et c'était bien expressément le gouvernement genevois qu'il proposait de modifier pour le restaurer. En cela, sa thèse demeurerait fort concrète. Bien plus; comment contester que dans ce qu'elle avait de général, cette thèse ne se trouvât immédiatement applicable à tous les gouvernements établis? M. de Choiseul ne s'y était point trompé. S'il était permis d'en appeler contre l'autorité du Petit Conseil aux maximes de Rousseau, n'était-il point licite ou du moins possible d'opposer également ces mêmes maximes du *Contrat social* à toute espèce de gouvernement, et à celui de la France en particulier? En dépit, ou plutôt à cause même des condamnations répétées et solennelles qui rendirent promptement fameux un livre de soi diffus, confus, ennuyeux, et à l'état de fragment ou d'ébauche, ce fut précisément ce qui arriva. Sans regarder de très près à des théories disparates, où Hobbes se heurte à Grotius, Montesquieu à Platon, Machiavel à Puffendorf et Plutarque à Tacite, on retint seulement les enseignements de Rousseau « que la souveraineté appartient au peuple assemblé²; que les dépositaires de la puissance exécutive ne sont pas les maîtres du peuple, mais ses officiers, qu'il peut établir et

1. *Du Contrat social*, p. 356; — *Du Contrat social*, liv. III, chap. 1.

2. *Œuvres*, t. IV, p. 381; — *Du Contrat social*, liv. III, chap. xv.

destituer quand il lui plaît¹; et qu'au lieu que le peuple veut toujours le bien², ceux qui gouvernent sont toujours les ennemis de ceux qui sont gouvernés, l'intérêt personnel des princes étant premièrement que le peuple soit faible, misérable et ne puisse jamais leur résister³ ».

Assurément, de pareils principes étaient, au premier chef, révolutionnaires. Que dire surtout des appréciations suivantes : « S'il est difficile qu'un grand État soit bien gouverné, il l'est beaucoup plus qu'il soit bien gouverné par un seul homme; et chacun sait ce qui arrive quand le roi se donne des substituts. Un défaut essentiel et inévitable qui mettra toujours le gouvernement monarchique au-dessous du républicain, est que dans celui-ci la voix publique n'élève presque jamais aux premières places que des hommes éclairés et capables qui les remplissent avec honneur; au lieu que ceux qui parviennent dans les monarchies ne sont le plus souvent que de petits brouillons, de petits fripons, de petits intrigants, à qui les petits talents, qui font parvenir dans les cours aux grandes places, ne servent qu'à montrer au public leur ineptie aussitôt qu'ils y sont parvenus. Le peuple se montre bien moins sur ce choix que le prince; et un homme d'un vrai mérite est presque aussi rare dans le ministère qu'un sot à la tête d'un gouvernement républicain⁴. » Pour contestables et hasardées que fussent de pareilles assertions, et quoique personne alors en France ne songeât à la république, qu'aussi bien Rousseau lui-même n'entendait qu'au sens genevois, la violence de ce langage contre la royauté répondait en perfection à l'esprit de rénovation et de fraude, partout alors répandu. C'est là ce qui explique l'immense popularité, dont jouit, à la fin

1. *Œuvres*, t. IV, p. 535; — *Du Contrat social*, liv. III, chap. 1.

2. *Œuvres*, p. 391; — *Du Contrat social*, liv. IV, chap. 1.

3. *Ibid.*, p. 367; — *Du Contrat social*, liv. III, ch. vi.

4. *Œuvres*, t. V, p. 842; — *Rousseau, juge de Jean-Jacques*, dialogue.

— Cf. *Du Contrat social*, liv. III, chap. vi, t. IV, p. 368.

du xviii^e siècle *le Contrat social*, qui devint comme l'Évangile de la Révolution. Désormais, l'appellation de citoyen perdit le sens aristocratique qu'elle avait à Genève, pour prendre une acception toute nouvelle. Peut-être serait-il plus exact de dire que le sens aristocratique de ce mot fut non perdu, mais perverti.

À Genève, le citoyen, membre du souverain, était un privilégié, qui souffrait à peine qu'un autre privilégié, le bourgeois, entrât en participation de ses droits de souveraineté, et cela à l'exclusion du reste de la population, c'est-à-dire de l'immense majorité des habitants de la cité. « La liberté de chaque citoyen, écrivait magistralement Montesquieu, est partie de la souveraineté, parce qu'elle est partie de la liberté publique. » Rousseau était loin de l'entendre ainsi. C'était dans une acception rigoureusement aristocratique et tout antique que Rousseau prenait le mot de citoyen. « Chez les Grecs, remarquait-il, tout ce que le peuple avait à faire, il le faisait par lui-même; il était sans cesse assemblé sur la place. Il habitait un climat doux, il n'était point avide; des esclaves faisaient ses travaux; sa grande affaire était la liberté¹. » Mais « quoi! la liberté ne se maintient qu'à l'appui de la servitude? Peut-être. Les deux extrêmes se touchent² ». C'est pourquoi, sans vouloir « entendre par tout cela qu'il faille avoir des esclaves, ni que le droit d'esclavage soit légitime³ », Rousseau remarque « que le vrai sens du mot de citoyen est presque effacé chez les modernes⁴ ». Or, en France, à dater du *Contrat social*, le citoyen fut d'abord tout le monde, et ce fut sous ce titre même de citoyen que l'on prétendit abolir toute aristocratie. Cependant et en fait, les aristocrates, c'est-à-dire les prêtres, les nobles et tous ceux qu'au gré de la passion

1. *Œuvres*, t. IV, p. 386; — *Du Contrat social*, liv. III, chap. xv.

2. *Œuvres*, t. IV, p. 386.

3. *Ib.*

4. *Ib.*, p. 324, en note.

on taxa d'aristocratie, cessèrent bientôt d'être considérés et traités comme des citoyens. A une démocratie se substitua momentanément une ochlocratie, espèce d'aristocratie à rebours. Car, au lieu d'appartenir aux meilleurs, ce fut aux pires que sembla réservé le titre excellent de citoyen, et « la dépendance des supérieurs envers la multitude d'inférieurs devint une sorte de transport au peuple du droit divin reproché aux rois¹ ». Par la confusion la plus étrange, le titre aristocratique de citoyen devint même l'antithèse d'aristocrate. Car il fallut solliciter et obtenir un certificat de civisme. Il devait donc en être de l'appellation de peuple comme de celle de citoyen, avec laquelle, aussi bien, l'appellation de peuple est corrélatrice. On devait commencer par prendre en complet contresens ce mot de peuple, que Rousseau avait jeté à tous les échos, et finir par en faire un détestable nonsens².

Ce serait, en effet, commettre une double erreur que de considérer l'auteur du *Contrat social* comme un des promoteurs directs du dogme de la souveraineté nationale, qui, chez les nations modernes, a remplacé ou tend à remplacer la doctrine équivoque et si souvent mal comprise du droit divin. En premier lieu, la souveraineté nationale implique un droit social qu'elle ne crée pas, et la volonté dont elle est l'expression ne s'impose que parce que cette volonté même se subordonne à une justice immuable qui trouve au-dessus de l'homme la raison de sa raison. Il n'en va pas ainsi pour Rousseau. S'il tient « que l'ordre social est un droit sacré qui sert de base à tous les autres », il estime toutefois « que ce droit ne vient pas de la

1. Auguste Comte.

2. Rousseau a puissamment contribué à créer la langue révolutionnaire et la rhétorique déclamatoire, mélange indiscret du moderne et de l'antiquité à la Plutarque.

Sur la langue révolutionnaire, voir :

Du fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou de la persécution suscitée par les barbares du XVIII^e siècle contre la religion chrétienne et ses ministres, par Jean-François Laharpe, an V, 1797.

nature, mais qu'il est fondé sur des conventions¹ ». D'où il résulte que les conventions fondent le droit, au lieu que ce soit le droit qui fonde les conventions; et les conventions n'engageant que ceux qui les ont faites ou pouvant même à chaque instant être remplacées par d'autres conventions, Rousseau ouvre une ère indéfinie d'arbitraire dissolvant et de changements tumultueux. En second lieu, tandis que la souveraineté nationale embrasse dans son vaste sein tous les habitants d'un même pays, auxquels elle reconnaît, malgré leur inégalité ou plutôt en suite et en proportion de cette inégalité même, des droits égaux, la souveraineté du peuple, telle que la comprend l'auteur du *Contrat social*, est, au contraire, une souveraineté aristocratique. Car le peuple souverain, dont parle Rousseau, ne se compose que des citoyens et des bourgeois, à l'entière exclusion des autres membres de la cité. Rousseau lui-même, et il l'avoue avec amertume, ne devait pas échapper aux dédains de cette aristocratie. « Le peuple, qui fut mon idole, finissait-il par écrire, ne voit en moi qu'une perruque mal peignée et un homme décrépité². » Ce fut pourtant en invoquant cette souveraineté du peuple, qu'étourdiment on prit d'abord pour la souveraineté nationale, qu'il sembla possible d'inaugurer, par l'abolition de toutes les institutions établies, le régime de liberté et d'égalité que Rousseau avait déclaré « devoir être la fin de tout système de législation³ ». Et c'est en quoi consista le complet contresens. Puis, et c'est en quoi consista le détestable non-sens, on en revint à faire du peuple ce qu'en avait fait Rousseau, une aristocratie, mais ici encore une espèce d'aristocratie renversée. Car le peuple ne fut guère jamais que le tiers, c'est-à-dire la nation moins le clergé et la noblesse, pour

1. *Œuvres*, t. IV, p. 323; — *Du Contrat social*, liv. I, chap. vi.

2. *Sentiment du public sur mon compte, dans les divers états qui le composent*, *Œuvres*, t. VIII, p. 381.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 351; — *Du Contrat social*, liv. II, chap. xi.

finir par n'être plus que le tiers, moins tous ceux que dans le tiers on assimilait si gratuitement et en si grand nombre aux membres de la noblesse et du clergé. Ainsi put s'établir le règne éphémère, mais odieux et sanglant, de la plèbe ou de la populace.

Ces contresens dans les mots n'étaient d'ailleurs que la répercussion d'un énorme contresens dans les choses.

Effectivement, soit dans le *Contrat*, soit dans les esquisses successives du *Contrat* c'étaient uniquement les petits États et particulièrement son propre pays que Rousseau avait en vue. « Il ne faut point objecter l'abus des grands États à celui qui n'en veut que de petits », écrivait-il¹. Et il rappelait avec insistance que dans tout ses ouvrages il avait, avant tout, « travaillé pour sa patrie et pour les petits États constitués comme elle ». « Ainsi son objet ne pouvait être de ramener les peuples nombreux, ni les grands États, à leur première simplicité, mais seulement d'arrêter, s'il était possible, le progrès de ceux dont la petitesse et la situation les ont préservés d'une marche aussi rapide vers la perfection de la société, et vers la détérioration de l'espèce² ». A l'en croire, « comme la nature a donné des termes à la stature d'un homme bien conformé, passé lesquels elle ne fait plus que des géants ou des nains, il y a de même, en égard à la meilleure constitution d'un État, des bornes à l'étendue qu'il peut avoir, afin qu'il ne soit ni trop grand pour pouvoir être bien gouverné, ni trop petit pour pouvoir se maintenir par lui-même.

« Il y a pour tout corps politique un maximum de force qu'il ne saurait dépasser et duquel souvent il s'éloigne à trop grandir ».

Tout grand État, pour être prospère, devrait donc se morceler en petits États confédérés, et « l'État se borner

1. *Œuvres*, t. IV, p. 383; — *Du Contrat social*, liv. III, chap. xiii.

2. *Ib.*, t. V, p. 831, *Troisième dialogue*.

3. *Ib.*, t. IV, p. 347; — *Du Contrat social*, liv. III, chap. xv.

à une ville tout au plus, parce que s'il y en a plusieurs, la capitale aura toujours de fait la souveraineté, et les autres seront sujettes, sorte de constitution où la tyrannie et l'abus sont inévitables ». Car « un des plus grands inconvénients des grands États, celui de tous qui y rend la liberté la plus difficile à conserver, est que la puissance législative ne peut s'y montrer elle-même et ne peut agir que par députation¹. Or la souveraineté ne peut être représentée par la même raison qu'elle ne peut être aliénée; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point, elle est la même ou elle est autre; il n'y a point de milieu². L'assemblée par députation ne pouvant ni représenter le corps ni avoir de lui des pouvoirs suffisants pour statuer en son nom comme souverain, une règle fondamentale pour toute société bien constituée et gouvernée légitimement serait donc qu'on pût aisément assembler tous les membres toutes les fois qu'il serait nécessaire³ ». En définitive, « le principe qui constitue les diverses formes de gouvernement consiste dans le nombre des membres qui le composent. Plus ce nombre est petit, plus le gouvernement a de force⁴ ».

Tel est le sentiment invariable que professe Rousseau, au début comme au terme de ses spéculations politiques, qu'il s'agisse de reconstituer Genève ou de réorganiser la Pologne⁵. En effet, que dit Rousseau en s'adressant à

1. *Œuvres*, t. IV, p. 450; — *Gouvernement de la Pologne*, chap. vii.

2. *Ib.*, p. 385; — *Du Contrat social*, liv. III, chap. xv.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 373; — *Du Contrat social*, liv. III, chap. xv.

4. *Ib.*, p. 347; — *Du Contrat social*, liv. II, chap. ix.

5. C'était en 1765, qu'à la prière de Paoli, représente par le capitaine Buftalucro, Rousseau avait rédigé un *Projet de constitution pour la Corse*. Ce fut en 1772 qu'il écrivit ses *Considérations sur le gouvernement de la Pologne*. Il céda en cela aux instances du comte de Wielhorski, qui paraissait attacher le plus grand prix à un plan de constitution tracé pour sa patrie, par l'auteur du *Contrat social*. Quel engouement étrange et quelle singulière aberration! La même demande fut faite aussi à Mably, qui, en conséquence, publia un écrit intitulé : *Du gouvernement et des lois de la Pologne*, 1781.

la Pologne ? « Grandeur des nations, étendue des États, s'écrie-t-il, première et principale source des malheurs du genre humain, et surtout des calamités sans nombre qui minent et détruisent les pays policés. Presque tous les petits États, républiques et monarchies indifféremment, prospèrent par cela seul qu'ils sont petits, que tous les citoyens s'y connaissent mutuellement et s'entregardent, que les chefs peuvent voir par eux-mêmes le mal qui se fait, le bien qu'ils ont à faire, et que leurs ordres s'exécutent sous leurs yeux... Si la Pologne était, selon mon désir, une confédération de trente-trois petits États, elle réunirait la force des grandes monarchies et la liberté des petites républiques¹. » Oui, voilà l'idéal que Rousseau avait conçu de l'État. C'était, à son sens, dans une seule ville tout au plus que pouvait se rencontrer un corps de citoyens égaux et libres, exerçant une souveraineté inaliénable, indivisible, imprescriptible, résidant essentiellement dans tous les membres du corps. Il suivait, en outre, de là, que l'être collectif ou souverain ne doit être représenté que par lui-même et non par députation; ou du moins qu'il ne saurait l'être dans les grands États que par un mandat impératif. « Les députés, affirmait Rousseau, ne sont ni ne peuvent être représentants de la souveraineté ; ils ne sont que ses commissaires : ils ne peuvent rien conclure définitivement². »

Or, qu'on veuille bien le remarquer, n'était-ce pas là, d'une manière presque littérale, l'espèce de souveraineté qu'avaient inaugurée les franchises d'Adémar Fabri, souveraineté qu'exerçaient immédiatement et par eux-mêmes, en formant un Grand Conseil, tous les habitants de la vieille Genève, et que la Genève calviniste, avait dénaturée et ruinée en l'attribuant presque tout entière au Petit Conseil ? Aussi, est-ce avec la dernière vivacité que Rousseau, dans ses *Lettres de la Montagne*, attaque le

1. *Œuvres*, t. IV, p. 443 : — *Gouvernement de la Pologne*, chap. v.

2. *Ib.*, t. IV, p. 385 ; — *Du Contrat social*, liv. III, chap. xv.

gouvernement genevois de son temps, tandis que, au contraire, lorsqu'il se reporte aux souvenirs de la vieille Genève, quand il considère en idée Genève telle qu'elle avait été ou telle qu'il la voudrait, il n'hésite point à déclarer qu'à tout autre il préfère le gouvernement de sa patrie.

Mais qui ne voit combien c'est fausser le système de Rousseau et en méconnaître l'esprit véritable, que de prétendre appliquer à tout pays et surtout à de grands pays tels que la France, par exemple, des institutions purement locales, et, avec toutes les conséquences qu'elle implique, une idée de souveraineté que Rousseau restreignait, en tous cas, aux bornes toujours étroites d'une cité unique? Chose singulière! « opposant à une centralisation excessive une excessive décentralisation, Rousseau voulait le morcellement des États, et sa doctrine a eu pour effet d'en diminuer considérablement le nombre, de même qu'à l'infailibilité autoocratique d'un monarque, elle a conduit à substituer l'autoocratie infailible des masses¹. Le Petit Conseil de la Genève calviniste ne s'était point borné à absorber insensiblement l'autorité souveraine qu'exerçait par le Grand Conseil l'ensemble des habitants de la vieille Genève. Quelque démocratique que cherchât à paraître son administration, il s'était constitué en aristocratie, et c'était cette aristocratie même dont Rousseau avait prétendu, loin de vouloir l'abolir, restituer au Grand Conseil et les privilèges et l'empire. Cependant tout Gouvernement, sans offrir de base historique analogue à celle de Genève, allait être plus ou moins considéré, par abstraction et analogie, comme un Petit Conseil usurpateur, contre lequel protesterait le Grand Conseil ou le grand nombre. Ainsi, attendez quelques années, et vous verrez en France se manifester, comme en traits de feu, l'influence de Rousseau. Ce ne sont pas seulement les mots sonores de vertu, de patrie, de liberté, de souveraineté qu'il aura

1. Jules Vuÿ, *Origines*, etc.

contribué à faire retentir dans tous les discours, ces mots qu'il suffit en quelque sorte de prononcer pour que les hommes suivent et qu'on les mène où l'on veut. En répétant sur tous les tons « que l'homme né libre est partout dans les fers¹ », il aura soufflé la révolte, et Siéyès, en rédigeant sa fameuse brochure : *Qu'est-ce que le Tiers?* ne fera que développer ces paroles du *Contrat* : « Les nobles sont tout, les bourgeois rien, les paysans moins que rien². » Aussi les États généraux deviendront-ils en peu de jours le Grand Conseil des communes, et, si du temps de la Constitution on dit la nation, depuis on dira le peuple. Car la nation c'étaient les honnêtes gens et les ci-devant privilégiés; le peuple, ce sont les classes laborieuses et pauvres, « la portion la plus nombreuse, la plus infortunée et la plus pure de la société³ ». C'est donc le peuple « qui est la source de toute autorité, de toute majesté⁴ », et c'est la justice du peuple qui doit prévaloir.

Par contre le roi de France ne sera plus que le roi des Français⁵, et une royauté fondée sur des traditions près de quatorze fois séculaires, se trouvera assimilée à un Petit Conseil tyrannique. Elle ne s'appellera plus que l'exécutif⁶. On ne tardera même pas à lui contester son

1. *Œuvres*, t. IV, p. 315; — *Contrat*, liv. I, chap. 1.

2. Mercier, t. I, p. 206. « La nation française est avilie, c'est par le fait d'autrui, et non par le sien propre: souvenez-vous, milord, qu'elle ne sera pas vile dans vingt ans. » (A. Maréchal, 1768.)

3. Cf. Sayous, *le Dix-Huitième siècle à l'Étranger*.

4. *Œuvres*, t. IV, p. 633; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre VIII, en note.

Résultat du dépeuplement des cahiers : *Histoire parlementaire de la Révolution française* Collection Buchez, t. II, p. 177 :

La monarchie est un gouvernement contre nature :

La souveraineté du peuple est l'infaillible rectitude de la volonté générale.

5. Mercier, *J.-J. Rousseau considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution*, 1791, t. II, p. 52 : « Louis XVI n'était que le souverain suprême de la féodalité du royaume (roi de France), le voilà élevé à la dignité du roi des Français, roi constitutionnel. — *Ib.*, p. 308 : « Il est incontestable que c'est à J.-J. Rousseau qu'est dû le changement essentiel de roi de France en *roi des Français*. »

6. *Constitution de 1791* : « La souveraineté appartient à la nation; le pouvoir exécutif est délégué au roi. »

droit négatif qui sera le droit de *вето*. Car, « à l'instant que le peuple est légitimement assemblé en corps souverain, toute juridiction de gouvernement cesse, la puissance exécutive est suspendue¹ ». Enfin, tout en déclarant emphatiquement « qu'à son avis, le sang d'un seul homme est d'un plus grand prix que la liberté de tout le genre humain² », comme Rousseau tient néanmoins que les rois « ne sont que les mandataires du peuple, qu'il peut les changer à son gré, même les punir de mort, s'il juge qu'ils ont mérité cette peine³ », à la majorité de cinq voix, le Grand Conseil, transformé en Convention, décidera que Louis XVI doit monter sur l'échafaud. Avec Louis XVI, toutefois, l'exécutif n'aura point disparu parce qu'il est impossible que l'exécutif disparaisse. Mais, en attendant que s'établisse le triple pouvoir républicain du Conseil des Cinq-Cents, du Conseil des Anciens et du Directoire, espèce de plagiat de la République genevoise, il s'appellera la Commune de Paris, il s'appellera le Comité de Salut public, sorte de Petit Conseil au-dessus du Grand Conseil. Et comme nécessairement une oligarchie au pouvoir de quelques-uns se ramène au pouvoir d'un seul, de même que nécessairement une ochlocratie se réduit en oligarchie, ce sont d'enthousiastes disciples de Rousseau et de fanatiques adeptes du *Contrat social* qui exerceront ce pouvoir suprême. Ce sera un Saint-Just, lequel décerne à Rousseau le titre de « l'homme révolu-

1. T. IV, p. 383. — *Contrat*, liv. III, chap. xiv :

« L'ouverture des assemblées qui n'ont pour objet que le maintien du traité social, doit toujours se faire par deux propositions qu'on ne puisse reprimor, et qui passent séparément par les suffrages :

La première, s'il plaît au peuple souverain de conserver la présente forme de gouvernement ;

La seconde, s'il plaît au peuple d'en laisser l'administration à ceux qui en sont actuellement chargés.

Je suppose ici, ce que je crois avoir démontré : savoir qu'il n'y a dans l'Etat aucune loi fondamentale qui ne se puisse révoquer, non pas même le pacte social » *Ib.*, p. 391.

2. T. VIII, p. 234.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 639 ; — *Lettres écrites de la Montagne*, lettre VIII, en note.

tionnaire ». Ce sera surtout un Robespierre qui, non content de prétendre que c'est uniquement l'État qui confère des droits, même le droit de propriété, appliquera sans pitié cette maxime de Rousseau, que « quiconque refusera d'obéir à la volonté générale devra y être contraint par tout le corps, ce qui ne signifie autre chose sinon qu'on le forcera d'être libre¹ ».

Cette manière d'entendre la liberté était à peu près celle de Calvin; théoriquement Rousseau la lui avait empruntée; Robespierre, se chargeant de la mettre en pratique, s'efforça d'assurer le règne de la vertu par la terreur. Effectivement, Rousseau l'avait écrit : « La volonté générale est toujours droite et tend toujours à l'utilité publique² »; « la volonté la plus générale est aussi la plus juste, et la voix du peuple est, en effet, la voix de Dieu³ ». « Vent-on, par conséquent, que la volonté générale soit accomplie, qu'on fasse que toutes les volontés particulières s'y rapportent, et comme la vertu n'est que la conformité de la volonté particulière à la générale, pour dire la même chose en un mot, qu'on fasse régner la vertu⁴ ». « Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, dira à son tour Robespierre, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur; la vertu sans laquelle la terreur est funeste; la terreur sans laquelle la vertu est impuissante. La terreur n'est autre chose que la justice prompte, sévère, inflexible : elle est donc une émanation de la vertu; elle est moins un principe particulier qu'une conséquence du principe général de la démocratie appliqué aux principaux besoins de la patrie⁵. »

1. *Œuvres*, t. IV, p. 327; — *Du Contrat social*, liv. I, chap. vii.

2. *Ib.*, t. IV, p. 333; — *Contrat*, liv. II, chap. iii.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 225 (*De l'économie politique*).

4. *Ib.*, p. 231.

5. Rapport de Robespierre sur les principes de morale pratique qui doivent guider la Convention dans l'administration intérieure de la République (3 février 1794) (*Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XXXV, p. 276).

Certes, il fallut un concours de circonstances extraordinaires et une période de crise qui depuis longtemps s'annonçait, pour que les doctrines du *Contrat social* trouvassent en France un tel interprète et y reçussent de pareilles applications. Obscures, embarrassées, mal digérées et déduites de principes mal définis par l'effort d'une logique à outrance qu'enveloppe une rhétorique musicale, ces doctrines, d'où il n'est possible qu'en les corrigeant à fond, de dégager le dogme de la souveraineté nationale, affirmaient avec une équivoque souveraineté du peuple, une souveraineté bientôt fatalement prise à rebours. Ces doctrines, en abolissant toute liberté individuelle, n'en avaient pas moins, de même qu'elles devaient avoir encore, en tout temps et en tout lieu, pour conséquence immédiate de rendre le grand nombre hostile à toute espèce de Gouvernement, de faire considérer toute autorité établie toujours comme une oppression, jamais comme une garantie. Elles arrivaient enfin à inspirer des revendications irréfléchies d'une âpreté d'autant plus violente que chez un peuple se serait affaibli davantage, ce qui est le support de toute justice aussi bien que la condition de toute liberté : la foi en l'âme et la foi en Dieu.

À la vérité, après avoir répudié toutes les religions positives et notamment le christianisme, quoiqu'il s'obstine à se dire chrétien, en identifiant avec la religion naturelle, la pure et simple religion de l'Évangile, Rousseau pose en fait que « jamais État ne fût fondé que la religion ne lui servit de base¹ ». Conséquemment, il proclame la nécessité impérieuse « d'une profession de foi purement civile dont il appartient au souverain de fixer les articles, non pas précisément comme dogmes de religion, mais comme sentiments de sociabilité sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet

1. *Œuvres*, t. IV, p. 316.

fidèle¹ ». Et il exige, avec menace des dernières rigueurs, que cette religion soit obéie. Rousseau ajoute d'ailleurs que « les dogmes de la religion civile doivent être simples, en petit nombre, énoncés avec précision, sans explications, ni commentaires. L'existence de la divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtement des méchants, la sainteté du contrat social et des lois² »; voilà les dogmes de la religion civile, telle que l'entend l'auteur du *Contrat social*.

Robespierre devait reprendre ces leçons. La Convention par lui fanatisée, en même temps qu'elle lui conférait la dictature, avait, en septembre 1793, mis la Terreur à l'ordre du jour. Mais il s'était convaincu que la Terreur demeurerait insuffisante à assurer l'existence de l'État, et que ce n'était pas assez non plus des fêtes de la Raison auxquelles se mêlait l'idolâtrie de Marat : il faisait, le 18 floréal an II, décréter que le Peuple Français reconnaissait l'existence de l'Être suprême, et de l'immortalité de l'âme. La religion du Vicaire Savoyard devenait ainsi religion de l'État. Et à cette religion le disciple de Jean-Jacques suscitait une espèce de culte. Sur son ordre, la Convention décrétait encore que, le 20 prairial (18 juin), une fête solennelle serait célébrée en l'honneur de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme. Il présidait lui-même, presque en pontife, à cette théâtrale exhibition, et tandis que les prisons regorgeaient de victimes et que le sang ruisselait sur les échafauds, ce rhéteur abominable, osait bien, le 8 thermidor, la veille même de sa chute, s'écrier à la Convention : « Non, la mort n'est pas un sommeil éternel. Citoyens, effacez des tombeaux cette maxime impie qui jette un crêpe funèbre sur la nature, et qui insulte à la mort; gravez-y plutôt celle-ci : « La mort est le commencement de l'immortalité. » On se le demande :

1. *Œuvres*, t. IV, p. 420; — *Contrat*, liv. IV, chap. VIII.

2. *Œuvres*, t. IV, p. 420; — *Contrat social*, liv. IV, chap. VIII.

que pouvait bien être pour ce sophiste féroce l'âme immortelle et que pouvait bien être Dieu? Évidemment Moloch était le seul Dieu qu'il pût invoquer. Du reste, non plus que lui, ni de Dieu ni de l'âme immortelle, son maître n'avait jamais eu des idées fort nettes, et la religion civile à laquelle il réduit toute religion se trouve être, à tout prendre, un règlement de police beaucoup plus qu'une religion. La force en est le ressort, et non pas la foi; elle a pour principe la peur et non l'amour, et, au lieu que par l'espérance, elle affranchisse les hommes des misères de la vie présente, elle les condamne par nécessité sociale à un perpétuel assujétissement. En tout, la politique de Rousseau, contre son intention si souvent et si bruyamment manifestée et en dépit de déductions laborieuses qui tendent toutes à établir la liberté, se résout en une pure doctrine d'esclavage. Benjamin Constant pouvait même écrire « qu'il ne connaissait aucun système de servitude qui eût consacré des erreurs plus fines que l'éternelle métaphysique du *Contrat social*¹ ».

Aussi a-t-on pleinement raison de considérer Rousseau comme un des plus puissants promoteurs, le plus puissant peut-être, de la Révolution française dans ce qu'elle a de destructif et de subversif : en influant sur la langue et les idées, il influé sur les actes, et il semble que depuis 1789 il ne se soit point produit en France de remuement ou de changement qui n'ait procédé de son impulsion. De la religion civile qu'il préconise sortira la constitution civile du clergé², et les fêtes nationales remplaceront, à son instigation, les cérémonies du culte national. En contradiction avec ses propres théories, tandis qu'il se défend d'avoir voulu, ce qu'il juge dangereux autant qu'injuste, appliquer à de grands États tels que la France ce qui ne convient qu'à de petits États tels que Genève, il n'en

1. Voir aussi Lamartine, *J.-J. Rousseau, son faux Contrat social et le vrai Contrat social*. Paris, 1866, p. 136, 142.

2. Moreau, *J.-J. Rousseau et le siècle philosophe*, p. 374.

révera pas moins de transporter à la France les institutions même de la Suisse. D'autre part, si pour les grands États il juge la monarchie indispensable, à ses yeux pourtant un roi, surtout héréditaire, ne sera plus guère qu'un tyran, ou, ramené à son véritable rôle, devra se réduire à la condition d'un commis ou officier révocable et punissable. Toute souveraineté effectivement résidera dans le peuple, lequel, au gré d'une volonté toujours infaillible, mais toujours mobile, fera et défera la loi. Aussi bien ce peuple souverain qu'à Genève l'auteur du *Contrat* considérait justement comme une aristocratie, finira-t-il par n'être en France qu'un ochlocratie tumultueuse dont il aura excité les appétits et développé les sentiments de haineuse envie par ses déclamations incessantes contre les grands et les riches. Coïncidence curieuse ! le Suisse calviniste Rousseau s'était fait l'instituteur de ce peuple ; le Suisse calviniste Necker allait en devenir l'administrateur ; le Suisse calviniste Marat s'en proclamer l'ami, et, trois mois avant la prise de la Bastille, un groupe de Suisses calvinistes, Clavière, Duroveray, Dumont, Reybaz, se rendent à Paris, pour y fonder, sous les auspices de Mirabeau, dont ils préparent les discours, ce fameux *Courrier de Provence*, où, chaque matin, Genève sonne le glas de l'antique constitution française.

CHAPITRE X

MOTIERS

Outre les négations religieuses par où tout christianisme se trouvait aboli, *l'Émile* comprenait des maximes politiques, qui, dans *le Contrat social* notamment, réduites en corps de doctrine, ne tendaient à rien moins, malgré les protestations contraires de Rousseau, qu'au renversement en France de l'ordre établi. « Songe, disait l'auteur de *l'Émile* à son élève, que l'espèce humaine est composée essentiellement de la collection des peuples; que quand les rois en seraient ôtés il n'y paraîtrait guère, et que les choses n'en iraient pas plus mal... Toujours la multitude sera sacrifiée au petit nombre, et l'intérêt public à l'intérêt particulier : toujours ces noms spécieux de justice et de subordination serviront d'instrument à la violence et d'armes à l'iniquité. D'où il suit que les ordres distingués qui se prétendent utiles aux autres, ne sont, en effet, utiles qu'à eux-mêmes aux dépens des autres. Par où l'on doit juger de la considération qui leur est due selon la justice et la raison ¹. » C'était là assurément un langage révolutionnaire au premier chef. Et cependant Rousseau, estimant « qu'on devait honorer et chérir ses rêveries comme les chimères les plus douces qui puissent flatter et nourrir le cœur d'un homme de bien », Rousseau déclarait que « quiconque ne se passionnait pas pour lui n'était pas digne de lui, que quiconque ne l'aimait pas à cause de ses livres était un fripon et que jamais on ne lui ôterait

1. *Œuvres*, t. III, p. 644.

cela de l'esprit¹ ». Il ne craignait même pas d'affirmer « que s'il existait en Europe un seul gouvernement vraiment éclairé, un Gouvernement dont les vues fussent vraiment utiles et saines, il eût rendu des honneurs publics à l'auteur d'*Émile*, il lui eût élevé des statues ». L'honneur qu'il attendait de la postérité, il était sûr que la postérité le lui rendrait, parce qu'il lui était dû et que la postérité est toujours juste². C'était une infatuation poussée jusqu'au délire. Mais, si un jour devait venir où effectivement d'aveugles admirateurs élèveraient à Rousseau des statues³, ce jour n'était pas encore venu, et les contemporains du publiciste orgueilleux semblaient plutôt disposés à le maudire.

À la vérité, il obtenait les applaudissements de quelques jeunes enthousiastes tels que Mirabeau enfermé pour lors au donjon de Vincennes, sur la demande d'un père qui ne valait pas mieux que lui. « Lis le magnifique poème d'*Émile*, écrivait Mirabeau à Sophie, cet admirable ouvrage où se trouvent tant de vérités neuves. Laisse les fous, les envieux, les bégueules, hommes et femmes, et les sots, s'en moquer et dire que c'est un homme à systèmes. Il est vrai que, vu notre dépravation, tout ce qu'il propose n'est pas faisable, et en vérité il n'y a pas là de quoi nous vanter⁴. »

Malesherbes, de son côté, le candide et trop confiant Malesherbes, déclarait « que la *Profession de foi du Vicaire Savoyard* était précisément une pièce faite pour avoir l'approbation du genre humain et celle de la Cour dans la circonstance ». Les pouvoirs publics ne partageaient à aucun degré de tels sentiments.

Cependant l'auteur d'*Émile*, comme s'il avait eu hâte de vider ses cartons, s'occupait aussi d'imprimer simul-

1. *Œuvres*, t. VII, p. 418.

2. *Œuvres*, t. III, p. 719.

3. Castellan, *J.-J. Rousseau, hommage national*. 1887.

4. Lettres écrites du donjon de Vincennes.

tanément avec son roman d'éducation le roman politique intitulé *le Contrat social*. « Je dois vous dire écrivait-il à Moulton le 18 janvier 1761, que je fais imprimer en Hollande un petit ouvrage qui a pour titre *Du Contrat social ou Principes du droit politique*, lequel est extrait d'un plus grand ouvrage, intitulé *Institutions politiques*, entrepris il y a dix ans, et abandonné en quittant la plume; entreprise qui d'ailleurs était au-dessus de mes forces. Ce petit ouvrage n'est point encore connu du public, ni même de mes amis; vous êtes le premier à qui j'en parle¹. » Imprimé à Amsterdam par Rey, qui faisait, à cette occasion, une pension de trois cents livres à Thérèse, *le Contrat* paraissait le 25 avril 1762. Mais tout l'intérêt de « ce petit ouvrage » qui devait rester pourtant l'œuvre capitale de Rousseau, et qu'aussi bien il avait déjà inséré en substance et dans *l'Héloïse* et dans *l'Émile*, le cédait à celui d'*Émile*, qui était alors la grande préoccupation du solitaire de Mont-Louis. Les avertissements qui lui arrivaient des côtés les plus divers, ses propres et instinctives appréhensions, tout lui faisait sentir que l'orage grondait sur sa tête². L'influence de ses amis, quoiqu'elle fût considérable, ne devait point parvenir à le conjurer.

Chose singulière en effet! Le maréchal et la maréchale de Luxembourg s'étaient pris pour Rousseau, malgré ou peut-être à cause de sa rudesse même, d'un tel engouement qu'ils s'étaient activement mêlés à tous ses projets de publications. La maréchale notamment avait comme négocié en personne la transaction passée entre l'éditeur Rey d'Amsterdam et les libraires Guérin et Duchesne de Paris, pour que ceux-ci eussent le droit de publier une édition française de *l'Émile* presque en même temps que paraîtrait l'édition de Hollande. Malesherbes

1. *Œuvres*, t. VII, p. 301.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 342, à Moulton, 11 décembre 1761; — t. VII, p. 362, à Moulton, 25 avril 1762; — t. VII, p. 374, à Neaulme, 5 juin 1762.

lui-même, quoique directeur de la librairie, encourageant naïvement les pires hardiesses, était entré dans les dessein de Rousseau. De concert en cela avec la maréchale de Luxembourg il se chargeait en quelque sorte, comme il avait fait déjà fait pour *l'Héloïse*, du manuscrit de *l'Émile*. Il en surveillait l'impression, et en envoyait les feuilles à l'auteur, tout en lui indiquant, non pas seulement les changements, mais les retranchements qu'il jugeait nécessaire d'y apporter. N'était-il pas intolérable, par exemple, que, dans un pays catholique, un protestant genevois vint taxer la religion catholique d'absurdité¹? Rousseau, de son côté, cherchant à capter la bienveillance du directeur de la librairie, lui adressait sur sa vie et son caractère quatre lettres² qu'on pourrait considérer comme un préliminaire des *Confessions* et qui lui valaient de la part de son correspondant charmé un redoublement d'affectueux intérêt. « Je garde, écrivait Malesherbes à Rousseau (13 novembre 1762)³, comme une marque de votre amitié et de bonne confiance qui me sera toujours infiniment précieuse, les quatre lettres que vous m'avez écrites. » Et un peu auparavant (25 décembre 1761) : « Pour moi, lui mandait-il, je vous dirai, avec toute la franchise qui vous est due, que j'ai vu dans tous vos procédés, une extrême sensibilité, un grand fond de mélancolie et beaucoup de disposition à voir les objets du côté le plus noir, mais une disposition au moins égale à vous rendre à la justice et à la vérité quand elle vous est présentée... La sensibilité du cœur est imprimée dans vos ouvrages avec trop de force et de vérité pour qu'on soit étonné de la retrouver dans votre conduite... Cette mélancolie sombre qui fait le malheur de votre vie est prodigieusement augmentée par la maladie et par la

1. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 399, 406.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 304, 10 février 1761 : à Malesherbes : — *Ib.*, t. I, p. 708, janvier 1762 : quatre lettres à M. de Malesherbes.

3. Streckeisen-Moultou, t. II, p. 429.

solitude; mais je crois qu'elle vous est naturelle et que la cause en est physique; je crois même que vous ne devez pas être fâché qu'on le sache¹. » C'était mettre le doigt sur les plaies vives de Rousseau. Les rapports de Malesherbes et de Rousseau ne cessèrent pas d'ailleurs avec les circonstances qui les avaient créés. Après que Malesherbes eût cessé d'être directeur de la librairie et se fût même vu condamné à une espèce de disgrâce, Rousseau lui écrivit sur des sujets de botanique et lui adressa successivement ses *Lettres de la Montagne* et sa *Lettre à l'archevêque de Paris*. Il ne pouvait cependant avoir oublié les paroles sévères mais justes que dès 1762 (13 novembre), Malesherbes lui avait adressées : « J'ai toujours aimé et estimé en vous cette âme vraie, forte, courageuse, vertueuse avec passion, qui transpire dans tous vos écrits. D'ailleurs, je n'ai pas adopté tous vos sentiments, même sur des matières indifférentes, à plus forte raison suis-je très éloigné de penser comme vous sur les premiers de tous les principes que vous avez discutés dans vos derniers ouvrages. Dans tous les temps même j'ai blâmé ou plutôt j'ai gémi de votre imprudence à produire votre façon de penser en tout genre sans aucun ménagement². » Lors de la publication de *l'Émile* comme de celle de *la Julie*, Malesherbes n'en avait pas moins « tout fait » non seulement pour « calmer le délire de Rousseau », mais pour assurer sa sécurité.

Fort de l'intérêt quasi paternel que lui témoignait le directeur de la librairie, soutenu d'un autre côté par le maréchal, la maréchale de Luxembourg et leurs amis, l'auteur d'*Émile* aurait donc été autorisé, ce semble, à se croire suffisamment couvert par ses protecteurs. Toutefois, il demeurait inquiet et troublé : « Je me troublais entièrement, je délirais, mon imagination part comme un éclair...; une foule de faits et de circonstances vient dans

1. Moulton, t. II, p. 420.

2. *Ib.*, t. II, p. 429.

mon esprit se calquer sur cette folie¹. » Et, le 19 février 1762, à la maréchale de Luxembourg : « Je souffre véritablement du tracas que tout ceci vous donne depuis si longtemps ; et moi, de mon côté, j'en suis depuis cinq mois dans des angoisses continuelles, sans qu'il me soit possible encore de prévoir quand et comment tout ceci finira². » Vainement aussi songeant à exciper de sa qualité d'étranger, faisait-il sonner bien haut son titre de citoyen de Genève. « Mon livre a paru dans des circonstances malheureuses, écrivait-il à Moulou (7 juin 1762). Le Parlement de Paris, pour justifier son zèle contre les jésuites, veut, dit-on, persécuter aussi ceux qui ne pensent pas comme eux ; et le seul homme en France qui croit en Dieu doit être la victime des défenseurs du christianisme. Depuis plusieurs jours tous mes amis s'efforcent à l'envi de m'effrayer ; on m'offre partout des retraites ; mais comme on ne me donne pas pour les accepter des raisons bonnes pour moi, je demeure ; car votre ami Jean-Jacques n'a point appris à se cacher. Je pense aussi qu'on grossit le mal à mes yeux pour tâcher de m'ébranler ; car je ne saurais concevoir à quel titre, moi citoyen de Genève, je puis devoir compte au Parlement de Paris d'un livre que j'ai fait imprimer en Hollande avec privilège des États généraux³. » Les craintes contre lesquelles s'efforçait de se raidir Rousseau et les appréhensions que lui suggérait son entourage n'étaient pourtant que trop fondées, et en dépit de ses défenseurs et de ses protestations il les vit bientôt se réaliser.

Le Parlement qui, à ce moment, s'apprêtait à sévir contre les Jésuites, ne crut pas pouvoir, sans paraître manquer d'impartialité, user d'indulgence à l'égard de livres contre la religion. En effet, il devait, le 8 juillet 1762, faire brûler par le bourreau, plusieurs ouvrages des membres de

1. *Œuvres*, p. 348 : — *Confessions*, liv. XI.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 360.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 375.

la Société, et le 9 août, prononcer sa dissolution. Or, le 9 juin 1762, il condamnait *l'Émile* à être lacéré et brûlé par la main du bourreau, et Rousseau à être pris et appréhendé au corps, conduit dans les prisons de la Conciergerie pour être interrogé, assigné à quinzaine, ses biens ayant été saisis. Rappelons, en passant, que le 1^{er} juillet 1762, sur le rapport du syndic de la Faculté de Théologie Gervaise, la Sorbonne condamna cinquante-huit propositions de *l'Émile*, non comme les seules condamnables, mais comme les plus coupables; que par un bref de 1763, Clément XIII félicitait la Sorbonne de son arrêt; enfin qu'en 1765 *l'Émile* était condamné par l'assemblée du clergé de France. Cependant, quoique *l'Émile* et *le Contrat* eussent été dénoncés comme « deux livres sapant les principes de tous les gouvernements et les fondements du christianisme », on se contentait, sans le condamner, de prohiber en France *le Contrat*.

Ces événements eurent et devaient avoir en Suisse, alors dans une certaine dépendance de la France, leur immédiate répercussion. Depuis la dédicace de son *Discours sur l'origine de l'inégalité*, les publications de Rousseau n'avaient été accueillies à Genève qu'avec une extrême froideur. *L'Héloïse* y avait rencontré peu de lecteurs, et, au témoignage même de Rousseau, pas un libraire n'avait voulu se charger du débit du *Contrat*. « Il n'y a pas une ville dans l'Europe, écrivait-il à Moulton (30 mai 1762), dont les libraires ne recherchent mes écrits avec le plus grand empressement. Genève est la seule où Rey n'a pu négocier des exemplaires du *Contrat social*. Pas un seul libraire n'a voulu s'en charger. Il est vrai que l'entrée de ce livre vient d'être défendue en France; mais c'est précisément pour cela qu'il devait être bien reçu dans Genève; car même j'y préfère hautement l'aristocratie à tout autre Gouvernement ¹. »

1. *Œuvres*, t. VII, p. 371.

Rousseau était loin de compte. Ce n'était pas seulement de l'indifférence qu'éprouvait pour lui ses compatriotes, c'était une répulsion voisine de l'hostilité. Aussi neuf jours après l'arrêt du Parlement de Paris, le 18 juin 1762, *l'Émile* ainsi que *le Contrat* étaient-ils brûlés à Genève, et l'auteur décrété, non seulement sans qu'il eût été entendu, mais sans qu'il y eût aucune procédure. « Que je lais votre ingrate patrie ! Que sa lâche conduite me fait horreur ! lui mandait Moulton, le 22 juin 1762. J'en gémiss, cher concitoyen, c'est un poids qui presse mon cœur ! Quel fanatisme affreux et qu'est-ce qu'il nous prépare ? Les flammes qui brûlaient vos livres semblaient rallumer le bûcher de Servet¹. »

C'était dès le 11 juin que la sentence du Parlement avait reçu à Paris son exécution. Toutefois, en ce qui concernait la personne de Rousseau, il ne paraît pas qu'on eût tenu beaucoup à l'appréhender. Car on laissait au condamné tout loisir de quitter Montmorency et c'était même impunément qu'il devait pouvoir, dans sa fuite, traverser d'une manière ostensible la capitale.

Bien « qu'anti-despote et fier républicain », Rousseau avouait « sentir, en dépit de lui-même, une prédilection secrète pour cette même nation française qu'il trouvait servile et pour un gouvernement qu'il affectait de fron-der² ». Dans aucune circonstance pourtant il n'oublia qu'il était citoyen de Genève, et quelques avantages que lui procurât la France, n'eût garde de vouloir jamais s'associer à ses destinées. La prudence l'en dissuadait plus encore que son patriotisme. « Nous approchons de l'état de crise et du siècle des révolutions, écrivait-il dans une note de *l'Émile*. Je tiens pour impossible que les grandes monarchies de l'Europe aient encore longtemps à durer ; toutes ont brillé, et tout État qui brille est sur son déclin³. »

1. Moulton, t. I, p. 44.

2. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XIV, p. 281.

3. *Œuvres*, t. III, p. 216.

Après la publication de *l'Émile*, il se proposait même, plaçant en viager l'argent que lui avaient valu ou pourraient lui valoir ses différents ouvrages (il songeait déjà, en effet, à écrire ses *Confessions*); il se proposait « de se retirer », si « la grande machine », dont il croyait sentir la dislocation « venait à crouler¹ ». L'arrêt du Parlement le mit en demeure de donner suite à ce dessein.

Ses récriminations contre la condamnation qui l'avait frappé n'en furent pas moins véhémentes. Mêlant à l'indignation l'ironie : « Il s'agissait, disait-il, d'un homme odieux à ceux qui tenaient les rênes du gouvernement, d'un auteur dont les séditieux écrits respiraient l'austérité républicaine, et qui, dit-on, haïssait le visirat, méprisait les visirs, voulait qu'un roi gouvernât par lui-même, que les princes fussent justes, que les peuples fussent libres et que tout obéit à la loi²... On avait commencé par dénaturer tous ses principes, par travestir un républicain sévère en un brouillon séditieux, son amour pour la liberté légale en une licence effrénée, et son respect pour les lois en aversion pour les princes. On l'accusait de vouloir renverser en tout l'ordre de la société, parce qu'il s'indignait qu'on osât consacrer sous ce nom les plus funestes désordres³. » « Quoi, s'écriait-il, le rédacteur de *la Pair perpétuelle* soufflait la discorde, l'éditeur du *Vicaire* était un impie, l'auteur de *l'Héloïse* un loup, de *l'Émile* un enragé⁴. » Il n'y avait là, suivant lui, « que l'exécution d'un complot », « une œuvre de ténèbres tramée par ses ennemis », les Jésuites, les Jansénistes, les philosophes. Mais que faire? Déjouerait-il ces odieuses intrigues et résisterait-il à la force? Il s'y déclarait résolu⁵. Car « il pouvait jurer devant Dieu qui lisait dans son cœur

1. *Œuvres*, t. I, p. 547.

2. *Œuvres*, t. V, p. 652.

3. *Œuvres*, t. V, p. 810.

4. *Œuvres*, t. I, p. 548, 541.

5. *Œuvres*, juin 1762, t. VII, p. 375 : à Moulton : « Votre ami Jean-Jacques n'a pas appris à se cacher. »

qu'il n'avait rien fait contre les lois et que non seulement il était parfaitement en règle, mais qu'il en avait les preuves les plus authentiques¹ ».

A la réflexion cependant « il s'en défit volontairement pour la tranquillité d'autrui² ». La crainte de compromettre, en particulier, le maréchal et la maréchale de Luxembourg, qu'il avait « pour plastrons dans cette affaire », et auxquels, sur leur demande, il rendit leurs lettres, le détermina à céder.

Mais où porter ses pas et chercher un asile? En vain ses amis le pressaient-ils de se retirer dans sa patrie. « Pouvez-vous croire, écrivait-il à Moultoy (25 avril 1762), que je ne m'aperçoive pas que ma réputation blesse les yeux de mes concitoyens, et que, si Jean-Jacques n'était pas de Genève, Voltaire y eût été moins fêté...? Voilà, très cher concitoyen, la véritable raison qui m'empêchera de jamais me retirer à Genève; un seul haineux empoisonnerait tout le plaisir de m'y trouver quelques amis. J'aime trop ma patrie pour supporter de m'y voir haï; il vaut mieux vivre et mourir en exil³. » Un instant il eut l'idée de se terrer en Touraine. Le maréchal de Luxembourg, de son côté, lui offrait l'abri de son château de Merlou. Mais n'y avait-il pas nécessité de quitter la France, et n'était-ce pas, en somme, le parti le plus sûr? M^{me} de Boufflers avait beau le conjurer de passer en Angleterre et de se confier à Hume dont elle lui promettait la protection. « Il n'avait jamais aimé l'Angleterre ni les Anglais, et loin de vaincre sa répugnance, on semblait l'augmenter sans qu'il sût pourquoi⁴. » Finalement, dans la nuit du 8 au 9 juin (1762), un courrier envoyé par le prince de Conti au maréchal de Luxembourg lui apprenait que Rousseau avait été décrété de prise de corps, et la nouvelle en était

1. 15 juin 1762: à Moultoy (*Œuvres*, t. VII, p. 378).

2. *Ib.*, et *Œuvres*, t. I, p. 562, 563.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 363.

4. *Œuvres*, t. I, p. 653.

aussitôt portée à Montlouis. Réveillé en sursaut au milieu de la nuit, l'auteur de *l'Émile* se hâta de chercher un refuge au château de Montmorency. Là on délibéra et il fallut se décider. Rousseau se résolut à gagner la Suisse. Le 11 juin, à quatre heures de l'après-midi, au milieu des adieux émus du maréchal et de la maréchale de Luxembourg, de la comtesse de Boufflers, de M^{me} de Mirepoix, de Thérèse, il partait dans un cabriolet de poste que lui donnait le maréchal et se voyait poliment salué, en passant à Deuil, par les hommes de loi chargés de l'arrêter. C'est qu'en effet son voyage put s'accomplir jusqu'au bout sans qu'il fût aucunement inquiété, et lui-même gardait l'esprit assez libre pour composer, dans sa fuite, les trois premiers chants d'un petit poème en prose à la manière de Gesner. C'était le *Lévite d'Éphraïm*¹ qu'il devait achever à Motiers et que lui suggéra la lecture de la Bible, qu'il disait avoir lue en entier cinq ou six fois. Arrivé sur le territoire de Berne, il sautait aussitôt à bas de voiture, et, au grand ébahissement du postillon « qui le crut fou », embrassait, avec des exclamations de joie, « la terre de justice et de liberté ». Il ne s'arrêtait qu'à Yverdon, où, entre autres amis, l'accueillait avec empressement (15 juin 1762) son « cher papa », Daniel Roguin, la nièce de M. Roguin, M^{me} Boy de la Tour qu'il appelle aussi « maman », et les filles de M^{me} de la Tour². Ces

1. *Œuvres*, t. V, p. 423.

2. Après la mort de son mari, banquier à Neuchâtel (1762), M^{me} Boy de la Tour habita Lyon l'hiver. Rousseau resta fidèle à cette amitié et, du 18 juillet 1762 au 18 janvier 1773, n'adressa pas moins de quarante-trois lettres à M^{me} Boy de la Tour, dont il ne cessa d'employer en toute occasion les bons offices. C'est à l'une de ses filles, Madeleine, mariée en 1766 avec Étienne Delessert, banquier, que Rousseau a adressé des lettres sur la botanique. Tous les membres de la famille Roguin ne se sentirent pas également portés pour Jean-Jacques. Ce fut le banneret Roguin qui le fit expulser du territoire de Berne. Un autre parent, Pierre Boy de la Tour, ne se montra guère moins hostile à l'auteur de *l'Émile* qui, pour se venger, composa un pamphlet assez plat, intitulé : *Vision de Pierre de la Montagne dit le Voyant*. (*Œuvres*, éd. Musset-Padhay, t. X, p. 238.) — Les lettres inédites de Rousseau à M^{me} Boy de la Tour, ont été publiées en 1892 par M. Henri de Rothschild.

affectueux réconforts ne l'empêchaient pas de sentir ce que sa condition avait de dur et d'inquiétant. « Il a donc fallu fuir, cher Moulton, écrivait-il à ce dernier le jour même de son arrivée à Yverdon, et m'exposer, dans une retraite assez difficile, à toutes les transes des scélérats, laissant le Parlement dans la joie de mon évasion, et très résolu de suivre la contumace aussi loin qu'elle peut aller. Ce n'est pas, croyez-moi, que ce corps me hâisse et ne sente fort bien son iniquité; mais voulant fermer la bouche aux dévots en poursuivant les Jésuites, il m'eût, sans égard pour mon triste état, fait souffrir les plus cruelles tortures; il m'eût fait brûler vif avec aussi peu de plaisir que de justice et uniquement parce que cela l'arrangeait... Ah! Moulton, la Providence s'est trompée: pourquoi m'a-t-elle fait naître parmi les hommes, en me faisant d'une autre espèce qu'eux¹? »

Tout rempli des fumées d'un ridicule orgueil, Rousseau songeait à se fixer à Yverdon. Mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'au milieu de ses compatriotes et coreligionnaires, il ne se trouverait pas longtemps en sécurité. En effet, dès les premiers moments, les Bernois s'étaient émus de sa présence. « C'est à l'instigation de M. de Voltaire qu'à Genève on a vengé, contre moi, la cause de Dieu, écrivait Jean-Jacques, le 4 juillet 1762, à la comtesse de Boufflers. Mais à Berne je sais de M. le bailli lui-même qu'il attend peut-être demain l'ordre de me faire sortir des terres de la République; et je puis dire qu'il le craint... Faut-il encore faire des voyages, moi qui ne puis plus me tenir? Non, dans l'état où je suis, il ne me reste qu'à me laisser chasser de frontière en frontière, jusqu'à ce que je ne puisse plus aller. Alors le dernier fera de moi ce qu'il lui plaira. A l'égard de l'Angleterre vous jugez bien qu'elle est désormais pour moi comme l'autre monde: je ne la reverrai de mes jours². » Rous-

1. *Œuvres*, t. VII, p. 378.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 389. — Cf. p. 408.

seau se sentait sérieusement et à bref délai menacé d'expulsion. C'est pourquoi il se hâta de prendre les devants, en acceptant l'offre que lui fit M^{me} Boy de la Tour d'une maison meublée que son fils possédait à peu de distance d'Yverdon, au village de Motiers, dans le val de Travers, lequel faisait partie du comté de Neuchâtel, appartenant, à cette époque, à la Prusse. « Avant-hier, écrivait-il de Motiers à Moulton (11 juillet 1762), je fus averti que le lendemain devait m'arriver de Berne l'ordre de sortir des terres de la République dans l'espace de quinze jours; et l'on m'apprit aussi que cet ordre avait été donné à regret, aux pressantes sollicitations du Conseil de Genève. Je jugeai qu'il me convenait de le prévenir; et, avant que cet ordre arrivât à Yverdon, j'étais hors du territoire de Berne. Je suis ici depuis hier et j'y prends haleine jusqu'à ce qu'il plaise à MM. de Voltaire et Tronchin de m'y poursuivre et de m'en faire chasser, ce que je ne doute pas qui m'arrive bientôt¹. » Et, le 21 juillet 1762, à la maréchale de Luxembourg : « C'est le polichinelle Voltaire et le compère Tronchin qui, tout doucement et derrière la toile, ont mis en jeu toutes les autres marionnettes de Genève et de Berne; celles de Paris sont menées aussi, mais plus adroitement encore, par un autre arlequin que vous connaissez bien. Reste à savoir s'il y a aussi des marionnettes à Berlin². »

Il s'agissait, en effet pour Rousseau, d'obtenir l'agrément du roi de Prusse. Or Rousseau avait toujours témoigné avoir ce prince en détestation³, et, en même temps qu'il le stigmatisait dans *l'Émile* sous le nom « d'Adraste, roi des Danniens », il inscrivait au bas d'un des portraits

1. *Œuvres*, t. VII, p. 391.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 397.

3. *Œuvres*, t. I, p. 573 : « Cet amour, inné de la justice qui devora toujours mon cœur, joint à mon penchant secret pour la France, m'avait inspiré de l'aversion pour le roi de Prusse, qui me paraissait, par ses maximes et par sa conduite, fouler aux pieds tout respect pour la loi naturelle et pour tous les devoirs humains... J'étais bien sûr d'être inscrit en encre rouge sur les registres du roi de Prusse. »

de Frédéric II ces vers que d'Alembert avait sans doute communiqués à ce prince et qui indiquaient assez à l'égard du monarque prussien ses sentiments :

Il pense en philosophe, et se conduit en roi
La gloire, l'inlérêt, voilà son Dieu, sa loi¹.

Le second vers derrière l'estampe.

Pressé par la nécessité, le farouche citoyen de Genève dut en rabattre. Recourant à l'intermédiaire de l'Écossais Georges Keith, maréchal héréditaire d'Écosse, plus connu sous le nom de milord Maréchal² et pour lors gouverneur de la province de Neuchâtel, il sollicitait de Frédéric avec une emphase qui n'allait pas sans courtoisnerie, la permission de se réfugier dans ses États³. Il offrait même à milord Maréchal de prendre certains engagements qui seraient des garanties de sa discrétion. « En général, j'estime peu de rois, lui écrivait-il (août 1762), et je n'aime pas le gouvernement monarchique, mais j'ai suivi la règle des Bohémiens qui, dans leurs excursions, épargnent toujours la maison qu'ils habitent... Ma manière de penser en général sur quelque matière que ce puisse être, est à moi, né républicain et libre, et tant que je ne la divulgue pas dans l'État où j'habite, je n'en dois aucun compte au souverain... Je me suis promis et je me promets de ne plus écrire, mais encore une fois, je ne l'ai promis qu'à moi⁴. »

La réponse de Frédéric fut favorable. Non seulement il consentait qu'on ne refusât point à Rousseau, « le feu et

1. *Œuvres*, t. V, p. 378 ; t. I, p. 572.

2. « L'aspect vénérable de cet illustre et vertueux écossais m'émut puissamment le cœur. » (*Œuvres*, t. I, p. 576).

3. *Œuvres*, t. VII, p. 392. — Juillet 1762 : « Je viens chercher un asile dans vos états. Ma faute est peut-être de n'avoir pas commencé par là : cet éloge est de ceux dont vous êtes digne. Sire, je n'ai mérité de vous aucune grâce, et je n'en demande pas ; mais j'ai cru devoir déclarer à Votre Majesté que j'étais en son pouvoir, et que j'y voulais être ; elle peut disposer de moi comme il lui plaira. »

4. *Œuvres*, t. VII, p. 410.

l'eau », mais il mandait à Keith « qu'il fallait soulager un malheureux qu'on ne pouvait accuser que d'avoir des opinions singulières, mais qu'il croyait bonnes ». Afin de ménager les susceptibilités de Jean-Jacques et prenant peut-être aussi quelque plaisir à secourir un rival de Voltaire, il voulait même qu'on lui donnât du vin, du blé, du bois, des secours en nature plutôt que de l'argent. Rousseau repoussa de tels présents sur un ton hautain qui était presque risible. Il alla même jusqu'à mêler aux remerciements qu'il devait au roi des conseils et exhortations qu'assurément celui-ci ne lui demandait point¹. « Le roi, ce me semble, parle très bien sur les ouvrages de Rousseau, écrivait d'Alembert à M^{lle} de Lespinasse ; il y trouve de la chaleur et de la force, mais peu de logique et de vérité ; il prétend qu'il ne lit que pour s'instruire et que les ouvrages de Rousseau ne lui apprennent rien ou peu de chose ; enfin il n'est pas aussi enthousiaste que nous, en rendant cependant justice à ses talents..... Rousseau a écrit au roi de remettre dans le fourreau une épée qui l'éblouissait, et en même temps il a écrit à milord que s'il n'acceptait pas les offres du roi, c'était à cause de la guerre qu'il faisait et qui lui causait déjà assez de dépenses, et qu'on verrait à la paix, si c'était par fierté qu'il refusait ses offres... Tout cela n'est pas très raisonnable, mais voilà Jean-Jacques, et milord Maréchal, tout en l'aimant beaucoup, le plaint et le juge tel qu'il est. »

D'Alembert disait vrai. Aussi, chose notable ! ni alors ni depuis, Frédéric, pourtant grand épistolier, n'écrivit jamais à Rousseau², non plus qu'il ne le vit jamais. S'il s'était épris du bel esprit de Voltaire, s'il avait passionnément voulu avoir près de sa personne, ne fût-ce que

1. *Œuvres*, t. VII, p. 430. — Lettre au roi de Prusse : « Vous voulez me donner du pain : n'y a-t-il aucun de vos sujets qui en manque ? » — Cf. *Confessions*, t. I, p. 580.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 126 : « Le roi de Prusse ne m'a jamais écrit. »

pour apprendre de lui le français, cet écrivain étincelant et charmant; si même, après une éclatante rupture et nonobstant les griefs les plus graves, il n'avait pas rompu avec lui tout commerce, à aucun moment il ne témoigna le moindre désir d'entrer directement en rapport avec le sophiste d'atrabilaire humeur qui ne s'était illustré que par des paradoxes et osait bien s'ingérer dans le gouvernement de ses états. Mais il lui accorda du moins une indulgence qui n'allait pas sans quelque commisération et le souffrit dans sa principauté de Neuchâtel. Cela suffit à Rousseau pour que « son âme républicaine et fière se pliant au joug de l'amitié », il « regardât Frédéric comme son protecteur et bienfaiteur, et s'attachât si tendrement à lui qu'il prit dès lors autant d'intérêt à sa gloire qu'il avait jusqu'alors trouvé d'injustice à ses succès¹ ». « Je dois vous avouer, écrivait-il à milord Maréchal, que je n'aimais point auparavant le roi, ou plutôt on m'avait trompé; j'en haïssais un autre sous son nom. Vous m'avez fait un cœur tout nouveau, mais un cœur à l'épreuve, qui ne changera pas plus pour lui que pour vous² »

L'attachement de Rousseau devint encore plus tendre, s'il est possible, pour le gouverneur de la province, car c'était à son intervention gracieuse qu'il avait dû le succès de sa requête à Frédéric. De là une amitié réciproque que le temps, la distance, et aussi les procédés bizarres de Rousseau purent affaiblir, mais non entièrement détruire. Rousseau allait jusqu'à donner à lord Keith le nom « de père³ », et celui-ci qui ne cessait de l'attirer auprès de lui dans son château de Colombier, l'appelaît, de son côté, « son fils le sauvage », ou « son enfant ». Il en vint même à lui proposer pour Thérèse une pension. « Mon bon et respectable ami, lui écrivait-il, vous pourriez me faire un grand plaisir en me permettant de donner, dès

1. *Œuvres*, t. I. p. 576, 580.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 431. — Cf. t. VIII, p. 144.

3. *Œuvres*, t. I. p. 577.

à présent ou par testament, cent louis à M^{lle} Levasseur; cela lui ferait une petite rente viagère pour l'aider à vivre. Je n'ai point de parents proches, plus personne dans ma famille, je ne puis emporter dans l'autre monde mon argent. Mes enfants Emet-Ulla, Ibrahim, Stéphan, Motcho sont déjà pourvus suffisamment. J'ai encore un fils chéri, c'est mon sauvage; s'il était un peu raisonnable, il ferait un grand plaisir à son ami et serviteur¹ », et Rousseau, sur les instances du maréchal², s'étant montré raisonnable en acceptant cette libéralité³, Keith s'empres-
 sait de remercier « son fils Jean-Jacques le bon enfant ». « Que je suis content de mon bon fils! », lui mandait-il. Toutefois, à la suite de la querelle de Rousseau avec Hume, il cessa d'écrire « à son bon fils ».

Rassuré de la sorte par le protectorat prussien et par l'affectueuse amabilité du représentant du roi de Prusse, Rousseau se mit à mener à Motiers une existence tour à tour tranquille et batailleuse. Ce fut alors qu'il se décida à s'affubler d'un costume d'Arménien qu'il s'était fait confectionner à Montmorency par un tailleur arménien qui venait souvent y voir un de ses parents (veste, cafetan, ceinture, bonnet fourré à galon d'or et à houppes d'or), et qu'il avait imaginé de revêtir comme plus commode pour ses infirmités. On le vit même apporter aux détails de ce vêtement une minutieuse et enfantine coquetterie. Tantôt, ainsi accoutré, il passait son temps à faire des lacets « portant son coussin dans ses visites, ou allant comme les femmes travailler à sa porte et causer avec les passants⁴ ». Ces lacets étaient destinés par lui aux jeunes filles qui s'engageraient, devenues mères, à nourrir de leur lait leurs enfants⁵. Tantôt, voyant ses ressources

1. Streckeisen-Moulton, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 99.

2. *Ib.*, p. 126, 130.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 579.

4. *Œuvres*, t. I, p. 581.

5. *Œuvres*, t. VII, p. 592; — t. I, p. 582.

s'épuiser, et bien qu'il se fût promis de ne plus rien imprimer, il reprenait la plume. Il se mit alors à composer son *Pygmalion*, dont la date reste d'ailleurs incertaine (1762-1765)¹ et à continuer son *Dictionnaire de Musique*². D'autre part, tout en songeant à un projet d'édition générale de ses ouvrages, il roulait dans sa pensée « l'entreprise de ses *Mémoires*³ » dont il voulait uniquement s'occuper désormais. « Il est certain, écrivait-il à Moulton (1763), que la vie de votre malheureux ami, que je regarde comme finie, est tout ce qui me reste à faire, et que l'histoire d'un homme qui aura le courage de se montrer *intus et in cute*, peut être de quelque instruction à ses semblables, mais cette entreprise a des difficultés presque insurmontables; car, malheureusement, n'ayant pas toujours vécu seul, je ne saurais me peindre sans peindre beaucoup d'autres gens; et je n'ai pas le droit d'être aussi sincère pour eux que pour moi, du moins avec le public et de leur vivant⁴. » Il ne devait pas tarder à surmonter ses scrupules.

Mais ce furent surtout les entraînements de la polémique qui firent fléchir la résolution qu'avait prise Rousseau de ne plus rien publier. En 1763, il rédigeait une lettre fulminante adressée à l'archevêque de Paris, M. Christophe de Beaumont, lequel, dans un mandement, s'était permis d'attaquer *l'Émile*⁵. Et presque immédiatement, soit repentir sincère, soit jeu joué, il paraissait regretter la réponse où il s'était laisser emporter. « J'avais barbouillé une espèce de réponse à l'archevêque de Paris, mandait-il à Moulton (26 février 1763), et malheureusement, dans un moment d'impatience, je l'envoyai à Rey. En y mieux pensant, je l'ai voulu retirer: il n'était

1. *Œuvres*, t. V, p. 190.

2. *Œuvres*, t. VI, p. 262; — t. VIII, p. 41, 318.

3. *Œuvres*, t. I, p. 587.

4. *Œuvres*, t. VII, p. 475, 640.

5. Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris (18 novembre 1762) (*Œuvres*, t. III, p. 646-723).

plus temps; il m'a marqué, en réponse, qu'il avait déjà commencé. J'en suis très fâché. Il n'est pas permis de s'échauffer en parlant de soi; et sur des chicanes de doctrine on ne peut que vétille. L'écrit est froid et plat. J'en prévois l'effet d'avance; mais la sottise est faite: il est inutile de se tourmenter d'un mal sans remède¹. » Ailleurs, il traite sa réponse « de misérable écrit² ». Cependant le scandale de la *Lettre à l'archevêque* fut bientôt dépassé.

Depuis son voyage en 1754 dans sa ville natale, les relations de Rousseau avec les Genevois s'étaient de plus en plus tendues et avaient fini par devenir hostiles. Genève, en effet, à l'exemple du Parlement de Paris et sous la pression de Choiseul, avait, dès le 18 juin 1762, décrété Rousseau de prise de corps sans l'avoir cité pour être ouï. Elle condamnait sur de simples extraits, non seulement *l'Émile*, mais aussi *le Contrat* « à être lacérés, brûlés, comme téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne et tous les gouvernements », et, le 19 du même mois, faisait exécuter le jugement. « Ce que vous me marquez est à peine croyable, écrivait le 22 juin 1762 Rousseau à Moulton. Quoi! décrété sans être ouï! Et où est le délit? où sont les preuves? Genevois, si telle est votre liberté, je la trouve peu regrettable. Cité à comparaitre, j'étais obligé d'obéir, au lieu qu'un décret de prise de corps ne m'ordonnant rien, je puis demeurer tranquille. Ce n'est pas que je veuille purger le décret, et me rendre dans les prisons en temps et lieu, curieux d'entendre ce qu'on peut avoir à me dire, car j'avoue que je ne l'imagine pas. Quant à présent, je pense qu'il est à propos de laisser au Conseil le temps de revenir sur lui-même et de mieux voir ce qu'il a fait³. »

C'était inutilement que la famille de Rousseau avait

1. *Œuvres*, t. VII, p. 482.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 490.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 385. — Cf. p. 386.

demandé communication de la sentence et inutilement aussi qu'un certain nombre de citoyens de Genève avaient protesté contre une condamnation qu'ils estimaient inique. A ces représentations le Conseil des Deux-Cents, appuyé du Petit Conseil, avait fait une réponse négative, et, pour défendre cette décision, le procureur général Tronchin publiait les *Lettres écrites de la Campagne* où il établissait que les livres de Rousseau tendent à saper les fondements de la religion chrétienne et attaquent tous les gouvernements. Jean-Jacques lui-même ne pouvait s'empêcher de reconnaître que ces *Lettres* étaient rédigées avec un art infini et qu'elles avaient imposé silence à tous, *siluit terra*¹. Toutefois, il se décida à intervenir, et, s'il fallait l'en croire, « quoique à contre-cœur² ». Mais quoi ! « Sa patrie lui était-elle devenue tellement étrangère, qu'il pût voir tranquillement opprimer des citoyens, surtout lorsqu'ils n'avaient compromis leur droit qu'en défendant sa cause ? Il serait le dernier des hommes, si, dans une telle occasion, il écoutait un sentiment qui ne serait plus ni douceur ni patience, mais faiblesse et lâcheté dans celui qu'il empêcherait de remplir son devoir. » D'ailleurs, ne s'agissait-il pas de la religion, de la liberté, de la justice³. De là, en réponse aux *Lettres écrites de la Campagne* neuf *Lettres écrites de la Montagne*.

Ces pages éloquentes et violentes sont animées du même souffle révolutionnaire que *l'Emile* et *le Contrat*. Aussi une sorte de *tolle* s'était-il élevé dans Genève contre l'auteur de publications qui semblaient menacer le repos ou même l'existence de la République. De son côté, Voltaire, dont pourtant on tolérait les publications les plus pernicieuses, saisissant cette occasion d'accabler Rousseau, imprimait, mais comme d'ordinaire, sans le signer, un libelle intitulé : *Sentiment des citoyens*. Dans cette

1. *Œuvres*, t. I, p. 590.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 12.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 526.

feuille anonyme, « qui semblait écrite, au lieu d'encre, avec l'eau du Phlégéon¹ », après avoir déversé sur le malheureux proscrit toute espèce d'injures et fait de son existence une peinture abominable, il ne réclamait rien moins que la peine capitale contre celui qu'il appelait « un vil séditieux² ». Rousseau s'obstina longtemps, malgré les dénégations indignées du pasteur Vernes à lui attribuer cet odieux factum³, où on l'accusait « d'avoir exposé ses enfants dans les rues, de traîner après lui une coureuse de corps de garde, d'être usé de débauche et d'autres gentillesse semblables⁴ ». Tout ce que Rousseau finit par accorder, c'est qu'il se pouvait que Vernes ne fût pas l'auteur de cette pièce⁵. Il ne vit plus dès lors, en tout cas, dans les principaux représentants du gouvernement genevois que des fourbes ligués contre lui, « des jongleurs et des saltimbanques ». Les jongleurs, c'était le procureur général Tronchin et le docteur Tronchin lui-même ; le saltimbanque par excellence, « le grand comédien », c'était Voltaire⁶. Il ne laissait pas aussi que de s'indigner d'autres critiques dirigées contre les *Lettres écrites de la Montagne* et notamment de la satire aussi âpre qu'inattendue qu'en avait faite Mably⁷. Il cherchait pourtant à se raisonner sur l'inanité de ces dénigrements et de ces persécutions. C'est ainsi qu'il écrivait à M. Marcet de Mézières, à Coppet (20 août 1762) : « Il est certain qu'au premier moment j'ai été vivement ému des indignités qu'on m'a faites dans ma patrie ; mais, l'instant d'après, toute cette indignation s'est calmée, et j'ai vu qu'au fond, c'était m'agiter de rien ; car enfin, dites-moi, de grâce, quel in-

1. *Œuvres*, t. I, p. 611.

2. Voltaire, *Œuvres*, éd. Beuchot, t. XLII, p. 84.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 650.

4. *Œuvres*, t. I, p. 611.

5. *Œuvres*, t. VIII, p. 25. — Streckeisen-Moullou, *Œuvres et Correspondance inédites*, p. 320.

6. *Œuvres*, t. VII, p. 394. — Cf. p. 631.

7. Streckeisen-Moullou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 118 ; — t. II, p. 262 ; *Œuvres*, t. I, p. 601.

térêt j'ai à tout cela, quel bien me fait ma qualité de citoyen de Genève! quel profit, quel honneur m'en revient-il, quelle sûreté, quelle liberté puis-je attendre dans un pays où les chefs, animés contre moi d'une haine personnelle, ne cherchent qu'à me tracasser? Ne trouverai-je pas partout le même asile au même prix? Permettez-moi de vous dire que mon nom malheureusement trop connu, me servira de droit de bourgeoisie partout où j'habiterai... Jean-Jacques Rousseau était libre à Paris, à Montmorency, il l'est à Motiers, il le sera partout, hors à Genève, et il n'est point d'humeur à aller augmenter le nombre des sujets du poète Voltaire, et qui pis est, du jongleur Tronchin¹. »

Mais ce n'était là que des raisonnements, au fond, il avait espéré que le décret qui l'avait frappé serait rapporté. C'est pourquoi, après avoir attendu plus d'un an et dans les derniers temps « avec une vive agitation de cœur² », qu'on revint sur une procédure qu'il estimait illégale autant qu'injuriense pour sa personne, trouvant « que la haine des Genevois était inconcevable », il se décida à notifier, le 12 mai 1763, au premier syndic Fabre « son abdication à perpétuité du droit de bourgeoisie et de cité³ », qu'il affectait naguère de mettre à si haut prix. Il est vrai qu'il devait s'imaginer des compensations⁴. Car, s'il cessait d'être citoyen de Genève, n'était-il pas devenu citoyen prussien et ne se sentait-il pas virtuellement citoyen de l'univers, essentiellement et en un mot le citoyen? « Vous aurez su, écrivait-il à M. Coindet (27 avril 1765), que je portais autrefois l'honorable surnom de citoyen par excellence, lorsque je l'avais beau-

1. Streckeisen-Moultou, *Œuvres et Correspondance inédites*, p. 395. — *Œuvres*, t. I, p. 589: « Il s'était attendu, de la part de la bourgeoisie, à des représentations légales et paisibles contre une infraction qui l'intéressait extrêmement. Il n'y en eut point. »

2. *Œuvres*, t. VII, p. 434.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 507; t. I, p. 589.

4. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 257; Lettre de M^{me} de Chenonceaux.

coup moins mérité qu'aujourd'hui. Vous pouvez voir, par la couronne civique dont j'ai entouré ma devise, à la tête de mon dernier ouvrage, quelle justice je sens m'être due à cet égard. Je souhaite qu'au moins mes amis me l'accordent, en me rendant ce nom de citoyen, qui m'est si cher, et que j'ai payé si cher. Ce n'est point pour moi un titre vain, puis, qu'outre que par une élection unanime, j'ai ici une patrie qui m'a choisi. s'il est sur la terre un état où règnent la justice et la liberté, je suis citoyen né de cet état-là. Conclusion : je fus et je suis le citoyen. Quiconque m'aime ne doit plus me donner d'autre nom¹. » Le citoyen n'en avait pas moins dû cesser d'être citoyen de Genève, et céder, en définitive, à l'injonction que lui avait adressée, en manière d'apostrophe, le procureur général Tronchin : « Sophiste éloquent et injuste, qui êtes né parmi nous, retirez-vous ! »

Les *Lettres écrites de la Montagne*² ne contribuèrent certes pas à améliorer la condition de Rousseau. En effet, condamnées à Paris par le Parlement, elles étaient brûlées en même temps que le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire par le même arrêt en date du 19 mars 1765. « Vous ne sauriez avoir l'idée de l'orage qu'excite contre moi la publication des *Lettres de la Montagne*, mandait Jean-Jacques à Deleyre, le 11 février 1765. C'est une défense que je devais à mes anciens concitoyens et que je me devais à moi-même; mais comme j'aime encore mieux mon repos que ma justification, ce sera mon dernier écrit, quoi qu'il arrive³. » Et, le 6 février 1765, à M^{me} Guyenet : « Que j'apprenne à ma bonne amie mes bonnes nouvelles. Le 22 janvier, on a brûlé mon livre à la Haye; on doit aujourd'hui le brûler à Genève; on le brûlera, j'espère, encore ailleurs. Voilà, par le froid qu'il fait, des gens bien brûlants. Que de feux de joie brillent

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 64.

2. T. VIII, p. 12; *Lettres écrites à contre-cour*.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 32.

en mon honneur en Europe! Qu'ont donc fait mes autres écrits pour n'être pas aussi brûlés? Et que n'en ai-je à faire brûler encore! Mais j'ai fini pour ma vie; il faut savoir mettre des bornes à son orgueil¹. » En réalité, las de lutter, Rousseau n'aspirait plus qu'à une existence obscure et tranquille. Il déconseillait donc de toutes ses forces à ses amis toutes représentations ou protestations nouvelles. « Au nom de Dieu, écrivait-il à d'Ivernois, faites-moi passer des nouvelles sitôt que le sort de votre pauvre état sera décidé. O la paix, la paix, mon bon ami! Hélas, il n'y a que cela de bon dans cette courte vie². » Cette paix si ardemment désirée ne lui fut pas accordée.

On ne saurait trop s'en étonner : malgré ses infortunes, ou plutôt en raison de ses infortunes même, l'auteur de *l'Émile* et du *Contrat* était l'objet d'une curiosité universelle, sinon de sympathie. On l'accablait de lettres. « Je suis excédé de lettres, de mémoires, de vers, de louanges, de critiques, de dissertations ; tout veut des réponses ; il me faudrait dix mains et dix secrétaires ; je n'y puis plus tenir³. » Ces correspondances toutefois n'étaient pas toutes faites pour lui déplaire. C'est ainsi qu'en 1764, Paoli lui ayant demandé une constitution pour la Corse qui venait de secouer la domination des Génois, Rousseau déclarait « que cette seule idée lui élevait l'âme et le transportait ». De là ses lettres à l'intermédiaire de Paoli, M. Buttafuoco, sur la législation de la Corse (22 septembre 1764 — 26 mai 1765)⁴.

D'un autre côté, il recevait presque autant de visiteurs qu'à l'Ermitage ou à Montmorency. Quelques-uns même venaient sans façon s'établir chez lui, « quoique dans son étroite situation, il se fût fort passé de cet honneur⁵ ». Dans le nombre se rencontrait, en effet, à côté d'un Séguier

1. *Œuvres*, p. 22.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 339.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 419 (3 octobre 1762, à M^{me} Latour).

4. *Œuvres*, t. IV, p. 510. — Cf. t. VII, p. 632, 637.

5. *Œuvres*, t. VII, p. 559.

de Saint-Brisson ou d'un Moulton plus d'un indiscret comme un d'Ivernois, ou d'un intrigant, tel que l'aventurier hongrois qui, sous le nom de baron de Sauttern (il s'appelait Sauttersheim) intelligea de si humiliantes épreuves à sa crédulité. Après un séjour de près de deux ans à Motiers « pour former sa jeunesse à la vertu par le commerce » de Rousseau, Sauttersheim disparaissait subitement, ne laissant d'autre souvenir de son passage que des dettes et des témoignages flagrants de ses débauches et, sans qu'on parvint jamais, malgré des informations multipliées à pénétrer qui était et d'où venait ce personnage¹. Heureusement pour Jean-Jacques il comptait aussi dans son entourage ou voisinage non seulement des femmes telles que M^{me} Boy de la Tour, mais des amis dévoués, un du Peyron, un de Pury, un d'Escheruy, et d'autres encore qui se mettaient à son service et dont la société le charmait. Non content de les entretenir, il se donnait le plaisir de leur lire les pages inédites qu'il avait intitulées *la Reine fantasque*, et leur familiarité n'ajoutait pas peu à ses distractions favorites : les échecs, le volant, le bilboquet, surtout les longues excursions². Il semblait même avoir acquis dans le pays crédit et influence, car Moulton, par exemple, le sollicitait d'intervenir afin d'assurer le mariage, alors projeté mais incertain de l'historien Gibbon avec la fille d'un pasteur de Crassier, M^{me} Curchod, plus tard M^{me} Necker. « Que je plains cette pauvre M^{me} Curchod, lui mandait-il. Gibbon qu'elle aime, auquel elle sacrifie (je le sais) de très grands partis, est arrivé à Lausanne, mais froid, insensible, aussi guéri de son ancienne passion que M^{me} Curchod est éloignée de l'être. Elle m'a écrit une lettre qui m'a déchiré le cœur. Vous qui connaissez les douleurs de l'âme, vous les plaindrez

1. *Œuvres*, t. I, p. 596; — t. VII, p. 593, 603. — Voir la description de Motiers dans la lettre au maréchal de Luxembourg (*Œuvres*, t. VII, p. 453).

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 115, 324; t. I, p. 593 note.

sans doute, mais vous pouvez lui être utile, et vous ne négligerez rien pour cela. Un Anglais qui se croit amoureux de cette fille charmante, et qui n'est pas capable de connaître le véritable amour, a cherché à prévenir contre elle Gibbon, en lui donnant toute sorte de ridicules; ayez donc la bonté de lui parler d'elle comme d'une fille célèbre à Genève par son savoir, par son esprit et plus encore par ses vertus¹. » A quoi Rousseau répondait : « Vous me donnez pour M^{lle} Curchod une commission dont je m'acquitterai mal précisément à cause de mon estime pour elle. Le refroidissement de M. Gibbon me fait mal penser de lui; j'ai revu son livre; il y court après l'esprit; il s'y guide. M. Gibbon n'est point mon homme; je ne puis croire qu'il soit celui de M^{lle} Curchod. Qui ne sent pas son prix n'est pas digne d'elle; mais qui l'a pu sentir et s'en détache est un homme à mépriser. Elle ne sait ce qu'elle veut; cet homme la sert mieux que son propre cœur. J'aime cent fois mieux qu'il la laisse pauvre et libre au milieu de vous, que de l'emmenier être malheureuse et riche en Angleterre. En vérité, je souhaite que M. Gibbon ne vienne pas. Je voudrais me déguiser; mais je ne saurais; je voudrais bien faire, et je sens que je gâterais tout². »

En somme, quoique Rousseau se plaignit sans cesse de sa santé, son existence à Motiers n'était pas sans quelque agrément, et, grâce aux lettres de naturalité que lui avait obtenues milord Maréchal, sa situation, même après le départ de son protecteur qu'il eut en mai 1763, le chagrin de voir retourner en Écosse, y paraissait entièrement assurée et comme inexpugnable. Mais il ne tarda pas à être détrompé.

En arrivant à Motiers, non seulement il avait eu soin de se mettre en règle avec le pasteur du lieu, M. de

1. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 90.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 312.

Montmollin¹, mais il avait cherché à capter sa bienveillance. Et tout d'abord il sembla y avoir réussi. « Je dois dire, écrivait-il au maréchal de Luxembourg auquel il faisait de la Suisse et des Suisses une peinture peu flattée, je dois dire que, si la mauvaise volonté du corps des ministres n'est pas douteuse, j'ai beaucoup à me louer en particulier de celui dont j'habite la paroisse. Il me vint voir à mon arrivée, il me fit mille offres de services qui n'étaient point vaines... C'est au surplus un homme assez gai dans la société, qui ne manque pas d'esprit, qui fait quelquefois d'assez bons sermons, et souvent de fort bon contes². » « Quelque consolant qu'il soit pour moi de participer à la communion des fidèles, écrivait-il à M. de Montmollin, le 24 août 1762, je le désire, je vous proteste, autant pour leur édification et pour l'honneur du culte que pour mon propre avantage; car il n'est pas bon qu'on pense qu'un homme de bonne foi qui raisonne ne peut être un membre de Jésus-Christ. » Et il déplorait « que les ministres de l'Évangile de Jésus-Christ pussent se faire les vengeurs de l'Église romaine dont les dogmes intolérants et sanguinaires étaient seuls attaqués et détruits dans *l'Émile* ». Il déclarait enfin « que, depuis sa réunion à l'Église dans laquelle il était né, il avait toujours fait de la religion chrétienne réformée une profession d'autant moins suspecte qu'on n'exigeait de lui dans le pays où il avait vécu que de garder le silence, et laisser quelques doutes à cet égard, pour jouir des avantages civils dont il était exclu par sa religion ». Il assurait enfin « qu'il était attaché de bonne foi à cette religion véritable et sainte, et qu'il le serait jusqu'à son dernier soupir³ ». En novembre de la même année, c'était encore à Montmollin les mêmes protestations : « Je n'épiloguerai point sur les chicanes sans nombre et sans fondement qu'on

1. Berthoud, *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin*, 1884.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 463.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 412, 411.

m'a faites et qu'on me fait tous les jours. Je sais supporter dans les autres des manières de penser qui ne sont pas les miennes; pourvu que nous soyons tous unis en Jésus-Christ, c'est là l'essentiel. Je veux seulement vous renouveler la déclaration ferme et sincère où je suis de vivre et de mourir dans la communion de l'Église luthérienne réformée¹. »

Quoiqu'il s'avouât très nettement « disciple de leur divin maître² », Jean-Jacques n'était pas néanmoins sans éprouver, à l'égard des ministres, de fort légitimes appréhensions. « Tous nos ministres ne me voient qu'avec horreur, mandait-il (27 juillet 1762) à M^{me} de Boufflers : ils prennent beaucoup sur eux pour me souffrir dans les temples : Spinoza, Diderot, Voltaire, Helvétius sont des saints auprès de moi. Il y a presque un raccommodement avec le parti philosophique pour me poursuivre de concert : les dévots ouvertement, les philosophes en secret par leurs intrigues, toujours en gémissant tout haut sur mon sort. Le poète Voltaire et le jongleur Tronchin ont admirablement joué leur rôle à Genève et à Berne. Nous verrons si je prévois juste, mais j'ai peine à croire qu'on me laisse tranquille où je suis³. »

Effectivement, il avait suffi à Rousseau d'attester simplement qu'il était toujours uni de cœur à l'Église protestante, pour que sans autres formalités, M. de Montmolin, non seulement consentit mais désirât qu'il s'approchât de la sainte table. Rousseau, de son côté, confessait y « trouver la plus grande consolation⁴ », pouvant dire « qu'au milieu de tant de proscrits, il était au moins parmi ses frères ». Toutefois après avoir d'abord rencontré à Motiers la même indulgence qu'en 1754 à Genève, « où on n'avait exigé de lui aucune explication sur le dogme »,

1. *Œuvres*, t. VII, p. 438. — Cf. 608.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 440.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 403.

4. *Œuvres*, t. VII, p. 413.

il fallut enfin s'expliquer. Bien qu'il se déclarât « bon calviniste », cette profession de foi cadrerait trop mal avec celle du *Vicaire Savoyard* pour que le pasteur de Motiers, excité d'ailleurs et pressé par la vénérable classe (on nommait ainsi le corps des pasteurs de la principauté de Neuchâtel) pût s'en contenter. Aux demandes d'explication faites par Montmollin et ses collègues, Rousseau répondit d'abord par un absolu refus. « Je vois clairement que ces gens-là, malintentionnés comme ils sont, écrivait-il à Moulton en parlant des ministres, voudront me remettre sous la férule : et, s'ils n'ont pas tout à fait le front de demander des rétractations, de peur que je les envoie promener, ils voudront des éclaircissements qui cassent les vitres, et qu'assurément je ne leur donnerai qu'autant que je le pourrai dans mes principes ; car très certainement ils ne me feront pas dire ce que je ne pense pas... Ces messieurs que je croyais raisonnables, sont cafards comme les autres, et, comme eux, soutiennent par la force, une doctrine qu'il ne croient pas¹. » « Les uns murmurent, les autres menacent d'écrire ; d'autres écrivent en effet ; tous veulent absolument des rétractations et des explications qu'ils n'auront jamais². » « Il y avait là un complot dont le prédicant Montmollin s'était fait le chef³. »

Évidemment, ce n'était pas sans quelque raison que Rousseau en venait à s'indigner que les pasteurs songeassent « à scruter et à sévir sur les matières de foi ». La libre interprétation des Écritures, le libre examen, n'était-ce pas là, en effet, l'essence du protestantisme⁴. Et

1. *Œuvres*, t. VII, p. 423.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 428.

3. *Œuvres*, t. I, p. 795 ; — t. VII, p. 437 ; Lettre à Montmollin, novembre 1762 ; — t. I, p. 684 ; Déclaration au pasteur Vernes.

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 51 : « Je dois toujours compte de mes actions et de ma conduite aux lois et aux hommes ; mais puisqu'on n'admet point parmi nous d'Église infallible qui ait droit de prescrire à ses membres ce qu'ils doivent croire, donc, une fois reçu dans l'Église, je ne dois plus qu'à Dieu seul compte de ma foi. »

chacun n'y était-il pas, après tout, le seul juge et arbitre de sa croyance? En outre, « quoi de plus plaisant que de voir des dévots se faire les satellites de Voltaire et du parti philosophique, bien plus vivement ulcéré qu'eux, et les ministres protestants se faire, à sa poursuite, les archers des prêtres¹ ».

D'un autre côté, néanmoins, de quel droit l'auteur d'*Émile* pouvait-il prétendre rentrer et rester dans la communion des Calvinistes? Et n'était-ce point uniquement par une précaution politique qu'il jugeait nécessaire à sa sécurité, qu'en Suisse il se montrait hostile au catholicisme autant qu'attaché à la réformation? Une communion suppose une foi commune, par conséquent un dogme défini et la croyance au surnaturel. Or, au fond, quel autre dogme professe Rousseau que le dogme de la nature, et quand il soutient « que la religion essentielle se trouve dans diverses communions chrétiennes, dans le mahométisme, dans le judaïsme² », n'est-ce pas à la religion naturelle qu'il ramène la religion? Dès lors et surtout quand on se rappelle en quels termes il parle de Jésus-Christ, lequel n'est, à ses yeux, qu'un sage hébreu, le premier des sages, mais enfin simplement un sage, n'est-ce point, de sa part, une sorte de sacrilège verbiage que de se glorifier d'être un membre de Jésus-Christ, ou de vouloir être uni en Jésus-Christ?

En réalité, après avoir abandonné le catholicisme, dont il méprise « la prêtraille », à qui néanmoins il doit tant, Rousseau, par sa conduite comme par son langage, a mis à nu le vice radical du protestantisme, vice irrémédiable et qui s'accuse chaque jour davantage. Livré à toutes les illusions du cœur et à toutes les fantaisies de l'entendement, le protestantisme n'a point et ne saurait avoir d'orthodoxie. Il est nécessairement sujet, comme l'a invinciblement établi Bossuet, à de perpétuelles variations. Les

1. *Œuvres*, t. VII, p. 307.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 514.

sectes y constituent autant d'Églises également dépourvues d'autorité, et les sectes elles-mêmes restent à la merci des individus qui les composent et dont les sentiments peuvent être aussi divers que les personnes. Toute idée du surnaturel y allant sans cesse s'affaiblissant, la religion du Christ tend de plus en plus à se dissoudre en une religion naturelle. Ses prétendus dogmes ne sont guère que des formules de soi assez indifférentes, et là où il n'y a point de définition qui s'impose il semble même qu'il ne saurait y avoir place pour l'hypocrisie, reproche que Rousseau, d'ailleurs, rejette bien loin¹. « Quoique le clergé protestant me fasse une guerre ouverte, écrivait-il à M. Séguier de Saint-Brisson, et que je sois fort éloigné de penser comme lui sur tous les points, je n'en demeure pas moins sincèrement uni à la communion de notre Église, bien résolu d'y vivre et d'y mourir s'il dépend de moi : car il est très consolant pour un croyant affligé de rester en communauté de culte avec ses frères, et de servir Dieu conjointement avec eux. Je dirai plus, et je vous déclare que, si j'étais né catholique, je demeurerais catholique, sachant bien que votre Église met un frein très salutaire à la raison humaine, qui ne trouve ni fond ni rive quand elle veut fonder l'abîme des choses; et je suis si convaincu de l'utilité de ce frein, que je m'en suis moi-même imposé un semblable, en me prescrivant pour le reste de ma vie des règles de foi dont je ne me permets plus de sortir². »

Encore un coup, c'est de la part de Rousseau une affirmation étrange! Car de quelle foi entend-il parler? Et quand il se dit croyant, de quelle croyance est-il question? Croire en la divinité du Christ ou n'y pas croire, pour un catholique, pour un calviniste même, tout est là. Or il est certain que Rousseau n'y croit pas et qu'il fait consister la communion « à prendre un morceau de pain

1. *Œuvres*, t. VII, p. 573.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 608 (22 juillet 1764).

en cérémonie¹ ». Comment, par conséquent, peut-il affirmer être sincèrement attaché à la communion de son Église ou d'une Église? Si les ministres de Neuchâtel, « ces dieux de chair² » avaient le tort de se laisser emporter aux ardeurs d'un prosélytisme farouche, il ne faut pas s'étonner qu'ils fermassent l'oreille à des sornettes même éloquentes. Montmollin leur représentant et interprète cita donc Rousseau comme un coreligionnaire suspect, devant le consistoire des Anciens et lui défendit la communion. Après un premier refus de répondre, celui-ci consentit à accepter la citation, et se mit à préparer et à apprendre par cœur le discours justificatif qu'il devait prononcer. Puis, il trouva plus expédient de biaiser, et, pour ne point avoir à s'expliquer, offrit certaines soumissions³. Il s'engageait notamment à ne plus rien écrire sur les matières de religion. Mais quoique finalement dispensé par le Conseil d'État d'en venir à une comparution embarrassante, ou plutôt précisément parce qu'il avait été dispensé de comparaître, il ne fit qu'accroître l'irritation des pasteurs et donner un nouvel aliment à leurs colères. De là, chez lui, un profond malaise, quoique le consistoire, à la pluralité des voix, eût refusé Montmollin « tout à plat⁴ » quand il voulut précéder à l'excommunication.

Dès 1763, il se plaignait « qu'on ne l'aimât pas », que « les pasteurs eussent à son égard des airs de protecteurs et de juges », et observait que « si leurs honnêtetés l'avaient subjugué, leurs impertinences le dégageaient⁵ ». En 1765, Motiers lui devient « le séjour le plus vil et le plus venimeux que l'on pût habiter ». Il demande à la Providence « de le tirer de manière ou d'autre du milieu de langues empoisonnées qui distillent plus de venin que

1. *Œuvres*, t. VII, p. 634.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 643.

3. *Œuvres*, ed. Musset-Pathay, t. XX, p. 340, 341, 349.

4. *Œuvres*, t. I, p. 606.

5. « J'ai pris en dégoût ce pays et ses arrogants ministres. »

(11 mars 1763; *Œuvres et Correspondance inédites*, p. 399.)

tous les serpents de l'Afrique¹ ». — « Si quelque autre honnête étranger veut connaître Motiers, qu'il y passe, s'il peut, trois ans, comme je l'ai fait, et puis qu'il m'en dise des nouvelles. » Quant à lui, il ne douta pas que malgré la protection du roi de Prusse, qui avait formellement blâmé le zèle des pasteurs, il ne dût être prochainement chassé, et songeait à passer en Savoie ou à Venise. « J'espérais, milord, finir ici mes jours en paix, écrivait-il, le 26 janvier, à milord Maréchal, je sens que cela n'est pas possible. Quoique je vive en toute sûreté dans ce pays sous la protection du roi, je suis trop près de Genève et de Berne qui ne me laisseront point en repos. Vous savez à quel usage ils jugent à propos d'employer la religion; ils en font un gros torchon de paille enduit de boue qu'ils me fourrent dans la bouche pour me mettre en pièces tout à leur aise, sans que je puisse crier. Il faut donc, malgré mes maux, malgré ma paresse, il faut chercher quelque endroit paisible, où je puisse respirer. Mais où aller? Voilà, milord, sur quoi je vous consulte. Je ne vois que deux pays à choisir : l'Angleterre ou l'Italie². »

La situation de Rousseau ne justifiait que trop ces perplexités. En effet, les ministres déchainés, « le sicaire de Motiers » en tête, n'ayant pu obtenir sa condamnation juridique, le vouèrent à l'exécration des habitants. On lui prêtait les opinions les plus extravagantes, l'accusant, par exemple, de refuser une âme aux femmes. On se répandait sur sa gouvernante en commérages injurieux. Il avait même à souffrir de la part de la populace des voies de fait, des injures et des violences que dans son trouble

1. 14 août 1765. Rothschild, *Lettres inédites*, p. 53. 10 septembre 1765 : « Le pasteur de Motiers s'est fait ouvertement capitaine de coupe-jarrets » (*Œuvres*, éd. Mussat-Pathay, t. XX, p. 433).

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 16. Cf., p. 44. — « Laissez les fous de Nenchâtel et pensez à l'Angleterre, répondait milord Maréchal. Il n'y a pas au monde un endroit pareil pour la retraite d'un philosophe, ni un peuple qui ait le fonds aussi généreux et humain. On peut croire un Écossais là-dessus, car s'il y a des gens qui aient à se plaindre des Anglais, c'est bien nous. » (Streckeisen-Moultou, t. II, p. 119).

il exagérait encore. Ce qui l'affectait le plus, c'était de voir des parents de ses amis, par exemple un Pierre Boy, parent de l'amie chez laquelle il était logé, faire cause commune avec ses persécuteurs. Aussi, pour ne pas se mettre en colère, se permit-il de le plaisanter dans une brochure, « dans le goût du petit Prophète ». Mais ce factum qu'il avait intitulé la *Vision de Pierre de la Montagne dit le Voyant* et que du Peyrou fit imprimer à Genève, n'eut dans le pays qu'un succès médiocre¹.

Enfin, il n'y tint plus. Soit qu'effectivement, dans la nuit du 6 au 7 septembre, des pierres eussent été lancées contre sa maison, soit que Thérèse eût machiné, pour mettre le comble à son effroi, une lapidation imaginaire, il crut devoir chercher son salut dans la fuite². Vainement les gens de Convét s'efforcèrent-ils de le retenir parmi eux. Après deux ans et demi de séjour, il quittait précipitamment Motiers. Il se réfugiait dans l'île de la Motte ou île Saint-Pierre, domaine de l'État de Berne, au milieu du lac de Biemme, et qu'il connaissait pour l'avoir déjà visitée et y avoir passé des jours charmants³. Rien de plus gracieux que l'aspect de cette île, couverte de vieux chênes, de vignes et d'arbres fruitiers et qui apparaît comme un nid de verdure parmi de limpides eaux.

Retiré dans l'unique maison qu'il y ait, celle du receveur, Rousseau, que Thérèse avait rejoint, put, durant plusieurs mois, dans une sorte de liberté sauvage et de voluptueuse extase, réaliser un type qui lui était cher, celui de Robinson. Sa vie était la vie simple des champs. Un de ses correspondants, le mystique Kirkebergher, qui le vint visiter, le trouva perché sur un arbre et cueillant des pommes⁴. Tantôt il se laissait doucement bercer dans une barque aux eaux du lac, ou prenait un mélancolique

1. *Œuvres*, t. I, p. 611.

2. Sur la lapidation de Motiers, voir Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, *Introduction*, p. XXXI.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 76, t. I, p. 618.

4. *Œuvres*, t. I, p. 769.

plaisir à les voir s'élançer tour à tour et expirer sur la grève. Tantôt, « vidant sa tête de toute idée pour l'empailler avec du foin¹ », il se livrait à sa passion naissante pour la botanique, « véritable occupation d'un corps malade et d'un esprit paresseux² » et se proposait de décrire en son entier la flore du lieu solitaire qui l'abritait, *Flora Petrinsularis*. D'autres fois, en compagnie de la famille du receveur et de Thérèse, il dirigeait ses promenades vers des ilots voisins qu'il se plaisait à peupler de lapins³. Et en même temps Rousseau voulait « profiter de cet isolement pour repasser les événements de sa vie et préparer ses *Confessions*⁴ ». Enivré d'ailleurs, pour ainsi dire, de son commerce avec « la nature sa mère », il lui adressait de lyriques et bizarres invocations. « L'âge des projets étant passé et la fumée de la gloriole l'ayant plus étourdi que flatté, il ne lui restait pour dernière ressource que celle de vivre sans gêne dans un loisir éternel⁵ ». C'est pourquoi, bien qu'indiscrètement (car il s'en fût sûrement à bref délai repenti) il ne désirait rien tant que d'être confiné jusqu'à la fin de ses jours dans l'île Saint-Pierre, dût-elle, à la lettre, lui devenir une prison⁶. Mais loin qu'un tel vœu dût être exaucé, les Bernois dissipèrent brusquement ses rêves, et quoiqu'on fût à l'entrée de l'hiver, le bailli de Nidau, M. de Graffenried eut la pénible mission de lui signifier de sortir immédiatement de l'île et de l'État de Berne (17 octobre 1765). Tout sursis lui ayant été refusé, Rousseau dut obéir à

1. « Ne pouvant laisser ma tête vide, je la veux empailler : c'est de foin qu'il faut l'avoir pleine. » *Œuvres*, t. VII, p. 630.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 613. Molière, 26 août 1761 : « Je donnerais tout au monde pour savoir la botanique ; c'est la véritable occupation d'un corps malade et d'un esprit paresseux ; je ne répondrais pas que je n'eusse la folie de l'apprendre, si je savais par où commencer. » — Cf. t. VIII, p. 3.

3. *Description de l'île Saint-Pierre*. *Œuvres*, t. I, p. 766 (cinquième promenade).

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 75. 4 juillet 1765, à du Peyrou.

5. *Œuvres*, t. I, p. 621.

6. *Œuvres*, t. VIII, p. 106. Il demande, à la lettre, une prison.

l'ordre qu'on lui intimait. De l'île Saint-Pierre il se rendit à Bienne où quelques citoyens notables parurent d'abord désireux qu'il se fixât. Mais ce bon vouloir ne fut que feu de paille et aussi bien Jean-Jacques dut-il aisément reconnaître que le voisinage de Berne lui rendait le séjour de Bienne impossible.

Où donc l'infortuné irait-il chercher un nouveau refuge ? « A force d'habitude, les déplacements étant devenus pour lui des besoins¹ », il avait souvent formé, même à Saint-Pierre, le projet de changer de résidence. Il fallait, à cette heure, se décider. Le choix était embarrassant², et les idées les plus disparates lui passèrent alors par l'esprit, comme aussi il reçut des offres des côtés les plus divers. Se fixerait-il à Minorque, à Chypre, ou chez ses admirateurs les Corses, qui l'avaient si vivement pressé de leur donner une constitution et des lois ? Solliciterait-il du roi de Prusse la faveur de vivre à Postdam ou en Silésie ? Accepterait-il l'hospitalité de la duchesse de Saxe-Gotha³, ou en Suisse celle de la marquise de Frestoudam⁴, ou enfin l'asile qu'on lui proposait en Russie ? Se rendrait-il à l'invitation du comte de Conzié qui le rappelait aux Charmettes ou aux instances de milord Maréchal, qui voulait l'attirer près de lui en Écosse ? Ou bien, comme depuis longtemps l'en sollicitait vivement la comtesse de Boufflers, amie de David Hume, céderait-il « aux invitations les plus tendres de se livrer à lui et de le suivre en Angleterre, où il se chargeait de lui procurer une retraite agréable et tranquille ». La comtesse ne l'ignorait pas : Rousseau s'était toujours montré frappé comme elle des éminentes qualités qu'elle lui signalait chez l'historien anglais. « L'estime de cet homme unique efface tous les outrages dont on m'accable, lui écrivait-il en

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 11.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 16, 21.

3. Streckeisen-Moultoq. t. II, p. 435.

4. *Ib.*, t. II, p. 434.

août 1761. M. Hume était l'homme selon mon cœur avant que j'eusse le bonheur de vous connaître, et vos sentiments sur son compte ont encore augmenté les miens... J'ai haï le despotisme en républicain, et l'intolérance en théiste. M. Hume a dit : voilà ce que fait l'intolérance et ce que fait le despotisme... Il a mesuré, calculé les erreurs des hommes, en être au-dessus de l'humanité. J'ai cent fois désiré et je désire encore voir l'Angleterre, soit pour elle-même, soit pour y converser avec lui et cultiver son amitié, dont je ne me crois pas indigne. Mais ce projet devient de jour en jour moins praticable¹. »

Rousseau et Hume avaient même été en échange direct d'admiraions et de politesses. Hume élevait Rousseau au-dessus de tous les hommes de lettres de l'Europe et croyait honorer Montesquieu en le plaçant à côté de lui. « Je prendrai la liberté de vous dire tout de suite, sans la moindre recherche de compliment, lui écrivait-il (1762), que, de tous les hommes de lettres en Europe, depuis la mort du président de Montesquieu, vous êtes la personne que je révère le plus, à la fois pour la force de votre génie et la grandeur de votre esprit². » Rousseau, de son côté, renchérisant sur la louange : « Non, Monsieur, mandait-il à Hume (1763), je ne vous rendais que la moitié de ce qui vous était dû, quand je n'avais pour vous que de l'admiration. Vos grandes vues, votre étonnante impartialité, votre génie, vous élèveraient trop au-dessus des hommes si votre bon cœur ne vous en rapprochait. Milord Maréchal en m'apprenant à vous voir encore plus aimable que sublime, me rend tous les jours votre commerce plus désirable, et nourrit en moi l'empressement qu'il m'a fait naître de finir mes jours près de vous³. »

C'était de la sorte, qu'après avoir été célébré par le gros David, Jean-Jacques le célébrait à son tour. Vous

1. *Œuvres*, t. VII, p. 407, 420.

2. *Streckeisen-Moultou*, t. II, p. 274.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 479.

diriez Trissotin et Vadius s'entre-louant en attendant qu'ils s'injurient. Quelque sympathie d'ailleurs qu'avec emphase il exprimât pour Hume, Rousseau n'en restait pas moins fort irrésolu. « Quoi ! moi qui ne puis plus sans horreur souffrir l'aspect d'une rue, moi qui mourrai de tristesse lorsque je cesserai de voir des prés, des buissons, des arbres devant ma fenêtre, irai-je habiter la ville de Londres ? Irai-je, à mon âge et dans mon état, chercher fortune à la Cour, et me fourrer parmi la valetaille qui entoure les ministres¹. » N'avait-il pas, en outre, une très ancienne et comme naturelle aversion pour l'Angleterre ?

C'était pourtant l'Angleterre qui finalement devait obtenir ses préférences. Mais, chose inattendue ! en dépit des avis contraires, et malgré les sages observations d'une de ses anciennes amies de Montmorency, M^{me} de Verdelin, ce fut d'abord à Berlin qu'il songea à s'établir. « Une très forte raison, lui mandait-elle, devrait vous éloigner d'aller à Berlin ; c'est l'accueil indistinct qu'on fait à tout homme de lettres : fripon ou honnête, tout est fêté pourvu qu'il soit subjugué et qu'il loue le maître². » Et elle lui conseillait, elle aussi, de s'en remettre à M. Hume, ajoutant « que M^{me} d'Houdetot et M. de Saint-Lambert » s'occupaient de lui on ne pouvait plus honnêtement, l'un lui offrant un repos en Normandie, l'autre en Lorraine³. Au milieu de toutes ces perplexités et sollicitations contraires, Rousseau averti par Kirkebergher que son séjour sur le territoire de Berne ne serait pas plus longtemps toléré, après s'être muni d'un passeport que lui délivra M. de Graffemied, le bailli de Nidau, partit pour Berlin où il espérait retrouver lord Keith. Il se souvenait que celui-ci lui avait rapporté naguère ces paroles de Frédé-

1. *Œuvres*, t. VII, p. 408.

2. Streckeisen-Moulton, t. II, p. 552.

3. *Ib.*, p. 554. — C'était aussi le conseil que lui donnait le maréchal (Moulton, t. II, p. 138).

ric : « Le roi m'a dit : que ne vient-il ici, si l'on continue à l'inquiéter où il est? »

De Bienne Rousseau se rendit par Bâle à Strasbourg et s'y arrêta. Là, dès son arrivée (4 novembre 1765), « il goûta le plaisir qu'on a de se retrouver avec les humains, en sortant du milieu des bêtes féroces¹ ». — « Après avoir vécu si longtemps parmi des loups enragés, il est doux de se retrouver parmi des hommes », écrivait-il au colonel Chaillet². En effet, l'accueil qu'il reçut du public, et la courtoisie du maréchal de Contades, qui commandait en Alsace, purent le consoler un peu de la brutalité des Bernois. On lui ménageait même le plaisir d'assister à une audition de son *Derin* ; on jouait dans les salons son *Narcisse*. Aussi, séduit par ces procédés aimables eut-il un instant l'idée de faire jouer sur la scène de Strasbourg *Pygmalion* et *l'Engagement téméraire*³. « Honoré dans cette ville de la bonté et de la bienveillance de tout le monde, écrivait-il à Coindet (10 novembre 1765), j'y reçois plus d'offres de service que je n'en puis accepter⁴. » Mais ne fallait-il point qu'il s'arrachât à ces délices, pour s'acheminer vers le but de son voyage, qui était Berlin? M^{me} de Boufflers, plus que personne sans doute, vint à bout de ses irrésolutions et, contre toute attente, le déterminina à passer en Angleterre, sous la protection de Hume. Plusieurs années auparavant, celui-ci n'avait-il pas écrit (1^{er} juillet 1762), à la comtesse, pour qu'elles fussent transmises à Rousseau, ces engageantes paroles? « Il n'y a pas un seul homme en Europe de qui j'aie une plus haute idée, et à qui je serais plus flatté de rendre service. Comme sa réputation est parfaitement établie en Angleterre, je ne doute pas que chacun ne s'empresse à lui témoigner de toutes les manières possibles le cas qu'on

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 115 (2 décembre 1765; à d'Ivernois).

2. *Œuvres et Correspondance inédites*, p. 431.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 112.

4. *Œuvres et Correspondance inédites*, p. 429.

fait de lui... Nous avons le bonheur d'avoir pour roi un jeune prince ami des lettres et j'espère que M. Rousseau ne dédaignera pas les bienfaits d'un si grand monarque qui sait estimer son mérite¹. »

Jean-Jacques se laissa enfin persuader et prit le parti de fixer en Angleterre sa résidence. Le 4 décembre 1765, il l'annonçait à Hume, « au plus illustre de ces contemporains, dont la bonté surpasse la gloire² », et, le 16, il descendait à Paris chez la veuve Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques. Mais tout aussitôt le prince de Conti exigeait qu'il viut loger à l'hôtel de Saint-Simon dans l'enclos du Temple, dont il était grand-prieur. Là, il lui vint du monde sans cesse, et du monde « de tous les états », « si bien qu'il se trouvait dans son hôtel Saint-Simon comme Sancho dans son île de Barataria, en représentation toute la journée³ ». D'autre part, la foule des curieux montrait un empressement tumultueux à le voir se promener en costume d'Arménien. C'est pourquoi, et sans que la police songeât autrement à l'inquiéter, il reçut l'ordre de hâter son départ. Accompagné d'un de ses amis genevois, M. de Luze, et de Hume, il débarquait à Londres le 13 janvier 1766.

1. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 44.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 117.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 117, 122, 124.

CHAPITRE XVI

WOOTTON

Rousseau n'aima jamais l'Angleterre ni les Anglais¹, et il lui semblait que ce n'était guère que par une outrecuidance voisine de la dérision que ce peuple pouvait se dire *good natured people*². C'était, néanmoins, en Angleterre que sous la protection et en compagnie de Hume il avait fini par chercher un asile.

Il le faut constater : dès leur arrivée à Londres et après les péripéties d'un voyage où déjà se trahissait chez Rousseau comme un commencement de démence, il n'y eut pas de service que David Hume ne s'appliquât à rendre à son nouvel ami. Non seulement il disposait assez favorablement la société anglaise pour que le prince héréditaire vint en personne visiter Jean-Jacques, et réussissait à lui obtenir du roi d'Angleterre une pension de cent livres sterling³. Mais il s'occupait en outre, de lui trouver, loin du tumulte des villes, un établissement qui lui agréât⁴. Après bien des recherches infructueuses dans la banlieue de Londres et un essai de séjour à Chiswick, il finit par le déterminer à accepter qu'un riche Anglais, M. Davenport, lui cédât sa résidence de Wootton, où il ne faisait lui-même que de courtes apparitions. Afin de ménager l'ombrageuse susceptibilité de son hôte, on avait stipulé que le proprié-

1. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XVI, p. 62.

2. *Œuvres*, t. III, p. 163.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 172, 283.

4. Offre du chevalier d'Eon pour lui procurer une retraite. — Strecken-Moulton, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 438-20 février 1766.

taire recevrait une location, assurément dérisoire, de trente livres.

Située dans le comté de Derby, à cinquante lieues de la capitale, cette demeure spacieuse et commode, mais un peu triste, semblait convenir en perfection à l'humeur de plus en plus assombrie de Jean-Jacques¹. Thérèse l'étant venue rejoindre, il s'y installa le 29 mars 1766. « Tout est déjà rassemblé ici, mandait-il le 29 mars à du Peyrou, moi, ma gouvernante, mon bagage, et jusqu'à Sultan qui m'a donné des peines incroyables. Il a été perdu deux fois et mis dans les papiers publics². » Rousseau parut d'abord ne pas trop se déplaire dans cette nouvelle habitation, dont il faisait à une de ses correspondantes, M^{me} de Luze (10 mai 1766), une assez séduisante peinture, et où d'ailleurs il observait « qu'il était non seulement le maître, mais son maître, ce qui était bien plus³ ». Les premiers temps s'y passèrent pour lui sans ennui. « J'y herborise, écrivait-il le 21 juin 1766 à du Peyrou, je me promène, je médite le grand projet dont je suis occupé⁴ ». De là, les *quinze lettres adressées à M^{me} la duchesse de Portland sur la botanique*, du 20 octobre 1766 au 11 juillet 1767⁵. Quant « au grand projet », Rousseau entendait par ces mots mystérieux ses *Mémoires* ou *Confessions*. C'est ce que, le 20 juillet 1766, il mandait ouvertement à milord Maréchal : « L'occupation pour les jours de pluie, fréquents en ce pays, est d'écrire ma vie, non ma vie extérieure comme les autres, mais ma vie réelle, celle de mon âme, l'histoire de mes sentiments les plus secrets. Je ferai ce que nul homme n'a fait avant moi, et ce que vraisemblablement nul autre ne fera dans la suite. Je dirai tout, le bien, le mal, tout enfin ; je me sens une âme qui se

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 139. Il marque son contentement à Hume, « son cher patron ».

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 142.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 161.

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 180.

5. *Œuvres*, t. V, p. 526.

peut montrer¹. » Et déjà, le 5 avril 1766, à M^{me} de Boufflers il écrivait : « Vous craignez pour moi le désœuvrement et l'ennui de la retraite : vous vous trompez, Madame, je ne suis jamais moins ennuyé ni moins oisif que quand je suis seul... J'ai ici un homme qui est de ma connaissance, et que j'ai grande envie de connaître mieux. La société que je vais lier avec lui m'empêchera d'en désirer aucune autre. Je l'estime assez pour ne pas craindre une intimité à laquelle il m'invite ; et comme il est aussi maltraité que moi par les hommes, nous nous consolons mutuellement de leurs outrages en lisant dans le cœur de notre ami qu'il ne les a pas mérités². »

Ce fut en effet dans l'agreste et silencieuse retraite de Wootton, où ses regards ne rencontraient que des arbres, des prairies et des rochers, que, loin de tout commerce avec les humains, Rousseau se mit à rédiger d'une manière suivie ses *Confessions*. Dans ce livre cynique et étrange, l'auteur se complaisant à dévoiler les plaies de son âme aussi bien que les misères secrètes de son corps, tire des motifs de s'enorgueillir de récits qui devraient le couvrir de confusion, et bannissant à la fois toute idée de justice et tout sentiment de pudeur, ne raconte ses défaites et ses turpitudes que pour s'exalter jusqu'à croire non seulement « qu'il n'y eut pas d'homme meilleur que lui », mais qu'il est un être à part, « qu'il n'est fait comme aucun de ceux qu'il a vus ; ni même comme aucun de ceux qui existent³ », composition d'ailleurs en grande partie romanesque, où l'imagination trop souvent substitue la fiction à la réalité, et parmi des transpositions fréquentes de dates et de lieux, supplée à des manques avoués de mémoire non moins qu'à des omissions volontaires ; ouvrage enfin, qui se réduisant en plaidoyer ou apologie, laisse douter de la sincérité de l'écrivain en même temps que

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 209.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 149.

3. *Confessions* (*Œuvres*, t. I, p. 15, 300).

de sa droite raison, et dont, en somme, la lecture, malgré de pittoresques descriptions et des pages travaillées avec art, n'inspire tour à tour que dégoût et pitié.

De très bonne heure le libraire Rey avait pressé Rousseau d'écrire ses *Mémoires*¹, et celui-ci qui depuis longtemps en avait eu la première idée, s'était facilement résolu de se rendre à ses instances que lui renouvelaient, de leur côté, ses amis Moulton et Duclos. « J'ai toujours désiré que vous fissiez des mémoires particuliers de votre vie, lui écrivait ce dernier (24 février 1764); il me semble que vous les avez commencés. Je trouve dans *l'Héloïse* et dans *l'Émile* des morceaux qui sont plus copiés qu'imités de la nature. *Ce n'est pas ainsi qu'on imagine*. Je désirerais que vous me donnassiez quelques mots de l'éuigme. Je me flatte que vous ne pouvez les confier à personne sur qui vous comptiez plus². » C'était effectivement surtout de ses souvenirs personnels que Rousseau avait composé ses romans. Aussi bien, à rédiger et à publier sa propre biographie, dont à Motiers même il avait préparé les matériaux³, voyait-il un moyen d'éviter l'ennui, d'augmenter ses ressources, et en même temps de se recommander à l'attention du public qu'il affectait pourtant de tenir en si profond dédain. Et déjà en 1764, il avait, tout plein de lui-même et soigneux de sa renommée, présumé aux *Confessions*, en commençant son *Portrait*⁴. » « Si je laissais faire le public, qui a tant parlé de moi, écrivait-il, il serait fort à craindre qu'en peu de temps il n'en parlât plus. J'approche du terme de la vie et je n'ai fait aucun bien sur la terre; j'ai les intentions bonnes, mais il n'est pas toujours aussi facile de bien faire ce qu'on pense. Je conçois un nouveau genre de service à rendre aux hommes, c'est de leur offrir l'image fidèle de l'un d'entre eux, afin qu'ils

1. *Œuvres*, t. I, p. 500.

2. Streckeisen-Moultou, *J. J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, p. 302.

3. *Œuvres*, t. I, p. 587.

4. Streckeisen-Moultou, *Œuvres et Correspondance inédites*, p. 289, 333, 335 (*Mon portrait*).

apprennent à se connaître. Je suis observateur et non moraliste. Je suis le botaniste qui décrit la plante; c'est au médecin qu'il appartient d'en régler l'usage. Mais je suis pauvre, et quand le bien viendra à me manquer, je ne sais pas de moyen plus honnête d'en avoir que de vivre de mon propre ouvrage. Il y a bien des lecteurs que cette seule idée empêchera de poursuivre. Ils ne concevront pas qu'un homme qui a besoin de pain soit digne qu'on le connaisse; ce n'est pas pour ceux-là que j'écris. Je suis assez connu pour qu'on puisse aisément vérifier ce que je dis, et pour que mon livre s'élève contre moi si je mens¹. »

Ainsi, autant et plus que le dessein assez mal entendu d'éclairer les hommes, le souci vulgaire d'entretenir la réputation qu'il s'était acquise, et aussi l'espoir de s'assurer du pain pour ses vieux jours sans remarquer que, le scandale et la diffamation devraient en être le prix, tels furent les motifs complexes qui décidèrent Rousseau à écrire ses *Mémoires*.

Ajoutez-y un désir secret de représailles et de vengeance. « Il vient de paraître à Genève, écrivait-il à Duclos (13 janvier 1765), un libelle effroyable (*le Sentiment des citoyens*), pour lequel la dame d'Épinay a fourni des mémoires à sa manière, lesquels me mettent déjà fort à mon aise vis-à-vis d'elle et de ce qui l'entoure. Dieu me préserve toutefois de l'imiter même en me défendant! Mais, sans révéler les secrets qu'elle m'a confiés, il m'en reste assez de ceux que je ne tiens pas d'elle pour la faire connaître autant qu'il est nécessaire en ce qui se rapporte à moi. Elle ne me croit pas si bien instruit; mais, puisqu'elle m'y force elle apprendra quelque jour combien j'ai été discret. Je vous avoue cependant que j'ai peine encore à vaincre ma répugnance; et je prendrai du moins mes mesures pour que rien ne paraisse de mon vivant. Mais j'ai beaucoup à dire, et je dirai tout. Je n'omettrai pas une de mes fautes,

1. Cf. *Œuvres*, t. VII, p. 639 (à Duclos, 1761).

pas même une de mes mauvaises pensées. Je ne peindrai tel que je suis; le mal offusquera toujours le bien; et, malgré cela, j'ai peine à croire qu'aucun de mes lecteurs ose se dire : je suis meilleur que ne fut cet homme-là¹. »

Ce n'était pas que Jean-Jacques crût que ces *Mémoires* dussent être très considérables par les faits; mais il se flattait « que ce serait un ouvrage unique par une véracité sans exemple et qu'ainsi au moins une fois on pourrait voir un homme tel qu'il est au dedans² ». A l'encontre de Montaigne qui n'étaie qu'une « fausse naïveté³ », il voulait « rendre son âme transparente aux yeux du lecteur ». Il avait la prétention, assez mal justifiée, que ses *Mémoires* devinssent de véritables *Confessions*. A la vérité, bien des aveux pourraient lui coûter. Mais il se rassurait en pensant « qu'il n'y a pas d'intérieur humain, si bien qu'il puisse être, qui ne recèle quelque vice odieux⁴ ». D'autre part, il ne se dissimulait point qu'en racontant sa vie, il serait obligé de mettre en scène tous ceux, hommes ou femmes, qui s'y étaient trouvés le plus directement mêlés. « L'histoire d'un homme qui aura le courage de se montrer *intus et in cute* peut être de quelque instruction à ses semblables; mais cette entreprise a des difficultés presque insurmontables; car, malheureusement, n'ayant pas toujours vécu seul, je ne saurais me peindre sans peindre beaucoup d'autres gens; et je n'ai pas le droit d'être aussi sincère pour eux que pour moi, du moins avec le public et de leur vivant⁵. » C'est pourquoi, encore qu'il dût très prochainement, par des divulgations calculées, se départir d'une réserve nécessaire, il déclarait itérativement « que ses *Confessions* n'étaient point faites pour paraître de son vivant ni de celui des personnes intéressées, et que

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 9.

2. *Œuvres*, t. I, p. 500.

3. *Œuvres*, *Ib.*

4. *Œuvres*, *Ib.*

5. *Œuvres*, t. VII, p. 475.

s'il était le maître de ses destinées et de celles de cet écrit, il ne verrait le jour que longtemps après sa mort et la leur¹ ». De la sorte, il comptait aussi et surtout qu'il n'aurait pas à rougir. En conséquence, les *Confessions* ne devaient être rendues publiques qu'en 1800². Or même, à cette date, si M^{me} de Warens et M^{me} d'Épinay, si Diderot lui-même avaient disparu de la scène, ni Saint-Lambert, ni M. et M^{me} d'Houtetot, ni Grimm n'étaient décédés. Mais cette date fut de beaucoup devancée.

Deux mois avant sa mort, Rousseau avait confié ses papiers à ses amis du Peyrou et Moulton, lequel notamment reçut le dépôt des *Confessions*. C'est ce que nous apprend G. Moulton, un des fils de Paul Moulton, qui, peu de temps avant le décès de Rousseau fit un voyage à Paris. « Rousseau, écrit-il, sentant alors approcher sa fin, donna tous ses manuscrits à mon père, à l'exception d'une copie des *Confessions* qu'il garda; il n'y avait que mon frère Pierre de présent à la remise de papiers si précieux; l'un et l'autre m'ont souvent parlé de la solennité de cet instant et de l'émotion qu'ils éprouvèrent en recevant un pareil trésor. Rousseau en éprouva lui-même, et tout en priant mon père et mon frère de ne faire paraître la seconde partie de ses *Confessions* que dans le XIX^e siècle et après la mort de ceux qui y étaient nommés, il laissait à leur prudence de juger du moment propre à le faire connaître au public, et il ajouta plusieurs fois que si quelques circonstances imprévues exigeaient que cette publication se fit avant l'époque qu'il avait fixée, le dépositaire de ces manuscrits pouvait la devancer, sans être arrêté par la phrase qui était contenue à la fin du dernier livre des *Confessions*³. » Le dépositaire du manuscrit ne manqua point d'user de la latitude laissée par l'auteur. Des douze livres dont se composent

1. *Œuvres*, t. I, p. 500 (*Confessions*). — Cf. t. VIII, p. 9.

2. *Histoire de la vie et des ouvrages de Rousseau*, t. II, p. 361.

3. Streckeisen-Moulton, *Œuvres inédites, Introd.*, p. xiv.

les *Confessions*, « cette œuvre unique parmi les hommes¹ », au dire de Rousseau, ce fut Paul Moutou, qui dès 1781, publia les six premiers, en y supprimant des passages obscènes qui furent ensuite rétablis. Son fils Pierre Moutou imprima les six derniers livres en 1788. On y joignit, en manière de complément, et, en effet, il faut y joindre, *Trois dialogues* intitulés *Rousseau juge de Jean-Jacques* et *les Rêveries du promeneur solitaire*, pages toutes de fièvre et de désespoir, dans lesquelles, de la fin de 1777 au 12 avril 1778, le malheureux homme cherchait à décharger son cœur de tous les sentiments douloureux qui l'agitaient. Il n'en parlait pas moins « de la douceur qu'il éprouvait à converser avec son âme, à récapituler les mouvements de son âme dès sa jeunesse, et pendant son âge mûr, et depuis qu'on l'avait séquestré de la société des hommes² », observant d'ailleurs « que ces feuilles pouvaient être regardées comme un appendice de ses *Confessions*, mais qu'il ne leur en donnait plus le titre, ne sentant plus rien à dire qui pût le mériter³ ». On pourrait encore ajouter aux *Confessions* de longues lettres où Rousseau s'efforce de donner de sa conduite une justification qu'on ne lui demande pas, notamment ses *quatre lettres* à M. de Malesherbes⁴ et ses lettres à M. de Saint-Germain⁵.

La première partie des *Confessions*, qui va de 1712 à 1741, comprend ainsi les vingt-neuf premières années de la vie de Jean-Jacques. La seconde s'arrête au 29 octobre 1765, date de son départ de Bienne. Il s'était promis, « si jamais la Providence jetait les yeux sur lui et lui procurait enfin des jours plus calmes, de refondre, s'il le pouvait, cet ouvrage, ou d'y faire du moins un supplément dont il sentait qu'il avait grand

1. *Œuvres*, t. V, p. 784.

2. *Œuvres*, t. I, p. 728-733.

3. *Œuvres*, t. I, p. 721.

4. *Œuvres*, t. I, p. 708.

5. *Œuvres*, t. VIII, p. 413.

besoin¹ ». C'était annoncer une troisième partie qui ne fut jamais écrite, ce dont il croyait devoir donner lui-même les raisons. « Lorsqu'il entreprit les *Confessions*..., il avait déjà passé la maturité de l'âge et ignorait encore l'adversité. Il a dignement exécuté ce projet jusqu'au temps des malheurs de sa vie; dès lors il s'est vu forcé d'y renoncer. Accoutumé à ses douces rêveries, il ne trouva ni courage ni force pour soutenir la méditation de tant d'horreurs; il n'aurait même pu s'en rappeler l'effroyable tissu quand il s'y serait obstiné. Sa mémoire a refusé de se souiller de ces affreux souvenirs; il ne peut se rappeler l'image que des temps qu'il verrait renaître avec plaisir². » C'est donc aux douze livres, qui vont de 1712 à 1765, avec une lacune qui s'étend de 1765 à 1778, que se réduisent les *Confessions*, que l'auteur ose bien comparer ou plutôt préférer aux *Confessions* « du rhéteur Augustin³ » et aussi aux *Essais* de Montaigne. Aussi bien n'avait-il plus de confessions à faire, « se croyant désormais exempt de reproches ».

Quoique ce fût à cinquante-quatre ans « déjà vieux et dégoûté des vains plaisirs de la vie qu'il avait tous effleurés⁴ » qu'à Wootton Rousseau se donna la tâche de rédiger les six premiers livres de ses *Mémoires*, qu'il avait ébauchés à Motiers et qu'il termina à Trye, cette première partie, beaucoup moins assurément par les détails qui la remplissent que par le talent du narrateur, la vivacité de ses peintures, l'émotion avec laquelle il rappelle des souvenirs qui le rajeunissent et qui lui sont chers, offre un intérêt particulier. Ce n'est pas qu'il ne reconnaisse ce que peut offrir de défectueux cette composition. Mais il proteste que, « s'il lui est arrivé d'employer quelque orne-

1. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XV, p. 79.

2. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay (second dialogue), t. XVII, p. 279.

3. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. VI, p. 31.

4. *Œuvres*, t. I, p. 762.

ment indifférent, ce n'a jamais été que pour remplir un vide occasionné par un défaut de mémoire; qu'il a pu supposer vrai ce qu'il savait avoir pu l'être, jamais ce qu'il savait être faux¹. Ses affirmations à ce sujet restent pourtant embarrassées ou même contradictoires. Tantôt il se vante de s'être exprimé avec impartialité tout en s'étayant d'une assez singulière théorie du mensonge², « dont il ne connaît nul autre exemple parmi les humains ». Tantôt il en vient à avouer que « pour le plaisir d'écrire », « il a souvent débité des fables, mais qu'il a très rarement menti³ ». Quelle fable, en effet, que l'épisode des Charmettes, par exemple, et quel long mensonge⁴. Jean-Jacques ne s'en efforce pas moins de persuader le lecteur de sa bonne foi, sinon de son entière véracité. « J'écrivais mes *Confessions* de mémoire; cette mémoire me manquait souvent ou ne me fournissait que des souvenirs imparfaits, et j'en remplissais les lacunes par des détails que j'imaginai en supplément de ces souvenirs, mais qui ne leur étaient jamais contraires. J'aimais à m'étendre sur les moments heureux de ma vie, et je les embellissais quelquefois des ornements que de tendres regrets venaient me fournir. Je disais les choses que j'avais oubliées, comme il me semblait qu'elles avaient dû être, comme elles avaient été peut-être, en effet; jamais au contraire de ce que je me rappelais qu'elles avaient été⁵. »

Rousseau ne s'en tient pas même à ces allégations si contestables. Il prévient que « dans cette première partie, toute écrite de mémoire, il a dû faire beaucoup d'erreurs », ajoutant que, « forcé d'écrire la dernière de mémoire aussi, il en fera beaucoup davantage ». Car, « tous les

1. *Œuvres*, t. I, p. 15.

2. *Œuvres*, t. I, p. 753.

3. *Œuvres*, t. I, p. 765.

4. « Rousseau s'y montre le moins humble des pénitents, et rien ne m'ôttera de l'idée que c'est un roman qu'il a voulu faire, non dans le fond, mais dans les détails. » (Mercier, t. II, p. 262.)

5. *Œuvres*, t. I, p. 762.

papiers qu'il avait rassemblés pour suppléer à sa mémoire étant passés en d'autres mains, il n'a qu'un guide fidèle sur lequel il puisse compter, c'est la chaîne des sentiments qui ont marqué la succession de son être, et par eux celle des événements qui en ont été la cause ou l'effet¹ ». En tout, cette deuxième partie, d'un coloris sombre et rédigée hâtivement à Monquin, est très inférieure à la première. Comment s'en étonner? « J'écrivais, observait Jean-Jacques en griffonnant ces dernières pages dans une maison solitaire mais qu'il croyait entourée d'espions², j'écrivais la première partie de mes *Confessions* avec plaisir, avec complaisance, à mon aise à Wootton ou dans le château de Trye; tous les souvenirs que j'avais à me rappeler étaient autant de nouvelles jouissances! J'y revenais sans cesse avec un nouveau plaisir, et je pouvais tourner mes descriptions sans gêne jusqu'à ce que j'en fusse content. Aujourd'hui ma mémoire et ma tête affaiblies me rendent presque incapable de tout travail; je ne m'occupe de celui-ci que par force et le cœur serré de tristesse. Il ne m'offre que malheurs, trahisons, perfidies, que souvenirs attristants et déchirants. Je voudrais pour tout au monde pouvoir ensevelir dans la nuit des temps ce que j'ai à dire; et, forcé de parler malgré moi, je suis réduit encore à me cacher, à ruser, à tâcher de donner le change, à m'avilir aux choses pour lesquelles j'étais le moins né. Les planchers sous lesquels je suis ont des

1. *Œuvres*, t. I, p. 267. — Rousseau s'exprime ainsi dans le premier dialogue (*Œuvres*, t. V, p. 661):

« On a recommandé à tout ce qui l'entoure, de veiller particulièrement à ce qu'il peut écrire. On a même tâché de lui en ôter les moyens et l'on était parvenu, dans la retraite où on l'avait attiré dans le Dauphiné, à écarter de lui toute encre lisible, en sorte qu'il ne pût trouver sous ce nom que de l'eau légèrement teinte, qui même en peu de temps perdit toute sa couleur. Malgré toutes ces précautions, le drôle est encore parvenu à écrire ses mémoires qu'il appelle ses confessions, et que nous appelons ses mensonges, avec de l'encre de Chine à laquelle on n'avait pas songé. »

2. Cf. Mercier, t. II, p. 266: « Il avait d'abord écrit ses mémoires avec une encre fort blanche: il eut la patience de repasser laborieusement la plume sur son ouvrage. »

yeux, les murs qui m'entourent ont des oreilles; environné d'espions et de surveillants malveillants et vigilants, inquiet et distrait, je jette à la hâte sur le papier quelques mots interrompus que j'ai à peine le temps de relire, encore moins de corriger¹. »

Dans cette période de son existence, où il s'imagine être l'objet des plus noirs complots et d'une perpétuelle inquisition, les sentiments qui se sont succédé dans l'âme de Rousseau ont été si troubles et si amers qu'ils ont offusqué son jugement et comme aigri tous ses propos. C'est alors vraiment qu'il se traîne plutôt qu'il ne marche « à travers le labyrinthe obscur et fangeux de ses confessions », sans trouver une issue qui des ténèbres le ramène à la lumière. Et rien ne témoigne mieux de son irrémédiable égarement que l'apostrophe qu'il mit en tête de l'ouvrage inachevé où il a la prétention « d'exposer fidèlement ce que fut, fit et pensa J.-J. Rousseau² ». Jamais sans doute l'orgueil humain n'a atteint un plus haut paroxysme de violence que celui qui éclate chez l'auteur des *Confessions* quand il s'écrie : « Que la trompette du jugement dernier sonne quand elle voudra, je viendrai, ce livre à la main, me présenter devant le Souverain Juge. Je dirai hautement : voilà ce que j'ai fait, ce que j'ai pensé, ce que je fus... J'ai dévoilé mon intérieur tel que tu l'as vu toi-même, Être éternel. Rassemble autour de moi l'immombrable foule de mes semblables; qu'ils écoutent mes confessions, qu'ils gémissent de mes indignités, qu'ils rougissent de mes misères. Que chacun découvre à son tour son cœur au pied de ton trône avec la même sincérité, et puis qu'un seul te dise, s'il l'ose, je fus meilleur que cet homme-là³. » Tel fut le délire des dernières années; à Wootton ce délire avait commencé.

« Il n'y a que le méchant qui soit seul », avait écrit Di-

1. *Œuvres*, t. I, p. 268.

2. *Œuvres*, t. I, p. 626.

3. *Œuvres*, t. I, p. 15.

derot dans la préface de son *Fils naturel*. En cherchant à réfuter ces paroles qu'il s'était persuadé être une insinuation blessante dirigée contre sa personne, Rousseau déclarait « que l'enfer du méchant est d'être réduit à vivre seul avec lui-même, mais que c'est le paradis de l'homme de bien, et qu'il n'y a point pour lui de spectacle plus agréable que sa propre conscience ». Toutefois, quelque amoureux qu'il se montrât de la solitude et quelque satisfaction que pût lui procurer la paisible contemplation de lui-même, rien ne parvint à calmer son inquiétude malade. C'était ce que Hume n'avait que trop prévu lors de l'établissement de Jean-Jacques à Wootton. « S'il est possible, écrivait-il (10 mai 1766) à un de ses amis de Paris, qu'un homme *peut* (*sic*) vivre sans occupation, sans livres, sans société et sans sommeil, Rousseau ne quittera pas ce lieu sauvage et solitaire, où toutes les circonstances qu'il a jamais demandées semblent concourir pour le rendre heureux. Mais je crains la faiblesse et l'inquiétude naturelles à tout homme, surtout à un homme de son caractère. Je ne serais pas surpris qu'il quittât bientôt cette retraite; mais en ce cas-là il sera obligé d'avouer qu'il n'a pas connu ses propres forces, et que l'homme n'est pas fait pour être seul¹. »

Les craintes de Hume ne tardèrent point à être justifiées. Ni les distractions de la botanique, ni la tâche qu'il s'était donnée d'écrire ses *Mémoires*, ni les prévenances que lui prodiguaient, malgré ses sauvageries, son hôte et la famille de son hôte, M. Davenport, en même temps que les habitants les plus distingués du voisinage, M. Dewes, M. Fitzherbert de Norbury, M. Granville, le comte d'Harcourt, la duchesse de Portland, rien ne suffit à satisfaire Rousseau. « Sa tête déjà altérée par l'air sombre de l'Angleterre s'affecta davantage de plus en plus². » — « Les malheureux sont malheureux partout, écrivait-il à

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 159.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 351.

peine arrivé à Wootton (16 avril 1766) à M. Rose qui l'avait comblé de soins à Chiswick. En France on les décrète, en Suisse on les lapide, en Angleterre on les déshonore; c'est leur vendre cher l'hospitalité¹. » On s'expliquerait mal ces dernières paroles en si complète contradiction avec l'accueil qu'il avait reçu en Angleterre, si l'on ne savait qu'un incident en soi insignifiant avait déjà comme emporté sa raison hors des gonds.

Dès décembre 1765 avait été mise en circulation une prétendue lettre à lui adressée par Frédéric II et où ce monarque lui disait : « Si vous persistez à vous creuser l'esprit pour trouver de nouveaux malheurs, choisissez-les; je suis roi, je puis vous en procurer au gré de vos souhaits; je cesserai de vous persécuter, quand vous cesserez de mettre votre gloire à l'être². » Cette plaisanterie imaginée par Walpole avait été reproduite par la presse anglaise et le *Saint-James Chronicle* notamment l'avait fait suivre de pamphlets auxquels auraient dû aguerrir Rousseau les factums si nombreux qu'avaient dirigés contre Voltaire et lui-même d'anciens amis tels que Charles Bordes³. Mais, loin de rester indifférent à cette raillerie, en soi assez inoffensive, Rousseau en fut exaspéré et accusa tout aussitôt David Hume de conniver avec ceux qui, à l'en croire, avaient conjuré sa perte. Il lui reprochait d'avoir sinon rédigé, du moins approuvé la prétendue lettre du roi de Prusse, et de s'être fait ainsi, en définitive, l'instrument d'un noir complot organisé pour le tenir en Angleterre⁴. Celui, dont naguère il célébrait emphatiquement la bonté autant que le génie, qu'il se plaisait à appeler « un grand homme », « son cher patron, son protecteur », et qui en effet, lui avait prodigué tant de marques d'intérêt, ne fut

1. Streckeisen-Moullou. *Correspondance inédite*, p. 439.

2. *Oeuvres*, t. I, p. 643.

3. 1° 1761. *Prédiction tirée d'un vieux manuscrit*;

2° 1763. *Profession de foi philosophique*;

3° 1766. *Lettre à J.-J. Pansophe*.

4. T. VIII, p. 511.

dès lors à ses yeux que le plus lâche et le plus odieux de ses ennemis¹. Non content d'adresser à Hume lui-même un long exposé de ses griefs imaginaires et de ses soupçons injurieux², il se plaignait à la comtesse de Boufflers de ce que Hume, « à qui elle l'avait livré », voulut le déshonorer³; il se plaignait à la marquise de Verdelin⁴ de l'art profond que mettait Hume à cacher, pour l'assouvir, la haine qu'il lui avait vouée; il se plaignait à Malesherbes en lui dénonçant, ainsi qu'à du Peyrou, un triumvirat de Voltaire, de d'Alembert et de Hume formé contre lui⁵; il se plaignait à milord Maréchal⁶, lui déclarant « qu'il ne saurait lire le nom de Hume ni rien qui s'y rapporte sans un serrement de cœur et un mouvement convulsif qui faisait pis que de le tuer puisqu'il le laissait vivre ».

De Hume, en un mot, il se plaignait à tout l'univers. Et ses plaintes étaient poussées jusqu'à une puérilité comique. Hume n'avait-il pas le tort impardonnable de recevoir à Londres sous son toit le fils du D^r Tronchin? N'était-ce pas « l'honnête M. Hume, qui l'avait fait peindre en Angleterre, (lui, Rousseau), avec une figure de cyclope, tandis qu'on donnait pour pendant à ce portrait une autre estampe représentant ledit M. Hume, qui réellement avait la figure d'un cyclope et à qui on donnait un air charmant⁷ ».

De semblables récriminations jetées en quelque sorte à tous les échos déterminèrent M^{me} de Boufflers et milord Maréchal lui-même à rompre avec Rousseau leurs rapports. Hume indigné somma d'abord Rousseau de s'expliquer⁸. « Il vous sera difficile, lui mandait-il, de

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 146 (31 mars 1767, à d'Ivernois).

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 181, 185.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 151.

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 215.

5. *Œuvres*, t. VIII, p. 165, 171.

6. *Œuvres*, t. VIII, p. 231.

7. *Œuvres*, t. VIII, p. 332; t. V, p. 713.

8. Streckeisen-Moultou, t. II, p. 287; — *Œuvres*, t. VIII, p. 159 (*Lettre de Hume*, 26 mai 1766). « Ces accès de mélancolie donnent quelquefois à sa conduite un air de bizarrerie et de violence. »

justifier l'emploi de vos outrageuses paroles envers un homme avec qui vous avez été si intimement lié, et que sous beaucoup de rapports vous devriez avoir traité avec quelque estime et bienséance. » Bientôt même il crut devoir en venir à de publiques protestations contre celui qu'il appelait « un serpent réchauffé dans le sein de l'amitié ». De là, son *Exposé succinct de la contestation élevée entre M. Hume et Rousseau*. « Je ne sais, concluait-il en des termes d'une virulence extrême, je ne sais dans quel coin de terre un pareil scélérat atroce, un être aussi ingrat, aussi méchant, aussi dangereux, pourrait aller cacher sa honte, et cette situation aurait pour résultat le désespoir ou la folie. » Ce factum avait été traduit de l'anglais en français par Suard, auquel d'Alembert avait aussi prêté son concours. En témoignant au traducteur sa satisfaction de ce travail, et « en le remerciant lui et M. d'Alembert d'avoir adouci quelques expressions, surtout dans les notes », Hume écrivait : « Je regarde toute cette affaire comme un malheur dans ma vie; et cependant... je ne crois pas pouvoir m'accuser moi-même de la plus légère imprudence, si ce n'est toutefois d'avoir accueilli cet homme quand il s'est jeté dans mes bras; et sans doute on m'eût trouvé cruel si je l'avais repoussé. Pouvais-je m'attendre à rencontrer un tel prodige d'orgueil et de férocité? Rien de semblable n'avait existé jusqu'alors... Je crois que, dans le monde, on disputera seulement pour savoir si Rousseau est plus fon que méchant ou s'il n'est l'un et l'autre dans une égale proportion. » Et Hume appréciant avec une juste sévérité les écrits de son adversaire après avoir apprécié sa personne, ajoutait : « Si je pouvais regarder Rousseau comme un des écrivains classiques de la France, peut-être imaginerais-je que cette histoire, tout absurde qu'elle est, passera à la postérité, et l'intéressera autant que nos propres contemporains; mais, en vérité, ses ouvrages sont remplis de tant d'extravagances, que je ne puis pas croire que la

diction seule parviennent à les soutenir. Il a lui-même quelque appréhension que cela n'arrive...; il m'a déclaré qu'il ne pouvait plus revoir ses écrits sans dégoût...; que quant au style il n'était pas trop mécontent, mais qu'il craignait toujours qu'ils ne péchassent par le fond et que leur éclat n'eût que la durée d'un jour¹. »

Quelques véhémentes et multipliées qu'eussent été contre Hume les accusations de Rousseau, l'opinion publique devant laquelle avait été porté le débat, ni en France ni en Angleterre ne lui était favorable. Vainement un de ses familiers, du Peyrou, et une de ses correspondantes les plus passionnées, M^{me} de Latour-Franqueville, « la belle Marianne », s'étaient-ils efforcés par leurs protestations de détruire l'effet que l'*Exposé* de Hume avait produit dans les esprits. Aussi, semblant avoir pris le parti de se taire, finit-il par conseiller à ses amis « de laisser David et ses trompettes hurler leur saoul, sans leur répondre ». Les troubles qui l'agitaient ne s'en accroissaient pas moins de jour en jour. Il ne songea bientôt plus qu'à quitter l'Angleterre et prit en conséquence ses arrangements. C'est ainsi qu'il négociait avec le comte d'Harcourt la vente de ces estampes², et cédait à Dutens ses livres, moyennant une rente viagère de dix livres sterling³. Il avait hâte de s'enfuir d'une île où il se figurait être livré en proie à ses ennemis. « Je donnerais la moitié de ma vie pour être en terre ferme », écrivait-il le 2 avril 1767⁴ à du Peyrou. Le 30, il signifiait en termes amers son départ à M. Davenport⁵, et, le 1^{er} mai, quittait furtivement Wootton, y laissant tout à l'abandon. Comme si sa vie eût été menacée, il était uniquement préoccupé de sauver sa personne. « Je ne sais, mandait Hume à un de ses amis, si vous avez entendu parler des derniers évé-

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 244. 18 novembre 1766.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 290.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 274, 282.

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 286.

5. *Œuvres*, t. VIII, p. 291.

nements survenus à ce pauvre malheureux Rousseau, qui est devenu tout à fait extravagant, et qui mérite la plus grande compassion. Il y a environ trois semaines qu'il partit, sans en donner le moindre avis, de chez M. Davenport, n'emmenant avec lui que sa gouvernante, laissant la plus grande partie de ses effets, et environ trente guinées d'argent. On trouva aussi une lettre sur sa table, pleine de reproches contre son hôte, auquel il reprochait d'avoir été complice de mon projet pour le ruiner et le déshonorer. Il prit le chemin de Londres, et M. Davenport me pria de le faire chercher, et de découvrir comment on pourrait lui envoyer son bagage et son argent. On fut quinze jours sans en entendre parler, jusqu'à ce qu'enfin le Chancelier reçut de lui la lettre la plus extravagante, datée de Spalding, dans le comté de Lincoln. Il dit à ce magistrat qu'il est en chemin pour Douvres, dans le dessein de quitter le royaume (observez que Spalding l'éloigne tout à fait du chemin), mais qu'il n'ose pas faire un pas de plus ni sortir de la maison, dans la crainte de ses ennemis. Il conjure donc le Chancelier de lui envoyer un guide autorisé pour le conduire et il le lui demande comme le dernier acte d'hospitalité de cette nation envers lui. Quelques jours après, j'appris de M. Davenport qu'il avait reçu une nouvelle lettre de Rousseau, datée encore de Spalding, dans laquelle il lui témoigne le plus vif repentir. Il parle de sa triste et malheureuse situation, et annonce le dessein de retourner dans sa première retraite de Wootton. J'espérai qu'il aurait recouvré ses sens; point du tout. Au bout de quelques jours le général Conway reçut une lettre de lui, datée de Douvres, distant de deux cents milles de Spalding. Il n'avait guère mis que deux jours à faire cette longue route. Il n'y a rien de plus fou que cette lettre : il suppose qu'il est prisonnier d'État entre les mains du général Conway, et cela, en conséquence de mes suggestions; il le conjure de le laisser sortir du royaume. « Je
« vois, dit-il, mon heure extrême qui se prépare; je suis

« résolu, s'il le faut, de l'aller chercher, et de périr ou
« d'être libre; il n'y a plus de milieu ¹. » Je vous informe de
tous ces détails, afin que vous voyiez que ce pauvre homme
est absolument fou, et que par conséquent il ne peut être
dans le cas d'être poursuivi par les lois, ni l'objet d'une
peine civile. Il a certainement passé à Calais, et se trou-
vant dans le ressort du Parlement de Paris, il sera proba-
blement arrêté, et peut-être traité sans aucun égard pour
sa malheureuse situation ². »

Le récit de Hume est exact; mais ses appréhensions
relativement à Rousseau ne devaient point se réaliser.
C'était précipitamment et sans rien prévoir, que celui-ci
s'était comme évadé de Wootton, traversant à toute vi-
tesse et au hasard un pays qu'il ne connaissait pas, payant
partout sa dépense avec des morceaux de cuillers ou de
fourchettes d'argent. Lui-même avouait plus tard « qu'il
avait eu alors une attaque de folie ³ ». Aussi ne sait-on
ce qu'il veut dire, lorsque ailleurs il rapporte « que seul
peut-être de tous les étrangers qui jamais vécurent en
Angleterre, il a vu le peuple de Wootton pleurer à son
départ ⁴ ». Quoi qu'il en soit, il parvint enfin à gagner
Douvres, et débarqué, le 22 mai, à Calais sous le nom de
M. Jacques, il s'arrêtait à Amiens ⁵ où l'attendaient les
empressements d'une curiosité bienveillante. Le corps
des échevins venait lui offrir le vin de la ville et le com-

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 296 (*Lettre au général Conway*).

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 295 (*Lettre de Hume*).

3. *Relation de l'orage* (p. 48); *De J.-J. Rousseau. Extrait du Journal de Paris, au VI*. Cité par Mussel-Pathay, *Vie de Rousseau*, t. I, p. 264 : « Il arrive au port; les vents étaient contraires; il ne voit dans cet événement si ordinaire qu'un complot et des ordres supérieurs pour retarder le départ, et cela, pour un but quelconque, qu'il interprète toujours dans le sens de sa manie d'ennemis! Quoiqu'il ne parlât pas la langue, il se met cependant sur une élévation, et harangue le peuple qui ne comprenait pas un mot de son discours. Que mes lecteurs ne perdent pas de vue que c'est de Rousseau lui-même que je tiens tous ces détails... Il m'ajoute qu'il ne peut me dissimuler ni se dissimuler à lui-même que c'était une attaque de folie. »

4. *Œuvres*, t. V, p. 827.

5. *Œuvres*, t. VIII, p. 299.

plimenter, sous la conduite de Gresset, auquel galamment Rousseau répondait « qu'ayant si bien fait parler les perroquets, il ne s'étonnait point qu'il sût apprivoiser les ours¹ ».

1. *Œuvres*, t. I, p. 647.

CHAPITRE XVII

TRYE, BOURGOIN, MONQUIN

Lorsque Rousseau, comme saisi de panique, s'échappa précipitamment de Wootton, il ne songeait qu'à s'évader d'Angleterre, sans savoir précisément où il porterait ses pas et irait chercher un nouvel asile. Il s'était pourtant décidé à pousser jusqu'à Venise. « Je ne vois pour moi qu'un repos stable, écrivait-il de Calais le 22 mai 1767, c'est dans l'État de Venise et malgré l'immensité du trajet, je suis déterminé à le tenter¹. » Mais abandonnant bien vite ce projet, comme il avait fait de tant d'autres, il prit à l'improviste le parti de céder aux instances du marquis de Mirabeau, *l'ami des hommes*, avec lequel il avait, de Wootton, échangé quelques lettres². « Je passe pour bon fils, bon frère, etc. Je suis bouhomme³, » écrivait d'une manière étrange à Jean-Jacques le père de Mirabeau, tout en lui offrant le choix entre les retraites les plus diverses : Mirabeau en Provence, à Marseille une bastide, un logis en Angoumois, en Poitou, en Brie, en Limousin, à Villers-Coterets, au Bignon près Montargis, à Fleury-sous-Meudon. Et en même temps, intervenant dans ses querelles, il ne craignait pas de défendre Hume « qu'il lui cautionnait honnête homme », et se mêlait même de le morigéner. « Vous ne connaissez que les larmes brûlantes, je le parierais, lui mandait-il (27 octobre 1766) ;

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 299.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 258, 289, 299.

3. Streckeisen-Moultou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 325, 328.

c'est l'habitude des larmes douces que je voudrais vous enseigner, car elles sont le vrai bien ici-bas... vous êtes plus attaché à la société que tout autre..., il ne faut pas bayer aux corneilles¹. » Et, l'année suivante, l'accablant de lettres verbeuses, où brillent quelques éclairs de bon sens, il ose bien lui remontrer « ne fût-ce que pour voir comment on prendra la chose, qu'il n'a d'ennuis qu'en lui-même² ». Cette rude franchise ne fut pas, semble-t-il, pour déplaire à Rousseau. Le 25 mai 1767 Mirabeau le sollicitait encore d'accepter l'hospitalité du château de Fleury.

Il se rendit finalement à cet appel et passa chez Mirabeau le mois de juin 1767³. Toutefois, le disciple extravagant de Quesnay mettait trop de passion violente à vouloir associer tout ceux qui le fréquentaient à ses rêves de réforme et d'organisation politique, pour que l'auteur du *Contrat social* s'accommodât longtemps de l'humeur envahissante et turbulente d'un pareil hôte et protecteur. Celui-ci d'ailleurs ne dissimulait pas ses prétentions « à son cher tissu d'homme au-dessus et au-dessous de l'homme⁴ ». « Personne ne donne ici-bas, disait-il crûment, tout le monde prête, vend ou place. Messieurs les bienfaiteurs désintéressés peuvent brider des oies, mais non pas moi⁵. » En conséquence, il croyait ne réclamer que son dû en demandant à Rousseau de lire ses livres ou de lui donner son avis sur des ouvrages tels que *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés*, par Mercier de la Rivière. Mais Rousseau se prêtait assez mal à ces exigences. Il finissait même par conjurer Mirabeau « d'avoir pitié de son état et de ses malheurs, de laisser en paix sa tête mourante⁶ ». Résolu, déclarait-il, « à ne rien lire désormais de ce qui

1. Streckeisen-Moullou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 325, 328.

2. *Ib.*, p. 338.

3. *Ib.*, p. 344.

4. *Ib.*, p. 349.

5. *Ib.*, p. 321.

6. *Œuvres*, t. VIII, p. 308.

pourrait réveiller mes idées éteintes, pas même mes propres écrits, dès à présent je suis mort à toute littérature, sur quelque sujet que ce puisse être, et jamais rien ne me fera changer de résolution sur ce point¹ ». Au bout de peu de temps il eut donc hâte de quitter Fleury² qui, aussi bien, se trouvait dans le ressort du Parlement de Paris qui l'avait décrété. Vainement Mirabeau le pressait-il de s'établir au Bignon. Il préféra user de l'amitié déjà ancienne et éprouvée du prince de Conti, lequel pouvait, en outre, lui être une efficace protection³.

Avant de le rendre maître en quelque sorte de son château de Trye près de Gisors, « cachez-vous bien », lui avait dit le prince. Et, comme il exigeait que, pour mieux se cacher, Rousseau changeât de nom ainsi qu'il avait promis de le faire, celui-ci au pseudonyme de Jacques qu'il avait adopté substitua le pseudonyme de Renou qu'il garda jusqu'à la fin de 1769. « Les yeux fatigués de cette âcre fumée de gloire qui fait pleurer », il comptait jouir enfin à Trye de la solitude où « il s'enfermait avec l'homme que l'on quitte le moins ». Mais à Trye non plus qu'à Wootton il n'était destiné à trouver la paix, et son séjour même ne devait y être que de courte durée. Il avait beau disserter sur le bonheur; il ne savait pas être heureux, se faisant en effet du bonheur les idées les plus contradictoires. Tantôt il en plaçait hors de nous les conditions : « Voulons-nous rechercher ce qui peut nous rendre heureux en ce monde? chacun sentira que son bonheur n'est pas en lui mais dépend de tout ce qui l'environne⁴. » Tantôt au contraire, il affirmait que « c'est en vain qu'on cherche au loin son bonheur quand on néglige de le cultiver en soi-même, car il a beau venir du dehors, il ne peut se rendre sensible qu'autant qu'il trouve au dedans

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 301.

2. Voir les *Lettres au marquis de Mirabeau* *Œuvres*, t. VIII, p. 303, 305, 332, 335.

3. Moulton, t. II, p. 1 *Lettres de Conti*.

4. Streckeisen Moulton, *Œuvres médites*, p. 139.

me à me propre à le goûter ». Et à une de ses correspondantes: « Ce vide interne dont vous vous plaignez ne se fait sentir qu'aux cœurs faits pour être remplis; les cœurs étroits ne sentent jamais de vide, parce qu'ils sont toujours pleins de rien; il en est, au contraire, dont la capacité vorace est si grande, que les êtres chétifs qui nous entourent ne la peuvent remplir. Si la nature vous a fait le rare et funeste présent d'un cœur trop sensible au besoin d'être heureux, ne cherchez rien du dehors qui lui puisse suffire; ce n'est que de sa propre substance qu'il doit se nourrir. Tout le bonheur que nous voulons tirer de ce qui nous est étranger est un bonheur faux; les gens qui ne sont susceptibles d'aucun autre font bien de s'en contenter; mais si vous êtes celle que je suppose, vous ne serez jamais heureuse que par vous-même; n'attendez rien pour cela que de vous². »

Rousseau qui ne portait pas le bonheur en lui-même ne le trouvait pas non plus hors de lui. Assurément le prince de Conti n'avait rien négligé pour qu'à Trye Jean-Jacques se sentit le maître. Et de fait on l'y voit prendre toutes ses aises et chercher à s'y procurer tout ce qui peut contribuer à son bien-être ou à son agrément. C'est à quoi il emploie incessamment son compatriote Coindet que ne rebute aucune complaisance et qu'il a déjà chargé de veiller aux illustrations de *la Nouvelle Héloïse*. Il lui demande non seulement des livres, mais des raquettes et des volants, un portefeuille de carton pour mettre des plaintes à la promenade et toute espèce de fournitures³.

1. *Lettres sur la vertu et le bonheur* (*Ib.*); *Pensées d'un esprit droit et sentiments d'un cœur vertueux* (1826); « Le bonheur n'est pas une chimère lorsqu'on le cherche dans son propre intérieur et non hors de soi. »

« Il est bien difficile de rencontrer le bonheur nulle part, quand on ne le porte pas avec soi. » (Rothschild, *Lettres inédites de J.-J. Rousseau*, p. 33)

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 481 (17 janvier 1767).

3. Streckeisen-Moullou, *Œuvres inédites*, p. 448, 453, 472. Cependant, le 18 mars 1768, Rousseau n'hésitera pas à écrire au même personnage, qu'il prend le parti « de rompre des liaisons tout au moins inutiles, et la vôtre n'est pas exceptée. » (*Ib.*, p. 474.)

Il ne se contente pas d'ailleurs de la société de son chien Ture qu'on lui a ramené. Il dispose tellement de Trye qu'il y reçoit fréquemment ses amis ou bien portants, ou même malades. Pendant des semaines il y soignera du Peyrou¹. D'autre part, ce sont des diners nombreux et répétés. « J'ai, aujourd'hui, sept personnes à dîner. Je ne puis éviter que pareille fête ne revienne souvent². » Il tire des fusées. Vous diriez l'existence d'un châtelain. Mais son caractère inquiet et son humeur malade lui gâtaient tous ses plaisirs.

A peine était-il arrivé à Trye que, le 27 juin 1767, à Coindet il écrivait : « Il a ici des gens qui ne se soucient pas trop d'y voir un hôte, et qui feront de leur mieux en secret pour m'en déloger. Tel est le destin des grands, que les plus dangereux ennemis des gens qu'ils aiment sont toujours dans leur propre maison. J'ai bien peur que mes peines ne soient finies. Il faut prendre patience et se préparer à tout³. » C'était là le début. Il ne fit que se lamenter chaque jour davantage sur les tracasseries qu'il imputait aux gens du prince de Conti, quoique celui-ci fût intervenu en personne pour leur signifier qu'à Trye Rousseau devait seul commander. « Environné de jardins et d'arbres, il se plaignait de se trouver comme Tantale au milieu des eaux, ne pouvant être fourni ni sans payer ni en payant⁴. » Et ses récriminations s'étendirent bientôt à tous les habitants du lieu sans exception⁵. D'un autre côté, haïté par des soupçons toujours renaissants, il était en perpétuelle appréhension des maux dont il se croyait menacé par de nombreux ennemis, à la tête desquels il plaçait le duc de Choiseul. De là des doléances réitérées à la maréchale de Luxembourg, à du Peyrou, à la comtesse de Boufflers⁶.

1. *Œuvres*, t. V, p. 335; t. VIII, p. 321.

2. Streckeisen-Moultou, *Œuvres inédites*, p. 431.

3. *Ib.*, p. 444.

4. Cf. *Œuvres*, t. VIII, p. 312, 313, 317, 320.

5. *Œuvres*, t. VIII, p. 350.

6. *Œuvres*, t. VIII, p. 349.

« Il n'a plus de cœur à rien, pas même aux plantes¹. » « Il n'a plus d'activité, il est nul, il ne lit plus rien². » Il ne peut même plus aller et venir comme il lui plaît, car « on le barricade ». « Les herborisations et les promenades seraient, en effet, de douces diversions à mes ennuis, si elles m'étaient laissées; mais les gens qui disposent de moi n'ont garde de me laisser cette ressource... Comme on m'attend au passage, on ne m'épargne rien pour me chasser d'ici... Un des meilleurs moyens que l'on prend pour cela est de lâcher sur moi la populace des villages voisins. On n'ose plus mettre personne au cachot et dire que c'est moi qui le vent ainsi; mais on a fermé, barré, barricadé le château de tous les côtés; il n'y a plus ni passage ni communication par les cours ni par les terrasses; et quoique cette clôture me soit très incommode à moi-même, on a soin de répondre, par les gardes et par d'autres émissaires, que c'est le monsieur du château qui exige tout cela pour faire pièce aux paysans... A l'égard du patron de la case, on l'empêche de savoir ce qui se passe et de s'en mêler³. »

Par moment néanmoins une lueur se faisait dans son esprit, « il commençait à craindre, après tant de malheurs réels, d'en voir quelquefois d'imaginaires qui pouvaient agir sur son cerveau⁴ ». Mais son imagination échauffée l'emportait et il allait jusqu'à écrire à Choiseul la lettre la plus obséquieuse pour solliciter sa protection ou du moins un passeport⁵.

Finalement, n'y tenant plus, après un an de séjour à Trye, il désertait l'hospitalité généreuse d'un prince qui « s'était prêté même à ses lubies », et, le prenant en

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 346.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 353, 358.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 350. — « Il y a actuellement ici une bande de voleurs cachés dans les bois, et qui tuent tout le monde. » *Streckeisen-Moullou, Correspondance inédite*, p. 453.]

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 364.

5. *Œuvres*, t. VIII, p. 361, 408.

pitié, s'était efforcé de le tranquilliser. C'est à peine si Rousseau crut devoir prévenir son bienfaiteur¹. « J'ai écrit à Son Altesse, mandait-il, le 15 août 1767, à Coindet, et je l'ai priée de me permettre de disposer de moi. Je ne l'ai fait qu'avec la conviction parfaite qu'il est impossible malgré ses bontés et sa puissance, que je vive jamais, ni heureusement, ni paisiblement, ni librement, ni avec honneur². » Et, le 25 août, au même : « Je ne vous dissimulerai pas que je me regarde comme un homme perdu du moment que je mettrai les pieds hors de ce château. Tout ce que je puis répondre à cela, c'est qu'il est impossible que j'y reste. Je puis tout supposer, hormis l'opprobre; tant qu'il me poursuivra, je fuirai toujours, fût-ce au fond d'un précipice, fût-ce au milieu d'un bûcher³. »

Et, en effet, ce fut, de la part de Rousseau, après avoir quitté le château de Trye, une véritable fuite et comme une course folle qui le conduisit d'abord à Lyon, puis à Grenoble. Accueilli là avec une sorte d'enthousiasme, il semblait devoir y trouver dans des amitiés dévouées un réconfort, en même temps que de salutaires distractions dans les herborisations fatigantes qu'il entreprenait, « quoique mourant ». Malheureusement son séjour y fut bientôt troublé par les démêlés étranges que lui suscita un garçon chamoiseur nommé Thévenin, lequel lui réclamait une légère somme qu'il soutenait lui avoir prêtée plusieurs années auparavant dans un cabaret. Rousseau se persuada que Thévenin « était un drôle aposté⁴ ». Tout en démasquant ce prétendu créancier qu'il prouva avoir été « condamné, par arrêt du Parlement de Paris, à être fouetté, marqué et envoyé aux galères pour fabrication de faux actes⁵ », il se laissa d'ailleurs aller à une si bruyante exaspération qu'il lassa la patience du maré-

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 372.

2. Streckeisen-Moultou, *Correspondance inédite*, p. 453.

3. *Ib.*, p. 456.

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 407.

5. *Œuvres*, t. VIII, p. 394.

chal comte de Clermont-Tonnerre, lieutenant du roi en Dauphiné, qui avait comme pris sa cause en main¹. D'autre part, ses admirateurs les plus empressés, tels que l'avocat Bovier, ne faisaient qu'exciter chez lui, par leur obligeance même, les plus injurieux soupçons². Il ne voyait partout que des ennemis ou déclarés, ou secrets. Aussi, au bout de peu de temps, ne songea-t-il plus qu'à sortir de Grenoble, et, en partant, laissa derrière la porte de sa chambre d'hôtel « un barbouillage où il avait écrit au crayon le sentiment du public sur son compte dans les divers états qui le composent ». « Le peuple qui fut mon idole, y disait-il, ne voit en moi qu'une perruque mal peignée et un homme décrépît³. » Et, le 11 août 1768, à Bovier sur un ton lamentable, il devait écrire : « Quand mes dernières ressources seront épuisées, j'irai mendier mon pain et mourrai sans regret quand je n'en trouverai plus⁴. »

« Enfin, dégoûté de la France, Rousseau n'aspirait plus qu'à s'en éloigner, et du foyer des complots dont il était la victime⁵. » Il lui était cent fois venu dans l'esprit « de proposer son transport en Amérique, espérant qu'on voudrait bien l'y laisser tranquille ». Ou encore « il aurait voulu trouver quelque moyen d'aller finir sa vie dans les îles de l'Archipel, dans celle de Chypre ou dans quelque autre coin de la Grèce, n'importe où, pourvu qu'il trouvât un beau climat, fertile en végétaux, dont il voyait qu'il ne pourrait plus se passer, et que la charité chrétienne ne disposât plus de lui⁶ ». Cependant, Moultoy lui offrait comme asile le château de Lavagnac près de Pézénas⁷. Et tel était le désarroi de ses idées que, chose

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 385.

2. *Œuvres*, t. I, p. 795 (Septième promenade).

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 381. *Sentiment du public sur mon compte dans les divers états qui le composent*.

4. Ducoin, *Trois mois de la vie de J.-J. Rousseau*, 1852, p. 95 et 103.

5. *Œuvres*, t. VIII, p. 396.

6. *Œuvres*, t. VIII, p. 401.

7. *Œuvres*, t. VIII, p. 403, 411, 420.

à peine croyable, il songeait, « surmontant l'horreur d'une pareille résolution, à retourner en Angleterre et à y aller finir ses jours dans la solitude de Wootton ¹. »

Au milieu de toutes ces perplexités, après avoir, au sortir de Grenoble, herborisé quelques jours à la Grande Chartreuse et au mont Pila, il se rendit dans le voisinage de Genève, puis à Chambéry, où, le 25 juillet, le recevait M. de Conzié. Là il allait sur la tombe de M^{me} de Warens, « cette tendre mère, pleurer le malheur qu'il avait eu de lui survivre², et revoyait les Charmettes « où il avait déposé son cœur », mais sans aucunement songer à s'y fixer. Le 13 août 1768, il venait s'échouer à Bourgoin, à treize lieues de Grenoble. Il y devait passer dix-huit mois, partageant le meilleur de son temps entre son herbier, les échecs, et une épinette sur laquelle il s'essayait « avec sa pauvre voix cassée et déjà tremblotante » à chanter des strophes du Tasse³. Il ne laissait pas toutefois que de s'occuper de la publication de son *Dictionnaire de musique*, d'écrire furtivement « à l'encre de Chine ⁴ » les dernières pages de ses *Confessions*, d'entretenir une correspondance avec quelques amis ou même des inconnus. Mais c'était surtout dans la société « de sa gouvernante, et son amie, et sa sœur, et son tout, enfin devenue sa femme ⁵ », qu'il cherchait des consolations, en même temps que dans ses relations avec un habitant du pays, M. de Champagnoux, et le commerce d'un chevalier de Saint-Louis, M. de Saint-Germain, capitaine de dragons du régiment de Languedoc⁶. A ce dernier notamment, ce qui lui était un soulagement sensible, il se plaisait à ouvrir son âme : « J'étais homme, lui écrivait-il (1770),

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 508, 510.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 375.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 523-430.

4. *Œuvres*, t. V, p. 661; — *Ib.*, t. V, p. 548 (*Neuf lettres à M. de la Tourette sur la botanique de 1769 à 1771*).

5. *Œuvres*, t. VIII, p. 503.

6. *Œuvres*, t. VIII, p. 513.

et j'ai péché : j'ai fait de grandes fautes que j'ai bien expiées, mais le crime n'approcha jamais de mon cœur ¹. » Néanmoins, les sages et virils conseils du vieux militaire ne parvenaient guère à calmer les troubles fiévreux dont il se sentait agité. Il avait d'assez bons jours, mais importuné par l'affluence des visiteurs qui n'était pas moins grande à Bourgoin qu'à Motiers, inquiet en outre pour sa santé que lui semblaient compromettre l'air marécageux et l'eau de Bourgoin, il émigrait, le 4 février 1769, « à une demi-lieue de la ville, dans sa maison à mi-côte, agréable, bien située où l'air et l'eau étaient très bons ² », attendant à une ferme appelée Monquin et que lui cédait gracieusement le marquis de Césarges. Mais où aurait-il pu s'établir d'une manière durable et trouver la paix ?

Malgré les distractions que lui procurent ses ascensions sur les montagnes et sa passion persistante pour la botanique, ses lettres continuent à être remplies de doléances ; des effusions d'une philosophie, quoique optimiste, gémissante ; de noirs soupçons et de récriminations contre ses ennemis et les espions dont il se figure être environné³. A Lalliaud et à du Peyrou, il se plaint qu'on ait imprimé à Lausanne « un ancien chiffon de sa façon, un misérable torchon-cul, un barbouillage académique », sur cette question proposée en 1751 par M. de Curzay pendant qu'il était en Corse : « Quelle est la vertu la plus nécessaire aux héros et quels sont les héros auxquels cette vertu a manqué ⁴ ? » « Cette pièce est très mauvaise, c'est la moindre et la plus plate des pièces qu'il a laissées en manuscrit ⁵. » Il se défend pourtant « de faire du noir ⁶ », et se déclare « content de l'emploi de sa vie ». A Moulton il affirme « qu'il n'est plus pour lui d'autre projet

1. *Ouvres*, t. VIII, p. 516.

2. *Ouvres*, t. VIII, p. 431, 434, 435.

3. *Ouvres*, t. VIII, p. 437, 441.

4. *Ouvres*, t. VIII, p. 436, 440.

5. *Ouvres*, t. IV, p. 88.

6. *Ouvres*, t. VIII, p. 437.

en ce monde que celui d'en sortir avec la même innocence qu'il y a vécu ». Au poète dramatique Dubelloy, il reproche d'avoir voulu lui faire l'application de ces vers de son Bayard :

Que de vertu brillait dans son faux repentir!
Peut-on si bien la peindre et ne la pas sentir¹?

et il conteste que l'auteur du *Siège de Calais* ait le droit de dire « qu'il lui ressemble par le malheur ». — « Êtes-vous seul en terre étrangère, isolé, séquestré, trompé, trahi, diffamé par tout ce qui vous environne, enlacé de trames horribles dont vous sentiez l'effet, sans pouvoir parvenir à les connaître, à les démêler? Êtes-vous à la merci de la puissance, de la ruse, de l'impunité réunies pour vous trainer dans la fange, pour élever autour de vous une impénétrable œuvre de ténèbres, pour vous enfermer tout vivant dans un cercueil? Si tel est ou fut votre sort, venez, gémissons ensemble; mais, en tout autre cas, ne vous vantez pas de faire avec moi société de malheurs². » Et dans une longue lettre à M. de Saint-Germain (26 février 1770), après avoir énuméré tous les griefs qu'il croit avoir contre ses anciens amis devenus ses ennemis : Diderot, Grimm, la comtesse de Boufflers, la maréchale de Luxembourg, les Holbachiens, Hume, surtout M. de Choiseul, « dont la plus grande œuvre de son ministère aura été de produire le concert incroyablement unanime qui laisse au sein d'une nation un infortuné rigoureusement seul et sans consolation³ »; il s'efforce, dans cette espèce de mémoire justificatif, « où, loin de s'excuser, il s'accuse », d'expliquer tous ses actes et, en particulier, les puissantes raisons qui lui ont fait abandonner ses enfants, « faute grave, impardonnable sans doute, mais aussi la seule et qu'il a bien expiée »; ajoutant « qu'à cela près, et des

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 491.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 490.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 506, 501, 516.

vices qui n'ont jamais fait de mal qu'à lui, il peut exposer à tous les yeux une vie irréprochable dans tout le secret de son cœur ». — « Je me sens juste, conclut-il, bon, vertueux, autant qu'homme qui soit sur la terre; voilà le motif de mon espérance et de ma sécurité. Quoique je paraisse absolument oublié de la Providence, je n'en désespérerai jamais. Que ses récompenses pour les bons doivent être belles, puisqu'elle les néglige à ce point ici-bas! J'avoue pourtant qu'en la voyant dormir si longtemps, il me prend des moments d'abattement: ils sont rares, ils ne durent guère, et ne changent rien à ma disposition. J'espère que la mort ne viendra pas dans un de ces tristes moments; mais quand elle y viendrait, elle me serait moins consolante, sans m'être plus redoutable. Je me dirais: je ne serai rien ou je serai bien; cela vaut toujours mieux pour moi que cette vie¹. » Et dans une autre lettre au même M. de Saint-Germain: « Je finirai ce dernier adieu par un mot que je vous prie de graver dans votre âme vertueuse: je suis innocent². »

Plus on avance dans la lecture de la correspondance de Rousseau, plus on est frappé du trouble croissant de sa raison. C'est parmi les expressions, d'ailleurs constamment emphatiques et déclamatoires, de nobles pensées, de généreux sentiments, l'idée fixe et de plus en plus obscure à la fois et grossissante de la persécution. Vainement, la musique et la botanique lui demeurent-elles deux puissants dérivatifs à sa mélancolie. « Pourvu que j'aie un instrument, quel qu'il soit (épinette, violoncelle, cistre, flûte à bec), et un peu de papier réglé, écrivait-il à M^{me} Boy de la Tour, je suis sûr de passer mon temps sans ennui, et sans m'affecter beaucoup de quoi que ce puisse être. La botanique est amusante en été, mais en hiver elle ne fait que me fatiguer et ne m'amuse guère³. » A Monquin, l'état

1. *Œuvres*, t. VII, p. 506, 501, 516.

2. T. VIII, p. 539. — Cf. *Ib.*, p. 530.

3. Rothschild, *Lettres inédites*, p. 193.

d'esprit morbide de Rousseau s'aggrave encore et s'accuse plus expressément par les vers qu'il met en tête de ses lettres et sa manière bizarre de dater. Ainsi, à M. l'abbé M... il écrira : Monquin, par Bourgoin, 17 $\frac{28}{2}$ 70.

Pauvres aveugles que nous sommes !
Ciel, démasque les imposteurs
Et force leurs barbares cœurs
À s'ouvrir aux regards des hommes¹.

Les petits chiffres intercalés dans ceux qui indiquent l'année désignent, le supérieur, le quantième, et l'inférieur le mois. Quant au mauvais quatrain qui suit, il a évidemment pour objet de rappeler à ses correspondants « le mystère affreux des trames dont il est enlacé ». — « Ne faites aucune attention à la bizarrerie de ma date, mandait-il lui-même à M. de la Tourette (Monquin, le 17 12 2 70) : c'est une formule générale qui n'a nul trait à ceux à qui j'ôcriis, mais seulement aux honnêtes gens qui disposent de moi avec autant d'équité que de bonté. C'est, pour ceux qui se laissent séduire par la puissance et tromper par l'imposture, un avis qui les rendra plus inexcusables, si, jugeant des choses que tout devrait leur rendre suspectes, ils s'obstinent à se refuser aux moyens que prescrit la justice pour s'assurer de la vérité². » Pour lui, « sa situation est unique ; son cas est inouï depuis que le monde existe³ ». — « Des foules de surveillants le guettent, les planchers sous lesquels il est ont des yeux, les murs qui l'entourent ont des oreilles, il ne fait pas un pas qui ne soit compté, pas un mouvement de doigt qui ne soit noté⁴. » Comment dès lors vivrait-il paisiblement à Monquin ? Sans doute du plateau où est bâtie la maison qu'il habite la vue est bien propre à le récréer ; car de là

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 518.

2. *Œuvres*, t. V, p. 553.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 530.

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 495.

on aperçoit le mont Blanc qui rappelle la Savoie, la Suisse, Genève, et, sur un plan plus rapproché, la Dent du Chat qui annonce Chambéry et les Charmettes. Mais hélas ! « sa demeure est ouverte à tous les vents, il est presque enseveli dans la neige, et il ne sait plus comment cela finira ». Ajoutez à ces inconvénients du logis l'ennui que lui causent les altercations de Thérèse avec une fille de ferme, espèce de virago, qui accuse Jean-Jacques de l'avoir séduite, et que celui-ci n'appelle que « le capitaine Vertier, un bandit en cotillon¹ ».

C'est pourquoi, dès février 1770, Rousseau se propose de déloger dans peu² et, le 4 avril, recommande à Laliaud de ne plus lui écrire : « Ne m'écrivez plus ici, votre lettre ne m'y trouverait vraisemblablement plus, et je ne puis vous donner d'adresse assurée, parce que, quoique je sache très bien ce que je veux faire, j'ignore absolument ce que je ferai³. » Et, en effet, après avoir, vers la fin d'avril, adressé à M. de Cézarges, force reproches plus ou moins fondés sur le peu de sécurité que lui offrait son habitation, il lui signifiait, comme il l'avait déjà fait tant de fois à ses hôtes, sa résolution de chercher une autre demeure⁴, et quittait Monquin en mai 1770. Toutefois, il paraissait las de tant de pérégrinations et déplacements. Aussi, de Lyon, où il s'arrêta quelques jours chez son amie M^{me} Boy de la Tour, il pressa son voyage. Cependant il venait s'agenouiller humblement sur le seuil du cabinet d'études de Buffon et s'arrêtait à Montbard⁵. Là, tandis que Daubenton ne laissait pas que de le mortifier en lui disant, « après une heure ou deux ensemble dans le jardin, qu'en continuant de travailler il pourrait devenir un

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 500, 536, 537.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 522.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 533.

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 536.

5. Mercier, *De J.-J. Rousseau, considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution*, t. II, p. 245. « Rousseau s'agenouille humblement sur le seuil du cabinet d'études de Buffon, qui se croit bonnement supérieur à l'auteur d'*Emile*. »

peu botaniste », l'auteur de l'*Histoire naturelle* lui faisait l'accueil le plus obligeant¹. Puis, de Nevers, où le prince de Conti, qui s'y trouvait de passage, daigna lui accorder audience, il se risquait à rentrer à Paris (7 juillet 1770) et y descendait rue Plâtrière² à l'hôtel du Saint-Esprit.

1. *Œuvres*, t. V, p. 556.

2. Depuis le 4 mai 1791, appelée rue Jean-Jacques-Rousseau.

CHAPITRE XVIII

RUE PLATRIÈRE

Le retour de Rousseau dans la capitale, au commencement de juillet 1770, ne fut pas sans y produire quelque sensation. Sa présence au café de la *Régence* ou sur la place du Palais-Royal, attirait une foule prodigieuse de curieux, et la populace s'assemblait partout sur son passage¹. D'autre part, il se vit, dès son arrivée, accablé de visiteurs et de diners. « Je suis, depuis mon arrivée, tellement accablé de visites et de diners, mandait-il à M. de la Tourette (4 juillet 1770), que si ceci dure, il est impossible que j'y tienne, et malheureusement je manque de force pour me défendre. Cependant, si je ne prends bien vite un autre train de vie, mon estomac et ma botanique sont en grand péril. Tout ceci n'est pas le moyen de reprendre la copie de musique d'une façon bien lucrative; et j'ai peur qu'à force de diner en ville je ne finisse par mourir de faim chez moi. Mon âme navrée avait besoin de quelque dissipation, je le sens; mais je crains de n'en pouvoir régler ici la mesure, et j'aimerais encore mieux être tout en moi que tout hors de moi². » Il avait même « l'honneur de diner avec M. l'archevêque...³ »

C'est qu'effectivement, prenant en pitié, sinon en indif-

1. Voir sur l'engouement dont Rousseau fut l'objet à son retour à Paris, la jolie anecdote sur le souper de Sophie Arnould. Elle invite un tailleur qui ressemblait à Jean-Jacques, à condition qu'il ne dira pas un mot. A la fin du repas, sous l'influence de la bonne chère et du vin, il tient des propos incohérents que chacun admire de confiance. (*Histoire de la vie de J.-J. Rousseau*, t. I, p. 182.) (P. N.)

2. *Œuvres*, t. V, p. 337.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 343.

férence, ce pauvre Genevois, devenu, semblait-il, assez inoffensif, et dont les tribulations pouvaient avoir affaibli la tête, on oublia ou feignit d'oublier le décret de prise de corps rendu, il y avait huit ans, contre lui, et pour lequel on pouvait croire qu'il y avait prescription. « Me voici à Paris, écrivait-il à M. de Saint-Germain. Depuis trois semaines j'y ai repris mes anciennes habitudes, j'y revois mes anciennes connaissances, j'y suis mon ancienne manière de vivre, j'y exerce mon ancien métier de copiste, et jusqu'à présent je m'y retrouve à peu près dans la même situation où j'étais avant de partir. Si on m'y laisse tranquille, j'y resterai; si l'on m'y tracasse, je l'endurerai; ma volonté n'est soumise qu'à la loi du devoir, mais ma personne l'est au joug de la nécessité que j'ai appris à porter sans murmurer. Les hommes peuvent sur ce point se satisfaire, je les mets bien à la portée de s'en donner le plaisir¹. » On ne pouvait se montrer plus résigné; mais personne ne songea à tracasser Rousseau.

Cependant était-ce uniquement par lassitude que « l'éternel voyageur » était venu à Paris « se soumettre au joug de la nécessité »? Évidemment nulle part ailleurs il ne pouvait s'assurer les mêmes facilités de vivre en exerçant son métier de copiste. Néanmoins des motifs encore plus essentiels paraissaient l'avoir décidé. Il croyait trouver à Paris un refuge contre les ennemis qu'il s'imaginait être acharnés à sa poursuite et avait voulu se placer en quelque sorte sous les yeux des magistrats dont il espérait ainsi s'assurer la protection. « Je vous avoue, écrivait-il à Sartine (15 janvier 1772), que l'avantage de vivre sous les yeux d'un magistrat intègre et vigilant, auquel on n'en impose pas aisément, est un des motifs qui m'ont arraché des campagnes, où, livré sans ressource aux manœuvres des gens qui disposent de moi, je me voyais en proie à leurs satellites, et à toutes les illusions par lesquelles les

1 *Œuvres*, t. VIII, p. 532.

gens puissants et intrigants abusent si aisément le public sur le compte d'un étranger isolé à qui l'on est venu à bout de faire un inviolable secret de tout ce qui le regarde, et qui par conséquent n'a pas la moindre défense contre les mensonges les plus extravagants ¹. »

Mais c'était surtout pour se faire à lui-même justice et démasquer ses ennemis qu'il déclarait s'être résolu à revenir à Paris : « Ne parlons plus de Chambéry, écrivait-il, le 4 avril 1770, à Moulton; ce n'est pas là où je suis appelé; l'honneur et le devoir crient, je n'entends plus que leur voix ². » Il prétendait faire succéder aux ténèbres la lumière. De là l'épigraphe : *Post tenebras lux*, qu'il substitua dans ses premières lettres datées de Paris aux vers étranges qu'on lisait en tête de ses lettres écrites de Monqum. Et cette lumière il comptait qu'elle jaillissait éclatante de ses *Mémoires* ou *Confessions*. Aussi bien, en donnant à cette composition une demi-publicité, espérait-il rappeler utilement sur lui l'attention publique, en même temps que de la sorte il établirait tout ensemble et l'authenticité de cet écrit et sa parfaite bonne foi. Car « il était important, pour bien juger sa conduite, de connaître à fond son tempérament, son naturel, son caractère qui, par une singularité de la nature, ne ressemblait point à celui des autres hommes ³ ». Il lui importait également « que les détails de sa vie fussent connus de quelqu'un qui aimât la justice et la vérité, et qui fût assez jeune pour devoir naturellement lui survivre ». Cependant, « avec ses *Confessions*, il était forcé de faire celles d'autrui, sans quoi on n'entendrait pas les siennes. Cet inconvénient lui avait fait prendre des mesures pour que ses *Mémoires* ne fussent vus que longtemps après sa mort et après celle des gens qui pourraient y prendre intérêt.

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 576.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 536.

3. Streckeisen-Moulton, *Œuvres inédites*, p. 328. (*Discours prononcé devant l'auditoire qui s'était rassemblé pour entendre la lecture des « Confessions ».*)

Ses malheurs avaient rendu ces mesures insuffisantes, et il ne restait d'autres moyens sûrs pour conserver son dépôt que le placer dans des cœurs vertueux et honnêtes qui en conservassent le souvenir. — « Il s'agissait de décider, pour toute la postérité, si son nom qui devait vivre y devait passer avec opprobre ou avec gloire. » — « On a pris, concluait-il, les mesures les plus étonnantes pour me cacher à jamais et mes vils accusateurs et leurs sourdes impostures, qu'ils rendront publiques sitôt que je ne vivrai plus. Sentant leurs secrètes atteintes, sans voir ni l'instrument ni la main qui le porte, quel moyen de me défendre, ne sachant ni par qui ni de quoi je suis accusé? Un seul, c'est d'exposer naïvement et fidèlement le bien, le mal et tous les détails de ma vie, et de laisser ensuite comparer et juger¹. »

Telles sont les considérations que Rousseau fit valoir devant l'auditoire que, dès son arrivée à Paris, il rassembla pour entendre la lecture de ses *Confessions*. Il pria d'ailleurs les assistants « de vouloir bien songer qu'on ne peut se charger de la fonction de confesseur sans s'exposer aux inconvénients qui en sont inséparables », et il avertissait particulièrement les dames « que, dans cet austère et sublime emploi, c'était au cœur à purifier les oreilles² ».

Plus tard il devait se reprocher « d'avoir profané la lecture d'un livre unique parmi les hommes en la prodiguant aux oreilles les moins faites pour l'entendre ». — « L'espoir que ces *Confessions* ne seraient vues qu'après sa mort lui avait donné le courage de tout dire, et de se traiter avec une justice souvent même trop rigoureuse. Quand il se vit défiguré parmi les hommes au point d'y passer pour un monstre, la conscience, qui lui faisait sentir qu'il y avait en lui plus de bien que de mal, lui donna le courage que lui seul peut-être eut, et aura jamais, de se

1. *Œuvres*, t. I, p. 738; t. V, p. 804, 807.

2. Streckeisen-Moulton, *Ib.*

montrer tel qu'il était. » Or « cette lecture qu'il a prodiguée à tant de gens, mais dont si peu d'hommes étaient capables, et dont bien moins encore étaient dignes, a initié le public dans toutes ses faiblesses, dans toutes ses fautes les plus secrètes¹ ». — Comment ne pas le déplorer?

Rousseau n'appréhenda pas tout d'abord de se préparer de pareils regrets. Loin de là, il mit empressement, dans l'hiver de 1770 à 1771, à faire de ses *Confessions* trois ou quatre lectures, dont une notamment chez Dorat et une autre chez le marquis de Pezai, laquelle ne dura pas moins, presque sans désenparer, de quinze à dix-sept heures consécutives, en présence d'auditeurs tels que le marquis de Juigné, le prince Pignatelli, la marquise de Mesme, le comte et la comtesse d'Egmont, laquelle « fut la seule qui lui parut émue » et dont peu s'en fallut qu'il ne se déclarât amoureux. Volontiers même il eût continué à leur faire « l'histoire de son âme² ».

Toutefois, pour ne s'adresser qu'à une société choisie et peu nombreuse, ces lectures n'en étaient pas moins des lectures publiques. Chacun de ceux qui assistaient aux séances faisait, de mémoire, des extraits de ce qu'il avait entendu, et les lisait à son tour, ou les publiait. D'autres indiscretions encore étaient commises. C'est ainsi que le roi de Suède obtenait, par l'entremise de Rulhière, communication des *Confessions*. Rousseau lui-même s'indignait « de l'insigne duplicité de Duclos », le plus sûr ami qu'il crût avoir et auquel il avait dédié le *Devin*³, de Duclos qu'il avait estimé au point de lui confier ses *Confessions*, et qui, « du plus sacré dépôt de l'amitié, n'avait fait qu'un instrument d'imposture et de trahison⁴ ». De la sorte, des personnes encore vivantes se trouvaient

1. *Œuvres*, t. V, p. 824.

2. Streckeisen-Moultou, *Œuvres inédites*, p. 328.

3. *Œuvres*, t. V, p. 250.

4. *Œuvres*, t. V, p. 888.

traduites, malgré elles, sur la scène. Contrairement, en effet, aux prévisions de Rousseau, les plus marquantes d'entre elles survécurent même, pour la plupart, à la publication intégrale des *Confessions*, qui eut lieu en 1788¹. A la vérité, M^{me} d'Épinay mourait en avril 1783, Diderot en 1784; mais ils n'en avaient pas moins pu lire l'un et l'autre les six premiers livres des *Confessions* publiés en 1781 et 1788. Grimm, Saint-Lambert et M^{me} d'Houdetot existaient encore. Aussi les écrivains visés dans les *Mémoires* s'appliquèrent-ils, après le décès de Jean-Jacques, à détruire l'effet de ce qu'ils considéraient comme une diffamation. D'Alembert, prononçant en pleine Académie l'éloge de milord Maréchal, ne craignit pas de faire le procès de Rousseau². Saint-Lambert se vengeait de Jean-Jacques, en lui consacrant dans *le Catéchisme universel* son chapitre de *l'Ingratitude*. Diderot, de son côté, dans sa *Vie de Sénèque*, insérait une note, où, en des termes d'une âpreté singulière, il reprochait à son ancien ami sa mauvaise foi, sa perfidie et son manque de reconnaissance³.

1. La deuxième partie des *Confessions* où est décrite la passion de Rousseau pour M^{me} d'Houdetot ne parut qu'en 1788 (*Vie de J.-J. Rousseau*, t. II, p. 461).

2. *Eloge de milord Maréchal*, 1759 (Cité par Musset-Pathay, *Histoire de J.-J. Rousseau*, t. II, p. 457); Ginguene, *Lettres sur les « Confessions » de J.-J. Rousseau*, 1791, p. 15.

3. Quelque longue et violente qu'elle soit, cette note est tout entière à reproduire, parce que nul mieux que son auteur, n'a connu Rousseau.

Essai sur le règne de Claude et de Néron (*Œuvres complètes de Diderot*, 1875, t. III, p. 90) :

« Si, par une bizarrerie qui n'est pas sans exemple, il paraissait jamais un ouvrage où d'honnêtes gens fussent impitoyablement déchirés par un artificieux scelerat qui, pour donner quelque vraisemblance à ses justes et cruelles imputations, se peindrait lui-même de couleurs odieuses; anticipez sur le moment et demandez-vous à vous-même si un impudent, un Cardinal qui s'avouerait coupable de mille méchancetés, serait un ignorant bien digne de foi; ce que la calomnie aurait dû lui coûter, et ce qu'un forfait de plus ou de moins ajouterait à la turpitude secrète d'une vie cachée pendant plus de cinquante ans sous le masque le plus épais de l'hypocrisie? Jetez loin de vous son infâme libelle; et craignez que, séduit par une éloquence perlée, et entraîné par les exclamations aussi puériles qu'insensées de ses enthousiastes, vous ne

Les *Mémoires* même de M^{me} d'Épinay ne devaient être qu'une réponse calculée aux *Confessions*. Aussi bien

finissiez par devenir ses complices. Détectez l'ingrat qui dit du mal de ses bienfaiteurs, détectez l'homme atroce qui ne balance pas à noircir ses anciens amis; détectez le lâche qui laisse sur sa tombe la révélation des secrets qui lui ont été confiés ou qu'il a surpris de son vivant. Pour moi, je jure que mes yeux ne seraient jamais souillés de la lecture de son écrit; je proteste que je préférerais ses invectives à son éloge. Mais ce monstre a-t-il jamais existé? Je ne le pense pas. »

Ce paragraphe de mon ouvrage a fait grand bruit... On a dit que ma sortie s'adressait à L.-J. Rousseau.

Ceux d'entre les gens du monde qui jugent sans partialité, ont dit : les mémoires secrets dont il est question, n'existent-ils pas? La querelle est finie. Existent-ils? Il faut convenir qu'il est fou, qu'il est atroce d'immoler en mourant ses amis, ses ennemis, pour servir de cortège à son ombre, de sacrifier la reconnaissance, la discrétion, la fidélité, la décence, la tranquillité domestique à la rage orgueilleuse de faire parler de soi dans l'avenir; en un mot de vouloir entraîner tout son siècle dans son tombeau pour grossir la poussière.

Ils ont ajouté : ce morceau de l'auteur sur Jean-Jacques, si c'est à lui qu'il s'adresse, est violent. Mais que penser d'un homme qui laisse, après sa mort, des mémoires où certainement plusieurs personnes sont maltraitées, et qui y joint la précaution odieuse de n'en permettre la publicité que quand il n'y sera plus; lui, pour être attaqué; celui qu'il attaque, pour se défendre? Que Jean-Jacques dédaigne tant qu'il lui plaira le jugement de la postérité, mais qu'il ne suppose pas ce mépris dans la nature. On veut laisser une mémoire honorée; on le veut pour les siens, pour ses amis, et même peut-être pour les indifférents. Jean-Jacques écrit bien; mais par son caractère ombrageux, il était sujet à voir mal; témoin, sa haine contre M. d'Alembert, contre Voltaire, et ses procédés avec milord Maréchal, M. Dusaulx, et une infinité d'autres, entre lesquels on pourrait citer l'auteur de l'*Essai de la vie et les écrits de Sénèque*. C'est ainsi qu'il a perdu vingt respectables amis. Trop de gens auraient fort, s'il avait eu raison... Nous désirerions qu'on fixât notre opinion sur un homme, que ses plus ardents défenseurs n'obtiendraient de méchanceté qu'en l'accusant de folie.. Que les *Confessions* de Jean-Jacques paraissent ou ne paraissent pas, l'auteur n'en aura pas moins employé un temps considérable de sa vie à composer de sang-froid un ouvrage diffamatoire, que l'honnêteté d'un depositaire ou la honte tardive de l'auteur aura lacéré; il n'en aura pas moins appelé la malédiction du ciel sur le téméraire qui oserait le supprimer. Nous louerions son repentir; mais sa faute n'en sera que plus évidente, et n'en déposera qu'avec plus de force contre le caractère moral du libelliste.

Si l'on eût imprimé dans les papiers publics : Jean-Jacques, en mourant, a reconnu l'injustice cruelle qu'il avait commise envers un ami qui lui écrivait :

« Et vous croyez en Dieu, et vous porterez ce crime à son tribunal! »

Si l'on eût publié qu'en présence d'un nombre de témoins, il avait mis en cendres ses indignes *Confessions*, ses ennemis se seraient tus; les admirateurs de son talent l'auraient placé parmi les premiers écrivains

M^{me} d'Épinay, dont Rousseau n'hésitait point à écrire

de la nation, et les fanatiques de ses vertus, rangé même sur la ligne des saints, sans que personne eût réclamé, si ce n'est peut-être des envieux de toute vertu par état, et des détracteurs de tout mérite par métier... Si l'auteur de l'*Essai sur la vie et les écrits de Sénèque* a peu ménagé Jean-Jacques, s'il y a de la véhémence dans son apostrophe, du moins on n'y remarquera pas une présomption plus révoltante que la sévérité, plus insultante que l'injure.

Non, censeurs, non, ce n'est pas la crainte d'être maltraité dans l'écrit posthume de Jean-Jacques qui m'a fait parler. Je savais par un des hommes les plus véridiques, M. Dusaulx, de l'Académie des Inscriptions, et par plusieurs autres personnes auxquelles Rousseau n'avait pas dédaigné de lire ses *Confessions*, que j'étais malheureusement épargné entre un grand nombre de personnes qu'il déchirait. Cette fois, je n'étais que le vengeur d'autrui...

Jean-Jacques fut le plus éloquent de nos écrivains? Je préférerais un petit volume qui contiendrait l'éloge de Descartes, celui de Marc-Aurèle, et quelques pages à choisir de l'*Histoire naturelle*, à tous les ouvrages de Rousseau. S'il fut éloquent, il faut avouer que personne ne fit un plus mauvais usage de l'éloquence. Il en fut le plus vertueux. — Il y en a très peu d'entre eux, que je ne crusse insulter, en pensant ainsi... Je fais très grands cas des ouvrages du citoyen de Genève. On m'objectera ici qu'il n'y a peut-être pas une idée principale, folle ou sage qui lui appartienne : que la préférence de l'état sauvage sur l'état civilisé, n'est qu'une vieille querelle réchauffée, qu'on avait fait cent fois avant lui l'apologie de l'ignorance contre les progrès des sciences et des arts, qu'on retrouve partout la base et les détails de son *Contrat social*; qu'un homme de peu de goût ne s'avisera jamais de comparer son *Héloïse* avec les romans de Richardson qu'il a pris pour modèles; que son *Devin du village* n'est aujourd'hui que de la très petite musique; que si l'on avait un enfant à élever, on laisserait les idées fausses ou exagérées d'*Emile*, pour se conformer aux sages préceptes de Locke; que l'on ne doute jamais que les langes où nous emprisonnons les nouveaux-nés, ne les fissent pâtir et ne les déformassent; qu'on lit dans la plupart des moralistes et des médecins, que les mères exposaient leur santé, et manquaient à leurs devoirs, en refusant à leurs enfants la nourriture qui gonflait leurs mamelles; et que c'est autant la fréquence des accidens que l'éloquence de Rousseau qui les a persuadées. Jean-Jacques aura toujours entre les littérateurs le mérite des grands coloristes en peinture, dont les productions ne sont pas moins recherchées des amateurs, malgré les incorrections du dessin et les négligences du costume.

Jean-Jacques eût été chef de secte il y a deux cents ans; en tout temps, démagogue dans sa patrie. Le séjour et la solitude des forêts l'ont perdu. On ne s'améliore point dans les bois avec le caractère qu'il y portait et le motif qui l'y conduisait. Ce qui lui est arrivé, je l'avais prédit.

Mais par quel prodige, celui qui a écrit la *Profession de foi du Vicaire Savoyard*, qui a tourné le Dieu du pays en dérision, en le peignant comme un agréable qui aimait le bon vin, qui ne haïssait pas la courtisane, et qui fréquentait volontiers chez les fermiers généraux; celui qui traitait les mystères de la religion de logoglyphes absurdes et

« qu'elle apprendrait quelque jour combien il avait été

puérils, et ses miracles de contes de Peau d'Ane, a-t-il, après sa mort, tant de zélés partisans dans les classes de citoyens les plus opposées d'intérêt, de sentiments et de caractères ?

La réponse est facile : c'est qu'il s'était fait antiphilosophe ; c'est qu'entre ses fanatiques, ceux qui traîneraient au bûcher l'indiscret qui aurait préféré la moitié de ses blasphèmes, haïssent plus leurs ennemis qu'ils n'aiment leur Dieu ; c'est qu'entre ses fanatiques, ceux qui n'accordent aux opinions religieuses ni grande certitude, ni grande importance, haïssent encore moins les prêtres que les philosophes ; c'est que nombre de vieilles dévotes ont été, comme de raison, de l'avis de leurs directeurs ; c'est que nombre de jeunes femmes ont été séduites par la chaleur de ses peintures voluptueuses ; c'est qu'entre les gens du monde, la plupart ont oublié son *Traité de l'inégalité des conditions* ou lui ont pardonné en faveur de son aversion pour des moralistes sévères qu'ils redoutent, pour d'insolents et tristes penseurs qui osent préférer les talents et la vertu à l'opulence et aux dignités ; c'est qu'entre les hommes de lettres, quelques-uns, par esprit de religion politique d'autres par adulation, ont dû faire cause commune avec des protecteurs puissants, dont ils attendent des grâces ; et que ceux à qui le caractère et la morale pratique de Jean-Jacques étaient le mieux connus, n'en prisèrent pas moins son talent, et se confondaient avec ses admirateurs.

Mais après avoir vécu vingt années avec des philosophes, comment Jean-Jacques devint-il antiphilosophe ?

Précisément, comme il se fit catholique parmi les protestants, protestant parmi les catholiques ; et qu'au milieu des catholiques et des protestants, il professa le déisme et le socinianisme ;

Comme il écrivait dans la même semaine deux lettres à Genève, par l'une desquelles il exhortait ses concitoyens à la paix, et par l'autre il soufflait dans leurs esprits la vengeance et la révolte ;

Comme il plaida la cause des Iroquois à Paris, et comme il eût plaidé la notre dans les forêts du Canada ;

Comme il écrivit contre les spectacles, après avoir fait des comédies ;

Comme il prétendit que nous n'avions pas, que nous n'aurions pas de musique, lorsque nous croyions en avoir une, et que nous en avions une lorsqu'il était presque décidé que nous n'en aurions jamais ;

Comme il se déchâna contre les lettres qu'il avait cultivées toute sa vie ;

Comme en prêchant contre la licence des mœurs, il composa un roman licencieux.

Il me protestait un jour qu'il était chrétien : « Je le croirais volontiers, lui répon-
lis-je, vous êtes chrétien comme Jésus-Christ était Juif... » — Que peu s'en fallait qu'il ne crut la résurrection. « Vous y croyez comme Pilate lorsqu'il demandait si Jésus-Christ était mort. »

Ce qu'il a écrit à M. de Malesherbes, il me l'a dit vingt fois : « je me sens le cœur ingrat, je hais les bienfaiteurs, parce que le bienfait exige de la reconnaissance, que la reconnaissance est un devoir, et que le devoir m'est insupportable... »

Et qui est-ce qui nous garantira ce que vous avancez, à présent que le vrai contradicteur ne subsiste plus ?

Vingt, trente témoins honnêtes et non récusables, dont les voix se sont élevées au moment où elles ont pu se faire entendre sans

discret¹ »; M^{me} d'Épinay fut-elle la première à élever les plus vives protestations contre les procédés révoltants de celui qu'elle était persuadée avoir comblé de bienfaits. Affirmant qu'il y allait de son repos, elle supplia le lieutenant de police, M. de Sartine, de mettre fin à ce scandale. Sa requête ayant été immédiatement accueillie, l'auteur des *Confessions* dut cesser ses lectures².

De 1761 à 1770, Rousseau s'était peu occupé de musique. Mais après son retour à Paris, et « dans les deux premières années, ce fut chez lui comme une fièvre de composition musicale ». Il ne cessait de demander des paroles à son compatriote Corancez. De là la romance : *Je l'ai planté, je l'ai vu naître* (paroles de Deleyre³), la romance du *Saule* d'Othello⁴ traduite par Ducis, et d'autres nombreux morceaux de musique qu'on vendit, après sa mort, au profit de l'hôpital des Enfants-Trouvés⁵.

fâcheuse conséquence; au moment où il fallait s'exposer à la méchanceté la plus raffinée, si l'on ne voulait pas en partager la noirceur.

Rousseau n'est plus. Quoi qu'il eût accepté de la plupart d'entre nous, pendant de longues années, tous les secours de la bienfaisance et tous les services de l'amitié, et qu'après avoir reconnu et confesse mon innocence, il m'ait perfidement et lâchement insulté, je ne l'ai ni persécuté ni haï. J'estimais l'écrivain, mais je n'estimais pas l'homme, et le mépris est un sentiment froid qui ne pousse à aucun procédé violent. Tout mon ressentiment s'est réduit à repousser les avances répétées qu'il a faites pour se rapprocher de moi; la confiance n'y était plus.

Je n'en veux point à sa mémoire; mais si Jean-Jacques fut un homme de bien, on en pourrait conclure, et les méchants ont conclu qu'il avait été longtemps entouré de pervers. Lui-même, en plusieurs endroits de ses ouvrages, a suggéré cette conséquence à la malice de son lecteur; et plus il est devenu célèbre par son talent et l'austérité de ses mœurs, plus il me semblait important de rompre le silence. Ce n'est point une satire que j'écris, c'est mon apologie; c'est celle d'un assez grand nombre de citoyens qui me sont chers; et c'est un devoir que je remplis. Rousseau lui-même, dans un ouvrage posthume ou il vint de se déclarer fou, orgueilleux, hypocrite et menteur, a levé un coin du voile: le temps achèvera, et justice sera faite des morts lorsqu'on le pourra sans affliger les vivants. »

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 9.

2. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XVI, p. 397.

3. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XI, p. 431.

4. Musset-Pathay, *Histoire de Rousseau*, t. 1, p. 251.

5. J.-J. Rousseau, *les Consolations des misères de ma vie, ou Recueils d'airs, romances et duos*, Paris, 1871, in-fol.

L'étude des plantes charmait également ses loisirs, et il s'était épris d'une véritable passion pour Linné, « dont chaque parole est une pensée ». — « Seul avec la nature et vous, écrivait-il à l'illustre naturaliste (21 septembre 1771), je passe dans mes promenades champêtres des heures délicieuses, et je tire un profit plus réel de votre *Philosophie botanique* que de tous les livres de morale¹. » Recommencant « ses courses champêtres, devenues, par une longue habitude, nécessaires à son humeur et à sa santé² », parfois il suivait M. de Jussieu dans ses herborisations³, ou, avec l'aide de M. Thouin⁴, explorait les richesses du jardin du roi. Mais c'était surtout en pleine campagne qu'il aimait à étudier la nature, telle qu'elle était sortie originairement des mains du Créateur⁵. Et quoiqu'il se figurât « que les honnêtes gens qui disposaient de lui, fâchés de lui voir trouver des douceurs dans la botanique, cherchassent à le rebuter de cet innocent amusement, en y versant le poison de leurs vilaines âmes », il déclarait « qu'ils ne le forceraient jamais à y renoncer volontairement⁶. » D'une habileté rare à composer des herbiers, il se complaisait en même temps à écrire de longues lettres sur la botanique à M. de la Tourette, à la duchesse de Portland, à M^{me} Delessert, à Malesherbes lui-même. Quelques fragments témoignent qu'il avait songé à rédiger un *Dictionnaire des termes d'usage en botanique*⁷.

Des pensées d'un tout autre ordre vinrent occuper aussi son actif esprit.

Trahis successivement par leurs rois : Auguste III qui leur avait imposé la Russie, et Stanislas Panistowski

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 573.

2. *Œuvres*, t. V, p. 319.

3. *Œuvres*, t. V, p. 521.

4. *Œuvres*, t. V, p. 564.

5. *Œuvres*, t. V, p. 530.

6. *Œuvres*, t. V, p. 641.

7. *Œuvres*, t. V, p. 567, 574.

devenu l'amant de Catherine II, les Polonais révoltés, après s'être ligués en plusieurs confédérations particulières, s'étaient réunis en 1768 en une confédération générale formée à Bar en Podolie. Quoique soutenus par les Turcs dont ils étaient parvenus à se faire les alliés, ils se voyaient presque constamment battus par les Russes, tandis que les Russes, de leur côté, se sentaient épuisés par leurs victoires mêmes. Ce fut dans un intervalle de calme dû à un armistice que Rousseau, en 1772, « employa dix mois tant à l'examen de la constitution d'une nation malheureuse, qu'à proposer ses idées sur la correction à faire à cette constitution et cela sur les instances réitérées jusqu'à l'opiniâtreté d'un des premiers patriotes de cette nation, qui lui faisait un devoir d'humanité des soins qu'il lui imposait ¹ ». Ce patriote était le comte Wielhorski. Ce fut, en effet, à sa prière que Rousseau rédigea ses *Considérations sur le Gouvernement de la Pologne et sur la réformation projetée en avril 1772* ².

C'était le même sujet qu'avait traité Mably dans un écrit intitulé *Du Gouvernement et des lois de la Pologne*. Rousseau ne pouvait dire de cette composition comme du *Phocion* du même publiciste « que c'était une compilation de ses propres ouvrages faite sans retenue et sans honte ³ ». Mably avait d'ailleurs sur lui cet avantage qu'il connaissait la Pologne pour y avoir séjourné.

Mais combien les spéculations philosophiques ne demeurent-elles pas vaines, lorsqu'elles vont à l'encontre des avidités et des intérêts! « A la fin de 1773, lorsque l'envoyé de la Confédération rapportait de Paris les fruits des méditations de Rousseau et de Mably, une diète extraordinairement convoquée, cédant aux moyens ordinaires de séduction et de terreur, avait ratifié le traité de démembrement arrêté entre l'Autriche, la Prusse et

1. *Œuvres*, t. V, p. 763.

2. *Œuvres*, t. IV, p. 422.

3. Musset-Pauthay, *Histoire de J.-J. Rousseau*, t. II, p. 213.

la Russie, dès le mois d'août de l'année précédente¹. »

« La première réforme dont vous auriez besoin, écrivait naïvement Rousseau en s'adressant aux Polonais, serait celle de votre étendue. Vos vastes provinces ne comporteront jamais la sévère administration des petites républiques. Commencez par resserrer vos limites, si vous voulez réformer votre gouvernement. Peut-être vos voisins songent-ils à vous rendre ce service². » Les voisins s'en étaient effectivement chargés. Ils firent plus. « Vous ne sauriez empêcher que vos voisins ne vous engloutissent, observait encore Rousseau; faites au moins qu'ils ne puissent vous diriger³. » Ceux que Turgot appelait « les cobrigands de la Pologne » digérèrent parfaitement les Polonais.

Dans ses *Considérations sur le Gouvernement de la Pologne*, Rousseau s'était proposé à la fois une application et une modification des principes du *Contrat social*. Mais, en vérité, il n'était pas heureux dans la réalisation de ses conceptions d'homme d'État. Et déjà il avait éprouvé relativement à la Corse de mortifiantes désillusions.

« Il est encore en Europe, observait-il dans son *Contrat*, un pays capable de législation; c'est l'île de Corse. La valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrer et défendre sa liberté, mériterait bien que quelque homme sage lui apprit à la conserver. J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe⁴. » La lecture du *Contrat* avait donc mis quelques têtes en fermentation. Un officier corse au service de la France, le colonel Butaffuoco, conjurait Rousseau de donner à la Corse une bonne législation « d'après les principes du *Contrat* et ceux de Montesquieu⁵ ». Il se disait en

1. Notice par Petitain. *Œuvres*, t. IV, p. 426.

2. *Œuvres*, t. IV, p. 443.

3. *Œuvres*, t. IV, p. 433.

4. *Œuvres*, t. IV, p. 351.

5. Streckeisen-Moulton, *Correspondance inédite*, p. 21. *Correspondance de J.-J. Rousseau et de M. de Butaffuoco*.

cela l'interprète de Paoli. Prenant au sérieux ce que Voltaire ne voulait considérer que comme une mystification, Jean-Jacques, après une longue correspondance avec Buttafuoco, rédigeait en 1764 un projet de constitution pour la Corse¹. Or, en 1769, Choiseul réunissait ce pays à la France.

Aussi Rousseau ne put-il dissimuler son dépit qui allait jusqu'à une irritation violente contre un ministre qu'il accusait d'être l'instigateur de ses ennemis et le principal instrument de ses malheurs. « A tout cela, écrivait-il en parlant des prétendues trames de Choiseul contre lui, ajoutez l'expédition de Corse, cette inique et ridicule expédition, qui choque toute justice, toute humanité, toute politique, toute raison; expédition que son succès rend encore plus ignominieuse, en ce que n'ayant pu conquérir ce peuple infortuné par le fer, il l'a fallu conquérir par l'or. La France peut bien dire de cette conquête, ce que disait Pyrrhus de ses victoires : « Encore une et nous serons perdus... » On saura que je sus voir le premier un peuple disciplinable et libre, où toute l'Europe ne voyait encore qu'un tas de rebelles et de bandits; que je vis germer les palmes de cette nation naissante; qu'elle me choisit pour les arroser². »

Évidemment Rousseau voulait mal de mort à Choiseul de l'avoir empêché « d'arroser les palmes de cette nation naissante ». Au lieu de célébrer sa perspicacité politique, le sophiste genevois aurait mieux fait de s'en référer à ce que, dans un moment lucide, il écrivait de lui-même : « Il me manque l'expérience dans les affaires, qui seule éclaire plus sur l'art de conduire les hommes que toutes les méditations. » Soit prudence, soit découragement et sentiment réel du déclin de ses forces, Jean-Jacques avait résolu, à partir de 1772, de rompre tout commerce épis-

1. Streckeisen-Moulton, *Correspondance inédite*, p. 59 [*Projet de constitution pour la Corse (1764-1765) écrit dans l'île Saint-Pierre*].

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 514.

tolaire, et de ne plus écrire que pour l'absolue nécessité. Après avoir habité quelque temps l'hôtel du Saint-Esprit, rue Plâtrière, il s'était logé, dans la même rue, chez un épicier retiré nommé Venant. Là, une pièce unique située au cinquième étage lui servait tout ensemble de cuisine, de salon et de chambre à coucher. Il n'avait plus sa chatte Minette, léguée par lui à une de ses amies de Montmorency, la marquise de Verdelin; il n'avait plus son chien Sultan qui avait succédé à Turc et qu'il avait laissé à Monquin. Un serin dans une cage animait seul ce pauvre logis. Comment dans un pareil réduit Rousseau ne se serait-il pas cru à l'abri des importuns? Dans les premiers moments « les gens n'en pleuvaient pas moins chez lui¹ »; — « il était de bon ton de l'aller voir, et il lui fallait ouvrir sa porte à des femmes de la Cour suivies de petits messieurs saupoudrés d'ambre et qui sifflaient en parlant ».

Son habitation était d'ailleurs assortie à sa fortune, dont il jugea, à diverses reprises, nécessaire de faire connaître le détail, afin d'établir « que l'opulence dont on le gratifiait si libéralement dans les cercles n'était qu'une fiction². » Sans doute son revenu eût été beaucoup plus considérable, s'il n'avait persisté à refuser avec une fierté sauvage la pension que lui avait accordée le roi d'Angleterre³ et dont il avait touché les premières annuités. Sans doute aussi il aurait pu se montrer plus attentif à son pécule et tirer un parti plus avantageux de ses ouvrages. Mais jamais il ne se laissa conduire par « ce vif intérêt, prévoyant et pourvoyant, qui jette loin du présent

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 381. — Voir dans les *Œuvres inédites*, par Musset-Pathay t. II, le récit d'une visite à J.-J. Rousseau, par Eymar : « Il monte l'escalier en tremblant et tellement ému, qu'il est sur le point de s'en retourner. » « Son trouble faillit un instant le trahir quand il vint à songer qu'il se trouvait en tête-à-tête avec le premier génie du siècle, et qu'il pouvait contempler librement et de ses propres yeux, l'immortel auteur de la *Julie*, de *l'Émile*. » Toute cette narration est à lire pour se rendre compte de l'empressement grotesque dont Rousseau fut à ce moment l'objet (P. N.)

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 576.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 547, 573.

et qui n'est rien pour l'homme de la nature¹. » — « Il ne lui fallait que la santé, le nécessaire, le repos et l'amitié². » Encore lui fallait-il ce nécessaire. Quelles étaient donc, en somme, ses ressources? De M^{me} Duchesne, libraire, il avait une rente de trois cents francs, stipulée dans le marché de son *Dictionnaire de Musique*. Il en avait une de six cents francs de milord Maréchal, mais sans posséder aucun acte valable pour la réclamer de son chef. Pour la partie de sa bibliothèque qu'il avait vendue à Dutens, il avait une rente de dix livres sterling sur la tête de l'acheteur et sur la sienne, en sorte que cette rente devait s'éteindre au premier mourant. Tout cela faisait ensemble onze cents francs de viager, dont il n'y avait que trois cents de solides. Afin de se mettre plus au large, il avait repris son ancien métier de copiste³. Vainement « pouvait-on dire que pour un philosophe austère, onze cents francs de rente devaient, au moins tandis qu'il les avait, suffire à la subsistance sans avoir besoin d'y joindre un travail auquel il était peu propre, et qu'il faisait avec plus d'ostentation que de nécessité. A cela il répondait, premièrement qu'il n'était ni philosophe ni austère, et que cette vie dure, dont on se plaisait à lui faire un devoir, n'avait jamais été ni de son goût, ni dans ses principes, tant que, par des moyens justes et honnêtes, il avait pu éviter de s'y réduire. En se faisant copiste de musique, il n'avait point prétendu prendre un état austère et de mortification, mais choisir, au contraire, une occupation de son goût, qui ne fatiguât pas son esprit paresseux, et qui pût lui fournir les commodités de la vie que son mince revenu ne pouvait lui procurer sans ce supplément ». Vainement aussi s'étonnerait-on qu'il copiât de la musique, au lieu de faire des livres. « Il vend le travail de ses mains, mais

1. *Œuvres*, t. V, p. 777.

2. *Œuvres*, t. V, p. 797.

3. *Œuvres*, t. V, p. 765, 770. « Le copiste Jean-Jacques prenant dix sous par page de travail. »

les productions de son âme ne sont point à vendre; c'est leur désintéressement qui peut seul leur donner de la force et de l'élevation. Celles qu'il ferait pour de l'argent n'en vaudraient guère, et lui en rendraient encore moins. » Aussi bien « pourquoi vouloir qu'il fasse encore des livres, quand il a dit tout ce qu'il avait à dire, et qu'il ne lui resterait que la ressource, trop chétive à ses yeux, de retourner et répéter les mêmes idées...? Il a fait des livres, il est vrai, mais jamais il ne fut un livrier¹ ».

Rousseau à qui, en effet, il ne serait guère resté que la ressource de retourner et répéter les mêmes idées, qu'il avait déjà tant de fois retournées et répétées, mais qui avait bel et bien vendu, et le mieux qu'il avait pu « les productions de son âme »; Rousseau, par dégoût ou impuissance de faire de nouveaux livres, s'était donc remis à copier de la musique à dix sous la page. Naturellement, il eut de la copie tant qu'il voulut. En six ans, il copia plus de six mille², ailleurs il dit huit mille³ ou même plus de huit mille pages de musique. Il feignait néanmoins de ne pas s'apercevoir ou ne se doutait point que c'était uniquement par curiosité qu'on venait les commander⁴, afin d'avoir occasion d'entretenir ou du moins d'entrevoir l'auteur de *la Nouvelle Héloïse* et de *l'Émile*, devenu l'époux de Thérèse, et de considérer, dans leur intérieur « au coin de leurs tisons », ces deux vieilles gens qu'unissaient tant de tristes et douloureux souvenirs. Partagé entre un labeur presque mécanique et des promenades d'herborisation⁵, vêtu comme un artisan, perruque ronde, habit et culotte de drap gris, il menait une vie « presque automate⁶ », obscure, marmiteuse, qui finit par devenir une vie misérable. Sauf M^{mes} Dupin et de

1. *Œuvres*, t. V, p. 764, 766.

2. *Œuvres*, t. V, p. 759.

3. *Œuvres*, t. V, p. 799.

4. Voir le récit d'Eymar, cite plus haut.

5. *Œuvres*, t. I, p. 805.

6. *Œuvres*, t. V, p. 775.

Chenonceaux, auxquelles il faut joindre la marquise de Créqui, les survivantes de l'aristocratie enthousiaste qui naguère l'encensait encore comme une idole, l'avaient à peu près complètement délaissé et semblaient ne plus savoir qu'il existât. Sauf peut-être Condillac et Duclos dont il finit même par se plaindre amèrement, ses anciens amis lui étaient devenus comme autant d'ennemis. D'autre part, il ne formait des amitiés nouvelles que pour brusquement les rompre, lassant et rebutant par ses procédés outrageux des hommes de la plus facile humeur : le prince de Ligne et Rulhière, Grétry et Corancez, Bernardin de Saint-Pierre et Dusaulx. Dans ses *Études de la nature*, Bernardin de Saint-Pierre devait le mettre à côté de Socrate, d'Épictète, de Marc-Aurèle et de Fénelon, et, dans la préface de son *Arcadie*, écrire de lui un magnifique éloge. Combien cet admirateur enthousiaste n'avait-il pas eu pourtant d'avaries à subir de la part de Jean-Jacques ! Un autre disciple des derniers temps, Dusaulx, malgré sa condescendance, se montra moins endurant¹. « Où êtes-vous allé prendre tous les soupçons déshonorants dont votre lettre est souillée ? mandait-il à Rousseau, le 40 février 1771. Et, de grâce, à qui s'adressent-ils ? A un homme qui a commercé avec vous du fond de sa conscience... Vous êtes malade. » Et encore : « Quoique vous m'avez fait autant de mal qu'un méchant en peut faire, je ne crois pas encore que vous soyez méchant... Votre défiance trop active et trop réelle blesse et diffame tous ceux qui vous approchent. Vous en guérirez peut-être ; je le souhaite plus que je ne l'espère². »

C'est qu'en effet chaque jour Jean-Jacques s'enfermait plus étroitement dans un isolement soupçonneux et farouche. Rien ne parvenait à l'en tirer, non pas même

1. Dusaulx, *De mes rapports avec J.-J. Rousseau*. In-8°, 1798.

2. Streckeisen-Moullou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 312.

le succès de son *Pygmalion*, qui, mis à la scène le 30 octobre 1775, était accueilli avec autant de transport que l'avait été naguère *le Devin*. Cette représentation avait lieu malgré lui, et dans son opinion, « tout exprès pour exciter un risible scandale qui n'a fait rire personne, et dont nul n'a senti la comique absurdité¹ ». Son caractère de plus en plus aigri finissait par s'exaspérer jusqu'à le jeter dans une espèce de délire. Ce fut alors qu'il rédigea les trois *Dialogues* intitulés *Rousseau juge de Jean-Jacques*, qui l'occupèrent pendant quatre ans, « malgré le serrement de cœur qui ne le quittait point en y travaillant² ». Et, de vrai, on ne peut assez s'étonner des longueurs, des redites et du désordre de cette composition.

Aux *Dialogues* succédait un autre écrit apologétique, intitulé les *Rêveries du promeneur solitaire, Neuf Promenades*. « Pour bien remplir le titre de ce recueil, disait Rousseau, je l'aurais dû commencer il y a soixante ans, car ma vie entière n'a jamais été qu'une longue rêverie, divisée en chapitres par ma promenade de chaque jour. Je le commence aujourd'hui, quoique tard, parce qu'il ne me reste rien de mieux à faire en ce monde. » Et l'ouvrage débute par ce cri de suprême tristesse et d'angoisse : « Me voici donc seul sur la terre, n'ayant plus de frère, de prochain, d'ami, de société que moi-même. Le plus sociable et le plus aimant des humains a été proscrit par un accord unanime³. » Rien de plus navrant et de plus écœurant que cette nouvelle justification que Rousseau entreprend de lui-même et comme au milieu de douloureuses convulsions. Peu à peu, néanmoins, une sorte de calme paraissait s'être fait dans son âme. « Seul, malade et délaissé sur mon lit, j'y peux mourir d'indigence, de froid et de faim, sans que personne s'en mette

1. *Œuvres*, t. V, p. 877.

2. *Œuvres*, t. V, p. 888.

3. *Œuvres*, t. I, p. 724.

en peine. Mais qu'importe si je ne m'en mets pas en peine moi-même, et si je m'affecte aussi peu que les autres de mon destin, quel qu'il soit? N'est-ce rien, surtout à mon âge, que d'avoir appris à voir la vie et la mort, la maladie et la santé, la richesse et la misère, la gloire et la diffamation, avec la même indifférence? Tous les autres vieillards s'inquiètent de tout, moi je ne m'inquiète de rien; quoi qu'il puisse arriver, tout m'est indifférent, et cette indifférence n'est pas l'ouvrage de ma sagesse, elle est celui de mes ennemis, et devient une compensation des maux qu'ils me font¹. »

L'année même où Rousseau se réinstallait à Paris, s'était produit dans le gouvernement un changement considérable. Le 24 décembre 1770, Choiseul avait succombé aux rancunes de M^{me} du Barry, et, en 1774, Louis XVI organisait un ministère qu'il voulait être un ministère réparateur. Il comprenait, avec Saint-Germain et Turgot, M. de Malesherbes, dont l'auteur de *la Nouvelle Héloïse* et de *l'Émile* avait reçu tant de marques de bienveillance, et auquel, peu de temps avant qu'il fût appelé au pouvoir, il adressait lui-même des lettres sur la botanique². On aurait pu supposer que la chute du ministre qu'il s'imaginait être son mortel ennemi l'avait rasséréiné, et que l'avènement d'hommes nouveaux, parmi lesquels figurait un de ses anciens protecteurs, en lui ouvrant les perspectives d'un meilleur avenir, aurait changé le cours de ses idées. Il n'en fut rien, et son horizon, tout en devenant moins tempétueux, ne fit que s'assombrir. Le 24 février 1776, il tenta de déposer une copie de ses dialogues sur le grand autel de l'église de Notre-Dame, jugeant que partout ailleurs son dépôt serait plus aisément caché, ou détourné par les curés ou par les moines, et tomberait infailliblement dans les mains de ses ennemis,

1. *Œuvres*, t. 1, p. 803.

2. *Deux lettres sur la botanique* (*Œuvres*, t. V, p. 519). — Cf. t. VIII, p. 582.

au lieu qu'il pouvait arriver « que le bruit de cette action fit parvenir son manuscrit jusque sous les yeux du roi, ce qui était tout ce qu'il avait à désirer de plus favorable, et qui ne pourrait jamais arriver en s'y prenant de toute autre façon¹ ». Mais il trouva la grille du chœur fermée². Déçu dans son dessein, il ne cessa alors de chercher, sans parvenir à le rencontrer, ni chez Condillac, ni chez un jeune Anglais, son admirateur, un dépositaire fidèle, auquel il confierait aussi les papiers qui lui restaient. Il se résignait à tout, sans plus s'affecter de rien, quoi qu'il arrivât et pût arriver³.

Toutefois, cette belle indifférence se dissipait très vite dès que Rousseau croyait sentir les étreintes de la nécessité. Aussi en vint-il à composer trois écrits en forme de circulaires, dont il distribuait des copies faites de sa propre main, y réclamant, notamment et à tout prix, pour lui et pour Thérèse alors malade, la protection et les soins des personnes charitables⁴ : 1° *déclaration relative à différentes réimpressions d'ouvrages*; 2° *mémoire écrit au mois de février 1777 et depuis lors remis à diverses personnes*; 3° *à tout Français aimant encore la justice et la vérité*. Et il observait non sans mélancolie que ceux auxquels il offrait cette dernière circulaire, lui déclaraient ingénument qu'un tel écrit ne s'adressait pas à eux. « De quelque façon qu'on me traite, disait-il dans un de ces factums » qu'on me tienne en clôture formelle ou en apparente liberté dans un hôpital, ou dans un désert, avec des gens doux ou durs, faux ou francs (s'il en est encore), je consens à tout, pourvu qu'on rende à ma femme les soins que son état exige, et qu'on me donne le couvert, le vêtement le plus simple, et la nourriture la plus sobre jusqu'à la fin de mes jours, sans que je ne sois plus obligé

1. *Œuvres*, t. V, p. 889.

2. *Ib.*

3. T. V, p. 893, 782.

4. *Œuvres*, t. I, p. 821.

de m'occuper de rien. Nous donnerons pour cela ce que nous pourrions d'argent, d'effets et de rentes; et j'ai lieu d'espérer que cela pourra suffire dans des provinces où les denrées sont à bon marché, et dans des maisons destinées à cet usage où les ressources de l'économie sont connues et pratiquées, surtout en me soumettant, comme je fais de bon cœur, à un régime proportionné à mes moyens¹. »

Malheureux Rousseau! il se fût, de nos jours, contenté, ce semble, d'être interné à Sainte-Périne. Son lamentable langage fut entendu. Le 31 décembre 1777, il acceptait « avec empressement et reconnaissance l'asile paisible et solitaire qu'avait la bonté de lui offrir dans une province éloignée » (qu'il ne nomme pas et qui est probablement l'Anvergne), le lieutenant-colonel comte Duprat², sous la double condition d'aller à la messe et de changer de nom. — « A l'égard de la messe et de l'incognito, l'expérience lui ayant d'ailleurs fait connaître l'inutilité et les inconvénients de ces petits mystères, qui ne sont qu'un jeu mal joué », Jean-Jacques déclarait « ne vouloir point là-dessus contracter d'obligation ». Au surplus, il s'en remettait à la prudence et à l'amitié de son hôte pour les précautions qui lui paraîtraient convenables³. « Vous rallumez, écrivait Rousseau à Duprat, un lumignon presque éteint; mais il n'y a pas d'huile à la lampe, et le moindre air de vent peut l'éteindre sans retour. » Le 15 mars 1778, il renouvelait son acceptation. Mais, tandis que Corancez, de son côté, mettait à sa disposition sa maison de Sceaux, le prince de Ligne lui proposait une retraite en Flandre. « Jean-Baptiste et son esprit, lui mandait-il, sont venus mourir en Flandre, mais il ne faisait que des vers; que Jean-Jacques et son génie viennent y vivre; que ce soit chez moi, ou plutôt chez vous que

1. *Œuvres*, t. V, p. 825.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 387.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 589, 592.

vous continuez à *vitam impendere vero*¹. » D'autres offres devaient l'emporter. Séduit par la pensée de posséder près de sa personne un écrivain célèbre et désireux aussi sans doute de subvenir à sa détresse, le comte René-Louis de Girardin décidait Jean-Jacques à se retirer dans sa terre d'Ermenouville, où il s'engageait d'ailleurs à lui laisser pleine et entière liberté. Ancien colonel de dragons, M. de Girardin, qui, aidé de ses souvenirs de voyages en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, avait changé le marais d'Ermenouville en un séjour délicieux, s'était déjà intéressé à Rousseau en le défendant à la cour de Stanislas contre les attaques de Palissot.

1. Moulton, t. II, p. 437.

CHAPITRE XIX

ERMENONVILLE

Ce fut le 20 mai 1778 que Rousseau se transporta à Ermenonville. Il laissait à Paris Voltaire mourant, et, sans qu'il eût songé à se mêler à la foule des visiteurs qui se pressaient autour du revenant de Ferney, il n'en avait pas moins applaudi à son apothéose, de même qu'il avait souscrit naguère pour la statue de ce rival exécré et redouté¹. Dans ce nouvel asile, où Thérèse le vint bientôt rejoindre, tout semblait fait pour lui agréer : les soins empressés d'une famille distinguée autant que dévouée et dont il prit, dès les premiers jours, les enfants en adoration, les beautés de sites où l'art avait ajouté à la nature, l'abondance variée d'une végétation qui offrait comme une matière inépuisable à sa passion persistante pour la botanique, enfin, avec une sécurité parfaite relativement à toutes les choses de la vie, une absolue liberté. Car M. de Girardin lui avait attribué, près du château, un pavillon séparé, où il devait se sentir complètement chez lui. Et cependant sa félicité paraissait troublée par le sentiment qu'il ne s'appartenait plus entièrement. C'est ainsi que sur une porte il écrivait : « Celui-là est véritablement libre qui n'a pas besoin de mettre les bras d'un autre au bout des siens pour faire sa volonté². » Pent-

1. Musset-Pathay, *Histoire de la vie de J.-J. Rousseau*, t. II, p. 327.

2. Mercier, *J.-J. Rousseau, considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution*, t. II, p. 271.

Paroles de l'*Emile* : « Le seul qui fait sa volonté est celui qui n'a pas besoin pour la faire de mettre les bras d'un autre au bout des siens : l'homme vraiment libre ne veut que ce qu'il peut, et fait ce qu'il lui plaît. » — (Morace, satire VII du II^e livre (*Voyage à Ermenonville*, p. 87).

être même, incessamment travaillé par son inquiète humeur, méditait-il encore de s'enfuir sans savoir où. Quoiqu'il en soit, il jouissait à peine, depuis quelques semaines, de la tranquillité des champs. lorsque, le 2 juillet 1778, à l'âge de soixante-six ans moins deux jours, il décéda presque subitement.

Il ne pouvait être question d'inlumer en un cimetière catholique un protestant. Le 4 juillet, il avait été embaumé et enfermé dans un cercueil de plomb ; le 6, avec une sorte d'appareil théâtral et par le plus beau clair de lune, on l'enterrait dans une petite ile appelée « ile des peupliers », que lui-même avait, disait-on, désignée comme un lieu enviable pour sa sépulture, et dont la sentimentalité et la badauderie libérale devaient faire assez longtemps un but de pèlerinage. On lui éleva un sarcophage orné d'un bas-relief dû au ciseau de J. Lesueur. Sur une face se lisait la devise du défunt : *vitam impendere vero*, au-dessous d'une couronne civique ; sur l'autre face on avait écrit : « Ici repose l'homme de la nature et de la vérité¹. »

Ce sarcophage ne fut bientôt plus qu'un cénotaphe, les cendres de Rousseau ayant été transportées de bonne heure au Panthéon, où l'avait précédé seulement Voltaire, mais encore son compatriote Marat. Vainement prétendait-on qu'au lieu du cadavre de Rousseau, on n'avait emporté d'Ermenouville que les ossements d'un inconnu ou même que des os de mouton. Vainement aussi, chose singulière ! durant de longues années s'était accréditée la légende que sous la Restauration, les cendres de Rousseau avaient été, en même temps que celles de Voltaire, arrachées au Panthéon, et sinon jetées à l'égout comme la dépouille de Marat, du moins dispersées et anéanties. Des recherches récentes ont dissipé ces faux bruits. D'un côté, en novembre 1897, le propriétaire actuel d'Ermenouville, le prince Radziwill faisait opérer des fouilles qui ne met-

1. Arsenne Thiébaud de Berneaud, *Voyage à Ermenouville*, 1827, p. 50.

taient à découvert dans le mausolée de Jean-Jacques que des blocs de maçonnerie. Il devenait ainsi manifeste que les cendres de Rousseau n'étaient point demeurées, comme quelques-uns l'avaient supposé, secrètement ensevelies à Ermenonville. D'autre part, en décembre de la même année, après s'être enfin décidé à ouvrir les deux cercueils de Voltaire et de Rousseau qu'on laissait jusqu'alors au Panthéon exposés aux regards des curieux, mais qu'on s'était jusqu'alors persuadé être vides, on y a découvert et reconnu, à n'en pas douter, les restes du chantre de *la Pucelle* et de l'auteur du *Contrat*. La Restauration se trouvait de la sorte lavée du reproche de profanation¹, et il devenait indubitable qu'après l'apothéose d'Ermenonville on avait réellement décerné à Jean-Jacques les honneurs du Panthéon. Aussi bien, pendant plus d'un siècle, au milieu même des vicissitudes de faveur et d'oubli créées par les circonstances, quels témoignages extraordinaires d'admiration tout ensemble et de gratitude Rousseau n'était-il pas destiné à recevoir!

Le 12 mai 1790, l'Assemblée nationale constituante, sur la proposition de Mirabeau, votait une pension à la veuve de Rousseau.

Le 21 décembre de la même année, à la suite d'une motion de Barrère et d'un rapport dithyrambique présenté par le député d'Eymar de Forcalquier², la même assemblée rendait le décret suivant que sanctionnait, le 29 du même mois, Louis, par la grâce de Dieu et par les lois constitutionnelles de l'État, roi des Français : « L'Assemblée nationale, pénétrée de ce que la Nation française doit à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau et voulant lui donner, dans la personne de sa veuve, un témoignage de la reconnaissance nationale, décrète ce qui suit :

1. D^r Châtelain, *la Folie de J.-J. Rousseau*, p. 233.

2. Motion relative à J.-J. Rousseau, par M. Eymar (*Recueil des pièces relatives à la motion faite à l'Assemblée nationale, au sujet de J.-J. Rousseau et de sa veuve*, Paris, 1791).

1° « Il sera élevé à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription : « La Nation française « libre, à J.-J. Rousseau. » Sur le piédestal sera gravée la devise : *vitam impendere vero.* »

2° « Marie-Thérèse Le Vasseur, veuve de J.-J. Rousseau, sera nourrie aux dépens de l'État; à cet effet, il lui sera payé annuellement, des fonds du Trésor national, la somme de douze cents livres. »

Enfin ce n'était pas assez qu'en 1791 la même Assemblée votât « que le buste de Rousseau serait placé dans la salle de ses séances ». Au mois d'août de cette même année, sur la demande de Ginguéné et faisant droit à une *Pétition des habitants de la ville et du canton de Montmorency relative à Rousseau lue à la barre de l'Assemblée nationale, le samedi soir 27 août 1791*, la Constituante décrétait que les cendres de Rousseau seraient portées au Panthéon. Toutefois, sur les instantes réclamations de René de Girardin qui, le 4 septembre suivant, protesta contre ce qu'il appelait une spoliation, elle revint le 21 septembre sur son vote, se borna à décider « qu'un cénotaphe serait élevé à Jean-Jacques dans le Panthéon, afin qu'on ne cherchât pas vainement sa place parmi les grands hommes chers à la patrie ». C'était, malgré tout, accéder, jusqu'à un certain point, aux vœux des pétitionnaires de Montmorency, dont le décret s'appropriait même le langage. Car « ils avaient demandé du moins, avec toute la France, en supposant que certaines considérations pussent arrêter, qu'en laissant les restes de Jean-Jacques Rousseau au lieu où ils reposaient, on lui fit élever un cénotaphe dans l'édifice consacré à la sépulture des grands hommes, afin qu'on n'y cherchât pas vainement sa place lorsque tout l'univers s'attendrait à l'y trouver ». Les pétitionnaires, qui avaient été écoutés, mais non pleinement satisfaits, se donnèrent d'ailleurs à eux-mêmes des compensations.

Le 25 septembre 1791 ils célébraient à Montmorency

en l'honneur de Rousseau une fête champêtre où, parmi les populations du canton et des villages voisins, figuraient Bernardin de Saint-Pierre, Condorcet, Guinguéné, d'Eymar, Barrère, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Boissy d'Anglas, Treillard, Rabaut Saint-Étienne, Rodat, Huguet, de nombreuses députations et notamment une délégation des citoyens de Genève ¹. A l'entrée de la forêt, lieu des promenades préférées de Jean-Jacques, entre le chemin d'Andilly et le sentier dit des Brûlés, des pierres brutes avaient été amassées dans la longueur d'environ quinze pieds sur huit à neuf de hauteur, recouvertes de mousse et entremêlées d'arbustes et de plantes sauvages au milieu desquelles on distinguait la pervenche. Au centre était pratiqué un siège de gazon et sur la pierre la plus élevée se lisait cette inscription. *Ici J.-J. Rousseau aimait souvent à se reposer.* Autour de ce monument agreste, au sommet duquel avait été placé, ceint d'une couronne de chêne, le buste de Rousseau, pendant de longues heures d'interminables discours alternèrent avec des chants de jeunes filles et des fanfares de musiciens. Tandis que Guinguéné offrait au dieu du jour un exemplaire de ses *Lettres sur les Confessions* ², le futur général de la République Chérin, pour exposer cette relique à la vénération de tous, élevait, au lieu de pique, sur un bâton noir qui avait servi de canne à Jean-Jacques, un bonnet de soie noire qui avait été à l'usage de Rousseau pendant plus de trente ans, « le bonnet étant le signe de la liberté et celui-ci ayant couvert la tête du plus illustre de ses défenseurs ».

Durant sa courte et tempétueuse existence, l'Assemblée

1. *Fête champêtre célébrée à Montmorency (25 septembre) en l'honneur de J.-J. Rousseau avec les discours qui ont été prononcés le jour de cette fête, et les pétitions faites précédemment par les habitants de la ville et du canton de ce nom à l'Assemblée nationale, pour obtenir à cet illustre fondateur de la liberté les honneurs destinés aux grands hommes.* Publié par la Société des amis de la Constitution établie en cette ville. Paris, 1791, in-8°.

2. *Lettre sur les « Confessions » de J.-J. Rousseau, 1791.*

nationale législative, qui, du premier octobre 1791 au 21 septembre 1792 ne porta pas moins de 2.150 décrets, avait, dès le 7 octobre 1791, décrété que le buste de J.-J. Rousseau serait placé dans la salle des séances du Corps législatif. Or la Convention, à son tour, décrétait le 15 brumaire an II que la statue de J.-J. Rousseau serait élevée sur une de nos places publiques. Ce n'est pas tout : en 1794, après un autre vote rendu le 11 septembre de l'année précédente, lequel augmentait de deux cents livres la pension de Thérèse, une loi du 25 germinal an II (14 avril 1794), au milieu de fêtes commémoratives célébrées à Lyon, à Montpellier, à Grenoble en l'honneur de Rousseau, décidait que ses cendres ainsi que celles de Marat (et elle donnait le pas à Marat) seraient transportées au Panthéon. La résistance de M. de Girardin dut alors céder aux exigences de l'opinion. Le 15 septembre 1794, le Comité d'Instruction publique s'en faisait, par l'organe de Lakanal, l'interprète véhément : « La voix de toute une génération nourrie des principes de Rousseau, écrivait-il, et pour ainsi dire élevée par lui, la voix de la République entière l'appelle au Panthéon ; et ce temple, élevé par la patrie reconnaissante aux grands hommes qui l'ont servie, attend celui qui, depuis longtemps, est placé en quelque sorte dans le Panthéon de l'opinion publique. » Tout le rapport de Lakanal est un modèle rare de la déclamation d'emphase révolutionnaire¹. Enfin le décret de la Convention reçut son exécution, et le 11 octobre 1794 (20 vendémiaire an III), les restes de Rousseau enlevés d'Ermenonville furent placés sur un char garni de peupliers et de gazon. Leur translation dans la capitale, avec des stations à l'Ermitage et à Mont-Louis, s'accomplit bruyamment comme au milieu d'une espèce d'orgie². A Paris la céré-

1. *Rapport sur J.-J. Rousseau fait au nom du Comité d'Instruction publique, par Lakanal, dans la séance du 24 fructidor*. Imprimé par ordre de la Convention nationale, et envoyé aux départements, aux armées et à la République de Genève.

2. Mercier, t. II, p. 288. On promena son buste ceint de la couronne

monie devint enfantine et burlesque. Les restes de Rousseau furent d'abord déposés aux Tuileries, dans un petit temple de forme antique, établi sur le grand bassin où on avait fait une île entourée de saules pleureurs pour imiter celle des peupliers et offrir aux spectateurs l'image de la grande pièce d'eau d'Ermenouville. Puis le corps fut conduit au Panthéon¹.

En tête du cortège, et d'après le plan de la fête présenté par le Comité d'Instruction publique, parmi des bergers et bergères, parés de rubans et jouant des airs folâtres, échos des opéras de Rousseau, marchaient des botanistes, portant des herbiers remplis de fleurs des champs, sous les pas desquels des jeunes filles en blanc semaient des roses. La Convention suivait, faisant porter devant elle le *Contrat*, naguère défendu en France, mais devenu « le phare des législateurs, le Coran des révolutionnaires² ». Au Panthéon, le président de la Convention prononçait un discours, où il s'efforçait de mettre en lumière le sens de cette solennité : « Si Rousseau, disait-il, n'avait été que l'homme le plus éloquent de son siècle, nous laisserions à la renommée le soin de le célébrer; mais il a étendu l'empire de la raison et reculé les bornes de la morale. Voilà sa gloire et ses droits à notre reconnaissance... Sa vie sera une époque dans les fastes de la vertu, et ce jour, ces honneurs, cette apothéose, ce concours de tout un peuple, cette pompe triomphale, tout annonce que la Convention nationale veut acquitter à la fois, envers le philosophe de la nature, et la dette des Français, et la reconnaissance de l'humana-

civique sur les ruines de la Bastille, le jour même où fut placée l'inscription: « Entrez, ici l'on danse. »

1. Quesné, *Supplément indispensable aux éditions de J.-J. Rousseau*, 1843, p. 13.

2. « *Le Contrat social* était autrefois le moins lu des ouvrages de Rousseau. Aujourd'hui (1791), tous les citoyens le méditent et l'apprennent par cœur. *Le Contrat social* bien lu ne permettra jamais que la tyrannie ressuscite, ni que ses ossements soient rapprochés ». [Mercier, *J.-J. Rousseau, auteur de la Révolution*, t. II, p. 105.]

nité¹. » On déposa le corps de Rousseau dans un caveau auprès des restes de Voltaire.

Cependant, en dépit de maints décrets, Rousseau n'avait pas sa statue. Inutilement, en 1798, la Commission des inspecteurs du palais du Conseil des Anciens prit-elle un arrêté en suite duquel « un monument devait lui être élevé dans le jardin des Tuileries² ». Ce fut la ville de Genève qui, après lui avoir, en 1793, solennellement consacré un buste qui surmontait une colonne, lui érigea la première, en 1835, une statue due au ciseau de Pradier. Cette statue, coulée en bronze, décore aujourd'hui l'île qui porte son nom.

Un complet silence semblait s'être fait peu à peu sur la mémoire de Rousseau, de plus en plus chaque jour paraissait aussi s'éteindre le prestige de ses écrits, lorsque de l'agitation des temps sortit comme un réveil de son souvenir. En 1878, on célébrait son souvenir à Ermenonville ; en juin 1883, une fête en son honneur avait lieu à l'Ermitage ; en 1884, Asnières lui élevait un monument, et, en 1889, au milieu de l'appareil théâtral et de la pompe oratoire, inséparables de ces sortes de solennités, Paris lui érigeait à la porte du Panthéon la statue si longtemps, mais non moins impatientement attendue. Enfin, le Sénat français, dans sa séance du 8 mars 1898, adoptait le projet de résolution suivant : « Le Sénat, considérant que la Commission désignée par le Gouvernement pour rechercher si les restes de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau existaient bien encore au Panthéon,

1. *Discours prononcé par le président de la Convention nationale, lors de la translation des cendres de J.-J. Rousseau au Panthéon, le 2 vendémiaire de l'an troisième de la République.* — Imprimé par ordre de la Convention nationale, vendémiaire an III.

2. *Corps législatif. Conseil des Anciens, Commission des inspecteurs. Description du monument qui doit être élevé à J.-J. Rousseau dans le jardin des Tuileries.* Paris, 20 nivôse an VII de la République française, une et indivisible.

Sur les statues élevées à Rousseau, voir : Grand-Carteret, *J.-J. Rousseau jugé par les Français d'aujourd'hui.*

contrairement à une légende accréditée depuis près de quatre-vingts ans, a constaté que ces restes précieux étaient toujours dans les cercueils où ils avaient été renfermés en 1778; considérant que les sarcophages en bois peint, véritables maquettes, sous lesquels ils reposent, l'un depuis 1791, l'autre depuis 1794, sont dans un triste état de délabrement, invite le Gouvernement à faire exécuter deux monuments en marbre qui seront substitués aux deux sarcophages provisoires, et à donner ainsi une sanction définitive aux décrets de l'Assemblée Constituante et de la Convention nationale qui ont décerné à Voltaire et à Jean-Jacques Rousseau les honneurs du Panthéon¹. » Est-il besoin d'ajouter que le Gouvernement déférait à cette invitation?

En somme donc, non seulement les honneurs n'ont point manqué à la mémoire de Rousseau, mais on ne peut assez s'étonner que, malgré de notables intermittences, de si éclatants ou bruyants hommages aient été si longtemps rendus à un écrivain qui, par ses déclamations sophistiques et enfiévrées autant que par ses impures et pédantesques fictions, avait tant contribué à amollir les âmes, à ébranler les croyances, et laissé dans les esprits de si funestes ferments de trouble, de désordre et d'erreur. Un tel enthousiasme ne s'explique que par l'esprit sectaire et l'aveuglement né des circonstances. Des admirateurs intéressés, transfigurant Jean-Jacques, ont fait de ce natif de Genève, qui ne fut après tout, malgré son génie de rhéteur, qu'un assez pauvre homme, une sorte de personnage de légende. Ce qu'on n'a pu glorifier en lui, on l'a obscurci, et c'est ainsi qu'on en est venu à disserter à perte d'haleine sur le genre de mort auquel succomba Rousseau, comme si l'accident physiologique qui termina son existence n'était point parfaitement avéré.

1. *Journal officiel* du 9 mars 1898.

En 1788, M^{me} de Staël publiait sur les ouvrages et le caractère de Rousseau cinq lettres¹ d'un style amphigourique où on dirait qu'elle s'est surtout proposée de faire servir la mémoire de Jean-Jacques à magnifier la mémoire d'un autre Genevois, de Necker son père, dont elle célèbre par comparaison la politique et les ouvrages avec une emphase qui tient du délire. Combien, à l'en croire, l'administration de M. Necker n'a-t-elle pas dépassé les vues du *Contrat social* ! Et que la *Profession de foi du Vicaire Savoyard* se trouve être de mince étoffe, quand on se

1. *Lettres sur les ouvrages et le caractère de J.-J. Rousseau. Dernière édition, augmentée d'une lettre de M^{me} la comtesse de Vassy, et d'une réponse de M^{me} la baronne de Staël, 1789, in-8°.*

Lettre IV. In fine : « Renais donc, ô Rousseau, renais de ta cendre ! Parais, et que les vœux efficaces encouragent dans sa carrière celui qui part de l'extrémité des maux, en ayant pour but la perfection des biens : celui que la France a nommé son ange tutélaire, et qui n'a vu dans ses transports pour lui que ses devoirs envers elle : celui que tous doivent secourir, comme s'ils secouraient la chose publique ; enfin, celui qui devait avoir un juge, un admirateur, un citoyen comme toi. »

Lettre III : « La *Profession du Vicaire Savoyard* était justement admirée comme une suite de raisonnements justes et profonds qui formaient un ensemble d'opinions que l'on adoptait avec transport au milieu des égarements des fanatiques et des athées. Mais cet ouvrage n'était que le prélude de ce livre, époque dans l'histoire des pensées, puisqu'il en a reculé l'empire : de ce livre qui semble anticiper sur la vie à venir, en devinant les secrets qui doivent un jour nous être dévoilés : de ce livre que les hommes réunis pourraient présenter à l'Être suprême, comme le plus grand pas qu'ils aient fait vers lui ; de ce livre que le nom de son auteur consacre en le mettant à l'abri du dédain de la médiocrité, puisque c'est le plus grand administrateur de son siècle, le génie le plus clair et le plus juste, qui a demandé à être écouté sur ce qu'on voulait rejeter comme obscur et comme vague, de ce livre dont la sensibilité majestueuse et sublime peint l'auteur aimant les hommes, comme l'ange gardien de la terre doit les chérir. — Pardonne-moi, Rousseau : mon ouvrage l'est consacré, et cependant, un moment un autre est devenu l'objet de mon culte ! Toi-même, toi surtout, ton cœur passionné pour l'humanité, eut adorer celui qui, après avoir indiqué tous les biens qu'un bon gouvernement peut lui assurer, a voulu prévenir ses plus cruels malheurs, en portant du calme dans son âme agitée, et donner ainsi toute la chaîne des pensées qui forment toute sa destinée. Oui, Rousseau savait admirer. Il aurait eu besoin de louer celui que je n'ose nommer, celui dont je m'approche sans crainte quand je ne vois en lui que l'objet de ma tendresse, mais qui me pénètre plus que personne de respect, quand je le contemple à quelque distance ; enfin, celui que la postérité, comme son siècle, désignera par tous les titres du génie, mais que mon destin et mon amour permettent d'appeler mon père. » (P. 51).

reporte au livre de M. Necker sur l'*Importance des opinions religieuses*.

Ce fut dans une de ces lettres que M^{me} de Staël n'hésita point à affirmer, avec le ton décisif qui lui est propre, que Rousseau, dégoûté de la vie après avoir découvert les basses inclinations de Thérèse, avait volontairement mis fin à ses jours, d'un coup de pistolet. A quoi la comtesse de Vassy, fille de M. de Girardin, très judicieusement répondait que Rousseau ne pouvait pas être instruit de l'infidélité de sa femme, puisque ce n'était que plus d'un an après la mort de Jean-Jacques, qu'elle eut des torts assez graves pour ne pouvoir plus rester à Ermenonville. De son côté, dans un écrit intitulé : *Lettre à Sophie, comtesse de...*, sur les derniers moments de Jean-Jacques, et daté d'Ermenonville, juillet 1778, M. René de Girardin lui-même avait, d'une manière péremptoire, réfuté l'hypothèse d'un suicide que déjà, lors du décès de Rousseau, avait émise et opiniâtrément soutenue un des familiers de Jean-Jacques, le Genevois Corancez¹.

Cette allégation n'en fut pas moins formellement contredite par Thérèse Le Vasseur dans une relation détaillée sur les derniers moments de son mari, que le 15 juin 1798, elle adressait du Plessis-Belleville à ce même Corancez, et où elle déclarait « que Rousseau avait conservé sa tête jusqu'au dernier moment, attestant à ses concitoyens, attestant à la postérité que son mari était mort dans ses bras, qu'il ne s'était point empoisonné dans une tasse de café, qu'il ne s'était point brûlé la cervelle d'un coup de pistolet² ». Dans une lettre à Musset-Pathay, M. Stanislas de Girardin confirmait plus tard en tous points les dires de Thérèse.

Et, aussi bien, quelle apparence que Rousseau eût songé

1. *Œuvres*, t. I, p. 668, 670.

2. *Lettre de Stanislas de Girardin à M. Musset-Pathay, sur la mort de J.-J. Rousseau*, p. 121.

et se fût résolu au suicide, à l'heure même, où, dans la paix et à l'air libre des champs, il se reprenait doucement à la vie? En réalité, et si l'on écarte les conjectures imaginaires et les commérages, ni la balle d'un pistolet (aucune balle ne fut jamais retrouvée) ni du poison infusé dans une tasse de café ne déterminèrent la mort de Rousseau; elle fut simplement l'effet d'une apoplexie séreuse. Les plus intimes amis de Rousseau, et ceux qui l'avaient visité à Ermenonville, les Moulton père et fils, n'en jugèrent pas autrement. « Rousseau, écrivait Moulton fils, avait eu, la veille de la visite de mon père, un vertige qui lui avait fait craindre pour ses jours; il en eut un autre très fort peu de temps après; ils étaient l'un et l'autre le précurseur de celui qui devait terminer cette vie qui avait été consacrée tout entière au bien des hommes... Le 2 juillet 1778, Rousseau mourut à Ermenonville d'un épanchement au cerveau; avant d'avoir lu le procès-verbal de l'autopsie de son corps, j'ai fait deux voyages à Ermenonville dans l'intention de connaître la vérité sur cette mort que mon père m'a toujours dit être naturelle. J'ai trouvé dans ce village des personnes qui avaient assisté à l'ouverture du corps de Rousseau et qui m'ont assuré qu'au moment où le chirurgien avait vu l'état du cerveau, et la quantité d'eau qui en sortait, il avait dit : « Voilà la cause de la mort de M. Rousseau ¹. »

Que Rousseau ait succombé à une apoplexie séreuse, c'est en effet ce qui résulte avec la dernière évidence, non seulement du témoignage de Lebègue de Presle, médecin de la famille de Girardin, lequel assista Jean-Jacques expirant ², mais encore du rapport de cinq médecins qui, convoqués aussitôt après l'événement, constatèrent « qu'il n'y avait ni cicatrices, ni blessures, si ce n'est une légère déchirure au front, occasionnée par la chute du défunt

1. Streckeisen-Moulton, *Œuvres inédites, Introduction*, p. xv.

2. Le Bègue de Presle, *Relation des derniers jours de Rousseau, circonstances de sa mort*, etc.

sur le carreau, au moment où il fut frappé de mort ». Houdon, que l'on chargea de mouler le masque de Rousseau, attestait, de son côté, n'avoir aperçu sur la tête du défunt aucune trace de perforation¹, non plus que rien de pareil n'est apparu, malgré l'examen le plus attentif, lors de l'exhumation récente du 18 décembre 1897.

Assurément, pour établir que Rousseau ne s'est pas donné la mort, ce serait peu d'invoquer la diatribe éloquente contre le suicide, que l'auteur de *l'Héloïse* a mise dans la bouche de son héroïne en réponse à l'apologie du suicide par milord Edouard². Il est trop clair que ce n'est là qu'un morceau de rhétorique et une thèse à laquelle Jean-Jacques témoignait lui-même qu'on pouvait préférer la thèse contraire. Car on ne saurait se le dissimuler : plus d'une fois la pensée du suicide a haüté son esprit : « C'en est fait, écrivait-il de Montmorency, le 23 décembre 1761, à Moultoü; nous ne nous reverrons plus que dans le séjour des justes... Quand il en sera temps, je pourrai, sans scrupule, prendre chez milord Edouard les conseils de la vertu même... Il y a quelque apparence que c'est ici la dernière lettre que je vous écrirai... Je désire trop qu'il y ait un Dieu, pour ne pas le croire; et je meurs avec la ferme confiance que je trouverai dans son sein le bonheur et la paix dont je n'ai pu jouir ici-bas³. » Et le même jour, dans une lettre à M. Roustan, il se dit « prêt à quitter la vie⁴ ».

Le 1^{er} août 1763, de Motiers à Duclos il écrit : « Ma situation physique a tellement empiré et s'est tellement déterminée, que mes douleurs sans relâche et sans ressource me mettent absolument dans le cas d'except-

1. *Du prétendu suicide de J.-J. Rousseau*, par S.-A. Berville. Meulan, 1868, in-8°.

2. *Nouvelle Héloïse*, III^e partie, liv. XXII (*Œuvres*, t. II, p. 348).

3. *Œuvres*, t. VII, p. 347 : à Malesherbes (1762); — *Œuvres*, t. I, p. 709 : « Il n'est point sûr que ma propre volonté n'eût pas épargné le reste de l'ouvrage à la nature. »

4. *Œuvres*, t. VII, p. 351.

tion marqué par milord Edouard en répondant à Saint-Preux : *usque adeo mori miserum est*. J'ignore encore quel parti je prendrai; si j'en prends un, ce sera le plus tard qu'il me sera possible, et ce sera sans impatience et sans désespoir, comme sans scrupule et sans crainte. Si mes fautes m'effraient, mon cœur me rassure. Je partirais avec défiance, si je connaissais un homme meilleur que moi; mais je les ai bien vus, je les ai bien éprouvés et souvent à mes dépens. Si le bonheur inaltérable est fait pour quelqu'un de mon espèce, je ne suis pas en peine de moi : je ne vois qu'une alternative, et elle me tranquillise : n'être rien ou être bien. Quoi qu'il arrive, voici probablement la dernière fois que je vous écrirai¹. » Et dans le même temps, à M. Martinet en mettant Thérèse sous sa protection et en lui confiant son testament : « Adieu, je pars pour la patrie des âmes justes. J'espère y trouver peu d'évêques ou de gens d'église, mais beaucoup d'hommes comme vous et moi². » Enfin, dans un moment d'affolement, en 1767, après sa fuite de Wootton, il protestait qu'il lui fallait « ou quitter l'Angleterre ou mourir ».

Toutefois, ce ne sont là, de la part de Rousseau, que des velléités, et, en définitive, que des mots. Il ressemble à ces coryphées qui, sur la scène, répètent sans cesse : « En avant! marchons! » tout en restant immobiles. On ne voit pas, en effet, qu'à aucun moment, il ait sérieusement cherché « à partir pour la patrie des âmes justes ». Il peut bien regretter « d'avoir trop vécu³ », ou se plaindre « que la nature soit lente à le tirer d'affaire⁴ ». Mais il ne songe nullement, pour terminer ses souffrances, à abrégér ses jours. « J'achève de vivre avec plus de lenteur que je n'avais compté, écrivait-il de Motiers le

1. *Œuvres*, t. VII, p. 529.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 530.

3. *Œuvres*, t. VII, p. 600 : à Deleyre, 3 juin 1764.

4. *Œuvres*, t. VIII, p. 44 : à Moulton, 9 mars 1765.

26 août 1764 à la comtesse de Boufflers. Je ne m'en irai pas plus tôt qu'il ne plait à la nature; mais ses longueurs ne laissent pas de m'embarrasser, car je n'ai plus rien à faire ici¹. » A Moulton, lui-même, dans une lettre datée de Monquin le 17 6 4 70, il représente « que la vie est un mal que les bons doivent supporter tant qu'il leur reste quelque bien à faire² ». Il y a plus : dans une lettre, écrite aussi de Monquin, le 12 août 1769, à Thérèse devenue M^{me} Rousseau, c'est comme une déclaration de principes : « Vous connaissez trop mes vrais sentiments, lui disait-il, pour craindre qu'à quelque degré que mes malheurs puissent aller, je sois homme à disposer de ma vie avant le temps que la nature ou les hommes auront marqué. Si quelque accident doit terminer ma carrière, soyez bien sûre, quoi qu'on puisse dire, que ma volonté n'y aura pas eu la moindre part³. » Une lettre adressée à un correspondant anonyme, le 24 novembre 1770, pour le détourner du suicide, n'est pas moins explicite : « A l'égard du jugement que je porterai de la résolution que vous me marquez avoir prise, quand j'en apprendrai l'exécution, ce ne sera certainement pas de penser que c'était là *le but, la fin, l'objet moral de la vie*; mais, au contraire, que c'était *le comble de l'égarement, du délire et de la fureur*. Plus je relis votre lettre, plus j'y trouve de colère et d'animosité. S'il était quelque cas où l'homme eût le droit de se délivrer de sa propre vie, ce serait pour des maux intolérables et sans remède, mais non pas pour une situation dure mais passagère, ni pour des maux qu'une meilleure fortune peut finir dès demain... Croyez-vous être le seul qui ait des ennemis puissants, qui soit en péril dans Paris, et qui ne laisse pas d'y vivre tranquille en mettant les hommes au pis, content de se dire à lui-même : Je reste au pouvoir de mes ennemis

1. *Œuvres*, t. VII, p. 613.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 531.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 566.

dont je connais la ruse et la puissance, mais j'ai fait en sorte qu'ils ne puissent jamais me faire du mal justement? Monsieur, celui qui se parle ainsi peut vivre tranquille au milieu d'eux, et n'est point tenté de se tuer¹. »

Citons un dernier témoignage : « J'ai vécu, écrivait de Mouquin le 26 février 1770 Jean-Jacques à M. de Saint-Germain; je ne vois plus rien, même dans l'ordre du possible, qui pût me donner encore sur la terre un moment de vrai plaisir. On m'offrirait ici-bas le choix de ce que j'y veux être, que je répondrais : mort. Rien de ce qui flattait mon cœur ne peut plus exister pour moi. S'il me reste un intervalle encore jusqu'à ce moment si lent à venir, je le dois à l'honneur de ma mémoire. Je veux tâcher que la fin de ma vie honore son cours et y réponde. Jusqu'ici j'ai supporté le malheur; il me reste à savoir supporter la captivité, la douleur, la mort, ce n'est pas le plus difficile². » En résumé, donc Rousseau, jusqu'à un certain point et dans quelques cas exceptionnels, excuserait le suicide; mais personnellement et depuis son retour à Paris en 1770 moins qu'à aucune autre époque, il n'y a sérieusement songé. Il semble que sa nature sensible à l'excès et sensuelle dût invinciblement se refuser à une aussi dure extrémité.

Il est vrai que tout suicide, quels qu'en soient le mode et les circonstances, se trouvant être, en définitive, un acte de folie, on peut se demander si instantanément la folie n'aurait point poussé Jean-Jacques, contrairement à ses plus fermes résolutions, à abrégier volontairement ses jours. M^{me} de Staël écrivait de Rousseau « qu'à force d'être supérieur, il était presque fou ». Jean-Jacques aurait-il donc, à un moment quelconque, été fou, et nombre de médecins auraient-ils eu réellement sujet d'écrire *l'Histoire de la maladie de Rousseau*, ou de

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 357.

2. *Œuvres*, t. VIII, p. 317.

dissserter, en appelant les choses par leur nom, sur *la Folie de Rousseau*¹?

Il est impossible de ne pas le constater : dans le cours de son existence agitée et aventureuse, Rousseau donna le spectacle non seulement de fréquentes et regrettables contradictions, mais des conduites les plus bizarres et de singularités attristantes. Né républicain, ce dont sans cesse il se vante, sans cesse aussi, alors même qu'il invective contre leurs titres, il recherche et fréquente les grands dont le commerce lui est profitable, et il ne se pare avec ostentation du titre de citoyen que pour se distinguer du peuple et se faire de cette appellation une marque d'aristocratie. En tout d'ailleurs et constamment, la tête farcie de romans, il se croit et proclame un homme extraordinaire, exceptionnel. Car il déclare non pas une fois, mais cent fois et à tout propos, ne pas ressembler aux autres hommes. « L'homme qu'il est ne ressemble à nul autre qu'il connaisse; il demande une analyse à part, et faite uniquement pour lui². » « Je ne suis fait comme aucun de ceux que j'ai vus; j'ose croire n'être fait comme aucun de ceux qui existent. Si je ne suis pas mieux, au moins je suis autre. Si la nature a bien ou mal fait de briser le moule dans lequel elle m'a jeté, c'est ce dont on ne peut juger qu'après m'avoir lu³. » Son sort non plus « n'a point d'exemple chez les mortels ». Sa destinée est « un exemple peut-être unique de toutes les humiliations possibles, et d'une patience presque invincible à les supporter⁴ ». — « Ah! la Providence s'est trompée; pourquoi l'a-t-elle fait naître parmi les hommes en le faisant d'une autre espèce qu'eux⁵. » — « Il n'est pas

1. Les chirurgiens Lallemand et Mercier; l'alieniste allemand Möbius; Bougeaud; — le Dr Morin, *Essai sur la vie et le caractère de Rousseau* (Paris, 1851); — le Dr Châtelain, *la Folie de Rousseau* (Paris, 1890). — Voir aussi Corancez, *De J.-J. Rousseau*, p. 43.

2. *Œuvres*, t. V, p. 710.

3. *Œuvres*, t. I, p. 15.

4. *Œuvres*, t. V, p. 833.

5. *Œuvres*, t. VII, p. 379.

fait comme les autres hommes; il n'y a pas d'homme meilleur que lui. » — « Il mourra plein d'espoir dans le Dieu suprême, et très persuadé que de tous les hommes qu'il a connus en sa vie, aucun ne fut meilleur que lui¹. » — « Il doute qu'il y ait aucun homme au monde qui ait réellement moins fait de mal que lui². » — « Malgré le sentiment de ses vices, il a pour lui-même une haute estime³. » — « Heureux si, par ses progrès sur lui-même, il apprend à sortir de la vie, non meilleur, car cela n'est pas possible, mais plus vertueux qu'il n'y est entré⁴. » — « Il n'y a pas d'honneur qu'il n'attende de la postérité. » A la mort de Louis XV, il craint néanmoins que ce monarque et lui étant également détestés des Français, ceux-ci ne réunissent désormais toute leur haine sur lui seul⁵. Sa situation lui paraît déplorable; « elle est unique, elle est inouïe depuis que le monde existe, et il ne peut présumer qu'il s'en retrouve jamais de pareille⁶ ». — « Sa situation si singulière est unique depuis l'existence du genre humain⁷. » Et tout cela est dit, non par entraînement d'hyperbole et en passant, mais d'une manière raisonnée et fréquemment. Par conséquent il n'y a aucune exagération à conclure que Rousseau, qui d'ailleurs se glorifie de ses fautes et met à dévoiler ses vices les plus secrets comme une forfanterie de sincérité, se montre atteint, jusqu'à un certain point de la folie de l'orgueil. D'autre part, d'un tempérament ardent et qui, plus d'une fois, sembla dégénérer en une sorte de neurasthénie⁸; prédisposé aussi à des affections nerveuses dont le travail

1. *Œuvres*, t. I, p. 711. — « Moi qui me suis cru toujours, et qui me crois encore, à tout prendre le meilleur des hommes. » (*Œuvres*, ed. Musset-Pathay, t. XV, p. 391.)

2. *Œuvres*, t. I, p. 783.

3. *Œuvres*, t. I, p. 720.

4. *Œuvres*, t. I, p. 751.

5. Corancez, *De J.-J. Rousseau*, p. 42; — Maugras, *Voltaire et J.-J. Rousseau*, p. 557.

6. *Œuvres*, t. VIII, p. 526.

7. *Œuvres*, t. VIII, p. 530. — Cf. t. V, p. 703.

8. Châtelain, p. 153.

et l'insomnie augmentaient souvent l'acuité. Jean-Jacques subissait un état pathologique, qui, s'aggravant avec l'âge, ne pouvait manquer d'influer fâcheusement sur les dispositions de son esprit et sur ses actions¹.

Et, en effet, son attitude pendant son séjour à Motiers-Travers, le costume carnavalesque qu'il se plaît à revêtir; ses soins méticuleux pour assurer l'irréprochable élégance de sa toilette, les occupations féminines auxquelles il se livre, n'étaient guère d'un homme de sens rassis. Ce n'était guère non plus un homme maître de soi, que celui qui, à l'improviste, et comme frappé de terreur panique, abandonnait les retraites qu'il avait lui-même choisies ou qu'on était charitablement parvenu à lui procurer. Son amour-propre justement froissé avait pu lui faire quitter l'Ermitage. Mais c'était sous le coup d'une excitation malade que furtivement il s'enfuyait de Wootton et de Trye. Ou encore comment parvient-il à se figurer si longtemps et avec quelque apparence de raison qu'on l'employait et payait vraiment comme copiste, ignorant ainsi toutes les aumônes et avances qu'on faisait à Thérèse et à lui? Son humeur ombrageuse et susceptible, surtout depuis son départ de Montmorency s'assombrissant chaque jour davantage, on le vit se séparer avec éclat de presque tous ses amis ou même de ses bienfaiteurs, convaincu « que toutes les préférences de l'amitié sont des vols faits au genre humain, à la patrie² »; déclarant « qu'il avait le cœur dur comme un diable, qu'il n'aimait personne et qu'il disait à tout le monde : mon ami³ », et encore : « qu'il avait toujours redouté les bienfaits, car tout bienfait exige reconnaissance et qu'il se sentait le cœur ingrat, par cela seul que la reconnaissance est un devoir⁴ ». Pendant les douze dernières années de

1. Maugras, *Voltaire et J.-J. Rousseau*, p. 593.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 234; 13 octobre 1758, à M^{me} de Créqui.

3. Streckeisen-Moullou, *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. I, p. 198.

4. *Œuvres*, t. I, p. 710. — Cf. t. VIII, p. 254 : « Je me souviens très

sa vie et plus particulièrement dans les deux dernières, il n'y a pas de chimères qu'il ne se forge ni de maléfices auxquels il ne se persuade être en proie. De son propre aveu, « son imagination effarouchée combine, retourne, étend et augmente les maux qu'il craint ¹ ».

« On le veut faire passer pour un monstre, un empoisonneur, un assassin ². » Il ne parle plus que de noirs complots, d'intrigues abominables, de trames ourdies contre lui, de lâches trahisons, de fourberies, de manœuvres secrètes et souterraines, de pièges, de lacs, et de mystères. A l'entendre, l'œil de la malveillance ne le quitte pas, et, soigneusement surveillé, il vit environné d'espions. De là le mode bizarre qu'il adopte dès 1770 à Monquin pour dater ses lettres et les vers étranges dont il les fait précéder en manière d'épigraphe ³. Sans prendre garde à l'énormité de ses allégations, il prétend « que l'univers ou du moins que tout ce qu'il y a d'intelligent en Europe, en France, public et gouvernement est ligué contre lui, qu'on accuse d'être chargé de crimes et le plus affreux des scélérats ⁴ ». — « Contre lui on a eu recours au plus inique et absurde système que l'esprit infernal pût inventer : à son égard la raison humaine bannie de toutes les têtes et l'équité de tous les cœurs; une génération frénétique se livrant tout entière à l'aveugle fureur de ses guides contre un infortuné qui jamais ne fit, ne voulut ni ne rendit de mal à personne; après avoir vainement cherché un homme, il a fallu enfin éteindre sa lanterne, et s'écrier : il n'y en a plus ⁵. »

N'a-t-il pas cent fois dénoncé ses persécuteurs? Toute

bien d'avoir une fois dit à quelqu'un que je me sentais le cœur ingrat, et que je n'aimais point les bienfaits. Mais ce n'était qu'après les avoir recus que je tenais ce discours, c'était, au contraire pour m'en défendre et cela est fort différent. »

1. *Œuvres*, t. I, p. 726.

2. *Œuvres*, t. I, p. 725.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 519.

4. Cf. *Œuvres*, t. V, p. 617.

5. *Œuvres*, t. I, p. 801.

cette conspiration a été organisée contre lui par Choiseul, dont pourtant il avait fait l'éloge, et qui a pour agents Grimm, Diderot, la comtesse de Boufflers, la maréchale de Luxembourg, Tronchin, d'Alembert, les Holbachiens, David Hume. « Si M. de Choiseul eût employé à bien gouverner l'État la moitié du temps, des talents, de l'argent et des soins qu'il a mis à satisfaire sa haine, il eût été l'un des plus grands ministres qu'ait eus la France ¹. » Mais ce ne sont pas seulement des particuliers que Jean-Jacques se persuade avoir pour ennemis; ce sont aussi des corps collectifs, lesquels sont immortels. « Les particuliers meurent, mais les corps collectifs ne meurent point... Quand tous mes ennemis particuliers seront morts, les médecins, les Oratoriens, vivront encore, et quand je n'aurais pour persécuteurs que ces deux corps-là, je dois être sûr qu'ils ne me laisseront pas plus de paix à ma mémoire après ma mort qu'ils ne m'en laissent à ma personne de moi vivant... Les Oratoriens, gens d'Église et demi-moines, seront à jamais implacables... Me voilà tranquille au fond de l'abîme, pauvre mortel infortuné, mais impassible comme Dieu même ². »

Enfin, plus que tout le reste peut-être, la rédaction des *Dialogues* intitulés *Rousseau juge Jean-Jacques* qui suivront bientôt les *Réveries du promeneur solitaire*³, et où, quatre années durant, il a ressassé ses plaintes comme un malade chez lequel de plus en plus s'obscurcit le sens de la réalité; puis, sa tentative désespérée pour déposer cet inqualifiable factum sur le maître-autel de Notre-Dame, et, en dernier lieu, par la distribution d'écrits circulaires, son appel à la pitié des passants, tout cet ensemble de faits dénote une agitation d'âme qui est bien voisine de l'aliénation mentale. Aussi Corancez n'hésitait-il pas à écrire « qu'il avait été reconnu assez généralement que

1. *Œuvres*, t. VIII, p. 513.

2. *Les Réveries* *Œuvres*, ed. Musset-Pathay, t. XVI, p. 275.

3. *Œuvres*, t. V, p. 888, 890.

Rousseau était devenu fou¹ », et Rousseau lui-même mandait tristement à Coindet (5 juillet 1767), « que, depuis qu'il était établi qu'il était fou, il était tout simple que les malheurs qui lui arrivaient ne fussent que des visions² ». Et, le 25 août 1767, au même : « Mon jeune ami, plaignez cette pauvre tête grisonnante qui, ne sachant ou se poser, va nageant dans les espaces, et sent pour son malheur que les bruits qu'on a répandus d'elle ne sont vrais qu'à demi³. » L'infortuné n'allait-il pas jusqu'à soutenir que le Tasse avait prédit sa souffrance dans la 77^e strophe du XII^e chant de *la Jérusalem délivrée*⁴?

Toutefois, pour atrabilaire, inconsistant et même maniaque que se soit montré Rousseau, les emportements, les incohérences, les bizarreries de sa conduite ne sauraient le faire taxer littéralement de folie. Ce qu'il est impossible de ne pas constater chez ce malheureux homme, c'est, avec cette sorte de folie, à des degrés divers, si commune, qui est la folie de l'orgueil, cette autre folie partielle qui se nomme la folie de la persécution. M^{me} de Staël l'a très bien observé : « Rousseau n'était pas fou, mais une faculté de lui-même, l'imagination, était en démence⁵. » Aussi bien Rousseau en était-il venu, sur la fin de sa vie, à une sorte d'apaisement. « Que les hommes fassent désormais tout ce qu'ils voudront, écrivait-il en terminant l'histoire de ses tristes *Dialogues*; après avoir fait, moi, ce que j'ai dû, il auront beau tourmenter ma vie, ils ne m'empêcheront pas de mourir en paix⁶. » C'est pourquoi, à n'en pas douter, ce ne fut point par le suicide et dans un accès de folie, mais d'une mort toute naturelle que périt Rousseau, sans que ses facultés, dans leur ensemble et dans leur fond, eussent reçu une de ces

1. Corancez, de *J.-J. Rousseau*, p. 43.

2. Streekeisen-Moultou, *Correspondance inédite*, p. 446.

3. *Ib.*, p. 457.

4. Corancez, p. 42.

5. *Lettres sur les ouvrages de J.-J. Rousseau*, 1789, p. 68.

6. *Œuvres*, t. V, p. 900.

atteintes suprêmes qui abolissent, avec la conscience, la responsabilité. Son talent littéraire notamment était resté parfaitement intact.

« A douzè ans, j'étais un Romain, écrivait en 1758 Rousseau au D^r Tronchin, à vingt, j'avais couru le monde et n'étais plus qu'un polisson¹. » Ce ne fut qu'à l'âge de quarante ans que ce polisson révéla son génie et que ses ouvrages en même temps que les tribulations de sa carrière lui valurent une célébrité qu'il semblait hésiter lui-même à considérer comme solidement fondée. Il pouvait bien, dans un accès de frénétique orgueil, se proclamer digne qu'on lui élevât des statues, et s'écrier, en songeant à ses persécuteurs imaginaires : « Oh ! quand un jour le voile sera déchiré, que la postérité m'aimera ! qu'elle bénira ma mémoire² ! » Mais avec plus de froide raison : « Ces gens-là, disait-il en parlant de ses prétendus ennemis, feront tant qu'il me rendront grand et illustre, au lieu que naturellement je ne devais être qu'un petit garçon³. »

1. *Œuvres*, t. VII, p. 239.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 650.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 8.

CHAPITRE XX

LE ROUSSEAUISME

Bien peu d'écrivains sans doute, quelle que pût être leur originalité native, ont subi plus profondément que Rousseau l'action des milieux où ils ont vécu et le contre-coup des circonstances qu'ils ont traversées. C'est pourquoi il a fallu étudier successivement les ouvrages de Jean-Jacques en les rapportant aux diverses époques entre lesquelles se partage son existence. Mais il est nécessaire d'examiner finalement ces écrits dans leur ensemble, afin d'en dégager l'esprit, d'en déterminer les résultats, et d'en constater l'influence.

C'est précisément un tel jugement définitif sur Rousseau et ses écrits qu'ont cru pouvoir exprimer en deux mots ceux qui l'ont appelé « l'homme de la nature et de la vérité ».

Assurément on ne peut nier que Rousseau ne soit l'homme de la nature, si l'on considère, quelque obscure qu'il laisse comme à dessein l'idée de nature, l'usage perpétuel ou plutôt l'abus qu'il a fait de cette idée. Mais on ne saurait accorder qu'il soit l'homme de la vérité. Car, bien qu'il se flatte, par une prétention assez peu justifiée, d'avoir voué sa vie à la recherche ou à la défense du vrai, *vitam impendere vero*, toutes ses doctrines ne comprennent guère que des demi-vérités, ou des contre-vérités qui aboutissent à une espèce de système qu'on dénommerait bien le Rousseauisme. Et c'est surtout, sinon uniquement, par ce système, assez incohérent dans sa logique même, que grâce au style qu'il a su se faire,

Rousseau s'est acquis la célébrité. Supposez, en effet, que Rousseau n'eût été que l'auteur des *Lettres sur la botanique*, son nom pourrait, à l'occasion, être cité comme celui d'un amateur distingué; mais il n'aurait point de place dans l'histoire des sciences naturelles. Son *Dictionnaire de Musique* et ses opéras mêmes, *les Muses galantes*, *le Devin*, *Pygmalion*, en dépit des applaudissements, que se sont plu à lui prodiguer ses contemporains, ne le mettraient pas non plus très haut parmi les musiciens. Peut-il ajouter que les pièces qu'il a composées pour le théâtre et les poésies auxquelles il s'est essayé, le laisseraient à tout jamais fort oublié et digne de l'être.

Mais il n'en va pas de l'écrivain comme du botaniste et du musicien, qui d'ailleurs se retrouvent dans l'écrivain et n'ont pas peu contribué à l'excellence de son talent. Ce n'est pas que chez Rousseau l'écrivain n'ait rien dû qu'aux inspirations spontanées de son génie. C'est, au contraire, lentement que ses aptitudes se sont développées par un travail opiniâtre et par des études que n'ont pu interrompre les vicissitudes et les misères de son existence. Comme son style, ses idées ont été d'une acquisition laborieuse, et presque dans tout ordre de connaissance, sa lecture est immense. Si Plutarque qu'il appelle « son maître et consolateur¹ » « a formé son cœur et sa raison », il n'en a pas moins puisé à toutes les sources vives de l'antiquité grecque et latine et, s'il lit Montaigne avec délices, aussi bien que Rabelais et Don Quichotte, les œuvres du xvii^e siècle ou les compositions de ses contemporains telles que celles de l'abbé Prévost et de Richardson notamment lui sont également familières. Il mettra au-dessus de tout Robinson Crusoë. Tout ce qui parle à l'imagination lui offre, en effet, un attrait particulier. Car c'est l'imagination qui, en somme, le mène, qui trop souvent l'égare, et finit par lui susciter

1. *Œuvres*, t. VII, p. 130.

les fantômes dont il demeure douloureusement obsédé.

Il a, d'autre part, tous les genres d'imagination, celle du géomètre (il s'est appliqué à l'étude de la géométrie), celle du musicien, celle du botaniste, autant et plus peut-être que celle du poète. De là les qualités de son style si luxuriant et brillant tout ensemble, mais si patiemment poli et toujours compassé. Il disait lui-même assez plate-ment du goût « qu'il est en quelque sorte le microscope du jugement, qu'il doit servir de lunettes à la raison ». Son microscope et ses lunettes le servirent par moment assez mal. Et aux manques de goût s'ajoutent parfois encore dans ce qu'il écrit des incorrections et comme une rouille de terroir. Son style n'en offre pas moins de réelles beautés et on ne saurait guère lui comparer, de son temps, que le style de Buffon qu'il estimait « la plus belle plume de son siècle¹ ». L'éclat ou la multiplicité des images non plus que la véhémence et une émotion souvent fébrile n'y excluent pas une espèce de symétrie et une pondération presque mathématique. Aussi bien, la mathématique n'est-elle pas le nombre, et le nombre ne fait-il pas l'harmonie? Rousseau ne cesse, lorsqu'il compose, d'être un musicien, qui prend autant de souci de charmer les oreilles par des sons justement cadencés que de récréer en quelque sorte les yeux par la fraîcheur et la vérité de son coloris. Et ces couleurs qu'étale son pinceau, c'est surtout au spectacle des champs qu'il les emprunte, de même qu'il pétrit en quelque sorte sa phrase de tous les parfums dont il s'enivre au milieu de ses courses vagabondes.

Sans doute il roule et rumine dans son esprit ce qu'il jettera ensuite sur le papier. « Je méditais dans mon lit à yeux fermés, et je tournais et retournais dans ma pensée mes périodes avec des peines incroyables; puis quand j'étais parvenu à en être content, je les déposais dans

1. *Œuvres*. t. VII. p. 632.

ma mémoire, jusqu'à ce que je pusse les mettre sur le papier¹. » Mais il avoue qu'en somme « il ne fait jamais rien qu'à la promenade; la campagne est son cabinet² ». Effectivement, ce n'est point à la lueur d'une lampe et dans une immobilité silencieuse qu'il se plaît à travailler, mais au grand air, en plein soleil, mesurant, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le rythme de ses pensées sur le rythme de ses pas, tout le corps en mouvement, et, non pas seulement le cerveau, mais tous les sens ouverts aux mille impressions diverses qui lui viennent du dehors. Moins attentif peut-être à ce qu'il dit qu'à la manière dont il le dit, le charme de sa composition est sa préoccupation dominante. Aussi, malgré l'enflure et le ton déclamatoire qui lui sont habituels bien qu'il les condamne, déclare-t-il « n'être pas trop mécontent de son style ». On a curieusement recherché quelle influence il avait, comme écrivain, tour à tour subie et exercée. M^{me} de Staël, remarquait « qu'il avait uni le génie du Nord et celui du Midi, de telle façon que, quoiqu'il eût écrit dans notre langue, il appartenait à l'école germanique, et avait infusé à notre génie national une sève étrangère³ ». En se plaçant à ce point de vue, on a récemment soutenu que l'influence anglaise avait préparé les voies à Rousseau et qu'inversement l'influence de Rousseau favorisa parmi nous l'expansion de la littérature anglaise et plus généralement des littératures germaniques. Et de là, on a conclu « que le cosmopolitisme littéraire était né en France de l'union du génie latin et du génie germanique en la personne de Rousseau⁴ ».

Quelle que soit la valeur de ces observations, Rousseau qui admirait lui-même « les grandes âmes cosmopolites »

1. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. XV, p. 124. — Cf. *Œuvres*, p. 117, 162.

2. Streykeisen-Moulton, *Œuvres inédites*, p. 286 *Mon portrait*.

3. *De la littérature dans ses rapports avec les institutions sociales*.

4. *J.-J. Rousseau et les origines du cosmopolitisme littéraire*, par Joseph Texte. Paris. 1895, in-12, p. 312, 404, 433.

était loin d'éprouver pour les idées qu'il avait exprimées autant de satisfaction que pour le style dont il en avait fait la parure. Au témoignage d'Hume, il confesse en effet « ne pouvoir revoir sans dégoût tous les écrits qu'il a publiés; il craint toujours qu'ils ne pèchent par le fond, et que tout leur éclat n'ait que la durée d'un jour ». Crainte assurément très fondée! Car qui pourrait aujourd'hui relire ou même lire sans un profond ennui, sinon sans dégoût, soit des écrits politiques et polémiques dont l'intérêt s'est, en grande partie, évanoui avec les circonstances mêmes qui les avaient dictées, soit d'insipides romans où l'auteur a exhalé ses rancunes et ses haines, dépeint le trouble de ses passions jusqu'à dévoiler, malgré leur hideur, ses vices les plus secrets, développant à satiété dans ces divers ouvrages les quelques idées fausses qui constituent le Rousseauisme et qu'il doit à ses origines en même temps qu'à son imagination surexcitée.

Effectivement, toutes les compositions de Rousseau sont des thèses et toutes ces thèses autant de paradoxes qui se ramènent à un paradoxe unique, dont elles présentent comme des aspects variés. « Quiconque, écrivait-il, quiconque renonçant de bonne foi à tous les préjugés de la vanité humaine, réfléchira sérieusement, trouvera enfin que tous ces grands mots de société, de justice, de lois, de défense mutuelle, d'assistance des faibles, de philosophie et de progrès de la raison, ne sont que des leurres inventés par des politiques adroits ou par de lâches flatteurs, pour en imposer aux simples, et concluera, malgré tous les sophismes des raisonneurs, que le pur état de nature est celui de tous où les hommes seraient le moins méchants¹, le plus heureux et en plus grand nombre sur la terre². » Tout Jean-Jacques est dans ces paroles, et

1. *Œuvres*, t. V, p. 738 : « L'homme sensuel est l'homme de la nature; l'homme réfléchi est celui de l'opinion; c'est celui-ci qui est dangereux. L'autre ne peut jamais l'être, quand même il tomberait dans l'exès. » *Portrait de l'homme de la nature*, p. 739.

2. Streckeisen-Moultou, *Œuvres inédites*, p. 360.

tous ses paradoxes se ramènent à ce paradoxe unique que l'homme de la nature n'a fait que déchoir en devenant l'homme de la société.

Qu'est-ce cependant que l'état de nature¹? Serait-ce l'état d'isolement? Mais l'hypothèse de l'état d'isolement primitif des hommes n'est-elle pas scientifiquement insoutenable? Serait-ce l'état sauvage? Mais l'état sauvage n'est-il pas déjà, quoique rudimentaire, un état de société? Quoi! quand tout chez l'homme, âme et corps, dépérit hors de l'état de société et ne se conçoit même pas, l'état de société serait pour l'homme une dégradation ou une contradiction! Quoi! ce serait chez les Caraïbes ou les habitants de la Terre de Feu qu'il faudrait chercher les types excellents de l'humanité! Quelle chimère et quelle dérision! Espèce de milieu qu'on ne saurait imaginer entre la barbarie et la civilisation, l'état de nature qu'il rêve, Rousseau n'a jamais pu le définir. Cet état a-t-il même jamais existé? Il l'ignore et n'a sur l'origine de l'homme que les idées les plus confuses, encore qu'il reconnaisse que le singe sinon le pongo, l'orang-outang ne saurait être considéré comme une variété de l'homme, lequel présente deux caractères qui le spécifient : le langage et la perfectibilité². Rousseau n'en persiste pas moins à affirmer, à répéter sur tous les tons, que l'état de nature est l'état primitif, dont, pour son plus grand malheur, l'homme s'est éloigné. Nous devons en conséquence faire effort pour revenir à cet état idéal, quoique nous ne puissions espérer de parvenir jamais à le reconquérir. Car c'est encore un des grands principes de Rousseau que la nature humaine ne rétrograde pas vers les temps d'innocence et d'égalité quand une fois on s'en est éloigné³. Ainsi les sciences et les arts sont des maux dont il convient de nous

1. *L'homme de la nature*, par Tophaël, philosophe arabe d'Espagne au XIII^e siècle.

2. *Œuvres*, éd. Mosses-Pathay, t. 1, p. 340.

3. *Œuvres*, t. V, p. 851.

accommoder, tout en regrettant la condition native d'ignorance bienheureuse où l'homme n'avait pas même le souci de penser. D'un autre côté, si la perfectibilité humaine a déterminé l'établissement de la société humaine désormais indestructible, comment ne point déplorer que de l'état social qui s'est, par perversion, substitué à l'état de nature, soient résultées pour l'homme tant d'inégalités, contradictions flagrantes de l'égalité naturelle? Et ici se trahit le secret du paradoxe fondamental du Rousseauisme.

Sans remarquer que l'état de nature serait et ne pourrait être, après tout, pour les hommes qu'un état d'inégalité dans l'égalité; sans considérer non plus que l'état de société, quels qu'en soient les imperfections et les abus, se fonde sur l'état de nature et que s'il y a un droit naturel supérieur au droit positif et qui seul en est la raison, le droit positif n'est ou ne doit être qu'une consécration du droit naturel, Rousseau se complait à imputer à l'état social toutes les iniquités qui se produisent parmi les hommes et dont il croit avoir eu lui-même à souffrir.

L'ancien apprenti, l'ancien laquais, le pauvre hère qui, dans sa jeunesse, a connu toutes les misères et couru toutes les aventures, pour en venir à être choyé des grands dont il recherche ou accepte, tout en rechignant, les caresses et les faveurs, Jean-Jacques, se délecte, en se soulageant de ses rancœurs, à déclamer contre les puissants et les riches¹. « La nature ne fait ni princes, ni riches, ni grands seigneurs. » « Quand les pauvres ont bien voulu qu'il y eût des riches, les riches ont promis de nourrir tous ceux qui n'auraient pas de quoi vivre, ni par leur bien ni par leur travail. » Or les riches ne manquent-ils point presque toujours à un tel engagement?² C'est

1. *Emile* (*Œuvres*, t. III, p. 308).

2. *La conséquence logique de ces idées*, c'est la doctrine de Marat et de Babeuf.

Babeuf investit la société en disciple de Rousseau :

« La propriété individuelle est la source de tous les maux qui pèsent

perpétuellement chez Rousseau, qui semble s'être peint lui-même dans un personnage de *l'Émile* « une orgueilleuse misanthropie, une certaine aigreur contre les riches et les heureux de ce monde, comme s'ils l'eussent été à ses dépens, et que leur prétendu bonheur eût été usurpé sur le sien¹ ». Le premier et principal paradoxe de Rousseau sur la corruption de l'état de nature par l'état social lui a donc été surtout suggéré par la rancune et l'envie.

A ce premier paradoxe s'en rattache nécessairement un second que ne condamne pas moins l'expérience. Si, en effet, Rousseau soutient que l'homme s'est corrompu en passant de l'état de nature à l'état de société, alors même

sur la société. La société est une caverne; l'harmonie qui y règne est un crime. Que vient-on parler de lois et de propriétés? Les propriétés sont possédées par des usurpateurs; les lois sont l'ouvrage du plus fort. Le soleil luit pour tout le monde, et la terre n'est à personne. Allez donc, mes amis! Dérangez, bouleversez, culbutez cette société qui ne vous convient pas. Prenez tout ce qui vous conviendra; renversez sans scrupule les barrières et les constitutions; égorgez sans pitié les tyrans, les patriciens, le million d'or; tous les êtres immoraux qui s'opposent au bonheur commun. Vous êtes le peuple, le vrai peuple, le seul peuple digne de jouir de tous les biens de ce monde. La justice du peuple est mystérieuse comme lui. Tout ce qu'il fait est légitime, tout ce qu'il ordonne est sacré. »

« Il y a oppression, dit encore Babeuf, lorsque l'on s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'opulence, sans rien faire. Nul n'a pu, sans crime, s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie. La propriété est le plus grand fleau de la société; c'est un véritable délit public. Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres. Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigents, sont les ennemis du peuple. La révolution n'est pas finie, tant que les riches absorbent les biens et commandent exclusivement, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère et ne sont rien dans l'État. »

Voir aussi *le manifeste des égaux*, rédigé par Sylvain Maréchal (1796) : « Qu'il cesse enfin ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire. Disparaissez, revoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés. Qu'il ne soit plus d'autre différence parmi les hommes que l'âge et le sexe: tous ont les mêmes besoins et les mêmes facultés, qu'il n'y ait donc plus pour eux qu'une même éducation et une même nourriture. Il n'y a qu'un seul soleil, un seul air pour tous, pourquoi la même portion et la même quantité d'aliments ne suffiraient-elles pas à chacun? »

— Marat, *les Chaînes de l'esclavage*, 1774 (en anglais) et 1792.

1. *Émile* (*Œuvres*, t. II, p. 308).

que, par une contradiction surprenante, il reconnaît que c'est à l'état de société que l'homme doit d'être devenu un être moral, c'est que, suivant lui, dans l'état de nature, l'homme était bon et que la société, le dénaturant, l'a rendu méchant. Telle est la doctrine qu'il ne cesse de prôner. « Nous sommes naturellement bons, c'est la société qui nous a dépravés; tout est bien en sortant des mains de la nature, tout se corrompt entre les mains de l'homme. » Comme si la thèse de la bonté originelle de l'homme n'était point, toute théologie écartée, péremptoirement démentie par les faits! En réalité, l'homme n'est ni entièrement bon ni entièrement méchant, et à le prendre dans le pur état de nature, *in puris naturalibus*, il naît, quoique diversement doué, avec des semences de vices, en même temps qu'avec des germes de vertus. C'est au travail qu'il accomplit sur lui-même et aux influences qu'il subit qu'il doit ensuite d'être définitivement ce qu'il est.

Aussi rien de plus erroné que la théorie d'éducation préconisée par Rousseau. Sans relever toutes les nouvelles contradictions où il tombe lorsque, après avoir professé la nécessité d'une éducation publique, il imagine un système d'éducation privée où tout se trouve invraisemblable et irréalisable : le milieu, l'élève, le précepteur; il suffit de remarquer qu'en conséquence même de sa thèse de la bonté originelle de l'homme, l'éducation doit être, comme en effet, il n'hésite point à l'affirmer, essentiellement négative. Il faut qu'elle ne se propose d'autre objet que de laisser agir la nature, dont l'auteur de *l'Émile* accuse assez pourtant l'insuffisance par tous les procédés factices auxquels il a recours pour inculquer peu à peu à l'enfant certaines idées, qu'il croit acquises, tandis qu'elles sont innées, et qu'en tout cas rend indispensables l'état de société où le malheur veut que son élève soit appelé à vivre.

1. *Contrat social*, liv. I, chap. I.

— Pourquoi l'homme, emporté par des passions corruptrices n'est-il pas resté à l'état de nature qui aurait été un état fortuné d'anarchie? « L'homme est né libre, et partout il est dans les fers ¹ », s'écrie Rousseau, dictant en quelque sorte à Marat son livre intitulé *les Chaines de l'esclavage* (1774). Avec l'état de société, dégradation fatale de l'état de nature, un gouvernement étant inévitable, Rousseau, dans l'intention de rapprocher le plus possible de l'état de nature l'état de société, conçoit du gouvernement une idée vraiment monstrueuse; car il en fait à la fois l'autorité la plus précaire et un despotisme de fer. La société, en effet, doit être régie par la loi. Mais d'où procède la loi? Onbiant ce que parfois néanmoins il a reconnu, à savoir qu'il y a une loi suprême à laquelle est soumise toute volonté et qui constitue essentiellement le droit, Rousseau dérive la loi d'une volonté générale dans laquelle par un contrat, sont venues, au préalable, se confondre, pour s'y annihiler, toutes les volontés particulières. A cette volonté générale il attribue donc, avec l'infailibilité, la souveraineté d'où résulte l'omnipotence de l'État. Or cette volonté générale, s'identifiant nécessairement avec une majorité, non seulement il s'ensuit l'écrasement des minorités, mais, sous l'étreinte d'un pouvoir qui n'a d'autre limite que son intérêt, demeure étouffée chez les individus toute indépendance. Dans ses deux *Discours*, Rousseau revendiquait la liberté absolue des individus; dans *le Contrat* il exige que les individus s'aliènent corps et biens à l'État. Dans le *Discours sur l'inégalité*, il avait, en termes violents, condamné la propriété individuelle; dans *l'Émile*, il la défendait comme une garantie de la personnalité ¹. Dans *le Contrat*, sans vouloir l'abolir, il la rend essentiellement précaire et presque illusoire. « La pensée n'est pas de détruire absolument la propriété particulière, parce que cela est impossible, mais de la renfer-

1. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. IV, p. 134.

mer dans les plus étroites bornes, de lui donner une mesure, une règle, un frein qui la contienne, la dirige, qui la subjugué et la tienne toujours subordonnée au bien public.» Et il en est dans l'ordre moral et religieux comme dans l'ordre économique. Qu'on n'aille donc plus invoquer les droits imprescriptibles et saints de la conscience. L'individu ne doit avoir d'autre morale et d'autre religion que la morale et la religion de l'État. Sa religion sera purement et simplement la religion civile.

D'autre part, c'est expressément que Rousseau distingue de la souveraineté, expression de la volonté générale ou du plus grand nombre, le gouvernement qui n'est, suivant lui, qu'une délégation de la souveraineté, plaçant de la sorte la souveraineté dans la multitude et mettant ce qui gouverne, sous la dépendance de ce qui est gouverné. Si donc, en vertu du pacte social qui a créé le souverain, la volonté générale qui est ce souverain, délègue, pour qu'il les exerce, ses pouvoirs à un gouvernement, la volonté générale n'abdique point pour cela et ne saurait abdiquer sa souveraineté, ce qui serait abdiquer sa liberté. Au même titre que la liberté, la souveraineté est inaliénable, et conséquemment, de par la souveraineté, demeure toujours révocable un gouvernement. « Tout ce qu'ont fait les hommes, les hommes peuvent le détruire, il n'y a de caractères ineffaçables que ceux qu'imprime la nature¹. » Et tels sont les caractères que la nature a imprimés à la liberté. Comment, dès lors, ce que le souverain ou la volonté générale a établi, ne pourrait-il être aboli ou modifié par le souverain? Il s'ensuit que le gouvernement, exécuteur de cette volonté, se trouve constamment à la merci de cette volonté même. A ce compte un roi n'est plus qu'un commis révocable, et c'est le plus saint des devoirs d'opposer la force à la force par laquelle un Gouvernement prétendrait résister à cette volonté, se main-

1. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. III, p. 348.

tenir. C'est pourquoi « l'émeute qui finit par étrangler ou détroner un sultan est un acte aussi juridique que ceux par lesquels il disposait la veille des vies et des biens de ses sujets. La seule force le maintenait, la seule force le renverse¹. »

Et Rousseau ne se contente point d'imaginer un gouvernement dont l'instabilité n'a d'égal que la tyrannie, puisqu'il le fonde uniquement sur la volonté générale ou le caprice du nombre. Mais il déclare ce gouvernement infallible, oubliant que d'un peuple, il est vrai de dire, au moins autant que d'un prince, que

Qui peut tout ce qu'il veut, ne veut plus ce qu'il doit.

L'auteur du *Contrat* ira même encore plus loin. Faisant sonner très haut une équivoque qu'après Jurieu² et sans vouloir en apercevoir le mensonge à la fois et le péril, il ne contribuera pas peu à accréditer, il soutient que tout ce qui n'est pas le peuple n'est rien, en même temps qu'il affecte de flétrir sous l'appellation de despote tout chef de gouvernement autre que le républicain. Comment, suivant lui, ne pas s'indigner « de la partialité des auteurs qui, parlant toujours de la vérité dont ils ne se soucient guère, ne songent qu'à leur intérêt dont ils ne parlent point. Or, le peuple ne donne ni chaires, ni pensions, ni places d'académie : qu'on juge comment ses droits doivent être établis par ces gens-là³ ». Rousseau se chargea de revendiquer ces droits du peuple. « C'est le peuple qui compose le genre humain; ce qui n'est pas peuple est si peu de chose que ce n'est pas la peine de le compter... Respectez votre espèce; songez qu'elle est composée essentiellement de la collection des peuples, que quand tous les rois et tous les philosophes en seraient ôtés, il n'y paraîtrait guère, et que les choses n'en iraient pas

1. *Œuvres*, t. IV, p. 183.

2. Jurieu, *Lettres contre l'histoire des variations* (cf. Fauguet, p. 74).

3. *Œuvres*, t. III, p. 561.

plus mal¹... C'est la campagne qui fait le pays, et c'est le peuple de la campagne qui fait la nation... Or les nobles sont tout, les bourgeois rien, le paysan moins que rien². » Siéyès peut venir déclarer que le tiers qui n'est rien doit être tout, et Mercier aura raison d'écrire : « On a député des hommes aux États généraux et nous, hommes de lettres, nous y avons député des ouvrages et ces ouvrages sont cause qu'il y a une Assemblée nationale et que depuis elle a prospéré³. » Mercier qui s'élève en même temps contre le despotisme, le satrapisme, les vizirs, ne fait guère d'autre part que s'inspirer de Rousseau. Qu'est-ce en effet, aux yeux de Rousseau, qu'un monarque? Quel que soit ce monarque, c'est un despote. Et qu'est-ce qu'un despote? « Dominé par ce qui l'entoure, sujet de ses ministres, qui le sont, à leur tour, de leurs commis, de leurs maîtresses et des valets de leurs valets, un despote est à la fois la plus vile et la plus misérable des créatures... Les guerres des républicains sont plus cruelles que celles des monarchies; mais si la guerre des rois est modérée, c'est leur paix qui est terrible; il vaut mieux être leur ennemi que leur sujet ». Tout roi, surtout s'il est héréditaire, est un tyran. Qu'on ne s'imagine pas non plus que l'existence des ordres contribue à la bonne constitution d'un État. « Toujours la multitude sera sacrifiée au petit nombre, et l'intérêt public à l'intérêt particulier; toujours ces noms spécieux de justice et de subordination serviront d'instruments à la violence et d'armes à l'iniquité; d'où il suit que les ordres distingués qui se prétendent utiles aux autres, ne sont en effet qu'utilés à eux-mêmes aux dépens des autres; par où l'on doit juger de la considération qui leur est due selon la justice et la raison⁴. »

De la sorte, Rousseau dont on a pu justement dire « qu'il

1. *Œuvres*, t. III, p. 256.

2. Gouvernement de la Pologne *Œuvres*, éd. Musset-Pâthay, t. V, p. 277.

3. *De J. J. Rousseau, considéré comme l'un des auteurs de la Révolution*, Paris, 1791, 2 vol. in-8.

4. *Œuvres*, t. III, p. 270.

est le séducteur immortel des âmes inquiètes, l'oracle de quiconque se tient pour incompris, déshérité, persécuté » : Rousseau qui rend la société responsable de tous les maux qui affligent l'humanité. Rousseau, en proclamant la souveraineté de la volonté générale ou l'équivoque souveraineté du peuple, se pose en ennemi des rois et en détracteur de l'ordre politique établi. A l'entendre, « les lois et l'exercice de la justice ne sont parmi nous que l'art de mettre le grand et le riche à l'abri des justes représailles du pauvre ¹ ». Comment dès lors ne point en appeler aux révolutions ? « Les riches et tous ceux qui sont contents de leur état ont grand intérêt que les choses restent comme elles sont, au lieu que les misérables ne peuvent que gagner aux révolutions ². »

Rousseau aura beau assurer qu'il ne veut de révolution qu'en faveur du peuple « et de la vertu », ne paraissant pas se douter — qu'un gouvernement révolutionnaire, loin d'être une application rigoureuse de la souveraineté du peuple, en a été fréquemment la violation. Il aura beau soutenir dans un élan superbe, « que la meilleure des révolutions est achetée trop cher au prix du sang d'un seul homme », ou même « que le sang d'un seul homme est d'un plus grand prix que la liberté de tout le genre humain ³ ». Il devient le fauteur des pires révolutions : il est, en réalité, « l'homme révolutionnaire ». Du sang ! s'écriait-il. « Grand Dieu ! que voulez-vous faire de ce sang ! bêtes féroces, voulez-vous le boire ⁴. » Il n'en aura

1. Streckeisen-Moultou, *Œuvres inédites*, p. 331.

2. *Ib.*, p. 250.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 234 ; t. IV, p. 235 : « Qu'on nous dise qu'il est bon qu'un seul perisse pour tous ; j'admèrerai cette maxime dans la bouche d'un digne et vertueux patriote qui se consacre volontairement et par devoir à la mort pour le salut de son pays ; mais si l'on entend qu'il soit permis au gouvernement de sacrifier un innocent au salut de la multitude, je tiens cette maxime pour une des plus exécrables que jamais la tyrannie ait inventées, la plus fausse qu'on puisse avancer, la plus dangereuse qu'on puisse admettre, et la plus directement opposée aux lois fondamentales de la société. »

4. *Œuvres*, ed. Mussel-Pathay, t. II, p. 102.

pas moins contribué à susciter les bêtes féroces qui voudront boire du sang, et on n'aura fait que mettre sa prose en vers, quand retentira ce chant de guerre :

Le peuple souverain s'avance,
Tyrans, descendez au cercueil.

Chose cependant trop peu remarquée, et parmi les innombrables contradictions où s'égare Rousseau, contradiction particulièrement notable ! L'auteur du *Contrat* ne se contente point d'affirmer, en suivant les errements de Montesquieu, « que la liberté n'étant pas un fruit de tous les climats n'est pas à la portée de tous les peuples¹ ». Tout en déclamant contre les rois comme il fait d'ordinaire contre les puissants et les riches, il avoue « que la démocratie ne conviendrait qu'à un peuple de dieux² », et n'a pas moins en détestation l'ochlocratie que la monarchie. Le gouvernement qu'il propose en exemple est celui de son propre pays, celui que s'est autrefois donné Genève, et que sont en train de compromettre les querelles intestines qui dévorent cette petite république. Or, à Genève, le peuple n'est pas la multitude, ou le plus grand nombre ; c'est, au contraire le petit nombre ou une élite. Une souveraineté aristocratique, et la souveraineté d'une aristocratie non pas héréditaire, mais élective, voilà pour Rousseau, l'idéal. C'est sur cette base qu'il estime que peut s'établir le gouvernement qui se rapproche le plus de la nature et qui est le gouvernement des meilleurs. Encore, se plaignant d'avoir été souvent mal compris, et calomnié parce qu'il était mal compris, observe-t-il avec insistance qu'un tel Gouvernement ne convient point aux grands États, mais uniquement aux petits États comme sa patrie. « La mauvaise foi des gens de lettres, et la sottise de l'amour-propre, qui persuade à chacun que c'est toujours de lui qu'on s'occupe, lors même qu'on n'y pense pas, ont fait

1. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. V, p. 158.

2. *Ib.*, p. 145.

que les grandes nations ont pris pour elles ce qui n'avait pour objet que les petites républiques ; et l'on s'est obstiné à voir un promoteur de bouleversement et de troubles dans l'homme du monde qui porte un plus vrai respect aux lois et aux constitutions nationales, et qui a le plus d'aversion pour les révolutions et pour les ligueurs de toute espèce qui le lui rendent bien¹. » — « Oui, un gouvernement purement démocratique convient à une petite ville plutôt qu'à une nation². »

Quant aux grands États, Rousseau les juge irrémédiablement voués, en raison de leur corruption même, à la monarchie « où un seul commande à tous et où tous sont soumis à un seul³ ». Cela ne l'empêche pas de prétendre parfois et en des points essentiels, modeler les grands États tels que la France sur de petits États tels que la Suisse. C'est ainsi qu'il voulait transporter à la France le régime militaire de la Suisse et aux armées permanentes substituer les milices de son pays. Or ici, comme le plus souvent, ses raisons sont de pure rhétorique. « Tout homme doit être soldat pour la défense de sa liberté, nul ne doit l'être pour envahir celle d'autrui, et mourir en servant la patrie est un emploi trop beau pour le confier à des mercenaires⁴. » — « Les troupes réglées ne sont bonnes qu'à deux fins : ou pour attaquer et conquérir les voisins, ou pour enchaîner et asservir les citoyens ; l'État ne doit pas rester sans défenseurs, je le sais ; tout citoyen doit être soldat par devoir, nul ne doit l'être par métier. » — « Les forteresses d'un État sont les cœurs des citoyens. »

Ce sont pourtant de pareilles maximes qui remplissaient Mercier d'admiration : « Voilà des leçons que nous sommes enfin en état de recevoir et d'apprendre, écrivait-il, puisse bientôt l'assemblage et l'organisation de nos

1. *Œuvres*, t. V, p. 852.

2. *Projet de constitution pour la Corse* (*Œuvres inédites*, p. 68).

3. « Pas de milieu supportable entre la plus austère démocratie et le Hobbisme le plus parfait. » (*Œuvres*, t. VIII, p. 307.)

4. *Œuvres*, t. IV, p. 69 (dernière réponse à M. Bordes).

gardes nationales n'avoir point eu modèle dans l'antiquité et présider au repos de l'empire! Imposantes par leur force, mais surtout étonnantes par l'accord, elles poseront les bases de cette constitution si désirée, et qui ne tardera pas à être enviée par les autres peuples¹. »

Et de nos jours même, qui le croirait? On ne se contentera pas de mettre encore en refrain la prose de Rousseau :

Mourir pour la patrie
Est le sort le plus beau
Le plus digne d'envie,

des politiciens se rencontrent, qui, sans se douter peut-être qu'ils ne font que reproduire le langage de Rousseau, enflent la voix pour célébrer, dans nos assemblées politiques, à l'encontre du régime militaire de la France, le régime militaire de la Suisse. Ils s'assurent et assurent que remplacer en France les armées permanentes, sinon par des gardes nationales, du moins par les milices des petits pays voisins, ce serait élever la France au premier rang des nations, comme si, dans l'état actuel de l'Europe ou même du monde, ce n'était pas, au contraire, risquer de la précipiter au dernier².

Rousseau qui, dans ses *Institutions politiques*, s'est directement inspiré, en même temps que de Spinoza, de l'auteur de *l'Esprit des Lois*, n'a point, au même degré que ce dernier, dominé son sujet, tout en se flattant d'avoir considéré, non pas comme Montesquieu simplement les faits, mais les principes³. C'est constamment

1. Mercier, *J.-J. Rousseau, considéré comme l'un des premiers auteurs de la Révolution*, t. I, p. 181.

2. Chambre des députés, séance du 7 mars 1899. (Discours de M. Vailant). — Combien de citations, à l'heure actuelle pourraient s'ajouter à celle citation faite en 1899! (P. N.)

3. *Œuvres*, t. III, p. 560. « Le seul moderne, en état de créer cette grande et inutile science (le droit politique) a été l'illustre Montesquieu. Mais il n'eut garde de traiter des principes du droit politique, il se contenta de traiter du droit positif des gouvernements établis; et rien au monde n'est plus différent que ces deux études.

Genève qui est présente à sa pensée, et c'est toujours un Genevois qui disserte sur la politique, jamais un spéculatif désintéressé, qui, d'un regard étendu et pénétrant, embrasse dans leur ensemble et scrute, pour les comparer, les diverses constitutions des États. En somme, il connaît mal l'histoire et manque de sens historique.

De même que Rousseau est, avant tout, un publiciste genevois, il est essentiellement aussi un moraliste genevois. Il n'a fait que traverser le catholicisme, où l'intérêt seul l'a engagé, et, pendant un certain temps, retenu. « Trop bon chrétien pour être jamais catholique », ainsi qu'assez insolemment il écrivait à la marquise de Créquy¹, il était né et resté protestant. Et parce que, en définitive, tout protestant est à lui-même son prêtre et prédicateur, tout protestant se sent en disposition et comme en verve d'être aussi, pour autrui, prêtre et prédicateur. C'est ce qui explique les interminables appels à la vertu que fait entendre Jean-Jacques, qui, tel qu'il est, a eu néanmoins dans la plupart de ses écrits, la prétention de discipliner et d'épurer les mœurs. La vertu! La vertu! crie-t-il à tue-tête. Et après lui et à son instigation, les mots de vertu et de vertueux rempliront toutes les bouches et se retrouveront dans tous les discours. Nous aurons Pétion la Vertu, Robespierre l'Incorruptible, et, la veille de son exécution, avant « de s'envelopper dans le sein d'un sommeil vertueux », Babouf écrira « que les cœurs sensibles et droits diront de lui : « il fut parfaitement vertueux. »

Qu'est-ce cependant pour Rousseau que la vertu qu'il ramène à l'instinct divin de la conscience, à l'impulsion du sentiment ou à la morale du cœur? Au lieu d'une conception absolue qui commande l'effort, c'est, sans la charité, un amour platonique du bien, au lieu du devoir, c'est la légitimité de la passion. « Rousseau a vivifié la morale », disait le président de la Convention, Carnot, dans

1. *Œuvres*, t. VII, p. 607.

la séance du 23 floréal an II¹. Tout autre est, à ce sujet, et, en un sens opposé, peut-être excessive, l'opinion de Lamartine qui considère « Rousseau comme une des âmes les plus ignobles, âme comédienne du beau, âme hypocrite du bien, âme repliée au dedans autour de sa personnalité malade et mesquine..., âme aride en vertus et fertile en phrases; âme jouant les fantasmagories de la vertu, mais rongée de vices sous le sépulcre blanchi de l'ostentation, âme qui pour donner la contre-épreuve de sa nature à les paroles belles et les actes pervers² ».

Ajoutons que chez Rousseau, l'âpreté calviniste est singulièrement adoucie par les effluves d'un tempérament voluptueux autant que par le goût pour la rêverie que lui inspirent un cœur actif et un naturel paresseux, ce qui arrive très fréquemment aux Orientaux, auxquels, de son propre aveu, il ressemble à bien des égards³. Moralisateur plus que moraliste, il pourra donc flétrir éloquemment la doctrine d'Helvétius qui ravale l'homme au niveau des bêtes⁴, il ne sera point pour cela un stoïcien. Ramenant tout à soi, « laissant concourir ses sens à ses fictions, il se forme des êtres selon son cœur, et vivant avec eux dans une société dont il se sent digne, il plane dans l'empirée, au milieu des objets charmants et presque angéliques dont il est entouré⁵ ». Retiré en quelque sorte en lui-même, s'analysant sans cesse lui-même avec une complaisance superbe et toujours en quête d'un bonheur qui lui échappe et d'une paix qui le fuit, il inclinerait bien plutôt à l'épicurisme, s'il n'était retenu et soutenu par la croyance qu'il ne cesse d'affirmer inébranlable en l'existence de Dieu et en l'immortalité de l'âme. Toutefois comment le taire? En dépit de sa rhétorique enflammée, Rous-

1. Réimpression de l'ancien *Moniteur*, t. XX, p. 456.

2. *Cours familier de littérature : Entretien LXV*.

3. *Œuvres*, t. V, p. 745, 751.

4. *Œuvres*, t. V, p. 325 : notes en refutation de l'ouvrage d'Helvétius, intitulé de *l'Esprit*.

5. *Œuvres*, t. V, p. 783.

seau nous laisse mal convaincus de ses convictions. On admire en lui le talent du sophiste, on ne se sent point gagné par le prosélytisme du croyant, et, toute spiritualiste qu'elle soit, sa morale paraît trop se réduire à une brillante déclamation d'école. C'est que, manquant à la fois de point d'appui et de sanction, elle se trouve dépourvue d'autorité.

A la vérité, cette morale que Rousseau qualifie de naturelle se rattache à une religion qu'également il appelle naturelle. Car il n'a garde de s'arrêter à la conception d'une morale indépendante, parce qu'elle prétend s'affranchir non seulement de tout dogme révélé, mais encore de l'idée même de Dieu. « Il rapporte nos devoirs envers les hommes à nos devoirs envers Dieu, seul principe sur lequel la morale puisse être fondée, pour être réelle et passer l'apparence¹. » Et très judicieusement il l'observe : « On a beau vouloir établir la vertu par la raison seule, quelle solide base peut-on lui donner? La vertu, dira-t-on, est l'amour de l'ordre, mais cet amour peut-il donc et doit-il l'emporter en moi sur celui de mon bien-être?... Je dis aussi, moi, que le vice est l'amour de l'ordre pris dans un sens différent. Il y a quelque ordre moral partout où il y a sentiment et intelligence. La différence est que le bon s'ordonne par rapport à tout, et que le méchant ordonne tout par rapport à lui-même. Celui-ci se fait le centre de toutes choses; l'autre mesure son rayon et se tient à la circonférence. Alors il est ordonné par rapport au centre commun, qui est Dieu, et par rapport à tous les cercles concentriques qui sont les créatures. Si la divinité n'est pas, il n'y a que le méchant qui raisonne, le bon n'est qu'un insensé². » Ainsi la raison même nous oblige de remonter jusqu'à la raison de la raison qui est la raison-Dieu. Il faut que la raison se relie à son principe, et conséquemment une religion est nécessaire. Mais Rousseau

1. *Œuvres*, t. IV, p. 590.

2. *Œuvres*, t. III, p. 343.

lui-même le constatait : « Les seules lumières de la raison ne peuvent, dans l'institution de la nature, nous mener plus loin que la religion naturelle¹. » Or, c'est à la religion naturelle qu'en homme de la nature il entend s'en tenir. « Je crois en Dieu, écrivait-il (18 février 1758) à Vernes, et Dieu ne serait pas juste, si mon âme n'était immortelle. Voilà, ce me semble, ce que la religion a d'essentiel et d'utile : laissons le reste aux disputeurs². » Ne lui parlez donc ni de rédemption, ni de prophéties, ni de miracles, ce sont là autant de choses qui lui semblent dépasser ou même contredire la nature, quoiqu'il se sente par moment pressé de reconnaître la nécessité d'une révélation. En définitive, « le vrai christianisme n'est, suivant lui, que la religion naturelle mieux expliquée. Par conséquent, professer la religion naturelle n'est point se déclarer contre le christianisme³ ».

Allégation étrange et qu'on dirait audacieuse, si elle n'était avant tout profondément sophistique, et si les maximes Rousseauistes qu'elle résume ne se trouvaient point, malgré l'admiration littéraire que Rousseau professe pour l'Évangile, destructives en effet du christianisme? Sans doute le christianisme n'abolit point la nature; loin de là. Mais il la rectifie, l'élève et la complète. Au règne de la nature s'ajoute dans le christianisme le règne de la grâce, et il faut, qu'outre les données de la raison dont il n'a garde de se départir, le vrai chrétien accepte les mystères de la foi.

Au fond, et quelque abus qu'il se permette de la dénomination de chrétien, Rousseau ne peut donc se dissimuler, et en réalité ne se dissimule point, que le christianisme est une doctrine qu'on ne saurait identifier avec la religion naturelle. Car non seulement il estime que le christianisme a des difficultés qui lui sont propres, mais il met

1. *Œuvres*, t. III, p. 374.

2. *Œuvres*, t. VII, p. 215.

3. *Œuvres*, t. VIII, p. 477.

une application particulière à les rappeler, affectant de se scandaliser, qu'au lieu de les résoudre, on fasse grief à qui les constate d'avoir à les signaler. « Toutes les connaissances humaines ont leurs objections et leurs difficultés, souvent insolubles. Le christianisme a les siennes, que l'ami de la vérité, l'homme de bonne foi, le vrai chrétien, ne doivent pas dissimuler. Rien ne me scandalise davantage que de voir qu'au lieu de résoudre ces difficultés, on me reproche de les avoir dites¹. »

Les difficultés dont parle Rousseau ne sont pourtant pas insolubles, non plus qu'elles ne sont nouvelles. Car bien d'autres, avant lui, ne fallut-il citer que Machiavel et Bayle les avaient amplement exposées. Ces difficultés, d'ailleurs, Rousseau ne les tire point de la théologie qu'il ignore, ni de la métaphysique, puisqu'il se targue de n'être pas philosophe, mais de l'histoire et surtout de la politique. Il se montre, en effet, particulièrement frappé de ce que la religion chrétienne lui semble offrir de contraire au bon ordre et à la prospérité des États. A son sens, tout a été perdu le jour où « Jésus-Christ vint établir sur la terre un royaume spirituel, ce qui séparant le système théologique du système politique, fit que l'État cessa d'être un et causa les divisions intestines qui n'ont jamais cessé d'agiter les peuples chrétiens² ».

De tous les auteurs chrétiens le philosophe Hobbes est, suivant lui, « le seul qui ayant bien vu le mal et le remède, ait osé proposer de réunir les deux têtes de l'aigle et de tout ramener à l'unité politique, sans laquelle jamais État ni Gouvernement ne sera bien constitué ». Comme si l'unité de l'État faisait l'union des citoyens, et que ce ne fut point à la disposition des âmes que tint cette union nécessaire à la véritable unité. Rousseau ne considère point d'un côté que, ni dans les temps anciens, ni dans les temps modernes, cette unité qui résulte de ce

1. *Œuvres*, t. VII, p. 377.

2. Saint-Marc Girardin, *J.-J. Rousseau*, 1875, t. II, p. 390.

que l'autorité théologique et l'autorité politique sont réunies sur une seule et même tête, n'a empêché un État de devenir en proie aux dissensions; et, d'un autre côté, il n'a pas remarqué davantage à quel point et combien aisément une telle unité peut devenir tyrannique, ainsi qu'il s'est lui-même chargé de l'établir dans son *Contrat*, où quiconque n'adopte pas la religion de l'État, doit être banni ou même puni de mort. C'est le christianisme qui, en séparant le système politique du système théologique, a su, sans compromettre en rien l'unité de l'État, assurer avec la dignité de l'âme humaine, l'indépendance de l'individu. Cependant, après avoir accusé le christianisme d'être un principe de division, Rousseau, dont le civisme même s'évanouira dans l'humanisme, n'hésite point à objecter au christianisme, par un reproche inverse, d'être un principe d'union où se dissolvent en quelque façon les nationalités auxquelles se substitue l'idée d'humanité. Car, puisque le christianisme envisage tous les hommes comme des frères, ne nous empêche-t-il pas de mettre grande différence entre nos semblables et des citoyens? « La grande société, la société humaine, en général, est fondée sur l'humanité, sur la bienfaisance universelle... Le christianisme est favorable à celle-là. Mais les sociétés particulières, les sociétés politiques et civiles ont un tout autre principe; ce sont des établissements purement humains, dont par conséquent le vrai christianisme nous détache comme de tout ce qui n'est que terrestre¹. » Aussi bien, « il lui semble que le sentiment de l'humanité s'évapore et s'affaiblit en s'étendant sur toute la terre... Il faut en quelque manière borner et comprimer l'intérêt et la commisération pour lui donner de l'activité. Or comme ce penchant en nous ne peut être utile qu'à ceux avec qui nous avons à vivre, il est bon que l'humanité, concentrée entre les citoyens, prenne en eux une nouvelle

1. *Œuvres*, t. VII, p. 523.

force par l'habitude de se voir et par l'intérêt commun qui les réunit. Il est certain que les plus grands prodiges de vertu ont été produits par l'amour de la patrie plus vif et plus délicieux cent fois que celui d'une maîtresse¹ ». A ce compte, que penser du christianisme? Plus favorable à la société universelle qu'aux sociétés particulières, le christianisme n'est-il pas, dès lors, plus cosmopolite que patriote? C'est effectivement l'honneur du christianisme d'avoir aboli le préjugé antique qui faisait de tout étranger un ennemi, et dénoncé l'iniquité de l'esclavage. Mais de ce que le christianisme, en rappelant aux hommes qu'ayant même nature ils ont tous même origine et même fin, leur enseigne qu'ils sont tous frères, et tend ainsi à remplacer dans le monde par une concorde universelle une universelle hostilité, il ne s'ensuit aucunement qu'il détruise ou affaiblisse les liens plus étroits qui unissent entre eux les citoyens d'une même patrie. Qu'on veuille y réfléchir. Loin que l'idée d'humanité et l'idée de patrie s'excluent l'une l'autre, n'est-il pas manifeste que l'idée d'humanité n'a de force que celle qu'elle emprunte à l'idée de patrie? L'idée d'humanité bien comprise ne peut être, en effet, que l'idée agrandie de patrie, comme c'est de l'idée de famille que procède l'idée de patrie, laquelle n'est, à son tour, et ne peut être que l'idée agrandie de famille? Un mauvais père ou un mauvais fils sera difficilement un bon citoyen. D'autre part, nul ne saurait sans dérision se dire, comme le fit Rousseau, citoyen de l'univers, on, par excellence, le citoyen, qui n'aura d'abord rempli les devoirs que lui impose sa condition de citoyen d'une patrie déterminée. Cependant quelle religion enseigna jamais aux hommes mieux que le christianisme tous leurs devoirs? Luttant contre l'évidence et à l'encontre de Montesquieu qui déclare que rien ne contribue plus que la religion chrétienne au bonheur des sociétés², Rousseau soutient néan-

1. *Œuvres*, t. IV, p. 233.

2. *Esprit des lois*, liv. XXIV, chap. vi.

moins que le christianisme, oblitérant dans les âmes, en même temps que l'idée de droit, l'idée de devoir, est contraire à l'ordre social. Peut-être le chrétien, fait-il son devoir, mais, à entendre Rousseau, il le fait avec une parfaite indifférence sur le bon ou le mauvais succès. Ses regards restent constamment tournés vers le ciel et ses suprêmes visées ont toutes pour objet le paradis. Aussi, quand même tous les citoyens d'un État chrétien seraient vertueux, il suffirait d'un seul ambitieux pour tout perdre. Les chrétiens effectivement sont incapables de se révolter, non plus que d'être de bons soldats. Ils savent plutôt mourir que vaincre, car vainqueurs ou vaincus que leur importe? La Providence ne connaît-elle pas mieux qu'eux ce qui leur convient? Rousseau ira jusqu'à condamner chez les chrétiens même leurs vertus. Fidèle au paradoxe que c'est de la corruption que naissent les sociétés, et se persuadant, comme l'avait enseigné Mandeville, que c'est par le vice qu'elles prospèrent, il estime que des chrétiens sans vices ne peuvent être pour l'État que des citoyens sans utilité. « Il n'y a que les vices des hommes qui rendent les sociétés politiques et civiles nécessaires, et il n'y a que les passions humaines qui les conservent. Otez tous les vices à vos chrétiens, ils n'auront plus besoin de magistrats et de lois; ôtez-leur toutes les passions humaines, le lien civil perd à l'instant son ressort; plus d'émulation, plus de gloire, plus d'ardeur pour les préférences. L'intérêt particulier est détruit, et, faute d'un soutien convenable, l'état politique tombe en langueur¹. »

De pareilles objections prouvent uniquement que Rousseau n'a rien compris ou rien voulu comprendre ni à l'esprit du christianisme ni à la vie des chrétiens. Quoi! pour être chrétien, on cesserait en quelque sorte d'être apte à remplir les devoirs de citoyens! La logique et l'histoire

1. *Œuvres*, t. VII, p. 523.

protestent également contre une telle allégation. L'esprit de la religion chrétienne n'est point un esprit de paresse et d'égoïsme non plus que de basse crainte et d'avilissement, mais de lutte à la fois et de charité. Bien que le christianisme se propose, avant tout, de régler l'homme intérieur, il s'en faut que dans la vie civile il livre à l'État l'homme tout entier. Il lui réserve intact, au contraire, le plein usage de sa liberté, et s'il insiste expressément sur la pratique des devoirs qu'il porte jusqu'au sacrifice, s'il impose à l'exercice des droits des tempéraments que commande la fraternité, il n'en développe pas moins et affermit dans l'âme le sentiment invisible du droit. C'est pourquoi, tant que sa conscience sera en paix, le chrétien pourra se montrer soumis, mais, en aucun cas, il ne consentira à devenir esclave, sa religion lui ayant inculqué au profond de son être cette maxime contre laquelle la force ne peut rien, à savoir qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. La résignation chrétienne n'est pas le fatalisme musulman, et de toutes les espèces de maux qu'elle peut se faire un devoir d'endurer, elle excepte avec une irréductible énergie tout ce qui s'appelle l'injustice.

A ces traits, et si l'on envisage la révolution prodigieuse que le christianisme a opérée parmi les hommes, comment ne pas admirer dans la religion chrétienne la plus sainte des religions, une religion vraiment divine?

Tel n'est pas le sentiment de Rousseau, qui, loin de reconnaître que par Jésus-Christ tout a été sauvé, estime que par Jésus-Christ tout a été perdu. Non plus qu'en Socrate, et quelque supérieur qu'il le proclame au fils de Sophronisque, il ne voit, après tout, dans la personne du fils de Marie, non point un rédempteur, mais un sage, lequel a pu se tromper et être trompé. Ce sont, à son avis, les temps et les lieux qui seuls différencient le sage hébreu et le sage grec. Ce qu'il faut, suivant lui, à un État, c'est une religion civile « qui comprenne des dogmes simples, en petit nombre, exécutés avec précision, sans explica-

tion, ni commentaire¹ ». Et ces dogmes se réduisent à deux : l'existence de Dieu et une vie future. La religion civile c'est la religion naturelle, et c'est à la religion naturelle que Rousseau prétend ramener tout christianisme véritable. Or, cette religion dite naturelle est-elle aussi naturelle qu'il l'affirme, et les deux dogmes qu'il retient ne sont-ils pas eux-mêmes moins des objets de science que des objets de foi? Quoi? plus l'homme serait près de la nature, plus il serait près du christianisme ainsi conçu, et on trouverait, comme l'auteur de tant de paradoxes, ne craint pas de l'avancer, ces deux vérités dans une île déserte! Si Socrate et Platon les ont proclamées, est-ce donc de la même manière que le christianisme le proclame, et si le Vicaire Savoyard en parle éloquemment, n'est-ce pas que c'est un vicaire? Rousseau finira par l'avouer : « Il y a de la théologie, de la foi, du mystère partout. Les mystères sont inexplicables quant au fond, et la forme en est toujours plus ou moins saisissable. »

On se demande, par conséquent, ce que veut dire Rousseau, parmi toutes ses éloquents divagations, lorsque perpétuellement il répète qu'il est chrétien et s'obstine à vouloir qu'on admette qu'il est chrétien. Quel chrétien que le promoteur d'une religion civile, dont Robespierre va devenir le grand prêtre! Et quelles idées de Dieu et de l'âme immortel pouvait bien avoir empruntées à Jean-Jacques le sanguinaire et sinistre politique qui, après avoir fait décréter l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, s'efforçait, pour assurer l'unité de l'État, de rendre ces deux vérités obligatoires, en les sanctionnant par le régime de la terreur? C'est aussi en se fondant sur les maximes de Rousseau que plus tard Larevellière-Lépeaux essaiera d'établir une autre religion civile qui, sous l'appellation de religion des Théophilanthropes, sombrera promptement dans le ridicule².

1. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. V, p. 237.

2. Larevellière-Lépeaux, dont la philosophie dérive de Rousseau, a la

An fond, toutes les religions sont bonnes aux yeux de Rousseau, ou plutôt lui sont indifférentes. La religion finit par ne lui être qu'un instrument de police, et il ne voit plus dans les prêtres ou ministres du culte que des officiers de morale. A une religion civile il faut en effet une constitution civile du clergé. Aussi bien, quelle que soit la diversité des cultes, il n'y en a, d'après Rousseau, qu'un seul qui importe, c'est le culte du cœur. « Le culte que Dieu commande est celui du cœur; et celui-là quand il est sincère est toujours uniforme... Dieu veut être adoré en esprit et en vérité; ce devoir est de toutes les religions, de tous les pays, de tous les hommes. Quant au culte extérieur, c'est purement une affaire de police; il ne faut point de révélation pour cela¹. »

Rousseau ne se souvient plus qu'il a lui-même conseillé d'instituer des fêtes dont il reconnaissait pour le peuple la nécessité. Moins oublieux que lui, ses adeptes n'auront garde de s'en tenir au culte du cœur, et c'est sous son inspiration directe que s'organiseront l'apothéose de la nature (10 août 1793)², les fêtes de la déesse Raison, expression la plus haute de la nature (10 novembre 1793), et surtout cette fête de l'Être suprême (8 juin 1794) où Robespierre, parmi les pompes d'une cérémonie théâtrale et aux accents des vers de Joseph Chénier sur l'immortalité :

Tremblez, vous êtes immortels,
 Consolez-vous, vous êtes immortels!

tentera le sacre de la dictature³. Sur le rapport de Laka-

pretention d'être moral et même religieux. Sa religion d'abord assez vague, consiste en un déisme sans dogmes et sans devoirs religieux. Plus tard, il imagine un culte et une sorte d'utopie religieuse. Intolérant et persécuteur, le fond de sa politique est la propagande de la théophilanthropie, l'anéantissement de la religion catholique.

1. *Œuvres*, éd. Musset-Pathay, t. IV, p. 79.

2. Discours du président de la Convention : « Souveraine du sauvage et des nations éclairées ! O nature ! Ce peuple immense assemble aux premiers rayons du jour devant ton image est digne de toi. Il est libre. » (Reimpression du *Moniteur*, t. XVII, p. 367).

3. Convention nationale. Rapport fait au nom du Comité de Salut

nal, ce sera Rousseau lui-même que la nation fêtera en célébrant en septembre 1794 (20 vendémiaire an III), la fête *de l'homme de la nature et de la vérité*. Il est vrai qu'avant Rousseau avait eu des autels¹.

Toutefois, si ces extravagances sont le fait de la multitude et des politiques qui la mènent, et que le seul culte que recommande Rousseau soit en effet le culte du cœur, à qui s'adresse ce culte, et définitivement quelle notion l'auteur de la *Profession de foi du Vicaire Savoyard* nous donne-t-il du Dieu de la religion naturelle? Ce Dieu c'est l'être par excellence, c'est le grand être, incompréhensible parce qu'il est infini, mais être d'où nous procédons puisque nous sommes, et auquel l'immortalité nous réunira. « O grand être! O grand être! Sans pouvoir dire ni parler rien de plus². » Or ce grand être est-il distinct de tout autre être? A-t-il créé la nature, ou ne serait-il pas la nature même? Rousseau qui inclinait de préférence à admettre deux principes coéternels : la matière et Dieu, professe qu'il n'est pas permis de douter de l'existence de Dieu qu'attestent tant de merveilles d'ordre et de ma-

public, par Maximilien Robespierre, sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales. Seance du 18 Boreal, l'an II de la République française une et indivisible. Imprimé par ordre de la Convention nationale. Paris, de l'Imprimerie nationale (an II). In-8° de 31 p.

Convention nationale. Discours de Maximilien Robespierre, président de la Convention nationale, au Peuple réuni pour la fête de l'Être-suprême, Décadi 20 prairial, an second de la République française une et indivisible. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'Imprimerie nationale (an II). In-8 de 6 p.

Convention nationale. Rapport sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République, fait au nom du Comité de Salut public, le 18 pluviôse, l'an II de la République, par Maximilien Robespierre. Imprimé par ordre de la Convention nationale. De l'Imprimerie nationale (an II). In-8 de 31 p.

1. *La Fête de J.-J. Rousseau*, intermède en prose, mêlé de chants, représentée sur le théâtre des amis de la patrie, rue de Louvois, pour le peuple. Le jour fixé par la Convention nationale pour la translation de Jean-Jacques au Pantheon. — Par le citoyen Dunsanvois. — Paris, an III de la République.

2. *Œuvres*, t. I, p. 718 *Troisième lettre à Malesherbes*.

gnificence, mais il estime que de tous points la création demeure inintelligible. Dieu se confondant, s'identifiant de la sorte avec la nature, le Dieu de la religion naturelle devient pour Rousseau la nature même, au sein de laquelle il finit par vouloir s'élançer et s'anéantir. Spinoza dont il s'est approprié la polémique antichrétienne et la conception d'une religion civile, avait tiré son naturisme de son imagination de géomètre. C'est une imagination tout enfiévrée par la passion et la contemplation de l'univers des corps qui a fait le naturisme de Rousseau. Spinozisme et Rousseauisme ne sont, du reste, que les deux formes, l'une savante et didactique, l'autre discursive et littéraire, d'une même doctrine, laquelle se ramène à une espèce de paganisme et lui vaudra l'admiration notamment des spéculatifs allemands. « C'est moi-même que je veux chercher pour ne plus me perdre, s'écrie Herder; viens Rousseau et sois mon guide. Rousseau est un saint, un prophète; peu s'en faut que je ne lui adresse des prières. » Lessing éprouve pour Rousseau « un respect secret ». Kant suspend son portrait au-dessous de son lit¹. Schiller le célèbre dans ces vers qu'il croit des vers vengeurs :

Le sage meurt au temps de lumière où nous sommes :
Socrate fut martyr des Sophistes anciens ;
Rousseau pâtit, Rousseau tombe sous les chrétiens,
Rousseau qui des chrétiens voulut faire des hommes².

Goethe enfin se délecte dans la lecture de Rousseau. Et en effet nul doute aussi que du Rousseauisme ne procède la maladie de Werther comme celle d'Obermann, de Jacopo Ortis, de Manfred, de René, de Léopardi, maladie secrète et dévorante, dont Rousseau lui-même, en deux mots, a mis complètement à nu l'origine : « Qu'est-ce que

1. *Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*, 1870, p. 276, 275.

2. Schiller, *Anthologie de 1782 : Rousseau*; — *Œuvres de Schiller*, 1859 : *Poésies*, t. I, p. 431. — Traduction de Marc Monnier, *Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*, p. 281.

cette sensibilité si vantée? Voulez-vous le savoir? C'est en dernière analyse, un amour-propre qui se compare. J'ai mis le doigt sur le siège du mal¹. »

Entêté d'abord de paradoxes, par lesquels il se propose d'étonner le public et d'enlever les suffrages des académies, Rousseau s'enivrant bientôt de ses propres sophismes, en vint à vouloir, en se réformant lui-même, réformer aussi la société de son temps. Ni l'un ni l'autre projet ne lui réussissent. Un orgueil forcené le conduit par l'isolement et la rêverie presque jusqu'à la démence, et tandis que, sous prétexte de ramener l'homme à la nature, il débilité par ses théories morales l'idée de vertu, dont il ne laisse subsister que le nom, ses théories religieuses, destructives du christianisme, obscurcissent, en même temps que l'idée de l'âme, l'idée de Dieu, et ses théories politiques embarrassées, équivoques, contradictoires, légitiment toutes les violences, font de la vie des peuples, au lieu d'une évolution féconde, une perpétuelle et calamiteuse révolution.

« De lui, écrivait Byron, comme jadis de l'autre mystérieux de la pythonisse, partirent ces oracles qui mirent le monde en flammes, et ne cessèrent de brûler que lorsque les empires ont cessé d'exister. La France s'en souvient ? » Sans doute on a pu exagérer ses excès mêmes, tirer parfois de ses paroles plus peut-être qu'elles ne contenaient, ou encore interpréter et appliquer ses maximes à contre-sens. Son influence, au xviii^e siècle et au delà, n'en a pas moins, en somme été néfaste; car si le Voltairianisme a tourné toute chose en dérision, le Rousseauisme, de son côté, a faussé toutes les idées et dogmatiquement tout perverti.

1. *Œuvres*, t. VII, p. 587.

2. Byron, *Child Harold* (377), chap. III, LXXXI-LXXXII. Voir la traduction en vers par Marc Monnier, *Rousseau jugé par les Genevois d'aujourd'hui*, Genève, 1879, p. 293).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS	v
INTRODUCTION	xi
I. — Genève	1
II. — Annecy	10
III. — Chambéry	28
IV. — Les Charnettes	39
V. — Paris	74
VI. — Venise	80
VII. — Thérèse	87
VIII. — Discours académiques	110
IX. — L'Ermitage	164
X. — Mont-Louis	198
XI. — Julie	213
XII. — Émile	232
XIII. — Le Vicaire Savoyard	250
XIV. — <i>Le Contrat social</i> et son origine	299
XV. — Molière	356
XVI. — Wootton	396
XVII. — Trye, Bourgoin, Monquin	416
XVIII. — Rue Plâtrière	431
XIX. — Ermenonville	454
XX. — Le Rousseauisme	477